

Membre de l'université Paris Lumières

ALEXANDRE MAMARBACHI

Emergence, construction et transformations d'une « cause ».

*Sociologie historique des dévouements en faveur de la
« cause » des Palestiniens : 1960 – 2010. Recherche
historique et enquête ethnographique.*

Thèse présentée et soutenue publiquement le 21/01/2020
en vue de l'obtention du doctorat de Science politique de l'Université Paris
Nanterre
sous la direction de Mme ANNIE COLLOVALD (Université Paris Nanterre).

Jury * :

Rapporteur-e :	Mme Pénélope Larzillière	Chercheuse IRD, Université Paris Descartes
Rapporteur-e :	Mme Frédérique Matonti	Professeure de Science Politique, Université Paris 1
Membre du jury :	Mme Annie Collovald	Professeure de Science Politique, Université Paris Nanterre
Membre du jury :	M. Lilian Mathieu	Directeur de recherche, ENS Lyon
Membre du jury :	M. Bernard Pudal	Professeur émérite, Université Paris Nanterre

Résumé de la thèse :

Cette thèse est une contribution à la sociologie des problèmes publics, de l'action collective et des groupes d'intérêt. Elle interroge les conditions d'émergence d'une « cause » au début des années 1960 et ses transformations successives. Comment la défense d'un intérêt particulier, celui des populations palestiniennes, a-t-elle conduit à l'affirmation d'une *identité politique* par les groupes revendiquant une nation palestinienne ? On montre que la construction de cette cause s'est inscrite dans une conjoncture marquée par l'indépendance de l'Algérie et la décolonisation : elle a été indexée à la cause algérienne et au Tiers-Monde. Le ralliement de soutiens extérieurs a contribué à renforcer et légitimer cette revendication. A la fin des années 1970, le problème est reformulé dans le cadre de la protection des droits de l'homme : des associations de juristes se mobilisent en invoquant le droit international humanitaire (DIH) pour plaider en faveur de ces populations. Une défense juridique et morale est mise en œuvre pour promouvoir cette cause : le soutien international s'insère dans l'espace des mobilisations humanitaires et l'aide au développement ; de nouveaux acteurs, les ONG et les collectivités territoriales, mènent des coopérations en faveur du développement avec les collectivités palestiniennes. Les ressources mobilisées sont l'expertise, le droit, le plaidoyer international, caractéristiques du répertoire transnational-solidariste. L'enquête de terrain montre précisément de quelle façon une municipalité en France a conduit une coopération avec un camp de réfugiés en Cisjordanie. Les élus municipaux et les acteurs associatifs se sont investis dans un « jumelage » en soutenant un micro-projet porté par des femmes. Cette action publique vise à promouvoir la « culture de la paix » et les « coopérations solidaires » : l'action humanitaire permet de justifier l'engagement municipal et de mobiliser les habitants.

Mots-clés : Entrepreneurs de cause ; Plaidoyer international ; Cause humanitaire ; Politiques du conflit ; Carrière des dévouements ; Groupes d'intérêt ; Droit international.

English Summary :

This research aims to contribute to the sociology of public policies and social movements. It questions the conditions of emergence of a “cause” at the very beginning of the 1960's and its successive transformations. Claiming for Palestinian interests has raised the affirmation of a political identity. The edification of this “cause” during the political context of the 1960's points out that this issue has been referred to the Algerian national liberation movement. It's a “Third-World” problem. But at the end of the 1970's, this cause has been framed by the International Law and Humanitarian Topics. New actors reconfigured the problem: Associations of Jurists

claimed assistance for the civil populations. Advocacy networks promoted Human rights and conducted an international moral protest. NGO's and local civil authorities supported the development of Palestinian Territories by providing humanitarian aid. This cooperation belongs to a new Repertory of collective actions: Transnational-Solidarity. We have investigated the local level of a cooperation conducted by a French municipality with a Palestinian city in the West Bank (a refugee camp). Our enquiry points out how the actors provide support for empowerment of Female inhabitants. Humanitarian Aid for civil population is a way to legitimate political engagements.

Key-Words: Cause lawyering ; Advocacy Network ; Humanitarian issue ; Contentious Politics ; International Law ; Israel-Palestine Conflict.

Remerciements

Je tiens à remercier tous ceux qui ont permis que ce projet doctoral aboutisse à son terme. En premier lieu ma directrice de thèse, Annie Collovald, qui m'a soutenu avec patience et fait confiance depuis le début de cette aventure incertaine. Elle sait tout ce que je lui dois. J'ai beaucoup bénéficié de son séminaire doctoral à l'ISP, donnant l'occasion à chaque participant de présenter l'avancement de ses travaux et d'échanger dans une ambiance chaleureuse et constructive. J'exprime ma gratitude à Jean-Charles Szurek, ancien directeur de l'ISP (Institut des sciences sociales du politique), qui a cru dans ce projet en me soutenant dès le début, me donnant des conseils avisés pour ma recherche à laquelle il s'est beaucoup intéressé. J'en profite pour remercier toute l'équipe de l'ISP qui m'a accueilli avec gentillesse. J'ai participé à de nombreux séminaires et à la vie du laboratoire. Je salue Carole Sigman et Jérôme Tournadre qui ont animé un atelier me permettant de présenter mes travaux et d'en discuter. Je remercie Aleksandra Mikanovic pour ses nombreux conseils et son soutien.

La thèse est un travail personnel et le résultat d'un processus collectif ; j'ai eu des échanges enrichissants avec les doctorants et jeunes chercheurs de l'ISP : Mathieu Providence, Philippe Habib, Rémi Guillot, Séverine Lacalmontie, Fédérica Rossi, Victor Collet, Sidi N'Diaye, Anémona Constantin, Pascal Bonnard. En tant que ATER au département de droit et science politique de l'université Paris Nanterre, j'ai bénéficié des rencontres avec l'équipe d'enseignants de cette faculté. J'ai eu des échanges continus avec Bernard Pudal, Frédéric Zalewski, Jean-Marie Demaldent.

Je suis reconnaissant à toute l'équipe de La Contemporaine (BDIC) qui m'a guidé pour mes recherches dans les archives conservées sur le site de cette bibliothèque à Nanterre. J'ai eu de nombreux échanges avec les membres de cette institution qui m'ont chaleureusement accueilli et conseillé.

J'exprime ma gratitude à Didier Fassin qui a dirigé l'ANR sur les nouvelles frontières de la société française (2006-2009) : il m'a reçu dans ce programme auquel j'ai contribué avec de nombreux séminaires et journées d'étude. J'ai participé avec beaucoup de plaisir à ces séances qui ont stimulé ma réflexion et nourri mes recherches (démarche et méthodes d'enquête). Les échanges entre anthropologues, sociologues, politistes et historiens m'ont beaucoup apporté et enrichi.

Je tiens à remercier Michel Pialoux qui m'a donné le goût de l'ethnographie et de l'enquête de terrain. Je lui dois beaucoup ; il m'a conseillé et accompagné tout au long de mon parcours.

Je remercie tous ceux qui ont pris le temps de relire mes chapitres de thèse et de m'indiquer des commentaires et corrections. J'ai beaucoup bénéficié de ces remarques durant le processus long de la rédaction. J'adresse ma gratitude à Pascal Bonnard, Abdellali Hajjat, Nicolas Chaignot, Séverine Lacalmontie, Béatrice Pauly, Naï Asmar.

Je suis enfin très reconnaissant à tous ceux et celles qui m'ont accordé de leur temps durant mon enquête en acceptant que je réalise des entretiens enregistrés parfois longs. Certains m'ont confié des archives personnelles et ont répondu avec patience à toutes mes questions. Ce travail n'aurait pas été possible sans leur collaboration.

Table des matières

Table des matières

Remerciements	5
Table des matières	7
INTRODUCTION	13
Section 1. Comment une cause perdure-t-elle ?.....	16
Section 2. Les étapes de la construction d'un objet sociologique	19
2.1. Quels outils et concepts mobilisés ?	19
2.2. Articuler la sociologie des problèmes publics et des groupes d'intérêt	21
2.3. La problématisation comme mode de lecture de l'histoire	23
2.4. Les contraintes morales d'un engagement	27
Section 3. Les principales hypothèses de recherche.....	29
3.1. Une cause définie en référence à une autre	30
3.2. La défense morale et juridique d'une cause faible	33
Section 4. Les questions de méthode	36
4.1. La méthode ethnographique	37
4.2. Les archives consultées	40
A/ Les archives associatives.....	40
B/ Les archives de politique étrangère	41
C/ Les archives de presse	42
4.3. Engagement, distanciation et réflexivité	43
Section 5 : Les étapes de la démonstration.....	45
PREMIERE PARTIE : EMERGENCE ET CONSTRUCTION D'UNE « CAUSE »	49
Introduction de la Partie 1	51
CHAPITRE 1 : Une cause référée à la guerre de libération algérienne (1960 – 1967)	55
Section 1. Une cause modelée sur la guerre de libération algérienne	57
1.1. L'essor des mouvements nationaux de libération	57
1.2. L'institution d'un porte-parole et la définition d'une nouvelle identité	59
1.3. Le soutien international : le parrainage algérien	61
Section 2. Une cause qui surprend et représente une menace pour la paix	65
2.1. Un problème peu lisible et décalé	65
2.2. La crainte d'une nouvelle guerre et d'un nouveau génocide	72
2.3. Un problème relégué au second plan	77
Section 3. Des engagements continus en faveur du tiers-monde	80

3.1. La mobilisation des spécialistes du tiers-monde : remettre au centre un problème évacué	80
3.2. Des engagements dans le prolongement de la cause nationale algérienne	87
Conclusion du chapitre 1	93
CHAPITRE 2 : L'enrôlement de nouveaux soutiens internationaux (1967 – 1973)	95
Section 1 : Une cause représentée par des guérilleros.....	97
1.1. De nouveaux porte-parole monopolisent la représentation d'un peuple	97
1.2. La mise en scène de la violence : de la guérilla au terrorisme international	102
1.3. Une stratégie d'internationalisation calquée sur celle du FLN	105
Section 2. Le transfert d'une cause à une autre : la défense du Tiers-Monde.....	110
2.1. La constitution d'un groupe d'intérêt	110
2.2. Le transfert d'une cause à une autre : l'engagement de <i>Témoignage Chrétien</i>	116
2.3. La défense morale d'une cause faible	118
Section 3. Une cause défendue par les avant-gardes.....	122
3.1. Le soutien intellectuel dans le champ de l'édition	122
3.2. Un cinéma d'avant-garde	127
Section 4. Des soutiens socialement faibles : les étudiants étrangers	132
Conclusion du chapitre 2	147
CHAPITRE 3 : Recourir au droit pour défendre une cause faible (1974 – 1980)	157
Section 1 : La recherche d'une reconnaissance internationale et de nouveaux alliés	159
1.1. Une stratégie orientée vers l'intégration dans le système interétatique	159
1.2. La recherche active de nouveaux alliés	164
1.3. Le soutien accru des Etats européens et la justification de la cause par le droit	170
Section 2 : Défendre une cause au nom du droit international	173
2.1. Les usages militants du droit par les associations de juristes	173
2.2. La consolidation du DIH et du DIDH	177
2.3. Une cause redéfinie par la référence aux Droits de l'Homme	179
Section 3 : La défense d'une cause faible	183
3.1. L'aide médicale pour une population démunie	183
3.2. Le cinéma militant : des usines aux <i>fedayin</i>	191
3.3. La défense d'un acteur faible : le plaidoyer international	198
Conclusion du chapitre 3	203
Conclusion de la première partie.....	205
SECONDE PARTIE : La défense morale d'une cause faible : le recours à un registre juridique et humanitaire de justification	207
Introduction de la Seconde partie	209
CHAPITRE 4 : Un soutien justifié par des motifs humanitaires (1980 – 1990)	213

Section 1. Le succès paradoxal d'une identité politique	216
1.1. Une institution affaiblie par ses échecs et ses divisions	216
1.2. La revendication croissante de l'identité palestinienne	221
Section 2. Un soutien international fluctuant et incertain	226
2.1. Le soutien fluctuant des pays communistes	226
2.2. Un soutien européen justifié par l'action humanitaire et l'aide au développement	229
2.3. La définition instable d'une cause faible	232
Section 3 : L'enrôlement des associations dans les politiques d'assistance humanitaire	238
Section 4. L'action extérieure entre diplomatie et humanitaire	245
4.1. La constitution d'un acteur collectif et l'affirmation d'une identité politique	245
4.2. La défense juridique et morale d'une cause faible	248
Conclusion du chapitre 4	257
CHAPITRE 5 : Une cause promue en faveur du développement économique (1991 – 2000)	259
Section 1. Le processus de négociations et la mise en place d'une « autorité autonome »....	261
1.1. Des négociations pour accroître les coopérations au service du développement régional 261	
1.2. L'institutionnalisation d'un nouvel ordre politique	265
Section 2. Un soutien justifié par le développement économique régional	269
2.1. Une action en faveur du développement des territoires autonomes	269
2.2. Un projet d'intégration et de développement régional	274
2.3. La prévalence des politiques d'assistance humanitaire	278
Section 3. L'engagement des collectivités locales en faveur du développement.....	280
3.1. Les coopérations des villes en faveur du développement social et urbain	280
3.2. Un rôle politique davantage affirmé après 2000	288
Section 4. L'engagement des associations en faveur du développement.....	291
Conclusion du chapitre 5	301
CHAPITRE 6 : Une défense morale pour faire face aux violences (2000 – 2008)	303
Section 1 : Des mobilisations tiraillées par des tensions.....	305
Section 2. Une cause réinterprétée au service du « vivre ensemble »	312
Section 3. Une défense juridique et morale pour sensibiliser à la cause.....	320
Section 4. Un soutien assuré par des associations labellisées ONG	330
Conclusion du chapitre 6.....	341
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	343
TROISIEME PARTIE : Des coopérations au service du développement local : un engagement justifié par les « jumelages » et l'action humanitaire	347
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	349

CHAPITRE 7 : Une action municipale justifiée par l'aide humanitaire	353
Section 1 : La genèse des projets de coopération internationale.....	356
Section 2 : La genèse de la coopération avec Kalandia	361
Section 3 : Une cause investie en faveur des femmes.....	378
Conclusion du chapitre VII.....	399
CHAPITRE 8 : Une coopération recentrée sur les échanges culturels (2005 – 2010)	401
Section 1. Une coopération plus complexe à mettre en œuvre que prévu	402
Section 2. Une coopération recentrée sur les échanges entre jeunes	410
Section 3. Des projets autonomes portés par les associations.....	418
Conclusion du chapitre 8.....	427
Annexe du chapitre 8.....	429
CONCLUSION	439
Comment un problème politique se transforme-t-il en cause humanitaire ? ...	442
Trois périodes charnières se distinguent dans le long terme	447
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	451
Bibliographie et sources	453
1. Ouvrages de référence : questions théoriques et méthodologiques.	453
2. Sociologie des politiques publiques (action publique).....	458
3. Sociologie de l'action collective et des mobilisations	459
4. Sociologie des relations internationales et transnationales.....	463
5. Droit international, Droits de l'homme.....	464
6. Travaux d'histoire et de sociologie historique.....	464
7. Histoire du Tiers-Monde (colonisation, décolonisation)	467
8. Ouvrages de référence sur la question palestinienne	468
9. Les relations entre la France, l'Europe et le Proche-Orient	470
10. Témoignages, biographies, autobiographies	472
11. Les principaux périodiques consultés	473
ANNEXES	475
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des entretiens	479
Annexe 2 : Table des illustrations	483
Annexe 3 : Liste des principaux sigles utilisés	485
Annexe 4 : Le réseau associatif à Loresse.....	487
Annexe 5 : Extrait d'un entretien issu de l'enquête de terrain	489

Annexe 6 : Documents sur les coopérations décentralisées	495
Annexe 7 : Documents d'ONG	517
Annexe 8 : Documents issus d'archives associatives (AFPS).....	523

INTRODUCTION

« Le problème devant lequel se trouvent placés les spécialistes en sciences humaines ne peut donc pas être résolu par le simple fait qu'ils renonceraient à leur fonction de membre d'un groupe au profit de leur fonction de chercheur. Ils ne peuvent cesser de prendre part aux affaires sociales et politiques de leur groupe et de leur époque, ils ne peuvent éviter d'être concernés par elles. Leur propre participation, leur engagement conditionne par ailleurs leur intelligence des problèmes qu'ils ont à résoudre en leur qualité de scientifiques. Car, si pour comprendre la structure d'une molécule on n'a pas besoin de savoir ce que signifie se ressentir comme l'un de ses atomes, il est indispensable, pour comprendre le mode de fonctionnement des groupes humains, d'avoir accès aussi de l'intérieur à l'expérience que les hommes ont de leur propre groupe et des autres groupes ; or on ne peut le savoir sans participation et engagement actifs. »

Norbert Elias, *Engagement et distanciation*, 1983.

Introduction

Tout au long des années 2000, les mobilisations en réaction aux événements du Proche-Orient se succèdent en France avec une certaine ferveur. Les nombreuses manifestations témoignent d'une forte préoccupation à leur égard, de même que les conférences et débats publics organisés dans un grand nombre de villes. De fréquentes délégations se rendent en Israël-Palestine, telles que les « missions civiles » composées d'activistes ou les « missions d'observation » organisées par des élus locaux et des réseaux de villes.¹

On peut s'interroger au sujet de ces démonstrations qui ont suscité autant de reportages et de commentaires dans la presse et les médias. S'agit-il de manifestations spontanées d'émotions ? Est-ce l'expression d'une « passion » française pour ce sujet ?²

Une grille de lecture s'est imposée pour rendre compte de ces mobilisations : elle se focalise sur les affects des participants engagés dans les actions de solidarité. En effet, plusieurs commentateurs ont expliqué que ces manifestations sont l'expression d'un « communautarisme » et d'un repli sur soi ; elles pourraient aggraver les « tensions communautaires » qui minent la République et divisent la population.³ Elles encourageraient des identifications archaïques (appartenances religieuses et culturelles) qui résultent d'émotions incontrôlées et d'affects primaires qui poussent les individus à choisir leur camp et à prendre parti. De plus, elles provoqueraient des « débordements » à cause de l'effervescence émotionnelle des participants qui peut dégénérer en violences. La CNCDH a établi dans ses rapports annuels une corrélation forte entre la recrudescence des violences antisémites et les affrontements armés en Israël-Palestine.⁴ Certains analystes ont avancé la thèse d'une

¹ Ces réseaux de villes sont Cités Unies France (CUF) qui comporte depuis 1994 un groupe-pays Israël et un groupe-pays Palestine devenu le RCDP (Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine). Un autre réseau de villes est représenté par l'AJPF (Association pour le jumelage entre les villes de France et les camps de réfugiés palestiniens).

² Cf., Denis Sieffert, *Israël-Palestine, une passion française. La France dans le miroir du conflit israélo-palestinien*, Paris, La Découverte, 2004. Denis Sieffert est journaliste et directeur de l'hebdomadaire *Politis*.

³ Cf., *La revue internationale et stratégique*, « La société française et le conflit israélo-palestinien », n° 58, été 2005, Dalloz/IRIS. Ce numéro spécial comporte des contributions de responsables politiques de premier plan (François Bayrou, M.-G. Buffet, François Hollande, Dominique Voynet), d'universitaires (Nonna Mayer, Michel Wieviorka, Pascal Boniface, Jean-Yves Camus, Vincent Geisser), de responsables associatifs et de journalistes.

⁴ Cf., Commission nationale consultative des droits de l'homme, *Rapport annuel*, Paris, La Documentation française, 2000-2005. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de la CNCDH.

« importation du conflit » sur le territoire national qui serait devenu un champ de batailles où s'affrontent les partisans de chaque camp.¹

Avec quels outils et concepts sociologiques peut-on questionner ce sujet qui fait l'objet de polémiques et de luttes symboliques ? Quelle démarche adopter pour interroger le cela-va-de-soi qui résulte de notre rapport familial au monde social et des évidences véhiculées par le sens commun ?

Section 1. Comment une cause perdure-t-elle ?

Nous avons constaté la récurrence des mobilisations protestataires durant cette décennie et observé la reprise à chaque occasion d'un même *répertoire d'actions* : la répétition des manifestations sous la forme de défilés ou de rassemblements statiques. On y distingue les différents cortèges avec les banderoles des organisateurs qui indiquent les sigles et logos des associations. Les mêmes slogans sont scandés et repris par les participants. Les mêmes affiches sont brandies sur des pancartes montrant des photos de blessés et de tués, enfants en particulier. On reconnaît des objets qui sont des symboles et emblèmes, tels que les foulards (*keffieh*) traditionnels en damier blanc et noir, les drapeaux palestiniens (aux couleurs vert, blanc, noir et rouge), auxquels sont souvent joints d'autres drapeaux (algériens surtout et parfois libanais).² La musique arabe (les chansons de *Fayrouz*³ en particulier), diffusée par des enceintes montées sur une camionnette, fait partie du dispositif cérémoniel déployé à chaque fois par les organisateurs. Celui-ci s'observe sur une longue période : il est mis en œuvre pour protester de la façon la plus visible dans l'espace public et interpeller la population. Pourquoi les manifestations prennent-elles cette forme-là, à la fois identitaire et protestataire ? Pourquoi suscitent-elles chez les participants de la compassion, de la colère, de l'empathie et de l'indignation ? Elles s'accompagnent souvent d'appels à l'aide humanitaire sous la forme de collectes de fonds, de médicaments, de matériels médicaux ou de dons financiers. Cette dimension identitaire de la protestation n'est pas spécifique à cet objet d'étude car elle est présente dans d'autres mouvements sociaux et situations de conflits. Par exemple, Mary

¹ Sur ce sujet, voir, Marc Hecker, *Intifada française ? De l'importation du conflit israélo-palestinien*, Paris, Ellipses, 2012.

² A partir de l'été 2006, le drapeau jaune du Hezbollah a fait régulièrement son apparition dans les défilés.

³ Célèbre chanteuse libanaise (née en 1935), de confession maronite, elle est une artiste réputée dans l'ensemble du monde arabe.

Bernstein a étudié les stratégies de « déploiements identitaires » dans les actions collectives en faveur des droits des homosexuels aux Etats-Unis dans les années 1970.¹

Le concept de *répertoire d'action collective* a été proposé par le sociologue américain Charles Tilly pour étudier l'évolution des formes de protestations publiques.² Il désigne le stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu. A partir du cas de la France, Tilly a distingué un premier répertoire « communal-patronné » qui caractérise la période de 1600 au milieu du 19^e siècle. Dans ce modèle, les individus recherchent le patronage d'autorités religieuses ou de notables pour exprimer leurs doléances et défendre les intérêts de communautés locales. Un second répertoire « national autonome » caractérise la période de 1850 à la fin du 20^e siècle : les actions collectives prennent davantage une envergure nationale (lieux les plus visibles, sites du pouvoir) et reposent sur l'initiative de citoyens organisés de façon autonome ; elles tendent à se pacifier avec le recours à des formes ritualisées de protestation (manifestations, défilés de rue, grèves, etc.).

La notion de *répertoire d'action* se réfère à la métaphore du jazz : le musicien joue à partir d'un répertoire connu, déjà éprouvé et maîtrisé, tout en improvisant sur cette base une partition singulière et originale. Dans un article paru en 1984, Tilly a défini ce concept comme « une série limitée de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré ». Il a précisé que ce concept est simplificateur car il crédite le conflit de régularité, d'ordre et de choix délibéré, là où l'on a souvent envie de ne voir que la colère, l'ivresse et la spontanéité. C'est un modèle d'analyse qui décèle des régularités dans ce qui a l'apparence du désordre et de la nouveauté. Il a ajouté que « l'idée de répertoire est simplement une métaphore qui nous rappelle que des pratiques comme le « turn-out » se répètent, deviennent reconnaissables pour des observateurs et les participants, et se façonnent une histoire en partie indépendante ». ³ Tilly a nuancé l'idée selon laquelle les organisateurs choisissent librement, de façon délibérée, des modes d'actions bien définis au sein d'un panel qui leur est offert. « L'idée de répertoire présente un modèle où l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorités, en rendant un ensemble de moyens d'action limités plus pratique, plus attractif et plus fréquent que beaucoup d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts ». ⁴

¹ Cf., Mary Bernstein, « Celebration and suppression : The strategic uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement », *American Journal of Sociology*, vol. 103, 3, 1997, p. 531-565.

² Cf., Charles Tilly, *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

³ Cf., Charles Tilly, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle*, n° 4, 1984.

⁴ *Idem*.

Cette notion permet d'analyser l'action collective dans la longue durée et elle se prête bien à une démarche de sociologie historique.¹ Il nous semble que notre objet d'étude s'inscrit dans l'émergence depuis les années 1980 d'un troisième répertoire d'action que l'on peut qualifier de « transnational-solidariste ». ² Incarné par l'altermondialisme et les associations transnationales (ONG), celui-ci porte sur des enjeux transnationaux, plus techniques, et il donne une place importante à l'expertise, au droit et aux médias. Il se caractérise aussi par l'usage massif d'Internet et des nouveaux moyens de communication, ainsi que par le recours à des formes de désobéissance civile et des stratégies de non-violence. Nous reviendrons plus loin sur cette dimension transnationale et ses implications pour notre objet.

Les mobilisations que nous étudions ne sont pas spontanées malgré les apparences. Elles ne sont pas l'expression d'une émotion éprouvée par rapport à des événements dramatiques qui poussent à réagir. Elles résultent d'une action concertée entre des organisateurs qui s'inscrivent dans une histoire collective et dans des réseaux de relations qui les rassemblent. Ces acteurs mettent en œuvre un *dispositif de sensibilisation* qui se donne à voir dans chaque manifestation. Celui-ci rend possible l'expression publique des émotions : les multiples interactions visuelles entre participants provoquent la colère, la tristesse et l'indignation et amplifient les affects éprouvés par chacun. La perception des cris, des photos révoltantes, des chants patriotiques, crée les conditions d'une action protestataire.

Nous entendons par *dispositif de sensibilisation* « l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue. »³ Cette notion nous est utile pour plusieurs raisons. Elle nous invite à décrire précisément les pratiques des enquêtés en adoptant une démarche ethnographique. Elle nous incite aussi à prendre en compte la question des émotions pour mieux saisir les processus d'engagement et d'enrôlement en faveur d'une cause. Les émotions n'appartiennent pas au domaine privé et intime, elles sont le résultat d'interactions sociales. Leur rôle dans le maintien des dévouements sur la longue durée nous a questionné durant l'enquête. Comment expliquer la pérennité des engagements et la longévité de la cause défendue, dans le cas particulier d'une mobilisation qui n'aboutit pas ? Comment perdure une cause malgré ses échecs successifs ? Ce

¹ Nous situons notre enquête dans une lignée de travaux de recherche qui revendiquent une démarche de sociologie historique : Luc Boltanski, Bernard Pudal, Michel Offerlé, Michel Dobry, Annie Collovald, Brigitte Gaïti, Christophe Charle.

² Cf., Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, p. 19-22 et chapitre VII.

³ Cf., Christophe Traïni et Johanna Siméant, « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », in Christophe Traïni (dir.), *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009, p. 13.

qui caractérise le mouvement de solidarité avec les populations arabes palestiniennes est le peu de résultats obtenus par rapport à la poursuite de l'occupation et de la colonisation des territoires annexés par la force. Cependant, des associations dans plusieurs pays européens (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Pays-Bas) maintiennent leur action et continuent de répondre aux demandes de leurs partenaires (les ONG israéliennes et palestiniennes). Notre hypothèse est que la forme prise par la mobilisation correspond à celle d'une cause humanitaire défendue par des associations qui revendiquent le label d'ONG. Les enjeux se sont technicisés avec le recours privilégié à l'expertise et au droit, en particulier le droit international humanitaire (DIH). Nous verrons comment l'objet de cette cause a été reconfiguré depuis les années 1960 : le discours idéologique initial a été progressivement abandonné au profit de ressources juridiques et morales. Ce mode de défense correspond au répertoire transnational-solidariste évoqué précédemment.

Section 2. Les étapes de la construction d'un objet sociologique

2.1. Quels outils et concepts mobilisés ?

Cette recherche nous a conduit à enquêter auprès des acteurs engagés en faveur de la « cause palestinienne », c'est-à-dire la défense des intérêts des populations qui revendiquent l'identité palestinienne. Nous avons centré l'étude sur les organisateurs et utilisé la notion d'*entrepreneurs de cause* pour désigner ceux qui entreprennent des mobilisations qui s'inscrivent dans la longue durée. Cette perspective nécessite d'observer au plus près l'action collective en train de se faire, ses modalités et ses formes. Elle invite à analyser les propriétés sociales des entrepreneurs et la *carrière* de leurs dévouements. Ces notions sont issues de travaux de sociologues qui ont pratiqué l'enquête de terrain dans une perspective interactionniste. Howard Becker a utilisé le concept d'*entrepreneurs de morale* pour désigner les individus qui mènent des campagnes d'opinion en faveur de certaines normes, lois et principes qu'ils souhaitent imposer aux autres.¹ Les règles ne peuvent pas s'appliquer automatiquement, ce qui implique que des acteurs animés d'un *esprit d'entreprise* agissent pour faire adopter ou respecter certaines normes. H. Becker distingue deux types d'entrepreneurs : ceux qui créent des normes et ceux qui les font appliquer. Le prototype du créateur de normes est l'individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs. Il peut devenir un

¹ Cf., Howard Becker, *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

professionnel de la découverte des injustices à réparer, des situations qui exigent de nouvelles normes.

H. Becker utilise aussi la notion de *carrière* pour rendre compte du processus d'engagement d'un individu dans une pratique qui est étiquetée comme déviante par rapport à une norme sociale. Il parle de *carrière déviante* pour étudier le comportement des fumeurs de marijuana et des musiciens de jazz. Il a repris ce concept de carrière à Everett Hughes afin d'observer les transformations des positions objectives d'un individu et les représentations de soi qui en découlent. Il a défini un modèle séquentiel de la déviance qui analyse les changements intervenus au cours du temps. « Cette notion désigne les facteurs dont dépend la mobilité d'une position à une autre, c'est-à-dire aussi bien les faits objectifs relevant de la structure sociale que les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu. »¹

Ces deux notions (entrepreneur et carrière) sont liées : elles s'inscrivent dans une approche processuelle des dévouements militants et une perspective interactionniste qui focalise l'attention sur des logiques micro-sociales. Plusieurs auteurs ont expliqué l'intérêt de ce concept en sociologie.²

La notion d'*entrepreneur de cause* a été employée par John McCarty et Mayer Zald mais dans une acception différente. Ces auteurs ont étudié les organisations de mouvement social (Social Movements Organizations, SMO) en prenant en compte les ressources que les entrepreneurs peuvent mobiliser pour atteindre leurs objectifs (paradigme de la mobilisation des ressources).³ Leur approche met l'accent sur la dimension organisationnelle de l'action collective et sur les relations qu'entretiennent les différentes institutions dans un secteur du mouvement social. Elle emprunte son vocabulaire et ses modèles d'analyse aux sciences économiques. Dans cette perspective, les SMO sont considérées comme des entreprises qui cherchent à satisfaire des attentes en fonction des préférences exprimées par le mouvement social auquel elles sont rattachées. Elles répondent à une demande sociale par une offre

¹ Cf., Howard Becker, *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance, op. cit.*, p. 47.

² Cf., Muriel Darmon, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix* n° 82, vol. 21, 2008 ; Annie Collovald a utilisé la notion de *carrière morale* qu'elle reprend à Erving Goffman : Annie Collovald, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », in Collovald A. (dir.), *L'humanitaire, ou le management des dévouements*, PUR, 2002, p. 177-229. Olivier Fillieule a proposé la notion de *carrière militante* dans son article « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. LI, n° 1-2, fév.-avr. 2001.

³ Cf., John McCarthy et Mayer Zald, « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, May 1977, vol. 82, n° 6, p. 1212-1241.

d'engagements. Les ressources ne se limitent pas à des moyens matériels et financiers, mais incluent la légitimité, les facilités et le travail organisationnel.

Pour étudier les mobilisations dans le cadre de notre enquête, il nous a fallu reconstituer l'historicité des engagements à l'aide d'une approche biographique. Nous avons cherché à établir dans quelles conditions la cause a été édiflée par ses promoteurs au moment de son émergence. Cette investigation nous a conduit à distinguer des *conjunctures* pour préciser les caractéristiques de chaque période étudiée et les configurations propres à chacune d'elles. L'étude des parcours individuels doit être mise en relation avec l'histoire collective du groupe mobilisé.¹ Cette perspective permet de saisir les transformations durant une longue période historique (1960-2010). Notre hypothèse est que cette cause n'a pu se maintenir qu'au prix de changements substantiels de son objet : le mode de défense, les justifications avancées, les ressources mobilisées diffèrent d'une conjoncture à l'autre.

2.2. Articuler la sociologie des problèmes publics et des groupes d'intérêt

On se propose de faire la « carrière » d'un problème pour suivre son évolution à travers le temps.² On se réfère à la sociologie des problèmes publics³ et en particulier à Joseph Gusfield pour son étude sur l'alcool au volant.⁴ Cet auteur a recours à la recherche historique et à l'investigation sociologique avec l'implication du chercheur sur son terrain d'enquête. Il a utilisé les travaux d'historiens ainsi que des enquêtes plus récentes concernant son objet d'étude. Gusfield se situe dans l'héritage de l'école de Chicago et de la sociologie interactionniste (Erving Goffman). Il pose à la réalité du problème de l'alcool au volant le rapport d'étonnement du chercheur : pourquoi une affaire privée (le comportement d'un conducteur) devient-elle un problème public ? Comment a émergé historiquement ce problème de l'alcool au volant ? Son attention s'est focalisée sur l'agencement de ce problème sous la forme de dispositifs légaux et institutionnels, d'instruments de politique publique et de

¹ On s'appuie sur des travaux de référence : Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982 ; Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989. B. Pudal a insisté sur l'approche biographique pour étudier le groupe des dirigeants et fondateurs du PCF. Il a analysé les parcours biographiques individuels ainsi que les trajectoires collectives (étude prosopographique).

² On s'est inspiré du travail de Yannick Barthe sur le problème du traitement des déchets nucléaires. Cet auteur a étudié l'histoire d'un problème en distinguant différentes périodes. Cf., Yannick Barthe, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 2006.

³ Cf., Pierre Lascombes et Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2018. Voir aussi, Erik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015.

⁴ Cf., Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009 (1981).

controverses. Il s'est inspiré des réflexions théoriques de Peter Berger et Thomas Luckmann qui ont étudié les processus cognitifs d'appréhension de la réalité (les catégories de jugement utilisées par les individus).¹ Gusfield s'interroge sur la perception du problème de l'alcool au volant au sein d'une collectivité : quelles sont les différentes versions qui sont données de ce problème ? Quelles controverses soulève-t-il dans les arènes de l'action publique ? C'est ce qu'il appelle la dimension symbolique ou culturelle des problèmes publics. Il se pose la question des groupes ou institutions qui sont intéressés par la définition d'un problème et sa résolution. Il utilise la notion de *propriété (ownership)* pour désigner la capacité d'un groupe à créer ou orienter la définition publique d'un problème. Cette notion est proche de celle d'*entrepreneur de morale* utilisée par H. Becker. Il utilise aussi la notion de *rhétorique* pour étudier les significations et représentations véhiculées par le discours d'un groupe ou d'une institution.

La méthode développée par Gusfield nous a intéressé pour l'analyse des controverses que suscite un problème (ou une cause) politique. Elle prend en compte les caractéristiques et les ressources des groupes qui ont le pouvoir d'influer sur les arènes d'action publique. En effet nous avons étudié les débats suscités par la question palestinienne dans la presse (les quotidiens nationaux), au Parlement (les débats parlementaires) et au niveau d'une municipalité. Cependant nous utilisons la notion plus précise de *groupes d'intérêt* pour étudier les groupements d'individus intéressés par la représentation d'un intérêt ou d'une cause.² Cette notion est pertinente pour analyser les controverses et les mobilisations entreprises pour sensibiliser l'opinion et interpellier les décideurs (les autorités politiques). Les groupes d'intérêt produisent et diffusent des informations et des connaissances sur un problème spécifique, ce qui leur donne une capacité à influencer les perceptions des citoyens et des élus. Michel Offerlé a souligné l'importance de la genèse des intérêts et la formation des groupes qui sont chargés de les représenter. De quelle façon une organisation met-elle en forme les intérêts (demandes, griefs, revendications) d'un groupe social afin de parler en son nom ?

Le problème de la construction du mécontentement et des conditions de la mobilisation a été traité par deux numéros de la revue *Politix*.³ A partir d'une enquête sur les centres de formation professionnelle pour éducateurs, A. Collovald et B. Gaïti s'interrogent sur la façon dont la cause brandie par les salariés se transforme pour devenir audible auprès des autorités et de l'opinion.⁴

¹ Cf., Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1996 (1966).

² Cf., Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrétien, 1998.

³ Cf., *Politix*, « Causes entendues », n° 16, 1991, et n° 17, 1992. Cette revue a consacré d'autres dossiers à la publicisation des causes.

⁴ Cf., A. Collovald et B. Gaïti, « Des causes qui parlent », *Politix*, n° 16, 1991/4, p. 7-22.

Elles examinent les techniques utilisées pour généraliser le problème initial et le transformer en cause sociopolitique. Comment une question sociale peut-elle être portée dans l'espace public et s'inscrire sur l'agenda de l'action politique ? Elles questionnent ce qui fait l'audience et la dignité relatives d'une cause, c'est-à-dire la capacité de ses soutiens à se faire entendre et à imposer leurs demandes comme étant acceptables et légitimes. Quelles formes choisir pour représenter un intérêt sectoriel et le promouvoir afin de le faire « grandir » pour qu'il coïncide avec l'intérêt général ? Elles montrent que les porte-parole d'un groupe mobilisé doivent maîtriser des savoir-faire tant intellectuels que militants pour mettre dans les « bonnes formes » leurs revendications. Cette enquête invite à étudier de près les caractéristiques des porte-parole et leur parcours, ainsi que les modes de justification employés (les motifs et arguments avancés). Nous avons repris ce type de questionnements pour notre objet d'étude : qui sont les porte-parole qui défendent les intérêts des populations palestiniennes ? Quelles sont les justifications avancées ? Quelles associations cherchent à représenter et promouvoir ces intérêts en France et en Europe, et de quelle façon ?

2.3. La problématisation comme mode de lecture de l'histoire

Notre démarche emprunte à la méthode développée par Robert Castel qui reconstitue l'histoire d'un problème depuis son émergence jusqu'à ses transformations et métamorphoses successives. Il a présenté cette approche dans son article « La notion de problématisation comme mode de lecture de l'histoire ».¹ Elle consiste à élucider un problème posé aujourd'hui par un détour historique, qui est aussi méthodologique, pour le mettre en perspective. Castel l'a explicitée comme une façon d'interroger un problème tel qu'il se pose au présent à partir de son socle historique : « Le point de départ de l'analyse et l'orientation qui la commande, c'est la situation au présent, la manière dont la question se pose aujourd'hui. » Il cite Michel Foucault qui parlait de faire *la généalogie d'un problème*. Il ajoute : « Analyser une pratique contemporaine, c'est la saisir à partir du socle historique qui l'a constituée ; c'est s'efforcer de comprendre sa structure actuelle à partir de la série de ses transformations antérieures. Le passé ne se répète pas dans le présent, mais le présent joue, et invente, à partir du legs du passé. » Castel a précisé les limites et obstacles de cette démarche par rapport aux exigences de la

¹ Ce texte est la traduction de sa contribution au livre de Joan Goldstein (ed.), *Foucault and the Writing of History*, Basil Blackwell, Cambridge, 1994.

méthodologie historique. Il a appliqué cette perspective de recherche dans son ouvrage de référence sur l'histoire du salariat.¹

De plus, la sociologie de l'action collective invite à historiciser l'objet d'étude : on s'est appuyé sur Doug McAdam pour son étude sur le mouvement afro-américain en faveur des droits civiques, qu'il a analysé sur une longue période en distinguant des « tendances historiques ».² Sa démarche repose sur une exploitation de différentes sources d'archives et une investigation empirique auprès des acteurs enquêtés. L'intérêt de cet ouvrage est d'avoir étudié les mobilisations collectives en se centrant sur les *entrepreneurs* et les principales organisations du mouvement social (SMO), tout en prenant en compte l'environnement des acteurs, c'est-à-dire les réponses des autorités politiques, les dispositifs légaux et institutionnels, le rôle des médias, et enfin les adversaires du mouvement social. McAdam a étudié l'influence du contexte national et international sur les mobilisations. Il a concentré son attention sur les relations qui existent au sein d'une communauté locale et les institutions qui encadrent et mobilisent les membres de cette communauté. Il a accordé de l'importance au rôle des *soutiens externes* qui apportent une aide matérielle ou morale aux groupes mobilisés. Il montre que ces soutiens sont mieux pourvus en ressources que les groupes insurgés qui n'ont pas d'accès au pouvoir politique (*outsiders*). Cependant les soutiens peuvent avoir un effet nuisible pour le mouvement social s'ils cherchent à le contrôler ou à le neutraliser.

McAdam a remis en cause les anciens modèles d'analyse des mouvements sociaux, en particulier le modèle de la mobilisation des ressources.³ Il a proposé d'étudier un mouvement social comme un phénomène continu depuis son émergence jusqu'à son déclin, et non certaines étapes isolées de son évolution. L'ouvrage privilégie une approche qui tient compte de la subjectivité des acteurs engagés dans les mobilisations, de leur perception des situations et des opportunités offertes par leur environnement. Il s'intéresse aux calculs et anticipations des acteurs des chances de succès ou d'échec d'une mobilisation. Ces perceptions peuvent expliquer l'émergence d'un mouvement social et son essor. Elles peuvent être objectivées à partir des discours et déclarations des organisateurs d'un mouvement social (les leaders, les porte-parole).

¹ Cf., Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

² Cf., McAdam Doug, *Political process and the development of black insurgency. 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1999 (1982).

³ Au sujet de ce modèle théorique et de ses limites, cf., Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, p. 49-60.

Cet auteur a formalisé un modèle qu'il conceptualise avec la notion de « processus politique » qui pose l'existence d'une « structure des opportunités politiques ». Ce modèle théorique a été critiqué depuis par différents analystes des mouvements sociaux.¹

Les recherches plus récentes qui nous ont beaucoup apporté pour l'étude sociologique des dévouements en faveur d'une cause sont la thèse de Johanna Siméant sur la cause des « sans-papiers » et l'enquête de Lilian Mathieu sur les mobilisations contre la « double peine ».² Siméant a analysé l'évolution de la cause des migrants irréguliers sur une longue période, du début des années 1970 aux années 1990. Elle a investigué les conditions d'émergence de ces mobilisations et leur persistance dans la durée. Dans son ouvrage, elle interroge la récurrence de ces protestations collectives, sous la forme d'occupations d'églises ou de grèves de la faim. Elle se demande comment des individus qui semblent dépourvus en ressources et dont le statut est précaire, à cause de l'irrégularité de leur séjour, parviennent malgré tout à prendre part à des actions collectives pour faire valoir leurs droits et obtenir parfois gains de cause. Siméant reprend à son compte les apports de la sociologie des mouvements sociaux (Oberschall, Tilly, McAdam) et les outils d'analyse forgés par ces auteurs. Elle rapporte les calculs des acteurs (migrants et soutiens extérieurs) à leur substrat social, leurs conditions d'existence, leurs groupes et communautés d'appartenance. Elle observe le rôle des soutiens dont elle montre la part décisive dans la mobilisation des sans-papiers.³ Ceux-ci disposent de ressources et de compétences qui font souvent défaut aux migrants. Les associations de solidarité sont étudiées (leur composition, leur évolution) ainsi que les trajectoires sociales et politiques de leurs membres. Siméant met en évidence l'articulation entre ces parcours biographiques et les motivations de l'action collective. Ce point nous paraît essentiel car la question des soutiens externes et leur implication fluctuante est centrale pour notre objet d'étude.

L'auteure analyse les politiques publiques, l'état du débat ou du consensus sur l'immigration irrégulière, d'une part, et l'état du champ associatif pro-immigré, d'autre part. Le grand intérêt de cette étude est qu'elle repose sur un travail d'investigation empirique avec de nombreuses observations de terrain, des entretiens, et un dépouillement de différentes sources d'archives

¹ Cf., Lilian Mathieu, « Contexte politique et opportunités », in O. Fillieule, E. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 39-54.

² Cf., Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de la FNSP, 1998 ; Lilian Mathieu, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La Dispute, 2006.

³ Plusieurs auteurs ont déjà souligné la dépendance des mouvements sociaux envers les soutiens externes pour réussir, en particulier dans le cas des groupes démunis. Cf., John McCarthy & Mayer Zald, « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », article cité ; Frances Fox Piven & Richard Cloward, *Poor people's movements. Why They succeed, how they fail*, New York, Vintage Books, 1977.

dont des archives associatives et privées (les documents personnels des enquêtés). Cet ouvrage nous a été particulièrement utile car il existe une proximité entre les dévouements en faveur des droits des migrants et ceux en soutien aux populations palestiniennes, en particulier dans la conjoncture des années 1990 et 2000. Cette proximité est mise en évidence par l'analyse de la carrière des dévouements militants : l'étude du pluri-engagement et de la multi-positionnalité des enquêtés montre les liens entre ces causes qui ont une dimension humanitaire et politique. Ce sont les mêmes acteurs et associations qui sont mobilisés en faveur de celles-ci.

Nous avons ensuite exploité le travail de Lilian Mathieu sur la « double peine ».¹ Cet auteur partage le même questionnement sur les conditions d'émergence et d'édification d'une « cause » qui s'inscrit dans la longue durée (1970-2003). Il a voulu éclairer des processus plus généraux que l'objet étudié afin de contribuer à une meilleure compréhension de l'action collective des groupes faiblement dotés en ressources. Il s'est concentré sur la construction des alliances entre les groupes mobilisés (les étrangers menacés d'expulsion) et les associations de solidarité. Cette question est aussi centrale dans l'ouvrage de Doug McAdam avec la distinction entre « members » et « outsiders ». L. Mathieu situe son enquête au croisement de la sociologie de l'action collective et des politiques publiques.² Il s'interroge sur les effets des lois et mesures prises par les autorités politiques sur les mobilisations. L'accent est mis sur les interactions entre le mouvement social et son environnement institutionnel. Il adopte une perspective chronologique, à la différence de Johanna Siméant, en suivant l'évolution des mobilisations à travers chaque conjoncture spécifique. Son approche permet d'analyser les moments de redéfinition et de reformulation d'un problème public.

L. Mathieu interroge les *relations d'interdépendance* entre les différentes composantes du secteur associatif pro-immigré, les agents de l'administration (préfecture, tribunaux), les pouvoirs publics, les journalistes et les médias.³ Il veut éclairer les logiques et contraintes propres à chacun de ces groupes d'acteurs qui évoluent dans un univers spécifique (par exemple les syndicats et groupes professionnels, les juristes, les artistes et cinéastes). Il accorde une grande attention aux perceptions et représentations des acteurs, en restituant leurs émotions,

¹ La « double peine » est une expression militante qui désigne la sanction pour les étrangers réguliers qui ont été condamnés pour des délits de droit commun d'être menacés d'une expulsion du territoire.

² Articuler ces différents champs disciplinaires est la meilleure façon de désenclaver la sociologie des mouvements sociaux : cf., Frédéric Sawicki et Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 51/1, 2009, p. 97-120.

³ La prise en compte des relations d'interdépendance et des *configurations* dans lesquelles interagissent les acteurs sociaux est centrale dans l'œuvre de Norbert Elias (*Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Éditions de l'Aube, 1991). Elle est aussi très présente dans la réflexion de Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006.

leurs calculs moraux et leurs jugements des situations. Il pose le problème des *contraintes morales* du soutien à une cause en apparence illégitime. Comment convaincre de la justesse d'une cause stigmatisée et en apparence injustifiable ?

« C'est précisément parce qu'elle prétend à la défense d' « indéfendables » que l'étude de la lutte contre la double peine présente un intérêt sociologique. Cas extrême de cause disqualifiée, elle contraint sans doute plus que toute autre ses militants à se poser la question de la légitimité morale de leur combat, et oblige l'analyse à donner une importance décisive aux composantes normatives de l'action. »¹

Cette question des enjeux normatifs nous a semblé centrale et nous l'avons réinvestie dans notre enquête en nous attachant aux modes de justification d'une cause. J. Siméant posait déjà ce problème en considérant que la défense des « sans-papiers » constitue une *cause hérétique* car elle contraint fortement les soutiens qui risquent d'être marginalisés par rapport au consensus contre l'immigration illégale. Donner un fondement humanitaire aux actions de solidarité permet de légitimer ces pratiques au nom de valeurs morales (les droits de l'homme, le principe de fraternité).

2.4. Les contraintes morales d'un engagement

Notre objet d'étude présente l'intérêt d'aborder une question peu traitée par les travaux sur les mouvements sociaux : comment s'engager en faveur d'une cause sans prendre parti pour un peuple contre un autre ? Comment rendre acceptable et légitime un engagement qui ne soit pas réduit à la défense univoque d'un peuple ? Cela pose avec acuité les contraintes morales qui pèsent sur les organisateurs (entrepreneurs de cause) ou les simples participants.

Plusieurs enquêtés nous ont expliqué durant les entretiens qu'ils ont eu la crainte de devenir « anti-israéliens » en s'engageant davantage dans leurs activités militantes. Ils ont des profils différents (âge, sexe, profession) mais font part de la même préoccupation. Ils s'interrogent sur le fondement moral de leur engagement : est-ce qu'ils ne risquent pas de développer des opinions antisémites ? Cette crainte en dit long sur les dilemmes moraux et intimes des individus concernés.

Certains enquêtés mettent en avant leur origine juive pour donner davantage de force et de légitimité à leur prise de position. Leur judéité est utilisée comme un argument ou une ressource pour justifier le bien-fondé de leur engagement. C'est le cas par exemple des membres de l'UJFP (Union juive française pour la paix). Cette association fut fondée en 1994 au moment

¹ Cf., Lilian Mathieu, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, op. cit., p. 41.

des accords d'Oslo et des négociations en vue de l'établissement d'un Etat palestinien viable. Elle a participé aux mobilisations en faveur de cette solution pacifique tout en contestant la politique menée par les autorités israéliennes.

Notre enquête montre que les organisateurs privilégient une *défense morale* qui consiste à invoquer les valeurs au nom desquelles ils agissent, notamment des principes juridiques et moraux (respect des droits de l'homme et du droit international). Ce mode de défense a été mis en avant dans une conjoncture marquée par la recrudescence des violences (affrontements armés et meurtriers, actes et violences antisémites), comme ce fut le cas au début des années 2000. Les organisateurs rejettent le label « propalestinien » souvent utilisé dans les médias (presse écrite, radio, journaux télévisés) pour étiqueter les individus et associations engagés pour cette cause. Ils ne se définissent pas comme partisans d'un peuple ou d'une population : ils expliquent que leur action est en faveur d'« une paix juste et durable » et proposent ainsi une autre définition publique de leur mobilisation que le label réducteur qui a un effet stigmatisant. En effet, ce label revient à présenter ces acteurs comme « anti-israélien », ce qui comporte un soupçon à leur égard.

Analyser les controverses publiques

Notre objet ne se limite pas à l'étude des dévouements en faveur d'une cause : nous avons pris en compte les confrontations suscitées par cette question dans les forums et arènes publiques. On s'est inspiré des travaux de Yannick Barthes sur la mise en politique du traitement des déchets nucléaires¹, de Romain Bertrand sur la controverse autour du « fait colonial »², et de Gérard Mauger sur les émeutes urbaines de novembre 2005.³ Mauger a étudié les différentes prises de position dans l'espace médiatique : il a d'abord interrogé ces émeutes à partir des données sociologiques connues, puis analysé les commentaires qui en ont été donnés (« l'émeute de papier »). Il a montré que ceux-ci, diffusés « à chaud » par les médias, ont eu une incidence sur la façon dont chacun a perçu et interprété ces émeutes. Les représentations ont contribué à conformer l'événement à sa description médiatique. Elles exercent des « effets de réalité » dès lors qu'elles parviennent à s'imposer en définissant avec autorité la nature du « problème » posé. Comment les discours officiels peuvent modifier la perception que l'on peut

¹ Cf., Yannick Barthes, *Le pouvoir d'indécision : la mise en politique des déchets nucléaires*, op. cit.

² Cf., Romain Bertrand, *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006. On s'est aussi reporté au numéro de la revue *Mil Neuf Cent* consacré aux controverses intellectuelles : *Mil Neuf Cent*, « Comment on se dispute ? », n° 25, 2007.

³ Cf., Gérard Mauger, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006.

avoir d'une situation ou d'un problème ? Nous avons repris à notre compte ce questionnement en nous intéressant aux différentes manières de formuler le problème palestinien et d'agir en faveur de sa solution.

Prendre en compte la scène transnationale

Notre enquête s'inscrit dans une double lignée de travaux de recherches en sociologie des causes et des problèmes publics. Cependant nous innovons en prenant davantage en compte la dimension internationale qui apparaît moins dans les travaux cités précédemment. La spécificité de notre objet d'étude nous y incite fortement. Le contexte international, les relations interétatiques, l'articulation entre le national et l'international sont des variables importantes que nous intégrons à l'analyse. On s'est appuyé sur la sociologie des relations internationales, en particulier les ouvrages de Guillaume Devin et Josepha Laroche.¹ La scène internationale ne recouvre pas que les relations entre Etats mais aussi les acteurs non étatiques. Elle s'est beaucoup diversifiée avec le rôle accru des réseaux d'individus qui interagissent sur la scène transnationale.² Les associations et ONG interviennent dans différents pays et à l'ONU où elles interfèrent avec les Etats. La dimension transnationale des mobilisations a été explorée dans des recherches sur les « advocacy networks » et le plaidoyer international.³

L'investigation nous a conduit à faire varier l'échelle d'analyse : la scène locale a été observée au niveau micro avec la méthode ethnographique, tandis que l'espace transnational a nécessité d'autres outils et une approche pluridisciplinaire (histoire, sociologie, géopolitique).

Section 3. Les principales hypothèses de recherche

Nous avons étudié les conditions d'émergence de la cause au début des années 1960. C'est une conjoncture marquée par la décolonisation et l'affirmation corrélative d'un « Tiers-Monde » avec l'avènement des Etats « non alignés ». Notre hypothèse est que cette nouvelle

¹ Cf., Guillaume Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2013 ; Guillaume Devin (dir.), *Les solidarités transnationales*, Paris, l'Harmattan, 2004 ; Guillaume Devin (dir.), *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris, CNRS éditions, 2015 ; Josepha Laroche, *Politique internationale*, Paris, LGDJ, 2000.

² Cf., James Rosenau, *Turbulence in World Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990 ; Bertrand Badie et M.-C. Smouts, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

³ Cf., Margaret Keck et Kathryn Sikkink, *Activists Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998 ; *Critique internationale*, « Politiques du plaidoyer », 2015/2, n° 67. Johanna Siméant a présenté une synthèse de ces travaux : « La transnationalisation de l'action collective », in O. Fillieule, E. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, op. cit., p. 121-144.

cause incarnée par l'OLP (fondée en mai 1964) a été modelée sur celle de la libération de l'Algérie dont l'indépendance a été proclamée deux ans plus tôt. L'OLP (Organisation de libération de la Palestine) a été conçue en référence à ce précédent, et elle est devenue dans cette conjoncture le nouvel étendard du Tiers-Monde.

3.1. Une cause définie en référence à une autre

Nous proposons d'analyser l'OLP comme une institution dont la principale fonction est de parler au nom d'un peuple et de le faire exister pour lui-même et à l'égard de l'extérieur. Nous pouvons la considérer comme une organisation de mouvement social (SMO) et lui appliquer les outils d'analyse de la sociologie de l'action collective. Cela implique d'étudier les propriétés sociales des porte-parole, les ressources de cette organisation, ses modes d'action, et ses soutiens extérieurs.

Les leaders palestiniens ont voulu défendre les intérêts des réfugiés arabes de Palestine disséminés dans plusieurs pays d'accueil et marginalisés. Ils ont cherché à incarner et unifier un peuple de la même façon que le FLN s'est efforcé de représenter le « peuple algérien » dont il se voulait l'unique porte-parole. Ils ont institué pour ce faire une nouvelle *identité politique* qui a été précisément définie dans la charte de l'OLP. Nous utilisons cette notion dans le sens précis que lui ont donné Charles Tilly, Doug McAdam et Sydney Tarrow :

« We call identities explicitly political when they qualify in both of these last two regards : when people make public claims on the basis of those identities, claims to which governments are either objects or third parties. Identities are political insofar as they involve relations to governments. Identities such as worker, resident, and woman likewise become political in some regimes, either where governments actually rule by means of such identities or where any set of people who subscribe to the same program have the right to voice collective demands. »¹

Ces auteurs précisent que l'identité politique peut varier selon un continuum qui va de « embedded » à « detached » : « Embedded identities inform a wide range of routine social relations, as in a village when membership in a given household strongly affects everyday relations with most other people. Detached identities inform only a narrow, specialized range of intermittent social relations. »²

¹ Cf., D. Mac Adam, S. Tarrow et Ch. Tilly, *Dynamics of contention*, New York, Cambridge University Press, 2001. On s'est beaucoup appuyé sur cet ouvrage et on a repris certains concepts et mécanismes mis en évidence par ces auteurs. On s'est aussi reporté au livre plus récent de Charles Tilly et Sydney Tarrow, *Politique(s) du conflit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

² Cf., D. Mac Adam, S. Tarrow et Ch. Tilly, *Dynamics of contention*, op. cit.

L'identité palestinienne instituée en 1964 a été le support de la mobilisation du peuple représenté. Elle n'est pas une donnée naturelle et n'a pas d'évidence en soi.¹ Elle a été le motif de revendications formulées par les réfugiés et leurs porte-parole à destination des autorités politiques (les Etats arabes, le gouvernement israélien, l'ONU et les pays occidentaux). Cette identité s'est affirmée après 1967 avec le renforcement des milices palestiniennes et le travail de mobilisation des populations exilées dans les camps de réfugiés. L'identification à un peuple défini comme un mouvement social a permis d'imposer une identité valorisante qui a compensé la situation objective de relégation et de marginalisation. Le paradoxe est que cette identité a été revendiquée de façon accrue au moment où l'OLP s'est durablement affaiblie au cours des années 1980. Cette organisation a été minée par ses divisions internes et ses échecs successifs (tant militaires que diplomatiques). C'est précisément dans cette conjoncture que les populations arabes israéliennes se sont servies de cette identité pour faire valoir leurs droits. Elles ont développé des coopérations avec les populations des territoires occupés pour défendre les droits de ces habitants soumis à un régime militaire d'exception qui leur dénie le statut de citoyens égaux. Le succès de cette identité a abouti à la reconnaissance d'une « nation palestinienne » à la fin des années 1980, prélude aux négociations israélo-arabes (conférence de Madrid, 1991) qui ont débouché sur la mise en place des institutions prévues par les accords d'Oslo (1993-1995).²

La construction de la cause s'est fondée sur un travail politique de représentation et de délégation. Nous reprenons les hypothèses avancées par les recherches sur la formation des groupes sociaux. Luc Boltanski a montré comment la catégorie « cadres » s'est constituée à la suite de l'action entreprise par un noyau originel d'ingénieurs (membres d'organisations professionnelles et confessionnelles) qui ont voulu imposer une nouvelle *identité sociale*. Ce groupe a mené un travail de regroupement et de délimitation d'une nouvelle catégorie à laquelle se sont agrégés des groupes disparates. Il a offert une représentation alternative et valorisante aux membres issus des catégories moyennes du salariat. Le succès de cette nouvelle identification résulte du travail politique de mobilisation des individus qui se sont reconnus comme « cadres ». L'enquête de Boltanski met en évidence le rôle essentiel des porte-parole du groupe : leur action s'est opérée dans le champ des relations sociales mais aussi dans le

¹ La notion d'identité doit être interrogée car elle est problématique et fait l'objet d'usages différenciés. Cf., Roger Brubakers, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 139, novembre 2001, p. 66-85. Voir aussi, Lilian Mathieu, « Quand la sociologie de l'action collective rencontre les identités. Etat des lieux et perspectives », communication aux journées d'étude du CRAPE, IEP de Rennes, novembre 2007.

² Sur le sujet de l'identité palestinienne, voir, Rashid Khalidi, *L'identité palestinienne. La construction d'une conscience nationale moderne*, Paris, La Fabrique, 2002.

champ politique. Ces leaders ont voulu défendre les intérêts spécifiques des classes moyennes qui ne se confondaient pas avec les classes populaires ni avec le patronat. Les promoteurs intellectuels des classes moyennes ont diffusé une nouvelle idéologie pour transformer les catégories intermédiaires en classes mobilisées. Cette idéologie s'est constituée à partir du catholicisme social mais en y intégrant un discours nationaliste et hostile à la lutte des classes : elle a été promue par la CGC (Confédération générale des cadres), syndicat fondé fin 1944 et qui est devenue une institution importante dans l'après-guerre.

Cet ouvrage éclaire les moyens par lesquels s'institutionnalise un groupe. De quelle façon une catégorie se construit-elle autour d'une identité nouvelle ? La recherche de Boltanski se fonde sur une exploitation des archives, des témoignages et des biographies mais aussi sur une enquête de terrain qui fait appel à l'observation et aux entretiens. C'est par la genèse de la catégorie « cadres » que le chercheur interroge l'évidence de son existence actuelle qui a été sanctionnée par le droit et par les taxinomies officielles. Ce groupe existe sur le mode du cela-va-de-soi.

L'ouvrage de Boltanski s'inscrit dans une série de travaux sur l'émergence des groupes sociaux et la fonction spécifique des porte-parole. Plusieurs publications de Pierre Bourdieu traitent de cette question.¹ Nous avons aussi utilisé l'enquête de Charles Suaud sur les Etats généraux du développement agricole (mai 1982).² Cet auteur montre que cette consultation organisée par le gouvernement visait à recueillir l'opinion du monde paysan. Mais l'observation sociologique du déroulement de cette consultation met en évidence le travail d'encadrement et de mobilisation de la « base » paysanne qui est assuré par les organisations régionales et locales chargées du développement agricole (organisations syndicales, professionnelles et administrations publiques). Suaud remet en cause l'existence autonome d'un groupe social doté de propriétés objectives : le groupe n'existe que par l'action de ses porte-parole officiels qui lui donnent une consistance symbolique. Ces derniers ont eu pour rôle de s'approprier les demandes et revendications exprimées par les individus consultés, et de les retraduire de manière à faire croire au respect d'une parole paysanne authentique.

¹ Cf., Pierre Bourdieu, « Espace social et genèse des classes », « La représentation politique », « L'identité et la représentation », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 213-258, 281-292, 293-323.

² Cf., Charles Suaud, « Le mythe de la base. Les Etats généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, juin 1984, p. 56-79.

3.2. La défense morale et juridique d'une cause faible

Notre hypothèse est que le mode de défense de la cause palestinienne s'est significativement transformé durant les années 1970. Cette conjoncture est caractérisée par le renforcement du droit international humanitaire (DIH) et des droits de l'homme (DIDH). La consolidation de ce droit est le résultat de l'activisme des associations internationales de juristes qui contribuent à l'élaboration des normes internationales avec les Etats et l'ONU.¹ Le recours au DIH et au DIDH est devenu le moyen privilégié pour défendre les populations civiles face à l'arbitraire des Etats. Ce droit international a une forte dimension morale car il se fonde sur des normes et valeurs universelles qui doivent s'imposer aux Etats souverains. Il est promu par les ONG et surtout par l'ONU qui est considérée comme une autorité morale supérieure qui agit au service de la paix. Le droit international est alors perçu comme un facteur d'intégration dans un contexte de coopération accrue entre les Etats des deux blocs antagonistes. Mais c'est un droit composite et hétérogène qui s'est élaboré à partir de différentes sources (résolutions, conventions, traités, pactes) et dont la constitution est relativement récente. Ce droit est faible car son application effective dépend de la pleine coopération entre les Etats souverains pour être respecté.²

La cause portée par l'OLP est faible pour plusieurs raisons : ses principaux soutiens sont divisés à son égard (les Etats membres de la Ligue arabe) ; le soutien international est fluctuant et incertain (la Chine communiste et l'URSS s'engagent fortement aux côtés de l'OLP puis se retirent graduellement) ; sa définition est instable et varie au cours du temps, en fonction des conjonctures et des reconfigurations d'alliances ; l'OLP est une organisation dont le statut diplomatique est indéterminé. Dans ces conditions, le droit international est devenu la principale ressource pour justifier le bien-fondé de cette cause. Il a été mobilisé par de nouveaux acteurs : les associations de juristes qui ont un statut d'ONG.³ Ceux-ci ont reformulé le problème en le traduisant dans les termes juridiques appropriés : la protection des populations victimes des conflits armés, le respect des droits humains contre l'arbitraire d'une occupation militaire (IV^e Convention de Genève). Ils ont joué un rôle central pour plaider en faveur des populations civiles, en privilégiant un registre juridique de dénonciation qui permet de défendre ces

¹ Cf., Patricia Buirette et Philippe Lagrange, *Le droit international humanitaire*, Paris, La Découverte, 2008 ; Josepha Laroche, *Politique internationale, op. cit.*, p. 113-148.

² Cf., Dominique Carreau, *Droit international*, Paris, Pedone, 2009. Voir aussi, Monique Chemillier-Gendreau, *Humanité et souverainetés. Essai sur la fonction du droit international*, Paris, La Découverte, 1995.

³ Les principales associations sont la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), Amnesty International, l'AIJD (Association internationale des juristes démocrates), ICJ (International Commission of Jurists). Ces associations bénéficient du statut d'ONG qui leur a été reconnu par l'ONU.

populations sans encourir le risque d'être disqualifié pour propagande anti-israélienne. C'est un choix sous contrainte : les inhibitions à prendre position pour cette cause contraignent les acteurs à une défense juridique et morale.

Plusieurs enquêtes ont montré de quelle façon le recours au droit est devenu un moyen d'action pour plaider en faveur des populations démunies. Lilian Mathieu a mis en évidence que le registre juridique est un des principaux *registres de dénonciation* utilisés par les soutiens aux étrangers menacés par la double peine. Ce registre envisage la pratique des expulsions en conformité avec les principes fondamentaux du droit.¹ Cet auteur a montré que ce registre est utilisé de façon récurrente par les soutiens à différentes périodes (des années 1970 aux années 2000). Mais il n'est pas le seul répertoire argumentatif car deux autres registres sont distingués, celui de l'attachement (les liens familiaux entretenus par l'étranger avec le pays d'accueil) et celui de l'inefficacité (la mesure d'éloignement ne permet pas d'atteindre effectivement l'objectif de protection de l'ordre public). La question est de savoir pourquoi un registre est-il privilégié plutôt qu'un autre ? L. Mathieu montre que cela dépend de choix tactiques selon les opportunités et contraintes des situations. Le registre juridique présente l'avantage de faire valoir des principes généraux que des spécialistes (avocats, juristes) peuvent défendre auprès des autorités administrative et judiciaire. Mais il a l'inconvénient de restreindre les soutiens à ceux qui maîtrisent la technicité du droit.

Dans son enquête sur les membres de la Ligue des droits de l'homme, Eric Agrikoliansky a révélé l'importance de l'activité du service juridique de cette association durant les années 1970 et 1980.² Cette période est marquée par la croissance des mobilisations autour de la question du droit (la défense des libertés individuelles contre la répression).³ Elle a connu des débats sur la codification constitutionnelle des droits de l'homme et un renouveau de la thématique de l'Etat de droit.⁴ Cet auteur a montré de quelle façon les juristes de la LDH font un usage choisi du droit pour défendre des individus auprès de l'administration. Cette association joue un rôle d'*opérateur du droit* en invitant l'administration à tenir compte de règles qui ont été ignorées. Elle est aussi *médiatrice de l'application du droit* : elle aide à constituer des dossiers pour permettre aux plaignants de bénéficier de dispositifs dont ils maîtrisent mal les règles. Les juristes négocient avec l'administration les conditions d'application des règles en interprétant

¹ Par exemple, aucun individu ne doit être puni deux fois pour le même délit. Un autre principe prévoit que le droit devrait s'appliquer sans discrimination entre les individus, quel que soit leur origine ou leur statut.

² Cf., Eric Agrikoliansky, « Usages choisis du droit : le service juridique de la Ligue des droits de l'homme (1970-1990). Entre politique et raison humanitaire », *Sociétés Contemporaines*, 2003/4, n° 52, p. 61-84.

³ Cf., Lilian Mathieu, *Les années 1970, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2009, p. 59-70.

⁴ Cf., Bastien François, *Le régime politique de la V^e République*, Paris, La Découverte, 2008.

les normes en vigueur (circulaires, directives internes). Cependant le recours au droit ne permet pas de généraliser les griefs portés par l'association et d'assurer une défense collective des individus victimes d'abus. Au contraire, l'auteur montre que les juristes singularisent chaque cas plaidé auprès de l'administration car ils veulent attirer l'attention des autorités sur la situation particulière d'un individu en invoquant des motifs humanitaires. Ils ont recours à cette stratégie qui a déjà prouvé son efficacité. Celle-ci empêche la politisation de l'action juridique qui est confinée dans un traitement humanitaire au cas par cas.

Nous allons voir précisément de quelle façon une défense morale justifiée par des motifs humanitaires a pour effet de dépolitiser l'action militante. Par ailleurs, la question de l'engagement du droit dans la défense des groupes démunis a été traitée par de nombreux travaux en sciences sociales.¹

Le recours à une expertise humanitaire

Dans une enquête sur les clubs CODEV (Coopération-Développement) fondés par des salariés d'EDF, les auteurs ont étudié les engagements qui relèvent d'un nouveau modèle de *l'humanitaire expert*.² Ils ont mis en évidence une idéologie qui valorise l'efficacité de l'action, la rationalité des moyens et des fins, le management par équipe et le modèle de l'expertise. Cette posture militante met en avant la compétence des agents, leurs expériences et leurs savoir-faire techniques. Ces salariés participent à des projets de coopération qui consistent à moderniser des équipements, électrifier des villages ou des régions délaissés, pour favoriser le développement local. Les auteurs expliquent l'essor de cette nouvelle offre d'engagements en reconstituant la carrière des dévouements de ceux qui promeuvent ces actions. Ils montrent l'importance des *reconversions sociales*, professionnelles et militantes, en particulier d'anciens syndicalistes qui ont investi un nouveau terrain militant. Le secteur de la solidarité internationale s'est professionnalisé en établissant des relations partenariales et contractuelles avec les pouvoirs publics. Cette enquête décrit la transformation d'une cause politique ancienne, l'émancipation du Tiers-Monde, devenue une entreprise qui requiert des compétences techniques et des actions sérialisées.

En nous appuyant sur cet ouvrage, nous montrerons les logiques qui ont conduit à la création d'une « Plate-forme des ONG pour la Palestine » en 1993, fondée pour renforcer les

¹ Cf., Liora Israël, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Science Po, 2009. Cet ouvrage recense les principales recherches dans ce domaine que certains ont qualifié de « cause lawyering ».

² Cf., Annie Collovald (dir.), *L'humanitaire, ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, PUR, 2002.

coopérations entre organisations de la société civile (les associations françaises, européennes, israéliennes et palestiniennes) avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et des Coopérations. Ce sont les acteurs de l'expertise humanitaire qui ont investi cette cause en menant des projets de coopérations techniques, sanitaires et culturelles.

Section 4. Les questions de méthode

La recherche a été menée auprès d'entrepreneurs de cause avec lesquels nous avons réalisé des entretiens approfondis en suivant la méthodologie de l'enquête de terrain.¹ Les entretiens ne constituent pas pour nous des archives orales telles que les élaborent les historiens. Ce qui nous importe n'est pas un récit de vie, ni des témoignages. Les enquêtés reconstruisent les événements passés à la lumière des enjeux du présent.² En effet la mémoire sélectionne les informations pertinentes en fonction de la situation d'entretien et de la relation entre l'enquêteur et l'enquêté. La parole recueillie dépend des stratégies de présentation de soi et elle nécessite d'être contrôlée par d'autres données.³ Nous avons recoupé les informations fournies par les entretiens avec nos observations de terrain. Les archives personnelles et privées des enquêtés sont une source que nous avons exploitée pour compléter les entretiens.⁴ Elles permettent de mieux gérer le déroulement de l'entretien afin d'éviter de se faire « mener en bateau » par un interlocuteur volubile qui saisit l'occasion d'une interview pour mettre en valeur son parcours et ses pratiques. Ce qui nous a importé est la façon très singulière dont un acteur parle de ses engagements. Cette expérience subjective éclaire les pratiques observées.

Nous avons enquêté sur des associations investies dans un « Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens » (CNPJDIP) fondé à Paris fin 2000. Ce sont des groupements pacifistes, de défense des droits humains et des organisations de gauche.⁵ Les réunions internes de ce Collectif ont été observées de fin 2004 à 2007, ainsi que diverses

¹ Cf., Jean-Claude Combesse, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 1996 ; Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.

² Cf., Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.

³ Cf., Pierre Bourdieu, « Comprendre », in P. Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 1389-1447.

⁴ Cf., Hélène Combes et al., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, 2011/1, n° 93, p. 7-27.

⁵ Les principales associations membres de ce Collectif sont : l'AFPS (Association France-Palestine Solidarité), le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), la LDH (Ligue des droits de l'Homme), le Mouvement de la Paix, la GUPS (General Union of Palestinian Students), l'APF (Association des Palestiniens de France), l'UJFP (Union juive française pour la paix), La Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien (CCIPPP), le PCF, Les Verts, la LCR, la CGT, la FSU, l'UNEF, Solidaires.

activités organisées (conférences, colloques, manifestations). Ce regroupement associatif constitue un *milieu d'interconnaissance* au sein duquel nous avons mené une observation participante sur la longue durée.¹ Les entretiens avec les organisateurs ont été négociés dans le cadre des interactions de l'enquête.² Ceux-ci sont les principaux entrepreneurs dont on a cherché à déterminer le parcours et la carrière des engagements. Nous précisons dans quelles circonstances précises nous avons sollicité ces entretiens. On a retenu des profils typiques en fonction de l'âge, de l'appartenance associative, des responsabilités occupées et du degré d'implication dans les activités. Le CNPJDIP est un espace composé d'une myriade d'associations qui sont alliées et concurrentes. Les entretiens ont permis de reconstituer les réseaux de relations entre les acteurs, et les différents pôles qui structurent cet espace.

4.1. La méthode ethnographique

Nous avons mené une enquête dans une commune (Loresse) située en banlieue nord parisienne, à la limite de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, à partir de septembre 2004 et jusqu'en 2010.³ Nous n'avons aucune connaissance de cette ville auparavant et aucun lien personnel avec ses habitants. Une association locale a été contactée après que nous ayons obtenu les coordonnées d'une personne référente.⁴ On a rencontré les membres de cette association et participé à leurs activités après avoir obtenu leur accord et présenté l'objet de notre recherche. La question que l'on se posait alors était de savoir comment la cause est investie et appropriée au niveau local. Quels en sont les usages dans une conjoncture marquée par les engagements humanitaires et pacifistes ? Par la suite on s'est intéressé à la coopération municipale avec une collectivité palestinienne. L'intérêt de cette ville est le fort engagement municipal et associatif durant la période que nous avons étudiée (1998-2010). Ce terrain nous a permis d'observer au plus près les pratiques des acteurs impliqués sur la longue durée.⁵ Il nous a offert la possibilité de mettre à l'épreuve nos hypothèses de recherche. La commune est l'échelle la plus pertinente pour étudier la vie associative en interactions avec l'action

¹ Un milieu d'interconnaissance est un espace dans lequel les acteurs entretiennent des relations personnelles suivies avec d'autres. La base de cette sociabilité est l'activité associative spécialisée dans la solidarité internationale.

² Voir le tableau récapitulatif des entretiens en annexe.

³ Nous avons anonymisé le nom de cette commune en lui donnant un nom fictif.

⁴ Cette association est « Loresse Palestine. Association pour la paix », fondée en mai 2000. Nous avons obtenu le contact de la présidente de cette association par l'intermédiaire d'une amie enseignante dans un collège de cette ville.

⁵ Nous avons aussi mené de nombreuses observations et des entretiens approfondis à Fontenay-sous-Bois (Val de Marne) de fin 2004 à fin 2006. Ce terrain secondaire nous a donné des éléments de comparaison.

municipale. On peut y observer le cadre de vie des habitants, la division de l'espace avec les différents quartiers, tout en prenant en compte l'histoire locale (celle de la ville et celle du groupe étudié).¹

Nous avons choisi d'enquêter sur cette commune car elle correspondait à l'image que l'on se faisait d'une ville populaire. Notre hypothèse était que les engagements associatifs étaient davantage localisés dans les quartiers populaires. En effet les collectivités impliquées dans les coopérations décentralisées avec la Palestine (sous la forme de jumelage ou de partenariat) sont plus souvent marquées à gauche, par exemple Dunkerque, Grenoble, Romans-sur-Isère, Cergy, Evry, Gennevilliers, Bagnolet. Mais ce n'est pas toujours le cas (Bordeaux coopère avec Ramallah).

Nous avons intégré les « coopérations décentralisées » dans notre objet d'étude car elles constituent un fait social objectivable.² Les « jumelages » et « coopérations » menés par les collectivités locales depuis le milieu des années 1990 concernent plusieurs dizaines de communes et quelques conseils généraux et régionaux. Ces partenariats ont été justifiés par l'aide au développement et la contribution aux efforts de paix au Proche-Orient. Ils ont connu un essor rapide sous l'impulsion du ministère des Affaires étrangères qui les a encouragés, ainsi que grâce à l'action de Cités unies France (CUF), du RCDP et de l'AJPF.

A partir d'une enquête locale, il est possible de saisir des phénomènes sociaux plus généraux. La monographie est une méthode qui permet d'offrir un miroir grossissant de réalités microscopiques.³ La ville de Loresse est une étude de cas qui peut avoir une portée plus générale car elle permet d'observer la configuration singulière d'un phénomène plus global.⁴ Nous disposons de nombreux matériaux : une vingtaine d'entretiens approfondis, ainsi que des entretiens répétés avec certains enquêtés. Les archives municipales ont été exploitées pour la période de 1995 à 2007, en particulier les comptes rendus du conseil municipal, les documents produits lors des élections locales, ainsi que les archives du service des coopérations internationales. L'accès à ces archives n'a été possible que par la relation de confiance que nous avons nouée avec certains élus et agents municipaux. En effet ces documents ne sont pas publics

¹ Nous avons exploré la ville en reprenant les études classiques de l'école de Chicago : Robert Park, Louis Wirth, William Foote Whyte. Cf., Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Le Champ urbain, 1979.

² Cf., Emile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1993. Un fait social est un phénomène qui se manifeste avec régularité et de façon extérieure aux individus. Il peut prendre des formes particulières et singulières, et doit être observé à travers des pratiques concrètes et des dispositifs institutionnels.

³ Cf., Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999, p. 431-442.

⁴ Cf., Jacques Lagroye, « De l' "objet local" à l'horizon local des pratiques », in Albert Mabileau (dir.), *A la recherche du « Local »*, Paris, l'Harmattan, 1993, p. 166-182.

car ils sont conservés dans le bureau du service des coopérations. Ils ont permis de reconstituer la genèse de la politique des coopérations à la fin des années 1990. C'est dire que l'accès aux archives a été une étape dans le déroulement de l'enquête de terrain (nous les avons consultées en octobre 2007).

La presse locale a été consultée : le journal municipal (mensuel) et départemental (hebdomadaire), les publications des groupes politiques locaux, ainsi que les bulletins diffusés par les associations. La médiathèque municipale nous a fourni de nombreux documents sur l'histoire locale. Les observations de terrain ont été consignées dans un journal durant la période de l'enquête (2004-2010) ; nous y avons relaté tous les détails pertinents à la suite des interactions avec les enquêtés (les discussions et échanges informels, directs ou par téléphone). Ce carnet a constitué notre principale source d'informations pour restituer nos analyses et organiser notre démonstration. Il nous a donné la matière d'un retour réflexif sur notre engagement ethnographique et sur le rapport à l'objet d'étude.¹

La méthode ethnographique permet d'observer les pratiques des acteurs sociaux et de saisir les représentations qui leurs sont associées. Elle suppose une immersion longue dans un *terrain d'interconnaissance*, c'est-à-dire « un ensemble de personnes en relation directe les unes avec les autres ou plus exactement qui disposent, les unes sur les autres, d'un certain nombre d'informations nominales. C'est le cas chaque fois que l'on peut dire : « Ici (dans tel village, telle entreprise, tel quartier, telle école, telle association, etc.), tout le monde se connaît. »² On peut ajouter que ce terrain se caractérise par des relations suivies entre des acteurs locaux qui s'inscrivent dans la durée. Cette méthode évite l'écueil de certaines enquêtes qualitatives qui ne permettent pas de confronter sur la longue durée la subjectivité des enquêtés à l'objectivité des pratiques.³

Pour conduire notre enquête, on s'est appuyé sur d'autres recherches ethnographiques en milieu populaire : les ouvrages de Michel Pialoux et Stéphane Beaud, Florence Weber, Olivier Maslet et David Lepoutre.⁴ La démarche que nous avons suivie correspond à la méthodologie

¹ Cf., Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit., p. 94-98.

² Idem, p. 295.

³ Stéphane Beaud et Florence Weber considèrent que l'enquête qualitative constitue souvent un substitut aux questionnaires visant à produire des données quantitatives et statistiques, car elle diversifie les terrains d'étude et définit des échantillons à interroger.

⁴ Cf., Florence Weber, *Le travail à-côté. Etude d'ethnographie ouvrière*, Paris, EHESS-INRA, 1989 ; Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999 ; David Lepoutre, *Cœur de*

présentée par Olivier Schwartz dans son texte « L'empirisme irréductible ».¹ Elle implique de participer aux activités du groupe étudié pour interagir avec les personnes enquêtées. Les entretiens ont permis d'approfondir la connaissance du terrain et des réseaux de relations au sein du groupe local. Notre statut d'observateur extérieur a évolué durant l'enquête car nous avons pris part aux activités associatives. L'objet d'étude s'est déplacé au cours de nos observations sur le terrain : au début nous avons étudié une association d'habitants en suivant les activités de ses membres ; ensuite l'enquête a porté sur les élus municipaux et les agents en charge des coopérations à la mairie. L'attention s'est enfin fixée sur les associations socio-culturelles de quartier, qui pratiquent l'éducation populaire, et qui ont été impliquées dans l'action municipale. Les sites d'observation ont varié pour suivre les différentes étapes de la coopération entreprise par la mairie.

4.2. Les archives consultées

A/ Les archives associatives

Nous avons consulté les archives de l'association médicale franco-palestinienne (AMFP, fondée en 1974) et de l'association France-Palestine (fondée en 1979) qui sont conservées au siège de l'AFPS à Paris.² Ces archives comptent plusieurs dizaines de cartons classés par années dans un local au CICP (Centre international des cultures populaires) qui est une maison des associations spécialisées dans la solidarité internationale. Elles comportent les publications de ces associations (journal mensuel, bulletin trimestriel, brochures diverses), ainsi que les correspondances privées des membres (courriers, lettres manuscrites), les communiqués de presse, les comptes rendus des missions médicales et des projets sanitaires. On y trouve aussi les nombreux rapports diffusés par d'autres associations de défense des droits humains. Ces archives étant privées, nous y avons accédé avec l'accord des responsables suite à la demande adressée au Bureau de l'association. Ces documents ont été consultés sous le contrôle d'un

banlieue. Codes, rites et langages, Paris, Odile Jacob, 2001 ; Olivier Masclet, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003. Pour les questions de méthode, on s'est appuyé sur : Gérard Mauger, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, décembre 1991, p. 125-143.

¹ Cf., Olivier Schwartz, « L'empirisme irréductible », postface à Nels Anderson, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993, p. 265-308.

² L'AFPS (Association France-Palestine Solidarité) a été fondée en 2001 à la suite de l'unification (fusion) entre l'AMFP et l'association France-Palestine. Elle compte environ quatre mille membres au milieu des années 2000, avec des sections locales dans la plupart des grandes villes.

permanent du siège. Nous avons dépouillé ces archives qui constituent un fonds important de documents qui n'a semble-t-il jamais été traité ni inventorié.

Le CICP dispose d'un centre de documentation, le CEDIDELP, où de nombreux ouvrages et périodiques ont été utilisés pour notre recherche.¹

Par ailleurs, nous avons consulté les archives de l'Institut des études palestiniennes à Beyrouth. Cet Institut a été fondé en 1965 par des universitaires et des chercheurs. C'est un centre de ressources documentaires qui dispose d'un fonds d'ouvrages, de journaux et périodiques en plusieurs langues. Il publie une revue, *Journal of Palestine Studies*. Nous y avons examiné des publications en anglais et en français diffusées par l'OLP et ses diverses composantes. Cet Institut conserve des documents qu'il est difficile de trouver en Belgique, par exemple les publications du Fatah durant les années 1970, ainsi que certaines brochures éditées par le département de l'information de l'OLP.

B/ Les archives de politique étrangère

Les publications officielles de politique étrangère ont été consultées : *La politique étrangère de la France. Textes et documents officiels*, publiée par le secrétariat du ministère des Affaires étrangères, pour la période 1966-2000. Elles constituent la principale source d'informations pour les déclarations officielles des autorités de l'Etat.² Nous avons aussi utilisé *Documents d'actualité internationale*, éditée par le secrétariat du gouvernement, ainsi que l'*Annuaire français du droit international* qui est une revue annuelle qui recense et analyse l'actualité juridique internationale. Ces publications sont consultables à La Contemporaine (BDIC³, site de Nanterre). Certaines revues de stratégie internationale ont été utilisées (*Politique étrangère*, *Revue de défense nationale*) car elles offrent une source importante d'informations historiques.

Les archives des débats parlementaires qui concernent la politique étrangère : les comptes rendus publiés au *Journal officiel de l'Assemblée nationale*. On s'y est reporté pour la période 1967-1975. Les débats ont lieu parfois en assemblée plénière et surtout dans le cadre de la commission des Affaires étrangères.

¹ Le Centre de documentation internationale sur le développement, les libertés et la paix (CEDIDELP) a été fondé en 1981. Il est dédié au développement solidaire et à la promotion des droits humains.

² Pour l'étude de la politique étrangère et des acteurs qui prennent part au processus de décision, on s'est reporté à Marie-Christine Kessler, *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

³ La BDIC (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine) est devenue La Contemporaine. Elle dispose d'un fonds d'archives très important situé dans le campus de l'université de Nanterre.

C/ Les archives de presse

Les archives de presse ont constitué une source de données historiques que nous avons beaucoup exploitée. Les archives du journal *Le Monde* à la BDIC (Nanterre) qui dispose des archives intégrales et d'un index thématique sur fiches cartonnées qui a été conçu par la rédaction du journal et légué à la BDIC. Cette bibliothèque conserve de nombreux documents (ouvrages, revues, brochures, fonds d'archives) que nous avons utilisés.¹ D'autres archives de presse (*Figaro*, *l'Aurore*, *l'Humanité*, *France Soir*) ont été consultées à la BDIC et à la BNF (microfilms). Les dossiers de presse numérisés de l'IEP (Institut des études politiques) de Paris ont été exploités pour la période 1960-1974. Ils sont classés selon deux thématiques : « question palestinienne » (1945-1970) et « mouvement de libération de la Palestine » (1968-1974). Ces bases de données ont été constituées à partir de la presse francophone et anglophone. Elles ne sont accessibles qu'au sein de la bibliothèque de l'IEP.

Ces archives ont été complétées avec des sources secondaires sur la presse : la thèse universitaire de Philippe Gorokhoff, soutenue en 1978 à Paris IV.² Très fouillée, celle-ci analyse le contenu de cinq quotidiens nationaux durant l'année 1967 et restitue le contexte historique et international. Elle utilise les outils de l'analyse de contenu et l'étude quantitative des données (l'ensemble des articles parus durant l'année). On s'est aussi reporté à la thèse de Laurence Coulon soutenue à Paris I en 2003.³ Ce sont des travaux d'historiens spécialisés sur la presse et la vie politique. L'étude de la presse nous a beaucoup accaparé au début car on se posait la question des perceptions et représentations d'un problème médiatisé. On s'interrogeait aussi sur les relations entre médias et mouvements sociaux, à partir d'une littérature sociologique sur ce sujet.⁴

Ces données furent enrichies par la lecture des travaux d'historiens spécialistes du Proche-Orient et de la question palestinienne : Henry Laurens, Xavier Baron, Olivier Carré et Nadine

¹ Plusieurs cartons de brochures émanant d'organisations diverses (ONG, ONU) sont référencés sous le titre « Recueil Palestine (Question) ».

² Cf., Philippe Gorokhoff, « Le conflit israélo-arabe de juin 1967 et la presse quotidienne française », Thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris IV Sorbonne, 1978. Sous la direction de M. Dominique Chevallier.

³ Cf., Laurence Coulon, « L'opinion française, Israël et le conflit israélo-arabe : premiers éléments d'analyse (1947-1987) », Thèse de doctorat en histoire, Paris 1, 2003. Sous la direction de M. Robert Franck.

⁴ Cf., Erik Neveu, « Médias, mouvements sociaux et espaces publics », *Réseaux*, n° 98, 1999, p. 17-85 ; Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, *op. cit.* ; Philippe Juhem, *SOS-Racisme, histoire d'une mobilisation « apolitique »*, Thèse de science politique, Université Paris 10, 1998.

Picaudou. On s'est appuyé sur l'ouvrage de référence de Samir Kassir et Farouk Mardam-Bey pour l'histoire diplomatique et l'étude des médias.¹

On a participé à des séminaires et colloques organisés par l'IISMM (Institut d'études sur l'Islam et les Sociétés du Monde Musulman) à l'EHESS. Notre réflexion a été nourrie par les communications de spécialistes du Proche-Orient. Le colloque « Nationalisme en mutation et espaces en devenir. Le cas palestinien », à Paris, 26-27 janvier 2007, a articulé des disciplines différentes (sciences politiques, sociologie, histoire, anthropologie).²

4.3. Engagement, distanciation et réflexivité

L'observation participante sur le terrain d'enquête exige une implication personnelle forte. Elle nécessite de participer à des activités sociales et à des relations suivies avec les enquêtés. Cet investissement personnel et durable pose la question de la distance nécessaire pour objectiver les pratiques et les discours. Il faut prendre en compte la pluralité des points de vue des acteurs et rendre compte de la complexité des pratiques sociales. Comment prendre suffisamment de recul pour neutraliser ses propres affects et changer de regard sur son objet d'étude ? L'implication dans le terrain est en effet chargée d'affects à l'égard des personnes enquêtées et de l'objet des dévouements. Le travail d'analyse des données et de rédaction finale exige d'entrer dans un processus de distanciation.

Ce problème a été abordé par Norbert Elias qui a défendu l'autonomie du travail scientifique par rapport aux enjeux politiques et moraux de son époque.³ Il a expliqué que la distanciation scientifique nécessite de neutraliser ses propres jugements de valeur et ses inclinations en faveur d'un groupe social ou d'un intérêt particulier à défendre. Cependant l'observateur est pris dans la trame des relations sociales qu'il étudie, ce qui rend difficile le travail de distanciation et d'objectivation. Elias expose le dilemme de l'analyste qui est impliqué dans l'observation de son objet d'étude et qui doit se détacher de son rôle de participant afin de prendre du recul.

« Le problème devant lequel se trouvent placés les spécialistes en sciences humaines ne peut donc pas être résolu par le simple fait qu'ils renonceraient à leur fonction de membre d'un groupe

¹ Cf., Samir Kassir et Farouk Mardam-Bey, *Itinéraires de Paris à Jérusalem. La France dans le conflit israélo-arabe*, Washington, Les livres de la Revue d'études palestiniennes, 1993 (deux tomes). Ces auteurs ont été les promoteurs de la *Revue d'études palestiniennes* (fondée en 1980) avec l'historien Elias Sanbar.

² Ce colloque a été organisé par Aude Signoles et Jalal Al Hussein. Les intervenants sont : Philippe Bourmaud, Pénélope Larzillière, Bernard Rougier, Elisabeth Marteu, Sari Hanafi, Vincent Romani, Kamal Dorai, Stéphanie Latté.

³ Cf., Norbert Elias, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993, p. 9-68.

au profit de leur fonction de chercheur. Ils ne peuvent cesser de prendre part aux affaires sociales et politiques de leur groupe et de leur époque, ils ne peuvent éviter d'être concernés par elles. Leur propre participation, leur engagement conditionne par ailleurs leur intelligence des problèmes qu'ils ont à résoudre en leur qualité de scientifiques. Car, si pour comprendre la structure d'une molécule on n'a pas besoin de savoir ce que signifie se ressentir comme l'un de ses atomes, il est indispensable, pour comprendre le mode de fonctionnement des groupes humains, d'avoir accès aussi de l'intérieur à l'expérience que les hommes ont de leur propre groupe et des autres groupes ; or on ne peut le savoir sans participation et engagement actifs. »¹

Elias pose le problème du rapport à l'objet d'étude qui n'est pas neutre car il ne s'agit pas d'observer des phénomènes physiques ou naturels mais des faits sociaux et des relations humaines. Le rapport à l'objet est d'autant plus complexe lorsqu'il met en jeu les convictions intimes du chercheur, ses idéaux et valeurs. La validité des travaux en sciences sociales est garantie par la confrontation et le débat au sein du groupe professionnel (sociologues, historiens, politistes, etc.). Les résultats d'une recherche doivent être soumis au contrôle collectif exercé par les membres de ce groupe. Elias se situe dans la perspective de Max Weber dont il reprend certaines notions et réflexions, en particulier la distinction entre jugement de faits et jugement de valeur. Weber a défendu la « neutralité axiologique » qui doit guider la démarche de l'analyste (économiste ou sociologue).²

L'engagement du chercheur dans son objet et sur son terrain d'enquête a fait l'objet d'un séminaire organisé par Delphine Naudier et Maud Simonet à l'IRESO, intitulé « Le sociologue : pratiques de recherches et engagements », en 2005-2006.³ Cet atelier a nourri notre réflexion sur la façon de mener l'enquête de terrain. Il a pris comme point de départ Max Weber (la conférence sur la science comme vocation) pour s'interroger sur les pratiques professionnelles. Les différents intervenants ont posé la question du rapport entre savoirs militants et savoirs scientifiques.⁴ Ils ont présenté leur réflexion sur l'articulation entre les problématiques scientifiques et les préoccupations politiques.

La distanciation est difficile car l'observateur participe activement à la situation qu'il étudie : il en est l'un des protagonistes.⁵ Son implication est une condition pour maintenir sa présence et son rôle sur la scène sociale étudiée. Elle facilite la compréhension des manières de penser et d'agir des acteurs. Notre journal de terrain consigne la difficulté que nous avons éprouvée à

¹ Idem, p. 29.

² Cf., Max Weber, « La profession et la vocation de savant », in *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003, p. 63-110.

³ Ce séminaire a donné lieu à une publication : Delphine Naudier et Maud Simonet-Cusset (dir.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, 2011.

⁴ Les intervenants étaient Jean Baubérot, Alban Bensa, Daniel Bizeul, Anne-Marie Devreux et Alexis Spire.

⁵ Cf., Gérard Mauger, « Enquêter en milieu populaire », article cité.

prendre du recul. Les interactions relatées dans le détail nous incitaient à nous impliquer davantage dans les activités. Nous avons noté à plusieurs reprises le besoin de nous départir de certaines habitudes de pensée, de certaines évidences du « terrain », pour se poser de nouvelles questions et orienter la recherche. Certaines de ces réflexions paraissent naïves à la relecture présente, mais elles montrent les dilemmes rencontrés durant l'enquête.

Christophe Broqua a relaté son expérience de la recherche qu'il a menée au sein d'Act-Up.¹ Il a expliqué la situation de double contrainte qui a caractérisé son engagement ethnographique : il a voulu maintenir une distance pendant les situations observées afin de ne pas perturber et modifier le cours des événements. Cette préoccupation légitime a été contestée par les nombreuses sollicitations dont il a fait l'objet de la part des autres militants qui attendaient de lui une implication croissante dans les activités et les débats internes. Sa posture distanciée a été dénoncée par les activistes qui l'ont perçue comme une forme de dédain, ou une opposition à leur orientation. Son statut au sein de l'association était indéterminé et ambigu (enquêteur/militant ; observateur/participant). Son engagement l'a conduit à s'investir davantage en raison notamment de la longue durée de son immersion dans le milieu étudié (1993-1999). Il a dû gérer une tension intérieure ainsi que des situations parfois tendues avec les autres participants. La distanciation n'est pas une affaire de volonté personnelle : elle est négociée et construite avec les personnes enquêtées.

Section 5 : Les étapes de la démonstration

Notre démonstration se déroule en trois temps. La première partie traite de l'édification d'une cause sur le modèle d'une autre qui la précède. La cause palestinienne a été définie et indexée à l'Algérie, c'est-à-dire une lutte de libération nationale (anticoloniale) qui s'est inscrite dans le mouvement plus large d'émancipation du « Tiers-Monde ». Celui-ci a été représenté par les Etats « non alignés » lors de conférences et forums internationaux avec de grands leaders charismatiques : Gamal A. Nasser, le maréchal Tito, Zhou Enlai, Ahmed Ben Bella. La cause incarnée par l'OLP a été portée par un mouvement ascendant avec des soutiens de poids. Les motifs et justifications avancés sont idéologiques, en référence à la « révolution

¹ Cf., Christophe Broqua, « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », *Genèses* 2009/2 (n° 75), p. 109-124.

algérienne », au socialisme et au panarabisme. Les moyens d'actions privilégiés sont la guérilla et la lutte armée. L'URSS et la Chine communiste ont apporté un soutien croissant, matériel et symbolique, à l'OLP et ils ont exercé une forte influence sur les milices palestiniennes.

Cette question nouvelle a surpris et provoqué de l'incompréhension en Europe et en particulier en France où elle a divisé les partis représentés dans les assemblées politiques. Le problème palestinien est alors peu connu, mal identifié, et il semble obscur car peu documenté. Il est perçu comme une menace pour la paix dans un contexte d'aggravation de la guerre froide avec le conflit militaire au Viêt-Nam. Il est susceptible d'engendrer un conflit généralisé et un nouveau génocide. Ce sont surtout des universitaires et journalistes tiers-mondistes qui s'emparent de ce problème pour faire valoir une expertise historienne. Ces acteurs ont en commun d'avoir soutenu la cause de l'indépendance algérienne quelques années plus tôt.

L'OLP a suscité le ralliement de nouveaux acteurs au tournant des années 1960-1970 : les mouvements contestataires de l'après Mai 1968, de jeunes auteurs (écrivains, journalistes) et des artistes d'avant-garde investissent cette cause qui remet en question l'ordre établi. Ce soutien intellectuel a eu une incidence sur le discours tenu par les leaders des milices palestiniennes : il a influencé la manière de présenter leurs revendications et justifications (par exemple, les références à la laïcité, à la démocratie, à la tolérance religieuse). Ces circulations éclairent le poids de la conjoncture et du contexte international sur la construction des alliances et l'enrôlement des soutiens.

La seconde partie montre de quelle façon le droit international humanitaire est devenu la principale ressource pour défendre et promouvoir une cause faible. Le tournant des années 1970 et 1980 est une période de reflux car l'OLP a perdu ses soutiens internationaux les plus décisifs (la Chine et l'URSS). Elle n'est plus une force identifiée au mouvement émancipateur du « Tiers-Monde ». C'est une institution affaiblie par ses divisions et menacée par ses dissensions internes. De nouveaux acteurs s'emparent de ce problème : les associations juridiques de protection des droits humains, ainsi que les mouvements pacifistes. Ils le redéfinissent dans les termes juridiques et humanitaires adéquats. Ils agissent en partenariat avec les Etats pour défendre les droits des populations civiles et promouvoir le droit international. Une reconfiguration des soutiens et des alliances s'est produite. Dans cette conjoncture la lutte armée est discréditée et la voie diplomatique privilégiée pour des négociations de paix. Les Etats européens ont soutenu ces initiatives tout en renforçant leurs coopérations avec Israël et les institutions palestiniennes. Leur action a été justifiée au nom du développement économique dans le cadre des coopérations Nord-Sud. Elle s'est insérée dans un projet global qui visait

l'intégration régionale afin d'accroître les échanges commerciaux et les coopérations entre Etats (infrastructures, communications, tourisme, gestion de l'eau, transports).¹ C'est donc sur un mode humanitaire que la cause a été défendue par diverses catégories d'acteurs : les ONG, les collectivités locales, les agences spécialisées de l'ONU (OCHA, UNRWA) et les institutions financières multilatérales (BIRD).

La troisième partie examine les dévouements militants en les situant dans un contexte local et en resserrant la focale d'analyse sur l'échelle municipale. Elle explore les modes de justification employés par les acteurs pour investir cette cause : le recours au « jumelage » et à la « coopération décentralisée » vise à légitimer un engagement municipal qui nécessite toujours d'être défendu face aux critiques dont il fait l'objet. Notre enquête montre que la coopération menée par la municipalité de Loresse avec une collectivité palestinienne, à partir de la fin des années 1990, s'inscrit dans le cadre d'un soutien humanitaire en faveur du développement local. Cependant, elle s'est avérée plus complexe et difficile à mettre en œuvre que prévu ; elle s'est recentrée sur les échanges culturels et les séjours de jeunes, sur le modèle des « jumelages » entre villes partenaires. Les acteurs ont investi cette cause en la distinguant des autres projets solidaires menés au Mali et en Algérie, en lui donnant une signification politique et revendicative plus forte. Cette coopération s'est maintenue sur la longue durée (1998-2010) en se conformant au modèle de l'expertise humanitaire : soutien à l'artisanat palestinien, support technique pour un projet de développement économique, coopérations spécialisées dans les échanges scolaires et culturels.

¹ Les Etats concernés par ce projet sont Israël, la Jordanie, les territoires palestiniens, l'Egypte et le Liban.

PREMIERE PARTIE : EMERGENCE ET CONSTRUCTION D'UNE « CAUSE »

Introduction de la Partie 1

Emergence et construction d'une « cause »

Cette partie traite de l'émergence d'une « cause » au début des années 1960 dans une conjoncture particulière, celle de la décolonisation. La défense des intérêts des réfugiés arabes de Palestine est progressivement constituée en cause politique par des acteurs en concurrence avec d'autres au sein de la Ligue arabe. Pourquoi la défense de ces populations est-elle érigée ainsi à cette période et non auparavant ? Elle a ensuite perduré au-delà de la conjoncture qui l'a vu émerger, et cette pérennité nous interroge car elle n'a rien d'évident en soi. Comment cette cause s'est-elle institutionnalisée malgré des circonstances difficiles ? Les réfugiés étaient en effet disséminés dans différents pays d'accueil où ils étaient démunis et marginalisés. Comment cette cause s'est-elle maintenue dans la longue durée ? Nous allons voir de quelle façon elle s'est transformée pour perdurer jusqu'à la fin des années 1970.

Notre hypothèse est que la cause des réfugiés a été conçue par ses défenseurs en référence à une autre cause : l'Algérie indépendante et le FLN (Front de libération nationale). L'Algérie est la toile de fond sur laquelle est projetée une nouvelle mobilisation. La situation des réfugiés de Palestine diffère pourtant de celle des Algériens. Cependant, c'est par la référence constante à la lutte algérienne que l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) a justifié son action et ses revendications. La défense des Arabes de Palestine a été littéralement indexée à celle de l'Algérie. Elle est devenue le nouvel étendard du Tiers-Monde. L'OLP a voulu représenter un peuple de réfugiés en définissant une identité politique commune (l'identité palestinienne) et en érigeant de nouveaux symboles et emblèmes nationaux. A l'instar du FLN, elle a entrepris à son tour de mobiliser un peuple par un travail spécifique d'encadrement et d'enrôlement. Citadins et membres des professions intellectuelles (ingénieurs, avocats, enseignants, médecins), ces porte-parole se sentaient légitimes pour encadrer un peuple et parler en son nom.¹

¹ Des enquêtes sociologiques ont montré de quelle façon un groupe social peut être institué par l'action de porte-parole qui travaillent à le mobiliser. Cf., Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, op. cit. ; Pierre Bourdieu, « La représentation politique » et « L'identité et la représentation », *Langage et pouvoir symbolique*, op. cit. ; Charles Suaud, « Le mythe de la base. Les Etats généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », article cité.

Notre démonstration suit un plan chronologique qui nous permet de retracer la carrière de ce problème depuis son moment d'émergence et dans différentes conjonctures. Ce plan met en évidence les transformations propres à chaque période étudiée.

Le premier chapitre étudie les conditions d'émergence au début des années 1960 : la concurrence que se livrent différents acteurs qui veulent défendre les intérêts des réfugiés arabes. Cette cause suscite des divisions importantes parmi les Etats arabes qui sont à l'origine de la création de l'OLP en mai 1964. Proche de l'Egypte nassérienne, l'OLP est soutenue par l'Etat algérien et par la Chine communiste. Elle provoque en revanche de l'incompréhension dans les sociétés occidentales. Cette cause ne cadre pas avec la perception du problème des réfugiés assez méconnu à cette période et peu lisible. C'est à partir de juin 1967 que ce problème a été plus largement débattu en France. Cette question divise les partis représentés dans les assemblées politiques. Elle fait craindre un nouveau conflit mondial avec l'aggravation de la guerre au Vietnam. Pour ces raisons, elle est reléguée au second plan. En réaction à cette mise à l'écart, des universitaires et intellectuels tiers-mondistes, spécialistes ou non du monde arabe et de l'Islam, se sont mobilisés pour prendre en compte ce problème.

Le second chapitre examine les conditions de l'internationalisation des soutiens dans une période marquée par la guerre du Vietnam (1965-1975) et l'antagonisme américano-soviétique. Il s'agit d'une phase de construction de la cause (1967-1973). Les soutiens extérieurs ont joué un rôle important pour apporter une aide matérielle et symbolique à des nouveaux venus (outsiders) relativement démunis.¹ Ces derniers sont les combattants qui mènent des actions de guérilla depuis les camps de réfugiés. Ils ont fait de la lutte armée le moyen privilégié pour imposer leur légitimité à parler au nom d'un peuple. Cette action militaire visait en effet à s'émanciper de la tutelle des Etats arabes pour monopoliser la représentation du « peuple palestinien ». Ces combattants ont repris à leur compte le répertoire d'actions du FLN algérien. Ils ont enrôlé des soutiens extérieurs dans un « front anti-impérialiste » auquel ils ont fortement adhéré. Dans la conjoncture des « années 1968 », les mouvements contestataires se sont ralliés à cette cause qui prolongeait les dévouements antérieurs en faveur de l'Algérie.

Le troisième chapitre montre le changement des modes d'actions utilisés et le recours privilégié à la légalité internationale. Il met en évidence la stratégie déployée par les leaders

¹ La sociologie de l'action collective a mis en évidence le rôle décisif des soutiens extérieurs dans la réussite ou l'échec des mouvements sociaux. Des enquêtes ont montré de quelle façon les groupes socialement démunis s'allient avec des soutiens externes pour accéder aux autorités politiques légitimes. Cf., Frances Fox Piven & Richard Cloward, *Poor people's movements. Why They succeed, how they fail*, New York, Vintage Books, 1977. Voir aussi, Doug McAdam, *Political process and the development of black insurgency*, op. cit.

palestiniens pour se faire reconnaître comme des acteurs légitimes sur la scène internationale à partir de 1974. Le répertoire d'actions de l'OLP s'élargit et se diversifie. L'OLP cherche à s'intégrer dans le système international et au sein des Nations unies (ONU). Elle est en quête de respectabilité et elle rejette les actions terroristes (détournement d'avions, prise d'otages, attentats contre les civils). Elle privilégie le recours au droit international dans cette conjoncture (1974-1980). C'est précisément à cette période que le droit international humanitaire (DIH) et le droit international des droits de l'homme (DIDH) se renforcent du fait notamment de l'activisme des associations internationales de juristes (ONG). Ces associations sont en concurrence avec les Etats pour définir les normes du droit international. Le DIH se caractérise par sa forte dimension morale et éthique. Il est pour cette raison mobilisé par les organisations de défense des droits humains pour soutenir les populations palestiniennes. Il permet en effet de légitimer la défense de ces populations en faisant valoir des principes généraux et universels. Mais ce droit est faible car il dépend de la volonté des Etats souverains pour être appliqué et respecté. La défense de ces populations est en définitive une *cause faible* qui nécessite toujours d'être justifiée notamment par le recours au droit et à la morale.

Cette démonstration s'appuie sur le dépouillement d'archives de presse conservées à la BDIC, à l'IEP de Paris et à la BNF. Nous avons aussi consulté des revues spécialisées (*Politique étrangère, Défense nationale*). Par ailleurs, nous avons utilisé des archives diplomatiques et parlementaires. On a aussi dépouillé des archives associatives publiques (conservées à la BDIC et à la BNF) et privées. Pour compléter ce matériel empirique, nous avons conduit des entretiens semi-directifs avec des acteurs impliqués à cette période : des responsables associatifs (Bernard Ravenel, Saïd Bouziri, Leyla Shahid, Saad Absi), un journaliste (Lucien Bitterlin), un professeur de médecine (Marcel-Francis Kahn), un cinéaste et universitaire (Serge Le Péron), une ingénieure agronome (Marie-Claude Vignaud). Enfin, nous avons consulté des archives audiovisuelles (INA), documentaires et cinématographiques (BDIC, Cinémathèque française).

CHAPITRE 1 : Une cause référée à la guerre de libération algérienne (1960 – 1967)

Ce chapitre examine de quelle façon une cause émerge au début des années 1960. Celle-ci s'inscrit dans une conjoncture très particulière : celle des décolonisations qui ont abouti à l'émergence de nouvelles nations et à l'affirmation corrélative d'un « tiers-monde ». Cette période a été marquée par un long conflit, la guerre d'indépendance algérienne, qui a eu des répercussions importantes sur le plan international¹. Le FLN (Front de libération nationale) a été érigé en modèle par d'autres mouvements de lutte armée en Afrique et en Asie (par exemple en Angola, en Afrique du sud, au Yémen du Sud, au Vietnam).

La cause des réfugiés arabes de Palestine a été pensée et définie sur ce modèle par ses défenseurs. Elle lui emprunte son répertoire d'actions, son vocabulaire de motifs, son argumentaire et ses justifications. Elle ne devient plausible et plaidable qu'en référence à la cause algérienne dont elle devient le prolongement.

Nous allons analyser de quelle façon une cause a été indexée à une autre : elle s'est inscrite dans un mouvement plus large, celui du tiers-monde, des « non alignés », dans lequel l'Algérie a joué un rôle central : celui d'un Etat pivot.

La démonstration est structurée en trois parties. La première montre comment la mobilisation en faveur des réfugiés a été conçue sur le modèle d'une « guerre populaire de libération ». On précise d'abord ce qu'a été le mouvement des « non alignés » et le rôle de l'Egypte dans ce dernier. La fondation de l'OLP en mai 1964 procède de l'expansion de ce mouvement (1.1). Elle a institué une fonction de porte-parole pour parler au nom d'un « peuple de réfugiés ». Une *identité politique* a été définie et affirmée pour unifier des populations disséminées (1.2). Les principaux soutiens de l'OLP sont les Etats arabes divisés à ce sujet, ainsi que les Etats communistes et la Chine qui fut un allié important du FLN algérien dans les dernières années de la guerre d'indépendance (1.3).

La section suivante s'intéresse à la réception de ce problème dans les pays occidentaux et en particulier en France. Cette cause surprend et provoque une forte inquiétude quant à l'avenir de la paix au Proche-Orient. Elle suscite de l'incompréhension car le problème des réfugiés arabes

¹ Cf., Jeffrey James Byrne, « La guerre d'Algérie, facteur de changement du système international », in J.-P. Peyroulou, A. Bouchène, O. Tengour, S. Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à l'époque coloniale*, Paris, La Découverte, 2012, p. 657-663. Voir aussi, Odd Arne Westad, *La guerre froide globale. Le tiers-monde, les Etats-Unis et l'URSS*, Paris, Payot, 2007.

est peu documenté et assez méconnu. Les « palestiniens » sont mal identifiés : on parle de « réfugiés », « arabes » ou de « Jordaniens ». Il y a un problème de dénomination pour désigner les populations concernées. Cette question inattendue est perçue avant tout comme un problème de « réfugiés » qu'il s'agit de résoudre en favorisant leur intégration dans les pays d'accueil. Il existe un décalage entre les perceptions communes de ce problème et la façon dont la cause est défendue et justifiée par l'OLP et ses soutiens (2.1). Celle-ci a provoqué une vive inquiétude à partir de 1966 car elle représentait une menace pour la paix dans un contexte d'aggravation de la guerre froide à la suite de l'intervention américaine au Vietnam. Elle fait craindre une nouvelle guerre mondiale et un nouveau génocide (2.2). En juin 1967, la question des réfugiés palestiniens divise les principaux partis politiques français. Elle provoque des dissensions au sein des groupes parlementaires qui ont pour effet de reléguer ce problème au second plan : elle est politiquement difficile à défendre (2.3).

La dernière section montre de quelle façon les spécialistes du tiers-monde se sont mobilisés pour remettre au centre du débat public ce problème évacué. Des universitaires se sont coalisés pour faire valoir une expertise sur le conflit israélo-arabe : ce sont des spécialistes du monde arabe et musulman, ainsi que des spécialistes de l'économie du développement des pays anciennement colonisés (3.1). Ces acteurs ont été auparavant mobilisés contre la guerre d'Algérie et en faveur de l'indépendance. Leurs engagements s'inscrivent dans la logique d'un dévouement continu en faveur du tiers-monde (3.2).

Ce chapitre s'appuie sur le dépouillement d'archives de presse, d'archives associatives (privées et publiques), ainsi que d'archives diplomatiques. On s'est reporté aux archives des débats parlementaires en juin 1967. Nous avons consulté des revues de politique étrangère et de stratégie internationale (*Politique étrangère*, *Revue de défense nationale*, *Le Monde diplomatique*), ainsi que des revues plus généralistes (*Esprit*, *Les Temps Modernes*). Nous avons complété ces données par des témoignages, biographies et autobiographies.

Section 1. Une cause modelée sur la guerre de libération algérienne

1.1. L'essor des mouvements nationaux de libération

La fondation de l'OLP en mai 1964 s'inscrit dans le contexte des décolonisations : l'accession à l'indépendance de nouvelles nations et leur affirmation sur la scène internationale sont le trait marquant de cette conjoncture.

La décision de réunir un congrès palestinien en mai 1964 fut prise lors d'un premier « sommet » des chefs d'Etats arabes réunis au Caire en janvier 1964. Ce sommet a été convoqué par la Ligue arabe à l'initiative du président égyptien Gamal Abdel Nasser.¹ L'Egypte joue un rôle pivot dans le mouvement des « non alignés » qui s'affirme depuis la conférence de Bandoeng en avril 1955. Celle-ci avait réuni les délégations de vingt-neuf Etats et de trente mouvements nationaux de libération dans une petite station située sur l'île de Java en Indonésie. Elle manifestait l'émergence d'un « Tiers-Monde² » constitué de nations récemment libérées de la tutelle coloniale. Ce grand rassemblement (plus de mille délégués sont présents durant sept jours de conférences) contestait l'ordre international et l'hégémonie des grandes puissances (Etats-Unis, Europe occidentale et URSS).

Ce mouvement s'est structuré durant la conférence de Belgrade en septembre 1961 autour du principe du « non-engagement » : le refus de s'allier aux deux grandes puissances. Vingt-cinq Etats ont été réunis ainsi que les délégués de mouvements de libération (FLN).³ Les principales figures qui ont dominé ce rassemblement sont le maréchal Tito, l'égyptien Nasser, le leader indien Nehru et le président indonésien Sukarno. Une nouvelle conférence des « non alignés » se réunit au Caire en octobre 1964 : quarante-six Etats sont représentés, essentiellement africains, asiatiques et latino-américains⁴. Elle adopte une résolution qui affirme le droit du « peuple palestinien » à revenir dans sa patrie et à exercer son droit à

¹ La Ligue arabe fut fondée en mars 1945 au moment où plusieurs pays arabes accédaient à l'indépendance, et son siège est au Caire. Elle a été créée pour développer les coopérations entre ses Etats membres : c'est un instrument d'intégration régionale et de coopération au service du développement.

² Cette expression est apparue au début des années 1950 sous la plume du démographe Alfred Sauvy. Par analogie avec le « Tiers-Etat », elle désigne le troisième monde des Etats décolonisés qui se distingue des mondes occidental et communiste.

³ Les principaux sujets à l'ordre du jour de cette conférence sont : « liquidation du colonialisme et du néocolonialisme » ; « désarmement général et complet » ; « coexistence pacifique » ; « rôle et structures des Nations unies » ; « problèmes et développement économique inégal ». Cf., Jean Lacouture, « Belgrade, naissance d'un mouvement », *Le Monde diplomatique*, septembre 1961.

⁴ Cf., Africanus, « A propos de la conférence du Caire », *Revue de défense nationale*, février 1965, p. 248-260.

l'autodétermination¹. Cette résolution fait référence à la Charte de l'ONU qui reconnaît le droit pour les peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le leader égyptien jouit alors d'un grand prestige : il est à la tête d'une nation qui a défié les pays occidentaux en nationalisant la compagnie du canal de Suez en juillet 1956. Il avait poussé les Britanniques à abandonner leurs bases militaires en Egypte à la suite du renversement de la monarchie en juillet 1952. L'Egypte est un régime militaire qui tire sa légitimité de la libération nationale et de la révolution sociale². Il prêche une doctrine officielle, le panarabisme, qui permet de justifier une politique de puissance vers l'extérieur. Il intervient militairement au Yémen et à Oman depuis 1961 pour soutenir une guérilla en lutte contre l'autorité monarchique et la présence britannique. Le régime égyptien presse ses voisins de réaliser l'unité de la « nation arabe » tout en revendiquant la direction de cette fédération³.

La « libération de la Palestine » est érigée en cause à défendre par différents Etats arabes dans une logique de rivalité et de surenchère depuis la fin des années 1950. En Irak un nouveau régime militaire, au pouvoir depuis le coup d'Etat qui a renversé la monarchie en juillet 1958, propose de créer une entité palestinienne et une armée destinée à enrôler les réfugiés présents sur son territoire. Le régime égyptien riposte en fondant en 1960 une « union nationale palestinienne » qui veut regrouper les réfugiés installés sur le territoire de la RAU (République arabe unie). Le royaume de Jordanie refuse ce projet, souhaitant intégrer les populations d'origine palestinienne en s'assurant de leur loyauté⁴. Il dénonce un risque de sédition et un complot mené par les Etats voisins. L'Etat algérien contribue à cette *logique de surenchère* en prônant la création d'une « armée de libération palestinienne » sur le modèle du FLN/ALN. La décision de réunir un congrès palestinien résulte donc d'une concurrence entre acteurs nationalistes au sein de la Ligue arabe. Ces acteurs ont des visées supranationales (panarabes), tels que le parti *Ba'as* au pouvoir en Syrie et en Irak, ou l'Union nationale en Egypte.

Cette cause permet cependant aux Etats arabes d'afficher un front commun et de renforcer leurs coopérations. Elle peut être aussi bien défendue par les nationalistes laïcs que par les religieux au nom de la défense de l'Islam. Des régimes politiques aussi différents que

¹ Cf., Henri Laurens, *La question de Palestine. Tome 3*, Paris, Fayard, 2006.

² Cf., Olivier Carré, *Le nationalisme arabe*, Paris, Payot, 2004.

³ L'Egypte et la Syrie ont créé une fédération en février 1958, la République arabe unie (RAU), à laquelle s'est associé le Yémen. Le nouveau régime militaire en Irak a refusé de s'associer à cette fédération. La RAU s'est disloquée en 1961 mais l'Egypte a conservé le nom officiel de RAU. Des pourparlers en 1963 avec la Syrie et l'Irak en vue d'une fédération ont à nouveau échoué.

⁴ Jérusalem-Est et la Cisjordanie ont été annexés à la Transjordanie en 1950 pour fonder le Royaume hachémite de Jordanie. La Jordanie compte 600.000 réfugiés originaires de Palestine, soit la moitié de sa population totale.

l’Egypte, la Jordanie ou l’Arabie saoudite peuvent donc prétendre s’engager à son service. Le sommet arabe du Caire en janvier 1964 a été convoqué pour riposter aux travaux israéliens visant à détourner les eaux du Jourdain débutés en 1963. L’Egypte et la Jordanie annoncent une reprise de leurs relations diplomatiques à l’occasion de ce sommet. Ce dernier intervient de plus dans un contexte où les coopérations culturelles se développent entre les Etats du Maghreb et du Machrek en particulier dans le domaine de l’arabisation (politique linguistique) au nom d’une défense de l’arabité.

1.2. L’institution d’un porte-parole et la définition d’une nouvelle identité

Le congrès palestinien qui se tient fin mai 1964 à Jérusalem-Est sous l’égide de la Ligue arabe réunit deux cents quarante-deux délégués de Jordanie et cent quarante-six délégués de Syrie, du Liban, de Gaza, du Qatar, du Koweït et de l’Irak¹. Ces délégués ont été désignés par Ahmad Shuqayri, mandaté par la Ligue arabe pour l’organisation de ce congrès. Ce sont des notables (maires, anciens députés et ministres) et des membres de certaines corporations (juristes, médecins, ingénieurs, universitaires). Très peu sont issus des camps de réfugiés ou appartiennent aux classes populaires². Le congrès débute par le discours inaugural du roi Hussein de Jordanie, pays hôte, suivi du Secrétaire général de la Ligue arabe, Abdel Khalek Hassouna. Ce dernier situe la lutte palestinienne dans le prolongement des combats menés par les Arabes contre « l’impérialisme » qui ont abouti au triomphe du droit. Shuqayri définit la cause en se référant aux actions militaires menées par les Cubains, les Angolais et les Algériens³. Le congrès se poursuit en différentes commissions de travail durant plusieurs jours et il adopte plusieurs résolutions qui instituent une « organisation de libération palestinienne » (OLP) et désignent à sa tête Ahmad Shuqayri, légitimé à parler au nom du « peuple de Palestine ».

Encadré 1.1. Un avocat devenu fonctionnaire panarabiste

Né au sud-Liban en 1908, Ahmad Shuqayri a grandi à Tulkarem en Palestine. Il s’est installé à Saint-Jean-d’Acre pour sa scolarité qu’il a poursuivie à Jérusalem. Il s’est inscrit à l’American University of Beirut (AUB) pour suivre des études de droit mais il fut expulsé du Liban par les

¹ Ces pays sont les principaux territoires d’accueil des réfugiés arabes de Palestine. Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d’une nation*, Paris, Seuil, 2003, p. 75 et suiv.

² Cf., Henry Laurens, *La question de Palestine. Tome 3*, Paris, Fayard, 2006, p. 636.

³ Cf., Edouard Saab, « Ouverture du premier congrès national palestinien », *Le Monde*, 30 mai 1964, p. 4.

autorités françaises pour sa participation à une manifestation de rue. Il a achevé ses études de droit à l'université de Jérusalem. Il a publié de nombreux articles dans la presse arabe puis il a travaillé pour différents cabinets d'avocat en Palestine. Il a défendu des Palestiniens poursuivis par les autorités britanniques durant la révolte arabe de 1936-1939. Il fut membre de la délégation syrienne à l'ONU à partir de 1949, puis il a participé à la conférence de Bandoeng en 1955 en tant que secrétaire-général adjoint de la Ligue arabe. Il fut ensuite responsable de la délégation saoudienne à l'ONU où il a plaidé la cause des réfugiés arabes. Il a été démis de ses fonctions en 1963 à cause de sa proximité avec les vues panarabistes du président égyptien Nasser. Il fut alors nommé représentant de la Palestine au sein de la Ligue arabe avec le soutien de ce dernier.¹

Ce parcours biographique montre que le président de l'OLP est un diplomate qui a travaillé pour différents Etats arabes. Il a mis ses compétences d'avocat au service d'un engagement militant et politique : il est un nationaliste acquis aux thèses panarabistes défendues par G. A. Nasser, et il doit à ce dernier son élection à la tête de l'OLP.

Le congrès adopte une Charte qui s'attache à définir ce qu'est un Palestinien. Sont considérés comme tels les citoyens arabes qui ont vécu en Palestine jusqu'en 1947, qu'ils y soient demeurés ou qu'ils en aient été expulsés (article 6). Cette identité palestinienne qui se transmet de père en fils est une « caractéristique permanente et authentique » (article 5). Les juifs installés en Palestine avant 1947 sont considérés comme des Palestiniens (article 7). Cette Charte affirme le droit du peuple de Palestine à une patrie tout en précisant que ce peuple fait partie de la « grande nation arabe » (articles 1 et 3). Elle stipule par ailleurs que l'OLP n'exerce aucune souveraineté sur la Cisjordanie ni sur Gaza qui est contrôlé par l'Egypte depuis 1950 (article 24)².

Il faut remarquer que cette Charte ne fait aucune référence à la résolution 194 de l'Assemblée générale de l'ONU (11 décembre 1948) reconnaissant aux réfugiés de Palestine le droit au retour dans leurs foyers. Elle rejette en effet la décision du plan de partage de la Palestine adoptée par l'Assemblée générale en novembre 1947 (résolution 181), et considère que celle-ci viole les principes fondamentaux de la Charte de l'ONU, en particulier le droit à l'auto-détermination (article 17 de la Charte de l'OLP).

¹ Cf., As'ad AbuKhalil, "Shuqayri, Ahmad", in Cheryl A. Rubenberg (ed.), *Encyclopedia of the Israeli-Palestinian Conflict*, Lynne Rienner Publishers, USA, 2010, p. 1382.

² Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 737-739.

Les délégués instituent par ailleurs une taxe annuelle que tous les Palestiniens âgés de plus de dix-huit ans doivent acquitter au profit d'un Fonds national palestinien. Ils créent en outre un impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés palestiniens. Les Etats arabes sont invités à financer ce Fonds, notamment à travers une taxe sur les barils de pétrole exportés.

L'existence d'un peuple palestinien ne va pas de soi car les réfugiés sont exilés et disséminés dans plusieurs pays. Les habitants de la rive ouest du Jourdain annexée par la Jordanie sont devenus citoyens de ce pays. Les Arabes demeurés en Israël sont devenus Israéliens. La définition d'une identité est nécessaire pour faire exister le peuple représenté. Le porte-parole sert à unifier le groupe en lui attribuant une identité commune valable à l'intérieur du groupe et vis-à-vis de l'extérieur.¹

L'affirmation d'une identité est un préalable à la constitution de cette nouvelle institution (l'OLP) et au recrutement de ses membres. Cette identité fournit un nouveau label à une entreprise nationaliste. McAdam, Tilly et Tarrow ont montré que la création de nouvelles identités politiques est un préalable à la mobilisation d'un groupe, que ce soit dans le cadre des mouvements sociaux ou dans celui des conflits internationaux.²

1.3. Le soutien international : le parrainage algérien

Le mode d'action privilégié pour l'OLP est le recours à l'action militaire³. Ce congrès décide en effet la création d'une Armée de libération palestinienne (ALP), sur le modèle algérien de l'ALN (Armée de libération nationale). Un nouveau sommet des chefs d'Etats arabes en septembre reconnaît l'OLP comme représentant le « peuple palestinien » et avalise la création de l'ALP dont les bases seront établies à Gaza, dans le Sinaï, en Syrie et en Irak.

Le FLN sert de modèle de référence à la constitution de l'OLP/ALP. Les membres de cette nouvelle organisation reprennent le répertoire d'actions des indépendantistes algériens, ainsi que leurs stratégie et orientations. L'Algérie est en effet en pointe dans le soutien apporté aux réfugiés arabes de Palestine. Alger est la première capitale qui a ouvert une « ambassade palestinienne » en janvier 1964. Le parlement algérien a adopté une résolution le mois suivant qui incitait les réfugiés à la lutte armée en leur donnant pour modèle la guerre d'indépendance

¹ Cf., Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.* ; Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, *op. cit.*

² Cf., Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, *op. cit.*

³ Cf., Edouard Saab, « Ouverture du premier congrès national palestinien », *Le Monde*, 30 mai 1964, p. 4 ; « Les résolutions : par la force des armes », *Le Monde*, 4 juin 1964, p. 4.

menée par le FLN.¹ Le ministre algérien des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika, est présent au congrès de fondation de l'OLP. Il y assimile la cause de la libération palestinienne à celle de l'Algérie (« Pas de liberté de l'Algérie sans celle de la Palestine »²). Il contribue à la définition de cette cause dans le cadre de l'anticolonialisme.

Le régime algérien bénéficie d'une forte légitimité internationale du fait de la longue guerre d'indépendance. Son jeune leader, Ben Bella, a une forte stature, notamment auprès des Etats africains et asiatiques. Il mène une politique extérieure active car il se sent investi d'une « mission », celle de faire tomber les derniers régimes coloniaux en Afrique et en Asie en soutenant les mouvements nationaux de libération.³

L'Algérie prend pour modèle de développement l'Egypte qui est un régime militaire et socialiste dominé par un parti unique dont le leader use d'une rhétorique nationaliste et anticolonialiste très appuyée. Le gouvernement algérien expérimente des réformes inspirées du socialisme, telles que le collectivisme, la réforme agraire qui vise à constituer des coopératives agricoles dirigées par l'Etat, les nationalisations d'entreprises du secteur industriel et commercial, et la planification. Il s'inspire du modèle de « l'autogestion » pour les fermes d'Etat et les entreprises industrielles, en se référant à la Yougoslavie qui a été un des principaux soutiens du FLN durant la guerre puis un de ses partenaires commerciaux privilégiés en Europe⁴. L'Algérie veut incarner une voie de progrès social : la « République algérienne démocratique et populaire » qui a été proclamée en septembre 1962 suscite des espoirs de transformation sociale.

Le FLN parti-Etat met ses ressources matérielles et son réseau diplomatique au service de l'OLP et des milices palestiniennes (Fatah) qui se développent au même moment. Dès 1963, des camps d'entraînement sont ouverts pour ces miliciens. Le FLN sert de modèle pour d'autres mouvements nationaux en Afrique et en Asie à la même période. Il prodigue des

¹ Cf., Jean-Paul Chagnollaud, *Maghreb et Palestine*, Paris, Sindbad, 1977, p. 121-122. Le président tunisien, Bourguiba, a aussi appelé en janvier 1964 à la constitution d'une armée de libération palestinienne sur le modèle algérien.

² Cf., Jean-Paul Chagnollaud, *Maghreb et Palestine*, *op. cit.*

³ Le délégué algérien déclare à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 1962 : « L'Algérie d'aujourd'hui est née de la destruction du régime colonial. Notre anticolonialisme a été et sera notre religion. Nous serons le dernier pays à transiger sur une telle politique car notre peuple s'identifie à elle et le ressent comme une dimension nécessaire de son être et de tout son comportement. » L'anticolonialisme est assimilé à une nouvelle religion : l'Etat algérien se pose en autorité moderne et laïque ; il veut incarner une modernité, une voie progressiste.

⁴ « Le thème de l'autogestion est l'enjeu politique du moment. Le pouvoir est tiraillé entre les militants de l'UGTA qui poussent à la mise en place de comités de gestion et l'armée qui entend restaurer l'autorité de l'Etat. » L'UGTA (Union générale des travailleurs algériens) est la centrale syndicale unique en Algérie. Elle quitte la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) sous la pression du FLN début 1963. Cf., Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance. 1962-1988*, Paris, La Découverte, 2004, p. 19 et suivantes.

conseils et fournit des camps d'entraînement pour des groupes d'activistes et des miliciens en armes : c'est le cas de l'ANC (African National Congress) dirigé par Nelson Mandela, et des organisations indépendantistes dans les colonies portugaises, en particulier le MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola), dirigé par Roberto Holden.

Alger est le lieu où se rencontrent ces mouvements révolutionnaires qui établissent des liens et des coopérations mutuelles. Une coalition de ces mouvements publie une déclaration commune à Alger en mai 1966 qui proclame :

« Le 15 mai, dix-huitième anniversaire de la spoliation de la Palestine par des forces colonialistes et impérialistes, en particulier les impérialistes américains et anglais, est le symbole de notre lutte commune contre l'impérialisme, le sionisme et le racisme, pour la liberté des peuples opprimés, pour la justice, la démocratie et la paix mondiale. Nous condamnons la création du prétendu Etat d'Israël qui a été édifié par le camp impérialiste comme partie de sa stratégie globale pour perpétuer l'exploitation du Moyen-Orient et pour menacer la paix et la liberté des peuples arabes, africains et asiatiques. Nous appuyons le peuple de la Palestine dans sa juste lutte contre le sionisme en Israël. »¹

A contrario de l'Algérie et de l'Égypte, d'autres États arabes sont réservés à l'égard de l'OLP et de son leader. La Syrie, l'Arabie saoudite et l'Irak montrent leur défiance à l'égard du président de l'OLP qui est perçue comme un instrument dirigé par le régime égyptien pour étendre son influence. Ces États le justifient par le caractère non démocratique du processus de désignation des membres de cette organisation et ils appellent les réfugiés à élire directement leurs représentants. Le régime syrien conteste l'OLP dès sa création et il cherche à limiter son autorité : les brigades de l'ALP établies sur le territoire syrien n'ont pas d'autonomie et elles sont contrôlées par le régime. Le royaume de Jordanie est réticent dès le début à l'égard des initiatives de l'OLP, et il s'oppose plus frontalement à l'action de son leader au cours de l'année 1966².

Faute de consensus entre les États arabes qui sont censés être ses principaux sponsors et alliés, l'OLP provoque des divisions. Ainsi, le président tunisien appelle dès mars 1965 à

¹ *Le Monde*, 23 mai 1966, p. 5. Cette coalition est composée du Front national de libération (FNL) du Vietnam-sud, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (colonie portugaise), le Parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert (colonies portugaises), le Front de Libération du Mozambique (colonie portugaise), la ZAPU (Zimbabwe African People's Union) en Rhodésie du sud (colonie anglaise), la SWAPO (South-West African People's Organisation) du sud-ouest africain et l'ANC (African National Congress) en Afrique du Sud.

² Cf., R. D. McLaurin, "The PLO and the Arab Fertile Crescent", in Augustus Norton, Martin Greenberg (dir.), *The international relations of the PLO*, Southern Illinois University Press, USA, 1989, p. 12-58.

rechercher une solution négociée avec Israël par l'action diplomatique¹. La Tunisie quitte à ce moment la Ligue arabe, et ses coopérations sont rompues avec l'Égypte et l'OLP.

On peut remarquer que l'OLP divise la Ligue arabe de la même façon que la question algérienne divisait cette organisation durant la période 1945-1962. La cause algérienne était interprétée différemment selon les intérêts et les objectifs poursuivis par chaque membre de la Ligue arabe².

En dehors du monde arabe, ce sont les États communistes qui affichent leur soutien à la création de l'OLP, en particulier l'URSS et surtout la Chine³. C'est par l'intermédiaire du FLN algérien que les milices palestiniennes entrent en relations avec les autorités chinoises dès 1963. La Chine a été un des principaux soutiens du FLN dans les dernières années de la guerre d'indépendance (à partir de 1958-1959)⁴. Ce soutien a été militaire et financier : des combattants algériens ont été formés et entraînés en Chine ; des officiers et techniciens chinois ont été présents dans les camps de l'ALN en Tunisie, au Maroc et en Libye ; dix millions de dollars ont été accordés chaque année au FLN. Ce soutien a aussi été diplomatique puisque la Chine joue un rôle central au sein de la coalition des États non alignés depuis la conférence de Bandoeng.

La Chine autorise l'ouverture d'un bureau de l'OLP à Pékin avec un statut quasi-diplomatique. Elle s'est rapprochée des États arabes après la guerre de Suez en 1956 et elle a développé des coopérations avec l'Égypte dans un contexte de rivalité et de concurrence avec l'URSS. Ces coopérations s'accroissent au cours des années 1960 dans le domaine technologique et énergétique au nom du développement économique et de la solidarité entre États du tiers-monde. La Chine soutient l'OLP en le considérant comme un mouvement de libération nationale sur le modèle des guérillas populaires⁵. Elle entretient à cette période des

¹ Voir la déclaration de Bourguiba à Jéricho devant les réfugiés et ensuite sa conférence de presse à Jérusalem. Cf., Jacques Vernant, « Du nouveau dans l'affaire de Palestine », *Revue de défense nationale*, juillet 1965, p. 1260-1265.

² Cf., Samya El Mechat, « Les pays arabes et l'indépendance algérienne, 1945-1962 », in J.-P. Peyroulou, A. Bouchène, O. Tengour, S. Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à l'époque coloniale*, op. cit., p. 644-651. Voir aussi : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002, p. 569-580.

³ Cf., Edouard Saab, « Les résolutions : par la force des armes », *Le Monde*, 4 juin 1964, p. X. Le président de la République populaire chinoise, M. Liou Chao-chi, a en effet déclaré le 18 mai 1964 au cours d'une visite du président soudanais à Pékin : « Nous soutenons la lutte du peuple arabe de Palestine dans la lutte qu'il mène pour son droit. »

⁴ Cf., Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, op. cit.

⁵ Cf., Raphael Israeli, « The People's Republic of China and the PLO. From honeymoon to conjugal routine », in Augustus Norton, Martin Greenberg (dir.), *The international relations of the PLO*, Southern Illinois University Press, USA, 1989, p. 138-165.

relations avec divers mouvements de libération en Asie et en Afrique. Elle apporte un soutien matériel et militaire à l'OLP ainsi qu'aux milices palestiniennes qui opèrent à partir de Jordanie et de Syrie. Elle forme et entraîne ces combattants dès le milieu des années 1960 et les fournitures d'armes commencent à cette période. Ahmad Shuqayri visite Pékin en mars 1965 à la tête d'une délégation de l'OLP et il y rencontre Mao Ze-Toung. Cette visite inaugure des relations officielles et suivies entre les deux parties. Shuqayri s'était déjà entretenu avec Chou En-Lai (ministre chinois des affaires étrangères) lors de la conférence de Bandoeng en 1955. En défendant cette cause, la Chine souhaite affirmer un rôle éminent parmi les Etats du tiers-monde.

La création de l'OLP s'inscrit dans une conjoncture particulière : la décolonisation a entraîné un mouvement d'affirmation de nouvelles nations et son institutionnalisation dans le cadre du non-alignement. Cette nouvelle organisation a pour fonction de mobiliser un peuple à l'aide d'une nouvelle identité politique (« palestinien » remplace « réfugié » ou « arabe »). Mais elle ne fait pas consensus parmi ses soutiens et défenseurs : elle provoque dès son origine des divisions au sujet de la légitimité des élus chargés de la représenter. Cette cause a été assimilée à un mouvement national de libération, sur le modèle algérien, par ses principaux soutiens et parrains. Elle a été indexée à la lutte algérienne qui lui fournit son répertoire d'actions, ses arguments et justifications. Elle s'inscrit dans le prolongement de cette dernière, ce qui la rend plausible et plaidable auprès de l'opinion internationale.

Section 2. Une cause qui surprend et représente une menace pour la paix

2.1. Un problème peu lisible et décalé

On analyse la réception de cette cause émergente en France. Il existe un décalage entre la façon dont cette cause est défendue et les perceptions ordinaires de ce problème. Elle suscite de l'incompréhension car elle est justifiée au nom de la « libération nationale » alors que l'état connu de la question est celui d'un problème de réfugiés qui ont fui la guerre. Ce problème doit être résolu par des mesures appropriées : favoriser l'insertion des réfugiés dans les sociétés d'accueil ; combattre les discriminations sociales à leur égard ; donner des moyens financiers à

l'UNRWA (acronyme en anglais de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine, mis en place par l'ONU en décembre 1949) pour qu'elle puisse assurer sa mission, en particulier l'accès prioritaire à l'éducation et à la santé.

Joseph Gusfield a montré que la compréhension d'un problème public dépend de l'existence d'informations accessibles sur les causes de ce phénomène et sur les responsabilités pour le résoudre.¹ Est-ce que les populations concernées sont clairement identifiées ou non ?

Les principaux soutiens de cette cause sont des groupements associatifs estudiantins arabes, surtout originaires du Maghreb. Un Comité de coordination des étudiants arabes en France a organisé une « soirée de solidarité avec le peuple palestinien » dans la résidence universitaire d'Antony, en banlieue sud de Paris, en mai 1964. Ce comité regroupe diverses associations : l'AEMNAF (Association des Étudiants Musulmans Nord-Africains en France, fondée en 1927 à Paris), l'UNEA (Union Nationale des Étudiants Algériens, fondée en 1953), l'UNEM (Union Nationale des Étudiants Marocains, fondée en 1957), l'UGET (Union Générale des Étudiants Tunisiens, fondée en juillet 1953), l'AESF (Association des Etudiants Syriens en France), l'AGELF (Association Générale des Etudiants Libanais en France) et l'AEIF (Association des Etudiants Irakiens en France). La résidence universitaire d'Antony compte une part importante d'étudiants étrangers qui se concentrent en région parisienne².

Dans le cadre de notre enquête de terrain, nous avons rencontré Bernard Ravenel, président de l'AFPS, que nous avons sollicité pour un entretien.³ Il a participé à cette mobilisation et nous avons consulté ses archives personnelles où figure un document qui annonce une conférence en présence de deux orateurs invités par ces étudiants en mai 1964.⁴ B. Ravenel habitait alors dans la résidence universitaire d'Antony ; il était le secrétaire de la section PSU (Parti socialiste unifié) de cette résidence depuis 1961, et étudiant en histoire à la Sorbonne. Durant l'entretien, il évoque de façon précise ses souvenirs de cette conférence : c'est un moment marquant dans

¹ Cf., Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, op. cit. L'auteur montre que les groupes et les institutions luttent autour de l'imposition de théories causales et autour de l'attribution ou de l'imputation de responsabilités. La connaissance est une partie du processus qui fournit des manières de voir les problèmes. La production de connaissances sur un problème contribue à façonner la conscience publique du problème. Le problème public se dessine dans la sélection de l'un ou l'autre de ces facteurs de responsabilité causale et dans la désignation de l'un ou l'autre de ces porteurs de responsabilité politique.

² Les universités françaises comptent, en 1963-64, 843 étudiants algériens, 1.303 étudiants marocains et 2.174 étudiants tunisiens. Cf., Valérie Simon, *La migration des étudiants maghrébins en France et ses transformations (1962-1994)*, Thèse de doctorat en sociologie, Direction : Claude Liauzu, Université Paris VII, 1997, p. 130.

³ Nous avons mené plusieurs entretiens avec Bernard Ravenel en 2007. Il était à cette période président de l'AFPS (Association France-Palestine Solidarité) depuis 2001. Né en 1936, B. Ravenel a été enseignant agrégé d'histoire dans un lycée parisien.

⁴ Ce document est reproduit en annexe.

son parcours d'engagements. Il explique avoir été invité à cette conférence grâce à ses relations avec des étudiants algériens : il avait été très impliqué dans le soutien à la cause algérienne et était en relation avec des étudiants membres du FLN résidants à Antony. Cet engagement a été une expérience socialisatrice forte dont il évoque avec précisions les épisodes les plus marquants (manifestations, répression) au cours de l'entretien. C'est un moment déterminant de son parcours d'engagements.

_ Et ensuite, comment c'est venu à un moment donné que tu t'es investi, que tu t'es senti sensibilisé sur la question palestinienne ? Enfin d'abord le conflit israélo-arabe ?

_ D'abord le PSU était un mouvement de culture très anticolonialiste. Il s'est fondé là-dessus, sur l'Algérie. Donc on avait déjà une réflexion un peu politique, un peu théorique aussi, sur la question de la révolte coloniale. Et puis des étudiants arabes, avec lesquels j'étais en contact pendant la guerre d'Algérie, ont invité Maxime Rodinson. A une conférence à Antony, en 1964. Et puis on était quelques membres du PSU à cette conférence là. On était 200, on était très peu nombreux des non Arabes dans la salle. On était quelques-uns du PSU quoi. C'est là que j'ai découvert à travers l'exposé de Rodinson la radicalité du problème palestinien. Alors là ma connaissance, c'est vraiment là... Finalement dans notre presse à l'époque c'était pas encore clair la question palestinienne dans le PSU. Donc c'est là que j'ai pris conscience, si bien qu'en 1967 j'étais tout à fait du côté palestinien quoi. (...) Son intervention était lumineuse. Pour moi, Rodinson, sur ces questions-là, c'était devenu la référence (il insiste sur ce mot). Théorico-Politico-historico... extraordinaire.

_ C'est par lui que tu as mieux...

_ J'ai perçu la radicalité du problème. C'est-à-dire le fait que ce n'était pas une colonisation classique, mais par expulsion, par exclusion. Ce n'est pas par exploitation de la main d'œuvre, mais par exclusion et substitution de la main d'œuvre. Là c'était impressionnant. C'est là que s'est enclenchée ma prise de conscience, et c'est pour ça d'ailleurs que j'étais assez peu important sur le Viêt-Nam. La question arabe m'intéressait davantage.¹

Cet extrait d'entretien montre de quelle façon le problème palestinien a été défini en référence à la cause nationale algérienne. Les deux conférenciers invités à la « soirée de solidarité » citée précédemment sont l'universitaire Maxime Rodinson et le journaliste Albert Paul Lentin, engagés en faveur de l'indépendance algérienne. Nous reviendrons par la suite sur le parcours biographique de ces entrepreneurs de cause.

¹ Extrait d'entretien avec Bernard Ravenel, avril 2007.

Une Union générale des étudiants palestiniens (GUPS est son sigle en anglais) fait son apparition dans les universités parisiennes en 1965. Elle ne compte que quelques membres qui s'allient avec l'AEMNAF qui fut la principale association étudiante maghrébine engagée pour l'indépendance de l'Algérie. L'AEMNAF occupe une position centrale dans l'espace associatif étudiant du fait de l'ancienneté de son implantation à Paris : situé à proximité du Quartier Latin, son siège est un lieu de rencontres et de socialisation grâce à son service de restauration et à la tenue de nombreuses réunions publiques¹. Ces deux associations organisent une conférence en mai 1966 au palais de la Mutualité à Paris pour plaider cette cause sur la place publique.² Cette conférence se tient dans le cadre de la « Journée internationale de solidarité avec les étudiants palestiniens » instituée par l'UIE (Union internationale des étudiants), fondée en 1946 à Prague.³ Des associations juives se réunissent à Paris début juillet et font part de leur « indignation de voir ces étudiants abuser de l'hospitalité française en proférant publiquement des menaces d'extermination visant Israël, pays ami de la France. »⁴

Les mobilisations sont donc limitées à cette période aux groupements étudiants étrangers. Elles provoquent de l'incompréhension et de l'inquiétude : comment expliquer cette situation ? En premier lieu, les « Palestiniens » sont difficilement identifiables. On parle de « réfugiés », ou de « réfugiés arabes », sur lesquels il existe peu d'informations. Nous avons consulté les articles consacrés aux réfugiés arabes de Palestine de 1956 à 1967 à partir des bases de données compilées par l'Institut d'études politiques de Paris⁵. On constate que peu de reportages ont été publiés sur ce sujet dans la presse francophone et anglophone. Le sujet est régulièrement évoqué lorsque l'UNRWA (Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine) lance des appels aux dons ; en effet, cette institution est en déficit chronique. Des articles rendent compte des contributions exceptionnelles attribuées par certains Etats à l'UNRWA.

¹ Son siège est au 115 boulevard Saint Michel. L'AEMNAF publie une revue en français, *Maghreb Etudiant* (Al Taleb Al Maghrébi). Elle a été fondée en 1927 à Paris. Elle est animée au milieu des années 1960 par des étudiants communistes. Sur l'histoire de l'AEMNAF, cf., Charles-André Ageron, « L'Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France durant l'entre-deux-guerres », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n° 258-259, 1983.

² L'édition du 28 mai 1966 du journal *Le Monde* rend compte de cette conférence en page 4 sous le titre « Des organisations estudiantines arabes dénoncent la confusion entre le problème de l'antisémitisme et celui du conflit palestinien ».

³ L'UIE a fait du 15 mai une « journée internationale de solidarité avec les peuples et les étudiants de Palestine » lors de son congrès réuni à Sofia en décembre 1964. L'UNEF est membre de l'UIE ainsi que de la CIE (Conférence internationale des étudiants) fondée par des unions étudiantes occidentales.

⁴ *Le Monde*, 13 juillet 1966.

⁵ Voir la base de données de l'Institut d'études politiques de Paris, « Réfugiés arabes, réfugiés palestiniens : 1956-1967 », cote : 9.221/914 t2, et « Question palestinienne : 1959-1967 », cote 9.221_91_08. Ces bases de données résultent d'un dépouillement systématique de la presse francophone et anglophone.

Cette institution publie chaque année à partir de 1962 une brochure intitulée *L'U.N.R.W.A. et les réfugiés de Palestine : Faits et Chiffres*, mise sous presse à l'imprimerie catholique de Beyrouth¹. Ces publications fournissent des données statistiques sur l'état sanitaire et social de ces populations, extraites du rapport annuel de l'Office à l'Assemblée générale de l'ONU. Elles soulignent que la moitié des réfugiés ont moins de dix-huit ans et que leur scolarisation est l'enjeu primordial au regard de l'avenir².

Une première étude approfondie est publiée dans la revue *Esprit* en juillet 1964 par Amélie-Marie Goichon sous le titre « Les réfugiés palestiniens en Jordanie ».³ L'auteure est une universitaire spécialiste des pays arabes qui a effectué depuis 1963 de longs séjours en Jordanie. Elle s'intéresse d'abord à la genèse du problème des réfugiés et réfute la thèse selon laquelle ceux-ci auraient fui à l'appel des Etats arabes. Elle s'appuie sur les vingt-trois séances consacrées aux réfugiés par la Commission politique spéciale de l'ONU en 1949-50, ainsi que sur une étude publiée par le journaliste Erskine Childers dans l'hebdomadaire londonien *The Spectator* en mai 1961⁴. A.-M. Goichon décrit ensuite les conditions d'existence des réfugiés et dénonce l'action de l'U.N.R.W.A. dont le secours alimentaire est insuffisant et le fonctionnement bureaucratique inadapté. Elle pointe enfin la responsabilité des pays occidentaux dans la résolution de ce problème. Son article met en évidence que les principales études publiées sur ce sujet sont en anglais. C'est en effet dans les pays anglo-saxons que furent menées les principales recherches sur le conflit palestinien de 1947-48 et la guerre israélo-arabe de 1948-49⁵.

Esprit est une revue d'inspiration catholique fondée en 1932 à Paris par de jeunes intellectuels sous le parrainage de Jacques Maritain, philosophe catholique. C'est une revue engagée à gauche qui s'est fortement mobilisée en faveur de la décolonisation et particulièrement contre la guerre d'Algérie. Née en 1894, A.-M. Goichon est une catholique

¹ Archives B.D.I.C. (Bibliothèque de documentations internationales contemporaines), Cote : F delta 1404/1. Le bureau de l'UNRWA à Genève publie aussi un bulletin mensuel en français, *Bulletin de nouvelles de l'UNRWA*.

² Des photographies d'enfants figurent sur la couverture de la plupart de ces documents.

³ Amélie-Marie Goichon, « Les réfugiés palestiniens en Jordanie », *Esprit*, n° 329 et 330, juillet et août-septembre 1964, p. 158-175 et p. 495-507.

⁴ Erskine Childers, « The other exodus », *The Spectator*, 12 mai 1961. Cet auteur a montré à partir des enregistrements faits par la BBC de toutes les émissions de radio du Moyen-Orient en 1948 et conservés au British Museum qu'aucun appel d'évacuation de la Palestine n'émana d'une station arabe de radio.

⁵ Elle cite Jon Kimche et David Kimche, *Both sides of the hill. Britain and the Palestine war*, London, Secker and Warburg, 1960. Outre les références citées par l'auteure, il faut aussi mentionner : Don Peretz, *Israel and the Palestine Arabs*, Washington, The Middle East Institute, 1958. Sur le problème spécifique des réfugiés : S. G. Thicknesse, *Arab refugees. A Survey of Resettlement Possibilities*, Royal Institute of International Affairs, Londres, 1949.

engagée, membre du Tiers-Ordre dominicain¹. Elle a longtemps séjourné en Algérie où elle a mené des enquêtes ethnographiques sur la condition des femmes dans la région berbérophone du Mزاب². Elle est l'auteure d'une thèse sur l'œuvre d'Avicenne, et elle a occupé un poste de conservateur à la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris. Elle a investi l'action syndicale où elle a eu des responsabilités³. Elle a assuré par ailleurs des conférences à l'ENA sur les sociétés arabes contemporaines et les coopérations franco-arabes. Ses séjours en Jordanie la conduiront à publier un volumineux ouvrage sur la nation jordanienne dont plusieurs chapitres sont consacrés aux réfugiés et aux groupes combattants palestiniens⁴. Elle dispense des cours à la Sorbonne sur l'histoire et la civilisation des pays arabes⁵.

Comme on l'a vu, il existe peu de sources d'informations et d'études sur ce sujet. Le problème des réfugiés arabes est considéré de la responsabilité des Etats arabes qui refusent d'intégrer ces populations en les maintenant volontairement dans leur situation précaire. Ces Etats sont considérés comme les agresseurs lors de la guerre de 1948 qui a provoqué la fuite des réfugiés⁶. Cette thèse est notamment défendue par l'Alliance France-Israël dans un dossier consacré aux réfugiés palestiniens publié dans le premier numéro de son journal⁷. Intitulé « Le problème des « réfugiés » palestiniens devant l'ONU », ce dossier entend répondre aux critiques adressés à l'Etat israélien aux Nations-Unis. Il explique que ce problème est maintenu artificiellement par les Etats arabes comme une « arme de subversion » à l'encontre d'Israël, et affirme que ces réfugiés « n'ont jamais été chassés de leurs foyers, mais qu'ils les ont abandonnés à l'appel des chefs de la Ligue arabe, tandis que plus d'un demi-million de Juifs ont été expulsés des pays de la Ligue arabe après y avoir subi des sévices odieux ainsi que la confiscation de leurs biens sans indemnité ». L'Alliance France-Israël appelle donc à un

¹ Elle a publié en 1921 un livre sur l'écrivain dominicain Ernest Psichari préfacé par Jacques Maritain.

² Ses recherches furent encouragées par l'administration coloniale dans sa volonté de mieux connaître les sociétés indigènes les plus fermées à la colonisation française au Maghreb. Elles valorisaient le statut des femmes dans ces sociétés, s'inscrivant en cela dans une lignée de travaux publiés à cette période par des femmes ethnologues (dont Germaine Tillion). Cf., Alain Messaoudi et Michèle Sellès, « Amélie-Marie Goichon », in François Pouillon (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM-Karthala, 2008, p. 452-453.

³ Elle a dirigé le syndicat autonome du personnel scientifique des bibliothèques universitaires rattaché au syndicat de l'enseignement supérieur. Je remercie Alain Messaoudi qui a consulté le dossier de carrière d'A.-M. Goichon aux Archives nationales de France et qui m'a communiqué ces informations.

⁴ Amélie-Marie Goichon, *Jordanie réelle*, Paris, Maisonneuve et Larose, deux tomes, 1967 et 1972.

⁵ Les archives d'A.-M. Goichon sont conservées à la B.D.I.C., cote : F delta 1729.

⁶ Cf., Tibor Mende, « Le problème des réfugiés de Palestine pèse lourdement sur le royaume de Jordanie », *Le Monde*, 21 avril 1951. Cet article est reproduit dans *Israël - Palestine. Une terre, du sang, des larmes*, Librio - *Le Monde*, 2002, p. 13-18. Voir aussi le reportage de Max Clos publié dans *Le Figaro*, 2 décembre 1957.

⁷ *Perspectives France Israël*, n° 1, décembre 1961, p. 21-30. Archive consultée à la BNF.

traitement égal du problème des « réfugiés juifs » et de celui des « réfugiés arabes » et demande au gouvernement français de faire valoir cette thèse aux Nations unies¹.

L'Alliance France-Israël a été fondée en octobre 1956 à Paris au moment de la guerre de Suez. Elle était présidée par le député gaulliste Jacques Soustelle, ancien résistant. Celui-ci avait été nommé gouverneur général en Algérie en 1955 puis ministre de l'Information en 1958. L'Alliance est présidée depuis 1960 par le général Pierre Koenig, héros de la résistance au nazisme.

Les Etats arabes ont une mauvaise image auprès des pays occidentaux car dirigés par des hommes soupçonnés d'avoir pris le parti de l'Allemagne durant la guerre. Les nationalistes arabes sont considérés comme des partisans du fascisme. L'engagement de l'ancien Mufti de Jérusalem, Amin Al Husseïni, en faveur de l'Allemagne nazi est avéré. Ce dignitaire religieux a été l'un des représentants des Arabes de Palestine durant les années 1930. Il a accueilli favorablement l'arrivée au pouvoir des nazis et a soutenu la politique anti-juive de l'Allemagne dès 1933. A la tête du « Haut comité arabe » établi en 1936, il a collaboré avec les autorités allemandes à partir de juillet 1937 dans un contexte où les Arabes affrontaient la puissance mandataire britannique sur la Palestine. Cette alliance avec l'Allemagne s'est accentuée durant la guerre : d'abord exilé en Irak, Amin Al Husseïni s'est ensuite réfugié à Berlin et à Rome où il a enrôlé des volontaires arabes au service des puissances de l'Axe. Cette alliance a jeté un grave discrédit sur la cause dont il se voulait le leader incontesté. Après la guerre israélo-arabe de 1948, Amin Al Husseïni a vécu en exil à Bagdad.²

A contrario, Israël bénéficie d'une image très favorable auprès des pays occidentaux dont il est l'allié. Cet Etat représente une réparation par rapport au génocide des Juifs en Europe. C'est le pays où se sont réfugiés les survivants et établis les victimes. Cette petite nation moderne, menacée par ses voisins, bénéficie d'une image positive dans la presse quotidienne en France³, ainsi qu'à la télévision⁴.

¹ Idem, p. 21.

² Cf., Gilbert Achcar, *Les Arabes et la Shoah*, Paris, Actes Sud, 2009, p. 208-256. L'ouvrage de cet universitaire est considéré comme un livre de référence sur cette question.

³ Cf., Jean-William Lapiere, *L'information sur l'Etat d'Israël dans les grands quotidiens français en 1958*, Paris, CNRS, 1968. Ce livre analyse le contenu rédactionnel de treize quotidiens parisiens et de vingt-quatre quotidiens régionaux parus en 1958.

⁴ Cf., Jérôme Bourdon et Antonio Wagner, *Israël-Palestine : l'emprise des images*, Institut National de l'Audiovisuel (INA) / Public Sénat, 2008.

2.2. La crainte d'une nouvelle guerre et d'un nouveau génocide

La cause que porte l'OLP fait craindre un nouveau conflit armé au Moyen-Orient dans le contexte d'une aggravation de la guerre froide depuis le début de l'intervention américaine au Vietnam en février 1965. Le pacifisme prévaut en effet dans une Europe divisée par la guerre froide entre les deux blocs antagonistes. La Communauté européenne se construit à cette période sur les principes de la paix et de l'intégration économique régionale. La France a condamné l'intervention américaine au Vietnam et quitté l'OTAN en 1966. Elle défend une politique d'indépendance à l'égard des deux grandes puissances mondiales.

Encadré 1.2. Le conflit israélo-arabe de 1964 à 1967

La tension s'est accrue entre Israël et la Syrie depuis le détournement des eaux du Jourdain par Israël fin 1963 et le contre-détournement par la Syrie d'affluents du fleuve début 1964¹. Des bombardements israéliens contraignent par la suite Damas à suspendre ses travaux en juillet 1966. Les opérations des commandos palestiniens s'infiltrant en Israël à partir de leurs bases en Syrie et en Jordanie augmentent cette année. Elles sont un facteur important de déstabilisation et d'accroissement des confrontations militaires dans cette région².

Israël saisit le Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 1966 pour condamner la politique syrienne mais la résolution est rejetée par le veto russe. Le régime syrien accentue son soutien aux milices palestiniennes après le coup d'Etat qui a porté une nouvelle faction du parti Ba'ath au pouvoir à Damas en février 1966. Il prône la « guerre populaire » pour libérer la Palestine. L'URSS accroît son influence sur la Syrie à cette période et communique des informations au sujet de plans militaires israéliens visant à renverser le régime syrien. Une bataille aérienne a lieu le 7 avril 1967 au cours de laquelle sept chasseurs Mig syriens sont abattus par des Mirage israéliens. Les dirigeants égyptiens sont informés le 13 mai par les services de renseignement soviétiques d'une concentration de troupes israéliennes à la frontière avec la Syrie. Le président Nasser place le lendemain l'armée égyptienne en état d'alerte. Israël célèbre le 15 mai sa création (date commémorative) par un défilé militaire qui se tient pour la première fois à

¹ Cf., Henry Laurens, *La question de Palestine. Tome 3, op. cit.*, p. 662-728.

² Cf., Pierre Rondot, « Le raid de Samou et le conflit arabo-israélien », *Revue de défense nationale*, janvier 1967, p. 68-78. L'auteur considère que les groupes armés palestiniens, affranchis des Etats arabes davantage prudents, sont la source du plus grave danger pour l'avenir de la paix dans cette région.

Jérusalem. Contraire aux dispositions contenues dans les armistices signées en 1948-49, cette démonstration de force fait croire à des projets belliqueux. L’Égypte demande le retrait des forces de l’ONU stationnées dans le Sinaï et à Gaza depuis la fin de la guerre de Suez en 1956. L’armée égyptienne masse des troupes dans ces zones limitrophes d’Israël, dont les brigades de l’ALP. Le président égyptien décide le 22 mai la fermeture du golfe d’Akaba aux navires israéliens. Cette mesure provoque une forte tension dans un contexte marqué par l’escalade militaire au Viêt-Nam. Les troupes américaines envahissent en effet pour la première fois, le 20 mai, la zone démilitarisée entre le nord et le sud du Viêt-Nam.

Un Comité de solidarité français avec Israël est fondé le 16 mai 1967 sous la présidence du général Pierre Koenig. Ancien ministre de la Défense, ce dernier a été le chef militaire qui a remporté la bataille de Bir-Hakeim contre les troupes allemandes en 1942.

Ce Comité organise un rassemblement devant l’ambassade d’Israël fin mai auquel prennent part trente mille personnes d’après les compte-rendu parus dans la presse. Des manifestants brandissent une grande affiche proclamant « Israël, notre ami, notre allié », reprenant une ancienne déclaration du général de Gaulle. D’autres affiches clament : « Israël doit vivre » ; « Israël vaincra » ; « Pas de Munich » ; « Contre le nazisme arabe ». *La Marseillaise* est entonnée par les participants, ainsi que l’hymne national israélien¹.

Le Comité publie un appel signé par des hommes politiques de premier plan : Valérie Giscard d’Estaing (RI), Raymond Triboulet (UNR), Guy Mollet (FGDS), Pierre Mendès-Belgique (PSU), François Mitterrand (FGDS), Gaston Defferre (SFIO), Jean Lecanuet (Centre Démocrate), Maurice Faure (Parti Radical), Edouard Depreux (PSU) et Daniel Mayer (PSU).

Cet appel transcende les clivages entre la gauche et la droite : il est porté par des personnalités reconnues pour leur rôle éminent dans la résistance au nazisme durant la guerre².

Certaines associations d’anciens résistants et déportés expriment au même moment une forte empathie à l’égard des Israéliens qui sont perçus comme les rescapés des camps d’extermination nazis³. Le Comité d’action de la Résistance⁴ (CAR) dénonce dans *Le Monde*

¹ Cette manifestation fait la « Une » du journal *l’Aurore* du 1^{er} juin et de *France Soir* du 2 juin. *France Soir* met en valeur la présence au rassemblement des acteurs Michel Simon et Alain Cohen, vedettes du film de Claude Berri « Le vieil homme et l’enfant », dont le récit relate « l’aventure d’un petit juif caché, sous l’occupation allemande, chez un retraité antisémite ».

² Cet appel est publié le 6 juin 1967 en page entière dans les quotidiens *France Soir* et *l’Aurore*.

³ Cf., Alya Aglan, « Les associations de résistants et le conflit israélo-palestinien », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, 2009, n° 96, p. 16-21.

⁴ Le CAR a pour mission de transmettre la mémoire et les valeurs de la résistance contre le retour de l’extrême-droite et des anciens partisans de Vichy. Il a été fondé par des personnalités issues du socialisme et du gaullisme.

du 7 juin « la responsabilité des chefs d'Etat qui, voulant prolonger et achever le génocide hitlérien, n'envisagent d'autre solution aux difficultés actuelles que l'extermination massive du peuple israélien ».

Les enjeux du conflit israélo-arabe sont relus et interprétés à la lumière de la seconde guerre mondiale et de la mémoire du génocide. Président de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et ancien résistant, Daniel Mayer exprime sa honte face à l'attitude de « non-intervention » du gouvernement français : « J'ai honte d'être socialiste, si c'est là l'épithète accordée à la politique d'encouragement à l'agression menée par l'Union soviétique. J'ai honte d'être Français, puisque la politique officielle de la France, pour la seconde fois en moins de 30 ans, signifie l'abandon, à l'heure du danger, d'un pays ami et allié. J'ai honte d'être homme puisque rien n'est fait par l'humanité contre la répétition du génocide. Pour répondre à l'avance à certains, j'ajoute que je n'ai pas honte d'être Juif. »¹

Ces déclarations expriment des émotions dû à la crainte d'une nouvelle guerre et d'un nouveau génocide : l'indignation, la peur, la colère, la honte. Elles révèlent un état de sidération face à une situation perçue comme inattendue et incompréhensible.

Encadré 1.3. La presse quotidienne nationale en mai et juin 1967²

De quelle façon la presse écrite a-t-elle rendu compte de la crise au Moyen-Orient ?

La première édition de *France-Soir* du 21-22 mai annonce en gros titre de « Une » : « Israël : « Nasser prêt à lancer les commandos de la mort » ». Sous ce titre, en caractères gras : « 12 000 Palestiniens fanatiques sont massés à la frontière, parfois à quelques mètres des positions israéliennes ». La page cinq met en vis-à-vis le Moyen-Orient et le Vietnam en annonçant en titre : « L'escalade dans les deux points chauds ». Dans l'édition du 23 mai de *l'Aurore*, le rédacteur en chef, Roland Faure, évoque en première page les risques d'embrasement dans la région, sous le titre : « Les USA et Moscou seraient d'accord pour empêcher la guerre au Moyen-Orient. Ils devraient aussi arrêter celle du Vietnam ». La première page de l'édition suivante a pour titre : « Heures d'angoisse pour Israël – Après le blocus du golfe d'Akaba

¹ *Le Monde*, 7 juin 1967, p. 4. Né en 1909, Daniel Mayer a été un des principaux dirigeants socialistes engagés dans la résistance durant l'Occupation. Il fut le rédacteur en chef du *Populaire* lors de sa diffusion clandestine en mai 1942 et il représenta la SFIO au Conseil National de la Résistance (CNR). Il fut ministre du Travail et de la Sécurité sociale de 1946 à 1949. Président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, il refusa de voter les pouvoirs spéciaux au gouvernement dirigé par Bourguès-Maunoury puis Gaillard car il désapprouvait la politique coloniale menée en Algérie.

² Notre analyse porte dans cet encadré sur cinq quotidiens : *France-Soir*, *l'Aurore*, *Le Figaro*, *Le Monde* et *L'Humanité*. Nous avons retenu ces journaux car ce sont les plus diffusés parmi les quotidiens nationaux.

annoncé par Nasser et déclaré illégal par Johnson – Les « grands » ne peuvent pas tolérer un nouvel holocauste ».

La première page du *Figaro* le 24 mai présente un article de Roger Massip, directeur de la rubrique étrangère, sous le titre « Veillée d'armes ». L'auteur explique que « Israël ne peut tolérer en effet que lui soit retiré le bénéfice de la campagne de Sinaï [1956] et que soient paralysés dorénavant ses échanges avec l'Asie et l'Afrique. Le défi de Nasser à l'Etat juif est de ceux qu'une nation souveraine ne peut pas ne pas relever ». L'envoyé spécial à Tel-Aviv, Yves Cuau, écrit dans la même édition un article intitulé « Le compte à rebours a commencé pour Israël », dans lequel on peut lire : « Israël est en danger. Le port d'Elath est un poumon vital pour l'économie du pays. (...) Mais renoncer à Elath, se laisser impressionner par les Egyptiens, ce serait encore beaucoup plus grave que de renoncer à un port. Il y a trop de rescapés des camps de la mort dans ce pays pour que l'on ne se souvienne pas ici de ce qui s'est passé en Europe en 1934 et 1939 ».

Le sociologue Raymond Aron, éditorialiste au *Figaro*, publie une tribune en première page de ce journal le 29 mai expliquant que l'opération égyptienne du 22 mai condamne Israël à répondre militairement. Il affirme que la proposition française de concertation à quatre et sa position de neutralité affichée constituent un « camouflage d'inaction », Israël étant menacé d'extermination. Le diplomate André François-Poncet, écrit en première page du *Figaro* le lendemain, sous le titre « Les clés de la paix » : « Le but de Nasser, on ne peut l'ignorer. Le Raïs le crie par-dessus les toits. Il veut détruire l'Etat des Hébreux, le rayer de la carte, lui et ses habitants, ni plus, ni moins. (...) En dépit des affirmations cyniques de Nasser, admirateur déclaré et émule de Hitler, ne l'oublions pas, on ne saurait prétendre, qu'en la circonstance, les torts sont du côté des Israéliens ».

De façon significative, la première édition de *France-Soir* le 6 juin annonce, le jour du déclenchement de l'offensive israélienne, en gros titre de « Une » : « Les Egyptiens attaquent Israël ».

L'Aurore adopte une attitude critique à l'égard de la déclaration du chef de l'Etat le 2 juin¹. Il annonce en titre de sa « Une » de son édition du 3-4 juin : « De Gaulle spectateur. Personne au

¹ Le chef de l'Etat déclare le 2 juin : « La France n'est engagée à aucun titre ni sur aucun sujet avec aucun des Etats en cause. De son propre chef, elle considère que chacun des Etats a le droit de vivre. Mais elle estime que le pire serait l'ouverture des hostilités. En conséquence, l'Etat qui le premier et où que ce soit emploierait les armes, n'aurait ni son approbation ni, à plus forte raison, son appui. Au cas où la situation actuelle d'expectative pourrait être maintenue et où une détente de fait se produirait en conséquence, les problèmes posés par la navigation dans le golfe d'Akaba, la situation des réfugiés palestiniens et les conditions de voisinage des Etats intéressés devraient être réglés au fond par décision internationale, de telles décisions devant donner lieu, au préalable, à une entente des quatre puissances qui sont membres permanents du Conseil de Sécurité. La France maintient la proposition

Moyen-Orient, dit-il n'ayant encore ouvert le feu. Comme si le blocus d'Akaba n'était pas un acte d'agression ! » Un long reportage du correspondant en Israël, Serge Groussard, en page quatre, donne la parole aux Israéliens qui expriment leur stupeur et désarroi face au « lâchage » de la France. L'édition du 5 juin met en valeur les propos du socialiste Guy Mollet favorable à un engagement français au côté d'Israël. L'attitude critique de ce journal peut s'expliquer par le fait que *l'Aurore* est proche de l'opposition centriste au chef de l'Etat ; il a soutenu la candidature de Jean Lecanuet (Centre Démocrate) à l'élection présidentielle de 1965 puis il a soutenu ce parti aux élections législatives de mars 1967. Le centre-droit est favorable à l'alliance avec les Etats-Unis par la réintégration de la France dans l'O.T.A.N.

A contrario, *Le Figaro* et *France-Soir* défendent la politique extérieure du gouvernement¹. *Le Figaro* cite en titre de sa « Une » du 3-4 juin un extrait de la déclaration de l'exécutif et affirme dans son édition du lendemain, sous la plume de Roger Massip : « Ainsi analysée en dehors de tout esprit polémique, la position de la France apparaît logique et raisonnable. On comprend cependant qu'elle ait provoqué des sentiments de déception, voire d'amertume, à Tel-Aviv. » *France-Soir* publie dans son édition du 3 juin en « Une » un extrait de la déclaration de l'exécutif sans aucun commentaire critique. Un encadré explique en page quatre dans l'édition du lendemain : « Voici pourquoi la déclaration de De Gaulle est encourageante pour Tel-Aviv. »

Le Monde se distingue en accordant un intérêt relativement plus important au point de vue arabe. Ses deux correspondants au Proche-Orient, André Scemama à Tel-Aviv et Edouard Saab à Beyrouth, nourrissent de leurs interprétations contradictoires l'orientation éditoriale du journal. Il dispose de plus d'un envoyé spécial au Caire, Eric Rouleau. Il veille à conserver une plus grande distance à l'égard des événements en publiant des tribunes d'historiens et de spécialistes du monde arabe, tels que Jacques Berque, Maxime Rodinson, Jean Lacouture et Pierre Vidal-Naquet.²

qu'elle a faite à cet égard. » : Communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 1^{er} semestre 1967.

¹ Cf., Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou (dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome V : De 1958 à nos jours*, Paris, PUF, 1976, p. 163 et suiv. Voir aussi : Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 383-386.

² Les lecteurs de ce journal comptent majoritairement (65 %) des cadres, entrepreneurs et professions libérales. Cf., Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou (dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome V : De 1958 à nos jours, op. cit.*, p. 229 et suiv. Pour une étude qui rapporte systématiquement la lecture des différents titres de la presse aux caractéristiques sociales des lecteurs, cf., Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, p. 515-527.

L'Humanité défend à cette période une politique pro-arabe et perçoit Israël comme l'allié de l'impérialisme américain. Ce journal accorde une plus grande attention au problème des nouveaux réfugiés arabes ayant fui l'offensive israélienne.

Le conflit israélo-arabe fait la « Une » de ces cinq quotidiens du 20 mai à mi-juin sans discontinuer. Cette période constitue le pic le plus élevé des ventes de ces cinq titres de la presse quotidienne nationale sur l'ensemble de l'année¹.

2.3. Un problème relégué au second plan

Le problème des réfugiés arabes divise les principaux partis politiques qui composent la majorité et l'opposition parlementaire. Ce problème est relégué au second plan par rapport à d'autres enjeux considérés comme primordiaux et immédiats : la préservation de la paix et le rejet de l'antagonisme entre les camps occidental et communiste. La guerre au Vietnam est en effet l'objet d'une préoccupation majeure. Nous allons le mettre en évidence en analysant les débats parlementaires.

Un débat de politique étrangère a lieu les 15 et 16 juin à la suite de la déclaration du ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, devant l'Assemblée nationale. Certains orateurs interviennent de façon générale sur l'ensemble de la politique extérieure de la France, tandis que d'autres orateurs centrent davantage leur propos sur un aspect particulier de cette politique. Les premiers sont des parlementaires de premier ordre (anciens ministres, porte-parole de groupe, députés plusieurs fois réélus à l'Assemblée), tandis que les seconds sont souvent des parlementaires de second rang qui occupent des positions dominées (nouveaux entrants dans l'arène parlementaire, disposant de moins de titres politiques à faire prévaloir).² Les débats s'ouvrent par des exposés sur la politique extérieure du gouvernement. Parmi les dix premiers orateurs seuls trois siègent à la commission des Affaires étrangères. Certains critiquent la sortie de la France de l'OTAN et déplorent l'insuffisance de l'Europe politique. C'est le cas de René Pleven (soixante-six ans, ancien ministre, il est réélu député depuis 1945) qui intervient

¹ Cf., Philippe Gorokhoff, *Le conflit israélo-arabe de juin 1967 et la presse quotidienne française, op. cit.* La diffusion quotidienne moyenne de *France-Soir* est de 1.269.000 exemplaires en 1967, celle du *Figaro* est de 524.000, celle de *Aurore* est de 430.000, celle de *Le Monde* est de 381.000, celle de *L'Humanité* est de 207.000, selon l'INSEE.

² Pour une analyse des prises de position à l'Assemblée nationale rapportées aux ressources politiques et sociales détenues par les députés, voir : Annie Collovald et Brigitte Gaïti, « Discours sous surveillances : le social à l'Assemblée », in Daniel Gaxie (dir.) *Le « social » transfiguré. Sur la représentation politique des préoccupations « sociales »*, Paris, PUF, 1990, p. 9-54.

au nom du groupe Progrès et Démocratie Moderne (PDM, centriste). Il déplore le refus du gouvernement français d'intégrer l'Angleterre dans le Marché commun. André Chandernagor (quarante-six ans, réélu député depuis 1958, vice-président de l'Assemblée nationale) adresse à peu près les mêmes critiques au gouvernement au nom de la FGDS. Il déplore le « cavalier seul de la France » qui s'isole de ses alliés¹.

L'attitude « neutraliste » du gouvernement est condamnée par les députés de l'opposition, communistes exceptés, qui se rassemblent dans une même dénonciation de « l'isolement » de la France et de sa « passivité ». Les députés de la majorité affirment au contraire que cette politique d'indépendance assure le « rayonnement » de la France. L'étiquette de « neutralisme » est utilisée par certains députés de l'opposition pour disqualifier l'action du gouvernement². Elle est connotée négativement : elle se réfère à l'attitude des Etats européens qui refusèrent de s'engager durant la seconde guerre mondiale.

De nombreux députés considèrent que le conflit israélo-arabe relève de la guerre froide et de la bipolarisation du monde. Ils expliquent que la guerre au Vietnam a créé les conditions de la guerre au Moyen-Orient. Certains orateurs insistent cependant sur l'historicité propre de ce conflit et les responsabilités partagées par les belligérants. Ainsi, Jean de Broglie (Républicains Indépendants, élu depuis 1958 et membre de la commission des Affaires étrangères, âgé de quarante-six ans) fait un long exposé historique et nuancé, et il établit un lien entre ce conflit et les inégalités croissantes entre pays développés et pays du tiers-monde. Il souligne le problème des déséquilibres mondiaux et de la divergence économique entre les différentes nations.

Plusieurs orateurs s'affligent sur le sort des réfugiés arabes. Ce problème est dramatisé pour susciter l'indignation : « Il y a d'abord un drame humain pitoyable, celui des réfugiés arabes pourrissant dans des camps, désœuvrés, ferment toujours disponible de révolte compréhensible. »³ (Lucien Neuwirth, quarante-trois ans, réélu député depuis 1958, U.N.R.). Ce problème est d'autant plus dramatisé qu'il semble insoluble : les responsabilités dans sa résolution ne sont pas établies. Le député Edmond Nessler (UD V^e), âgé de soixante ans, membre de la commission des Affaires étrangères, réélu depuis 1962, qualifie ainsi les Palestiniens de « réfugiés volontaires » sans être contredit.

Les députés qui s'emparent le plus du problème des réfugiés font valoir une capacité d'expertise sur le conflit israélo-arabe. Ils exercent la profession de diplomate, de juriste ou

¹ *Journal Officiel de l'Assemblée Nationale*, 15 juin 1967.

² Voir par exemple l'exposé d'André Raust (F.G.D.S.) : *Journal Officiel de l'Assemblée Nationale*, 15 juin 1967, p. 1862.

³ J.O.A.N., 15 juin 1967, p. 1862.

d'enseignant¹. Un député fait prévaloir des titres personnels pour s'autoriser à centrer son intervention sur le problème palestinien : « Mes chers collègues, j'ai vécu pendant vingt-deux ans au milieu des Arabes et j'ai fait un effort persévérant pour les comprendre. Vous ne m'en voudrez donc pas si j'invoque mon expérience. »² (Louis Périllier, âgé de soixante-sept ans, conseiller-maître à la Cour des Comptes, élu depuis mars 1967, FGDS). Il reprend à son compte en les citant les analyses du professeur Jacques Berque parues dans la presse début juin.

Le problème des réfugiés arabes est considéré par plusieurs orateurs comme le principal contentieux du conflit israélo-arabe. André Chandernagor (FGDS) et Joël le Tac (quarante-neuf ans, réélu député depuis 1958, U.D. V^e) reconnaissent chacun le fait national palestinien et ils s'accordent sur la création d'un Etat palestinien arabe confédéré avec Israël et la Jordanie. Cette conception est loin d'être partagée par les autres membres de la majorité et de l'opposition.

Le problème palestinien est une question qui divise les parlementaires de chaque camp ; il est donc politiquement difficile à défendre. La poursuite de la guerre au Vietnam et la confrontation Est-Ouest préoccupent davantage les députés. Ce contexte international est rendu responsable de la crise au Moyen-Orient sur laquelle les Européens ont peu de prise. La déclaration du chef de l'Etat le 21 juin illustre bien cette perception des événements : « L'esprit et le fait de la guerre s'étendent de nouveau sur le monde. Un conflit contribue à en susciter un autre, la guerre déclenchée au Vietnam par l'intervention américaine, la destruction de vies et de biens qu'elle entraîne, la stérilité fondamentale qui en est la marque, si puissants que soient les moyens employés et si terribles qu'en soient les effets, ne peuvent manquer de répandre le trouble, non seulement sur place, mais au loin. De là l'attitude de la Chine et la hâte de ses armements. De là, d'autre part, le processus psychologique et politique qui a abouti à la lutte au Moyen-Orient. »³

¹ C'est le cas notamment de André Raust, Joël Le Tac, Jean de Broglie, Louis Périllier, Bertrand Flornoy, Bernard Destremau.

² J.O.A.N., 16 juin 1967, p. 1910.

³ Déclaration à l'issue du Conseil des ministres : *Documents officiels*, publication du Secrétariat Général du Gouvernement et du ministère des Affaires étrangères, 1967, n° 42-43, p. 412-413. De Gaulle condamne dans cette déclaration l'ouverture des hostilités par Israël, et il n'accepte pas les changements réalisés sur le terrain par l'action militaire. Il considère que ces changements ne sont pas irréversibles. Pour de plus amples informations sur l'attitude de la France face à ces événements, voir : Henry Laurens, « La diplomatie française dans le conflit israélo-arabe (1967-1970) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 96, octobre-décembre 2009, p. 3-11.

Section 3. Des engagements continus en faveur du tiers-monde

3.1. La mobilisation des spécialistes du tiers-monde : remettre au centre un problème évacué

Des universitaires constituent un Groupe de recherches et d'action pour le règlement du problème palestinien (GRAPP) en juin 1967. Ce sont des spécialistes qui se coalisent pour faire valoir leur expertise sur le conflit israélo-arabe. Ce Groupe est fondé à l'issue d'une réunion présidée par l'ancien ministre Robert Buron (MRP) qui réunit une centaine de signataires d'un appel paru dans *Le Monde* le 8 juin et intitulé « Pour un examen du problème au fond ». Les membres du GRAPP sont des historiens et des linguistes spécialistes de l'Islam et du monde arabe : Régis Blachère, linguiste et islamologue, professeur à la Sorbonne ; Jacques Berque, professeur au Collège de Belgique titulaire de la chaire d'histoire sociale de l'Islam contemporain ; Claude Cahen, spécialiste de l'Orient musulman médiéval, professeur à la Sorbonne ; Maxime Rodinson, directeur d'études à l'EPHE. Des universitaires spécialisés dans l'économie du développement se joignent à ces derniers : Charles Bettelheim, François Perroux, André Philip, René Dumont et le juriste Pierre Cot. Ce sont des représentants des études tiers-mondistes qui ont le vent en poupe à cette période. Bettelheim est un économiste marxiste et un expert international qui a conseillé des leaders du tiers-monde tels que Nehru, Nasser et Guevara ¹. René Dumont est économiste agronome et expert international fréquemment associé à Bettelheim. Il a mené des enquêtes dans de nombreux pays en développement (Cuba, Ghana) et il a travaillé pour l'ONU et la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). François Perroux est un économiste hétérodoxe spécialisé sur le développement. Il a dirigé l'IEDES (Institut d'étude du développement économique et social, fondé en 1957) de 1960 à 1969. Cet institut publie depuis 1960 la revue scientifique *Tiers-Monde*. André Philip est un économiste et juriste engagé dans le champ politique (SFIO puis PSU, ancien ministre de l'Economie). Il est dévoué à la cause des pays en voie de développement. Pierre Cot est juriste spécialisé sur le droit international et les droits de l'homme (ancien ministre et membre du Parti radical). Ces acteurs ont en commun de combiner le registre de l'expertise universitaire et celui du militantisme et de l'action politique.

¹ Cf., François Denord et Xavier Zunigo, « "Révolutionnairement vôtre". Economie marxiste, militantisme intellectuel et expertise politique chez Charles Bettelheim », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 158, juin 2005, p. 8-29.

La réunion fondatrice du GRAPP le 17 juin fait l'objet d'un compte-rendu dans le journal *Le Monde* qui publie le texte d'une résolution adoptée par les participants¹. Ce texte est significatif de l'enjeu tiers-mondiste qui réunit les participants².

Ancien résistant, Robert Buron fait une lecture qui inverse le sens des responsabilités dans le déclenchement de la nouvelle guerre israélo-arabe. Il justifie ainsi sa prise de position :

« La prise de position des signataires apparaît comme la seule à laquelle on puisse adhérer par le cœur et l'esprit, si on fait un effort pour ne pas se laisser aller aux passions ancrées dans le cœur et l'esprit de l'homme occidental. Elle déplore le mouvement actuel d'agressivité contre les Arabes, aussi odieux que le mouvement du même type orienté contre les Juifs au temps de l'occupation allemande. Des initiatives telles que l'appel cité peuvent contribuer à éviter que les peuples du tiers-monde deviennent un jour les « nouveaux juifs » pour les occidentaux que nous sommes. (...) L'appel est réconfortant, venant après les chorus inadmissibles d'hommes dont la passion objectivement antisémites (Juifs ou Arabes, le changement d'objet ne change rien à la nature du virus) n'a d'égal que leur souci d'autojustification de la politique désastreuse qu'ils menèrent voici onze ans. L'utilisation à des fins partisans des souffrances et du génocide concentrationnaire est un procédé révoltant. Les torts des belligérants sont réciproques, mais bien que son droit à l'existence soit incontestable et incontesté en France, l'agresseur « par essence » reste Israël, l'humilié le monde arabe et les responsables du conflit actuel : les démocrates du monde entier qui n'ont pas su l'empêcher, ni obtenir, avant son déclenchement, le règlement du problème palestinien posé depuis une génération. »³

Membre du MRP, Robert Buron est issu du catholicisme social d'avant-guerre. Il a diffusé *Témoignage Chrétien* lorsqu'il participait au réseau de résistants du « groupe de la rue de Lille » durant l'Occupation. Partisan de la décolonisation, il a été membre du gouvernement de Pierre Mendès-France. Il a fait partie des principaux négociateurs lors des accords d'Evian avec le FLN, après avoir été arrêté par les généraux putschistes en avril 1961⁴. Il s'érige à présent en défenseur du Tiers-Monde et c'est ainsi qu'il justifie son engagement. Il tient les pays occidentaux pour responsables de ce conflit, n'ayant pas résolu le problème qui en est à l'origine.

¹ Cf., *Le Monde* du 18-19 juin 1967, p. 4.

² Le point cinq de la résolution stipule : « Les participants proclament leur conviction qu'un règlement n'est possible que par la cessation des influences impérialistes dans le cadre d'une véritable décolonisation. » Le point six : « Les participants font appel à l'initiative des instances internationales, et tout spécialement à celle des pays du "tiers monde" que devrait appuyer la France, pour prêter leurs bons offices et proposer un arbitrage. »

³ Extrait de l'exposé de Robert Buron, Dossiers du GRAPP, Archives de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), fonds Maxime Rodinson, cité in Gérard Khoury, « Maxime Rodinson et la constitution du GRAPP », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2009, n° 96, p. 28-37.

⁴ Cf., Claire Andrieu, Philippe Braud, Guillaume Piketty (dir.), *Dictionnaire De Gaulle*, Paris, Robert Laffont, 2006.

Le GRAPP veut mener des recherches sur les causes et les caractéristiques du conflit israélo-arabe « afin d'apporter des lumières sur les conditions d'un juste règlement du problème »¹. Il entend diffuser ses résultats en direction de l'opinion et des pouvoirs publics, en France mais aussi à l'international. Il reçoit des adhésions dans plusieurs pays européens ainsi que sur les continents américain et africain. Il est par exemple soutenu par le président du Sénégal qui écrit personnellement à Maxime Rodinson².

Les principaux animateurs du GRAPP sont Maxime Rodinson et Jacques Berque. Ils ont publié des tribunes dans *Le Monde*, rappelant que le principal contentieux du conflit israélo-arabe est le problème palestinien non résolu.³ Berque remonte aux « racines historiques et morales » de ce conflit. Il explique pourquoi le sionisme est perçu comme un colonialisme par les Arabes. Il fait allusion à plusieurs reprises à l'Algérie coloniale pour donner des points de repères et de comparaison. Son diagnostic historique l'amène à considérer que le Conseil de sécurité de l'ONU doit jouer un rôle d'arbitrage pour résoudre ce conflit. Cette instance est en effet, d'après lui, responsable de ce problème car la décision de 1947 n'a pas été appliquée et n'était pas applicable. Rodinson explique pour sa part que le statu quo n'est pas tenable et qu'une victoire militaire israélienne ne résoudrait rien. Il insiste sur le préjudice historique fait à la partie arabe et la nécessité de « réparer une injustice » (problème moral) par la négociation.

Ces prises de position s'inscrivent dans les débats suscités dans la presse par la forte médiatisation de ce conflit. Elles correspondent à une des modalités de l'expertise historique que Dominique Damamme et Marie-Claire Lavabre ont qualifié d'*expertise auto-instituée*. Il s'agit d'une expertise non sollicitée par une institution et qui vise à répondre à une demande sociale en apportant des connaissances raisonnées et des analyses à même d'orienter l'action des pouvoirs publics⁴.

Le GRAPP constitue des groupes de travail spécialisés que les adhérents sont invités à rejoindre pour mener un travail de recherche, de documentation, et la rédaction de textes destinés à un large public. Quatre « commissions » sont mises en place, « politique »,

¹ Extrait des statuts du GRAPP. Ces statuts sont reproduits dans le livre publié par le GRAPP, *Les Palestiniens et la crise israélo-arabe*, Paris, Éditions sociales, 1974, p. 22.

² Voir la lettre de Léopold Sédar Senghor adressée à Maxime Rodinson, datée du 7 juillet 1967 : archives de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), fonds Maxime Rodinson, cité in Gérard Houry, « Maxime Rodinson et la constitution du GRAPP », article cité.

³ Jacques Berque, « Pour une solution du problème palestinien », *Le Monde*, 2 juin 1967, p. 4 ; Maxime Rodinson, « Vivre avec les Arabes », *Le Monde*, 4-5 juin, p. 1 ; Jacques Berque, « La troisième étape », *Le Monde*, 11-12 juin, p. 1.

⁴ Cf., Dominique Damamme et Marie-Claire Lavabre, « Les historiens dans l'espace public », *Sociétés contemporaines*, 2000, n° 39, p. 5-21.

« économique », « juridique » et « Jérusalem », animées chacune par des spécialistes du champ disciplinaire concerné¹. Le GRAPP souhaite informer et influencer les débats publics en apportant des arguments raisonnés sur un sujet qui suscite des passions. Il publie à cette fin de nombreux communiqués destinés à la presse, puis un ensemble d'études réunies dans un dossier spécial de *Témoignage Chrétien* en décembre 1967².

Encadré 1.4. Des universitaires spécialistes du monde arabe et préoccupés par la modernisation des sociétés traditionnelles.

Né en 1915, Maxime Rodinson est issu d'une famille ouvrière d'origine russe installée dans le quartier des Gobelins à Paris où se concentraient les familles immigrées d'Europe de l'Est³. Son père travaillait dans un atelier de fabrication de vêtements et il animait la vie associative du quartier. Il côtoyait de nombreux exilés russes qui prirent part à la révolution soviétique. Maxime Rodinson a été élevé en français bien que ses parents parlaient yiddish et russe. L'expérience socialisatrice de la migration, transmise dans le cadre familial, l'a prédisposé à s'intéresser aux langues et cultures étrangères au cours de sa scolarité. Il interrompit sa scolarité à l'âge de quatorze ans pour travailler comme garçon de courses. Il a poursuivi ses études en autodidacte et il a réussi un examen d'entrée à l'Ecole des langues orientales où le baccalauréat n'était pas exigé pour s'inscrire. Il a étudié les langues sémitiques, l'arabe, l'hébreu et l'amharique en particulier, ainsi que les langues classiques, le latin et le grec, à la Sorbonne. Il a suivi le séminaire du linguiste Marcel Cohen à l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) qui portait sur l'éthiopien ancien, le guèze, langue morte depuis le X^e siècle qui reste employée dans la liturgie chrétienne. Il assista aussi plusieurs années au séminaire d'ethnologie de Marcel Mauss.

Il a épousé une parisienne de confession catholique qui étudiait les mêmes cours de langues orientales. Il adhéra au PCF en 1937, à la section de la Sorbonne ; il fut membre de ce parti

¹ Le fonctionnement du GRAPP correspond au modèle de « l'intellectuel collectif » que Gisèle Sapiro décrit ainsi : « Inspiré du concept foucaldien d'"intellectuel spécifique", ce modèle d'engagement tire toutes les conséquences de la spécialisation et de la division du travail d'expertise en proposant une forme d'action collective fondée sur le cumul des compétences dans un domaine de connaissance déterminé. A l'opposé de l'individualisme caractéristique du monde des lettres où règne le paradigme de la singularité, ce modèle renvoie au mode de fonctionnement du champ scientifique fondé sur le travail en équipe et l'accumulation des connaissances, inaugurant un nouveau mode d'intervention politique collectif sur la base de travaux scientifiques. » Cf., Gisèle Sapiro, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009/1-2, n° 176-177, p. 8-31. Citation page 30.

² GRAPP, « Pour un juste règlement du problème palestinien », *Cahier du Témoignage Chrétien*, n° 48, décembre 1967. BNF, cote : 4-Z-6567 (48)

³ Cf., Maxime Rodinson, *Entre Islam et Occident. Entretiens avec Gérard D. Khoury*, Paris, Les belles lettres, 1998 ; Maxime Rodinson, *Souvenirs d'un marginal*, Paris, Fayard, 2005.

jusqu'à la fin des années 1950. Il était partagé entre son identification à la classe ouvrière et son appartenance au milieu universitaire¹.

Il fut mobilisé fin 1939 comme soldat de 2^e classe en Syrie en qualité d'interprète. Il choisit de demeurer sur place après la capitulation de la France et s'installa au Liban alors sous protectorat français pour y enseigner la littérature française dans un collège et améliorer ainsi sa pratique de la langue arabe. Il s'est employé ensuite comme bibliothécaire au département français des Antiquités à Beyrouth. Il a publié ses premières études scientifiques dans une revue spécialisée sur l'archéologie du Proche-Orient, *Syria*. Il se rendit en Syrie, Irak, Palestine et en Egypte pour s'y procurer des livres qui alimentaient le fonds du département français des Antiquités.

A la fin de la guerre il a souhaité poursuivre ses recherches à l'Institut français de Damas mais ce poste lui fut refusé. C'est à ce moment qu'il apprit la déportation de ses parents à Auschwitz : ils y seront assassinés « en tant que juifs, russes et communistes »². Il envisagea alors de s'installer dans le Yishouv, établissement de la communauté juive en Palestine³. Rentré en France en 1947, il a travaillé plusieurs années au département des imprimés orientaux de la Bibliothèque nationale à Paris. Il a écrit de nombreux comptes-rendus d'ouvrages portant sur son domaine de recherche dans *Le bulletin critique du livre français*, mensuel publié par le ministère des Affaires étrangères. Il a fondé une revue mensuelle d'informations sur le Moyen-Orient qui publiait des articles sur l'actualité et l'histoire de ces pays avec la contribution de correspondants locaux (1949-51)⁴.

Il a traduit et présenté des textes amhariques sur la magie et la médecine à Gondar en Ethiopie, des documents arabes sur les pratiques culinaires en Orient, et il a publié une étude sur les emprunts lexicaux à la cuisine arabe dans les langues européennes à l'époque médiévale. Attaché à une étude comparative des langues, sémitiques et européennes, il s'est efforcé de rapporter ces systèmes symboliques aux conditions sociales de leur évolution. Son adhésion au marxisme l'incitait à s'intéresser aux pratiques culturelles, notamment populaires, à l'usage des techniques (Marcel Mauss) et au contexte économique des sociétés dont il étudiait la langue.

Il est nommé directeur d'études en Ethiopien et sudarabique à l'E.P.H.E. en 1955, y succédant à son maître Marcel Cohen. Il ouvrit un second séminaire à la VI^e section de l'EPHE portant sur une « ethnologie historique du Proche-Orient » en 1959. Très fréquenté, ce séminaire lui

¹ Cette tension identitaire est le propre des cadres du PCF qui proviennent des classes populaires et s'en distinguent de par leurs dispositions scolaires et l'acquisition d'une culture légitime. Cf., Bernard Pudal, *Prendre Parti. Pour une sociologie historique du PCF*, op. cit., chapitres 4 et 5.

² Maxime Rodinson, *Souvenirs d'un marginal*, op. cit., p. 406.

³ D'après le témoignage de Pierre Vidal-Naquet. Voir sa préface à Maxime Rodinson, *Souvenirs d'un marginal*, op. cit. Les parents de Pierre Vidal-Naquet furent aussi déportés et assassinés à Auschwitz.

⁴ La revue s'intitule *Moyen-Orient - Politique, économique, social*. Archives BNF, cote : 4°JO.7485

fournira la matière de nombreuses publications. Il s'attacha à la vie du prophète Mahomet qu'il étudia de façon sociologique et psychanalytique pour rendre compte des conditions d'émergence de l'Islam¹. Il s'intéressa ensuite à la modernisation des sociétés arabo-musulmanes au contact du monde occidental². Il a publié une longue étude historique sur le conflit israélo-arabe dans un numéro spécial de la revue *Les Temps Modernes* paru en juin 1967, qu'il développera dans un livre l'année suivante³. Il s'y réfère aux recherches les plus récentes, souvent anglo-saxonnes, et il cite des études parues en hébreu, en arabe et en italien. Il défend la thèse selon laquelle le sionisme est un mouvement idéologique européen dont le succès s'explique par l'expansion coloniale de ce continent aux XIX^e et XX^e siècles.

Jacques Berque est né en 1910 à Freneda au sud-ouest d'Alger, d'un père administrateur colonial et d'une mère espagnole⁴. Ce dernier a publié des études sur les populations musulmanes pour le compte du Bureau des Affaires indigènes et il s'est intéressé aux mutations de la société colonisée⁵. Jacques Berque a suivi sa scolarité au contact d'élèves arabes et européens. Sous l'influence d'un enseignant helléniste de l'université d'Alger, il a étudié les lettres classiques et s'est inscrit à la Sorbonne. Il a mal vécu son acculturation au milieu académique parisien et mit un terme à ses ambitions professorales à la veille de passer l'agrégation. Il rentra en Algérie et entama une carrière de contrôleur civil au Maroc. Il a observé les modes de vie indigènes et a publié des études ethnographiques qui furent bien accueillies par l'école des Annales et par les sociologues durkheimiens. Dans le cadre de l'Institut des hautes études marocaines, il a centré ses travaux sur les jurisprudences et le droit musulman.

Il a mis en œuvre des réformes de l'administration civile en 1944 et rédigé un mémoire intitulé « Pour une nouvelle politique de la France au Maroc ». En conflit avec sa hiérarchie, il se lia à des syndicalistes et adhéra à la CGT. Il fut alors affecté à un poste de relégation dans un canton montagneux. Il entama alors une thèse de doctorat sur les structures sociales du Haut-Atlas.

Il fut recruté en 1953 par l'UNESCO et occupa un poste d'expert en Egypte. Il fut nommé trois ans plus tard professeur au Collège de France puis élu à la VI^e section de l'E.P.H.E. avec le

¹ Maxime Rodinson, *Mahomet*, Paris, Club français du livre, 1960.

² Maxime Rodinson, *Islam et capitalisme*, Paris, Le Seuil, 1966.

³ Maxime Rodinson, « Israël, fait colonial ? », *Les Temps modernes*, mai 1967, n° 253 bis, p. 17-88. Cet article est placé en introduction du numéro spécial des *Temps modernes* consacré au conflit israélo-arabe ; Maxime Rodinson, *Israël et le refus arabe. 75 ans d'histoire*, Paris, Le Seuil, 1968.

⁴ Cf., Jacques Berque, *Mémoires des deux rives*, Paris, Seuil, 1999. Ainsi que François Pouillon, « Jacques Berque », in François Pouillon (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, op. cit., p. 102-103.

⁵ Cf., Jean-Claude Vatin, « Augustin Berque », in François Pouillon (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, op. cit., p. 100-102.

soutien de Robert Montagne, de Lucien Febvre et de Fernand Braudel. Il explique avoir obtenu cette nomination grâce à ses connaissances sur les nations arabes dont les relations se redéfinissent avec la France¹.

Il s'est engagé en faveur de l'indépendance algérienne, et a aussi défendu les indépendantistes québécois². Il s'est impliqué en faveur d'un juste règlement du problème palestinien aux côtés du journaliste Robert Barrat et de l'avocate Gisèle Halimi qui défendirent la cause algérienne. Son cours au Collège de France a vu sa fréquentation nettement augmenter après juin 1967. Son aura s'apprécie aussi dans le monde arabe : il fut invité en novembre à un congrès d'intellectuels à Damas, puis fut élu membre correspondant de l'Académie du Caire ; certains de ses écrits sont traduits et publiés en arabe. Il explique dans ses Mémoires que ses interlocuteurs arabes lui attribuaient une influence sur le cours nouveau de la « politique arabe » de la France. Il a obtenu ainsi une longue entrevue avec le président égyptien Nasser, et sa présence dans les tribunes du Parlement égyptien a été applaudie par les députés en 1970. Ses publications ont porté à cette période sur l'évolution des sociétés arabo-musulmanes après les indépendances. Berque souhaitait renouveler la pensée tiers-mondiste par un effort de théorisation et l'emploi de concepts issus du marxisme³. Il est à ce moment un spécialiste de la société égyptienne, de son histoire et de ses évolutions sociales. Pour lui, cette société occupe une place centrale dans le tiers-monde et dans le processus de la décolonisation débuté après 1945. Elle concentre tous les problèmes et les défis des nations décolonisées et en voie de développement.

Maxime Rodinson et Jacques Berque ont longuement séjourné dans les pays arabes : ils y ont acquis une connaissance personnelle et intime de ces sociétés. Ils y ont mené des travaux de recherche dans le cadre de l'administration coloniale (c'est aussi le cas d'A.-M. Goichon qui a mené des enquêtes ethnographiques en Algérie). Ils ont développé un intérêt particulier pour la modernisation de ces sociétés dans leurs relations avec les pays occidentaux. Ils sont pris dans les débats intellectuels sur le devenir du tiers-monde sous l'influence en particulier du marxisme très prégnant à cette période. Ils ne se laissent pas cantonner dans leur spécialisation

¹ Jacques Berque, *Mémoires des deux rives*, op. cit., p. 165-166.

² Il préface en 1967 le Manifeste du mouvement « Parti Pris », *Les Québécois*, aux éditions Maspero.

³ Cf., Jacques Berque, *Dépossession du monde*, Paris, Le Seuil, 1963 ; *L'Égypte - impérialisme et révolution*, Paris, Gallimard, 1967 ; *L'Orient second*, Paris, Gallimard, 1970.

académique et publient des ouvrages destinés à un large public¹. Ils sont autant historiens que sociologues et sont donc enclins à investir des problèmes d'actualité et émergents².

Rodinson et Berque contribuent aux échanges intellectuels et la circulation des idées entre la France et le monde arabe. Ce sont des « passeurs » dont les écrits sont traduits et diffusés en arabe. Par exemple, la revue *Sho'oûn falastîniyya* (« Affaires palestiniennes »), éditée à Beyrouth par l'Institut des études palestiniennes³, publie dans son deuxième numéro en mai 1967 un entretien avec Maxime Rodinson.

3.2. Des engagements dans le prolongement de la cause nationale algérienne

Le GRAPP ne souhaite pas soutenir l'OLP ni défendre la cause des Arabes de Palestine. Son action est en faveur d'une résolution du problème palestinien par les moyens de la diplomatie. Cet engagement prolonge les mobilisations pacifistes contre la guerre d'Algérie quelques années plus tôt. On observe en effet que ce sont les mêmes acteurs qui se coalisent en faveur de cette nouvelle cause.

Ceci apparaît dans l'engagement de la revue *Les Temps Modernes*. Cette revue a initié un « Appel d'intellectuels français en faveur de la paix » publié dans la presse le 1^e juin 1967 avec de nombreux signataires dont Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Vladimir Jankélévitch, Yves Jouffa, Claude Lanzmann, Jacques Madaule, Daniel Mayer, Robert Misrahi, Edgar Morin, Olivier Revault d'Allonnes, Laurent Schwartz et Pierre Vidal-Naquet⁴. Ce sont des personnalités connues pour leurs engagements contre la poursuite de la guerre en Algérie. Cet appel réunit des écrivains, des philosophes et des universitaires sur le modèle de nombreux Manifestes diffusés dans le débat public quelques années plus tôt⁵.

Les Temps Modernes publie en juin 1967 un numéro spécial sur le conflit israélo-arabe préparé depuis deux ans. Ce numéro de neuf cents pages rassemble dix-sept contributions d'Arabes et vingt-six d'Israéliens. *Les Temps Modernes* contribue ainsi au « dialogue » israélo-arabe tout

¹ Jacques Berque note dans ses Mémoires : « Je fus sans doute le premier orientaliste à affronter ainsi l'édition commerciale et le grand public. Cela ne m'empêcha pas d'être taxé d'hermétisme. » : Jacques Berque, *Mémoires des deux rives*, *op. cit.*, p. 234.

² Jacques Berque est membre du conseil d'administration de l'Association internationale des sociologues de langue française. Maxime Rodinson est membre de la même association ainsi que de la Société française de sociologie et de l'Institut français de sociologie. Il se présente dans ses publications scientifiques comme « sociologue et orientaliste ».

³ Cet Institut a été fondé en 1965 à Beyrouth.

⁴ *Le Monde*, 1^{er} juin 1967, p. 3.

⁵ Cf., Jean-François Sirinelli, « Pétitions et Manifestes » in Jean-François Sirinelli et Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1991, p. 265-306.

en observant une « attitude stricte de non intervention »¹. La revue veut jouer un rôle de médiateur impartial en confrontant les différents points de vue au service de la paix.

Encadré 1.5. Un engagement pacifiste

Intellectuel critique universaliste², Jean-Paul Sartre a investi sa notoriété pour servir cette cause pacifiste. Il a effectué en mars 1967 un séjour au Proche-Orient avec Simone de Beauvoir et Claude Lanzmann³. Il s'est d'abord rendu en Egypte à l'invitation du quotidien *Al Ahram*. Il bénéficiait d'une grande notoriété dans le monde arabe où plusieurs de ses livres ont été traduits et publiés à Beyrouth et au Caire. Ses prises de position anticolonialistes lui ont assuré un grand crédit auprès des élites nationalistes⁴. Il est reçu avec les honneurs par le ministre de la Culture Saroïte Okacha puis s'entretient avec le Président Nasser pendant plus de trois heures. Après avoir visité Gaza, il se rend en Israël où il visite un kibboutz puis s'entretient avec le Premier ministre Lévi Eshkol, le général Yigal Allon et le Président Zalman Chazar. Il bénéficie d'un traitement exceptionnel révélateur du capital symbolique attaché à cette figure intellectuelle, reçu tel un chef d'Etat.

Bien que Sartre ait pu être virulent contre le colonialisme et le néocolonialisme, il observe une attitude très prudente et réservée à l'égard du problème palestinien. Il invoque une « détermination affective » en faveur des Juifs et des Israéliens tout en considérant que les Arabes sont des « peuples opprimés par l'impérialisme »⁵.

La revue *Les Temps Modernes* occupait à cette période une place singulière dans l'espace des revues intellectuelles. Elle conjugait à la fois l'excellence littéraire et philosophique, et traitait les sujets d'actualité avec un souci de rigueur et de probité⁶. C'est une

¹ Voir l'introduction de Jean-Paul Sartre à ce numéro.

² Cf., Gisèle Sapiro, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », article cité.

³ Un long compte-rendu de ce séjour est relaté dans le numéro de mai 1967 des *Cahiers Bernard Lazare*. Archive consultée à la BDIC. Cette revue est éditée en France par le « Cercle Bernard Lazare » fondé en 1954 à Paris, et proche du parti de gauche MAPAM israélien. Son président, Benjamin Ginsbourg, médecin biologiste, fut membre fondateur et secrétaire général de l'Association des Médecins Israélites de France (AMIF). Il est aussi membre du CRIF et du Bureau de la section française du CJM (Congrès juif mondial).

⁴ Cf., Farouk Mardam-Bey, « Sartre, Israël et les Arabes : la détermination affective », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2009, n° 96, p. 38-41.

⁵ Voir son introduction au numéro spécial des *Temps Modernes* en date du 27 mai 1967. Il ajoute ressentir « le conflit judéo-arabe comme un drame personnel ».

⁶ Cf., Anna Boschetti, *Sartre et « Les Temps Modernes »*, Paris, éditions de Minuit, 1985. La revue *Les Temps Modernes* fut fondée en 1945 par Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir et Maurice Merleau-Ponty. Boschetti montre que la revue a occupé une position hégémonique dans le champ intellectuel mais elle a décliné ensuite. Elle est diffusée à vingt mille exemplaires au cours des années 1960.

revue engagée dans les débats de son temps, demeurée indépendante à l'égard des partis politiques et des institutions. Elle n'hésitait pas à prendre position sur des sujets qui divisaient fortement la société, telle que la guerre d'Algérie, et à s'attirer ainsi les foudres des autorités (censure) ou des extrémistes (OAS). La revue a publié dès 1955 un long reportage d'un journaliste italien dans l'Aurès sur les combattants (maquisards) du FLN. Elle a publié aussi des témoignages et des tribunes qui dénonçaient la répression coloniale du soulèvement mené par le FLN.

Son directeur, Jean-Paul Sartre, a adhéré au Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Algérie, fondé en novembre 1955. Il a participé à des conférences où il prenait fait et cause pour les indépendantistes algériens. Il a signé avec d'autres membres du comité de rédaction le « Manifeste des 121 » pour le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie en septembre 1960. Sartre a préfacé en 1961 le livre de Frantz Fanon, *Les Damnés de la Terre*, publié aux éditions Maspero. Fanon était un membre éminent du FLN algérien et son représentant officiel à Accra (Ghana) de 1960 à 1962.

Pierre Vidal-Naquet considère que *Les Temps Modernes* a été l'organe par excellence du tiers-mondisme laïc dont l'Algérie ne fut pas le seul support¹.

La guerre d'Algérie de 1954 à 1962 a été une période d'intenses mobilisations dans le monde universitaire et plus largement dans le champ intellectuel. Les témoins décrivent une période d'effervescence où les intellectuels et leurs différentes corporations étaient fortement incités à prendre position dans le débat public. L'activité pétitionnaire y a été forte tout au long de cette période². Il s'agit d'une conjoncture particulière où la figure et le statut de l'intellectuel étaient fortement valorisés. Certaines revues engagées telles que *Les Temps Modernes* et *Esprit* y ont joué un rôle important. Les acteurs mobilisés se sont référés de façon récurrente à l'affaire Dreyfus : la guerre d'Algérie a provoqué des clivages idéologiques importants et de profondes divisions dans la société ; elle s'est accompagnée de débats intenses sur la défense des valeurs de la République et sur l'avenir de la Patrie³. C'est une période d'incertitude et d'interrogations sur les principes moraux et civiques qui fondent la société. C'est précisément au moment de

¹ Cf., Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue. La résistance française à la guerre d'Algérie », *XX^e siècle, revue d'histoire*, 10, 1986, p. 12.

² Cf., Jean-François Sirinelli, « Pétitions et Manifestes », in Jean-François Sirinelli et Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1991, p. 265-306.

³ Cf., Jean-François Sirinelli et Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, op. cit. ; Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue. La résistance française à la guerre d'Algérie », article cité.

l'affaire Dreyfus qu'a pris forme le « parti des intellectuels » et que fut inventée cette figure des intellectuels¹.

Les intellectuels catholiques ont pris une part importante aux protestations contre la guerre d'Algérie (René Mandouze, François Mauriac). Le Centre catholique des intellectuels français (CCIF) a tenu des conférences pour dénoncer l'usage de la torture et la répression contre les insurgés algériens². Le journaliste Robert Barrat a été un des principaux animateurs de ce Centre³. Il fait partie des premiers soutiens du GRAPP et son épouse Denise Barrat y a pris une part active.

Le cas de Pierre Vidal-Naquet est significatif de l'engagement continué d'un universitaire contre la guerre en Algérie puis en faveur des Arabes de Palestine. Jeune historien durant la guerre d'Algérie (né en 1930), il est spécialiste de l'Antiquité grecque. Il s'est fortement engagé contre la guerre coloniale : il a animé le « Comité Maurice Audin » qui cherchait à établir la vérité sur l'enlèvement et la mort de ce jeune mathématicien communiste en Algérie⁴ ; il a dénoncé l'usage de la torture et la répression dans différents ouvrages.⁵ Il a participé activement au journal *Vérité-Liberté* qui publiait des témoignages et des documents malgré la censure (1960-1962). Maxime Rodinson y collaborait aussi, et tous deux ont été signataires du « Manifeste des 121 » pour le droit à l'insoumission fin 1960.

Vidal-Naquet avait des sympathies pour le FLN mais il ne s'est pas engagé dans le soutien aux insurgés, contrairement à son ami et historien Robert Bonneau qui a participé au réseau des « porteurs de valises ». Il a témoigné néanmoins au procès du « réseau Jeanson » en faveur des militants inculpés fin 1960.

Il se définit comme un représentant de la « génération algérienne », membre du PSU et lecteur régulier de *France-Observateur*. Au début de juin 1967, il se présente comme un « juif français » lors d'une conférence de presse au Collège de philosophie et prend la défense de l'Etat israélien face aux Arabes qui en appellent à la « guerre sainte »⁶.

¹ Sur l'avènement d'un « parti des intellectuels » dans les controverses politiques, cf., Christophe Charle, *Naissance des « intellectuels ». 1880-1900*, Paris, éditions de Minuit, 1990.

² Cf., Etienne Fouilloux, « Intellectuels catholiques et guerre d'Algérie (1954-1962) », in Jean-François Sirinelli et Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, op. cit., p. 79-114.

³ Robert Barrat a collaboré à *Témoignage Chrétien* et à *France-Observateur*. Il a publié des reportages dans les maquis tenus par le FLN en Algérie. Il a fondé le journal *Témoignages et Documents* fin 1957 qui devient *Vérité-Liberté* en mai 1960. Il était proche du réseau de soutien au FLN animé par Francis Jeanson.

⁴ Cf., Pierre Vidal-Naquet, *L'affaire Audin*, Paris, Minuit, 1958.

⁵ Pierre Vidal-Naquet, *La raison d'Etat*, Paris, Minuit, 1962.

⁶ Voir le compte-rendu de cette conférence dans *Le Monde* du 2 juin 1967, p. 4. Les autres participants de cette conférence sont des signataires de l'appel initié par *Les Temps Modernes* le 1^{er} juin.

Il réévalue les données du problème à la lumière de la victoire écrasante remportée par Israël à la fin des combats. Il écrit le 13 juin 1967 dans une tribune publiée par *Le Monde* :

« Nous venons de vivre quelques journées folles où les sentiments les plus contradictoires se sont mêlés. Angoisse très réelle devant des menaces d'anéantissement très réelles, accompagnées d'appels à la guerre sainte, même si la force militaire des Etats arabes ne les justifiait pas ; espoir de revanche chez les aigris de l'OAS, les vaincus de la guerre d'Algérie, qui comptaient sur les Israéliens pour les venger. (...) Par ailleurs, en ces quelques journées, l'Europe s'est en quelque sorte déchargée de sa culpabilité collective dans le drame de la seconde guerre mondiale et, plus lointainement, dans les persécutions qui, des pogroms de Russie à l'affaire Dreyfus, ont précisément donné naissance au sionisme. Au sein de l'Europe, les juifs se voyaient enfin vengés sur le dos des Arabes, hélas ! de l'accusation tragique et stupide : s'être laissé conduire à la mort « comme des moutons ». Il est temps maintenant de réapprendre à raisonner, de rompre brutalement cette union sacrée qui a paru réunir tant d'Européens, juifs ou non, de l'extrême droite à l'extrême gauche, comme en 1914 de Maurras à Léon Jouhaux. Et, soit dit en passant, l'historien que je suis a enfin compris, non plus intellectuellement mais physiquement, ce qu'ont été les journées de juillet-août 1914 à Paris ou à Berlin. »¹

Citant à plusieurs reprises Maxime Rodinson, il explique ce qui constitue à ses yeux le « fond du problème » : la reconnaissance réciproque d'un fait national israélien et palestinien et la coexistence de deux Etats. Il s'engage par la suite pour une prise en compte des droits nationaux des Arabes de Palestine (réfugiés et habitants des territoires occupés). Il participe à des conférences, invité en tant qu'historien engagé dans les débats publics. Par exemple, une conférence en février 1968 à l'Université libre de Bruxelles (ULB) organisée par la Tribune Libre Universitaire et l'Union des Etudiants Juifs de Belgique : il y développe un point de vue très nuancé au regard de ce problème complexe. Les autres conférenciers sont Daniel Mayer (LDH), Lotfallah Soliman (écrivain égyptien qui travaille au bureau de la Ligue arabe à Paris), et Simha Flapan (membre du parti israélien de gauche MAPAM).²

Vidal-Naquet affirme son identité juive à la faveur du conflit israélo-arabe³. En tant que membre de la diaspora juive, il considère que son rôle n'est pas de s'identifier à Israël dont il critique le nationalisme. Il interroge le sionisme avec les méthodes de l'historien : il le définit comme un mouvement idéologique né en Europe au 19^e siècle dans un contexte particulier (essor des nationalismes et antisémitisme). Il se réfère à l'étude d'Abraham Léon, « La conception matérialiste de la question juive », publiée en 1942. Il analyse le sionisme comme un mouvement qui exclut les populations arabes autochtones : la société israélienne est moderne

¹ Pierre Vidal-Naquet, « Après », *Le Monde*, 13 juin 1967, p. 1.

² Les exposés des conférenciers ont été intégralement publiés dans la revue *Conditions et perspectives de paix au Moyen-Orient*, édité par le Cercle Bernard Lazare en juin 1968. Archive BDIC.

³ Cf., Magali Gustave, « Pierre Vidal-Naquet : un intellectuel "français juif" entre "fidélité et trahison" », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 96, octobre-décembre 2009, p. 42-48.

et démocratique mais elle favorise sa composante juive aux dépens des autres. Ce qui l'amènera à comparer cette situation à celle de l'Algérie et de l'Afrique du sud¹. Il considère néanmoins que cette société est profondément égalitaire et progressiste, comparable à la société américaine étudiée par Alexis de Tocqueville au 19^e siècle.

Ses analyses sont assez proches de celles de Maxime Rodinson qui partage des références marxistes communes et appartient à la même institution : Vidal-Naquet enseigne à cette période l'histoire grecque à la 6^e section de l'EPHE.

Les acteurs engagés en juin 1967 ont déjà été mobilisés contre la guerre en Algérie. Ils défendent une cause pacifiste en se référant au précédent algérien. Ce sont des universitaires tiers-mondistes qui se sont spécialisés sur les questions du développement des pays anciennement colonisés, en particulier du monde arabe et musulman. Ces acteurs sont engagés à la même période contre la guerre du Vietnam qui suscite des mobilisations croissantes dans le monde universitaire (depuis 1965).

¹ Cf., Pierre Vidal-Naquet, « Réflexions en marge d'une tragédie », *Partisans*, n° 52, mars-avril 1970. Pierre Vidal-Naquet est membre du comité de rédaction de la revue *Partisans* fondée en 1961 par les éditions Maspero.

Conclusion du chapitre 1

La cause du peuple arabe de Palestine instituée par l'OLP a émergé dans une conjoncture très particulière qui est celle de la décolonisation et de l'affirmation d'un « tiers-monde » sur la scène internationale. Elle est tributaire du mouvement des « non alignés » et des rivalités au sein des Etats membres de la Ligue arabe. La guerre de libération algérienne a servi de modèle de référence pour définir cette nouvelle cause. Ses défenseurs ont repris le même répertoire d'actions, les mêmes arguments et justifications. Les soutiens internationaux de l'OLP sont les mêmes que ceux qui avaient aidé le FLN sur le plan militaire et diplomatique (l'Egypte, la Chine, l'Algérie).

Cette cause émergente a provoqué l'étonnement et l'incompréhension car elle ne cadrerait pas avec les perceptions du problème des réfugiés : cette question était méconnue et peu documentée. Elle était difficilement acceptable dans ce contexte car elle constituait une menace pour la paix. Ce problème était décalé, « hors-cadre », par rapport aux enjeux immédiats : le problème des réfugiés renvoyait à l'existence d'Israël dont la survie était menacée. Il a été relégué au second plan au vue des menaces sur la paix dans un contexte d'aggravation de la guerre froide avec les conflits militaires au Vietnam et au Moyen-Orient en juin 1967.

C'est en réaction à cette situation que les spécialistes du tiers-monde se sont coalisés pour faire valoir leur expertise sur ce sujet. Ils ont souligné que le problème palestinien était au cœur du conflit israélo-arabe et qu'il devait être résolu par une action internationale dans le cadre de l'ONU. Il s'agit d'une expertise historique qui vise à établir les causes et les responsabilités dans la résolution d'un conflit. Ces acteurs avaient déjà été mobilisés contre la guerre d'Algérie en faveur des indépendantistes. Ils étaient partisans d'une solution négociée, d'une « paix négociée ». Leurs engagements s'inscrivent dans la logique d'un dévouement continué en faveur des peuples du tiers-monde.

Le problème des réfugiés arabes est appréhendé en fonction de la guerre froide et de la situation du tiers-monde. Il est rapporté à des enjeux qui le dépassent largement : le problème du sous-développement, de la divergence économique, la question du « neutralisme » et du « non-engagement », le problème enfin de la décolonisation.

CHAPITRE 2 : L'enrôlement de nouveaux soutiens internationaux (1967 – 1973)

Ce chapitre étudie le processus d'enrôlement de nouveaux soutiens en faveur des combattants palestiniens dans la conjoncture d'après 1967. Plusieurs enquêtes ont souligné l'importance des soutiens externes pour les groupes socialement démunis.¹ Elles ont précisé leur rôle dans le développement de ces mobilisations et la nature de l'aide, matérielle et symbolique, apportée à ces groupes. Ces enquêtes ont montré que l'implication des soutiens externes peut être décisive dans le succès ou l'échec des mouvements sociaux. Elles ont par ailleurs mis en évidence que ces acteurs exercent une influence sur les modes d'action employés par les groupes mobilisés ainsi que sur la mise en forme de leurs revendications. Ces questions sont au cœur de ce chapitre.

La période étudiée, 1967-1973, correspond à une phase de construction de la cause : de nouveaux porte-parole émergent (les jeunes combattants à la tête des milices palestiniennes) et s'imposent comme les représentants d'un « peuple de réfugiés ». La mobilisation est désormais incarnée par des guérilleros qui évoluent dans un contexte marqué par la guerre du Vietnam et l'essor d'autres mouvements de guérillas dans le Tiers-Monde (Amérique latine, Afrique australe, Péninsule arabique).² C'est une conjoncture de radicalisation des conflits avec l'aggravation de la guerre froide et le prolongement du conflit vietnamien (1965-1975).

Quatre parties structurent la démonstration. La première montre comment des guérilleros se sont imposés à la tête de l'OLP : les leaders des groupes armés monopolisent la représentation d'un « peuple arabe palestinien » en se faisant porte-parole officiels et en s'émancipant de la tutelle des Etats arabes. Ils définissent de nouveaux emblèmes et symboles pour unifier le peuple représenté (section 1.1). Le travail de représentation met en scène la violence comme mode d'action privilégié : la guérilla s'étend aux moyens du terrorisme international qui a un fort impact médiatique (section 1.2). L'OLP développe une action internationale calquée sur celle du FLN algérien pendant la guerre d'indépendance. Cette stratégie consiste à rallier de nouveaux soutiens et à inscrire la question palestinienne à l'agenda de l'ONU (section 1.3).

¹ Cf., Frances Fox Piven et Richard Cloward, *Poor people's movements. Why They succeed, how they fail*, op. cit. ; Doug McAdam, *Political process and the development of black insurgency*, op. cit. ; Johanna Siméant, *La cause des sans papiers*, op. cit. ; Lilian Mathieu, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001 ; Lilian Mathieu, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, op. cit.

² Cf., Gérard Chaliand, *Mythes révolutionnaires du tiers monde. Guérillas et socialismes*, Paris, Le Seuil, 1976.

La section suivante montre comment en France s'est effectué un transfert de la cause algérienne à celle des Palestiniens. On le met en évidence avec la *carrière* des principaux entrepreneurs de cause : on s'intéresse d'abord à la constitution d'un *groupe d'intérêt* animé par des gaullistes de gauche (section 2.1), puis aux engagements tiers-mondistes de Chrétiens réunis autour du journal *Témoignage Chrétien* (section 2.2). Enfin, on verra le rôle des « Appels de personnalités » qui s'alarment contre le sort réservé aux réfugiés et qui demandent à l'ONU d'agir (section 2.3).

La troisième section explique que ce sont les avant-gardes qui se mobilisent en faveur des Palestiniens dans la conjoncture d'après Mai-Juin 1968. Des maisons d'édition apportent un soutien intellectuel, tandis que de jeunes auteurs s'emparent de ce sujet nouveau (section 3.1). Des cinéastes et documentaristes s'engagent caméra au poing : ils expérimentent le « cinéma militant » en traitant de questions internationales (section 3.2).

La dernière section s'intéresse aux mobilisations d'étudiants étrangers dans le cadre des mouvements sociaux contestataires des « années 1968 ». Ces acteurs sont socialement faibles du fait de leur statut précaire et de leur présence temporaire en France.

Dans un encadré placé en annexe, nous analysons la politique extérieure de la France et sa mise en débat durant la période étudiée.

On s'appuie sur des archives de presse, diplomatiques et associatives, ainsi qu'aux débats parlementaires. Nous avons consulté des archives cinématographiques et audiovisuelles (Cinémathèque française, BDIC), et dépouillé les publications du département de l'Information de l'OLP ainsi que les bulletins diffusés par les milices (archives conservées à l'Institut des études palestiniennes à Beyrouth). Des entretiens complètent nos données d'enquête : Lucien Bitterlin (journaliste), Marie-Claude Vignaud (ingénieure agronome), Saïd Bouziri (président de l'association Génériques), Serge Le Péron (enseignant et cinéaste).

Section 1 : Une cause représentée par des guérilleros

1.1. De nouveaux porte-parole monopolisent la représentation d'un peuple

Après juin 1967, des organisations qui se revendiquent palestiniennes se développent en renforçant leurs opérations armées. Au même moment, la contestation s'étend sur la rive occidentale du Jourdain (la Cisjordanie) en réaction à l'occupation militaire israélienne. La principale de ces milices est *Al Fatah* (« La conquête »), fondée en 1959 au Koweït.¹ D'autres groupes concurrents émergent fin 1967 : le FPLP (Front populaire de libération de la Palestine²) et la Saïka affiliée au parti *Ba'as* syrien. Ces milices recrutent leurs membres dans les camps de réfugiés situés en Jordanie, au Liban et en Syrie principalement.³ Leurs responsables sont d'anciens réfugiés qui ont émigré dans les pays pétroliers du Golfe persique (Arabie Saoudite, Koweït, Irak, Qatar) bénéficiant d'une expansion économique rapide.

Encadré 2.1. Des intellectuels en situation d'exil

Yasser Arafat est né au Caire en 1929 d'un père commerçant établi dans cette ville deux ans plus tôt. Il y séjourne plusieurs années puis vit à Jérusalem et revient au Caire à l'âge de treize ans. Inscrit à l'université, il prend part à la guerre israélo-arabe en 1948. Il s'est réfugié à Gaza puis poursuit ses études d'ingénieur à l'université Fouad 1^{er} du Caire. Durant ses années universitaires, il fonde la GUPS (General Union of Palestinian Students) dont il est élu président. Il s'est ensuite engagé en 1956 dans l'armée égyptienne et il a servi comme sous-lieutenant lors de combats contre les troupes étrangères durant la guerre de Suez (octobre 1956). Il émigre ensuite au Koweït où il est employé comme ingénieur des travaux publics. C'est dans ce pays qu'il cofonde l'organisation *Al Fatah*.

¹ Le Koweït connaît une forte croissance économique durant les années 1950. La population palestinienne et jordanienne (la statistique koweïtienne ne distingue pas les deux catégories) représente la troisième communauté immigrée en 1957 (plus de 15.000 individus). Elle devient la première en 1961. Elle compte plus de 77.000 individus en 1965, soit 16,6 % de la population totale. Elle constitue 42,6 % des employés du secteur des services : enseignants, ingénieurs, postes d'encadrement et de direction dans le secteur privé. Cf., Nadine Picardou, *Le Mouvement national palestinien, Genèse et structures*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 87.

² Le FPLP est la branche palestinienne du Mouvement des nationalistes arabes (MNA) fondé en 1951 à Beyrouth. Celui-ci a des sections dans différents pays de cette région. La section yéménite du MNA a accédé au pouvoir à Aden fin 1967 et a dirigé la République du Sud-Yémen en développant des relations privilégiées avec l'URSS.

³ Les réfugiés sont confrontés à une marginalité spatiale (les camps de réfugiés sont en périphérie des villes) et sociale (de nombreux emplois sont interdits aux Palestiniens). L'émigration vers les pays pétroliers du Golfe est un moyen de surmonter ces contraintes pour subvenir aux besoins des familles.

Né en 1933 à Jaffa d'un père commerçant, Abou Iyad s'est réfugié à Gaza avec sa famille lors de la guerre israélo-arabe en mai 1948. Il est scolarisé à l'école de l'UNRWA et il poursuit ses études supérieures dans un institut du Caire (Dar Al Ouloum). Diplômé en philosophie et en pédagogie, il enseigne dans des écoles de Gaza puis émigre au Koweït en 1959 où il occupe un poste d'instituteur. Il participe à la fondation du *Fatah* dont il devient l'un des principaux leaders.¹

Né en 1931 à Qalqilya (Palestine), Farouk Kaddoumi s'est établi avec sa famille à Haïfa puis à Naplouse en 1948. Il suit des études d'économie à l'American University of Beirut (AUB) puis il émigre en Arabie saoudite où il exerce un emploi d'ingénieur dans la compagnie pétrolière Aramco. Expulsé à cause de son engagement en faveur du parti panarabiste *Ba'ath* en 1954, il reprend des études d'économie à l'université américaine du Caire. Il émigre au Koweït en 1965 où il est fonctionnaire du gouvernement. Expulsé l'année suivante, il s'établit en Jordanie puis en Syrie. Membre du *Fatah*, il devient le directeur du département politique de l'OLP (en charge des relations extérieures).

Né en 1926 à Lydda (Palestine) d'un père commerçant chrétien de rite grec orthodoxe, Georges Habache suit des études primaires à Jaffa, puis secondaires à Jérusalem, et il s'installe à Beyrouth pour étudier la pédiatrie à l'American University of Beirut (AUB). Cette université privée accueille les descendants de riches familles palestiniennes, ainsi que d'autres pays du Moyen-Orient. G. Habache retourne à Lydda durant la guerre israélo-arabe de 1948 et se réfugie ensuite à Ramallah. Il reprend ses études à Beyrouth et il fonde en 1951 une association dont est issu le Mouvement des nationalistes arabes (MNA). Il s'installe à Amman en Jordanie où il dirige un dispensaire médical ouvert en 1952. Arrêté en 1957, il s'exile à Damas d'où il défend les thèses nassériennes. Il devient ensuite le principal leader du FPLP.

Né en 1935 à Salt en Jordanie de parents paysans chrétiens de rite grec catholique (Melkite), Nayef Hawatmeh suit des études primaires à Zarka puis secondaires à Amman. Il étudie la médecine à l'université du Caire où il adhère au MNA. Il enseigne à Amman puis il s'installe au Liban où il prend part aux conflits armés en 1958. Il se réfugie en Irak et dirige la section locale du MNA, puis se rend au Sud-Yémen où il participe aux opérations de guérilla contre l'occupation britannique. Il retourne en Jordanie et rejoint le FPLP dont il devient l'un des principaux leaders.

¹ Cf., Abou Iyad, *Palestinien sans patrie*, Paris, Fayolle, 1978. Ce récit autobiographique est issu d'entretiens avec le journaliste Eric Rouleau.

Les leaders des organisations palestiniennes sont issus de milieux sociaux relativement favorisés. Ils ont suivi des études supérieures et ont exercé la profession d'enseignant, d'ingénieur, de médecin et d'avocat¹. Il s'agit de professions d'encadrement du peuple qui inclinent leurs titulaires à se faire les porte-parole de ce peuple en exil. Ces leaders ont connu une forte mobilité résidentielle durant leur parcours scolaire, universitaire et professionnel. Ce sont des internationaux contraints : ils se déplacent continuellement d'un territoire à l'autre. Cette mobilité a pu favoriser l'adhésion au panarabisme professé par le président égyptien Nasser.

Les milices palestiniennes recourent à la lutte armée sur le modèle de la guérilla révolutionnaire.² Elles ont mené des opérations de commando dans les territoires arabes occupés et en Israël. Elles voulaient se rendre visibles en montrant l'efficacité d'actions militaires. Après la défaite des armées arabes en juin 1967, cette stratégie visait à poursuivre le combat contre Israël en apparaissant en première ligne. Les milices recherchaient la confrontation armée et les coups d'éclat militaires. Un affrontement s'est produit fin mars 1968 entre l'armée israélienne et le *Fatah* dans le camp de réfugiés de Karameh en Jordanie³. Les miliciens ont mené le combat de front et refusé de se replier comme lors de précédentes opérations de commando (raids). Des dizaines de « fedayin » ont péri mais l'offensive israélienne fut stoppée grâce à l'appui de l'artillerie jordanienne⁴. Le *Fatah* a fait de cette « victoire » le mythe fondateur de sa lutte armée. Il s'est imposé aux autres milices palestiniennes rivales ainsi qu'aux Etats arabes. Cet événement a connu un grand retentissement dans le monde arabe : « Karameh » y fut célébrée comme la bataille de la dignité retrouvée (Karama signifiant dignité en arabe). Le *Fatah* bénéficiait déjà du soutien du président égyptien Nasser depuis novembre 1967, puis il reçoit le soutien du roi Hussein de Jordanie.

Cet affrontement s'est produit un mois après l'offensive menée par le Viêt-Minh après la bataille victorieuse du Têt. Le leader vietnamien Ho Chi Minh et le gouvernement chinois ont affiché leur soutien à la guérilla palestinienne, ce qui tendait à assimiler celle-ci au conflit

¹ Nadine Picaudou indique que dix des quinze membres dirigeants du *Fatah* connurent une expérience de travail au Koweït. Cinq étaient professeurs, deux ingénieurs, les autres avocats, commerçant et chauffeur. Cf., Nadine Picaudou, *Le Mouvement national palestinien, Genèse et structures*, op. cit.

² La guérilla désigne une forme de conflit armé, utilisée par des troupes irrégulières, caractérisée par le refus du choc frontal décisif, l'usage du harcèlement et de la surprise. L'origine du terme « guérilla » (petite guerre) remonte au soulèvement espagnol contre les troupes d'occupation française sous Napoléon. Cf., Gérard Chaliand, *Voyage dans quarante ans de guérillas*, Paris, Lignes de repères, 2006.

³ Ce camp de réfugiés de 1948 s'était transformé en une ville de 25.000 habitants. Située à 4 km de la ligne de cessez-le-feu, cette ville qui accueillit des milliers de nouveaux réfugiés de juin 1967 est devenue une des principales bases du *Fatah*.

⁴ Sur cet épisode militaire, voir, Amélie-Marie Goichon, *Jordanie réelle, op. cit.*, tome 2, p. 745-774.

vietnamien. Ce soutien a renforcé l'image que les membres du *Fatah* souhaitaient donner d'eux-mêmes : celle d'une avant-garde conduisant une « guerre de libération populaire prolongée ».¹

Les milices intègrent l'OLP lors du « congrès palestinien » de juillet 1968 au Caire. Une nouvelle charte y est adoptée : l'OLP revendique désormais son indépendance à l'égard des Etats arabes. Elle veut s'imposer comme unique représentant du « peuple arabe palestinien » et de sa cause nationale de libération. Il s'agit d'un changement important par rapport au congrès fondateur de mai 1964 : l'OLP rejette toute forme d'ingérence et de tutelle de la part des Etats arabes (article 28 de la nouvelle Charte)². L'identité palestinienne est fortement revendiquée lors de ce congrès : l'OLP adopte un drapeau et un hymne national (article 31) qui sont les emblèmes par excellence de cette identité culturelle et nationale.

Cette Charte palestinienne s'inspire de celle adoptée par le FLN algérien lors du congrès de la Soummam en août 1956. Ce congrès avait doté le FLN d'une plate-forme programmatique et de nouvelles institutions. Il avait fait du FLN le représentant exclusif du « peuple algérien », habilité à parler en son nom³. Ce peuple était défini comme exploité et pauvre, vivier naturel de combattants pour sa libération. Le FLN s'inspirait lui-même du modèle soviétique du parti d'avant-garde qui mobilise et encadre les masses populaires⁴.

Comme pour la charte algérienne, celle de l'OLP recourt à un vocabulaire emprunté au marxisme-léninisme (en particulier dans sa variante chinoise) : il y est question de « révolution populaire », de « guerre populaire de libération » et de combat contre « l'impérialisme mondial ». Ces emprunts lexicaux reflètent les conceptions idéologiques des rédacteurs de la charte. Ces derniers s'expriment au nom du « peuple arabe palestinien » : ils se font les porte-parole naturels et légitimes de ce peuple. L'OLP veut se faire reconnaître comme représentant exclusif du peuple palestinien (article 26) : « L'OLP, en sa qualité de représentant des forces de la révolution palestinienne, est responsable de la lutte du peuple arabe palestinien pour recouvrer et libérer sa patrie, y retourner et y exercer le droit à l'autodétermination. Cette

¹ Les communistes chinois ont donné un modèle efficace de « guerre révolutionnaire » qui consistait à lutter contre une occupation étrangère et à transformer la guérilla en action visant à renverser un gouvernement et à s'emparer du pouvoir. Dans ce modèle, le parti d'avant-garde sert à mobiliser et encadrer la paysannerie ; le nationalisme est l'idéologie qui assure la cohésion, la discipline et l'esprit de sacrifice. Ce modèle a été théorisé dans les écrits de Mao Tse Dong et de Giap (FNL vietnamien) qui ont été largement diffusés à cette période. Cf., Gérard Chaliand, *Mythes révolutionnaires du tiers monde. Guérillas et socialismes*, op. cit.

² Le texte de la Charte traduite en français est intégralement cité dans : Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 742-747.

³ Le FLN avait rallié fin 1955 et début 1956 les autres mouvements nationalistes algériens : l'UDMA dirigée par Ferhat Abbas, l'association des Oulémas (mouvement réformateur religieux) puis le Parti communiste algérien. Le FLN voulait être le seul interlocuteur pour représenter le mouvement national algérien. Cf., Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie. 1954-1962*, Paris, La Découverte, 2004, p. 36-40.

⁴ Cf., Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, op. cit., p. 191 et suivantes.

responsabilité s'étend aux domaines militaire, politique et financier, et à tout ce que la cause palestinienne pourrait exiger sur les plans arabe et international. »¹

Sur le modèle algérien, le peuple existe en tant que communauté de lutte, c'est-à-dire un ensemble de combattants unis pour la défense d'une cause commune. C'est l'engagement pour la cause nationale qui attribue une identité nouvelle à chaque réfugié : « C'est un devoir national que de faire de chaque Palestinien un révolutionnaire arabe, de lui donner une connaissance spirituelle et matérielle approfondie de sa patrie, et de le préparer à la lutte armée et au sacrifice de ses biens et de sa vie pour la récupération de sa patrie. » (extrait de l'article 7 de la Charte).

Le Fatah prend la direction de l'OLP au congrès suivant en février 1969 et Yasser Arafat en est élu président. Celui-ci n'est plus seulement le chef d'une milice armée, il assure désormais une fonction de représentation du peuple et de sa cause. Il porte une tenue militaire lors de ses visites officielles dans un pays étranger. Il arbore en public une *hatta*², vêtement traditionnel porté par les ruraux et les bédouins, et s'expose ainsi avec cet attribut de la culture populaire arabe. Il veut incarner l'identité palestinienne avec cet attribut vestimentaire, et réussit à ériger en symbole de cette identité un signe d'appartenance sociale. Il construit son statut de porte-parole par cette identification aux masses populaires arabes. Le port de ce vêtement devient un signe de ralliement et de reconnaissance pour le groupe représenté³.

Dans les faits, l'OLP représente surtout les combattants issus des camps de réfugiés. Elle compte alors peu de délégués issus des territoires arabes occupés. Une nouvelle figure s'invente, celle du « réfugié-résistant »⁴. Le terme « Fedaï » (pluriel : *Fedayin*) est utilisé pour désigner ce combattant « prêt à faire le sacrifice de sa vie ». Il était aussi utilisé pour désigner les combattants algériens de l'ALN, plus fréquemment qualifiés de *Moudjahidin*⁵.

C'est entre 1968 et 1970 que les milices palestiniennes accroissent leurs effectifs et étendent leur emprise dans les camps de réfugiés en Jordanie, au Liban et en Syrie. Elles mettent en place

¹ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 746.

² La *hatta* se porte sur la tête comme un couvre-chef avec deux cordelettes en anneau. C'est un carré de tissu en damier noir et blanc ou rouge et blanc. La *hatta* est un vêtement masculin porté dans les villages : il s'oppose au *tarbouche* ottoman porté par les citadins. Cf., Elias Sanbar, *Dictionnaire amoureux de la Palestine*, Paris, Plon, 2010, p. 360-364.

³ Sur le travail de représentation du porte-parole et le rapport d'identification au groupe, cf., Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation », *Langage et pouvoir symbolique*, op. cit.

⁴ Cf., Nadine Picaudou, *Le mouvement national palestinien. Genèse et structures*, op. cit.

⁵ Cf., Frantz Fanon, *L'an V de la révolution algérienne*, La Découverte, Paris, 2011. Ce livre est paru en 1959 aux éditions Maspero.

de nouvelles institutions, sociales, sanitaires et éducatives, qui leur assurent un meilleur encadrement de la population.¹

En se faisant la porte-parole de la « résistance palestinienne », l'OLP a imposé la représentation d'un peuple qu'elle souhaitait incarner. Cette idéologie a été défendue contre d'autres discours nationalistes émanant des Etats arabes, en particulier le panarabisme porté par l'Égypte nassérienne. Dans la conjoncture de l'après juin 1967, le panarabisme traverse une grave crise morale, un discrédit, alors que les milices palestiniennes bénéficient au contraire d'une audience et d'un crédit renouvelés.

1.2. La mise en scène de la violence : de la guérilla au terrorisme international

La charte de l'OLP proclame que le recours à la lutte armée est le seul moyen pour libérer la patrie. L'action militaire est légitimée en référence au modèle algérien et surtout au modèle donné par le FNL (Front national de libération) sud-vietnamien depuis 1965. Le fusil devient un symbole de la lutte de libération à travers les affiches et les publications que diffusent les organisations palestiniennes. La *hatta* et le *keffieh* sont d'autres symboles identitaires utilisés sur les mêmes supports : on peut le constater sur les affiches diffusées par l'OLP et le *Fatah*.² Ces affiches reprennent des signes visuels (l'emblème du fusil) utilisés par d'autres mouvements de guérilla, en particulier les Vietnamiens et surtout les Cubains. Les graphistes cubains produisent une grande variété d'affiches politiques depuis la fondation de l'OSPAAAL (Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine) à Cuba à la suite de la conférence Tricontinentale de janvier 1966. Cuba est alors un centre de la création d'affiches politiques dans le monde.³

La figure du guérillero est aussi mise en scène dans les reportages photographiques publiés à cette période. Ces reportages sont le plus souvent réalisés durant les opérations des milices

¹ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 310-320.

² Certaines affiches sont consultables dans les archives de La Contemporaine (BDIC), site des Invalides à Paris. Voir, Sophia Papastamkou, « Le conflit israélo-palestinien dans la collection des affiches de la BDIC », publié en octobre 2012 sur le site Internet de la BDIC (Zoom sur la question palestinienne).

³ Voir l'exposition organisée par la BDIC, « Internationales graphiques, 1970-1990 », en 2016. Ces affiches sont reproduites dans le catalogue de l'exposition avec des contributions de chercheurs. Cf., Cécile Tardy et Valérie Tesnière (dir.), *Internationales graphiques. Collections d'affiches politiques, 1970 - 1990*, Paris, Fage éditions (BDIC), 2016.

(raids, commandos) ou durant les séances d'entraînement, dans les collines et dans les camps de réfugiés.¹

Le *Fatah* justifie le recours à la violence et à la lutte armée dans une brochure publiée l'été 1970 sous le titre : « El Fatah dit non ».² Cette brochure reprend plusieurs articles publiés dans l'organe officiel du *Fatah* en réaction au plan de paix présenté le 25 juin 1970 par le secrétaire d'Etat américain William Rogers³. Cette brochure présente sur sa couverture la photographie d'un combattant couché à terre avec son fusil qui pointe en direction du lecteur de biais. Le *Fatah* y dénonce un « complot » dirigé contre « les masses arabes et palestiniennes », et fomenté par les Etats-Unis avec l'appui des Etats arabes qui trahissent la cause qu'ils sont sensés défendre. L'objectif de ces négociations est la « liquidation de la résistance palestinienne » : les grandes puissances (Etats-Unis et URSS) se sont entendues pour imposer un plan de paix qui ne règle pas la question palestinienne. Le *Fatah* reprend à son compte la position chinoise qui condamne l'entente tacite entre les deux grandes puissances mondiales et leur impérialisme respectif. La Chine dénonce depuis juin 1967 la trahison de l'URSS à l'égard des Arabes et l'entente tacite entre les Etats-Unis et l'URSS contre les droits des Palestiniens. Elle s'efforce de démontrer à ses alliés la duplicité soviétique pour contrer les coopérations entre l'URSS et les Etats arabes. La propagande chinoise s'accroît au moment de la révolution culturelle (à partir de 1966), et encourage l'OLP à rejeter tout compromis et modération à l'égard des négociations de paix.

En effet le *Fatah* ne reconnaît dans cette brochure aucune légitimité à Israël qu'il assimile à un néocolonialisme.⁴ Ce radicalisme reflète l'isolement des milices et l'influence de la Chine sur une OLP défiante à l'égard des Etats occidentaux et de l'ONU.

¹ On peut citer à titre d'exemple le reportage de Bruno Barbey (photographe à l'agence Magnum) paru dans *Zoom, le magazine de l'image*, n° 8, août 1971. Ce reportage accompagne un texte de l'écrivain Jean Genet qui a séjourné en Jordanie et au Liban en 1969-1971. Ces photographies montrent des jeunes combattants, des enfants soldats, les armes utilisées, les dépouilles des combattants tués, et les camps de réfugiés. On peut voir d'autres photographies de combattants (maquisards) dans le livre d'Elias Sanbar, *Les Palestiniens. La photographie d'une terre et de son peuple de 1839 à nos jours*, Paris, Hazan, 2004.

² Archive consultée au siège de l'AFPS à Paris.

³ Ce plan de paix prévoit des négociations entre Israël et ses voisins sur la base des résolutions de l'ONU. L'Egypte et la Jordanie ont accepté ce plan de paix, ainsi qu'Israël, tandis que la Syrie, l'Algérie et l'Irak l'ont refusé. Ce plan de paix ne prend pas en compte l'OLP qui n'est donc pas invitée aux négociations.

⁴ L'article cité dans la brochure explique : « Le but impérialo-sioniste de la création de l'Etat d'Israël est l'implantation d'une base colonialiste fixe et permanente au cœur du monde arabe, qui empêcherait matériellement l'unité, le progrès et le développement des peuples arabes, garantirait et protégerait les intérêts impérialistes dans la région. (...) Le but des masses palestiniennes et arabes depuis l'occupation de la Palestine par la Grande-Bretagne était et demeure de repousser l'agression sioniste, d'empêcher l'existence de l'Etat d'Israël et de libérer la Palestine, partie intégrante de la patrie arabe ».

L'OLP a établi son quartier général en Jordanie où elle constitue « un Etat dans l'Etat »¹. Elle a développé des infrastructures civiles et militaires qui menacent la souveraineté de l'Etat jordanien sur son territoire. La monarchie hachémite a perçu comme un facteur de déstabilisation ce pouvoir palestinien, ce qui a engendré une confrontation armée en septembre 1970². Ce conflit a donné du crédit aux théories qui voient un « complot international » destiné à « liquider l'OLP ». Il a perduré jusqu'en juillet 1971 et abouti au retrait des infrastructures de l'OLP et son installation au Liban. De nouveaux groupes armés ont mené des opérations sur le sol européen. De nouveaux modes d'action apparaissent : les détournements d'avions et les prises d'otages. Un groupe dénommé « Septembre noir » a saboté une usine de gaz naturel à Ravenstein en Hollande et une usine d'électronique à Hambourg en Allemagne en 1972. Ces attentats sont justifiés par leurs auteurs au motif que ces entreprises vendent leurs produits à l'Etat israélien. Une station de stockage de pétrole est dynamitée à Trieste en Italie en août 1972. « Septembre noir » a revendiqué l'attentat au motif que ce pétrole approvisionne l'Allemagne fédérale et l'Autriche, pays alliés d'Israël.³

L'action la plus spectaculaire et meurtrière est la prise d'otages des athlètes israéliens à Munich en septembre lors des Jeux olympiques. Le commando demande la libération de deux cents trente-quatre Palestiniens détenus en Israël. L'intervention de la police allemande se solde par la mort de onze Israéliens, de cinq Palestiniens et d'un policier⁴. Cette prise d'otages suscite une importante médiatisation qui associe durablement les groupes armés palestiniens au terrorisme.⁵

¹ L'écrivain espagnol Juan Goytisolo publie un reportage sur les camps de réfugiés en Jordanie dans *Le Nouvel Observateur* en janvier 1969. Il y décrit l'ampleur des activités du Fatah qu'il qualifie de « véritable Etat à l'intérieur de l'Etat jordanien ». Archive consultée à la BDIC.

² Cf., Olivier Carré, *Septembre Noir. Refus arabe de la résistance palestinienne*, Paris, Complexe, 1980. L'incident qui déclenche les hostilités est les détournements d'avions de ligne par le FPLP à Amman. Les combats d'une extrême violence provoquent la mort de milliers de civils palestiniens et jordaniens. La phase intensive de ces combats se poursuit jusqu'au 27 septembre mais le conflit perdure jusqu'en juillet 1971. L'offensive du régime jordanien répond à la crainte d'un renversement de la monarchie face à l'ampleur que prennent les actions autonomes des milices palestiniennes.

³ *Le Monde*, 8 août 1972, p. 4.

⁴ *Le Monde*, 7 septembre 1972, p. 1-5. En représailles, l'armée israélienne bombarde le 8 septembre des bases de l'OLP au Liban et en Syrie, faisant plus de deux cents victimes en grande majorité civiles. Elle pénètre au Liban une semaine après et s'affronte aux soldats libanais et aux combattants palestiniens, faisant une centaine de morts au cours des combats. Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 269 et suiv.

⁵ Cf., Michel Wieviorka et Dominique Wolton, *Terrorisme à la Une. Media, terrorisme et démocratie*, Paris, Gallimard, 1987. Ces auteurs considèrent que l'histoire du « terrorisme médiatique » commence avec les premiers détournements d'avions par les milices palestiniennes en 1968-69. La prise d'otages de septembre 1972 constitue un moment fondateur dans l'histoire de la mise en relation des médias et du terrorisme.

1.3. Une stratégie d'internationalisation calquée sur celle du FLN

L'OLP recherche des soutiens dans les pays occidentaux et une reconnaissance internationale. Elle est soutenue dans ses démarches par le gouvernement algérien qui met son réseau diplomatique au service du Fatah. L'OLP poursuit la même stratégie que celle du FLN au cours de la guerre d'indépendance.

C'est à partir de 1957-1958 que le FLN a installé des bureaux de liaison dans les principaux pays européens où il était toléré. Les délégués du FLN étaient le plus souvent représentés sous le couvert d'une autre institution : l'Union des étudiants arabes en Angleterre, l'ambassade de Tunisie en RFA et en Italie, le Croissant-Rouge algérien en Suisse¹.

Le FLN a d'abord ouvert un bureau à New-York qui avait une importance stratégique majeure. Deux délégués y étaient chargés du travail en direction de l'opinion et de l'administration américaines, ainsi qu'au sein de l'ONU. Les deux délégués présents à New-York étaient deux dirigeants du FLN : Hocine Aït Ahmed et M'hamed Yazid, puis Abdelkader Chanderli. Le FLN disposait aussi de délégués en Asie dont un bureau actif à New-Delhi (Inde) qui agissait sous le couvert officiel de la Ligue arabe. Il publiait un bulletin qui est devenu un périodique en 1958, *Algeria News*, ainsi qu'un autre bulletin, *Free Algeria*.

L'action internationale du FLN a joué un rôle important voire décisif pour remporter des victoires sur le plan diplomatique². Il s'agissait de faire reconnaître le FLN comme acteur incontournable pour régler la question algérienne. Cette action internationale visait à inscrire la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU et à participer à toutes les conférences internationales où le FLN pouvait trouver du soutien et faire avancer sa cause, en particulier les sommets des Etats non alignés (Bandoeng en 1955, Belgrade en 1961).

Le Gouvernement algérien envoie un émissaire en Europe début 1969 pour aider le *Fatah* à ouvrir des bureaux officiels dans les différentes capitales européennes. Cet émissaire est un acteur de premier plan au sein du FLN : M'Hamed Yazid. Il fut le ministre de l'Information du Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA) de 1958 à 1962, et un des principaux négociateurs algériens à Evian en 1961-1962. M'Hamed Yazid a fait partie de la Délégation extérieure du FLN basée au Caire et qui était en charge des relations

¹ Cf., Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, op. cit., p. 549 et suiv.

² Cf., Matthew Connelly, *L'arme secrète du FLN*, Paris, Payot, 2014. Le titre original de ce livre est : *A diplomatic revolution. Algeria's fight for independence and the origin of the post-cold war era*, paru en 2002.

internationales. Il avait représenté le FLN à la conférence de Bandoeng en 1955, et il a été son délégué à New-York jusqu'en 1958.¹

Début 1969 un membre du Fatah s'installe à Paris pour assurer le rôle de délégué de l'OLP en France. Mahmoud Hamchari n'est pas accrédité par les autorités françaises et il travaille comme traducteur au siège de la Ligue arabe. Il assure sa fonction de délégué de façon clandestine, officieuse, sous le couvert de la Ligue arabe.

Encadré 2.2. Un parcours exemplaire

Mahmoud Hamchari est né en 1939 dans une famille paysanne à Oum Khaled, village arabe palestinien qui fut rasé après la guerre israélo-arabe en 1948. Il s'est réfugié avec sa famille dans la ville de Tulkarem en Cisjordanie.² Il suit sa scolarité jusqu'au secondaire puis il s'installe à Alexandrie en Egypte pour y faire des études de commerce. Il s'établit ensuite en Jordanie où il est salarié d'une entreprise de construction de bâtiments. Il y rencontre des membres du *Fatah* et il adhère à cette organisation. Il émigre ensuite au Koweït où il travaille dans le secteur du bâtiment, de même que certains de ses frères. Il retourne ensuite vivre en Jordanie, puis il est encouragé par le *Fatah* à se rendre en Algérie. Le séjour à Alger représente un « passage obligé » pour les cadres du Fatah qui veulent se former au contact du tiers-monde.³ Hamchari y réside environ un an où il exerce le métier d'instituteur : il contribue à la politique d'arabisation de l'enseignement. Il est ensuite missionné à Paris début 1969 pour y représenter le *Fatah*. Il est officiellement traducteur au siège de la Ligue arabe et peut ainsi justifier de son séjour.

L'Algérie accueille des membres du Fatah qui suivent des stages d'entraînement militaire assurés par le FLN. Elle accueille aussi de nombreux enseignants palestiniens qui contribuent à l'arabisation du système d'enseignement, ainsi qu'un contingent annuel

¹ M'Hamed Yazid a longuement séjourné en France avant la guerre d'indépendance : étudiant à Paris, il fut le secrétaire général de l'AEMNAF en 1947. Il a suivi la commission nord-africaine de la CGT en tant que délégué du MTLD (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques) et il a animé une conférence de travailleurs nord-africains en mars 1952. Cf., René Gallissot (dir.), *Algérie : Engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier - Maghreb*, Paris, éditions de l'Atelier, 2006, p. 589-591.

² Ce parcours biographique est issu de l'entretien que nous avons réalisé avec Marie-Claude Vignaud (veuve de Mahmoud Hamchari) en juin 2007 dans son bureau d'ingénieur d'études à l'INRA. Dans le cadre de notre enquête, nous avons contacté Mme Vignaud en suivant le conseil de Mme Leïla Shahid.

³ « Ça allait de soi, quand on était Palestinien à l'époque, ils étaient chez eux les Palestiniens en Algérie. Il y avait un soutien politique du gouvernement, les contacts avec tous les mouvements de libération, les Palestiniens circulaient partout. (...) Je crois que c'était un passage obligé, pour les responsables de l'OLP, d'aller voir un peu dans les autres pays arabes. Et puis l'Algérie c'était là où il fallait aller, pour les rencontres, pour les liens. C'était un passage obligé. (...) En Algérie, c'était à la fois le bain dans un pays arabe, et dans le tiers-monde. Ils étaient tous là ! » : entretien avec Marie-Claude Vignaud.

d'étudiants palestiniens qui s'inscrivent dans les universités d'Alger et d'Oran. La population palestinienne en Algérie compte trois mille individus à la fin des années 1960.¹

Le principal soutien apporté à Mahmoud Hamchari à Paris est fourni par l'Amicale des Algériens en France. Fondée en 1963, cette Amicale compte quelques dizaines de milliers d'adhérents répartis en sections locales dans les principales agglomérations où est implantée l'immigration algérienne². L'Amicale publie un journal bimensuel francophone, *L'Algérien en Europe*, qui accorde une place importante aux Palestiniens tout au long de l'année 1969. Ce journal traite cette actualité avec la même régularité et intensité que le conflit vietnamien³.

Mahmoud Hamchari publie un bulletin ronéotypé d'informations périodique, « Fedayin », à partir de 1970. Les articles sont rédigés en français et en arabe⁴. Ce journal est le principal moyen de communication utilisé par le délégué du Fatah. Il sert à sensibiliser l'opinion à sa cause et à agréger des soutiens en particulier dans le milieu étudiant et immigré. Un autre bulletin bimensuel est publié à partir de janvier 1972, « Fatah-Informations ». Ce bulletin reproduit les communiqués officiels du Fatah en les traduisant en français. Il énumère toutes les opérations militaires menées par les milices contre Israël, y compris les attentats contre les civils⁵. Il célèbre la lutte armée qui est considérée comme le seul moyen pour libérer la patrie. Mahmoud Hamchari reprend à son compte le même *répertoire d'action* que les délégués du FLN durant la guerre d'indépendance : une action semi-clandestine menée sous le couvert de la Ligue arabe et la diffusion de périodiques d'informations.

L'OLP cherche à inscrire la question palestinienne à l'Assemblée générale de l'ONU avec le soutien des pays arabes, du groupe afro-asiatique et des pays communistes. Cette stratégie d'internationalisation est reprise à celle du FLN. Une résolution est adoptée en décembre 1969 qui reconnaît au « peuple de Palestine » ses « droits inaliénables »⁶. Une autre résolution est votée en novembre 1970 qui affirme que « le respect des droits des Palestiniens

¹ Cf., Jean-Paul Chagnollaud, *Maghreb et Palestine, op. cit.*

² La population algérienne en France compte 355.000 individus en 1962 et s'accroît à 800.000 en 1972. Elle occupe très majoritairement des emplois d'ouvriers spécialisés (OS) et, dans une moindre mesure, des postes d'ouvriers qualifiés. Sur l'immigration algérienne en France, voir Abdelmalek Sayad, « Une immigration exemplaire », *La double absence*, Paris, Seuil, 1999, p. 99-132.

³ Archives consultées à la BDIC : cote FP 2726 et 4P 7532.

⁴ Archives consultées à la BDIC.

⁵ Nous avons dépouillé l'ensemble des numéros de ce bulletin, parus de janvier 1972 à mai 1973, à l'Institut des études palestiniennes à Beyrouth.

⁶ La résolution 2535 adoptée le 10 décembre 1969 par l'Assemblée générale des Nations unies demande aux Etats membres de financer le déficit budgétaire de l'U.N.R.W.A. Elle exprime sa « grave préoccupation » face à la politique répressive à l'encontre des habitants des territoires arabes occupés. Cf., Assemblée Générale de l'ONU, *Documents officiels*, New York, 1970, p. 25-26.

est un élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient »¹. Le groupe afro-asiatique a été le principal soutien du FLN aux Nations unies durant la guerre d'indépendance. C'est par l'entremise de ce groupe que la question algérienne était régulièrement inscrite à l'ordre du jour de l'ONU à partir de juillet 1955².

Fin 1972, l'OLP participe à une conférence à Beyrouth aux côtés de délégations de plusieurs pays arabes (Egypte, Syrie, Irak, Algérie, Tunisie, Maroc). Des délégués de plusieurs pays communistes (URSS, Chine, Sud-Vietnam, Europe de l'Est) assistent à cette conférence en qualité d'observateurs³. Cette conférence décide la création d'un « Front arabe de participation à la révolution palestinienne » dont le principal animateur est Kamal Joublatt. Ce dernier est le fondateur du Parti socialiste progressiste (PSP) libanais. Il est le leader de ce parti et un représentant de la communauté druze au Liban. Une alliance « palestino-progressiste » se constitue entre les partis de gauche (Parti communiste libanais, PSP) et l'OLP.

Cette conférence marque une reconnaissance du statut de l'OLP par les Etats arabes et les pays communistes qui sont ses principaux soutiens internationaux. Elle conforte les combattants palestiniens dans l'image qu'ils ont d'incarner un mouvement révolutionnaire à la pointe du monde arabe. Cette croyance est clairement formulée par le président de l'OLP dans un entretien publié dans l'hebdomadaire *Falastine Al Thaoura* (« La révolution palestinienne »), journal du comité exécutif de l'OLP, en janvier 1973 :

*« L'année 73 est celle du grand défi, des révoltes, non pas pour la révolution palestinienne seulement, mais aussi pour l'ensemble des masses arabes. Le congrès qui s'est tenu à Beyrouth, auquel ont participé toutes les forces progressistes du monde arabe, indique que la lutte du peuple palestinien et sa révolution sont aussi celles de la nation arabe tout entière. Nous allons combattre ensemble dans la même tranchée pour défendre l'existence, le patrimoine et l'avenir de cette nation. »*⁴

L'OLP participe au quatrième sommet des Etats « non alignés » qui se réunit à Alger en septembre 1973⁵. Ce sommet réunit soixante-quinze nations qui préfigure le « groupe des 77 »

¹ Résolution 2628 de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 4 novembre 1970. Le texte de la résolution est reproduit dans *Politique étrangère de la France*, 2^e semestre 1970, p. 168. Cette résolution fut adoptée par 57 voix contre 16 et 37 abstentions. Cf., *Le Monde*, 6 novembre 1970, p. 2.

² Cf., Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, op. cit.

³ Une délégation du Black Panthers Party (USA) est aussi présente à cette conférence. Les Black Panthers prônaient la lutte armée pour libérer les afro-américains de l'oppression raciale de la majorité blanche.

⁴ Citation extraite du journal *Fath Informations* du 20 février 1973, page 5. Archive consultée à l'Institut des études palestiniennes à Beyrouth.

⁵ Cf., Georges Fischer, « La conférence des non-alignés d'Alger », *Annuaire français de droit international*, volume 19, 1973, p. 9-33.

à l'origine de la CNUCED. Alger devient le porte-parole de cette coalition du tiers-monde qui conteste l'ordre économique international¹.

Cette conférence marque une nouvelle étape dans la reconnaissance internationale de l'OLP. Elle est considérée comme une victoire diplomatique en référence au FLN qui avait participé en 1961 à la première conférence des non alignés à Belgrade². Deux mois après, un sommet arabe réuni à Alger reconnaît pour la première fois à l'OLP le statut de « représentant légitime du peuple palestinien ». Cette reconnaissance est attribuée par la Ligue arabe sauf la Jordanie qui revendique les territoires occupés à l'ouest du Jourdain.

Cette reconnaissance incite l'OLP à se détourner des actions terroristes pour privilégier la voie diplomatique des négociations. Plusieurs attentats commis en Europe à cette période sont condamnés par l'OLP.

L'OLP a repris à son compte la stratégie d'action du FLN : elle a monopolisé la représentation politique du peuple qu'elle souhaitait incarner, puis a été reconnue sur la scène internationale comme un acteur légitime en participant à des conférences interétatiques ; elle a rallié des soutiens internationaux pour inscrire la question palestinienne à l'agenda des Nations unies. Le fait de reprendre le même répertoire d'action permet de légitimer sa cause en la justifiant du précédent algérien. L'OLP insère sa revendication dans le cadre normatif des mouvements de libération nationale. En reprenant ces modes d'action, les milices peuvent faire valoir les mêmes arguments et vocabulaire de motifs pour plaider leur cause.

¹ Le délégué algérien intervient à l'Assemblée générale de l'ONU au nom de cette coalition pour proposer un nouvel ordre économique international (NOEI).

² Alger joue à l'égard de l'OLP le rôle que Belgrade a joué pour le FLN lors du premier sommet des non alignés en 1961. La Yougoslavie dirigé par Tito était alors un soutien important du FLN.

Section 2. Le transfert d'une cause à une autre : la défense du Tiers-Monde

2.1. La constitution d'un *groupe d'intérêt*

Des gaullistes fondent en décembre 1967 une Association de Solidarité Franco-Arabe (ASFA). Son objet est ainsi défini dans ses statuts : « L'ASFA a pour but de développer la solidarité entre français et arabes, et notamment avec le peuple palestinien en lutte pour la reconnaissance de ses droits nationaux, de combattre tout racisme anti-arabe et d'apporter à l'opinion française une meilleure information quant à la situation et l'évolution des pays arabes »¹. L'ASFA est animée par de jeunes journalistes qui publient à partir de fin 1968 un bimensuel, *France Pays Arabes*. Son principal animateur, Lucien Bitterlin, âgé de trente-cinq ans, est le secrétaire administratif de l'Association France-Algérie présidée par Edmond Michelet.

Encadré 2.3. De la cause algérienne à la solidarité franco-arabe

Né en 1932, Lucien Bitterlin est issu d'un milieu ouvrier de la banlieue ouest parisienne : son père était ajusteur à l'usine automobile Hispano-Suiza de Bois-Colombes et sa mère tenait un café à proximité². Il a suivi sa scolarité à la Garenne-Colombes jusqu'au brevet des collèges. Il a ensuite étudié la sténographie pour devenir journaliste, métier qui le fascinait dans son enfance, mais il a abandonné sa scolarité avant son terme (dans un lycée à Neuilly). Il a été engagé dans le mouvement des Scouts de France, « Eclaireur de France ». Il y a fait plusieurs voyages au cours desquels il était chef de patrouille. Il a d'abord exercé le métier de plombier puis divers autres emplois en travaillant à son compte. Il a ensuite ouvert durant quelques années un commerce de postes de radio et de télévision dans un local à proximité du café tenu par sa mère. Il a par ailleurs fondé à l'issue de son service militaire une société promotrice d'événements culturels – des bals populaires – avec un ami du régiment. Admirateur du général de Gaulle, il a rejoint le Rassemblement du peuple français (RPF) en 1948 et il s'est engagé dans la section locale de ce parti. Il a été élu maire-adjoint (U.N.R.) à la Garenne-Colombes en 1959. Il a fondé la même année avec d'autres jeunes gaullistes menés par Jacques Dauer le

¹ Extrait des statuts de l'ASFA, archives personnelles de Lucien Bitterlin.

² Entretien avec Lucien Bitterlin, février 2009, réalisé à son domicile à Colombes. Son père était radical de gauche, syndiqué à la CGT-FO. Catholique pratiquant, il avait pris ses distances avec l'église à l'âge adulte.

Mouvement pour la Communauté qui tentait de sauvegarder une association libre entre la France et l'Algérie¹.

Lucien Bitterlin s'est installé à Alger en mars 1960. Il anime et produit des émissions radiophoniques pour le compte de la RTF à la radio d'Alger. Il s'engage pour défendre la politique algérienne du chef de l'Etat sous le couvert du « Mouvement pour la Coopération ». Il s'agit de contrer l'influence des défenseurs de l'Algérie française au sein de la population européenne d'Algérie. Cet engagement va le conduire à mener une action clandestine et armée contre l'OAS à partir d'avril 1961². Il prend part à des combats qui firent de nombreuses victimes de part et d'autre. Rentré à Paris après l'indépendance en 1962, il éprouve de grandes difficultés à se réinsérer professionnellement. Il tente d'intégrer la radio *Europe 1* mais d'autres candidats lui sont préférés. La fondation de l'Association France-Algérie en 1963 lui offre une opportunité de reclassement. Cette association a été créée à la suite du Fonds de solidarité franco-algérien mis en place l'été 1962 pour aider les Algériens victimes de l'OAS ainsi que les rapatriés européens en France. Elle était présidée par Edmond Michelet, ancien ministre de la Justice (1959-61) et député UNR. Il assure le secrétariat de cette association (emploi rémunéré de permanent) où il côtoie Edmond Michelet qui devient son mentor intellectuel³. C'est par l'intermédiaire de ce dernier qu'il obtient fin 1967 l'accord du député Louis Terrenoire pour présider l'ASF. Bitterlin est le secrétaire-général de cette association ; il est par ailleurs journaliste à Radio Monte Carlo (RMC) où il anime une émission hebdomadaire.

L'équipe de rédaction de *France Pays Arabes* compte de jeunes journalistes spécialisés sur le monde arabe : Geneviève Moll (rédactrice en chef), née en 1942, et Paul Balta (né en 1929) qui collabore au journal *Le Monde*. Cette équipe comprend aussi Denise Barrat, née en 1923, qui s'est dévouée à la cause algérienne aux côtés de son mari le journaliste Robert Barrat (cf. chapitre 1). Elle avait rassemblé un ensemble de documents et de témoignages en 1956 pour que les délégués du FLN puissent plaider leur cause à l'ONU⁴. Elle fut arrêtée avec les membres du « réseau Jeanson » en 1960. Son engagement pour l'Algérie a continué après l'indépendance, en collaborant au journal de l'Amicale des Algériens en France. Elle a publié

¹ Ce Mouvement était présidé par le cadî Benhoura, membre de l'élite des notables algériens.

² Il a fait le récit de son expérience en Algérie dans un livre paru en 1972 : Lucien Bitterlin, *Nous étions tous des terroristes. L'histoire des « barbouzes » contre l'OAS en Algérie*, Paris, éditions du Témoignage Chrétien, 1983.

³ Bitterlin souligne durant l'entretien que Edmond Michelet a connu comme lui une scolarité prématurément interrompue. C'est aussi le cas de Louis Terrenoire, journaliste issu d'un milieu social modeste.

⁴ Denise et Robert Barrat, *Algérie, 1956. Livre blanc sur la répression*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 2001.

en 1963 une anthologie de poètes algériens chez Seghers. L'équipe de rédaction de l'ASFA est composée de jeunes journalistes spécialisés sur le monde arabe et dévoués à l'Algérie.

La création de l'ASFA répond à des opportunités nouvelles d'engagements. Le chef de l'Etat a annoncé le 27 novembre 1967 un redéploiement des coopérations entre la France et les pays arabes. Celles-ci sont présentées comme « un axe majeur de notre politique extérieure ». Dans un long discours télévisé, de Gaulle a dénoncé la politique israélienne dans les territoires arabes occupés.¹

Encadré 2.4. Gaullistes de gauche et anciens résistants

Louis Terrenoire est le président de l'ASFA. Son parcours présente des similitudes avec celui d'Edmond Michelet qui était le président de l'Association France-Algérie. Né en 1907, Louis Terrenoire est le fils d'un artisan de Lyon. Il s'est engagé dans le syndicalisme démocrate-chrétien et dans la Chronique sociale de Marius Gonin qui professait la doctrine sociale de l'Eglise dans le milieu ouvrier². Il a intégré la rédaction du quotidien démocrate-chrétien *L'Aube* fondé par Francisque Gay dont il devint le rédacteur en chef. Il a pris part aux « Nouvelles Equipes Françaises » dont Edmond Michelet était le vice-président³. Ce dernier a dirigé le groupe de résistants *Combat* dans le Limousin durant l'Occupation et a diffusé le journal *Témoignage Chrétien*. Arrêté début 1942 et emprisonné à Fresnes, torturé par la Gestapo, il fut déporté à Dachau où atteint par l'épidémie de typhus il réchappa de peu à la mort. Responsable du Bureau d'information et de presse de la délégation de la France libre auprès de la Résistance, Louis Terrenoire fut arrêté en mars 1944, torturé par la Gestapo et déporté à Dachau où il assista Edmond Michelet dans l'animation d'une amicale des détenus qui officiait des messes nocturnes.⁴

A la Libération tous deux furent élus députés MRP puis entrèrent en dissidence en se ralliant au général de Gaulle. Terrenoire fut le secrétaire général du RPF de 1951 à 1954 puis présida

¹ « On sait que la voix de la France n'a pas été entendue. Israël, ayant attaqué, s'est emparé, en six jours de combats, des objectifs qu'il voulait atteindre. Maintenant, il organise sur les territoires qu'il a pris l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsions et il s'y manifeste contre lui une résistance, qu'à son tour il qualifie de terrorisme. » : extrait du discours présidentiel du 27 novembre 1967.

² Des groupes de sociabilités ouvrières assuraient des formations, instituées par les Semaines sociales, ainsi que la diffusion de nombreuses publications. Edmond Michelet prit part quant à lui aux Equipes sociales de Robert Garric qui voulaient perpétuer l'esprit d'entraide des tranchées dans des centres dispensant des cours du soir et des activités de création culturelle.

³ Dirigées par Francisque Gay et Georges Bidault, les Nouvelles Equipes Françaises furent fondées en 1938 pour renouveler le personnel politique et les institutions de la 3^e République en rassemblant les volontés d'opposition au fascisme au-delà de la mouvance démocrate-chrétienne.

⁴ Cf., Louis Terrenoire, *Edmond Michelet mon ami*, Paris, Nouvelle Cité, 1992.

le groupe UNR de l'Assemblée nationale en 1959-1960. Directeur des informations de la RTF depuis 1958, il fut nommé ministre de l'Information en 1960. Michelet fut en charge du ministère des Anciens combattants en 1958 puis de la Justice l'année suivante. Il est membre du Conseil constitutionnel jusqu'en 1967, puis à nouveau ministre en 1967-1968.¹

L'ASFA coalise des acteurs qui sont d'anciens résistants engagés en faveur de la cause algérienne. Les journalistes Emmanuel d'Astier de la Vigerie (directeur du journal *Libération*), Albert-Paul Lentin (*France-Observateur*) et George Montaron (directeur de *Témoignage Chrétien*) rejoignent cette association dès sa fondation. C'est aussi le cas de l'universitaire Vincent Monteil, spécialiste de l'islam et arabisant, et de l'ethnologue Germaine Tillion. Celle-ci est une spécialiste de l'Aurès (région montagneuse de l'Est algérien) qui fut mandatée (chargée de mission auprès du gouverneur général) pour négocier une solution pacifique au début de la guerre d'Algérie. Elle a fondé un service de centres sociaux pour aider les populations algériennes éprouvées par cette guerre².

Louis Terrenoire est membre de l'Alliance France-Israël et du groupe d'amitié France-Israël de l'Assemblée nationale³. La guerre de juin 1967 constitue un moment de rupture qui entraîne une permutation des engagements. Terrenoire sollicite un entretien avec le chef de l'Etat qui l'encourage à continuer son action à la tête de l'ASFA⁴. Il annonce dans le premier numéro de *France Pays Arabes* en novembre 1968 que l'ASFA veut faire connaître la situation des réfugiés palestiniens à l'opinion française et collecter des fonds. Il écrit dans l'éditorial :

« La résistance croissante des patriotes palestiniens, rendue fatale par l'occupation du sol de leur pays, démontre à l'opinion internationale qu'un grand déni de justice s'aggrave dans cette région du monde. Quant aux représailles qui tentent de la réprimer, notamment la destruction systématique des maisons, même lorsqu'il s'agit de celles de simples suspects, elles devraient soulever la réprobation de tous ceux qui ont eu à subir, dans le passé et pour les mêmes raisons, des sévices comparables. »⁵

¹ Cf., Guillaume Mouralis, « Edmond Michelet », in C. Andrieu, P. Braud, G. Piketty (dir.), *Dictionnaire de Gaulle, op. cit.*, p. 767-768.

² Cf., Germaine Tillion, *L'Algérie en 1957*, Paris, Minuit, 1957.

³ Il en est de même pour Edmond Michelet.

⁴ Louis Terrenoire, *De Gaulle, Israël et les Palestiniens*, Paris, Editions du Témoignage Chrétien, 1989, p. 28-31. Le soutien personnel du chef de l'Etat sera rendu public après le décès du général de Gaulle dans *France Pays Arabes*, n° 14, décembre 1970 - janvier 1971.

⁵ *France Pays Arabe*, n° 1, novembre 1968, p. 1. Ce numéro porte la mention « Numéro spécial : Palestine ».

Encadré 2.5. La mémoire de la Résistance et ses usages politiques

L'ASFA organise le 27 mars 1969 une « conférence-débat » au Palais d'Orsay à Paris intitulée « La résistance palestinienne est-elle légitime ? » Les intervenants sont d'anciens résistants : Pierre Lebrun, Louis Périllier, Jacques Debû-Bridel, Georges Montaron et Louis Terrenoire. Le député UDR Pierre Lebrun déclare en introduction : « Etant donné l'expérience historique qu'ils ont acquise, les résistants que nous fûmes manifestent leur compréhension, leur appui et leur solidarité à d'autres résistances nationales dans le monde, hier celle d'Algérie, aujourd'hui celle du Vietnam et celle du Peuple Palestinien massivement déraciné de sa patrie. »¹ Louis Terrenoire établit des analogies entre la résistance palestinienne et la résistance française : « Aux yeux de l'occupant, nous étions aussi des terroristes » ; « On meurt dans les interrogatoires » [pratiqués par l'armée israélienne dans les territoires occupés] ; « Lorsqu'un jour les prisons seront trop petites, verra-t-on alors des camps de concentration en Israël ? ».

La référence à la résistance est une ressource politique qui vise à légitimer la cause défendue. L'ASFA veut investir le capital symbolique des orateurs pour donner du crédit à cette cause. L'appartenance à la résistance est en effet une ressource de légitimité importante à cette période dans les débats publics.

La référence à l'Algérie et au Vietnam élargit la définition de la cause palestinienne pour la rendre acceptable auprès des participants. Les orateurs invoquent un principe juridique et moral supérieur au nom duquel ils justifient leurs engagements : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, inscrit dans la Charte des Nations-Unies.²

C'est par l'intermédiaire de l'ASFA que le délégué de l'OLP est mis en relation avec les autorités à Paris. Dans le cadre de ses entretiens pour Radio Monte Carlo (RMC), Bitterlin rencontre Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur, fin 1969. Il lui demande de recevoir Mahmoud Hamchari pour envisager la régularisation de son séjour en France³. Celui-ci rencontre à plusieurs reprises, de façon confidentielle, un commissaire-divisionnaire et s'engage à n'opérer aucune action armée contre des intérêts israéliens en France. Il se rend par la suite au ministère des Affaires étrangères à l'invitation de responsables du département

¹ Publication de l'A.S.F.A., *La Résistance Palestinienne est-elle légitime ?*, Paris, 1970. Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Pierre Lebrun fut pendant l'Occupation un des fondateurs de l'Union des cadres industriels de la France combattante (UCIF) à l'origine du syndicalisme cadre de la CGT. Il dirigea le Comité d'action contre la déportation. Secrétaire confédéral de la CGT en 1945, membre du Conseil économique et social, il signa en 1965 le « manifeste des 29 » lancé par des personnalités de gauche appelant à voter pour de Gaulle.

² Michel Offerlé a montré que la défense d'une cause particulière nécessite de monter en généralité pour justifier sa prise de position. Cf., Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, op. cit., p. 68-70.

³ Cf., Lucien Bitterlin, *La flamme et le soufre*, Paris, Vigie Presse, 1988, p. 48-50.

Afrique du Nord - Moyen-Orient. C'est au siège de l'ASFA à Paris qu'il adresse une lettre au président de la République, Georges Pompidou, par laquelle il s'engage à ce qu'aucun attentat ne se produise en France. Il donne des garanties par rapport au caractère légal de son action. Il voit alors son statut régularisé et son activité diplomatique reconnue mais de façon confidentielle : cette décision n'est pas rendue publique. Les autorités tolèrent l'activité du délégué du *Fatah* à Paris mais demeurent prudentes à ce sujet¹.

L'ASFA s'engage pour sensibiliser le public à la cause des Palestiniens. Elle organise une exposition sur la « résistance palestinienne » en avril 1970 dans le Centre d'accueil des étudiants du Proche-Orient à Paris². Elle y présente une documentation fournie par le Fatah. Elle projette un film documentaire, « Palestine », réalisé en 1968 par Paul-Louis Soulier, jeune journaliste de la télévision qui a longtemps travaillé pour les Actualités françaises. Ce film a reçu un financement de l'Office des actualités algériennes³.

L'ASFA publie à partir de février 1972 un supplément à son journal, intitulé « France Palestine ». Le premier numéro s'attache à la « résistance palestinienne » dans les territoires occupés, et rend compte des actions menées par les commandos dans ces territoires et en Israël. Les numéros suivants s'intéressent davantage à l'histoire de ce conflit, à travers des recensions d'ouvrages, et portent leur attention aux différents aspects d'une culture palestinienne.

L'action de l'ASFA est fortement contrainte par les protestations morales des associations de défense de la communauté juive. Plusieurs conférences de l'ASFA sont annulées ou perturbées par la mobilisation de ces associations. La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), présidée par l'ancien ministre Pierre-Bloch, affirme dans un communiqué que les membres de l'ASFA font « involontairement et par regrettable ignorance, le jeu de l'antisémitisme et du racisme »⁴. Par ailleurs, l'Alliance France-Israël accuse l'ASFA de soutenir les Arabes qui pactisèrent avec l'Allemagne nazie. Elle l'accuse aussi de défendre les terroristes palestiniens qui tuent des civils israéliens⁵.

Accusés de nourrir l'antisémitisme, les membres de l'ASFA décident d'établir un « comité de parrainage » composé d'un large panel d'anciens résistants⁶. Bitterlin a justifié ce choix en

¹ La pratique du secret est un mode de régulation de la politique souterraine et une forme de contrôle à laquelle celle-ci est soumise. Cf., *Politix*, « Economie politique du secret », n° 54, Vol. 14, 2001.

² Ce Centre a été ouvert en 1965 rue de Babylone à Paris dans un quartier où se trouvent différentes ambassades.

³ Une interview avec Paul-Louis Soulier est parue dans *L'Algérien en Europe* en janvier 1969 au sujet de son film.

⁴ Le communiqué est reproduit dans *France Pays Arabes*, n° 7, 1969.

⁵ Voir la lettre de Salomon Friedrich à Louis Terrenoire et la réponse de ce dernier dans *France Pays Arabes*, février-mars 1970, n° 9, p. 10-13.

⁶ Ce « comité de parrainage » est composé de Edmond Michelet, Louis Terrenoire, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Germaine Tillion, André Philip, Pierre Cot, Georges Montaron, François Chatelet, Jacques Debû-Bridel,

écrivain : « Chacun à un titre ou à un autre avait combattu l'occupant et ne pouvait être suspecté d'antisémitisme. »¹

2.2. Le transfert d'une cause à une autre : l'engagement de *Témoignage Chrétien*

L'engagement du journal *Témoignage Chrétien* procède aussi du transfert de la cause algérienne à celle des Palestiniens, et de la continuité d'un dévouement tiers-mondiste. Le directeur de ce journal, George Montaron, est le vice-président de l'ASFA. Il a publié un cahier spécial en juillet 1967 sur le sort des populations sous occupation israélienne intitulé « Jérusalem et le sang des pauvres »². Les réfugiés fuyant la guerre et les populations occupées sont des victimes qui appellent la compassion et la solidarité. Ces groupes démunis sont associés aux pauvres et aux exclus qui font l'attention ancienne des missions catholiques présentes dans cette région (centres hospitaliers, écoles).

Encadré 2.6. Un journal engagé en faveur de la décolonisation

Témoignage Chrétien fut fondé en 1941 par un prêtre catholique, le père Chaillet, professeur de théologie, engagé dans la résistance à l'occupation allemande. Il fut diffusé dans la clandestinité par divers groupes de résistants. Son directeur depuis 1948, George Montaron, né en 1920, a été un dirigeant de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). Issu d'un milieu ouvrier parisien, titulaire d'un brevet d'enseignement primaire supérieur, il a fondé durant la guerre les groupes des Jeunes Chrétiens Combattants qui diffusaient *Témoignage Chrétien*. Ces groupes fournissaient des faux papiers d'identité aux militants requis par le STO et ils menaient des opérations de vol de tickets d'alimentation dans les centres de distribution³.

Témoignage Chrétien s'est ensuite fortement mobilisé en faveur de la décolonisation. Il fut un des premiers journaux à publier des reportages dénonçant la pratique de la torture par l'armée française en Indochine puis en Algérie. Il a défendu les indépendantistes algériens et il apporté

Pierre Le Brun, Paul Milliez, Louis Périllier, David Rousset, Vincent Monteil. Il comprend aussi des universitaires spécialistes du monde arabe et de l'Islam : Régis Blachère, Henri Laoust, André Miquel, Maxime Rodinson.

¹ Cf., Lucien Bitterlin, *La flamme et le soufre*, Paris, Vigie Presse, 1988, p. 29-30.

² *Cahier du Témoignage Chrétien*, n° 47, juillet 1967. Ce Cahier contient les témoignages du prêtre Paul Gauthier, fondateur des Compagnons de Jésus qui œuvrent à l'évangélisation des pauvres et à l'entraide au sein des communautés ouvrières israéliennes et palestiniennes, et de Sœur Marie-Thérèse, responsable des Compagnes de Jésus.

³ Cf., Georges Montaron, *Quoi qu'il en coûte*, Paris, Stock, 1975. Cette biographie est le fruit d'entretiens avec le journaliste Noël Copin.

un soutien moral et matériel aux détenus dans les camps d'internement en France. Certains membres de la rédaction ont caché des membres du FLN et ils ont participé aux réseaux des « porteurs de valises ».

Le soutien aux mouvements nationaux de libération a été le principal support de l'idéologie tiers-mondiste très prégnante dans les décennies 1960 et 1970¹. *Témoignage Chrétien* a contribué à la diffusion de ces idées en puisant à la fois dans le catholicisme et le marxisme. Ce que déclare Montaron au sujet des peuples du Tiers-Monde est significatif :

« Ces peuples ont été et sont les victimes de l'impérialisme. Ce sont des exploités dressés contre des exploités, des pauvres qui entendent se libérer des riches. A la dimension du monde, ils sont ce qu'était hier la classe ouvrière dans les pays occidentaux. Ils sont les prolétaires du monde. Et, de la même manière que le mouvement ouvrier était porteur d'un certain messianisme, de la même manière ces peuples du Tiers-Monde, ces Non-alignés, annoncent et préparent le monde de demain. »²

Montaron publie une enquête sur les Palestiniens en mai 1969³, puis préside en mai 1970 une « Conférence mondiale des chrétiens pour la Palestine » à Beyrouth en présence de délégations de trente-sept pays. Cette conférence réunit dans une salle de l'UNESCO des centaines de chrétiens anglicans, catholiques, orthodoxes et protestants. Plusieurs représentants des autorités libanaises y participent, tels le président de la République, celui du Parlement, plusieurs ministres, ainsi que des ambassadeurs étrangers et de nombreux évêques. La conférence s'achève sur un texte d'appel qui soutient le peuple palestinien « dans sa lutte pour son droit à une vie libre et indépendante » et accuse l'Etat théocratique israélien. L'appel se prononce en effet pour « la coexistence d'hommes d'appartenances ethniques, de convictions religieuses et d'idéologies différentes dans une Palestine libre et démocratique, au sein du monde arabe ». Il stipule en outre : « Protestant contre toutes les formes d'exploitation de l'homme par l'homme, nous ne séparons pas la lutte des Palestiniens de celle des pauvres et des opprimés qui, dans le monde, luttent pour leur libération et leur développement. »⁴

C'est la cause du tiers-monde qui est défendue dans son ensemble : il ne s'agit pas d'un soutien à l'OLP mais pour un peuple considéré comme opprimé, à l'image des Vietnamiens. Les Palestiniens sont assimilés aux Vietnamiens car perçus comme un peuple « petit », faible, pauvre, faisant face à une puissance militaire.

¹ Cf., Claude Liauzu, *Aux origines des tiers-mondismes. Colonisés et anticolonialistes en France, 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1982.

² George Montaron, *Quoi qu'il en coûte*, op. cit., p. 241.

³ « Qui sont les Palestiniens ? » Une enquête de Paul Delerce et Georges Montaron, *Cahier du Témoignage Chrétien*, n° 51. BNF, Cote : 8-Z-29697 (51)

⁴ Citations extraites du *Cahier du Témoignage Chrétien*, n° 52, octobre 1970. BNF, Cote : 8-Z-29697 (51).

2.3. La défense morale d'une cause faible

Un « Appel pour les Palestiniens » est publié en janvier 1973 sous forme d'un grand encart publicitaire dans le journal *Le Monde*. Cet appel est suivi d'une longue liste de signataires : il s'agit d'intellectuels et de jeunes universitaires proches pour certains de l'extrême-gauche (Gérard Althab, Etienne Balibar, Jean Baubérot, Daniel Bensaïd, Charles Bettelheim, François Chatelet, Gilles Deleuze, Michel Foucault, Félix Guattari, Daniel Guérin, Yves Lacoste, François Maspero, Philippe Sollers, Emmanuel Terray), ainsi que d'écrivains et d'artistes novateurs mais assez marginaux (Jean Genet, Hélène Cixous, Geneviève Clancy, Gérard Fromanger, ainsi que l'écrivain algérien Mohamed Boudia). Les signataires comptent aussi des journalistes, des avocats (Maurice Buttin, René Stibe), des médecins et des pasteurs (Jacques Beaumont, Ambroise Monod, Roger Parmentier)¹.

Une part significative de ces signataires s'est engagée à la même période en faveur du droit des étrangers et des travailleurs immigrés en France. Dans la conjoncture post-1968 les revendications portées par les travailleurs étrangers ont émergé à la suite de nombreux conflits dans les usines menés par des OS immigrés. Cette contestation sociale a été amplifiée par les grèves des loyers dans les foyers de travailleurs migrants, les mobilisations contre le racisme, pour le droit au séjour et contre les expulsions². Jean-Paul Sartre est une figure marquante de ce soutien apporté par des intellectuels aux étrangers et aux travailleurs immigrés. Il rejoint la liste des signataires lorsqu'un second appel est publié dans *Le Monde* les 13-14 mai 1973³.

Le texte de l'appel paru en janvier 1973 marque une modification importante dans la défense de la cause. En effet les signataires se placent sous le chapitre du Droit. Le texte débute ainsi : « AU NOM DU DROIT DES PEUPLES à disposer d'eux-mêmes et de leur territoire national, nous affirmons qu'il est intolérable que trois millions de Palestiniens soient condamnés à l'exode, entassés dans des camps (parfois en plein désert), et soumis périodiquement à une répression sanglante. » Les signataires font référence à la Charte des Nations unies, et ils s'appuient aussi sur la Commission des droits de l'Homme de l'ONU établie à Genève. Ils

¹ Cf., *Le Monde*, 14-15 janvier 1973, page 4. La liste publiée n'indique pas la profession ou la qualité des signataires, sauf pour les avocats et les pasteurs : le droit et la morale. Elle met en valeur le fait que les signataires soient nombreux (85) et que d'autres peuvent s'y joindre en écrivant à une adresse postale. L'appel s'appuie sur la notoriété de certains signataires et la ressource du nombre.

² Cf., Lilian Mathieu, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2009, p. 35-40.

³ Cet appel est publié sous la forme d'une tribune au moment où de violents combats opposent les milices palestiniennes et l'armée libanaise qui cherche à imposer son autorité sur l'ensemble du territoire libanais.

exigent l'application du droit au retour des réfugiés reconnu par la résolution 189 du Conseil de sécurité de l'ONU (1949). Ils demandent enfin au gouvernement de garantir les droits des réfugiés palestiniens présents en France (droit d'asile). Le droit que les signataires invoquent est un droit international et humanitaire ayant une forte charge morale mais demeurant dans les faits peu contraignant car soumis à la bonne volonté des Etats souverains. On peut mettre en relation ce mode de défense avec la qualité des signataires : ceux-ci sont des intellectuels justifiant leur prise de position au nom de valeurs universelles.

Cet appel est publié au moment où l'OLP tient un nouveau congrès au Caire. Cette organisation est alors affaiblie car fortement réprimée pour ses activités en Jordanie et au Liban¹. De plus, cet appel paraît juste après l'attentat qui a coûté la vie au délégué de l'OLP en France, Mahmoud Hamchari². Cette cause semble d'autant plus faible que son représentant est assassiné en toute impunité à son domicile parisien.

Cette disparition a provoqué des protestations et une forte indignation. C'est ce dont témoigne le film réalisé par Carole Roussopoulos durant la cérémonie d'enterrement au cimetière musulman de Bobigny³. On y distingue une foule de participants, diverses prises de parole, des drapeaux palestiniens et quelques drapeaux rouges. Des représentants du PCF et du PSU sont présents à cette cérémonie, dont Michel Rocard (secrétaire national du PSU).

Les signataires de l'« Appel pour les Palestiniens » constituent en octobre 1973 un Collectif national pour la Palestine (CNP) dont le porte-parole est le journaliste Albert-Paul Lentin.

Encadré 2.7. Des Algériens aux Palestiniens : le parcours d'un ancien résistant

Né en 1923 à Constantine en Algérie, Albert-Paul Lentin est issu d'une famille d'Européens d'Algérie. Il est socialisé dans différentes langues et cultures : son père est arabophone et enseignant dans un lycée, issu d'une famille paysanne du Gers ; sa mère est italienne et licenciée d'italien. Il grandit dans un quartier déshérité de Constantine puis fréquente des enfants arabes issus des quartiers pauvres (bidonvilles). Après sa scolarité, il suit des études de droit et de

¹ *Le Monde* publie cinq longs reportages du journaliste Eric Rouleau dont les titres sont significatifs de la perception du problème des réfugiés : « Les Palestiniens au purgatoire » (page 1) ; « Les apatrides » (p. 1 et 5) ; « Les vaincus » (p. 4) ; « Les damnés » (p. 10) ; « Les désespérés » (p. 2) ; « Les hérétiques » (p. 5) : *Le Monde* du 9 au 13 janvier 1973. Le journal emploie un procédé de dramatisation pour susciter l'indignation et pour interpeller en vue d'une mobilisation politique et diplomatique.

² Cet attentat n'a pas été revendiqué mais il a été attribué à un commando des services secrets israéliens. Cf., « Victime de la guerre secrète israélo-palestinienne ? », *Le Monde*, 11 janvier 1973, p. 11. Ainsi que *Le Monde*, 23 décembre 1972, p. 11. Ces services secrets ont exécuté plusieurs délégués palestiniens en Europe, dont les représentants de l'OLP à Rome et à Nicosie, en représailles à la prise d'otages de Munich en septembre 1972. Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 269-280.

³ Ce film de treize minutes, réalisé avec une caméra vidéo, s'intitule « Enterrement de Mahmoud Al Hamchari » (1973). Il a été projeté à la Cinémathèque française à Paris.

philosophie à l'université d'Alger. Pendant la guerre, il prend part au mouvement de résistance *Combat*. Arabophone, il sert d'agent de liaison entre ce groupe et les membres du Parti du peuple algérien (PPA, fondé en 1937 par Messali Hadj) dont il était un sympathisant. Il est mobilisé en 1944 dans les Services spéciaux de l'armée française jusqu'en mars 1945 à Paris. Proche d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, il entre au journal *Libération* dont il devient l'envoyé spécial pour le Maghreb. Il intègre aussi la rédaction de la revue *Les Cahiers internationaux*, proche du PCF, qui accorde une place importante aux mouvements indépendantistes dans les pays colonisés. Il contribue aux revues *Esprit*, *Les Temps Modernes*, puis *France-Observateur*, engagées en faveur de la cause algérienne. Il suit de près la guerre d'indépendance en tant que reporter, ayant ses entrées au sein du FLN. Il publie deux livres sur son expérience en Algérie : *L'Algérie des colonels. Journal d'un témoin*, aux Editeurs français réunis, en 1958, puis au moment des accords d'Evian : *Le dernier quart d'heure*, paru aux éditions Julliard en 1963. Après l'Indépendance, il collabore au nouveau quotidien *Alger Ce soir* qui paraît jusqu'en 1964. Il participe à la préparation de la conférence Tricontinentale qui s'est tenue à La Havane en janvier 1966, aux côtés de Mehdi Ben Barka. Il publie un ouvrage qui rend compte du déroulement de cette conférence : *La lutte tricontinentale*, aux éditions Maspero, en 1966.

Ce parcours d'engagements illustre le transfert des dévouements d'une cause à l'autre. En 1973, Albert-Paul Lentin est membre de la rédaction de l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, journal issu de *France-Observateur*, partisan de la décolonisation. Il est représentatif de ce groupe d'intellectuels progressistes et tiers-mondistes.

Le « Collectif national Palestine » (CNP) publie de nombreux communiqués destinés aux différents médias, et traduit en français les déclarations officielles de l'OLP. Il invite un représentant de l'OLP lors d'une conférence à Paris en décembre 1973. Cette organisation est perçue comme représentative du combat palestinien et bénéficie du soutien des membres du CNP.¹ Ce dernier publie en juin 1974 une brochure qui condamne les assassinats de délégués de l'OLP en Europe.² Cette publication dénonce l'impunité de ces crimes et demande aux autorités publiques de protéger les droits des exilés installés en France.

¹ Archives privées du « Collectif national Palestine » consultées au siège de l'AFPS à Paris.

² Collectif National pour la Palestine, *Les crimes israéliens en Europe*, Paris, juin 1974, 48 pages.

Encadré 2.8. De la guerre d'indépendance algérienne à la lutte armée palestinienne

Mohamed Boudia est un écrivain algérien exilé en France. Né en 1932 dans la casbah d'Alger (quartiers populaires et traditionnels), il a interrompu sa scolarité avant son terme. Il a effectué son service militaire en France, puis a rejoint une troupe de théâtre en Bourgogne et ensuite à Paris¹. Il a collaboré à la revue *Théâtre populaire* fondée en 1953 par Jean Vilar et influencée par les conceptions politiques et artistiques de Bertold Brecht.²

Membre de la Fédération de France du FLN, et en particulier de sa milice (l'Organisation spéciale), il a participé à des actions armées d'abord contre les membres rivaux du Mouvement national algérien (MNA), puis contre des sites industriels en France. Il fut arrêté en 1958 après l'explosion d'une usine à Marseille et a été condamné à vingt ans de prison. Incarcéré à la prison de Fresnes, il s'en est évadé en 1961 et a rejoint le FLN à Tunis. Après l'Indépendance, il a dirigé le Théâtre national algérien (TNA) à Alger, contribuant à une nouvelle revue culturelle, *Novembre*, puis au quotidien *Alger Ce soir*. Opposé au coup d'état militaire de juin 1965 qui a porté le général Boumediene au pouvoir, il est entré dans la dissidence puis s'est réfugié en France. Il fut accueilli au Théâtre de l'Ouest parisien, à Boulogne-Billancourt, par le député gaulliste Georges Gorse, ancien ambassadeur de France à Alger. Tout en administrant ce théâtre, Mohamed Boudia a participé à un groupe de dissidents algériens, le FLN clandestin³, qui éditait un journal, *La Charte*. Ce groupe s'est engagé en faveur de la « révolution palestinienne » définie comme une « révolution authentique » non dévoyée par les régimes arabes autoritaires⁴. M. Boudia s'est impliqué aux côtés des groupes armés palestiniens, et ses qualités d'organisateur l'ont amené à prendre en charge des opérations en Europe. Il a été tué dans l'explosion de sa voiture dans le Quartier latin à Paris le 28 juin 1973.⁵

La carrière des *entrepreneurs de cause* met en évidence le transfert des dévouements d'une cause à une autre. Cette continuité est révélatrice du sens donné à ces engagements qui

¹ Cf., Amar Benamrouche, « Mohamed Boudia », in René Gallissot (dir), *Algérie : Engagements sociaux et question nationale*, op. cit., p. 150.

² Cf., Marco Consolini, *Théâtre populaire 1953-1964. Histoire d'une revue engagée*, Paris, IMEC, 2000.

³ Ce groupe prit le nom d'Organisation de la résistance populaire (ORP) qui rassemblait les fidèles du président destitué Ahmed Ben Bella, des communistes et des syndicalistes. Ce groupe de dissidents était animé par Saad Abssi, membre du Parlement algérien et responsable de l'Amicale des Algériens en France de 1962 à 1965. Nous avons conduit un entretien avec Saad Abssi en novembre 2007 au siège de l'association Al Nour à Gennevilliers.

⁴ Archives du journal du FLN clandestin, *La Charte*, consultées à la BNF.

⁵ Cet attentat à la voiture piégée a été attribué aux services secrets israéliens. Mohamed Boudia figurait sur la liste établie par le Premier ministre israélien, Golda Meïr, pour venger les victimes de la prise d'otages de Munich en septembre 1972. Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit.

ont été définis dans le cadre de la décolonisation. Ce sont les chrétiens et les gaullistes de gauche, anciens résistants, dévoués à l'Algérie, qui sont mobilisés par cette nouvelle cause tiers-mondiste.

Section 3. Une cause défendue par les avant-gardes

3.1. Le soutien intellectuel dans le champ de l'édition

Les éditions de Minuit publient le plaidoyer de l'avocat Jacques Vergès en faveur des palestiniens en 1969 avec une préface de Jérôme Lindon, directeur de cette maison d'édition. Vergès est un avocat au barreau d'Alger, et il a été le défenseur des membres du FLN durant la guerre d'indépendance. Dans ce livre il détaille la défense qu'il s'apprêtait à faire en tant qu'avocat désigné des membres de deux commandos palestiniens (FPLP) qui ont attaqué des avions de la compagnie israélienne El Al à Athènes en décembre 1968 et à Zurich en février 1969.¹ Il rassemble les dépositions des individus incriminés, différents témoignages et les comptes-rendus de l'instruction. Vergès établit sa défense en reconstituant le parcours des assaillants, leur contexte familial et social, en les situant dans l'histoire de leur peuple : l'exode, la vie dans les camps de réfugiés, le dénuement. Le livre se présente comme un ouvrage documenté, qui cite de nombreuses études historiques et statistiques, ainsi que des articles parus dans la presse.

Les éditions de Minuit ont publié plusieurs livres contre la politique répressive de la France en Algérie et en particulier contre l'usage de la torture : *Pour Djamila Bouhired* de Georges Arnaud et Jacques Vergès en 1957 ; *La Question* d'Henri Alleg en 1958. Cette maison d'édition est née sous l'Occupation en 1942 ; le premier livre publié a été *Le silence de la mer* de Vercors (Jean Bruller). Elle a édité de façon clandestine plusieurs titres jusqu'en août 1944 tout en préservant son indépendance à l'égard des mouvements de résistance². Minuit est dans les années 1960 un éditeur indépendant et d'avant-garde qui publie des auteurs novateurs (Alain Robbe-Grillet, Michel Butor, Samuel Beckett) depuis le début des années 1950. Ces auteurs renouvellent certains genres littéraires tels le Nouveau Roman et le théâtre de l'absurde. Minuit s'empare de questions nouvelles pour susciter le débat public voire la polémique. Elle publie

¹ Jacques Vergès, *Pour les Fedayine*, Paris, Minuit, 1969.

² Cf., Anne Simonin, « La littérature saisie par l'histoire. Nouveau roman et guerre d'Algérie aux Editions de Minuit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 111-112, mars 1996.

des ouvrages sur des questions de société portées par des mouvements sociaux émergents, tels le féminisme et l'homosexualité. Elle veut remettre en cause certaines normes sociales établies. Elle publie des auteurs qui sont des figures de la critique intellectuelle à cette période : Pierre Bourdieu, Gilles Deleuze, Felix Guattari, Jean-François Lyotard. Elle est consacrée en 1969 par le prix Nobel de littérature décerné à Samuel Beckett, auteur maison depuis 1952.

Les éditions de Minuit publient en 1970 un petit livre signé El Fatah, « La révolution palestinienne et les Juifs ». Cet opuscule reprend un long article publié dans le journal francophone du Fatah édité à Beyrouth. Il détaille le projet d'édification d'« une Palestine progressiste, démocratique et non confessionnelle dans laquelle chrétiens, musulmans et juifs bénéficieront de la liberté de culte, travailleront et vivront en paix, jouissant de droits égaux »¹. Ce texte rejette le modèle confessionnel libanais tout en prônant la tolérance religieuse. Les auteurs adhèrent à la laïcité telle qu'elle existe dans les pays occidentaux ou socialistes. Ces conceptions progressistes résultent des rencontres et des échanges intellectuels avec les soutiens occidentaux. En effet une délégation de cent-cinquante jeunes européens et américains a visité en 1969 les camps de réfugiés en Jordanie². La délégation française comprenait notamment Alain Geismar, figure de la contestation universitaire en mai-juin 1968, et Geneviève Moll, rédactrice en chef de *France Pays Arabes*.³

Les milices palestiniennes vont valoriser ce soutien apporté notamment par des juifs à leur cause. Ce soutien est une ressource dans leur argumentation : « Lorsque des étudiants juifs sont venus d'Europe passer une partie de l'été en Jordanie dans un camp du Fath, ils furent adoptés spontanément. Le Fath attend avec impatience le jour où des milliers de juifs viendront combattre à ses côtés pour la libération de la Palestine. Vu les récents événements, cela pourrait bien arriver plus tôt qu'on ne le pense. »⁴

Les soutiens extérieurs ont une influence sur la façon dont les leaders palestiniens formulent leurs revendications. Par exemple, le leader du FDLP, Nayef Hawatmeh, a été soutenu par un groupe d'extrême-gauche israélien, le Matzpen⁵. Il a écrit dans une tribune publiée dans *Le Monde* qu'il souhaite édifier « un Etat vraiment démocratique qui ferait partie d'une grande fédération socialiste arabe dans laquelle le pouvoir, tout le pouvoir, sera exercé par les conseils

¹ El Fatah, *La révolution palestinienne et les juifs*, Paris, éditions de Minuit, 1970, p. 9.

² Le compte-rendu de cette délégation est l'objet d'un article publié dans *Le Monde*, 17-18 août 1969, p. 3.

³ Le témoignage d'Alain Geismar sur son séjour en Jordanie est relaté dans Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Génération*, tome 2, Paris, Editions du Seuil, 1988, p. 91-94.

⁴ El Fath, *La révolution palestinienne et les juifs*, *op. cit.*, p. 20.

⁵ Voir le film documentaire de Eran Torbiner, « Matzpen. Anti Zionist Israelis », Israël, Matar plus, 2003.

ouvriers, les conseils de paysans pauvres et de soldats. Peu importe la forme constitutionnelle de ce nouvel Etat, qui pourrait se donner les structures d'une fédération ou d'une confédération de type yougoslave ou tchécoslovaque »¹.

Ce soutien intellectuel est apporté par une jeune journaliste, âgée de trente ans, Ania Francos. Celle-ci publie un livre constitué de reportages effectués entre 1966 et 1968 en Egypte, au Liban, en Syrie et en Jordanie.² Elle a déjà publié un livre sur son séjour à Cuba en 1962, *La fête cubaine*, puis un roman, *La blanche et la rouge*, sur l'Algérie indépendante, ainsi qu'un long reportage sur l'apartheid en Afrique du sud³. Elle est issue d'un père russe et d'une mère polonaise, tous deux d'origine juive et immigrés à Paris. Son père et ses deux grands pères furent déportés et assassinés dans les camps nazis. Athée comme ses parents, Ania Francos rappelle dans l'introduction de son livre ses origines juives :

Pourquoi dire ici mes origines ? D'abord par dignité vis-à-vis de ma famille dont la majeure partie a été exterminée à cause d'elles. Ensuite parce que je le répéterai tant qu'un homme dira « A bas les juifs, « A bas les arabes », « A bas les nègres ». Enfin parce que si je n'avais pas connu moi aussi enfant les camps de personnes déplacées, si je n'avais pas vu les adultes autour de moi porter l'étoile jaune, je me dis que, peut être, je n'aurais pas compris le drame des Palestiniens. (...) Ce qui me reste de ma judaïcité, c'est la solidarité avec les juifs opprimés au cours des siècles, des juifs des ghettos. Je me sens en communauté avec les Palestiniens, de leur humour dans le drame et le malheur, lorsqu'ils disent "l'an prochain à Jérusalem".⁴

Ce sont de jeunes auteurs qui s'emparent de ce sujet nouveau : une cause incarnée par des guérilleros. Jean Baubérot, universitaire de vingt-neuf ans, publie en 1970 un livre consacré à ce sujet⁵. Engagé dans la jeunesse chrétienne protestante, il a effectué plusieurs séjours au Proche-Orient. Il appréhende cette question à travers son appartenance à la minorité protestante longtemps persécutée en France. La même année le journaliste Gilbert Denoyan, âgé de trente ans, publie *El Fath parle*, chez Albin Michel, et le chercheur Gérard Chaliand, âgé de trente-six ans, publie *La résistance palestinienne* aux éditions du Seuil. Ces auteurs pratiquent l'enquête de terrain et un journalisme d'investigation : ils effectuent de longs séjours auprès des populations enquêtées et prennent part au quotidien des personnes qu'ils interrogent.

¹ *Le Monde*, 27 janvier 1970, p. 2. Le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP) est issu du FPLP dirigé par George Habache.

² Ania Francos, *Les Palestiniens*, Paris, Julliard, 1968.

³ Ania Francos, *L'Afrique des Afrikaners*, Paris, Julliard, 1966.

⁴ Ania Francos, *Les Palestiniens*, Paris, Julliard, 1968, p. 13.

⁵ Jean Baubérot, *Le tort d'exister. Des juifs aux palestiniens*, Paris, Ducros, collection « Frères du monde », 1970.

Ces publications s'inscrivent dans un contexte éditorial particulier : l'intérêt croissant suscité par le tiers-monde depuis la guerre d'Algérie. Une maison d'édition a fortement contribué à cette découverte auprès des étudiants : Maspero. Cet éditeur est un nouveau venu dans le champ de l'édition : il a été fondé en 1959 dans le contexte de la guerre d'Algérie. Il a publié des livres et témoignages contre la guerre coloniale malgré la censure et les saisis : Frantz Fanon (*L'An V de la révolution algérienne*, 1959 ; *Les damnés de la terre*, 1961) ; *Le droit à l'insoumission* en 1961 qui reprend le Manifeste des 121.

Cet éditeur est spécialisé dans l'édition politique. Il est situé dans le Quartier Latin où il possède une librairie (La Joie de lire). Au cours des années 1960 Maspero publie un grand nombre d'ouvrages sur le tiers-monde, dont une part importante d'auteurs du tiers-monde¹. Il connaît une forte augmentation du nombre d'ouvrages publiés chaque année à partir de 1965 : son catalogue s'enrichit et se diversifie avec de nouvelles collections². Le public étudiant est en forte augmentation à cette période avec un triplement des effectifs inscrits dans les universités au cours de cette décennie.

Les éditions Maspero publient en mars 1969 une brochure intitulée « Palestine vaincra »³. Cette brochure reprend à son compte les conceptions chinoises de la politique internationale. Il y est question d'une conspiration mondiale pour exterminer le peuple palestinien. Elle abonde dans les théories du complot qui font d'Israël une entreprise d'asservissement des peuples du Moyen-Orient. Cette brochure dénonce avec véhémence Israël dans des termes qui rappellent les thèmes de l'extrême-droite : « La colonisation sioniste est la création du *mouvement sioniste mondial*, c'est-à-dire d'une *organisation internationale* dominée par la *haute finance juive des principaux pays impérialistes*. » (p. 9) La « Chine rouge » est présentée comme le principal allié et soutien des combattants palestiniens qui mènent une « guerre populaire » sur le modèle vietnamien. La brochure reproduit en annexe un long article paru dans *Pékin Information* en février 1969 qui justifie la politique extérieure de la Chine. L'année suivante, Maspero publie une autre brochure dans la collection « Cahiers

¹ D'après Claude Liauzu, 121 ouvrages sont consacrés au Tiers-monde de 1959 à 1968. Dans la collection « Cahiers Libres », 70 % des publications concernent le tiers monde (76 titres sur 108). Le Maghreb et l'Algérie arrivent en tête (31 titres), suivis par l'Afrique noire et les Antilles (15 titres), l'Amérique Latine (13 titres), le Vietnam (10 titres), les problèmes de l'impérialisme et du développement (7 titres). Cf., Claude Liauzu, « Intellectuels français et intellectuels du tiers-monde. Les années algériennes des éditions Maspero », in J.-F. Sirinelli et J.-P. Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, *op. cit.*, p. 155-175.

² Cf., Philippe Olivera, « Les livres de Mai », in D. Damamme, B. Gobbille, F. Matonti, B. Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2008, p. 144-157.

³ Cette brochure est publiée dans la collection « Petite bibliothèque révolutionnaire prolétarienne ». Elle indique un tirage de huit mille exemplaires.

rouges », intitulée « Proche-Orient : de la révolution palestinienne à la révolution socialiste ». Il s'agit d'une publication de la Ligue communiste (trotskiste). Les milices palestiniennes sont perçues comme un mouvement révolutionnaire et anti-impérialiste. Elles sont systématiquement comparées et référées au Front de libération nationale au Sud-Vietnam qui représente le modèle le plus abouti de la guérilla révolutionnaire dans le tiers-monde. L'auteur prend soin cependant de rejeter les théories du complot qui voient en Israël un instrument de l'Occident. Il considère que ces théories nourrissent l'antisémitisme. Il se réfère aux analyses diffusées par les membres du Matzpen israélien qui reconnaissent sa légitimité à la nation israélienne.¹

La même année, la revue *Partisans*, fondée par Maspero en septembre 1961, consacre un numéro au « peuple palestinien en marche ». L'éditorial porte son attention sur le développement de la « résistance palestinienne » qui devient « un nouveau champ de bataille de la révolution coloniale contre l'impérialisme »². Différentes contributions sont réunies par la revue qui reflètent les débats sur ce sujet au sein de la rédaction.

Ces différentes publications montrent que la perception du conflit palestinien est déterminée par la guerre du Viêtnam. Les années 1969-1970 correspondent en effet à une phase d'intensification de cette guerre qui a débuté en 1965 et qui est très médiatisée. Ce conflit a façonné le système de références des étudiants quelques années seulement après la fin de la guerre d'Algérie³. L'Europe a vu un important mouvement d'opposition à cette guerre en particulier dans la jeunesse universitaire⁴. Cette opposition est à l'origine de la contestation universitaire en 1968⁵. Dans ce contexte la lutte palestinienne est indexée à celle pour la libération du Viêtnam. Elle est perçue au prisme de la guerre froide et de la rivalité sino-soviétique : un conflit asymétrique dans le tiers-monde.

¹ Les membres du Matzpen publient une revue ISRAEL, dans une édition anglaise et française. Ils écrivent aussi dans la revue *IV^e Internationale*.

² *Partisans*, « Le peuple palestinien en marche », n° 52, mars-avril 1970. La revue *Partisans* a une diffusion de quatre mille exemplaires par numéro et environ 450 abonnés (données citées par Claude Liauzu).

³ Cf., Olivier Ihl, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, n° 2-3, volume 52, 2002, p. 125-144.

⁴ Cf., Christopher Goscha et Maurice Vaïsse (dir.), *La guerre du Vietnam et l'Europe, 1963-1973*, Bruxelles, Bruylant, 2003.

⁵ Cf., Romain Bertrand, « Mai 68 et l'anticolonialisme », in Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti et Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68, op. cit.*, p. 89-101. Voir aussi : Robert Frank, « Imaginaire politique et figures symboliques internationales : Castro, Hô, Mao et le "Che" », in Geneviève Dreyfus-Armand, Robert Franck, Marie-Françoise Lévy et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *Les années 68. Le temps de la contestation*, Paris, Complexe, 2000, p. 31-48.

Cette perception n'est pas spécifique à l'extrême-gauche puisque un mouvement de jeunes gaullistes, le Front des Jeunes Progressistes, organise une conférence en juin 1970 à Paris intitulée « Indochine Palestine : un même combat ».¹

Maspero publie plusieurs ouvrages en 1969-1970 sur le conflit palestinien, ce qui témoigne de l'intérêt de l'éditeur pour cette question : le témoignage d'un médecin, Lorand Gaspar, chirurgien à l'hôpital français de Jérusalem, *Palestine année 0*, est publié dans la collection « cahiers libres » qui donne la parole aux acteurs et témoins de l'histoire ; un essai du même auteur, *Histoire de la Palestine* ; un essai de Nathan Weinstock, *Le sionisme contre Israël* ; une étude de Sabri Geries, *Les arabes en Israël* (collection « cahiers libres »).

3.2. Un cinéma d'avant-garde

Peu de films ont été réalisés sur les Palestiniens comparativement aux films sur le Vietnam durant la période 1967-1973. On peut citer le film documentaire de Paul-Louis Soulier, *Palestine* (1968), et celui de Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Palestine Vaincra » (1969)². Ce dernier est un étudiant en anthropologie membre d'un groupe pro-chinois (GP). Ces réalisateurs ne sont pas des cinéastes professionnels ou confirmés. Une exception notable : Jean-Luc Godard qui réalise un film en 1969-1970 demeuré inachevé. Des séquences de ce documentaire ont été reprises par la suite pour un autre film réalisé en 1974, *Ici et ailleurs*. On analyse ce film en le situant dans le parcours du réalisateur, et on montre en quoi il est révélateur d'une mise à distance (un désengagement) à l'égard de cette cause.

Godard est un cinéaste qui a fait partie du groupe des jeunes critiques de cinéma qui ont collaboré tout au long des années 1950 aux *Cahiers du Cinéma*, revue fondée en 1951 par Jean Bazin. Son premier long-métrage est *A bout de souffle* (1959). Ce film est une fiction marquée par une atmosphère sombre et un récit dramatique qui renvoie au contexte de la guerre d'Algérie. Il a été réalisé avec peu de moyens financiers mais il a connu le succès auprès du public à sa sortie. Il est devenu représentatif de ce que Françoise Giroud a qualifié dans *l'Express* de « nouvelle vague » de cinéastes français³. Godard réalise un second film en 1961, *Le Petit Soldat*, dont le sujet traite plus explicitement de la guerre d'indépendance algérienne. Ce film interroge la violence de guerre contre les civils, en particulier l'usage du terrorisme et

¹ Voir *France Pays Arabes*, septembre 1970.

² Cf., Guy Hennebelle et Khemais Khayati (dir.), *La Palestine et le cinéma*, Paris, Sindbad, 1977.

³ La même année, François Truffaut remporte le prix de la mise en scène pour son film *Les 400 coups* au festival de Cannes en 1959.

de la torture. Une longue scène de torture à la baignoire y est montrée. Censuré à sa sortie, le film a été projeté sur les écrans deux ans après¹.

Godard réalise quinze longs-métrages de 1959 à 1968 : c'est un cinéma novateur qui met en scène des personnages aux prises avec l'actualité sociale et politique : *Les Carabiniers* (1963), *Le Mépris* (1964), *Alphaville* (1965), *Deux ou trois choses que je sais d'elle* (1966), *La Chinoise* (1967). Ces films sont des fictions qui s'inspirent des films documentaires qui ont marqué Godard, en particulier les films ethnographiques de Jean Rouch.

En 1967 Godard collabore à un film collectif sur la guerre au Viêtnam : *Loin du Viêtnam*, réalisé par Joris Ivens, William Klein, Claude Lelouch, Chris Marker, Alain Resnais, Agnès Varda. Les auteurs de ce film sont des jeunes cinéastes qui ont réalisé des films documentaires sous forme d'enquêtes ou de reportages. Ils ont déjà réalisé des films engagés sur le tiers-monde : la Chine, Cuba, l'Algérie, l'Afrique noire, le Vietnam.

Dans ce film la guerre au Viêtnam est montrée comme « la guerre des riches contre les pauvres ». La guérilla menée par le Vietminh est assimilée à d'autres guérillas révolutionnaires, en particulier à celle qu'a connue Cuba à la fin des années 1950. Le peuple vietnamien est héroïsé, sûr de sa victoire prochaine car en état de légitime défense. Le Viêtnam est considéré comme un modèle de résistance pour les peuples opprimés dans le monde.

Début 1968 Godard participe au mouvement de soutien à Henri Langlois, directeur de la Cinémathèque française démis de ses fonctions. Il prend une part active à ce mouvement puis il participe aux Etats généraux du cinéma en mai. Il réalise avec le peintre Gérard Fromanger des « films-tracts » en mai-juin 1968. Il expérimente des films originaux proches du cinéma documentaire mais à la recherche de relations nouvelles entre l'image, le son et le texte : *One plus one* (1969), *British Sounds* (1969).

En 1969 le délégué de l'OLP à Paris invite Godard à se rendre en Jordanie pour réaliser un film dans les camps de réfugiés. C'est par l'intermédiaire de l'écrivain Jean Genet que Godard rencontre Mahmoud Hamchari dont ce dernier est un ami intime². Godard réalise ce film avec Jean-Pierre Gorin (étudiant âgé de vingt-six ans) avec qui il forme le noyau du groupe « Dziga

¹ Au sujet de ce film, voir : Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre. Les images dans les guerres d'Algérie et du Viêtnam*, Paris, La Découverte, 2004, p. 135-145.

² Entretien avec Marie-Claude Vignaud, juin 2007.

Vertov » constitué en 1969¹. Ce groupe revendique l'héritage du cinéaste russe qui fut le promoteur du « cinéma-vérité » (Kino-pravda) dans les années 1920².

Ce film doit s'intituler « *Jusqu'à la victoire* ». *Les méthodes de pensée et de travail de la révolution palestinienne*. Il est financé par la Ligue arabe. Il est conçu en concertation avec les membres de la milice Al Fatah. Godard explique dans un entretien : « Ce film a été conçu comme un film sur les Arabes qui n'a jamais été réalisé pendant la guerre d'Algérie. Un film sur le monde arabe qui a été longtemps colonisé par les Français et qui l'est toujours, puisqu'en France une grande partie de la main d'œuvre est constituée par des Arabes et des Africains. Tourner un film dans les camps palestiniens, ce n'est pas donner des leçons mais en prendre de gens qui sont en avance sur nous. »³

Le conflit armé en Jordanie en septembre 1970 porte un coup fatal à ce projet. Les réalisateurs ne parviennent pas à finir de monter leur film de retour à Paris. Cette guerre remet en cause la signification du projet initial : un grand nombre de combattants qui apparaissaient dans le film ont été tués au cours de ces combats.

« Godard disait : "Nos yeux voulaient voir le film qu'on était en train de faire, le film s'appelait "Jusqu'à la victoire", et nos mains ne pouvaient pas le monter". Parce que, effectivement, les gens qu'ils avaient filmés étaient morts, avaient été tués entre-temps par les Jordaniens. »⁴

Godard et Anne-Marie Miéville réalisent un nouveau film cinq ans plus tard, *Ici et ailleurs*, en reprenant des séquences du projet initial. Ils élaborent une réflexion sur leurs engagements en faisant dialoguer « Ici » (la France du milieu des années 1970) avec « Ailleurs » (le Proche-Orient en 1969-70).

Le film montre au début des images d'entraînements militaires, des séances d'éducation politique, puis la participation des femmes et des enfants dans la lutte armée. Une voix off explique : « On avait tout organisé comme ça ». A la voix off succèdent des incrustations de textes qui s'affichent à l'écran : « 5 images et 5 sons jamais entendus sur la terre arabe ».

Les cinéastes s'accusent de naïveté et ils font part de la culpabilité qu'ils ressentent à l'égard des Palestiniens. On voit des images de Fedayin tués au combat : des corps inertes gisent sur le

¹ Le groupe « Dziga Vertov » réalise cinq films de 1969 à 1971 : *British Sounds*, *Pravda*, *Vent d'Est*, *Luttes en Italie*, *Jusqu'à la victoire*. Certains sont des projets de films pour la télévision.

² Dziga Vertov a réalisé des films documentaires qui accordaient une grande importance à l'improvisation, sans scénario et sans acteurs, sans décors, et qui voulaient saisir la société nouvelle en filmant les individus dans leurs activités quotidiennes et sociales, et en multipliant les points de vue (*L'Homme à la caméra*, 1929).

³ Interview de J.-L. Godard parue dans *L'Express* du 27 juillet 1970 et reproduit dans *Godard par Godard*, Paris, Cahiers du cinéma, 1988.

⁴ Entretien avec Serge Le Péron réalisé en avril 2007 à Paris. Serge Le Péron est cinéaste et enseignant de cinéma à l'université Paris 8.

sol. La voix off : « Le flot d'images et de sons nous a empêchés de voir la mort qui était déjà là ». Puis des incrustations de textes commentent en des termes acerbes le flot incohérent des images qui s'enchaînent à l'écran :

« *Voilà ce Con pensait* »

« *On a espéré dans la révolution arabe comme on a espéré dans la révolution française.*

On additionne 1789 + 1968 + 1917... et on soustrait 00000000000 ; c'est à ce moment-là, à cet endroit-là, que nos espoirs ont été réduits à 0 ».

Des images d'archives historiques (la guerre, le nazisme) sont ensuite remplacées par des images extraites de la vie quotidienne, de la télévision, des publicités commerciales, des images de compétitions sportives, des images pornographiques. Ces images s'enchaînent sans ordre logique et donnent l'impression d'une perte de repères, d'un brouillage du sens, de vertiges.

Ce film met en scène un travail de deuil des espérances révolutionnaires déçues. L'espoir qu'incarnait la révolution palestinienne de renverser l'ordre social dans le monde arabe a été réduit à néant. Espérance que les cinéastes ont contribué à entretenir et à diffuser. Ce travail de deuil débouche sur une mise en accusation des images qui travestissent la réalité. C'est le statut de l'image qui est interrogé : l'image peut à la fois montrer et trahir la réalité ; elle peut manipuler. Godard poursuit ici une réflexion sur les rapports entre image, son et langage, déjà abordée dans des films précédents¹.

Les médias et en particulier la télévision sont accusés de manipuler les individus par le flux continu des images qui fait perdre sa signification à la réalité. Les images perdent leur pertinence parce qu'elles juxtaposent des réalités différentes : leur sens est dilué dans le flot continu des informations. Godard rejoint la critique des médias qui est un thème important de la critique intellectuelle à cette période (les Situationnistes, Jean Baudrillard). Il rejoint aussi la critique de la société de consommation où la publicité commerciale envahit l'espace public. C'est dans le cadre de cette critique que les cinéastes inscrivent leur propre désenchantement.

Pour réaliser *Ici et ailleurs*, Godard a eu recours à une caméra vidéo. La vidéo est une technique nouvelle qui permet d'expérimenter des procédés de réalisation. Elle permet de gagner en autonomie et de faire des économies de moyens (financiers et techniques). Godard a utilisé la vidéo pour plusieurs de ces films et il a contribué à diffuser ce procédé auprès de

¹ Cf., François Nemer, *Godard (Le cinéma)*, Paris, Gallimard, 2006, p. 58 et suiv.

jeunes réalisateurs. Celui-ci a été repris par une jeune cinéaste qui réalise des films documentaires à la même période : Carole Roussopoulos.

Née en 1945, d'origine suisse et installée en France depuis 1967, C. Roussopoulos a tourné des films sur la lutte des Afro-américains, les droits des femmes en Suisse, et les revendications des homosexuels en France. Elle s'intéresse en particulier à la question des droits des minorités discriminées, et consacre plusieurs de ses films à la cause des femmes durant les années 1970. Roussopoulos a utilisé une caméra vidéo pour son film sur les Afro-américains et elle a encouragé les membres du Black Panthers Party à s'en servir. Elle est une des premières cinéastes en France à utiliser la vidéo pour réaliser des films documentaires. La caméra vidéo est conçue comme « une arme au service de ceux qui luttent » : elle est brandie à bout de bras comme un poing.

Roussopoulos a réalisé plusieurs court-métrages sur les Palestiniens. Un premier film fin 1970 traite de la répression de l'Etat jordanien contre les milices palestiniennes : *Hussein, le Néron de Amman*¹. Fin 1972 elle réalise un court-métrage, *Munich*², sur la prise d'otages lors des Jeux Olympiques à Munich. Le film débute par des images de la guerre du Viêt-nam accompagnées d'un commentaire en voix off qui dénonce les situations d'injustices à travers le monde. Le film montre ensuite les conditions de vie misérables dans les camps palestiniens : on voit des réfugiés se disputant les rations alimentaires distribuées par les agents de l'UNRWA. Le film confronte systématiquement les commentaires que la prise d'otages a suscités dans les journaux télévisés en Europe avec des plans-séquences réalisés dans les camps de réfugiés en Jordanie. Ces plans ont été tournés par le collectif *Video Out* en septembre 1971. La réalisatrice veut montrer le contexte de désespoir et de répression (septembre noir) qui a conduit à la prise d'otages de Munich. Elle veut mettre au centre de son film ce qui est laissé dans l'ombre par les émissions d'informations à la télévision. Elle utilise le même procédé que Godard : un montage d'images extraites d'émissions télévisées confrontées à d'autres images provenant de ses propres films.

Le film témoigne aussi d'un désenchantement à l'égard des combattants palestiniens : leur lutte n'est pas célébrée sur un mode héroïque. En effet les fedayin ne figurent jamais à l'écran sauf leurs dépouilles mortelles filmées après septembre 1970.

Roussopoulos et Godard sont au début des années 1970 les promoteurs d'un « cinéma politique », qualifié aussi de « cinéma militant », qui est défendu par les *Cahiers du cinéma*. Ils

¹ La copie unique de ce film est abîmée et elle n'est plus consultable. Ce film est désormais perdu d'après Carole Roussopoulos.

² Ce film de douze minutes, réalisé avec une caméra vidéo, a été visionné à la Cinémathèque française à Paris.

sont les représentants d'une avant-garde au sens où ils définissent de nouvelles règles et procédés de réalisation cinématographique. Ils défendent la conception d'un art engagé et critique à l'égard de la société.

Cette section a montré que les acteurs engagés sont de jeunes auteurs et éditeurs, ainsi que des cinéastes d'avant-garde. Ils ont pris part aux mouvements protestataires qui ont émergé dans l'après mai-juin 1968. C'est une conjoncture de radicalisation dans laquelle les palestiniens sont perçus comme une cause contestataire contre l'ordre établi.

Christophe Charle a montré de quelle façon une cause politique nouvelle mobilise en particulier les jeunes générations et, en leur sein, les groupes d'avant-garde politique et artistique : la défense du capitaine Dreyfus en 1895. Il a mis en évidence que l'appartenance générationnelle rend compte des modalités de l'engagement politique : ce sont les acteurs les moins établis dans leurs champs respectifs (artistique, universitaire, journalistique) qui se mobilisent le plus pour défendre cette cause.¹

Section 4. Des soutiens socialement faibles : les étudiants étrangers

Nous étudions ici les mobilisations dans le milieu associatif étudiant qui a joué un rôle important durant la période étudiée (1967-1973). La difficulté est que les archives sont parcellaires lorsqu'elles existent. Il s'agit d'archives personnelles et privées : les groupes mobilisés étaient le plus souvent informels et provisoires. En ce qui concerne les associations, la GUPS (General Union of Palestinian Students) n'a pas conservé d'archives de ses activités en France à cette période, ni le bureau de l'OLP à Paris. De façon plus générale, l'accès aux archives des associations d'étrangers est difficile du fait des migrations et du rapatriement dans le pays d'origine de ces documents. C'est le cas de l'Amicale des Algériens en France, de l'UNEM (Union nationale des étudiants marocains) et de l'UGET (Union générale des étudiants tunisiens). Nous avons fait le choix de centrer notre analyse sur le parcours d'un étudiant qui nous paraît exemplaire, celui de Saïd Bouziri. Celui-ci a déposé à la BDIC un important fonds d'archives qui porte sur la période 1967-1976. Nous avons dépouillé l'ensemble de ce fonds et nous avons complété nos données en réalisant un entretien approfondi avec lui. Les archives

¹ Cf., Christophe Charle, *Naissance des intellectuels. 1880-1900*, Paris, Minuit, 1990.

nous ont permis de contrôler les informations données au cours de l'entretien.¹ Ce dernier permet en retour d'éclairer les non-dits des archives consultées. Nous avons croisé ces données avec d'autres entretiens ainsi qu'avec d'autres archives : des périodiques.

Le fonds d'archives Saïd-Bouziri a été déposé à la BDIC dans le cadre d'un programme de conservation d'archives associatives concernant la période des « années 1968 ». Ce fonds se présente sous la forme de documents papiers et de microfiches ; il illustre l'histoire des mouvements issus de l'immigration entre 1967 et 1976.²

L'entretien mené avec Saïd Bouziri a été réalisé dans son bureau au siège de l'association Génériques à Paris. Il était alors le président de cette association, fondée en 1987, qui a pour objectif de conserver et de valoriser l'histoire et la mémoire des étrangers en France.³

Saïd Bouziri s'est installé à Lyon en 1966 pour y suivre des études de comptabilité. Né en 1947, il était l'aîné d'une fratrie de neuf enfants. Son père commerçant possédait plusieurs magasins à Tunis. Il a suivi la filière française au collège puis étudié dans un lycée réputé de Tunis. Il a entamé des études de comptabilité en Tunisie dans la perspective de rejoindre le bureau de son père, puis il a poursuivi ses études à Lyon dans un institut spécialisé pour effectuer un cycle long d'expert-comptable. Il s'est marié avec une tunisienne diplômée du premier cycle de l'Ecole nationale d'administration de Tunis.

Il a pris part en juin 1967 à un comité universitaire, intitulé « comité de liaison et d'information des organisations d'étudiants progressistes de Lyon », fondé par des associations étudiantes : l'AGEL-UNEF (Association Générale des Etudiants de Lyon – Union Nationale des Etudiants de France), les Etudiants Socialistes Unifiés (ESU), l'UGET, l'UNEA, l'UNEM, l'UJCml, la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, l'Union des étudiants vietnamiens en France, l'Association des étudiants arabes en France, l'Association des étudiants libanais en France (AGELF). Ce comité a publié un « Livre blanc sur la question palestinienne » qui veut

¹ La mémoire d'une personne interrogée a tendance à reconstruire le passé en fonction d'enjeux présents ou postérieurs aux événements évoqués au cours de l'entretien. Les archives orales constituent un matériau précieux pour une recherche historique mais elles doivent être contrôlées à l'aide d'autres données : documents iconographiques, archives de presse, archives personnelles des acteurs-témoins, archives associatives ou d'institutions officielles. Sur l'utilisation des archives privées pour l'analyse des mobilisations collectives, cf., Combes Hélène et al., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, 2011/1, n° 93, p. 7-27.

² BDIC, cote F delta rés. 705. On trouve dans ce fonds d'archives des tracts, des journaux, des brochures, des affiches, des compte-rendu de réunions et autres textes. Ces documents se rapportent aux « comités Palestine » (1969-1973), aux Comités de soutien à la révolution palestinienne (CSRP, 1970-72), au Mouvement des travailleurs arabes (MTA, 1972-1976), et aux « Comités de défense des droits et de la vie des travailleurs immigrés » (1972-1975). Ce fonds contient aussi des dossiers sur des luttes d'usines, des mobilisations contre le racisme et en faveur du logement des travailleurs migrants.

³ Cette association publie une revue, *Migrance*, dont nous avons consulté les numéros pour préparer l'entretien.

historiciser et « démystifier » le conflit israélo-arabe. Cette brochure était destinée aux « étudiants et travailleurs de Lyon »¹. Elle indique vouloir remettre au centre « un pays : la Palestine, et un peuple : les Palestiniens, qui sont le plus souvent laissés dans l'ombre » ; ce peuple est présenté comme « errant dans des camps de réfugiés ». Elle veut donner la parole à ce peuple qui mène « une juste lutte populaire » car « un soutien politique lui est nécessaire »². Les auteurs de cette brochure citent des articles parus dans *France-Observateur*, *Le Monde* et la revue *Esprit*, ainsi que le journaliste Eric Rouleau, les universitaires Maxime Rodinson et Georges Friedman, et Henri Curiel, spécialistes reconnus de la question juive et du conflit israélo-arabe. Une bibliographie est rédigée à la fin de la brochure sur le modèle d'un mémoire universitaire.

S. Bouziri a participé à la contestation étudiante en mai-juin 1968, et fut marqué par les rencontres et échanges entre étudiants et ouvriers. Il s'est rendu à plusieurs reprises dans des quartiers d'habitats à forte concentration ouvrière et immigrée. Il y a découvert les conditions de vie difficiles de ces populations (logements, pauvreté) qui l'ont indigné et amené à se dévouer auprès d'elles.

« A partir de ce travail d'information sur la question palestinienne, j'avais commencé pratiquement tout seul à aller voir les ouvriers. Et c'est là où je me suis rendu compte qu'il fallait faire de l'alphabétisation ; et je me suis greffé sur les premiers groupes à Villeurbanne avec des ouvriers qui étaient des ouvriers de Berlier, des ouvriers de Paris-Rhône, et on a fait des petits groupes d'alphabétisation, et de connaissance sur la Palestine. Mais moi je suis monté très vite à Paris, fin 1968. Pendant les événements de 68, j'ai fait des manifs avec les ouvriers, très actif. D'un côté Villeurbanne, et d'un autre La Croix-Rousse. Et les ouvriers immigrés il y en avait un paquet là-bas. On avait commencé un travail, mais moi je l'ai lâché... Il n'y avait pas un groupe, un vrai groupe. Les groupes se sont montés après 1970 vraiment. »³

Début 1969 ont été fondés des « Comités Palestine » dans les universités par des étudiants arabes (en majorité maghrébins, surtout Marocains et Tunisiens) et des étudiants d'extrême-gauche en particulier pro-chinois. Ces Comités publient un journal bimensuel intitulé *Luttes Palestiniennes* à partir de mars 1969⁴. Ce journal rendait compte des divergences entre les différentes factions palestiniennes. Il se faisait l'écho des débats au sujet du marxisme dans le

¹ Citation extraite de la page de présentation de cette brochure. Archive BDIC, cote : F delta réserve 576/5/9/1

² Idem.

³ Extrait d'entretien avec Saïd Bouziri, mars 2008.

⁴ Archives BDIC, cote : Mfc 215/5. Une « charte » des Comités Palestine paraît le même mois dans le journal de la Gauche prolétarienne, *La cause du peuple*.

monde arabe¹. Une place croissante est accordée, au fil des numéros, à la situation des ouvriers maghrébins en France. Des pages écrites en arabe font alors leur apparition et traitent des conflits du travail. Elles s'intéressent aussi aux luttes sociales dans les pays arabes (au Maroc et en Tunisie en particulier).

Une autre publication connaît une diffusion importante parmi les étudiants arabes en France. La revue *Souffles* est diffusée de façon militante par les membres de l'UNEM.²

Encadré 2.9. L'évolution significative d'une revue littéraire

La revue *Souffles* (« Anfâs ») a été fondée en 1966 au Maroc par de jeunes écrivains et poètes. Son principal animateur est Abdellatif Laâbi, âgé de vingt-quatre ans. Cette revue trimestrielle traite de l'actualité littéraire dans le monde arabe. Elle s'intéresse aussi au cinéma, à la peinture, au théâtre. Elle le fait de façon originale en publiant des articles en français et en arabe. De nombreux contributeurs y ont participé tels que Tahar Ben Jelloun, Abraham Serfaty, Ahmed Bouanani, Mohammed Berrada.

Cette revue a connu un rayonnement international dans l'espace francophone et arabophone.

Le numéro publié au troisième trimestre 1969 est intégralement consacré au conflit en Palestine. Les numéros suivants confirment le changement du contenu rédactionnel de la revue car les auteurs s'y attachent davantage aux problèmes politiques au détriment de l'actualité culturelle et artistique. Abdellatif Laâbi publie l'année suivante *La poésie palestinienne de combat, anthologie* aux éditions P.J. Oswald, 1970.

L'évolution de cette revue littéraire montre que la question palestinienne au cours de l'année 1969 est un élément fort de politisation. C'est un indicateur d'une radicalisation qui concerne une génération de jeunes écrivains.

C'est précisément depuis la Maison du Maroc de la Cité internationale universitaire de Paris que le délégué de l'OLP en France, Mahmoud Hamchari, a sollicité en septembre 1970 des soutiens pour collecter du matériel médical et de l'argent au profit du Croissant Rouge palestinien. Un meeting au palais de la Mutualité a fait appel aux dons du sang. Une mobilisation en faveur d'une aide humanitaire d'urgence a eu lieu en direction de l'opinion

¹ Le numéro de juin 1970 publie la préface de l'édition arabophone du livre de Isaac Deutscher, *La révolution inachevée* (1967), sur l'histoire de l'Union soviétique. Intitulée « L'arabisation du marxisme-léninisme », cette préface porte la signature de Yassine Al Hafez. Voir : *Luttes palestiniennes*, n° 8, juin-juillet 1970. Isaac Deutscher est un historien anglais auteur d'une longue biographie de Léon Trotski. Son livre *La révolution inachevée* traite de l'histoire de l'Union soviétique de 1917 à 1967.

² La diffusion de cette revue est attestée par les archives que nous avons consultées à la BDIC. *Souffles* est citée dans différentes publications et périodiques militants.

publique. La Maison du Maroc a été à ce moment un centre de coordination avec l'appui de l'UNEM et le soutien du PSU. Elle était un lieu de sociabilités central dans l'espace associatif étudiantin.

Bouziri a fait partie des étudiants qui se sont rendus aux portes des usines pour y porter l'appel à l'aide de l'OLP¹. Un rassemblement devant l'usine Chausson à Gennevilliers a attiré des jeunes ouvriers mais il fut interrompu par les forces de police qui arrêtent les manifestants.² Situé en banlieue nord parisienne, cet établissement industriel avait une main-d'œuvre à forte composante marocaine.

« Ça ne m'a pas du tout choqué quand on est allés voir, en manif, à Gennevilliers à Chausson, et tout ça, les flics ont charclé, ils ont pris plein de gens. On a été arrêtés, ça m'a encore plus... Des gens ont pris peur et ne sont plus jamais revenus. Mais pour moi ça a été plus une révélation, parce que ce n'était pas possible d'accepter ce type de comportements. Je me rappelle très bien dans la rue Bronu, on était en manif, en rassemblement, 50 – 60 personnes, et ils ont piqué plus de 40 personnes, et autour il y avait des ouvriers, et ils ont piqué des gens qui n'avaient rien à voir avec la manif. Mais qui étaient venus pour ça aussi, parce qu'il y avait du monde, et ils sont venus apporter leur soutien. Dans la répression il y avait toujours un aspect où ça fait peur, et un aspect où ça fait l'envie de continuer. Moi ça m'a donné l'envie de continuer. C'est toujours délicat pour le reste. »³

La répression policière voulait empêcher les débordements gauchistes à proximité des usines. Mais elle a eu pour effet paradoxal de contribuer à la radicalisation des protestataires, comme le montrent l'extrait d'entretien cité et le compte-rendu de cette action dans les archives. Les archives du fonds Bouziri font état d'une cérémonie dans l'usine Renault-Billancourt d'hommage au président égyptien décédé le 28 septembre 1970. A la suite de cette cérémonie, un débrayage a été organisé par un groupe d'ouvriers avec des affichettes « Palestine Vaincra » sur les voitures et les chaînes de montage de certains ateliers (carrosserie, peinture). Des étudiants ont communiqué de l'extérieur des tracts et des affiches qui circulent dans l'enceinte de l'usine dans le but de provoquer la hiérarchie, l'autorité des contremaîtres. Cette usine a connu une importante action autonome des OS immigrés en mai-juin 1968, et des mobilisations

¹ Extrait d'un tract distribué fin septembre 1970 qui traduit en français un communiqué du Fatah (daté du 25 septembre 1970) : « A notre peuple arabe, où que tu sois, à notre peuple en Algérie, en Egypte, en Tunisie, (...) / Pour que Amman ne soit pas détruite de fond en comble / Pour nos enfants en Jordanie brûlés par les bombes des traîtres / SORS DANS LA RUE ! O notre peuple / MANIFESTE TOI pour que soit mis fin au carnage. / BOUGEZ O MASSES ARABES. BOUGEZ pour vos frères martyrs en Jordanie. / Vos frères les blessés lèvent leurs voix pour que vous les entendiez. / REVEILLEZ VOUS O PEUPLES ARABES car l'heure est venue. » Un autre tract daté du 22 septembre met en exergue le soutien de Hanoï et de Pékin aux Palestiniens. Archive BDIC, cote F delta rés. 705.

² Archive BDIC cote F delta rés. 705.

³ Extrait de l'entretien avec Saïd Bouziri, mars 2008.

ponctuelles ont perduré depuis. Le soutien aux Palestiniens est conçu ici comme une action subversive qui permet de continuer Mai 68 : elle prolonge la jonction entre étudiants et travailleurs, et en particulier la solidarité avec les OS immigrés.

Laure Pitti a montré que les mobilisations dans cette usine s'appuyaient sur des sociabilités militantes, des modes d'organisation et des pratiques hérités de la lutte pour l'indépendance algérienne menée de 1952 à 1962. Ces engagements nationalistes ont durablement marqué les sociabilités ouvrières et les modes de mobilisations jusque dans les années 1970.¹

Des rassemblements et des défilés ont été organisés dans les quartiers de Belleville et de Barbès au nord de Paris, lieux de commerces et de marchés. Ils ont drainé des centaines voire des milliers de participants² ; certains sont vêtus de *keffieh* et portent des drapeaux algériens et palestiniens. Des slogans et des chants sont entonnés en arabe, en particulier *Biladi* (Ma patrie). Cette chanson populaire composée par le musicien égyptien Sayyid Darwich a été adoptée par l'OLP qui en a fait l'hymne national des Palestiniens. La cause est identifiée à travers ses différents emblèmes (*keffieh*, drapeau, chant) dans lesquels se reconnaissent les participants. Le paradoxe est que ces mobilisations prennent au moment où l'OLP essuie un échec majeur (septembre 1970) qui l'affaiblit durablement.

Des protestations analogues se sont produites ailleurs en région parisienne, à Aix-Marseille et dans la région lyonnaise. Des « Comités Palestine » ont été fondés dans ces agglomérations, rassemblant en majorité de jeunes hommes.³ Ces comités sont des groupements informels non constitués en association. Cette diffusion géographique a été rendue possible par les réseaux d'interconnaissance qui existaient préalablement à ces mobilisations. Par exemple, le comité fondé dans la ville de Saint-Denis, en banlieue nord parisienne, compte des Algériens membres de l'Amicale des Algériens en Europe⁴. D'autres comités ont été fondés par des membres de la Gauche prolétarienne (GP). Doug McAdam a montré que ce sont les liens interpersonnels préalables entre des unités spatialement dispersés qui rendent possible la diffusion géographique des mêmes modalités d'action. Le choix tactique d'unifier les formes

¹ Cf., Laure Pitti, « Une matrice algérienne ? Trajectoires et recompositions militantes en terrain ouvrier, de la cause de l'indépendance aux grèves d'OS des années 1968-75 », *Politix*, n° 76, 2006, p. 143-166.

² D'après les archives du fonds Saïd-Bouziri. D'anciens participants interrogés témoignent de ces manifestations « où il suffisait qu'une dizaine de militants se rassemblent et marchent avec un drapeau palestinien pour que des habitants du quartier les suivent par centaines et que le drapeau de la Palestine sorte comme du blé ! ». Cf., Abdellali Hajjat, « Les comités Palestine en France (1970-1972) », *Revue d'études palestiniennes*, n° 98, 2006, p. 74-92. Citation page 86.

³ C'est ce dont témoignent les photographies publiées dans la revue *Migrance*, n° 25, 2005.

⁴ La ville de Saint-Denis concentre une importante communauté algérienne qui fut regroupée dans des bidonvilles.

d'organisation et les revendications témoigne de l'intensification de ces liens personnels au sein de réseaux institutionnels intégrés.¹

Les cafés arabes ont joué un rôle important dans la constitution de ce réseau social : ce sont des lieux de sociabilités très investis par les militants. Des délégués ont été désignés pour chaque café, en particulier dans les quartiers nord de Paris et dans la banlieue nord et ouest (Nanterre, Gennevilliers, Clichy). Il en est de même pour les foyers de travailleurs migrants.

Une conférence a été organisée au palais de la Mutualité, début 1971, durant laquelle des Palestiniens s'expriment à la tribune. Débutée par la projection d'un film sur les camps de réfugiés en Jordanie², cette conférence s'est terminée par une pièce de théâtre qui met en scène « le racisme des flics dans la rue contre les travailleurs immigrés et le racisme des patrons dans les usines »³. Saïd Bouziri souligne la forte présence de jeunes travailleurs et d'ouvriers d'usines à cette conférence. Le journal « Fedai », fondé en octobre 1970, accorde un intérêt croissant à la situation des travailleurs étrangers en France. D'octobre 1970 à l'été 1972, la part d'articles consacrés aux conditions de logement et de travail augmente au détriment des articles qui traitent du mouvement national palestinien (voir Figure 1 à 3 ci-après). Les « Comités Palestine » ont manifesté le 1^{er} mai avec les cortèges syndicaux, ce que montrent les photographies prises dans différentes localités⁴. Les membres de ces comités ont fondé l'été 1972 un « Mouvement des Travailleurs Arabes » (MTA)⁵. « Fedai » demeure le titre du journal du MTA mais son sous-titre change : « Journal de soutien à la révolution palestinienne » devient « La voix des Travailleurs Arabes ».

On observe ici comment la cause se métamorphose durant cette période : les dévouements concernent davantage les conditions de vie et de séjour des étrangers en France. Les difficultés des populations immigrées deviennent des enjeux plus importants. Différents conflits sociaux en rendent compte : les grèves aux usines Girosteel au Bourget et Pennaroya à Lyon en 1971 et 1972, les grèves de loyer dans les foyers de travailleurs migrants à partir de 1970, les fortes mobilisations contre les crimes racistes (en particulier à la Goutte d'or à Paris en 1971), les

¹ Cf., Doug McAdam, *Political process and the development of black insurgency*, *op. cit.*

² *Biladi*, film documentaire sur les camps de réfugiés palestiniens en Jordanie réalisé au printemps 1970 par un cinéaste suisse, Francis Reusser.

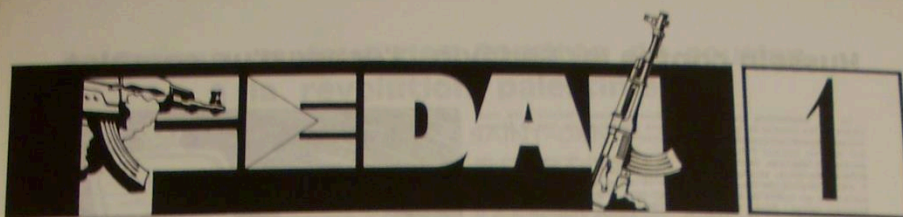
³ Voir le compte-rendu de cette conférence dans *Fedai*, le journal des Comités de soutien à la révolution palestinienne (CSRP), février 1971. Archive BDIC cote F delta rés. 705.

⁴ Les photographies sont reproduites dans le numéro de *Migrance*, n° 25, 2005.

⁵ Le MTA se définit comme un mouvement indépendant à l'égard des partis politiques, et une organisation autonome au service des travailleurs migrants. Il s'affirme résolument panarabiste en reprenant à son compte la rhétorique du nationalisme arabe. Sur l'histoire du MTA, voir, Abdellali Hajjat, *Éléments pour une sociologie historique du Mouvement des Travailleurs Arabes (1970-1976)*, Mémoire de DEA, EHESS-ENS, direction : Stéphane Beaud, 2005.

conflits sur le droit au séjour en 1972, avec l'application des circulaires Marcellin-Fontanet qui restreignent ce droit et contrôlent davantage l'immigration de travail.¹

¹ Cf., *Migrances*, « Immigration et luttes sociales », n° 25, 2005. Voir aussi : Mohsen Dridi, *L'immigration de A à Z*, Paris, FTICR, 2007.



0,50 F Journal de soutien à la Révolution Palestinienne 15 octobre 1970

LE PEUPLE DE AMMAN EN ARMES

Un combattant du front nous a fait parvenir ce témoignage sur la résistance des masses durant les dernières batailles d'Amman



A Amman, les masses lancèrent le slogan : « Si la Révolution demeure en vie, c'est que nous serons tous vivants. » Les batailles d'Amman ont prouvé que la Révolution, c'est les masses, toutes les masses.

Elles se sont battues, les armes à la main, elles ont participé aux secours et aux soins médicaux, au ravitaillement, au transfert du matériel.

Elles ont été le bouclier contre lequel l'armée des traîtres est venue se heurter sans pouvoir la transpercer. Même les éléments hésitants habitant les quartiers résidentiels et ayant adopté une position indéterminée dans le passé, même ces éléments se sont trouvés, après les trois premiers jours de résistance, obligés de descendre auprès de leurs frères et de porter les armes. Ils n'avaient subi aucun entraînement, mais ils voulaient riposter aux attaques barbares qui frappaient aveuglément tout le peuple.

C'est durant les combats que l'unité du peuple s'est réalisée : les femmes, les enfants et les vieillards ont fait preuve d'un courage exemplaire. Ils ont recherché et rapporté aux tranchées les positions de l'armée des traîtres et ont déposé des mines. Malgré toutes les difficultés que cela présentait, les masses rivalisaient d'ardeur dans l'accomplissement de ces opérations très dangereuses parce qu'elles comprenaient l'importance de la bataille. D'autre part, les combattants parmi les feydayin et les miliciens se sont préoccupés des besoins des masses. Ils n'acceptaient pas de voir mourir de faim les enfants et les vieillards, ils leur apportaient leurs propres repas ! Ils se déplaçaient

pour ravitailler la population en eau et en nourriture (du lait pour les enfants), risquant leur vie sous le tir continu des fantoches.

C'est d'ailleurs au cours de telles opérations que la plupart de nos frères combattants sont tombés. J'ai vu de mes propres yeux un enfant qui n'avait pas plus de 5 ans, une pierre à la main, suivre ses parents qui avaient commencé à construire des barricades à l'appel du commandement général de la Résistance. Au cours de sa marche, il tombait, puis se relevait, ne voulant céder à aucun moment sa pierre jusqu'à ce qu'un milicien le transporte, lui et sa pierre, à la barricade sur laquelle il la déposa lui-même ! J'ai vu aussi un chauffeur de taxi décidé à placer sa voiture sur une barricade pour la renforcer, et ceci malgré l'opposition de la milice, qui ne voulait pas le voir perdre son gagne-pain. La population offrait à la Révolution tout ce qu'elle possédait, jusqu'aux lits et aux vêtements qu'elle offrait aux blessés. Elle accueillait chaque victoire de la Révolution avec des cris de joie ; chaque char détruit, chaque position prise soulevait l'enthousiasme des masses : hymnes, chansons et cris.

Les masses avaient compris ce qu'elles attendaient si leurs quartiers tombaient aux mains des fantoches : les soldats du traître Hussein volaient, pillaient et tuaient aveuglément Palestiniens et Jordaniens. Les masses ont choisi la Révolution. Avec leurs armes, leurs bras et tout ce qu'elles pouvaient posséder, elles ont brisé le complot et Amman est resté la Amman du peuple, la Amman de la Révolution, le Hanout de la Palestine.

"L'erreur commise en 1948 réside en ce que nous avons déposé les armes"...

*Appel de Yasser Arafat
président du C. C. R. P.
AUX MASSES ARABES*



Masses de notre peuple, fils de la nation arabe, la Cause Palestinienne est menacée de liquidation. Notre Révolution est en danger. Unissez-vous autour d'elle, humainement, moralement et matériellement afin de faire échec aux tentatives de liquidation menée par ses ennemis au profit du sionisme et de l'impérialisme.

Un second Vietnam dans la région suppose la défaite d'Israël et de l'impérialisme et la libération totale de la patrie palestinienne et arabe.

Nous sommes forts de l'appui des masses arabes et de leur détermination inébranlable.

Figure 1 : Première page du journal *Fedaï* en octobre 1970, n° 1 . Le titre du journal met en valeur l'emblème du fusil. L'article parle de la résistance des combattants palestiniens en Jordanie. Il est suivi d'un appel de Arafat aux « masses arabes ». La figure du combattant est bien mise en évidence par ce journal qui inclut plusieurs pages imprimées en arabe.



Figure 2 : La première page du journal *Fedai* en février 1972, n° 15. Cette couverture aborde la question du racisme en France à l'égard des travailleurs immigrés. Le titre indique "Pour arrêter les crimes racistes, descends dans la rue !". Le problème du racisme a remplacé l'objet de la cause initiale.

عمال شوصون تحتلون المعمل

LES TRAVAILLEURS DE CHAUSSON OCCUPENT
LEURS USINES

منذ 14 ماي يقومون باضراب غير محدود من اجل المطالبة بـ:

زيادة في الأجر المساوياً مع رونيوا

إعادة إجرتنا أيام الإضراب !

- طرد «وحدات التجار والعمال» المغربية من المعمل

وقضى وسيلة تجسس ورفع ضد العمال المغاربة

- مراقبة سرعة العمل

عاش نضال العمال العرب في العجزة

تحي وحددة العمال المهاجرين مع العمال الفرنسيين

CHAUSSON EN GREVE SOLIDARITE

Mouvement des Travailleurs Arabes حركة العمال العرب

Imprimerie Gilles Tautin 75020 Paris

Figure 3 : Une affiche signée par le MTA (mouvement des travailleurs arabes), non datée (milieu des années 1970). Cette affiche rédigée en arabe appelle à la solidarité avec les ouvriers de l'usine Chaussou à Gennevilliers. Cette usine fournit des pièces pour les équipementiers automobiles. Le croquis qui accompagne le texte représente un combattant coiffé d'un keffiyeh qui dessine les contours de la Palestine. Cet emblème est un signe visuel qui permet d'identifier le MTA (logo).

Saïd Bouziri a été confronté à la précarité de sa situation du fait de son statut d'étudiant étranger. La préfecture a refusé en octobre 1972 de renouveler son titre de séjour. Ce refus l'a amené à entamer une grève de la faim dans l'église Saint-Bernard, située dans le quartier de la Goutte d'or à Paris, pour protester contre son ordre d'expulsion. Un comité de soutien a été constitué, ce qui a conduit à la création du Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés (CDVDTI).¹ La préfecture lui reprochait ses engagements politiques qui dérogent au devoir de neutralité des ressortissants étrangers. D'autres membres des « Comités Palestine » et du MTA ont été incarcérés, expulsés ou menacés d'expulsion à cette période (1971-1973).

S. Bouziri a été autorisé à demeurer en France (son séjour fut régularisé). Il a fait le choix de vivre dans ce pays et d'abandonner le retour escompté en Tunisie. Il a rompu avec son statut d'héritier auprès de sa famille à Tunis. Il est demeuré dans le quartier de la Goutte d'or où il travaillait comme aide-comptable. C'est là qu'il a poursuivi ses engagements associatifs : il a fondé le journal *Sans Frontière* en 1979, puis *Baraka* en 1985, qui informe sur les conditions de vie et de séjour des populations immigrées en France.² Il a rejoint la Ligue des droits de l'Homme (LDH) à la fin des années 1980, prenant en charge sa commission « immigration ». Il est devenu le trésorier national de cette association. Son parcours est exemplaire car c'est celui d'un étudiant venu en France pour y suivre une formation et qui a fait le choix d'y rester et de se consacrer à la cause des exilés. Il occupait une position centrale dans *l'espace associatif pro-immigré* qui s'est constitué au début des années 1970.³

Encadré 2.10. Les migrations étudiantes du Maghreb vers la France. 1960 – 1975.

Ces migrations se sont effectuées dans le cadre des accords de coopérations entre la France et le Maghreb. La France était à cette période la destination privilégiée des étudiants maghrébins qui se formaient à l'étranger : elle accueillait en effet la majorité d'entre eux. On compte 4.777 étudiants maghrébins inscrits dans les universités en 1962, dont 41 % de Tunisiens, 33 % de Marocains et 26 % d'Algériens. Ils représentent 22 % du total des étudiants étrangers à cette date (21.937)⁴. Entre 1962 et 1968 les effectifs d'étudiants tunisiens restent à peu près stables

¹ Cf., Lilian Mathieu, *La double peine, histoire d'une lutte inachevée*, op. cit., p. 51 et suiv.

² Sur ces périodiques, cf., Catherine Polac, « Quand les immigrés prennent la parole », in Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Paris, FNSP, 1994, p. 539-564.

³ Cf., Lilian Mathieu, *La double peine, histoire d'une lutte inachevée*, op. cit.

⁴ Ces statistiques sont publiées par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale. Leur principale limite est qu'elle regroupe tous les étudiants ayant une nationalité autre que

(faible diminution) pour s'établir à 2.064 (dont 29 % de boursiers du gouvernement français). Les effectifs marocains progressent de 32 % et comptent 1.723 étudiants en 1967-1968 (dont 16 % de boursiers). Les effectifs algériens progressent de 20 % pour s'établir à 1.014 en 1967-1968 dont une part importante de boursiers¹.

Ces effectifs progressent plus fortement dans les années suivantes : 60 % de 1968-1969 à 1971-1972 puis 216 % jusqu'en 1975-1976. La part des étudiants maghrébins passe ainsi de 19 % du total des étudiants étrangers en 1968 à 27 % en 1975. Ces étudiants étaient majoritairement inscrits dans les filières scientifiques, en médecine notamment. Au cours des années 1970 la part des étudiants inscrits dans les filières littéraires a augmenté au détriment des études médicales.

L'importance de ces migrations s'explique par la forte dépendance du système universitaire maghrébin à l'égard du système français. Le manque d'enseignants locaux était compensé par la présence de coopérants français et étrangers. Les jurys d'examens étaient souvent présidés par des enseignants français. L'enseignement en français s'est développé malgré les politiques d'arabisation mises en place par les autorités. Par ailleurs, certaines filières et cycles universitaires étaient peu développés voire inexistantes : la formation d'ingénieurs, les spécialités de médecine, les thèses de troisième cycle et les doctorats d'Etat.

Les pays du Maghreb ont connu une forte augmentation des effectifs étudiants en l'espace d'une décennie. Ces effectifs sont multipliés par dix entre 1962 et 1972 en Algérie (2.809 contre 27.122 étudiants), par quatre en Tunisie de 1958 à 1972 (2.489 contre 10.646 étudiants), et par quatre au Maroc de 1956 à 1970 (3.792 contre 16.097 étudiants)². Cette évolution suit la croissance rapide de la scolarisation dans le primaire et le secondaire. Pour répondre à cette évolution, l'enseignement supérieur s'est adapté dans un système à double contraintes : il devait être nationalisé par une arabisation des programmes tout en recourant aux coopérants étrangers et à la langue française à des fins d'efficacité pédagogique³. Ainsi en Tunisie les enseignants

française. Il n'y a donc pas de distinction entre ceux arrivés en France pour suivre un cursus universitaire et ceux issus de familles immigrées ayant conservé leur nationalité. Il n'existe pas non plus de répartition par sexe des effectifs de ces étudiants étrangers. Ces catégories statistiques recouvrent ainsi des réalités sociologiques très hétérogènes. Cf., Valérie Simon, *La migration des étudiants maghrébins en France et ses transformations (1962-1994)*, *op. cit.*

¹ Ces statistiques ne comptabilisent que les étudiants inscrits dans les Universités, non pas ceux des Ecoles ou Instituts, la DEP n'ayant enregistré que ces données. Voir le tableau synthétique dans : Valérie Simon, *La migration des étudiants maghrébins en France et ses transformations (1962-1994)*, *op. cit.*, p. 130.

² Cf., Younès Zoughlami, « L'enseignement en Tunisie vingt ans après la réforme de 1958 », *Maghreb-Machrek*, n° 78, 1977, p. 43-52 ; Ahmed Moatassime, « La politique de l'enseignement au Maroc de 1957 à 1977 », *Maghreb-Machrek*, n° 79, 1978, p. 29-46 ; Dany Dufour, « L'enseignement en Algérie », *Maghreb-Machrek*, n° 80, 1978, p. 33-46.

³ Cf., Gilbert Grandguillaume, « L'enseignement au Maghreb », *Maghreb-Machrek*, n° 78, 1977, p. 34-43.

étrangers étaient plus nombreux dans les universités que les enseignants tunisiens sur la période 1960-72, ce rapport étant légèrement inversé entre 1967-1969¹. Le poids des coopérants était aussi très important au Maroc et en Algérie. Dans ce dernier on compte quasiment autant d'enseignants étrangers que nationaux de 1966 à 1972 dans le supérieur². Les programmes étaient souvent repris des manuels étrangers, en particulier français, jugés les plus performants par les autorités en charge des universités.

Le système universitaire est donc sous tension et traversé de contradictions. La politique d'arabisation de l'enseignement a été remise en question à la fin des années 1960 en Tunisie et au Maroc. L'Algérie en revanche en a fait un enjeu d'indépendance nationale et politise davantage cette question qui relève d'un patriotisme linguistique³.

Les politiques éducatives ont été fortement contestées à cette période (1968-1971) au Maghreb, de même que la restriction des libertés civiques. En Tunisie, de fortes contestations étudiantes ont eu lieu en 1968. La « semaine de l'arabisation » organisée par l'UGET en 1971 a été interdite par les autorités. L'Algérie a aussi connu une agitation universitaire durement réprimée à la même période : les forces de police ont investi les campus en janvier 1971 et incarcéré de nombreux étudiants ; l'UNEA (Union nationale des étudiants algériens) est alors dissoute par le gouvernement.

Les tensions au sein des universités et la contestation peuvent expliquer le « malaise étudiant » et le rôle des migrations à cette période. Ces migrations sont parfois une échappatoire (une stratégie d'*exit*) par rapport à une situation sociale tendue⁴. Il faut donc replacer ces phénomènes dans l'évolution du système d'enseignement au Maghreb et en France⁵.

¹ Cf., François Siino, « La construction du système universitaire tunisien : flux croisés et importation des pratiques scientifiques », in Vincent Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS, 2000, p. 76-91.

² Cf., Dany Dufour, « L'enseignement en Algérie », art. cité, p. 41.

³ L'arabisation du système d'enseignement et de l'administration publique devient un thème récurrent de toutes les déclarations du président Boumediène après juin 1967. Un décret oblige en 1968 chaque fonctionnaire à apprendre l'arabe dans un délai de trois ans. Une ordonnance impose la même année une épreuve de langue arabe à tous les examens des facultés de lettres et sciences humaines. La réforme de 1971 institue des filières totalement arabisées dans l'enseignement secondaire et supérieur. Cf., Gilbert Grandguillaume, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, op. cit., p. 96-107 et 126-127.

⁴ Cf., Vincent Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, op. cit.

⁵ Cf., Bernard Pudal, « Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960 », in Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti et Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, op. cit., p. 62-74.

Conclusion du chapitre 2

La période 1967-1973 est une phase de construction de la cause qui se caractérise par le ralliement de nouveaux soutiens. On a vu le rôle du gouvernement algérien qui fut le principal parrain des milices palestiniennes. Le FLN a servi de modèle pour ces dernières : il a donné un exemple d'une armée populaire de libération. Ces milices se sont imposées comme les représentants légitimes d'un « peuple de réfugiés » disséminés dans plusieurs pays. Elles ont voulu incarner un peuple et une nation en parlant en leur nom : il s'agissait de défendre les intérêts d'une population démunie et marginalisée. La lutte armée est le répertoire d'action privilégié : dans cette conjoncture, le modèle de la guérilla s'est largement diffusé dans de nombreux pays du Tiers-Monde (Asie, Afrique, Amérique latine).

En France, les soutiens proviennent de la résistance à la guerre d'Algérie : les dévouements procèdent du transfert d'une cause à une autre. En effet, c'est en référence aux mouvements de libération nationale et à la décolonisation que la lutte palestinienne est justifiée. Ainsi, les acteurs les plus mobilisés sont les Chrétiens et les gaullistes de gauche, ainsi que le PSU et l'extrême-gauche.

Cette lutte a été considérée comme contestataire par rapport à « l'ordre établi » dans la conjoncture de l'après mai-juin 1968. Les avant-gardes intellectuelles et artistiques se sont ralliées à cette nouvelle cause tiers-mondiste au moment où s'intensifiait la guerre au Vietnam. Elle a été assimilée aux Vietnamiens faisant figure de peuple « petit », pauvre et opprimé par une puissance militaire (l'impérialisme). Ce sont surtout de jeunes auteurs, écrivains, journalistes, cinéastes, qui se sont emparés de cette question encore méconnue ; on a vu dans le champ de l'édition quels acteurs se sont mobilisés en faveur de cette cause. Les éditions de Minuit et Maspero sont des entreprises contestataires et des nouveaux venus dans le champ éditorial français.

Les universités ont été un espace privilégié pour cette contestation intellectuelle en faveur du Tiers-Monde. Les étudiants se sont particulièrement mobilisés en diffusant la protestation dans les espaces publics des grandes agglomérations. Cependant, leurs revendications se sont progressivement transformées car la défense des droits des étrangers installés en France est devenue un objet de préoccupation et de dévouement plus important au début des années 1970.

Annexe : L'action diplomatique de la France et sa mise en débat : 1970-1973.

En février 1970, le président de la République, Georges Pompidou, évoque « des problèmes palestiniens » lors de son intervention devant le Congrès américain¹. Sans expliciter ce qu'il entend par là, il soulève l'importance de cette question pour un règlement de paix. Cette ambiguïté est clarifiée en avril 1970 par le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, qui explique devant le Sénat qu'il faut permettre aux « réfugiés de 1967 de revenir sur les territoires d'où l'avance israélienne les avait chassés », et aux « réfugiés de 1948 (...) d'exercer le libre choix que leur a reconnu la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1948 entre le rapatriement en Israël et la réinstallation dans les pays d'accueil »².

A la suite du conflit armé qui oppose les milices palestiniennes à l'armée royale jordanienne en septembre 1970, le porte-parole du gouvernement déclare :

« La France réproouve évidemment l'action menée, par la voie de détournements d'avions, contre des innocents devenus victimes ou otages dans un conflit qui ne les concerne pas et où ils n'ont pas de responsabilité personnelle. Elle a agi avec insistance et opiniâtreté pour en réduire les effets. Mais elle ne peut que déplorer qu'en retour se soient déclenchées des opérations sanglantes et dont les victimes civiles sont particulièrement nombreuses. (...) Le gouvernement français constate, d'autre part, la situation déplorable de masses palestiniennes chassées de leurs foyers et vouées à une existence incertaine et misérable. Il en conclut que tout accord futur qui ne tiendrait pas compte de ce fait humain et, par conséquent, politique, porterait en lui-même les germes de sa précarité. »³

Le gouvernement critique la méthode des négociations directes et séparées entre Israël et ses voisins (Egypte et Jordanie), sous l'égide des Etats-Unis et de l'URSS. Il privilégie une approche globale qui consiste à mener des négociations entre toutes les parties au conflit sous l'égide de l'ONU. La France vote en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui affirme que « le respect des droits des Palestiniens est un élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient »⁴. A la suite de

¹ *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 1^{er} semestre 1970, p. 66.

² Extraits de la déclaration de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, le 7 avril 1970 au Sénat : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 1^{er} semestre 1970, p. 129. Maurice Schumann s'appuie sur les résolutions 189 (11 décembre 1948) et 237 (14 juin 1967) de l'ONU.

³ *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1970, p. 74-75.

⁴ Résolution 2628 de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 4 novembre 1970. Cf., *Politique étrangère de la France*, 2^e semestre 1970, p. 168. Cette résolution fut adoptée par 57 voix contre 16 et 37 abstentions. Les Etats-Unis et Israël ont voté contre. Les partenaires européens de la France se sont abstenus sauf les Pays-Bas qui ont voté contre : *Le Monde*, 6 novembre 1970, p. 2.

ce vote, Georges Pompidou évoque un « peuple palestinien » dont il affirme avoir été un des premiers dirigeants à prendre en compte les droits au cours d'une conférence de presse.¹

Un débat parlementaire en juin 1971 oppose le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, au président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, André Monteil. Ce dernier est membre du groupe Union centriste des démocrates de progrès, sénateur élu depuis 1958. Deux conceptions s'affrontent lors de ce débat. Monteil préconise des « négociations directes et sans préalables » entre Israël et ses voisins arabes, ce qui signifie que le retrait des territoires occupés doit faire l'objet de ces négociations et que Israël doit obtenir des compensations et des garanties en échange. Il critique l'interprétation par le gouvernement de la résolution 242 de l'ONU², et il fait prévaloir la version anglaise de ce texte. Il existe en effet un conflit d'interprétations au sujet des versions anglaise et française de cette résolution : la première exige le retrait des troupes israéliennes « des territoires occupés » (« from occupied territories »), tandis que la seconde stipule « de tous les territoires occupés ».³ Monteil se prévaut enfin de son expérience du terrain : « Au cours de notre récent voyage en Israël, qui nous a conduits à Jérusalem, en Cisjordanie, au Golan, nous avons pu constater que la ligne directrice de la politique d'Israël, dans les territoires placés sous son contrôle, consistait à mener avec patience, modération et méthode des expériences concrètes de coopération et de compréhension entre juifs et arabes. »⁴ Schumann répond en mettant en garde Israël contre la « tentation annexionniste ». Il affirme vouloir aboutir à un règlement d'ensemble du conflit par la médiation de William Rogers, secrétaire d'Etat américain, puis par celle de l'émissaire de l'ONU Gunnar Jarring. Il veut donner un rôle plus important à l'ONU dans la résolution de ce conflit : un rôle de médiation et un cadre juridique pour des négociations.

Il explique que le conflit israélo-arabe est aggravé par l'influence croissante et la rivalité des deux grandes puissances mondiales dans cette région, ce qui justifie à ses yeux la politique « d'indépendance et de neutralité » défendue par le gouvernement français.⁵

¹ Conférence de presse du 21 janvier 1971 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 1^e semestre 1970, p. 57.

² La résolution 242 du Conseil de sécurité (22 novembre 1967) exige le retrait des forces armées israéliennes des territoires conquis en juin 1967, la reconnaissance de la souveraineté de chaque Etat de la région, la liberté de navigation sur les voies internationales de la région, un juste règlement du problème des réfugiés et l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région par la création de zones démilitarisées.

³ Cf., Alain Gresh et Dominique Vidal, *Les 100 clés du Proche-Orient*, Paris, Hachette, 2006, p. 416.

⁴ Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Sénat, 2 juin 1971, p. 631. Ce séjour au Proche-Orient fut organisé par l'Alliance France-Israël. Âgé de cinquante-six ans, André Monteil est réélu sénateur depuis 1959 et siège dans le groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès. Il fut ministre de la Santé en 1954-55 et député du Finistère de 1945 à 1958.

⁵ Journal officiel de la République française, débats parlementaires, Sénat, 2 juin 1971, p. 637-640.

Pompidou condamne la prise d'otages des athlètes israéliens à Munich en septembre 1972 et dénonce le « terrorisme palestinien ». Mais il ajoute qu'il faut prendre en compte le « problème palestinien » pour éliminer les causes du terrorisme.

« La France a pris position, et moi-même, de la façon la plus nette, contre l'affaire de Munich. (...) La prise d'otages est, à mes yeux, ce qu'il y a de pire, et tous ceux qui ont connu l'occupation et les listes d'otages fusillés par les nazis me comprendront. (...) Mais ne nous illusionnons pas, on ne supprimera pas le terrorisme palestinien si on n'a pas une solution quelconque du problème palestinien. (...) Je ne crois pas que la France soit en mesure de proposer ou de faire prévaloir des solutions. Je ne sais pas si quelqu'un est en mesure de le faire et je ne sais pas si la Communauté internationale est en mesure de le faire. Mais ce dont je suis certain, c'est que si on n'élimine pas les causes, nous pourrions condamner, nous pourrions prendre des précautions, nous n'éliminerons pas le terrorisme et nous n'aurons pas résolu un problème qui, lui aussi, est profondément humain, en dehors de la politique, et qui est ce problème palestinien. »¹

Un débat de politique étrangère est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le 17 octobre 1973. Il a été prévu à cause de la nouvelle guerre israélo-arabe début octobre.² Ce débat parlementaire est davantage pris en charge par les membres de la commission des Affaires étrangères que celui des 15 et 16 juin 1967 (cf. chapitre 1). Huit des dix premiers orateurs en sont membres, ainsi que la majorité (treize) des vingt-et-un parlementaires qui prennent part au débat. La question de la compétence de l'orateur est davantage posée qu'auparavant. Les parlementaires s'interpellent sur le degré de maîtrise du problème débattu. « Monsieur Lecanuet parle avec légèreté d'un sujet qu'il ne connaît pas. Monsieur Baillot est dépassé ; il mélange le sang et le pétrole. »³ Les orateurs appuient leur argumentation sur leur expérience du terrain, témoignant de leurs séjours passés dans la région (au Sinaï, sur le plateau du Golan) et de leurs rencontres privées avec les protagonistes du conflit⁴.

Le débat est structuré, comme en juin 1967, par les oppositions inter-partisanes : les députés de l'opposition contestent la politique suivie par l'exécutif en la présentant comme déséquilibrée en faveur des pays arabes⁵. Cette accusation vise à rappeler que la majorité de

¹ Conférence de presse du 21 septembre 1972 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1972, p. 75.

² L'Égypte et la Syrie ont lancé une offensive militaire contre Israël le 6 octobre 1973. Les combats durent jusqu'au 24 octobre, faisant plusieurs milliers de victimes de part et d'autre. L'O.N.U. ne peut imposer de cessez-le-feu avant le vote de la résolution 338 le 22 octobre. Ce sont les États-Unis et l'U.R.S.S. qui mènent les négociations tout en fournissant le matériel militaire nécessaire à leurs alliés respectifs. Cf., Henry Laurens, *Paix et guerre au Moyen-Orient. L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 289 et suiv. ; Georges Corm, *Le Proche-Orient éclaté*, Paris, La Découverte, 1988, p. 98 et suiv.

³ Propos de Robert-André Vivien : *Journal Officiel de l'Assemblée Nationale*, 18 octobre 1973, p. 4495.

⁴ Voir notamment les interventions de : Robert-André Vivien, Edmond Nessler, Raymond Offroy, Pierre-Charles Krieg : *JOAN*, 18 octobre 1973, p. 4495-4496 et 4504-4507.

⁵ Le Premier ministre, Pierre Messmer, avait déclaré devant l'Assemblée nationale le 9 octobre 1973 : « Pour ce qui est des événements dont nous sommes actuellement les témoins au Proche-Orient, ils étaient, hélas, prévisibles : comment imaginer, en effet, que des pays et des peuples, nourris du sentiment national, pourraient

droite est acquise aux intérêts des entreprises d'armements et aux magnats du pétrole. Les députés de l'opposition exigent un embargo sur les ventes d'armes en direction de tous les Etats arabes et non aux seules nations du champ de bataille¹.

Comme en juin 1967, la question palestinienne suscite des dissensions et des clivages à l'intérieur de chaque parti. Les parlementaires de chaque camp sont divisés à ce sujet. Ce sont les nouveaux entrants dans l'arène parlementaire (ou des marginaux) qui prennent position de la façon la plus marquée et tranchée en faveur soit d'Israël soit des Arabes. C'est par exemple le cas de Jacques Soustelle, âgé de soixante-et-un ans, ancien ministre, en exil à l'étranger de 1961 à 1968 à cause d'un mandat d'arrêt lancé contre lui, élu en 1973 et siégeant au groupe des républicains démocrates sociaux (RDS). C'est aussi le cas de Roger Chinaud, âgé de trente-neuf ans, député depuis 1973, inscrit au groupe des Républicains indépendants (FNRI), et de Paul Stehlin, âgé de soixante-six ans, militaire de carrière, député depuis 1968, siégeant avec le groupe RDS. Ces trois parlementaires mettent en garde le ministre des Affaires étrangères, Michel Jobert, face au danger d'un nouveau génocide menaçant le peuple juif et ils exigent que la France se solidarise davantage avec Israël dans le conflit en cours.

A l'opposé, Yves le Foll, député socialiste depuis 1967, et Raymond Offroy, député UDR depuis 1967, développent le point de vue arabe et ils plaident la cause des Palestiniens.²

Les qualificatifs « pro-israélien » ou « pro-arabe » fonctionnent désormais comme des labels pour disqualifier l'adversaire, ce qui n'était pas le cas lors du débat parlementaire en juin 1967. L'excellence parlementaire consiste à modérer ses prises de parti pour mieux servir la mission conciliatrice de la France au Proche-Orient. Ce qui explique que les députés les plus favorables à Israël sont contraints de neutraliser leur prise de position. C'est le cas de Jean Lecanuet, dirigeant de l'opposition centriste (président du Centre démocrate) et homme politique de premier plan³. C'est aussi le cas de Claude-Gérard Marcus, âgé de quarante ans, député depuis 1968 siégeant avec le groupe UDR. Marcus préside le groupe d'amitié France-Israël du conseil de Paris depuis 1965.

admettre éternellement, sans nul espoir d'un dénouement juste et équilibré, l'occupation de leurs territoires ? » : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1973.

¹ Voir les interventions de Gabriel Péronnet au nom des réformateurs démocrates sociaux, de Jean Poperen au nom des socialistes et de Jacqueline Thome-Patenôtre au nom des radicaux de gauche : JOAN, 18 octobre 1973, p. 4476-4477, 4482-4484 et 4500.

² Yves le Foll est âgé de soixante-et-un ans, enseignant du secondaire puis censeur dans un lycée technique, il est maire de Saint-Brieuc depuis 1965. Raymond Offroy est diplomate de carrière, âgé de soixante-quatre ans. Il préside le groupe parlementaire France-Pays arabes depuis 1973.

³ JOAN, 18 octobre 1973, p. 4490-4493. Âgé de cinquante-trois ans, Jean Lecanuet a été sénateur de 1959 à 1973, inscrit au groupe RDS.

De nombreux orateurs souhaitent que la France utilise son « capital de sympathie » dans le monde arabe pour amener ces Etats à reconnaître Israël et à négocier directement avec ses dirigeants. Rares sont en revanche ceux qui prennent en compte le problème palestinien durant ce débat. Quelques députés rappellent cependant qu'il s'agit du principal contentieux dans le conflit israélo-arabe. Jean Seitlinger, vice-président de la commission des Affaires étrangères, siégeant dans le groupe de l'Union centriste, considère que la France doit faire reconnaître à Israël que « les Palestiniens constituent un fait et une entité irrécusables. C'est le fond du problème. »¹ Raymond Offroy (UDR) et Edmond Nessler (UDR) s'affrontent à ce sujet : le premier envisage la création d'un Etat Palestinien, ce à quoi le second répond : « Il existe déjà, c'est la Jordanie ! », proposant le versement d'une indemnisation financière pour résoudre « le problème des réfugiés »². Alain Terrenoire, âgé de trente-deux ans, député UDR depuis 1967, considère quant-à-lui que « Le fait palestinien doit être notre mauvaise conscience. »³

Le ministre des Affaires étrangères, Michel Jobert, justifie sa politique en rappelant, dans sa réponse aux députés, les éléments que les parlementaires doivent prendre en compte : entre soixante et quatre-vingt dix pays critiquent régulièrement Israël au sein de l'ONU ; de nombreuses résolutions et motions y furent votées qui condamnent la politique israélienne dans les territoires occupés, et qui exigent le respect du droit à l'autodétermination des Palestiniens ; dix-huit Etats ont rompu leurs relations diplomatiques avec Israël depuis 1967⁴ ; l'Egypte a accepté les termes d'un accord contenu dans le questionnaire (mémoire) de l'émissaire de l'ONU, Gunnar Jarring, en février 1971, tandis qu'Israël a refusé d'y souscrire⁵.

La guerre d'octobre 1973 a eu des conséquences importantes pour les Européens dans le domaine énergétique et économique. Les membres de l'OPAEP (Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole) ont annoncé le 17 octobre 1973, lors d'un sommet au Koweït, une baisse de 5 % par mois de leur livraison de pétrole « jusqu'à ce que les Israéliens se soient complètement retirés des territoires occupés et que les droits légaux du peuple palestinien aient été restaurés ».⁶

¹ JOAN, 18 octobre 1973, p. 4482.

² JOAN, 18 octobre 1973, p. 4505-4506. Âgé de soixante-six ans, journaliste de carrière, député depuis 1962, Edmond Nessler siège dans le groupe UDR.

³ JOAN, 18 octobre 1973, p. 4508.

⁴ Trente-et-un Etats africains ont rompu leurs relations diplomatiques avec Israël depuis juin 1967, dont vingt-et-un au cours du mois d'octobre 1973. Cf., Paul Balta, « L'Afrique et la guerre d'octobre », *Maghreb-Machrek*, n° 64, 1974, p. 15-18.

⁵ JOAN, 17 octobre 1973, p. 4486-4487.

⁶ *Le Monde*, 19 octobre 1973, p. 4. L'Europe est fortement dépendante du pétrole provenant des pays arabes, ce qui n'est pas le cas des Etats-Unis. Elle signe des accords bilatéraux avec les pays producteurs afin d'assurer son approvisionnement en énergie. La prise en compte de cette dépendance énergétique détermine la résolution des pays de la CEE à œuvrer en faveur d'un règlement du conflit au Proche-Orient. Cf., Taki Rifai, « La crise

La France a pris une part active à la rédaction de la déclaration européenne du 6 novembre 1973 qui marque la détermination des neuf Etats membres de la CEE à contribuer au règlement de paix dans le cadre de l'ONU. Cette déclaration évoque pour la première fois les « droits légitimes des Palestiniens » comme condition de ce règlement¹. Cette formulation est volontairement floue : s'agit-il du droit au retour pour les réfugiés ou d'un droit à l'autodétermination ou à disposer d'un Etat ? Cette formulation ambiguë a permis d'adopter une déclaration commune alors que les Etats européens sont divisés à ce sujet.

La France déclare au sujet des négociations de paix à Genève que celles-ci devraient se dérouler dans le cadre de l'ONU et non sous la tutelle des Etats-Unis et de l'URSS.² Elle ajoute que l'Europe devrait y être associée dans la mesure où ses Etats membres sont affectés au premier chef par les conséquences de ce conflit.³ Elle affirme que « le peuple palestinien » doit prendre part à ces négociations qui déboucheront sur un échec dans le cas contraire.⁴

pétrolière », *Maghreb-Machrek*, n° 61, 1974, p. 64-80 ; Rémi Leveau et Taki Rifaï, « L'arme du pétrole », *Revue française de science politique*, vol. 24, n° 4, 1974, p. 745-769. Plusieurs articles paraissent sur ce sujet dans la revue *Défense nationale* au cours de l'année 1974. Jacques Vernant (« Situation et perspectives en méditerranée orientale », *Politique étrangère*, n° 6, 1974, p. 629-639) considère que l'Europe occidentale a un intérêt vital à agir rapidement pour une résolution de ce conflit dans la mesure où elle dépend largement du pétrole extrait dans les pays arabes, ce qui n'est pas le cas des Etats-Unis. Il admet que l'arme politique du pétrole est un moyen de pression efficace sur l'Europe et le Japon et que les pays arabes pourraient l'employer à nouveau si le problème palestinien demeure non résolu.

¹ *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1973. L'adoption de cette déclaration est perçue comme un succès de la diplomatie française qui rallie les membres de la CEE à ses propres vues : Daniel Colard, « La politique méditerranéenne et proche-orientale de Georges Pompidou », *Politique étrangère*, vol. 43, n° 3, 1978, p. 293.

² Une conférence de la paix s'est ouverte à Genève fin décembre 1973 entre Israël, l'Egypte et la Jordanie, sous l'égide des Etats-Unis, de l'URSS et de l'ONU. La France et la Grande-Bretagne ne sont pas invitées à y participer. Cette conférence permet la signature d'un premier accord de désengagement des forces armées qui doit être suivi par d'autres en vue d'une paix globale.

³ Déclaration du ministre des Affaires étrangères, Michel Jobert, devant le Sénat, le 30 novembre 1973 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1973.

⁴ Déclaration du ministre des Affaires étrangères, Michel Jobert, le 25 février 1974 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 1^e semestre 1974, p. 101.

CHAPITRE 3 : Recourir au droit pour défendre une cause faible (1974 – 1980)

Ce chapitre examine dans quelles conditions le droit est devenu une arme privilégiée pour défendre une cause faible. Dans la seconde moitié des années 1970, la lutte armée n'est plus le mode d'action principal de l'OLP : son efficacité est remise en question ; une nouvelle stratégie est définie pour recourir à la voie diplomatique et aux instruments mis en place par l'ONU. L'OLP veut s'intégrer dans le système interétatique pour acquérir une reconnaissance internationale. Son répertoire d'actions s'élargit et se diversifie sous l'influence de ses soutiens internationaux (l'URSS d'abord, puis la CEE). Elle mobilise de nouveaux alliés pour intégrer le jeu des négociations : le parrainage de l'URSS remplace celui de la Chine.

La stratégie diplomatique accorde une grande importance à la question du droit et aux ressources du droit international. La voie des négociations nécessite un argumentaire juridique précis et convaincant. Le problème est que le droit international est alors un droit faible qui dépend de la pleine coopération entre les Etats pour être appliqué et respecté. Ce droit est relativement récent et en cours de formation : il est hétérogène car il se réfère à un ensemble composite de normes juridiques et de résolutions adoptées par l'ONU. Il puise dans une pluralité de sources (conventions, traités, pactes, résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies) dont la valeur juridique et la portée contraignante sont inégales et incertaines.¹ Par exemple, la résolution 242 de novembre 1967 illustre les limites de ce droit : elle fait l'objet d'interprétations divergentes et elle demeure non appliquée.²

Le droit international humanitaire (DIH) est une branche du droit international. Il est dans une phase de consolidation au milieu des années 1970 : davantage reconnu par les Etats, ainsi que le droit international des droits de l'homme (DIDH) avec lequel il tend à se confondre.³ C'est sur ce droit spécifique que les défenseurs des populations des territoires occupés s'appuient. Il a en effet une forte dimension morale (le respect des droits d'autrui) qui permet de plaider en faveur d'une cause faible. Le renforcement du DIH est précisément le résultat du rôle accru des associations de juristes (ONG) dans l'élaboration des normes internationales. Ces

¹ Cf., Dominique Carreau, *Droit international*, Paris, Pedone, 2009.

² Cette résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU, le 22 novembre 1967, demande le retrait par Israël des territoires occupés militairement depuis juin 1967.

³ Cf., Patricia Buirette et Philippe Lagrange, *Le droit international humanitaire*, *op. cit.*

associations font prévaloir les droits et libertés des individus et des populations par rapport aux Etats dont la souveraineté absolue en ce domaine est contestée.¹

L'usage du droit à des fins revendicatives et politiques a été étudié par de nombreux travaux de recherche.² Le recours au droit a notamment pour effet de généraliser et d'universaliser les plaintes et les griefs. Il peut offrir un surcroît de légitimité aux acteurs mobilisés, en particulier dans le cas des groupes stigmatisés.³

La période étudiée dans ce chapitre débute en 1974 avec la reconnaissance obtenue par l'OLP à l'ONU et son intégration progressive au sein de cette institution. Ce processus conduit à une *redéfinition* de la stratégie de l'OLP qui revendique le droit de parler au nom du peuple palestinien. Cette période s'achève au moment où les Etats européens s'engagent davantage en faveur de cette cause qu'ils fondent sur des principes juridiques précis (déclaration de Venise, 1980).

La démonstration est organisée en trois parties. On étudie d'abord la stratégie que déploie l'OLP pour obtenir une reconnaissance internationale : d'abord, le processus d'intégration au système interétatique et à ses principales institutions (1.1) ; ensuite, la recherche active de nouveaux alliés pour intégrer les négociations et accéder ainsi aux autorités politiques décisives (1.2) ; enfin, l'engagement des Etats européens et la justification de la cause par le droit (1.3).

Ensuite, la section suivante montre de quelle façon le droit international est devenu une ressource importante. On verra d'abord les usages militants du droit par les associations de juristes (2.1) ; ensuite, le droit international humanitaire et les droits de l'homme sont dans une phase de consolidation au milieu des années 1970 (2.2) ; enfin, comment dans cette conjoncture la cause a été défendue au nom des droits de l'homme (2.3).

Enfin, la troisième section montre l'engagement de différents groupes professionnels motivés par des intérêts spécifiques. D'abord, des médecins contestataires ont apporté une aide d'urgence à une population démunie (3.1). Ensuite, des réalisateurs documentaristes ont promu

¹ Cf., Monique Chemillier-Gendreau, *Humanité et souverainetés. Essai sur la fonction du droit international*, Paris, La Découverte, 1995.

² Cf., Brigitte Gaïti et Liora Israël, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, n° 62, 2003 ; *Sociétés contemporaines*, « Groupes d'intérêt et recours au droit », n° 52, 2003/4 ; Liora Israël, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Science po, 2009.

³ Cf., Lilian Mathieu, *Le mouvement contre la double peine*, Paris, La Dispute, 2006. Sur le recours au droit pour mettre en forme, publiciser et légitimer une cause, cf., Liora Israël, Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez, Laurent Willemez (dir.), *Sur la portée sociale du droit. Usages et légitimité du registre juridique*, Paris, PUF, 2005. Ces auteurs montrent que l'efficacité sociale et symbolique du droit tient au fait que le discours juridique est une parole d'autorité à même d'ériger en normes et valeurs une vision du monde.

un « cinéma militant » et anti-impérialiste (3.2.). Enfin, des journalistes et avocats se sont dévoués à la cause de la décolonisation et à la solidarité avec le tiers-monde (3.3).

Le matériel empirique est constitué d'archives : les publications de l'OLP, des archives de presse, les publications officielles du ministère des Affaires étrangères ; des archives associatives : celles de l'Association médicale franco-palestinienne (AMFP) et de l'Association France-Palestine (AFP). Nous avons aussi consulté les publications d'Amnesty International, de l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD), et de la Ligue israélienne des droits de l'Homme (LIDH). Des entretiens complètent nos données d'enquête : Marcel-Francis Kahn (médecin hospitalier), Marie-Claude Vignaud (ingénieure à l'INRA), Serge Le Péron (cinéaste et universitaire).

Section 1 : La recherche d'une reconnaissance internationale et de nouveaux alliés

1.1. Une stratégie orientée vers l'intégration dans le système interétatique

Nous allons rendre compte de la stratégie suivie par l'OLP à partir de fin 1973 à l'aide de la notion d'intégration¹. Pour s'adapter et survivre dans une conjoncture nouvelle (les négociations de paix à Genève après la guerre d'octobre 1973), cette organisation se transforme pour se faire reconnaître comme un acteur valable afin de participer à des négociations dans le cadre des Nations unies. On montre que plus cette intégration se réalise et plus son statut diplomatique est reconnu : l'OLP joue un rôle accru dans les institutions internationales.

L'URSS joue un rôle important pour intégrer l'OLP à ce processus de négociations : il s'agit d'obtenir des gains politiques par des moyens pacifiques. L'URSS remplace la Chine au titre de principal soutien international (en dehors du monde arabe), ce qui manifeste la redéfinition de la stratégie de l'OLP. En effet, une conférence de paix s'est ouverte à Genève fin décembre 1973, deux mois après la guerre d'octobre. Parrainée par les Etats-Unis et l'URSS, elle se

¹ Cette notion est un concept important de la sociologie des relations internationales : cf., Guillaume Devin, *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris, CNRS éditions, 2015. Elle est issue de la sociologie d'Emile Durkheim (*De la division du travail social*, ouvrage paru en 1893). Elle mesure le degré d'interdépendance et de cohérence entre les parties d'un système social. Cf., Bertrand Badie, « Construire l'intégration internationale : la leçon non écrite de Durkheim », in G. Devin, *10 concepts sociologiques en relations internationales*, op. cit., p. 197-215.

déroule sous l'égide de l'ONU. Elle permet la signature d'un premier accord de désengagement des forces armées qui doit être suivi par d'autres en vue d'une paix globale. L'URSS invite l'OLP à prendre part à ce processus de négociations pour y obtenir l'évacuation des territoires occupés depuis juin 1967. L'OLP est alors incitée par les soviétiques à revendiquer ces territoires pour ne pas laisser la Jordanie et l'Égypte parler au nom de ces populations. Cette invitation fait suite à de nombreux contacts diplomatiques depuis 1971 : l'URSS demande aux leaders palestiniens de renoncer au terrorisme et d'adopter une attitude plus réaliste.¹ D'autre part, la Chine voit son statut davantage reconnu au sein de l'ONU en 1971 et condamne le recours au terrorisme à partir de cette date.²

L'URSS joue un rôle déterminant du fait du condominium américano-soviétique : ces deux grandes puissances ont un pouvoir de cogestion des crises internationales depuis la guerre de Corée (1950-53). Cela s'est manifesté durant la guerre de Suez en octobre 1956. L'URSS a pu se présenter à cette occasion en puissance protectrice des faibles contre « l'impérialisme occidental ». Ce pouvoir s'est à nouveau exercé en juin 1967 lors de la négociation du cessez-le-feu (23-25 juin) après la guerre des Six Jours.³

Le douzième congrès palestinien réuni au Caire en juin 1974 adopte une déclaration qui prévoit l'édification d'une autorité nationale sur toute partie du territoire palestinien libéré.⁴ Cette décision marque une inflexion dans les objectifs poursuivis par l'OLP car elle permet de revendiquer un Etat indépendant et souverain à côté d'Israël. Ce congrès a donné lieu à une confrontation interne entre un « front du refus » conduit par le FPLP et un courant plus modéré dirigé par le Fatah. Ce conflit aboutit au retrait du FPLP des instances de l'OLP, ce qui contribue à faire apparaître la direction palestinienne comme davantage « réaliste »⁵.

Lors de ce congrès l'OLP renforce sa représentativité en accueillant davantage de délégués issus des territoires arabes occupés (Cisjordanie et Gaza). L'OLP veut parler au nom de l'ensemble des populations palestiniennes et ne plus apparaître comme le porte-parole des seuls réfugiés⁶. Quelques semaines après ce congrès, l'URSS autorise l'ouverture d'un bureau officiel de l'OLP à Moscou. Celle-ci fait suite à une visite d'Arafat à Moscou l'été 1974 : il s'agit du septième séjour du chef de l'OLP auprès des autorités soviétiques. L'URSS demande officiellement la

¹ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit.

² Cf., Raphael Israeli, "The People's Republic of China and the PLO", in Augustus Norton & Martin Greenberg (dir.), *The international relations of the PLO*, op. cit., p. 149.

³ Cf., Josepha Laroche, *Politique internationale*, op. cit., p. 53-60.

⁴ Le texte de cette déclaration est dans Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit.

⁵ Cf., Alain Gresh, *OLP - Histoire et stratégies. Vers l'Etat palestinien*, Paris, Spag-Papyrus, 1983, p. 147-204.

⁶ Cf., Nadine Picaudou, *Le Mouvement national palestinien. Genèse et structures*, op. cit.

participation de l'OLP à la conférence de Genève « avec les mêmes droits que les autres participants »¹.

Encadré 3.1. L'OLP bénéficie d'une image plus modérée

L'OLP apparaît plus modérée pour les spécialistes qui publient régulièrement des articles dans les revues de stratégie internationale. Le général Pierre Rondot publie un article dans la revue *Politique étrangère* dans lequel il étudie l'évolution de l'OLP à partir des déclarations de ses porte-parole.² Il considère que Yasser Arafat veut s'inscrire dans le processus de négociations à Genève tout en préservant l'unité précaire de l'OLP. Le maintien d'une action militaire et le choix d'une action diplomatique pour instaurer une autorité indépendante dans les territoires occupés sont le résultat d'un compromis entre « extrémistes » et « modérés » au sein de l'OLP. Arafat ne peut compter sur le soutien de l'URSS qu'à la condition de préserver une unité de commandement entre les différentes factions palestiniennes. Il a donc fait preuve, d'après Rondot, de « singulières qualités politiques » pour perfectionner le fonctionnement institutionnel de l'OLP.

Le journaliste libanais Samir Frangié partage cette opinion dans *Le Monde diplomatique*. Il analyse la « nouvelle stratégie » adoptée par l'OLP pour s'insérer dans le jeu diplomatique en vue de sa participation à la conférence de Genève.³ Il précise que l'OLP attend un soutien accru de l'URSS et des pays d'Europe de l'Est face à l'influence croissante des États-Unis au Proche-Orient. Le journaliste israélien Victor Cygielman explique dans le même journal que le nouveau gouvernement israélien dirigé par Itzhak Rabin (travailliste) est incité à se déclarer favorable à des négociations avec des Palestiniens afin de renforcer le courant modéré au sein de l'OLP.⁴ L'OLP n'est plus labellisée « terroriste » ou « extrémiste » comme c'était le cas au début des années 1970. Les observateurs extérieurs considèrent qu'elle fait preuve de modération pour normaliser son action et intégrer les négociations.

¹ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 325. Voir aussi, John C. Reppert, « The Soviets and the PLO : the Convenience of Politics », in Augustus Norton & Martin Greenberg (dir.), *The international relations of the PLO*, op. cit., p. 109-137.

² Pierre Rondot, « Révolution palestinienne, conférence de Genève et "refus arabe" », *Politique étrangère*, n° 3, 1974, p. 331-342. Cet article paraît aussi dans la revue *Europa-Archiv* (revue bimensuelle publiée par l'Association allemande de politique étrangère) et dans la revue anglaise *The World today* en septembre 1974. Pierre Rondot est un universitaire qui a enquêté sur les groupes minoritaires dans les pays arabes. Il a publié des ouvrages sur les Kurdes et sur les chrétiens maronites au Liban. Arabophone, il a longtemps séjourné au Liban. Cf., Fernand Pouillot (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, op. cit.

³ Cf., Samir Frangié, « La nouvelle stratégie de la résistance », *Le Monde diplomatique*, juillet 1974, p. 6. Voir aussi : Samir Frangié, « OLP : une nouvelle stratégie diplomatique », *Le Monde diplomatique*, janvier 1974, p. 5.

⁴ Cf., Victor Cygielman, « Les chances d'ouverture en Israël », *Le Monde diplomatique*, juillet 1974, p. 6. V. Cygielman est le correspondant du journal *Le Nouvel Observateur* en Israël depuis 1966.

L'Assemblée générale des Nations unies adopte une résolution le 14 octobre 1974 qui invite l'OLP à participer aux débats sur la « question de Palestine »¹. Cette résolution marque un tournant car c'est la première fois qu'une organisation non étatique est invitée à participer aux travaux de l'ONU².

Le ministre français des Affaires étrangères, Jean Sauvagnargues, rencontre la semaine suivante Arafat à l'ambassade de France à Beyrouth lors d'une visite au Proche-Orient. Il est le premier membre d'un gouvernement occidental à rencontrer le leader palestinien qu'il qualifie de « réaliste » et « modéré » lors d'une interview à la radio. Il affirme de plus qu'« un règlement au Moyen-Orient doit tenir compte des droits du peuple palestinien. C'est devenu un élément essentiel du problème »³. Le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, reconnaît trois jours plus tard l'aspiration naturelle des Palestiniens à disposer d'une patrie. Il justifie sa prise de position en se fondant sur le fait que l'ONU « reconnaît l'existence d'un peuple palestinien »⁴. La question palestinienne a changé de statut : elle est davantage prise en compte pour résoudre le conflit israélo-arabe.

Arafat intervient devant l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 1974 à New-York. Il prononce un long discours dans lequel il justifie sa cause en rejetant la qualification de terrorisme attribuée à son action. Il termine sur un appel : « Je suis venu porteur d'un rameau d'olivier et d'un fusil de révolutionnaire. Ne laissez pas tomber le rameau de ma main. »⁵ Il joue sur les symboles : l'olivier est un symbole de paix et aussi un symbole important pour les chrétiens (le dimanche des rameaux précède les fêtes de Pâques).

L'OLP obtient au terme des débats un statut d'observateur permanent à l'ONU.⁶ Son existence et son rôle sont reconnus par l'ONU, ce qui contribue à sa normalisation. Une autre résolution reconnaît le droit à l'autodétermination du « peuple palestinien » et plus précisément son droit

¹ La résolution 3210 a été adoptée par cent cinq pays contre quatre (Etats-Unis, Israël, République Dominicaine et Bolivie). Elle invite l'OLP à l'ONU en tant que « représentant du peuple palestinien » et « partie principale intéressée à la question palestinienne ». Parmi les membres de la CEE, trois votent pour (France, Italie et Irlande) tandis que les six autres s'abstiennent.

² « C'est la première fois qu'une organisation non constituée en Etat ou en gouvernement est invitée à prendre part aux discussions de l'Assemblée générale de l'ONU. » : *Le Monde*, 16 octobre 1974, p. 1.

³ Déclaration faite le 21 octobre sur France-Inter et radio Luxembourg : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1974, p. 123.

⁴ *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1974, p. 139.

⁵ *Le Monde*, 15 novembre 1974, p. 1 et 3. Le texte intégral de ce long discours est reproduit dans Georges Corm, *Le Proche-Orient éclaté*, Paris, Gallimard, 2010, p. 370-388.

⁶ Résolution 3237 de l'Assemblée générale des Nations-Unies, 22 novembre 1974.

à l'indépendance et à la souveraineté nationale.¹ Il s'agit de succès diplomatiques qui encouragent l'OLP à privilégier la voie des négociations puisqu'elle est devenue un interlocuteur valable.

La France autorise l'ouverture d'un bureau officiel de l'OLP à Paris en octobre 1975². Cette ouverture est un indicateur de la normalisation de cette organisation. Le ministre des Affaires étrangères justifie cette décision en expliquant sur la première chaîne de télévision : « Ce n'est pas la France qui reconnaît à l'OLP une représentativité, c'est le monde arabe ». Il ajoute : « La France considère que le problème palestinien est au cœur du problème du règlement de paix au Moyen-Orient. »³ Il avait expliqué que sa rencontre avec Arafat à Beyrouth en novembre 1974 avait eu pour effet de faire progresser en Israël la nécessité d'un dialogue avec les Palestiniens.⁴

L'OLP est associée pour la première fois aux travaux du Conseil de sécurité de l'ONU en décembre 1975 et janvier 1976. Cette participation se fait avec le soutien des Soviétiques dans le contexte d'une aggravation de la guerre civile au Liban. Le délégué de l'OLP participe à la rédaction d'un projet de résolution : il joue un rôle accru au sein de l'ONU.

L'OLP publie en 1974 une brochure en français intitulée « Les Nations Unies et la question de Palestine » qui reproduit les décisions prises par l'Assemblée générale de l'ONU en avril 1974 à l'égard des droits palestiniens. L'Institut des études palestiniennes, basé à Beyrouth, publie en 1976 un premier volume intitulé *Les résolutions des Nations-Unies sur la Palestine et le conflit israélo-arabe. 1947-1974*, puis un volume annuel les années suivantes qui reprend l'ensemble des résolutions adoptées par l'ONU après 1974⁵. Les résolutions des Nations unies deviennent à ce moment une ressource pertinente et légitime pour l'OLP. Ce qui remet en cause un article de la Charte de l'OLP (article 21) qui rejetait toutes formes

¹ Résolution 3236 de l'Assemblée générale des Nations-Unies, 22 novembre 1974. Le texte de cette résolution est dans : *Documents d'actualité internationale*, La documentation française, n° 1-2, 7-14 janvier 1975, p. 9-10. La France s'abstient lors du vote au motif que cette résolution ne se réfère pas à la résolution 242 du 22 novembre 1967 et ne mentionne pas le droit d'Israël à l'existence. Voir la déclaration du ministre des Affaires étrangères devant le Sénat le 28 novembre 1974 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1974, p. 215 et 222.

² Le gouvernement autorise l'OLP à ouvrir un Bureau de liaison et d'information le 31 octobre 1975. Le terme « liaison » désigne les relations suivies avec le ministère des Affaires étrangères, tandis que celui d'« information » autorise le délégué palestinien à entretenir des relations avec les médias. Cf., Ibrahim Souss, « La France et la Palestine : les étapes d'une relation », *Revue d'études palestiniennes*, n° 32 bis, été 1989, p. 7-16. I. Souss est le directeur du Bureau de l'OLP à Paris de 1978 à 1992.

³ Déclaration de Jean Sauvagnargues le 15 novembre 1975 à TF1 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e semestre 1975, p. 172.

⁴ Interview à la radio *France-Inter* le 19 janvier 1975. Voir : *Politique étrangère de la France. Textes et documents officiels*, 1^e semestre 1975, p. 55-56.

⁵ Archives consultées à l'Institut des études palestiniennes à Beyrouth. Cet Institut dépend de l'OLP.

d'internationalisation du problème palestinien et qui récusait la légitimité de l'ONU. Le recours au droit international est le signe d'une ouverture du répertoire d'action de l'OLP.

Le nouveau congrès de l'OLP en mars 1977 au Caire confirme le changement de stratégie amorcé en 1974. Ce congrès se prononce en faveur de l'établissement d'un « Etat national indépendant » et il ne fait plus mention du projet initial d'établir un « Etat laïc et démocratique » sur l'ensemble de la Palestine (celle d'avant 1948). La déclaration adoptée à l'issue de ce congrès affirme le droit de l'OLP à participer « d'une manière autonome et sur un pied d'égalité » à toutes les conférences internationales concernant le problème palestinien « conformément à la résolution 3236 de 1974 de l'Assemblée générale des Nations unies »¹. Cette résolution est mise en avant alors que l'ONU était ignorée lors des précédents congrès. L'OLP augmente le nombre de délégués issus des territoires occupés dans le but d'affirmer sa représentativité et sa légitimité à parler au nom de ces populations.²

L'ONU n'est pas la seule institution à laquelle l'OLP est associée : elle joue aussi un rôle au sein des « non alignés » en participant aux conférences et aux instances mises en place pour institutionnaliser ce mouvement. L'OLP fait partie des vingt-cinq membres du bureau de coordination désignés lors de la conférence de Colombo en 1976 à laquelle ont participé quatre-vingt six pays.³ Ces forums sont des espaces de socialisation où les délégués apprennent à régler les conflits et à coopérer par les moyens de la diplomatie.

1.2. La recherche active de nouveaux alliés

L'OLP a mobilisé de nouveaux soutiens pour participer aux négociations. Ce sont des associations pacifistes en Europe et en Israël, souvent proches des partis communistes. Ces acteurs veulent se saisir du droit international pour redéfinir la cause palestinienne. Ils considèrent que les résolutions de l'ONU sont des normes juridiques dont la fonction est l'intégration politique et la coexistence pacifique.

¹ Le texte de cette déclaration est paru dans *Documents d'actualité internationale*, n° 16-17, 22-29 avril 1977, p. 333-335. Cette revue est publiée par le secrétariat général du Gouvernement et le ministère des Affaires étrangères.

² Le Conseil national de l'OLP s'est élargi : il passe de 151 membres à 293. Le nombre des élus « indépendants » a triplé (151) tandis que les membres des milices sont devenus minoritaires (92). Les associations professionnelles et étudiantes ont 50 représentants.

³ Cf., Milan Sahovic, « L'institutionnalisation des non alignés », *Annuaire français de droit international*, volume 23, 1977, p. 187-196. Parmi les 25 membres de ce Bureau, 12 sont africains, 8 asiatiques, 4 latino-américains et un européen (Yougoslavie).

Une première conférence pacifiste s'est tenue à Bologne en Italie en mai 1973. Elle a été préparée dans le cadre du Conseil mondial de la Paix, basé à Helsinki¹. Des délégations en provenance de trente-trois pays y sont réunies, en majorité européens et arabes. La délégation israélienne est composée d'intellectuels, de journalistes et de parlementaires (trois députés élus sur la liste du Parti communiste Rakah)². Les membres de cette délégation ne sont pas des officiels mandatés par le gouvernement mais des personnalités marquées à gauche et qui agissent en leur nom propre. Les principaux instigateurs de cette conférence sont des communistes égyptiens : le journaliste Khaled Mohyeddine et le dissident Henri Curiel qui vit en exil en France depuis 1951. La conférence est prise en charge par la municipalité communiste de Bologne, ville industrielle du nord de l'Italie. Elle est soutenue par diverses associations pacifistes engagées en faveur du désarmement nucléaire, telles que le *International Movement for Disarmament and Peace*, basé à Londres et dirigé par la journaliste Peggy Duff, et le Mouvement pour le désarmement, la paix et les libertés (MDPL) présidé par le journaliste Claude Bourdet. La présence de ces acteurs montre que cette conférence résulte de la congruence entre différentes causes : le désarmement nucléaire, le rejet de l'antagonisme Est-Ouest, la paix au Proche-Orient.

Cette conférence adopte une déclaration qui se fonde sur les résolutions 242 (22 novembre 1967) et 2628 (4 novembre 1970) de l'ONU pour revendiquer l'édification d'un Etat palestinien cohabitant aux côtés d'Israël³. Les participants incitent fortement les combattants palestiniens à recourir à la voie diplomatique pour faire prévaloir leurs droits. Cette conférence bénéficie d'une certaine visibilité dans les médias du fait de la présence de nombreux journalistes⁴.

Une seconde conférence pacifiste se tient à Paris en mai 1975 en présence de délégations originaires d'une trentaine de pays. Cette conférence est soutenue de façon officieuse par le

¹ Le Conseil mondial de la Paix a été fondé en 1950 à Varsovie à la suite du Congrès mondial des partisans de la paix qui avait rassemblé à Paris en avril 1949 des délégués de soixante-dix pays sous la présidence de Frédéric Joliot-Curie. Ce mouvement fut à l'origine de l'Appel de Stockholm pour l'interdiction de l'arme atomique en mars 1950. Sous l'influence de l'URSS, le Conseil mondial de la Paix a agit en faveur du désarmement nucléaire et de la décolonisation. Cf., Alfred Simon, « Mouvement de la paix », *Encyclopédie Universalis*, 2008.

² Cette délégation est composée de : Uri Avnery, Nathan Yalin-Mor, Amos Kenan, Yossi Amitay, Loff Israël, Kochavi Shemesh, Sade Zeev, Uzi Burstein, Tawfiq Toubi et Emile Habibi. L'OLP est représentée à cette conférence par Abdallah Hourani, réfugié palestinien en Syrie et responsable d'une association affiliée au Conseil mondial de la paix.

³ Le texte de cette déclaration est reproduit dans *France Pays Arabes*, n° 35, juin 1973, p. 16-17. Sur les préparatifs de cette conférence, cf., Henri Curiel, *Pour une paix juste au Proche-Orient*, Paris, Association Henri Curiel, 1979. Sur la genèse et le déroulement de cette conférence, voir : Pierre Bayle, *Les relations secrètes israélo-palestiniennes*, Paris, Balland, 1983.

⁴ *Le Monde*, 15 mai 1973, p. 2. Le long compte-rendu d'Eric Rouleau est intitulé : « Israéliens et Arabes appellent à une paix sans annexions fondée sur le respect des droits nationaux du peuple palestinien ».

ministère français des Affaires étrangères. Les participants se prononcent en faveur d'une reprise des négociations de paix à Genève dans le cadre de l'ONU et avec la participation de l'OLP. Ces négociations n'ont pu aboutir car la participation de l'OLP est conditionnée à son acceptation de la résolution 242 qui sert de base juridique aux négociations de Genève. L'OLP a refusé cette résolution au motif que celle-ci ne prend pas en compte les droits des Palestiniens et qu'elle reconnaît en revanche la légitimité d'Israël.

La délégation israélienne présente à la conférence de Paris fonde un Conseil israélien pour la paix Israël-Palestine, suite à une tribune parue dans le journal *Haaretz*¹. Cette tribune annonce que les signataires souhaitent négocier directement avec l'OLP. Ces signataires sont d'anciens officiers de l'armée qui se sont reconvertis dans le journalisme ou dans le champ politique. Certains d'entre eux avaient soutenu la cause algérienne, tels que Nathan Yalin-Mor, Shalom Cohen et Uri Avnery qui avaient fondé en décembre 1960 un Comité israélien pour l'Algérie libre.

Le porte-parole de ce Conseil est Matityahou Peled, professeur de civilisation arabe à l'université de Tel-Aviv. Né à Haïfa en 1923, il a été général de l'armée israélienne et gouverneur du secteur de Gaza après la guerre de Suez en 1956. Il a refusé d'administrer la population des territoires occupés en juin 1967, comme adjoint du général Moshé Dayan, et il a quitté ses fonctions militaires début 1969. Il participe à des pourparlers avec un émissaire de l'OLP (Issam Sartouï) l'été 1976 à Paris. Ces rencontres confidentielles sont rendues possibles par la médiation d'Henri Curiel. Le caractère secret de ces rencontres est attesté par les lieux où celles-ci se déroulent : la résidence privée de Raymond Stambouli en région parisienne, puis la résidence de Pierre Mendès-France dans la région de Nîmes. Ce dernier a été en effet sollicité pour « parrainer » ces rencontres et leur apporter son soutien. Pierre Mendès-France est une autorité morale à gauche connue pour son action en faveur de la décolonisation. Il est de plus une personnalité appréciée en Israël où il dispose d'un grand crédit politique.²

Matityahou Peled rend compte de ces pourparlers au Premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, qui les encourage à condition que ces négociations demeurent confidentielles. Sartouï veille

¹ Le 12 décembre 1975. Fondé en 1919, *Haaretz* est un quotidien de centre-gauche considéré comme le journal israélien de référence par la presse étrangère.

² Issam Sartouï justifie le choix de Pierre Mendès-France pour parrainer ces rencontres : « Nous n'étions qu'un groupe d'étrangers qui venions rôder en France comme des touristes, avec des visas de dix jours. Juste pour rencontrer quelqu'un, puis repartir. Un homme comme Mendès nous était connu car il était une personnalité mondiale. Mais un peu comme l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, ou comme les Champs-Élysées... Puis des amis communs suggérèrent que Mendès pourrait et devrait jouer un rôle important et allèrent le voir : il accepta. Et c'est avec empressement et reconnaissance que nous acceptâmes son invitation à venir nous asseoir avec lui. » Cf., Pierre Bayle, *Les relations secrètes israélo-palestiniennes*, op. cit., p. 157-158.

aussi au secret de ces négociations au risque si celles-ci sont révélées d'être désavoué par le chef du département politique de l'OLP, Farouk Kaddoumi.¹

Ces pourparlers reposent en effet sur des négociateurs dont le statut est indéterminé et ambigu. Ceux-ci n'ont pas été officiellement mandatés pour mener ces négociations dont les objectifs ne sont pas clairement établis. Ces rencontres constituent une entreprise risquée qui ne bénéficie pas du soutien des parties au conflit.

Les pacifistes israéliens rendent publiques ces négociations pour provoquer un débat dans leur pays et rallier de nouveaux soutiens. Ils publient un communiqué qui provoque un démenti officiel de l'OLP et une condamnation de ces rencontres par le Premier ministre israélien².

L'émissaire de l'OLP, Issam Sartouï, est un médecin formé aux Etats-Unis. Né à Saint-Jean d'Acre, il s'est réfugié en 1948 avec sa famille à Bagdad où il a suivi des études de médecine. Il a émigré aux Etats-Unis pour suivre une spécialisation en cardiologie. Diplômé de l'Université de l'Ohio, il a quitté ses fonctions médicales pour rejoindre les milices palestiniennes après la guerre de juin 1967. Il a effectué des missions diplomatiques pour le *Fatah* en établissant un bureau confidentiel à Paris. Recherchant des alliés pour accéder aux autorités israéliennes et américaines, il sollicite le chancelier autrichien Bruno Kreisky qu'il rencontre à plusieurs reprises à Vienne. Celui-ci publie en février 1977 dans le quotidien socialiste viennois *Arbeiter Zeitung* une lettre qui précise les conditions d'un accord de paix établissant un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza³. Bruno Kreisky invite Israéliens et Palestiniens à une conférence à Vienne en présence du chancelier allemand Willy Brandt (président de l'Internationale socialiste), de Pierre Mendès-France, du secrétaire général du Parti social-démocrate suédois, Olof Palme, et du secrétaire d'Etat américain chargé du Proche-Orient, Georges Ball.⁴

¹ L'OLP est hostile à l'acceptation d'Israël sans recevoir en retour une reconnaissance de sa légitimité. Elle est affaiblie par la guerre civile au Liban où elle se trouve confrontée à l'armée syrienne qui intervient le 1^{er} juin 1976 en faveur des milices chrétiennes.

² Le Parti travailliste au pouvoir en Israël adopte le 8 janvier 1977 une résolution rejetant toute création d'un Etat palestinien. Cf., Amnon Kapeliouk, « L'histoire des rencontres secrètes entre des Israéliens et des représentants de l'OLP », *Le Monde*, 11 janvier 1977, p. 5. Yitzhak Rabin avait annoncé en décembre la tenue d'élections législatives anticipées en mai 1977. Ce contexte pré-électoral rend plus coûteuses les concessions en vue de négociations avec l'OLP. Cf., Pierre Bayle, *Les relations secrètes israélo-palestiniennes*, op. cit., p. 147 et suiv. ; Charles Enderlin, *Paix ou guerres. Les secrets des négociations israélo-arabes. 1917-1995*, Paris, Fayard, 2004, p. 394-400.

³ Cette lettre est rédigée par l'OLP et transmise par Issam Sartouï. Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 375-376.

⁴ L'Internationale socialiste est une institution qui joue un rôle important de médiation pour des rencontres non officielles et des négociations confidentielles. Le Parti travailliste israélien en est membre. Bruno Kreisky est le vice-président de l'Internationale socialiste et un diplomate de carrière. Issu d'une famille de la bourgeoisie juive viennoise, il s'était réfugié en Suède lors de l'annexion de l'Autriche par le Reich allemand.

Arafat rencontre à son tour les chanceliers autrichien et allemand à Vienne en juillet 1979. Ceux-ci affichent leur soutien au terme de trois jours d'entretiens. Kreisky le justifie en affirmant que l'OLP accepte l'existence d'Israël et attend une reconnaissance réciproque. Il fait des déclarations dans différents médias pour donner un large écho à ces entrevues. Il intervient à l'Assemblée générale de l'ONU pour plaider en faveur de négociations directes avec l'OLP en septembre 1979.

L'OLP est un acteur politique faible qui recherche des soutiens externes pour accéder aux autorités politiques décisives. Cet acteur a besoin de l'appui de personnalités européennes reconnues pour se faire admettre comme un interlocuteur valable pour des négociations. Il adapte sa stratégie en fonction du soutien qu'il peut mobiliser pour atteindre ses objectifs. Cette situation renvoie au problème des groupes socialement démunis qui font appel à des soutiens extérieurs pour accéder aux autorités politiques légitimes¹.

Encadré 3.2. De la décolonisation au soutien du tiers-monde

La biographie d'Henri Curiel montre les transformations de la cause tiers-mondiste des années 1940 aux années 1970. Né en 1914, il est issu d'une famille juive sépharade résidant au Caire.² De nationalité italienne, son père dirigeait une des principales banques de la ville. H. Curiel a fait sa scolarité au collège francophone des Jésuites et à l'école française de droit du Caire. Il a participé au mouvement nationaliste égyptien tout en prenant le parti des forces alliées pendant la guerre. Il a fondé en 1943 un Mouvement égyptien de libération nationale qui s'est affilié à l'Internationale communiste dirigée par Moscou. Il a pris part aux luttes contre l'occupation britannique en 1946-1947, puis a été emprisonné par les autorités égyptiennes en 1950 car considéré comme un traître : il a approuvé le plan de partage de la Palestine adopté par l'ONU en novembre 1947 avec le vote de l'URSS. Les communistes égyptiens s'opposaient aux nationalistes arabes en prônant la paix avec l'Etat juif. Curiel a été déchu de sa nationalité égyptienne puis expulsé vers l'Italie. Cette expulsion a suivi l'exil de milliers d'autres juifs égyptiens. Entré clandestinement en France l'année suivante, il a obtenu un statut temporaire de réfugié apatride. Il a animé un mouvement de soutien aux prisonniers politiques en Egypte. Durant la guerre d'indépendance algérienne, Curiel a participé au réseau de soutien au FLN aux

¹ Cf., Frances Fox Piven et Richard Cloward, *Poor people's movements. Why They succeed, how they fail*, op. cit.; Doug McAdam, *Political process and the development of black insurgency*, op. cit.

² Cf., René Gallissot, *Henri Curiel - Le mythe mesuré à l'histoire*, op. cit.

côtés d'Henri Jeanson. Avec le journaliste Albert Paul Lentin, il a servi d'intermédiaire dans une négociation entre l'Etat français et le FLN. Les gaullistes de gauche passés par le Caire durant la guerre lui servaient de relais auprès de l'Elysée¹. Arrêté en 1960, il a été emprisonné pendant un an et demi. Après l'indépendance algérienne, Curiel a fondé une association, « Solidarité », pour apporter une aide aux mouvements nationaux de libération dans le tiers-monde. Avec le soutien financier du gouvernement algérien, cette association a développé les coopérations entre les pays africains, latino-américains et asiatiques dans le cadre de la conférence Tricontinentale. Elle a réalisé un important travail de traduction entre l'espagnol, l'anglais et le français, et elle a imprimé de nombreux documents dont de faux papiers d'identité. Elle a aussi organisé des stages de formation en région parisienne et ailleurs sur le modèle de l'école de cadres du Parti communiste. Ces stages enseignaient les techniques de l'action armée et clandestine.

Cette association est venue en aide aux réfugiés victimes de la répression contre le soulèvement de Saint-Domingue en 1965-1966 en organisant leur accueil en Europe. Cette assistance a été fournie avec le soutien du Secours populaire, de la CIMADE, du Conseil œcuménique des Eglises (basé à Genève) et de la Fédération syndicale mondiale. « Solidarité » a apporté son soutien aux soldats américains déserteurs durant la guerre du Viêt-Nam en organisant leur hébergement en Europe. Elle a aussi prit en charge des réfugiés chiliens victimes du coup d'Etat de septembre 1973.

L'association que dirigeait Curiel était composée de juifs égyptiens, de catholiques de gauche, de prêtres dominicains et de pasteurs protestants. La résidence dominicaine à Paris, La Glacière, servait de lieu d'accueil pour les réfugiés soutenus par l'association. Celle-ci s'est spécialisée dans le soutien aux réfugiés politiques et la défense des exilés. Deux de ses membres, Gérold et Sylviane de Wangen, ont rejoint France Terre d'Asile et ils en sont devenus les animateurs. Fondée fin 1970 et présidée par le gaulliste Jacques Debû-Bridel, cette association s'est en effet spécialisée dans l'accueil et la défense des droits des réfugiés en France. Henri Curiel a été assassiné à Paris en mai 1978 par un commando d'anciens membres de l'OAS.

¹ C'est au sein de l'association des Amitiés françaises installée dans le quartier européen du Caire qu'Henri Curiel a établi des relations durables avec les enseignants Georges Gorse et Louis Joxe, ainsi qu'avec le diplomate Raymond Offroy.

1.3. Le soutien accru des Etats européens et la justification de la cause par le droit

Les Etats-Unis parrainent les négociations de paix entre l’Egypte et Israël fin 1977. Celles-ci ont pour objectif de trouver un règlement global au conflit. Il s’agit de prendre en compte tous les aspects de ce conflit et en particulier le « problème palestinien » qui est devenu central. Le président américain Jimmy Carter a annoncé en mars 1977 qu’une « patrie » (homeland) devait être fournie aux réfugiés palestiniens.¹ Il admet que les Palestiniens participent à la conférence de paix à Genève mais considère que l’OLP ne peut prétendre représenter le « peuple palestinien » et disposer ainsi d’une délégation à égalité avec les autres participants à la Conférence². Il soulève donc le problème de la représentativité de l’OLP et de sa légitimité à parler au nom de l’ensemble des populations palestiniennes. Ce problème est aussi avancé par d’autres Etats occidentaux qui maintiennent de fortes réserves à l’égard de l’OLP.

Le président égyptien Sadate souligne dans son discours devant la Knesset (Parlement israélien) en novembre 1977 que le problème palestinien est « le cœur et le fond » du conflit israélo-arabe. Il se prononce en faveur d’une « paix globale » et non d’un « accord séparé » qui n’apporterait pas de solution à ce problème. Il demande le retrait de tous les territoires occupés, y compris de Jérusalem, et il prône l’édification d’un Etat palestinien à côté d’Israël mais ne cite pas l’OLP.³

Des négociations sont entamées entre l’Egypte et Israël fin décembre 1977 lors d’un sommet à Ismaïlia. Ces négociations sont condamnées par plusieurs Etats arabes (Syrie, Irak, Algérie, Libye, Yémen du Sud) et par l’OLP qui suspendent leurs coopérations avec l’Egypte. Ce plan de paix est adopté par la Knesset quelques jours après : il entérine la souveraineté israélienne sur la Cisjordanie et Gaza tout en prévoyant une administration autonome pour les populations palestiniennes. Il stipule que les résidents de ces territoires devront choisir entre la citoyenneté

¹ Carter reprend à son compte une étude du Brookings Institut qui soulignait en décembre 1975 que l’autodétermination des Palestiniens doit être assurée. Cette étude précisait que ce règlement « pourra prendre la forme d’un Etat palestinien indépendant tenu par les obligations et les engagements des accords de paix, ou d’une entité palestinienne volontairement fédérée avec la Jordanie mais jouissant d’une large autonomie politique ». Les auteurs de ce rapport, Zbigniew Brzezinski et William Quandt, sont devenus les principaux conseillers du Président Carter. Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d’une nation, op. cit.*

² Voir le communiqué du 12 septembre 1977 du département d’Etat américain, cité dans Philippe Rondot, *Le Proche-Orient à la recherche de la paix. 1973-1982*, Paris, PUF, 1982.

³ *Le Monde*, 22 novembre 1977, p. 4-5. Le texte de ce long discours est reproduit dans Georges Corm, *Le Proche-Orient éclaté, op. cit.*, p. 389-402.

israélienne ou jordanienne. Il autorise par ailleurs la poursuite de la colonisation israélienne dans ces territoires.

Les négociations égypto-israéliennes se poursuivent et conduisent à la signature des accords de Camp David aux Etats-Unis en septembre 1978. Ces accords sont tripartites : ils sont signés au même titre par Anouar Sadate, Menahem Begin et Jimmy Carter. Ils se réfèrent dans leur préambule aux résolutions 242 et 338 de l'ONU, et ils prévoient une paix entre Israël et l'Egypte qui implique une résolution du problème palestinien « dans tous ses aspects ». Ils lient le désengagement des forces militaires dans le Sinaï à la fin du gouvernement militaire en Cisjordanie et à Gaza. Une « autonomie administrative » palestinienne est prévue dans un délai de cinq ans ainsi qu'une négociation sur le statut définitif de ces territoires. Des élections y sont prévues pour désigner les représentants habilités à participer à ces négociations. Un traité de paix est ensuite ratifié à Washington en mars 1979 par ces trois chefs d'Etat. Il instaure une coopération renforcée sur les plans économique, militaire, politique et culturel entre ces trois pays.

Ce traité de paix est en revanche très critiqué par les Etats européens et en particulier par la France au motif qu'il ne résout pas le « problème palestinien » et qu'il risque d'accentuer les divisions au sein du monde arabe.¹ En effet, l'ensemble des Etats arabes, y compris la Jordanie et l'Arabie Saoudite, ont rejeté les accords de Camp David. Les maires des principales villes de Cisjordanie et de Gaza ont récusé de même ces accords tout en affirmant que seule l'OLP était habilitée à représenter le peuple palestinien. Les Etats membres de la CEE (Communauté économique européenne) considèrent que la souveraineté israélienne sur les territoires occupés est incompatible avec la résolution 242, et que la politique d'implantations de colonies dans ces territoires est illégale au regard du droit international.² Ils ajoutent qu'un règlement global doit traduire dans la réalité le droit des Palestiniens à une patrie. Les Etats européens font prévaloir le droit international sur le cadre juridique mis en place par les accords de Camp David. Ils ne donnent donc pas la même interprétation à ce droit et en particulier à la résolution 242 du Conseil de sécurité. Ceci montre bien que le droit international n'est pas un

¹ Déclaration de Jean François-Poncet devant l'Assemblée nationale le 3 mai 1979 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e trimestre 1979, p. 53. Voir aussi sa déclaration du 19 mars 1979 lors de l'émission « Cartes sur table » : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 1^e trimestre 1979, p. 148.

² Déclaration des ministres des Affaires étrangères des neuf Etats de la C.E.E, 18 juin 1979 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e trimestre 1979, p. 131. Cette déclaration marque un changement notable par rapport à la déclaration de la CEE du 19 septembre 1978 qui se félicitait des résultats des accords de Camp David et n'émettait aucune critique à l'égard de ces négociations tripartites. *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 3^e trimestre 1978, p. 56.

droit univoque ni homogène et que des divergences d'interprétations peuvent en être tirées en fonction des usages politiques qu'en font les Etats souverains.

Les Etats européens défendent à partir de 1979 le rôle que devrait jouer l'OLP dans les négociations. La France intervient à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 1979 pour demander que l'OLP soit prise en compte dans la résolution globale du conflit et donc associée aux négociations.¹ Cette position marque une importante évolution puisque le ministre des Affaires étrangères demandait la participation de « représentants du peuple palestinien » lors de la précédente session de l'Assemblée générale en 1978. L'Irlande intervient le lendemain au nom de la CEE devant cette même assemblée pour porter la même exigence.² Pour les Européens les négociations doivent reprendre dans le cadre de l'ONU qui est l'institution légitime pour relancer ces négociations et leur donner un fondement juridique. Le sommet européen de Venise en juin 1980 adopte une déclaration en onze points qui explicite les principes sur lesquels devrait se fonder une résolution du conflit.³ Ce texte constitue la formulation la plus complète et précise de l'engagement et du rôle des Etats européens à ce sujet. Il énonce des principes qui ont une valeur juridique car faisant référence à des droits reconnus par l'ONU : « droit à l'existence et à la sécurité pour tous les Etats de la région », « droit de vivre en paix », « droit à l'autodétermination ». Les Nations unies sont l'instance légitime pour dire le droit. Le respect du droit est la garantie de la paix et de la sécurité : « Les Neuf rappellent la nécessité pour Israël de mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967, comme il l'a fait pour une partie du Sinaï. Ils sont profondément convaincus que les colonies de peuplement israéliennes représentent un obstacle grave au processus de paix au Moyen-Orient. Les Neuf considèrent que ces colonies de peuplement ainsi que les modifications démographiques et immobilières dans les territoires arabes occupés sont illégales au regard du droit international. »

Ce texte propose un « système de garanties internationales concrètes et contraignantes » pour mettre en œuvre les principes de la déclaration. Celle-ci est justifiée par les « tensions croissantes » qui constituent un « danger sérieux » pour les intérêts des Européens. Ceux-ci ont pris acte de l'échec officiel des négociations israélo-égyptiennes et de l'aggravation de la situation en Cisjordanie (violences). Ce sommet européen charge le président de la Coopération politique européenne, Gaston Thorn (ministre des Affaires étrangères luxembourgeois), d'une

¹ Voir l'intervention du représentant de la France le 26 septembre 1979 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 3^e trimestre 1979, p. 96.

² *Documents d'actualité internationale*, n° 42, 21 octobre 1979, p. 828-830.

³ *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e trimestre 1980, p. 171-172.

mission de médiation auprès de toutes les parties au conflit. Cette mission doit préparer une initiative européenne sur la base des consultations menées.

Les Etats européens se sont substitués à l'URSS, dont l'influence décroît à cette période, pour défendre le rôle de l'OLP dans les négociations de paix. Le droit international est utilisé comme une ressource pour justifier cette prise de position. Ce recours au droit intervient dans une conjoncture où le DIDH est mieux reconnu : plusieurs traités et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme sont ratifiés à la fin des années 1970. L'entrée en vigueur des accords d'Helsinki (1975) a renforcé les coopérations entre les pays occidentaux et ceux d'Europe de l'Est. Le droit international est à cette période un vecteur d'intégration pour garantir la sécurité commune. Il est un enjeu d'autant plus important que d'autres acteurs que les Etats sont amenés à s'en saisir et à en proposer des définitions concurrentes : les associations et les ONG. Ces acteurs participent à l'élaboration des normes internationales, en partenariat et en concurrence avec les Etats. C'est l'objet de la section suivante.

Section 2 : Défendre une cause au nom du droit international

2.1. Les usages militants du droit par les associations de juristes

Les recherches en sciences sociales ont mis en évidence l'importance du recours au droit et à la justice pour défendre des causes politiques. Le rôle des avocats et des juristes a été particulièrement étudié par ces travaux. Le *cause lawyering* a montré de quelle façon des avocats défendent des cas exemplaires pour plaider en faveur des groupes démunis.¹ Nous allons voir quels juristes ont défendu les habitants des territoires occupés et de quelle façon ils ont plaidé en leur faveur.

La principale association qui intervient dans ces territoires est la Ligue israélienne des droits de l'Homme (LIDH). Fondée en 1935, elle est affiliée à la FIDH (Fédération

¹ Cf., Brigitte Gaïti et Liora Israël, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, n° 62, 2003 ; Liora Israël, *L'arme du droit*, *op. cit.*

internationale des Ligues des droits humains). Elle a développé ses activités après la guerre de juin 1967 et publie régulièrement des rapports sur la situation des droits humains dans les territoires arabes occupés. Elle a adressé un « mémorandum » (questionnaire) à l'ONU en juin 1970 qui faisait état des « punitions collectives » pratiquées par les autorités israéliennes contre les habitants de ces territoires. Ce mémorandum recensait les cas d'individus détenus administrativement sans procès, les cas de torture et les expulsions d'habitants. Il montrait que l'occupation militaire entraînait des entraves à la liberté d'expression et d'association, ainsi qu'une exploitation de la main d'œuvre locale.¹

La LIDH publie régulièrement des rapports en anglais sur les conditions de détention des prisonniers palestiniens. Ces rapports sont destinés à l'ONU et à la presse étrangère pour alerter l'opinion et exercer des pressions sur les autorités israéliennes. La LIDH compte des avocats qui défendent les droits de ces détenus, et qui plaident aussi devant les tribunaux en faveur des Arabes israéliens et des Juifs orientaux (Mizrahim) victimes de discriminations en Israël.

Le président de la LIDH depuis 1970 est Israël Shahak, né en 1933 à Varsovie et professeur de chimie organique à l'université hébraïque de Jérusalem. Il a vécu dans le ghetto juif de la capitale polonaise durant l'occupation nazie, puis il fut déporté au camp de concentration de Bergen-Belsen en 1943. Libéré en 1945, il a émigré en Palestine. I. Shahak a publié de nombreux articles dans les médias et témoigné dans des conférences où il est invité. Il a interpellé les médias occidentaux pour attirer leur attention sur la situation dans les territoires occupés. Par exemple, la LIDH a publié un rapport sur les exactions commises contre les habitants de Gaza en 1973². Shahak est auditionné par la commission des Affaires étrangères du Congrès américain en avril 1974 pour témoigner « des questions concernant la population civile palestinienne dans les territoires occupés par Israël depuis 1967 »³. Il fait l'objet dans le même temps de nombreuses menaces dans son pays où il est accusé de trahison ; ses écrits sont en effet repris et diffusés dans les pays arabes et notamment par l'OLP.⁴

La vice-présidente de la LIDH est l'avocate Félicia Langer. Née en 1930 en Pologne, elle s'est réfugiée en Russie pendant la guerre puis elle a émigré en Israël en 1950 avec son mari survivant des camps nazis. Elle a occupé différents emplois (ouvrière puis secrétaire) puis

¹ Ce mémorandum est reproduit dans : Jacques Berque, Jacques Couland, Louis-Jean Duclos, Jacqueline Hadamard et Maxime Rodinson (dir.), *Les Palestiniens et la crise israélo-arabe*, op. cit., p. 115-129.

² Shahak qualifie cette région entourée de barbelés de « camp de concentration ». Cf., Israël Shahak, *Le racisme de l'Etat d'Israël. Ligue israélienne des droits de l'Homme et du citoyen*, Paris, Guy Authier, 1975, p. 31-32.

³ Extrait de la lettre d'invitation datée du 13 mars 1974 et signée par le député Robert Boettcher. Cette lettre est reproduite dans : Israël Shahak, *Le racisme de l'Etat d'Israël*, op. cit., p. 271.

⁴ Un recueil de ces textes paraît à Beyrouth en anglais sous le titre *The Shahak Papers* en 1974.

a suivi des cours de droit à l'annexe de l'université hébraïque de Jérusalem à Tel-Aviv où elle obtient une licence à l'âge de trente-cinq ans. Elle a travaillé dans un cabinet d'avocats où elle a défendu en particulier les citoyens démunis. Elle est par ailleurs membre du Parti communiste israélien, le Rakah, judéo-arabe. Elle a ouvert son cabinet à Jérusalem après la guerre de juin 1967 où elle plaide en faveur des Arabes palestiniens. Elle a publié un livre de témoignage où elle restitue ses plaidoiries lors des procès de détenus dont elle assure la défense ainsi que les échanges d'arguments avec les autorités des tribunaux militaires¹. Elle se réfère au droit international pour récuser la compétence des tribunaux à juger les prévenus, l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza étant illégale au regard de la résolution 242 de l'ONU. Par exemple lors du procès d'un étudiant palestinien résidant au Liban et accusé de s'être infiltré à Jérusalem-Est, elle développe une plaidoirie qui rappelle la « défense de rupture » utilisée par des avocats en Algérie durant la guerre d'indépendance pour défendre les membres du FLN². Langer ne se réfère pas explicitement à ces avocats mais il semble qu'elle emprunte cette stratégie judiciaire au collectif d'avocats communistes qui l'ont mise en œuvre devant les tribunaux en Algérie³.

Les autorités israéliennes récuse l'appellation de « territoires occupés » : elles parlent de « territoires libérés », voire de « territoires disputés » dont elles revendiquent la souveraineté. Le droit qui prévaut dans ces territoires est donc régi par les ordonnances militaires ainsi que par le droit hérité de l'ancienne puissance mandataire britannique. Félicia Langer invoque la Convention de La Haye (1907) et la 4^e Convention de Genève (août 1949) pour contester les pratiques israéliennes dans ces territoires (les entraves à la liberté de circulation, les expulsions d'habitants, les démolitions de maisons, les confiscations de terres, les punitions collectives et l'usage de la torture). Elle argumente que ces conventions s'appliquent bien pour ces territoires. C'est au nom du droit international humanitaire (DIH) qu'elle assure la défense des prévenus.

Le DIH est le droit qui s'applique lors de conflits armés. Il a progressivement étendu son champ d'action : l'assistance sanitaire aux soldats blessés s'est étendue à la protection des populations victimes des conflits armés. C'est après la seconde guerre mondiale que la protection des civils a été davantage prise en compte et incluse dans les traités internationaux. Le DIH a pour fonction de faire respecter par la puissance occupante des obligations à l'égard des populations qui sont victimes des conflits armés. La protection des civils contre l'arbitraire de l'occupation militaire figure dans la 4^e convention de Genève (1949) qui établit des principes

¹ Cf., Félicia Langer, *Avocate israélienne, je témoigne*, Paris, Editions sociales, 1975.

² Cf., Félicia Langer, *Avocate israélienne, je témoigne, op. cit.*, p. 41-45.

³ Cf., Liora Israël, *L'arme du droit, op. cit.*, p. 65-71.

et des règles précises à faire respecter. La spécificité du DIH est que ce droit a été élaboré à l'initiative d'acteurs privés, en l'occurrence le Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR) qui est chargé de contrôler l'application de ce droit.¹

F. Langer recourt à ce droit pour défendre des cas individuels devant les tribunaux : elle fait un usage judiciaire et militant de ce droit. Le DIH n'était pas prévu pour cet usage puisqu'il s'applique de façon indistincte à l'ensemble d'une population. L'avocate fait prévaloir les droits de l'homme sur le droit des tribunaux militaires. Les droits de l'homme, comme le DIH, est un droit qui a un fort contenu moral puisqu'il se fonde sur des principes d'humanité partagés par les Etats qui y souscrivent. Des préoccupations éthiques et humanitaires sont au fondement de ce droit.

La LIDH n'est pas la seule association à se saisir du droit pour défendre les populations palestiniennes. Fondée fin 1946 et basée à Bruxelles, l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD) a organisé dès septembre 1967 un colloque de juristes sur le conflit du Proche-Orient. Elle a publié à son issue une brochure en français qui reproduit les principaux accords et résolutions de l'ONU concernant ce conflit². L'AIJD a chargé une « mission d'enquête » composée d'un universitaire italien et d'un avocat belge de se rendre dans les territoires occupés et dans les camps de réfugiés en janvier 1968. Cette délégation s'est heurtée au refus du gouvernement israélien de coopérer avec elle et de l'autoriser à visiter ces territoires³. Fondée en 1961 et basée à Londres, Amnesty International a aussi publié un rapport en juin 1970 sur les conditions de détention des prisonniers palestiniens en Israël et dans les territoires occupés après avoir enquêté à partir de décembre 1968. Elle a demandé la mise en place d'une commission d'enquête internationale au sujet d'allégations sérieuses de tortures⁴.

Par ailleurs, l'ONU a aussi mené des enquêtes à la même période. Un « Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme dans les

¹ Cf., Patricia Buirette et Philippe Lagrange, *Le droit international humanitaire*, Paris, La Découverte, 2008.

² Association internationale des juristes démocrates, *Le conflit du Moyen-Orient - Notes et documents 1915-1967*, Bruxelles, 1968. Cette brochure se veut être « un instrument de travail pour mieux confronter les données juridiques du problème ».

³ Association internationale des juristes démocrates, *Moyen-Orient : la mission d'enquête de l'A.I.J.D.*, Bruxelles, 1968. Archive BDIC (Nanterre), cote : O 89579. Cette brochure reproduit les témoignages recueillis auprès de juristes résidants en Cisjordanie, de membres du gouvernement jordanien, de réfugiés palestiniens en Jordanie et en Egypte au sujet de la guerre de juin 1967 et de l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de Gaza. Ces témoignages sont précédés d'une compilation de documents au regard desquels les auteurs établissent des violations du droit international et du droit international humanitaire : la 4^e convention de Genève (1949), la convention de La Haye (1907), et les résolutions de l'O.N.U. adoptées en 1967 et 1968.

⁴ Rapport d'Amnesty International au sujet du traitement de certains prisonniers soumis à interrogatoire en Israël. Des extraits de ce rapport sont reproduits dans : Jacques Berque et alii, *Les Palestiniens et la crise israélo-arabe*, *op. cit.*, p. 130-143.

territoires occupés » a été mis en place par l'Assemblée générale en décembre 1968¹. Les autorités israéliennes ont refusé de collaborer avec celui-ci, ainsi qu'avec un « comité d'experts » mandaté par la Commission des droits de l'homme de l'ONU (basée à Genève) en mars 1969, en leur refusant l'accès aux territoires occupés.²

2.2. La consolidation du DIH et du DIDH

Les années 1970 sont une période de consolidation du DIH et du droit international des droits de l'homme (DIDH), dans un contexte de détente internationale et de coopérations entre l'Europe occidentale et les pays de l'Est. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) débutée en 1972 s'achève par la signature d'un acte final à Helsinki en août 1975 qui énonce plusieurs principes à mettre en œuvre dans les relations entre Etats dont celui du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales³. Cette déclaration fait explicitement référence au caractère impératif de ces droits et libertés contenus dans la Charte de l'ONU. L'acte final est signé par trente-cinq Etats dont trente-deux pays européens, l'URSS, les Etats-Unis et le Canada. Cette conférence était sensée célébrer les « funérailles de la guerre froide »⁴. L'année suivante voit l'entrée en vigueur de deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme⁵.

La nouvelle administration américaine présidée par Jimmy Carter revalorise début 1977 le problème des droits de l'Homme dans la définition de sa politique extérieure⁶. La plus grande

¹ Résolution 2443 de l'Assemblée générale de l'ONU du 19 décembre 1968 adoptée par 60 voix contre 22 et 37 abstentions : *Assemblée Générale de l'ONU, Documents officiels*, New York, 1969, p. 54-55. Cette résolution se réfère à la 4^e convention de Genève. Les trois pays désignés pour siéger dans ce Comité spécial sont le Ceylan, la Yougoslavie et la Somalie.

² Cf., Joël Rideau, « Le problème du respect des droits de l'homme dans les territoires occupés par Israël (application de la IV^e Convention de Genève) », *Annuaire français de droit international*, volume 16, 1970, p. 204-232.

³ Ce principe apparaît au septième point de cette déclaration qui comprend dix grands principes. Les autres principes affirment le respect de la souveraineté des Etats, le non recours à l'emploi de la force, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et le développement de la coopération dans les domaines économique, scientifique, culturel et environnemental. Voir : *CSCE, Acte final, Helsinki 1975*, www.osce.org/fr/mc/39502.

⁴ Cf., *Universalis 1976*, Paris, Encyclopédie Universalis France, 1976, p. 283-286.

⁵ Il s'agit du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Adoptés par l'Assemblée Générale de l'ONU en décembre 1966, ces deux pactes furent ratifiés par trente-cinq Etats en janvier et mars 1976. Cf., J. Mourgeon, « L'entrée en vigueur des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme », *Annuaire français de droit international*, 1976, p. 290-304. La France les ratifie pour sa part en novembre 1980 : Pierre-Henri Imbert, « La France et les traités relatifs aux droits de l'homme », *Annuaire français de droit international*, 1980, p. 31-43.

⁶ Ceci manifeste une révision partielle de cette politique : le Congrès a voté en 1976 la suppression de l'aide militaire des Etats-Unis au Chili et à l'Uruguay au motif explicite du non respect des droits de l'Homme. Le département d'Etat rend public l'année suivante un rapport sur les pratiques suivies en matière de droits de l'Homme dans les quatre-vingt deux pays bénéficiaires d'une assistance américaine en matière de sécurité. Cf., Oscar Schachter, « Les aspects juridiques de la politique américaine en matière de Droits de l'homme », *Annuaire français de droit international*, volume 23, 1977, p. 53-74.

saillance de ce problème se manifeste par l'apparition d'une nouvelle rubrique « Droits de l'Homme » dans l'index de la revue *Politique Etrangère de la France* à partir de 1977¹. L'année suivante voit l'entrée en vigueur de la Convention américaine des droits de l'homme (rédigée en 1969) qui crée une Cour interaméricaine des droits de l'homme qui entre en fonction l'année suivante. Un traité international sur les droits des enfants est adopté par l'ONU en 1979.

Le droit international humanitaire (DIH) connaît aussi une évolution importante au milieu des années 1970. Le CICR propose aux Etats signataires des conventions de Genève deux nouveaux projets de traités qui sont négociés de 1974 à 1977 dans le cadre de la « conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés »². Adoptés à Genève en juin 1977, ces traités ont pour finalité de mieux protéger les populations civiles dans les situations de conflits armés internationaux et de conflits armés internes. Ces traités ont été adoptés dans le contexte de la persistance des conflits armés depuis 1945 avec notamment les guerres de la décolonisation et de libération nationale et les guerres civiles. Ces traités illustrent la convergence entre le DIH et le DIDH dans cette conjoncture : ces deux systèmes juridiques tendent à se confondre³.

Durant cette même période les associations spécialisées dans la défense des droits humains jouent un rôle accru sur la scène internationale. Elles sont associées aux délégations étatiques lors des conférences internationales et au sein des organisations internationales (OI) du fait des compétences techniques qu'elles ont acquises sur le terrain et de leur capacité à produire des données qui font autorité (des rapports statistiques, des enquêtes de terrain) et à les diffuser auprès de l'opinion⁴. Elles participent à l'élaboration des normes internationales en disposant d'un pouvoir d'initiative autonome : elles contribuent à la rédaction des textes et des conventions internationales.⁵ On recense 41 ONG internationales en 1973 contre 79 en 1983. Un quart environ des ONG recensées et reconnues par les OI sont des associations spécialisées dans la protection juridique des droits humains.

¹ Cette rubrique devient régulière dans les numéros suivants. *Politique Etrangère de la France. Textes et documents officiels*, 1^{er} semestre 1977.

² Ces deux traités sont des protocoles additionnels aux conventions de Genève de 1949.

³ Cf., Patricia Buirette et Philippe Lagrange, *Le droit international humanitaire*, *op. cit.*, p. 40-63.

⁴ Cf., Josepha Laroche, *Politique internationale*, *op. cit.*

⁵ Le statut de ces associations est davantage reconnu par les OI (organisations internationales) telles que l'ONU, l'UNESCO, la FAO, l'OMS. Ces associations sont labellisées « ONG » (organisations non gouvernementales) et elles peuvent disposer ainsi d'un statut consultatif au sein des OI. Josepha Laroche retient comme définition d'une ONG celle de l'Union des associations internationales : « une ONG est une association composée de représentants appartenant à plusieurs pays et qui est internationale par ses fonctions, la composition de sa direction et les sources de son financement. Elle n'a pas de but lucratif et bénéficie d'un statut consultatif auprès d'une organisation intergouvernementale. » Cf., Josepha Laroche, *Politique internationale*, *op. cit.*, p. 126.

Le prix Nobel de la Paix décerné à Amnesty International en 1977 illustre ce rôle majeur. Cette ONG spécialisée dans la défense des droits des détenus et le respect des droits humains dispose d'un statut consultatif permanent auprès de l'ONU, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Elle a vu son audience fortement augmentée au cours de cette décennie¹. Amnesty International a été à l'origine en 1972 d'une campagne internationale de dénonciation de la torture qui a abouti l'année suivante à la tenue d'une conférence à Paris qui a réuni des délégations officielles d'Etats, d'organisations internationales et d'associations. Ces travaux se sont poursuivis dans le cadre de l'ONU pour aboutir à l'adoption d'une convention internationale pour l'abolition de la torture et des traitements dégradants en 1984². La défense des droits de l'homme est reconnue comme une contribution à la paix.

2.3. Une cause redéfinie par la référence aux Droits de l'Homme

C'est dans le cadre de la protection universelle des droits humains que les engagements militants sont justifiés à la fin des années 1970. Les associations de juristes défendent les droits des populations victimes des conflits militaires : les réfugiés et les habitants des territoires sous occupation militaire. Elles veulent plaider au nom de principes généraux et universels.

En 1978, la LIDH a promu une « campagne sur les droits de l'homme en Israël » destinée à interpeller les médias et l'opinion. Elle a créé une coalition avec d'autres associations pacifistes, *Shalom Achchav* (La Paix maintenant), pour défendre les droits des populations arabes palestiniennes. Cette coalition a pour objectif de mobiliser largement des soutiens dans la société israélienne et au-delà. C'est ce qu'explique le correspondant de la LIDH en France, Ilan Halévi : il veut défendre les intérêts de ces populations sans être contraint de soutenir l'OLP.³ Dans cette conjoncture, la protection juridique des droits humains fait avancer la cause de la paix.

L'année suivante, un groupe de juristes palestiniens basés à Ramallah en Cisjordanie s'affilie à l'International Commission of Jurists (ICJ), ONG basée à Genève et intervenant dans soixante

¹ La section américaine d'Amnesty International passe de trois mille membres à cinquante mille de 1974 à 1976.

² Amnesty International et l'International Commission of Jurists (ICJ) ont participé à la rédaction du texte de cette Convention.

³ Voir les extraits de son intervention retranscrite dans le compte-rendu d'une Assemblée générale de l'Association Médicale Franco-Palestinienne (AMFP) en décembre 1978. Archives privées de l'AMFP consultées au siège de l'AFPS à Paris.

pays¹. Ce groupe prend le nom de « Law in the service of man », qui deviendra « Al Haq » (Le droit). Cette association publie depuis 1980 des rapports en anglais sur la situation des droits de l'homme et sur les infractions au droit international dans les territoires arabes occupés. Le fait de s'affilier à une ONG occidentale mondialement reconnue est révélateur de cette volonté d'intégrer une coalition plus large pour défendre le respect des droits humains (normes universelles).

Le maire de Ramallah, Karim Khalaf, présente un long rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés lors d'une conférence à Bâle (Suisse) en mai 1979. Il y détaille les conditions de l'accès à l'éducation et à la santé, et les entraves à la circulation des habitants. Il dénonce aussi la colonisation des terres et les conditions de détention des prisonniers. Il invoque différents articles de la déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948 pour établir la violation effective des droits des Palestiniens. Il relève enfin les lacunes des dispositions à l'égard de « l'autonomie palestinienne » mentionnées dans les accords de Camp David pour parvenir à une autodétermination effective dans les territoires occupés.² Il considère que le droit légitime est le droit international reconnu par les textes fondateurs de l'ONU.

Cette conférence est organisée par le Conseil mondial de la paix en présence de délégations de soixante pays. Des représentants de l'ONU y interviennent, tels que Mouaffak Allaf (directeur suppléant de l'Office des Nations-Unies à Genève) et Victor Gauci (rapporteur du Comité de l'ONU sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien³). Farouk Kaddoumi (chef du département politique de l'OLP) fait partie des principaux orateurs. Les participants défendent la cause des droits de l'homme et de la paix. Des prisonniers palestiniens

¹ L'I.C.J. fut fondée en 1952 à l'appel d'un groupe d'avocats basé à New-York. Ses efforts sont initialement portés sur la violation des droits humains dans les pays du bloc soviétique. Elle étend son champ d'action en menant des enquêtes, observant des procès et publiant des rapports sur la situation des droits de l'Homme dans les régimes autoritaires (Chili, Ouganda). Elle dispose d'un statut consultatif permanent à l'ONU. Son président de 1963 à 1970 est Sean MacBride, fondateur d'Amnesty International. Son successeur jusqu'en 1990 est Niall MacDermott, ancien député travailliste anglais et ancien ministre des finances au Trésor.

² Cf., Karim Khalaf et Mohammed Milhem, *Les Palestiniens et les droits de l'homme. Une étude sur les conditions dans les territoires arabes occupés*, Centre d'information du Conseil mondial de la paix, Helsinki (Finlande), 1979. BDIC, cote : F delta 1404/1.

³ Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé par une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU le 10 novembre 1975 (résolution 3376 adoptée par 96 voix contre 18 et 27 abstentions). Il s'agit d'un département spécialisé au sein de l'ONU en charge de cette question. Ce Comité est composé de vingt-trois membres : sept Etats asiatiques (Afghanistan, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Lao, Turquie), sept africains (Guinée, Madagascar, Mali, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tunisie), sept européens (Chypre, Hongrie, Malte, RDA, Roumanie, Ukraine, Yougoslavie) et deux américains (Cuba, Guyana). Sa composition montre l'alliance entre le groupe afro-asiatique et les Etats communistes au sein des Nations unies. Cf., *Le comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Son établissement, mandat, recommandations, activités*, Nations Unies, New-York, 1983.

récemment libérés témoignent de leurs conditions de détention. Cette conférence prend place dans le Volkhaus (Maison du peuple) de Bâle, lieu de mémoire du pacifisme européen. Les organisateurs se réfèrent aux leaders socialistes européens qui s'y étaient réunis en 1912 pour s'opposer aux menaces de la guerre. Ils invoquent Auguste Bebel, Jean Jaurès et Rosa Luxembourg.¹

Les associations font prévaloir les droits des peuples et les droits de l'homme par rapport au cadre juridique mis en place par les accords de Camp David. Le droit reconnu par l'ONU est considéré plus légitime que les règles instituées par ces accords. Il y a donc *une concurrence sur la définition légitime du droit*. Le colloque de juristes organisé par l'AIJD (Association internationale des juristes démocrates) en septembre 1979 veut démontrer les contradictions entre le droit international et les dispositions mises en place par les accords de Camp David. Ce colloque a réuni à Paris des juristes de vingt-sept pays. Monique Chemillier-Gendreau et Jean-Pierre Colin, professeurs de droit public spécialisés en droit international, expliquent que ces accords de paix ne respectent pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui est un principe reconnu par la Charte de l'ONU et par les deux pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme entrés en vigueur en 1976². Ils précisent que les rédacteurs de ces accords reconnaissent le « peuple palestinien » et ses « droits légitimes » mais ne lui permettent pas d'exercer ses droits nationaux. En effet le texte de ces accords utilise des notions « imprécises et désuètes » (« autonomy », « self-government ») par rapport aux concepts juridiques du droit international contemporain. Les termes d'autodétermination, d'indépendance et de souveraineté ne figurent nulle part dans ces accords.

Ces juristes considèrent que le droit international doit être conforme aux intérêts des individus et des populations : ils se réfèrent principalement au DIDH qui est un droit en construction, promu par les ONG, et qui a vocation à s'imposer aux Etats. Le DIDH définit des individus avec des droits universels qui sont des sujets à part entière de la société internationale. Les droits des individus deviennent prioritaires par rapport à ceux des Etats souverains.

¹ Cf., Conseil mondial de la Paix, *Droits du peuple palestinien – Clé de la paix au Proche-Orient. Appliquer les résolutions de l'ONU sur la Palestine !*, Centre d'information du Conseil mondial de la paix, Helsinki (Finlande), mai 1979. BDIC (Nanterre), cote : F delta 1404/1.

² Cf., Association internationale des juristes démocrates et Union des juristes palestiniens, *Les accords de Camp David : un défi au droit international*, Paris, Le Sycomore, 1980, p. 11-52.

Encadré 3.3. Une association engagée en faveur des droits de l'homme et du droit international

Fondée en 1946, l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD) est une ONG qui dispose d'un statut consultatif permanent au sein du Conseil économique et social de l'ONU. Les membres de l'AIJD sont des avocats et des juristes engagés en faveur des coopérations et de l'entraide juridique entre les pays occidentaux et communistes. Ils publient une revue dont le comité de rédaction comprend des juristes d'Europe occidentale et orientale. Cette revue souhaite mieux faire connaître les systèmes juridiques spécifiques à chacun de ces pays. Elle a aussi pour objet d'étayer la dimension juridique des conflits internationaux¹.

L'AIJD mène des enquêtes dans les régimes autoritaires et les zones de conflits, et elle publie des rapports sur la situation des droits de l'homme. Ces activités la rapprochent d'autres ONG spécialisées dans la protection des droits humains, telles que la Fédération internationale des Ligues de droits de l'Homme (FIDH) et Amnesty International. L'AIJD a mené des investigations au Viêt-Nam, en Afrique du sud et en Amérique latine au cours des années 1960 et 1970.

Le fondateur et secrétaire général de l'AIJD est l'avocat français Joë Nordmann, né en 1910. Il a accompli plusieurs missions d'observateur judiciaire pour le Secours rouge international. Il a assisté à des procès d'opposants au régime nazi en Allemagne au cours des années 1930. Il a aussi enquêté sur les conditions de détention des prisonniers politiques en Roumanie². Membre du PCF, il a été radié du barreau de Paris début 1941 parce que juif. Il a participé au Front national des juristes qui rassemblait dans la clandestinité les avocats et magistrats qui s'opposaient aux directives du régime de Vichy et qui apportaient une assistance aux résistants détenus dans les prisons et à leur famille³. Il a ensuite occupé différentes responsabilités au sein du ministère de la Justice à la Libération. Il a assisté aux procès de Nuremberg en 1945 pour y seconder le parquet français. Ces procès ont beaucoup contribué à

¹ Nous avons consulté les numéros de la revue semestrielle *Revue de droit contemporain* éditée par l'A.I.J.D. depuis 1954 à la BDIC. Cette revue existe aussi dans une édition anglophone. Une dissension survient au sein de l'A.I.J.D. lors d'un colloque à Bruxelles en 1970 sur l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Plusieurs délégations, dont celle des juristes français, s'opposent aux délégués de l'U.R.S.S. qui tentent de légitimer légalement le principe de cette intervention. Cette dissension provoque la suspension de la *Revue de droit contemporain* qui cesse de paraître de 1970 à 1975.

² Cf., Joë Nordmann, *Aux vents de l'histoire*, Paris, Actes Sud, 1996. Ces Mémoires sont le fruit d'entretiens avec Anne Brunel, journaliste judiciaire à la radio. Sur l'engagement des avocats communistes au sein du Secours rouge international, fondé en 1922 à Moscou, et de l'Association juridique internationale, fondée fin 1929 à Berlin, cf., Sharon Elbaz et Liora Israël, « L'invention du droit comme arme politique dans le communisme français. L'association juridique internationale (1929-1939) », *Vingtème Siècle*, n° 85, 2005/1, p. 31-43.

³ Cf., Liora Israël, *Robes noires, années sombres. Avocats et magistrats en résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2005.

l'élaboration du droit pénal international et du droit international des droits de l'homme au sein de l'ONU.

Joë Nordmann a accompli plusieurs missions d'observateur judiciaire pour l'AIJD qui l'ont amené à collaborer avec l'ONU. Il s'est rendu en Grèce au sein d'une délégation d'avocats de différentes nationalités pour assister au procès d'un dirigeant de la gauche grecque emprisonné en 1959. Il s'est aussi rendu en Espagne pour le procès d'un syndicaliste dans le cadre d'une délégation conduite par Ramsay Clark, ancien Attorney General des Etats-Unis. Après une mission d'observation au Chili fin 1973, il a livré un compte-rendu détaillé à Kurt Waldheim, le secrétaire-général de l'ONU, qu'il a rencontré au siège à New-York¹. Il a été auditionné par la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève après une mission d'enquête en Bolivie suite à l'arrivée au pouvoir d'une junte militaire. L'AIJD qui a publié un rapport sur cette mission a été mandatée pour coopérer avec une commission d'enquête de l'ONU.

On le voit, le contexte international a une influence sur les modalités des mobilisations en faveur des Palestiniens. Cette période a été propice à un recours privilégié au droit pour plaider la cause de ces populations. En effet, le registre juridique offre des ressources normatives et justificatives pour les associations mobilisées. Cette conjoncture a donné lieu à une concurrence sur la définition légitime du droit : les associations juridiques d'entraide font prévaloir les droits de l'homme et le droit des peuples par rapport au droit souverain des Etats. Le droit international est référé au DIH et au DIDH, ce qui ne correspond pas à la définition du droit international public fondé sur les traités et accords entre Etats.

Section 3 : La défense d'une cause faible

3.1. L'aide médicale pour une population démunie

Une Association médicale franco-palestinienne (AMFP) est fondée à Paris fin 1974. Les fondateurs de cette association sont des médecins hospitaliers et des professeurs de médecine :

¹ Cette mission au Chili a été menée avec l'avocat Michel Blum (FIDH) et l'avocat espagnol Léopold Torres (Mouvement international des juristes catholiques).

Paul Milliez, Marcel-Francis Kahn, Michel Larivière, Abraham Béhar, Bernard Morin, Jean-Paul Roubier. Ils ont été engagés dans l'Association Médicale Franco-Vietnamienne (AMFV) qui fut créée fin 1967 à Paris dans le contexte de l'aggravation de la guerre au Viêt-Nam. L'AMFV disposait d'un comité de parrainage qui comptait surtout des professeurs de la faculté de médecine de Paris¹. En 1974 le conflit vietnamien touche à sa fin et l'aide médicale d'urgence devient moins pressante. La création de l'Association médicale franco-palestinienne est rendue possible par le désinvestissement de l'engagement en faveur du Viêt-Nam.

A l'origine de la création de l'AMFP est le projet de construire un hôpital au sud-Liban à proximité d'un camp de réfugiés. Ce projet voulait rendre accessible les soins hospitaliers pour une population enclavée et démunie. Un appel paru dans le journal *Le Monde* en janvier 1974, intitulé « Un hôpital pour les Palestiniens dans le sud-Liban », sollicitait des dons financiers pour conduire ce projet médical dans cette zone de conflits. Il a reçu un nombre important de réponses positives qui incitèrent ses initiateurs à fonder une association pour mener à bien ce projet.²

Les médecins de l'AMFP défendent une conception progressiste de la médecine qui consiste à rendre les soins accessibles pour les plus démunis et à pratiquer une médecine qui soit au service de l'émancipation des groupes dominés. Les années 1970 sont en effet une période de remise en cause de l'institution hospitalière décriée depuis 1968. Cette institution était jugée sclérosée et fermée aux enjeux sociaux. Dans cette conjoncture des mouvements médicaux alternatifs ont émergé, tels le Secours rouge fondé en 1970 et le Groupe Information Santé (GIS) fondé en 1971. Ces mouvements se sont mobilisés en faveur des ouvriers qui risquaient leur santé du fait des maladies professionnelles.³ Des médecins du travail et des médecins généralistes se sont alliés avec des spécialistes hospitaliers pour apporter leur soutien. Ces médecins voulaient partager le savoir médical avec les profanes qui étaient les premiers concernés par le problème de la santé au travail. Ils se sont alliés avec des syndicalistes pour mener ces campagnes d'informations au sein même des usines. Les ouvriers étant les

¹ Voir le premier numéro du bulletin d'information de l'Association médicale franco-vietnamienne, novembre 1967. Archive BDIC, cote : 4° P. 7865.

² Les principaux initiateurs de ce projet sont Marie-Claude Vignaud et Paul Milliez. Cette section s'appuie sur notre entretien avec Marie-Claude Vignaud (ingénieure à l'INRA, juin 2007) et le dépouillement des archives de l'AMFP. Nous contrôlons les informations par le croisement et le recoupement de ces données. L'hôpital « Mahmoud Al Hamchari » est ouvert depuis la fin des années 1970 dans le camp de réfugiés de Aïn Al Héloué à la périphérie de la ville de Saïda au sud-Liban. Cet hôpital est souterrain pour se protéger des bombardements.

³ Cf., Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur des mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2013/1 (n° 196-197), p. 114-131.

principales victimes du système capitaliste, la santé ouvrière revêtait pour ces médecins un enjeu politique majeur.

Le président de l'AMFP, Paul Milliez, se référait à une médecine sociale qu'il pratiquait en tant que médecin du travail. Il défendait une pratique de la médecine plus proche des patients et en particulier des plus démunis. Cette médecine de proximité s'opposait pour lui aux pratiques en vigueur dans les hôpitaux. Il voulait remettre en cause les rapports de domination qui s'établissaient entre le médecin et son patient.¹

Encadré 3.4. Un praticien qui défend une médecine sociale et progressiste

Né en 1912, Paul Milliez est le doyen de la Faculté de médecine Broussais-Hôtel-Dieu à Paris. Il est spécialisé en hypertension artérielle et maladies rénales. Il compte parmi les professeurs de médecine les plus reconnus. Il a suivi une scolarité chez les jésuites à Paris marquée par un certain rigorisme moral et un ascétisme intellectuel.² Il a été très engagé dans la vie associative universitaire : il a présidé la Fédération des étudiants catholiques. Fervent patriote, il a été mobilisé en 1940 dans une division de cavalerie en tant que médecin militaire. L'expérience de la défaite a été une épreuve douloureuse dont il a accusé la lâcheté des gouvernants d'être responsables. Il a participé dès son retour à Paris au réseau de renseignements « Kléber » qui agissait clandestinement. Il cofonda le Comité médical de la Résistance en 1942-1943 qui centralisait l'action des personnels de santé engagés dans divers groupes de résistants sur l'ensemble du territoire français. Ce Comité était dirigé par des chefs de services hospitaliers auxquels se joignit Paul Milliez, cadet de ce groupe. A la Libération, il a été nommé directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à la Santé. Il a été fortement tenté par une professionnalisation politique après avoir présidé le Rassemblement de la jeunesse française affilié au R.P.F. en 1947. Il était un représentant des gaullistes de gauche. Très investi à l'hôpital où il était responsable d'un service, il a aussi exercé comme médecin du travail dans une grande banque. Attaché à une médecine sociale, il a occupé pour un temps la fonction de directeur-adjoint de la Croix-Rouge française.

¹ Cf., Paul Milliez, *Médecin de la liberté*, Paris, Le Seuil, 1980 ; *Une certaine idée de la médecine*, Paris, Ramsay, 1981.

² Cf., Paul Milliez, *Médecin de la liberté*, op. cit. Ce livre est constitué de longs entretiens avec Igor Barrère, journaliste de la télévision, docteur en médecine et producteur de la première émission consacrée à la médecine, « Médicales » (1956), qui deviendra « Médecine à la une » puis « Santé à la une ».

Paul Milliez s'est impliqué en faveur d'une réforme de la profession médicale à la fin des années 1950.¹ Il a participé à la contestation contre l'institution hospitalière qu'il jugeait archaïque en 1968 : il a pris le parti des étudiants en Mai 68 et a manifesté avec eux à l'encontre d'une majorité de ses pairs. Il a fondé une faculté de médecine en octobre avec d'autres professeurs réformateurs et peu de moyens financiers. Les pratiques pédagogiques y furent renouvelées, les étudiants prenant en charge la vie scolaire et participant à des réunions avec leurs enseignants.²

Au début des années 1970, Paul Milliez a mis sa réputation et son expertise au service de la cause du droit à l'avortement.³ Il a témoigné en 1972 au tribunal de Bobigny en faveur d'une adolescente poursuivie pour avoir avorté. Opposé à cette pratique en tant que catholique, il avoua pourtant y avoir eu recours pour le cas d'une ouvrière en situation de précarité. Il fut alors blâmé par le Conseil national de l'Ordre des médecins.

L'AMFP a publié un *Bulletin* qui rendait compte de ses activités. Les premières missions médicales au Liban dans les camps de réfugiés palestiniens en 1975 et 1976 sont présentées dans ce journal. Elles ont été conduites par des médecins qui apportent du matériel médical et des médicaments préalablement collectés par l'association. Elles n'ont pas seulement pour objet d'apporter des soins puisque les médecins mènent sur place des enquêtes sur la situation sanitaire et sociale. Ceux-ci témoignent de leurs activités lors de conférences de presse pour interpellier l'opinion.⁴ Ces missions médicales sont présentées comme étant des « missions d'enquête ». Leur expertise autorise ces médecins à prendre position sur la situation des camps palestiniens au Liban. Ils contestent en effet la conception de l'aide humanitaire pratiquée par d'autres associations, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ils rejettent tout principe de neutralité et ils revendiquent une « conception politique » de l'aide médicale au sens où l'expertise médicale est au service d'une cause politique. Dans ses statuts

¹ Cette réforme a été menée par Michel Debré en 1958. Sur les transactions collusives entre les jeunes médecins réformateurs et le pouvoir gaulliste en 1958, cf., Brigitte Gaïti, *De Gaulle, prophète de la Cinquième République*, Paris, Presses de Science po, 1998.

² Sur le renouvellement des pratiques pédagogiques à la suite de la contestation universitaire de mai-juin 1968, cf., Dominique Damamme, « Laboratoires de la réforme pédagogique », in Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti et Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68, op. cit.*, p. 245-258.

³ Cf., Sandrine Garcia, « Expertise scientifique et capital militant. Le rôle des médecins dans la lutte pour la légalisation de l'avortement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 158, juin 2005, p. 96-115.

⁴ Voir les bulletins de l'AMFP parus en 1975 et 1976. Archives consultées au siège de l'AFPS à Paris.

l'AMFP définit son action ainsi : elle souhaite « apporter une aide tant morale que matérielle dans le domaine sanitaire au peuple palestinien »¹.

Nous avons réalisé un entretien avec Marcel-Francis Kahn, professeur de médecine et cofondateur de l'AMFP.² Né en 1929, il était à cette période chef de service à l'hôpital Lariboisière à Paris, spécialisé en rhumatologie. Il s'est rendu à deux reprises en mission au Liban en 1976. D'abord dans le camp de réfugiés de Nahr Al Bared au nord du pays avec un stock de médicaments, à la demande du Croissant-Rouge palestinien.³ Il a rencontré sur place différents responsables pour mieux comprendre la situation de ce camp qui était à ce moment assiégé.⁴ Il a établi des contacts avec le personnel médical présent sur place en vue d'une coopération suivie. Il a aussi effectué des prélèvements qu'il a fait analyser à son retour à l'Institut Pasteur à Paris et qui ont confirmé la présence du choléra dans cette localité. Il a rédigé un rapport sur sa mission qu'il a consigné dans un cahier. En effet il a tenu un journal de son séjour qu'il a conservé dans ses archives personnelles et qu'il me montre au cours de l'entretien. Ce journal relate de façon très précise son voyage et son séjour au Liban. Les notes manuscrites sont en anglais et en français. Il a aussi conservé des photographies de ces missions au Liban et de ses rencontres avec les partenaires médicaux.

Il a effectué une seconde mission dans le camp de réfugiés de Tell Al Zaatar fin 1976 où il s'est rendu avec un médecin pédiatre (Alexandre Minkowski). Ce camp avait aussi été le lieu de longs affrontements armés⁵. Durant cette mission qui avait pour objet de développer les coopérations avec le personnel médical local, M.-F. Kahn inspecte les lieux et collecte des documents et des archives abandonnés dans les ruines du camp après les combats. Il avait déjà accompli d'autres « missions d'enquête » dans des zones de conflits armés. Il s'était rendu à deux reprises au Viêt-Nam en 1967. Il avait effectué sa première mission au nord-Vietnam en avril avec l'avocate Gisèle Halimi (observateur judiciaire), et la seconde au sud de ce pays en septembre pour le compte du Tribunal Russel.⁶

¹ Extrait des statuts de l'association. Archives privées de l'AMFP conservées au siège de l'AFPS à Paris.

² Entretien réalisé en mai 2007 dans le cabinet médical de Marcel-Francis Kahn dans le 17^e arrondissement de Paris.

³ Le Croissant-Rouge palestinien a été fondé en 1969 dans les camps de réfugiés et il dépend de l'OLP. Son président était le docteur Fathi Arafat. Il disposait d'un délégué permanent à Paris.

⁴ Ce camp de réfugiés qui servait de base aux milices de l'OLP était assiégé par les milices chrétiennes soutenues par l'armée syrienne, dans un contexte de blocus maritime israélien.

⁵ Le camp de Tell Al Zaatar, situé à proximité de Beyrouth, a été assiégé par les milices chrétiennes à partir de fin juin 1976 et défait en août.

⁶ Il s'agit d'un tribunal international contre les crimes de guerre dirigé par le philosophe anglais Bertrand Russel et par le philosophe français Jean-Paul Sartre.

« Vous étiez des observateurs du Tribunal Russel ?

Voilà, notre rôle à nous, c'était d'enquêter sur la guerre chimique, sur les massacres au sud, etc. On est resté deux à trois semaines à la frontière cambodgienne avec Tayming et Saïgon. Dans les souterrains de Koutchi. »¹

Durant cette mission, M.-F. Kahn avait fait des prélèvements en particulier sur les armes (engins explosifs) utilisées dans ce conflit. Il avait tenu le rôle d'expert scientifique et d'observateur extérieur. Suite à ces deux missions il s'était intensément engagé contre la guerre au Viêt-Nam : il avait participé à un Front solidarité Indochine (FSI, fondé en avril 1971) dont il était vice-président aux côtés de l'historienne Madeleine Rebérioux et du mathématicien Laurent Schwartz (« c'était un ami très cher »), universitaire très engagé en faveur des droits de l'homme.² Il avait des rapports réguliers avec des délégués vietnamiens (communistes) en France. Son action dans l'AMFP est conçue en référence à cet engagement pour le Viêt-Nam. Il y a une translation d'une cause à une autre. On constate la reprise d'un même répertoire d'action (mission d'enquête, expertise scientifique, témoignages).

M.-F. Kahn donne pour origine de son implication dans l'AMFP un événement survenu en septembre 1970. Il avait été contacté par un avocat algérien pour conduire une délégation médicale en Jordanie.³ Cette délégation a été financée par le gouvernement algérien. Elle était composée d'une vingtaine de jeunes médecins français pour le Secours rouge⁴. Kahn était le doyen d'âge de cette délégation de médecins qui ont soigné les blessés dans des dispensaires aux côtés du Croissant-Rouge palestinien.⁵ Il s'est rendu dans la région d'Irbid qui était le lieu de violents combats. Il a témoigné de son expérience à son retour en France dans une tribune parue dans le journal *Le Monde* et lors d'une conférence de presse.⁶ Dans cette tribune il relayait l'appel à l'aide du docteur Fathi Arafat qu'il avait rencontré à Deraa au sud de la Syrie. Il

¹ Extrait d'entretien avec Marcel-Francis Kahn, mai 2007.

² Cf., Ioana Popa, « Savants engagés en faveur des droits de l'homme : internationalisation de la science et activisme transnational », Communication au congrès AFSP Paris 2013.

³ Cet avocat était mandaté par le ministre des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika. M.-F. Kahn précise qu'il avait déjà conduit une délégation médicale en Algérie en avril-mai 1962. Il était membre du PSU à cette période. Il avait visité Alger et Oran pour soutenir la mise en place des services de santé de la nouvelle nation.

⁴ Le Secours rouge a été constitué en juin 1970 par des médecins et des intellectuels (J.-P. Sartre) pour apporter un soutien juridique et moral aux militants arrêtés et emprisonnés. Proche de l'extrême-gauche, le Secours rouge a aussi mené des campagnes d'informations en faveur de la santé des ouvriers. M.-F. Kahn était membre de son comité d'animation, ainsi que de la Ligue communiste à cette période (1968-1973).

⁵ Il a conservé dans ses archives personnelles une lettre de Fathi Arafat qui remercie M.-F. Kahn et le Secours rouge pour son aide.

⁶ Son long témoignage est paru dans *Le Monde* du 6 octobre 1970 en page 2 sur trois colonnes sous le titre « Le récit d'un médecin français de retour de la région d'Irbid ».

précisait le sens de cette aide médicale d'urgence : « Il ne s'agit pas de missions prétendument humanitaire, mais d'une action politique d'avant-garde. »

M.-F. Kahn veut se démarquer des missions médicales accomplies par d'autres médecins et associations. Durant l'entretien, il insiste sur ses désaccords avec Bernard Kouchner qu'il a rencontré à plusieurs reprises à cette période.¹ Différentes conceptions de « l'humanitaire » étaient en concurrence au tournant des années 1960 et 1970 ; le développement des organisations de solidarité internationale (OSI) date de cette période.²

Cependant, M.-F. Kahn montre un goût pour le risque et pour les missions périlleuses dans les zones de combats que partagent les médecins fondateurs de MSF. Le fait d'avoir éprouvé physiquement l'expérience du combat et des affrontements armés est une caractéristique de ces médecins.³

« On est parti à Beyrouth, puis Damas, la frontière Syro-jordanienne, à Deraa, ville connue si vous avez lu *Les sept piliers de la sagesse*, de Lawrence. On a dû soigner, il y avait des dispensaires... Moi à cette époque, c'était un épisode assez curieux, c'est que, on a demandé des volontaires car il y avait des combats à Irbid. Et tous les jeunes se sont un peu dégonflés, et ils m'ont demandé, parce que j'avais été moi dans le maquis, et puis ensuite au Vietnam pendant la guerre, d'y aller. Donc j'y ai été, on s'est fait tirer dessus par les bédouins... Alors j'ai raconté tout ça dans un article qui est paru dans *Le Monde*. »⁴

L'AMFP a connu une croissance rapide et elle comptait une vingtaine de sections locales et plus d'un millier d'adhérents, pour la plupart non médecins, deux ans après sa création.⁵ Une part importante de ses activités consiste à informer l'opinion : elle publie un journal mensuel et elle organise des conférences. Les Palestiniens sont représentés dans ce journal à travers la figure de l'enfance, ce qui contraste fortement avec l'image du combattant que l'OLP met en scène dans ses affiches et publications. Une conférence a pour thème « la solidarité avec les enfants palestiniens » début 1975. Elle présente la culture palestinienne en exposant de l'artisanat traditionnel, des produits culinaires et des photographies. Un spectacle de danse et

¹ Bernard Kouchner était présent en Jordanie au même moment pour apporter des soins d'urgence aux blessés. Il fait partie des médecins qui ont fondé MSF (Médecins sans frontières) fin 1971 à la suite de la guerre et de la crise humanitaire au Biafra fin 1968.

² Cf., Annie Collovald, « L'humanitaire expert : le désencastrement d'une cause politique », in A. Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements*, op. cit.

³ Cf., Pascal Dauvin et Johanna Siméant, *Le travail humanitaire*, Paris, FNISP, 2002.

⁴ Entretien avec M.-F. Kahn, mai 2007.

⁵ D'après les archives de l'AMFP et en particulier les rapports d'activités. Archives privées consultées au siège de l'AFPS à Paris.

de chant est présenté à cette occasion par une troupe d'enfants¹. Le journal de l'AMFP montre en page de couverture la photographie d'un enfant levant le doigt et posant sa main sur le globe terrestre. La légende indique : « L'enfant palestinien apprend des autres luttes dans le monde »². L'éditorial d'un bulletin interne affirmait en effet que « La lutte du Peuple Palestinien a la même valeur exemplaire que celle des peuples indochinois. »³ L'enfance, l'éducation et la culture sont les thèmes privilégiés pour sensibiliser l'opinion à l'égard de la cause défendue.

Le journal de l'AMFP reproduit régulièrement les déclarations du délégué de l'OLP à Paris, Ezzedine Kalak. L'AMFP publie en outre de nombreux appels dans la presse, sous forme de communiqués, pour interpeller les médias et l'opinion. Elle est accusée par ses adversaires de politiser son action médicale et de déborder le cadre fixé à l'action humanitaire. Le professeur de médecine Michel Larivière, spécialiste en paralytologie à l'hôpital Lariboisière à Paris, président de l'AMFP à partir de 1976, justifie son action lors d'une conférence en mai 1976 :

« Je voudrais vous convaincre que toutes nos actions sont conformes aux objectifs que nous engage à atteindre la charte internationale de la santé. La santé, telle que la définit en effet l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est "l'état de complet bien-être physique, mental et social auquel à droit chaque individu et la collectivité à laquelle il appartient". »⁴

Les médecins de l'AMFP justifient leur partenariat avec le Croissant-Rouge palestinien (organisme dépendant de l'OLP) au nom d'une « conception populaire de la santé ». Celle-ci consiste à promouvoir des campagnes de prévention et d'éducation sanitaires en direction des populations les plus démunies. Cette conception est défendue par un médecin palestinien lors d'une conférence à Strasbourg en 1977 : « Prouver quotidiennement à notre peuple qu'il existe une autre pratique médicale que celle qu'ils ont connue jusqu'à présent dans les structures traditionnelles et notamment que la médecine peut être mise à la portée de tous et non le privilège de quelques-uns ; nous devons instaurer entre le médecin et les masses des rapports différents, des rapports d'échange et non de pouvoir et de dépendance ».⁵

L'engagement des médecins de l'AMFP s'inscrit dans le cadre de l'entraide médicale et de l'aide d'urgence aux populations démunies et victimes des conflits. Conçu en référence à

¹ Il s'agit de « la troupe des enfants des martyrs palestiniens » : archives privées de l'AMFP consultées au siège de l'AFPS à Paris.

² *Courrier de liaison*, n° 1, 20 novembre 1975, p. 1.

³ *Bulletin de l'A.M.F.P.*, n° 1, juin 1975, p. 1.

⁴ *Courrier de Liaison*, n° 5, 13 juillet 1976.

⁵ Ce discours est cité dans le supplément au *Courrier de liaison* de l'AMFP, n° 9, septembre 1977, p. 1.

l'aide médicale aux Vietnamiens, il est dans la continuité des dévouements tiers-mondistes. Il se fonde sur une conception progressiste de la médecine défendue par de jeunes médecins contestataires. Durant cette période (années 1970), le métier médical et le rôle social du médecin ont été remis en question et redéfinis par une partie de la profession, notamment les plus jeunes.

3.2. Le cinéma militant : des usines aux *fedayin*

Des enseignants du département cinéma de l'université de Vincennes réalisent un film documentaire entre 1973 et 1975, *L'Olivier* (1976). Cette université a été fondée en décembre 1968 pour expérimenter des pédagogies nouvelles. Le Centre universitaire expérimental de Vincennes (CUEV) fait appel à des enseignants extérieurs au monde académique, supprime les examens traditionnels et organise l'encadrement des étudiants en petits groupes. Cette institution attire l'avant-garde intellectuelle (Michel Foucault, Gilles Deleuze, Jean-Claude Passeron, Robert Castel). Elle offre la possibilité aux étudiants non-bacheliers de s'inscrire et accueille une forte proportion d'étudiants étrangers.¹

Le groupe qui réalise le film *L'Olivier* est composé de Ali Akika, Guy Chapouillé, Danielle Dubroux, Serge Le Péron, Jean Narboni et Dominique Villain. Ce sont de jeunes enseignants qui collaborent aux *Cahiers du cinéma* : Jean Narboni a été l'un des principaux animateurs de cette revue (corédacteur en chef depuis octobre 1968) ; Serge Le Péron a rejoint son comité de rédaction à cette période ; les autres écrivent dans les *Cahiers* de façon plus occasionnelle. Serge Le Péron a déjà réalisé un court-métrage sur une grève ouvrière dans un établissement à Montreuil, *Soyons tout*. Il a été « établi » dans cette usine et a écrit le scénario du film avec ses anciens collègues.²

Les réalisateurs de *L'Olivier* conçoivent ce film en tant qu'auteur collectif, « le Groupe cinéma de Vincennes ». La signature collective d'une œuvre cinématographique est une pratique qui se développe dans l'après-1968. Le film est réalisé avec du matériel prêté par le département cinéma de Vincennes, et bénéficie d'un financement de la Ligue arabe ; il a été soutenu par Ezzedine Kalak, le délégué de l'OLP à Paris depuis 1974, qui a apporté son aide à ce projet. Ce groupe veut réaliser un film qui soit en rupture avec les précédents consacrés aux combattants palestiniens. Il souhaite se distinguer des films qui héroïsent les *Fedayin* sur le

¹ Cf., Dominique Damamme, « Laboratoires de la réforme pédagogique », article cité, p. 254-256.

² Entretien avec Serge Le Péron, avril 2007. Au moment de ce premier film, il était étudiant en science politique à Paris et membre d'un groupe d'extrême-gauche proche de la GP.

même mode que les Vietnamiens : ces films sont considérés comme « simplistes » et réducteurs depuis la fin de la guerre du Vietnam.¹ Il prend en compte la complexité du problème pour s'adresser à un public plus large, occidental et non averti. Les auteurs du film opèrent un décentrement par rapport aux camps de réfugiés, pour intégrer Israël et les territoires occupés dans leur champ de vision. Ils effectuent plusieurs séjours dans cette région : d'abord au Liban et en Syrie, puis en Israël et dans les territoires occupés où ils se déplacent avec l'aide des membres de la LIDH. Ils filment sous le couvert d'un travail de recherche universitaire, ce qui facilite leur tournage contrôlé par les autorités israéliennes.

Les auteurs de *L'Olivier* veulent répondre au film de Claude Lanzmann, *Pourquoi Israël*, diffusé en 1974 au cinéma et à la télévision. Ils adoptent un point de vue différent mais sont imprégnés par cette œuvre qui influence la façon dont ils conçoivent et réalisent leur film. Ils donnent en effet la parole à des individus saisis dans le cadre de leur vie quotidienne : une suite de portraits qui permet au spectateur de se forger une opinion. Le film montre les témoignages de René Raindorf, déporté belge rescapé d'Auschwitz, d'un couple d'anciens résistants et déportés luxembourgeois, les Bierman, de Israël Shahak, président de la Ligue israélienne des droits de l'Homme, et de Marius Schattner, franco-israélien et soldat réfractaire de l'armée israélienne. Ces différents témoignages nourrissent l'argumentaire des auteurs qui veulent distinguer judaïsme et sionisme.

Nous citons l'extrait d'un entretien mené par Guy Hennebelle, critique de cinéma, avec les auteurs de *L'Olivier* en 1975 :

Guy Hennebelle : On a dit que vous aviez voulu aussi répondre au film de Claude Lanzmann : « Pourquoi Israël ».

Dominique Villain : Oui, c'était aussi un peu l'idée que nous avions au départ.

Jean Narboni : A cette différence près que « Pourquoi Israël » fait l'impasse totale sur la composante arabe du problème. A mon sens, « L'olivier » n'est pas une réponse symétrique, c'est plutôt une réponse décalée. Alors que Lanzmann a choisi le parti d'ignorer la composante arabe du problème, nous, nous n'ignorons pas la composante juive. Elle est prise en compte dans « L'olivier » sous l'angle du judaïsme et sous l'angle du sionisme, dont il ne faut pas se lasser de répéter qu'ils ne se confondent pas.

Danielle Dubroux : « Pourquoi Israël » nous a intéressés du point de vue formel par sa manière d'interpeller des gens. Lanzmann a essayé de créer un rapport de sympathie entre la cause sioniste et

¹ Cf., Guy Hennebelle et Khemaïs Khayati, *La Palestine et le cinéma, op. cit.* Voir aussi, *Cahiers du Cinéma*, n° 264, février 1976, p. 11-38.

les spectateurs en leur faisant connaître par le truchement de l'écran des groupes d'Israéliens donnés. « L'Olivier » présente peut-être une parenté avec lui dans la mesure où nous avons essayé aussi de créer un rapport de sympathie avec les gens qui sont montrés sur l'écran, mais nous, nous avons établi une distinction fondamentale entre judaïsme et sionisme. »¹

Ce film a été la seule réalisation du Groupe cinéma de Vincennes : il a été une expérience de formation à la réalisation pour ces jeunes critiques qui voulaient mettre en pratique leurs conceptions du cinéma militant. Le film a connu une diffusion militante par opposition à la diffusion commerciale : il fut projeté dans une salle à Paris avec des débats et des invités, puis des projections ont été organisées ailleurs en régions, ainsi qu'en Allemagne et en Italie.² Il a été montré au festival de Cannes lors d'une projection organisée par Claude Estier, suivie d'un débat houleux en présence d'E. Kalak. Il a été primé au festival de Carthage (Journées cinématographiques de Carthage) qui était un espace de diffusion et de sociabilités pour le cinéma du tiers-monde.

Les *Cahiers du cinéma* s'intéressent aux Palestiniens en 1974-1976 et consacrent plusieurs articles et dossiers à ce sujet³. Cette période correspond à un recentrage de la revue sur le cinéma et une ouverture plus grande sur le cinéma du tiers-monde.

Les *Cahiers* ont joué un rôle important dans la mobilisation des professionnels du cinéma en 1968 : pendant « l'affaire Langlois » en janvier puis durant les Etats généraux du cinéma en mai. Ils ont élaboré des projets alternatifs pour repenser l'économie du cinéma et proposer un autre modèle de service public. Ils ont été les promoteurs du cinéma militant à la suite des films réalisés dans les usines occupées en 1967-1968 (La Rhadioceta, Renault-Billancourt, Wonder). Ils se transforment en défendant des films expérimentaux et alternatifs, tout en rejetant le cinéma considéré comme « commercial ». Des cinéastes comme Jean Rouch (cinéma ethnographique en Afrique) et Jacques Rivette (cinéma expérimental d'avant-garde) sont érigés en modèle par cette revue.⁴

¹ Entretien réalisé en juin 1975 et publié dans la *Revue française d'études méditerranéennes*, n° 12, décembre 1975. Il est reproduit dans : Guy Hennebelle et Khemaïs Khayati, *La Palestine et le cinéma*, op. cit. Voir aussi *Cahiers du Cinéma*, n° 264, février 1976, p. 11-38.

² Les circuits de diffusion alternatifs se sont développés après 1968. Cf., Audrey Mariette, « Le monde du cinéma en 1968 », in D. Dammame, B. Gobille, F. Matonti, B. Pudal (dir.), *Mai juin 68*, op. cit.

³ Voir les numéros 248 (fin 1973), 254-255 (décembre 1974 - janvier 1975), 256 (février – mars 1975) et 264 (février 1976).

⁴ Cf., Antoine de Baecque, *Histoire d'une revue. Le cinéma, Tours détours* (Tome 2), Paris, éditions des Cahiers du cinéma, 1991.

Le début des années 1970 a vu les *Cahiers* devenir une revue de débat intellectuel qui revendiquait un marxisme scientifique. Ce n'était plus une revue spécifiquement consacrée au cinéma.¹ En 1974 certains membres de la rédaction (Serge Daney, Serge Toubiana) ont tiré un bilan critique de cette évolution et ils veulent réaffirmer l'ancrage des *Cahiers* dans la critique cinématographique. La revue rend compte régulièrement à cette période (1974-1976) des films en provenance de l'Amérique latine, en particulier le Chili et la Bolivie, d'Afrique et du monde arabe. C'est un cinéma perçu comme anti-impérialiste qui permet de réaffirmer la ligne politique de la revue dans cette nouvelle période.² Le tiers-monde incarne le nouvel horizon où sont reportés les espoirs d'émancipation nés après 1968.

Le cinéma palestinien fait figure de cinéma engagé et anti-impérialiste. *Les Cahiers* défendent par exemple le film « Kafr-Kassem. L'histoire tragique d'un village de Palestine » (1975) du cinéaste libanais Borhan Alaouié.³ Ce long-métrage est considéré comme représentatif du cinéma arabe engagé. C'est une fiction qui reconstitue un massacre de villageois arabes en Israël au moment de la guerre de Suez en 1956. Ce film a bénéficié de nombreuses critiques et comptes-rendus dans la presse francophone à sa sortie.⁴

L'engagement des *Cahiers* se transforme en défense du jeune cinéma palestinien qui émerge dans des conditions très difficiles. Les cinéastes palestiniens sont confrontés à des conditions précaires de tournage dans un contexte de guerre civile et de répression au Liban et en Jordanie. *Les Cahiers* nouent un partenariat privilégié avec l'Institut du cinéma palestinien basé à Beyrouth. Cet Institut a été fondé en 1968 en Jordanie par de jeunes photographes et réalisateurs dans le but de documenter par l'image l'action des milices palestiniennes. Il est dirigé par un cinéaste, Mustapha Abou Ali, qui a réalisé quelques films documentaires pour le compte du Fatah de 1969 à 1975 : il s'agit de court-métrages qui relatent les actualités palestiniennes (reportages). Cet Institut veut susciter des films afin de constituer un fonds d'archives officielles. Il est donc un instrument de communication de l'OLP vers l'extérieur. Cet Institut invente un cinéma palestinien à partir de 1967-1968 : il suscite des films qui doivent servir la cause révolutionnaire. Les films réalisés par des cinéastes arabes pour le compte des milices

¹ Plusieurs membres de l'équipe rédactionnelle ont quitté la revue dont la parution était devenue irrégulière. Cette équipe tendait en effet à s'affranchir des frontières entre la critique artistique et le débat intellectuel, ce qui s'observe dans l'évolution de la forme et du contenu de la revue. La maquette s'apparentait à celle d'une brochure et les articles voulaient obéir aux normes de rigueur scientifique qui prévalent dans le milieu universitaire. Nous avons consulté l'ensemble des numéros de cette revue pour la période 1970-1976 : archives de la Bibliothèque universitaire de Paris Ouest Nanterre.

² Cf., Antoine de Baecque, *Histoire d'une revue. Le cinéma, Tours détours* (Tome 2), *op. cit.*

³ Cf., *Cahiers du cinéma*, n° 254-255 (1975) et n° 256 (1976).

⁴ *Cinéma 75, Ecran, Téléciné, Le Monde, Afrique-Asie, Jeune Afrique, La revue du cinéma, Jeune cinéma, Télérama, Le Monde diplomatique, Libre Belgique, Le Temps.*

sont considérés comme « palestiniens ». Les membres de cet Institut publient un « Manifeste du cinéma palestinien » en 1973.¹

Le livre dirigé par Guy Hennebel et Khemaïs Khayati, *La Palestine et le cinéma*, en 1977, rend compte de l'émergence de ce cinéma palestinien. La couverture du livre présente une photographie qui montre une caméra portée à bout de bras au milieu de fusils-mitrailleurs et de lance-roquette pointés vers le ciel (voir Figure 1). Les auteurs défendent leur conception du cinéma militant : un cinéma au service de la lutte politique. Ils utilisent un vocabulaire spécifique pour définir ce cinéma : « héros positif », « ressources respectives de la fiction et du documentaire », « apport du cinéma direct », « didactisme », « cinéma de reportage et cinéma spectacle », « nouvelle esthétique révolutionnaire », « esthétique du cinéma anti-impérialiste ». Ils défendent l'idée que le cinéma du tiers-monde va faire émerger un « art nouveau » et une « esthétique nouvelle », donc une façon originale de faire du cinéma. Sur le modèle de la révolution soviétique qui a fait émerger une avant-garde artistique.²

Guy Hennebel est un journaliste et critique de cinéma spécialisé sur le tiers-monde. Il collabore à différentes revues telles que *Ecran* et *Afrique-Asie*. Il a publié *Les cinémas africains* en 1972, *Guide des films anti-impérialistes* en 1975 et *Le cinéma militant* en 1976. Il est le fondateur de la revue *CinémAction*. Khemaïs Khayati est enseignant de cinéma et de littérature arabes à l'université Paris 3 Censier.³ Il participe à la revue *CinémArabe (Afrique, Asie, Amérique Latine)*.

¹ Mustapha Abou Ali défend un cinéma engagé au service de la lutte politique. Il veut inventer un art nouveau qui porte des valeurs et une esthétique nouvelle. Le cinéma contribue à la libération culturelle car la création artistique est au service de la cause nationale. Voir sa préface dans : Guy Hennebel et Khemaïs Khayati (dir.), *La Palestine et le cinéma*, *op. cit.*

² Les *Cahiers du cinéma* ont consacré de nombreux dossiers à Dziga Vertov et Sergeï Eisenstein en 1970-1971.

³ Le département cinéma de cette université a été créé en 1970.

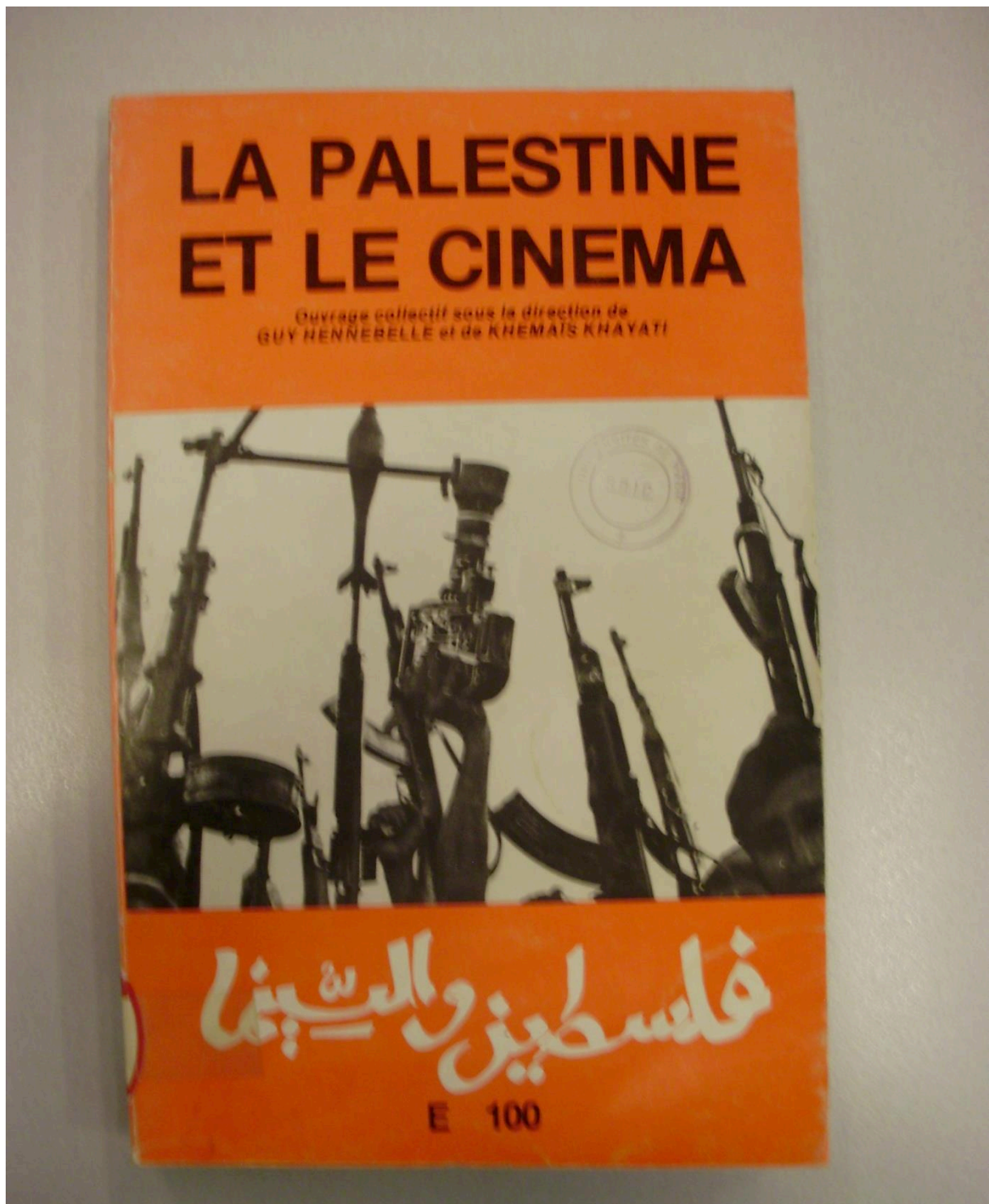


Figure 4 : La couverture du livre *La Palestine et le cinéma* (1976). Sur la photographie, la caméra est placée au centre de l'image, portée à bout de bras au milieu des fusils-mitrailleurs. Elle est une arme au service de la lutte. Cette image illustre la conception du cinéma militant et anti-impérialiste.

L'année 1978 est un moment de rupture et de désengagement pour la rédaction des *Cahiers du cinéma*. L'assassinat à Paris du délégué de l'OLP interroge la force des convictions pour cette cause.

« Pour nous, c'est vrai que, pour moi en tout cas personnellement, cet assassinat ça a été un moment de rupture terrible, parce que, évidemment, le fait qu'il ait été assassiné par des Arabes, c'est une catastrophe, intellectuelle, morale, politique... c'était une vraie catastrophe effectivement. »¹

Serge Le Péron date à cette période le désengagement militant pour cette cause :

« Oui on était très proches, très fusionnels, y compris les gens des *Cahiers* avec les gens de l'OLP, Ezzedine Kalak, les responsables de l'Union des étudiants palestiniens, la GUPS, Leïla Shahid qui était à l'époque responsable de la GUPS, on était très proches. Très amis, on dînait ensemble, etc. *Les Cahiers*, comme le Groupe cinéma Vincennes, n'ont jamais été organisés comme un groupe politique, avec des responsables, des rapports, etc. C'était beaucoup plus informel, mais c'était très réel, très profond, très fort cette relation. Elle s'est un peu défaite après, avec la mort d'Azzedine, elle s'est un peu délitée... Le responsable qui a suivi était moins proche... Il a mis de la distance, mais on a continué à se voir avec Leïla, avec tous ces gens. Il y a eu un peu de distance qui a été prise, et puis l'époque changeait, après 1975, l'idée de la révolution mondiale utopique, tout ça avait pris du plomb dans l'aile quoi. »²

L'assassinat du délégué de l'OLP à Paris a provoqué un *choc moral* pour les soutiens.³ Né en 1936, Ezzedine Kalak était titulaire d'un doctorat de chimie électrique à l'université de Poitiers. Il pratiquait la musique et collectionnait des photographies anciennes dans le but d'en publier un recueil.⁴ Il sollicitait les artistes pour sensibiliser l'opinion à sa cause. Par exemple, il était proche du peintre Claude Lazar qui a participé au « Collectif de peintres antifascistes » fondé à la suite du coup d'Etat militaire au Chili en 1973. Ce Collectif comptait des peintres d'avant-garde tels que Julio Le Parc, Matieu et Gérard Fromanger. Claude Lazar a été secrétaire du salon de la Jeune Peinture en 1975-1978. Il a monté un projet de « Collectif de peintres pour la Palestine » qui voulait organiser une exposition sur le modèle du « musée itinérant Salvador Allende ». Il a contribué avec d'autres artistes français à une « exposition internationale de solidarité avec la Palestine » à Beyrouth en avril 1978.⁵ Claude Lazar peignait à cette période

¹ Extrait d'entretien avec Serge Le Péron, avril 2007.

² Idem.

³ E. Kalak a été assassiné par un groupe de mercenaires (Abou Nidal) du régime irakien. Le gouvernement irakien s'oppose à l'OLP qui recherche une paix négociée avec Israël.

⁴ Cf., Arab graphic center, *Palestine. Cartes postales de la collection de Ezzedine Kalak*, Le Caire, 1978. Ces cartes postales datent du début du XX^e siècle. Archive consultée à l'Institut des études palestiniennes à Beyrouth.

⁵ Voir le témoignage de Claude Lazar dans la brochure *Ezzedine Kalak, portrait d'un militant*, publiée par le département de l'information de l'OLP, Beyrouth, septembre 1978, p. 32-35.

des œuvres qui avaient un fort contenu politique.¹ Il situe aussi son désengagement militant à la fin des années 1970.

3.3. La défense d'un acteur faible : le plaidoyer international

Une Association France-Palestine (AFP) est fondée à Paris début 1979. Elle répond à une demande du nouveau délégué de l'OLP à Paris, Ibrahim Souss. Celui-ci souhaitait que les soutiens se coalisent au sein d'une nouvelle association pour exiger que le gouvernement français reconnaisse l'OLP comme « unique représentant du peuple palestinien ». Né en 1945, Ibrahim Souss est diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Il a aussi étudié à l'École normale de musique de Paris et au Royal college of music de Londres. Il a comme son prédécesseur des dispositions artistiques et un goût pour les œuvres d'art.²

Les fondateurs de l'AFP sont le journaliste Claude Bourdet (président), l'avocat Maurice Buttin, les professeurs de médecine Paul Milliez et Marcel-Francis Kahn, le député communiste Louis Odru et le gaulliste Louis Terrenoire (vice-présidents). Ces acteurs sont d'anciens résistants issus du catholicisme social d'avant-guerre. Ils disposent d'un important crédit politique à cause de l'ancienneté de leurs engagements pour des causes progressistes qui ont une forte dimension morale : la décolonisation et l'émancipation du tiers-monde, le désarmement nucléaire et le pacifisme. Ils sont de plus des figures reconnues de la résistance au nazisme qui ont connu l'internement et la déportation.

¹ Claude Lazar a étudié le cinéma à l'université de Vincennes et a participé au stage organisé par les *Cahiers du cinéma* à Avignon l'été 1973. Les artistes qui ont participé aux mouvements contestataires des « années 1968 » politisent leurs œuvres autant qu'ils esthétisent l'action politique. Cf., Justyne Balasinski et Lilian Mathieu, « Introduction », in J. Balasinski et L. Mathieu (dir.), *Art et contestation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

² L'intérêt pour les œuvres d'art croît en fonction du niveau d'étude atteint et du capital culturel détenu par le milieu familial d'origine : Pierre Bourdieu et Alain Darbel, *L'amour de l'art. Les musées d'art européens et leur public*, Paris, Minuit, 1992 (1969).

Encadré 3.5. Les métamorphoses de la cause tiers-mondiste

Le président de l'Association France-Palestine est Claude Bourdet. Né en 1909, il est une figure de la gauche non communiste et un militant pacifiste. Issu de la bourgeoisie intellectuelle parisienne, il a été formé dans un contexte plurilingue. Son père a été le correspondant en Angleterre du journal *L'écho de Paris*, et sa mère a séjourné à Oxford dans le cadre de ses études. Bourdet a poursuivi ses études en Suisse allemande où il a obtenu un diplôme d'ingénieur à l'Ecole polytechnique de Zurich. Il s'est marié avec une étudiante d'origine russe, Ida Adamoff. Il a été chargé de mission au ministère de l'Economie où il s'est occupé des « clearings internationaux » (règlements commerciaux) en 1936-1939.

Il a collaboré à la revue *Esprit* et il était proche du philosophe catholique Jacques Maritain. Mobilisé en 1940, il a rejoint un groupe de résistants dans les Alpes-Maritimes après sa rencontre avec l'officier Henri Frenay début 1941¹. Il a dirigé le journal clandestin *Combat* et il fut membre du Conseil national de la résistance (CNR) en tant que responsable de ce mouvement. Arrêté par la Gestapo en mars 1944, il a été torturé, déporté et interné dans différents camps de concentration dont Buchenwald. Libéré un an après, il a siégé à l'Assemblée consultative où il est élu vice-président au titre de la déportation. Le chef de cabinet du général de Gaulle l'a nommé à la direction de la Radiodiffusion. Ses collaborateurs étaient comme lui d'anciens maquisards cooptés par le pouvoir politique.

Claude Bourdet a repris la direction du quotidien *Combat*, dirigé jusqu'alors par l'écrivain Albert Camus et le critique littéraire Pascal Pia. Il a collaboré à la revue *Les Temps Modernes*². Il a cofondé l'hebdomadaire *L'Observateur* en 1950 avec Gilles Martinet (ancien rédacteur en chef de l'Agence France Presse), l'écrivain Roger Stéphane et plusieurs journalistes issus de *Combat*. *L'Observateur* s'est opposé aux guerres coloniales en Indochine puis en Algérie. Claude Bourdet y dénonçait l'usage de la torture par la police et l'armée : les terroristes du F.L.N. étaient mis en miroir des résistants français.³ Membre fondateur du PSU, il a rejoint la rédaction de *Témoignage Chrétien* en mai 1967. Il préside depuis 1963 le Mouvement contre l'armement atomique (MCAA) qui a pris le nom de Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté (MDPL) en 1968.⁴

¹ Cf., Claude Bourdet, *L'aventure incertaine. De la Résistance à la Restauration*, Paris, Stock, 1975 ; Claude Bourdet, *Mes batailles*, Ozoir-La-Ferrière, éditions In fine, 1993.

² Bourdet collabore régulièrement à la revue *Les Temps modernes*. Ses propriétés sociales sont proches de celles des membres de cette revue. Cf., Anna Boschetti, *Sartre et « Les Temps Modernes »*, op. cit.

³ Claude Bourdet, « Y a-t-il une Gestapo algérienne ? », *L'Observateur*, 6 décembre 1951 ; « Votre Gestapo d'Algérie », *France-Observateur*, 13 janvier 1955.

⁴ Pour une histoire du MDPL, voir le numéro spécial-bilan de la revue trimestrielle *Alerte atomique*, n° 147, 1997.

Claude Bourdet est un représentant de la gauche intellectuelle issue du catholicisme social et de la résistance. Il s'est engagé en faveur de la décolonisation et il a collaboré aux principaux journaux qui ont défendu cette cause : *Esprit*, *Combat*, *Les Temps Modernes*, *L'Observateur* et *France-Observateur*, *Témoignage Chrétien*. Son dévouement tiers-mondiste l'a amené à soutenir les Etats non alignés qui incarnaient pour lui une alternative aux blocs communiste et capitaliste.¹ Il a été un dirigeant du PSU qui a longtemps soutenu ces Etats et en particulier l'Algérie socialiste.

Les autres fondateurs de l'AFP sont aussi des défenseurs des colonisés et du tiers-monde. Né en 1930 au Maroc, Maurice Buttin a défendu des nationalistes marocains devant les tribunaux civils et militaires en 1954-1956. Il est l'avocat de la famille de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka qui a été enlevé à Paris en 1966 et remis aux autorités marocaines.² Interdit de séjour au Maroc il exerce au barreau de Paris, et il est membre du Parti socialiste. Né en 1918, Louis Odru est député de Montreuil (banlieue parisienne) réélu depuis 1962 et membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Il s'est illustré dans la résistance pendant la guerre³. Instituteur de profession, il était membre de la direction du PCF. Il s'est engagé en faveur des peuples colonisés : il a animé le Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire qui apportait un soutien juridique aux indépendantistes détenus par les autorités coloniales. Il s'est engagé pour la cause algérienne en soutenant les indépendantistes contre la répression et en publiant des articles dans *L'Algérien en France*. Il a cofondé en 1972 l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique (AFASPA) qu'il préside depuis cette date. Il intervient régulièrement à l'Assemblée nationale sur les questions de la coopération et du tiers-monde.

Les porte-parole de l'AFP maîtrisent les techniques de la défense d'une cause dans l'espace public. Ils ont une compétence pour présenter de façon acceptable les intérêts des populations défendues, du fait de leurs engagements professionnels (avocat, journaliste,

¹ Cf., Claude Bourdet, *Le schisme yougoslave*, Paris, Minuit, 1955.

² Cf., Maurice Buttin, *Hassan II, de Gaulle, Ben Barka, ce que je sais d'eux*, Paris, Karthala, 2010.

³ Mobilisé fin 1939, il a été arrêté en novembre 1940 pour « propagande communiste dans l'armée » et interné. Evadé en juin 1944, il rejoignit un maquis FTP dans l'Aveyron puis participa aux combats jusqu'à la capitulation allemande en tant que chef d'un régiment d'infanterie FFI. Cf., Claude Willard, « Louis Odru », in C. Pennetier et P. Boulland (dir.), *Dictionnaire biographique mouvement ouvrier, mouvement social*, tome 9, Paris, éditions de l'Atelier, 2013, p. 340-343.

médecin) et de leurs dévouements militants. Ils savent comment sensibiliser l'opinion en trouvant les « bonnes formes », et comment solliciter les pouvoirs publics.¹

L'AFP diffuse un journal mensuel, *France Palestine*, ainsi qu'un trimestriel, *Bulletin des amitiés franco-palestiniennes*. Dans ces publications, les Palestiniens sont présentés sous les traits d'une population victime de la guerre et de l'occupation militaire. Le premier numéro du mensuel montre une Palestinienne les bras levés au ciel dans sa maison détruite. Cette photographie illustre l'éditorial de Claude Bourdet surmonté d'un gros titre : « Le poids de la fausse paix »². Les différents numéros du trimestriel montrent des photographies d'enfants, de femmes et de vieillards. Les combattants et les milices sont absents, ignorés. La cause est incarnée par des acteurs faibles et sans défense. L'AFP centre son attention sur les territoires arabes occupés : de nombreux articles et reportages sont consacrés à la situation des droits humains en Cisjordanie et à Gaza, ainsi qu'aux Palestiniens détenus en Israël.³ Elle publie des informations qui proviennent des associations israéliennes telles que La Paix maintenant et la LIDH. Elle apporte son soutien à ces associations dont elle relaie l'action en France.

L'AFP présente les Palestiniens sous les traits d'une société traditionnelle. Le premier numéro du *Bulletin* montre en couverture des palestiniens coiffés à la mode bédouine⁴. Une scène de la vie quotidienne dans le marché aux fruits de Naplouse, avec deux Palestiniens portant la coiffe bédouine, illustre le bulletin de l'association début 1980⁵. Une affiche est éditée la même année représentant un keffieh, une kalachnikov, et des paysans cultivant un champ⁶. L'Association organise fin 1979 un événement culturel dans le palais de la Mutualité à Paris intitulé « Quatre heures pour la Palestine » : divers aspects de la culture palestinienne y sont mis en valeur, tels qu'un récital de poésie, un concert de musique et l'artisanat traditionnel. Un film, des livres et une exposition de photographies et d'affiches complètent cette exhibition⁷. C'est à travers les traditions (coutumes) et les arts que la cause est défendue dans l'espace public : cette mise en forme est socialement plus légitime et plus cultivée.

L'AFP recourt aux modes d'actions des organisations de défense des droits humains. Une « mission d'information » composée d'un journaliste et d'un avocat se rend en Cisjordanie

¹ Cf., Annie Collovald et Brigitte Gaïti, « Des causes qui "parlent" », *Politix*, n° 16, 1991/4.

² *France-Palestine*, n° 1, mai 1979, p. 1. L'éditorial fait référence à la signature du traité de paix égypto-israélien de mars 1979.

³ Voir les publications de l'Association France-Palestine. Archives B.D.I.C., cote : 4° P. 10583.

⁴ *Bulletin des amitiés franco-palestiniennes*, n° 1, septembre 1979, p. 1.

⁵ *Bulletin des amitiés franco-palestiniennes*, n° 3, 1^{er} trimestre 1980, p. 1.

⁶ Archives privées de l'Association France-Palestine conservées au siège de l'A.F.P.S. à Paris.

⁷ *Bulletin des amitiés franco-palestiniennes*, n° 2, décembre 1979, p. 8.

en juin 1979. Ils rencontrent les maires des principales villes ainsi que des syndicalistes, des avocats et des enseignants. Ils rendent compte sous la forme d'un témoignage de la « résistance des Palestiniens à l'occupation de leurs territoires et à la politique de colonisation de leurs terres »¹. Ce témoignage est publié dans le *Bulletin* de l'association sous la forme d'un rapport détaillé pour informer et sensibiliser les membres de l'AFP et au-delà l'opinion.

L'AFP envoie en juillet 1980 une délégation de parlementaires français en Israël pour protester contre l'expulsion de deux maires de Cisjordanie et contre les attentats qui ont visé trois autres maires palestiniens.² Cette délégation rencontre des députés de la Knesset et elle assiste à deux séances de la Cour suprême qui doit se prononcer sur ces expulsions. Elle assume un rôle d'observateur judiciaire extérieur. C'est un mode d'action typique des organisations de défense des droits humains qui interviennent dans les régimes autoritaires ou dans les zones de conflits, comme on l'a vu dans la section précédente.

L'AFP plaide en faveur de cette cause auprès des autorités françaises : elle publie un appel de trois cents personnalités pour une reconnaissance officielle de l'OLP par le gouvernement français et pour inviter le chef de l'OLP à se rendre à Paris.³ Une délégation de l'AFP s'est auparavant rendue auprès de Arafat à Beyrouth en octobre 1979. Cette délégation était composée de Maurice Buttin, Louis Odru, du gaulliste Alain Terrenoire (chargé de mission pour le ministre de la Défense) et de Marie-Claude Hamchari. Elle a rendu compte de son entretien dans le journal de l'association.⁴

Cette section a montré comment les acteurs ont utilisé les ressources spécifiques du droit et de la morale pour justifier leurs engagements. Ils recourent aux techniques du plaidoyer international éprouvées par les organisations de défense des droits humains. Ils interpellent l'opinion et les autorités publiques en se fondant sur leur expertise (médicale et juridique) et leur connaissance du terrain.⁵ Cette cause s'insère dans le cadre de la protection des droits de l'homme promue à cette période par les organisations de solidarité internationale (OSI).

¹ *Bulletin des amitiés franco-palestiniennes*, n° 1, septembre 1979, p. 7-15.

² *Bulletin des amitiés franco-palestiniennes*, n° 5, 3^e trimestre 1980, p. 3.

³ *Le Monde*, 12 mai 1980.

⁴ *Bulletin des amitiés franco-palestiniennes*, n° 3, 1^e trimestre 1980, p. 4-5.

⁵ Cf., *Sociétés contemporaines*, « Groupes d'intérêt et recours au droit », n° 52, 2003/4.

Conclusion du chapitre 3

On le voit, le recours au droit est devenu le moyen d'action privilégié par les acteurs dévoués à cette cause durant la période étudiée (1974-1980). Cette conjoncture se caractérise par la consolidation du droit international humanitaire (DIH) et des droits de l'homme (DIDH), ainsi que par un renforcement du rôle de l'ONU dans la gestion des crises et conflits internationaux. Les ONG ont été davantage reconnues par les Nations unies car elles contribuent à l'élaboration des normes internationales dans le domaine de la protection des droits humains : c'est le cas d'Amnesty International, de ICJ (International Commission of Jurists), de la FIDH et de l'AIJD. Le droit international a été un facteur d'intégration et de pacification dans les relations interétatiques : il est considéré comme un moyen de renforcer les coopérations entre Etats dans le contexte difficile de la guerre froide.

Le DIH et le DIDH sont devenus des enjeux importants pour les associations de juristes et humanitaires. En effet, les avocats ont fait valoir leur expertise juridique en matière de protection des droits de l'homme (rôle d'observateur judiciaire, enquête de terrain lors des missions d'ONG, recueil de témoignages, etc.). Les médecins ont fondé leur expertise médicale sur les actions d'aide d'urgence auprès des populations victimes de conflits armés : c'est le cas par exemple des praticiens hospitaliers membres de l'AMFP (Association médicale franco-palestinienne). Le DIH a été mobilisé pour plaider en faveur d'une cause faible : l'OLP a été marginalisée et affaiblie par la guerre civile au Liban (1975-1990). De plus, le recours à la lutte armée a discrédité son action assimilée au terrorisme. Dans ce contexte, le recours au droit est le seul mode de défense possible, permettant d'invoquer des principes juridiques et moraux supérieurs garantis par l'ONU (Charte des Nations unies, Pactes relatifs à la protection des droits civils et politiques). Cependant, le droit international a une portée limitée : il dépend de la bonne volonté des Etats souverains pour être appliqué et respecté. C'est un droit faible, peu contraignant pour les Etats soucieux avant tout de leurs propres intérêts stratégiques. Plusieurs juristes et politistes l'ont souligné, notamment Guillaume Devin dans son ouvrage de référence sur les relations internationales¹.

¹ Cf., Guillaume Devin, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2013, p. 96-104.

Conclusion de la première partie

Nous avons vu les principales étapes qui ont permis à une « cause » de perdurer durant les années 1960 et 1970. L'émergence d'abord d'une « cause des réfugiés » qui résulte des rivalités et concurrences entre les différents Etats membres de la Ligue arabe. Puis la création en 1964 d'une OLP qui a institué la fonction de porte-parole en définissant une *identité politique* pour mobiliser une population disséminée et marginalisée. Elle a été conçue en référence à une autre mobilisation qui lui a servi de modèle : l'indépendance de l'Algérie. En effet, la conjoncture est celle de la décolonisation et l'affirmation corrélative d'un « Tiers-Monde ». L'OLP a été définie à partir de l'exemple du FLN algérien, et son mode d'action privilégié a été la lutte armée.

Après 1967, la conjoncture change : la guerre froide est aggravée par les conflits armés au Vietnam et au Moyen-Orient ; les milices palestiniennes se développent dans le contexte de la défaite arabe en juin 1967, en prônant la guérilla révolutionnaire sur le modèle chinois et vietnamien. Elles ont bénéficié du soutien de la Chine communiste et du FLN algérien (Etat-Parti) qui occupait une position centrale parmi les « non alignés ». Ces milices ont pris le contrôle de l'OLP qui s'est émancipée de la tutelle des Etats arabes. L'OLP a adopté des emblèmes et des symboles nationaux (un drapeau, un hymne national, un vêtement et une coiffe caractéristiques). Il s'agissait d'unifier des populations disséminées entre les différents pays d'accueil des réfugiés. Cette entreprise a réussi grâce au soutien apporté à cette cause dans les pays arabes et au-delà : les soutiens internationaux ont joué un rôle décisif pour la défendre auprès de l'opinion, comme nous l'avons vu en France ; ils ont exercé une influence sur la façon dont les leaders palestiniens ont formulé et justifié leurs revendications. Ils ont participé à la construction de la cause sur le plan symbolique.

Une nouvelle phase commence fin 1973 après la guerre d'octobre. Dans cette conjoncture, le répertoire d'action de l'OLP s'est élargi avec le recours à l'action diplomatique : l'OLP a privilégié une stratégie d'intégration au système interétatique car elle voulait participer aux négociations de paix et être reconnue comme un acteur légitime. Elle s'est fondée pour cela sur le droit international qu'elle récusait auparavant. Le recours au droit intervient dans une conjoncture caractérisée par le renforcement du droit international humanitaire (DIH) et des droits de l'homme (DIDH). Le DIH a été promu par les associations de juristes dont le rôle est croissant pour élaborer les normes du droit international. Il existe une concurrence pour définir ce qu'est le droit : les ONG considèrent que les droits de l'homme et des populations prévalent

par rapport au droit des Etats souverains. Pour ces associations, le DIH et le DIDH, ainsi que la charte et les résolutions de l'ONU, sont le droit légitime pour régler les conflits armés et protéger les populations. Or, les Etats ne reconnaissent que les traités et les accords internationaux qu'ils ont souscrits et ratifiés.

Le DIH a été l'instrument privilégié pour défendre les droits des populations palestiniennes. Il a permis de légitimer et de généraliser une cause difficile à plaider. En effet, l'OLP est un acteur faible qui dépend de ses soutiens extérieurs pour disposer de moyens et de ressources. Or ses soutiens sont divisés à son sujet et leur aide est fluctuante. De plus, l'OLP a été discréditée par sa lutte armée associée au terrorisme.

Le droit international est un droit faible qui dépend de la volonté des Etats souverains pour s'appliquer. Il nécessite une coopération entre Etats pour être effectif, alors que ceux-ci défendent avant tout leurs propres intérêts stratégiques. Cette cause est faible puisque la principale ressource sur laquelle s'appuient ses défenseurs est fluctuante et incertaine.

SECONDE PARTIE : La défense morale d'une cause faible : le recours à un registre juridique et humanitaire de justification

Introduction de la Seconde partie

La défense morale d'une cause faible : le recours à un registre juridique et humanitaire de justification

Cette partie interroge la pérennité de la « cause palestinienne » au-delà de la période des années 1960-1970 qui a vu son émergence et sa construction progressive. Elle ne s'est maintenue dans la longue durée qu'au prix de transformations substantielles de son objet. Quelles sont les populations concernées ? Qui parle en leur nom et défend leurs intérêts ? Qui les représente et leur attribue une identité politique spécifique ?

L'identité palestinienne n'est pas une donnée naturelle et n'a pas d'évidence en soi. Elle s'est constituée sous l'effet de processus historiques et sociaux sur lesquels nous allons revenir. Qui a revendiqué cette identité, pour quels motifs et dans quel but ? Cette identité a été le support de quelles demandes et de quels griefs ?

Notre réflexion interroge les modes de justification avancés pour plaider cette cause dans une conjoncture nouvelle, celle des années 1980-2000. Nous avons placé au centre de notre étude les soutiens internationaux qui ont joué un rôle primordial : quel type d'aide ont-ils apporté aux populations concernées et à leurs représentants ? Quels effets ont-ils eus sur le statut de ces porte-parole (OLP) ? On s'inscrit dans une perspective attentive aux interdépendances internationales et aux interactions entre acteurs étatiques et non étatiques.¹

Notre hypothèse est que le soutien extérieur a été justifié par des principes juridiques et moraux : la défense du droit international et le respect des droits humains. Les principales ressources juridiques mobilisées sont les résolutions de l'ONU et le DIH. Ce dernier a une forte dimension morale puisqu'il est fondé sur la protection des droits de l'homme promue par les ONG. L'ONU est une autorité morale dont le rôle est de promouvoir le droit international au service de la paix. Dans cette configuration, le plaidoyer s'est fait sur un mode humanitaire.²

Notre démonstration s'articule selon un plan chronologique qui permet de suivre les transformations de notre objet d'étude à travers différentes conjonctures.

¹ Cf., Josepha Laroche, *Politique internationale, op. cit.* ; Guillaume Devin, *Sociologie des relations internationales, op. cit.*, et G. Devin, *Dix concepts sociologiques en relations internationales, op. cit.*

² Une cause politique se transforme pour devenir un problème technique pris en charge par des acteurs spécialisés dans l'expertise et le travail humanitaire. Cf., Annie Collovald, « L'humanitaire expert : le désencastrement d'une cause politique », in A. Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde, op. cit.*

Le chapitre IV montre que l'aide internationale a été justifiée durant les années 1980 par des motifs humanitaires pour soutenir les populations civiles victimes des conflits armés. Cette aide d'urgence, matérielle et financière, a été fournie par les Etats, les agences spécialisées de l'ONU et les ONG. Le soutien aux populations arabes des territoires occupés s'est ensuite pérennisé dans le cadre de l'aide au développement et des politiques de coopération avec les pays du Sud. Les Etats européens se sont engagés dans ces politiques de coopération internationale en apportant un soutien diplomatique à l'OLP tout en fournissant une aide aux populations reconnues comme palestiniennes. Le soutien extérieur a été mis sous tension entre politique et raison humanitaire. L'OLP est un acteur faible dont le statut diplomatique est instable dans le long terme. La cause qu'elle veut incarner est incertaine et sa définition est fluctuante au cours du temps. Par conséquent, c'est dans le cadre des coopérations au service du développement que le soutien international a été justifié et institutionnalisé. Les associations de solidarité internationale qui interviennent dans les territoires occupés et dans les camps de réfugiés ont participé à ces politiques de coopération en devenant des partenaires pour les Etats. Elles se sont appropriées le label « ONG » que l'ONU leur a attribué à cette période.

Le chapitre V montre comment l'aide internationale a été fondée sur la mise en place d'institutions palestiniennes (accords d'Oslo) pour favoriser le développement économique des territoires devenus autonomes durant les années 1990. Elle s'est inscrite dans une politique de reconstruction de la région avec le soutien de la Banque mondiale (BIRD). Cette politique a été motivée par le projet d'intégration économique régionale sur le modèle de l'Union européenne (UE). Elle a été conçue avec les instruments des coopérations Nord-Sud en faveur du développement. Les Etats-Unis et l'UE ont soutenu financièrement les institutions palestiniennes (infrastructures, administrations) pour favoriser l'activité économique et attirer les investisseurs privés. Cette période correspond à une phase d'institutionnalisation de « l'entité palestinienne ». Les collectivités locales et les associations (ONG) ont participé activement à ce processus dans le cadre des « coopérations décentralisées » en faveur du développement des pays du Tiers-Monde. Elles ont contribué à l'émergence des collectivités palestiniennes en nouant des partenariats en faveur du développement social et urbain (gestion municipale, aménagement urbain). Les ONG ont mis en valeur leurs compétences techniques et leur expertise humanitaire. Mais les entraves à ces projets de développement ont fait prévaloir l'aide d'urgence au détriment des programmes d'investissement à long terme.

Le chapitre VI montre comment les associations (AFPS, MRAP, LDH, Amnesty...) ont privilégié une *défense morale* pour justifier leurs engagements dans un contexte défavorable marqué par la recrudescence des violences au début des années 2000. Elles ont recours au droit

et à l'expertise pour sensibiliser le public à la cause défendue et interpeller les autorités politiques (parlementaires, gouvernement). Elles ont mis en avant des juristes spécialisés en droit international public et en droit humanitaire. Cette expertise a permis à ce *groupe d'intérêt* (la Plate-forme des ONG) de s'adresser aux institutions européennes en faisant valoir leurs compétences techniques afin de s'imposer comme un interlocuteur valable et incontournable.¹ Ces associations ont fait un usage stratégique du label « ONG » en menant des campagnes de sensibilisation et en faisant du « plaidoyer international » un mode d'action légitime pour interpeller les décideurs (pouvoirs publics, entreprises) et porter certaines affaires en justice devant les tribunaux.² Elles ont multiplié les conférences et colloques de spécialistes en y associant des parlementaires et des universitaires. Ce *répertoire d'action* a été privilégié dans un contexte incertain et défavorable pour défendre une cause faible.

Cette démonstration s'appuie sur l'exploitation d'archives diplomatiques (les déclarations officielles de politique étrangère), ainsi que des archives de presse et des archives associatives (publiques et privées). Nous avons consulté les publications de l'ONU et celles d'associations et d'ONG (conservées à la BDIC), ainsi que des archives audiovisuelles de l'INA. Le matériel empirique s'appuie aussi sur des observations menées dans le cadre de notre enquête de terrain (en particulier pour le chapitre 6) et sur des entretiens biographiques avec les acteurs impliqués.

¹ Cf., Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.* Voir aussi, Hélène Michel, « Pour une sociologie des pratiques de défense : le recours au droit par les groupes d'intérêt », *Sociétés contemporaines*, 2003/4, n° 52, p. 5-16.

² Voir le numéro de *Critique internationale* coordonné par Johanna Siméant, « Politiques du plaidoyer », 2015/2, n° 67. Sur la pratique du plaidoyer (advocacy) et du *cause lawyering*, cf., Brigitte Gaiti et Liora Israël, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, 2003, vol. 16, n° 62, p. 17-30. Voir aussi, Liora Israël, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

CHAPITRE 4 : Un soutien justifié par des motifs humanitaires (1980 – 1990)

De quelle façon les engagements en faveur d'une cause faible ont été justifiés au cours des années 1980 ? Dans quel cadre institutionnel se sont inscrites les actions d'aide extérieure ? Nous allons montrer que celles-ci ont été menées dans le cadre des politiques de coopération et d'aide au développement. Le soutien international aux populations civiles s'est transformé en une cause d'urgence humanitaire à cause de la persistance des conflits armés. L'aide aux populations palestiniennes est devenue une cause humanitaire presque comme une autre. Mais cette situation relègue au second plan la dimension politique de ce problème.

Les politiques de coopération des Etats européens se sont renforcées avec les pays du pourtour méditerranéen durant les années 1980. C'est dans ce cadre que l'assistance aux populations des territoires occupés a été fournie : elle a été justifiée au nom du développement économique de la région dans son ensemble. Le ministère de la Coopération et du Développement a pris en charge ce problème, ce qui indique une évolution significative par rapport à la période antérieure.

Notre enquête révèle un étonnant paradoxe : les années 1980 sont une période d'affaiblissement durable pour l'OLP qui essuie des échecs répétés (militaires et diplomatiques). Cette institution qui demande à être reconnue comme le porte-parole exclusif du « peuple palestinien » est divisée et menacée par ses dissensions internes. Cependant, c'est durant cette période que *l'identité palestinienne* a été revendiquée de façon croissante par les populations arabes des territoires occupés ainsi que par les citoyens arabes israéliens. Cette évolution a une incidence sur les soutiens internationaux, en particulier les Etats européens. Le soutien diplomatique accordé à l'OLP a été couplé à une aide humanitaire aux populations reconnues comme palestiniennes. Ces deux dimensions de l'aide internationale sont liées dans la politique extérieure de la France et de ses partenaires européens.

Les associations de solidarité internationale ont pris une part croissante dans la mise en œuvre des politiques d'aide au développement et d'assistance. Elles ont été enrôlées dans l'action extérieure des Etats, et ont été davantage reconnues par l'ONU qui leur a accordé le statut

d'ONG. Leurs compétences techniques (l'expertise humanitaire) ont été valorisées sur le terrain pour mener des projets de coopération sur le long terme.¹

La période étudiée dans ce chapitre débute au début des années 1980 jusqu'en 1990. Elle est marquée par la remise en cause de la guerre froide et de l'antagonisme entre les deux blocs. Des conférences et des mobilisations en faveur du désarmement nucléaire et de la paix se sont succédées. On assiste à un renforcement des politiques de coopération avec les pays du Tiers-Monde, en particulier ceux du pourtour méditerranéen. Ces politiques visaient la résolution des conflits armés par l'intégration économique et le respect du droit international. Cette conjoncture a contraint l'OLP à privilégier davantage la voie diplomatique au détriment de la lutte armée pour pérenniser son action et assurer sa survie. Des initiatives diplomatiques ont enclenché un « processus de paix » au milieu des années 1980.

Quatre parties organisent la démonstration. La première analyse le succès paradoxal d'une identité politique. Nous examinons d'abord la stratégie internationale de l'OLP et ses échecs répétés sur le plan militaire et diplomatique. Cette institution est affaiblie par ses divisions qui menacent son existence (1.1). Nous verrons ensuite comment l'identité palestinienne a été revendiquée par les populations des territoires occupés ainsi que par les citoyens arabes israéliens. Cette identité a été affirmée à des fins stratégiques : elle sert un projet politique (1.2).

La section suivante montre que le soutien international à l'OLP est fluctuant et incertain. Les pays communistes, principaux alliés de cette organisation, remettent en cause leur aide militaire. L'URSS apporte un soutien fluctuant qui évolue en fonction des contextes et des retournements d'alliance. La Chine affiche un soutien continu mais réduit fortement son aide militaire et incite l'OLP à privilégier la voie des négociations (2.1). Les Etats européens s'engagent davantage et justifient leur action diplomatique dans le cadre des coopérations en faveur du développement. Ils défendent la prise en compte de l'OLP dans les négociations et augmentent leur coopération avec les populations des territoires occupés (2.2). Cependant, la définition de cette cause est instable et fluctue selon les contextes et les événements ; le statut de l'OLP est indéterminé (2.3).

La troisième section examine de quelle façon les associations de solidarité internationale ont été enrôlées dans la politique des coopérations. Celles-ci ont collaboré aux opérations d'aide humanitaire conduites par le gouvernement, puis elles ont participé à la mise en œuvre des projets de développement sur le long terme. Elles ont été labellisées « ONG » par les pouvoirs

¹ Cf., Annie Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, op. cit. Voir aussi, Pascal Dauvin et Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG du siège au terrain*, Paris, FNSP, 2002.

publics ainsi que par l'ONU. Leur rôle a été davantage reconnu : elles ont bénéficié de subventions et de moyens logistiques. C'est à cette période que ces associations se sont définies comme des ONG.

La dernière section étudie le conflit dans les territoires occupés (à partir de décembre 1987) qui a une forte incidence sur l'évolution de la situation. Ce conflit a entraîné la formation d'un acteur collectif et l'affirmation d'une identité politique (4.1). La défense de ces populations a été justifiée par le droit international humanitaire : les Etats européens ont dénoncé la violation des droits de l'homme et la politique répressive des autorités israéliennes ; ils ont mis en avant des arguments juridiques et moraux. Ils ont accentué leur politique d'assistance en utilisant l'instrument des coopérations au service du développement. L'action extérieure de l'Etat est prise en tension entre diplomatie et assistance humanitaire (4.2).

Section 1. Le succès paradoxal d'une identité politique

1.1. Une institution affaiblie par ses échecs et ses divisions

L'OLP est présente au Liban depuis 1971 où elle a établi son siège et ses principales infrastructures militaires. Elle dispose de moyens logistiques et de soutiens dans les camps de réfugiés répartis sur l'ensemble du territoire. Elle constitue « un Etat dans l'Etat » puisque ses milices remettent en cause le monopole de la violence légitime que revendique l'Etat libanais.¹ Cependant l'OLP est affaiblie par le conflit libanais qui se prolonge depuis 1975, et son crédit politique s'est érodé au sein de la population car elle est rendue responsable de la guerre civile. En effet, elle est perçue comme une milice qui a servi de modèle à la formation d'autres milices rivales : les milices chrétiennes (Forces libanaises), les milices chiites (Amal) et les milices druzes principalement.² L'Etat libanais a perdu certaines de ses prérogatives (fonctions régaliennes) au profit de ces milices confessionnelles qui contrôlent chacune des portions du territoire national. L'OLP a remis en cause la souveraineté de l'Etat sur l'ensemble de son territoire à cause des actions armées qu'elle a menées depuis ses bases au sud-Liban contre Israël.

Pourtant, au début de son installation au Liban, l'OLP bénéficiait d'une image positive car elle était perçue comme un mouvement de résistance. Mais cette image s'est renversée avec l'aggravation de la guerre civile. Le sommet des Etats arabes réunis à Tunis en novembre 1979 a apporté son soutien à « la pleine souveraineté du Liban sur tout son territoire » et il s'est opposé aux actions armées de l'OLP depuis le sud-Liban. De plus, il a exigé de l'OLP de ne plus publier de communiqués militaires depuis son siège à Beyrouth.³ Les rapports de forces ont changé entre les différents partis politiques représentés au Liban. Les partis de gauche (socialistes et communistes) et les nationalistes arabes (Al Mourabitoun) bénéficiaient d'une assise importante dans la population au milieu des années 1970, et ils ont scellé une alliance avec l'OLP qui a pris le nom de « alliance palestino-progressiste ». Au début des années 1980 ces partis sont en déclin au profit des milices chrétiennes et chiites qui bénéficient du soutien

¹ L'accord signé entre l'OLP et l'Etat libanais au Caire en 1969 autorise les milices palestiniennes à opérer leurs actions de façon autonome à l'intérieur du territoire libanais. Cf., Georges Corm, *Le Liban contemporain. Histoire et société*, Paris, La Découverte, 2005, p. 112-118.

² Cf., Georges Corm, *Le Liban contemporain. Histoire et société*, op. cit., p. 176-224.

³ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 433. Xavier Baron indique que ce sommet arabe adopte finalement une résolution de compromis qui admet que « La résistance [palestinienne] a le droit de mener la lutte sur tous les fronts arabes ».

des Etats voisins (Syrie, Israël, Iran).¹ Le conflit interne libanais est devenu un conflit régional où s'affrontent différentes puissances qui interviennent militairement au Liban. La Syrie contrôle une grande partie du territoire depuis 1976 et Israël occupe le sud-Liban depuis 1978, ce qui a amené l'ONU à déployer une force internationale, la FINUL (Forces internationale des Nations unies au sud-Liban).

L'armée israélienne envahit le Liban en juin 1982 (opération « Paix en Galilée ») et entame le siège de Beyrouth pour en chasser les combattants de l'OLP. Une force d'interposition composée de troupes françaises, italiennes et américaines est déployée au Liban en août pour organiser l'évacuation de l'OLP (plus de dix mille combattants sont embarqués fin août sur des navires sous pavillon de l'ONU). Celle-ci établit alors son siège à Tunis tout en répartissant ses infrastructures civiles et militaires dans différents pays arabes. Elle a perdu son principal terrain d'opérations au Liban et elle se trouve isolée par rapport aux camps de réfugiés. Elle essuie un échec qui affaiblit durablement ses capacités d'actions en particulier militaires.

Pour sortir de son isolement, l'OLP entame des pourparlers avec le roi Hussein de Jordanie en vue de constituer une délégation commune dans le cadre de futures négociations internationales. Le roi de Jordanie a en effet proposé le 20 septembre 1982 la confédération d'un Etat palestinien avec son pays, en réponse à la déclaration du président américain Ronald Reagan. Cette annonce est suivie de plusieurs entretiens à Amman entre le chef de l'OLP et le roi Hussein. Celui-ci propose le projet d'une « confédération jordano-palestinienne » qui serait soumise par référendum aux populations jordanienne et palestinienne.²

Le président américain a annoncé le 1^e septembre 1982 un « plan de paix » pour pallier aux insuffisances des accords de Camp David (1978). Il affirme le principe de la restitution des territoires arabes occupés en échange d'un traité de paix avec l'Etat israélien. Il refuse la souveraineté israélienne sur ces territoires annexés par Israël et il recommande une « autonomie palestinienne », et non un Etat, en association avec la Jordanie.³

L'OLP n'est pas prise en compte dans le plan de paix de Reagan car elle est considérée comme une « organisation terroriste » par l'administration américaine. Elle n'est donc pas invitée à

¹ Cf., Rosemary Sayigh, *Too many enemies*, London, Zed Books, 1994. L'OLP est en conflit avec les milices chrétiennes d'abord soutenues par la Syrie puis par Israël. Ces milices se sont renforcées avec le soutien de l'armée israélienne.

² La population jordanienne est composée en grande partie de réfugiés arabes de Palestine qui sont devenus citoyens jordaniens. La part de la population jordanienne d'origine palestinienne est estimée à environ 60 %. La politique de colonisation israélienne en Cisjordanie a produit une émigration croissante de la population vers la Jordanie.

³ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 451-452.

participer à de futures négociations. L'administration démocrate de Jimmy Carter avait montré davantage d'ouverture à son égard en développant des contacts diplomatiques.

L'OLP met en valeur le soutien de personnalités israéliennes pacifistes lors d'une rencontre à Tunis en janvier 1983. Ce sont des personnalités célèbres dans leur pays et qui se situent à la gauche du Parti travailliste : le général de réserve Matityahu Peled, l'économiste Yaacov Arnon et le journaliste Uri Avnery. La visite de cette délégation permet au président de l'OLP de montrer son engagement pour une résolution négociée du conflit. L'OLP soutient en effet le « plan de paix » adopté par le sommet des Etats arabes réunis à Fès au Maroc en septembre 1982.¹ Le congrès palestinien réuni à Alger en février 1983 se prononce en faveur d'une « confédération » entre le futur Etat palestinien et le royaume de Jordanie.² Le congrès suivant se tient à Amman où l'OLP ne demande plus un Etat indépendant mais un Etat confédéré avec la Jordanie. La revendication a donc changé depuis le retrait du Liban et sous la contrainte de l'exil à Tunis. Elle n'est pas stable et elle varie au grès des événements et des retournements d'alliances. Le rapprochement entre l'OLP et le roi de Jordanie est spectaculaire par rapport au conflit violent qui les a opposés la décennie précédente.

Le chef de l'OLP rencontre le président égyptien Hosni Moubarak fin décembre 1983 pour renouer les coopérations et s'assurer de son soutien. Cette rencontre au Caire est suivie par un rétablissement des relations diplomatiques officielles entre l'Egypte et la Jordanie.³ L'OLP privilégie la voie diplomatique et elle s'oppose aux Etats arabes membres du « Front du refus » (Syrie, Irak, Libye) qui sont soutenus par l'URSS. Son action internationale est en contradiction avec l'alliance scellée avec ces Etats en janvier 1979.⁴ Elle aboutit finalement à un échec en avril 1983 du fait d'un désaccord entre la Jordanie et l'OLP qui est divisée au sujet de sa stratégie. Les pourparlers avec le roi de Jordanie se poursuivent néanmoins pour aboutir à la constitution d'une délégation jordano-palestinienne composée de deux membres de l'OLP et de deux représentants de l'Etat jordanien. Cette délégation est mise en place après un accord signé en février 1985 et elle entame une série de rencontres officielles dans différentes capitales

¹ Ce plan prévoit une paix entre Israël et l'ensemble des pays arabes et la création d'un Etat palestinien indépendant. Il se fonde sur les résolutions de l'ONU et demande au Conseil de sécurité de mettre en œuvre ses dispositions. Ce plan de paix a été proposé par le roi saoudien Fahd. Il a été rejeté par le gouvernement israélien dirigé par Menahem Begin (Likoud) ainsi que par le président américain qui le considère peu réaliste comme base pour des négociations internationales. Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation, op. cit.*, p. 453-455.

² Le congrès désigne le « conseil national » de l'OLP qui est considéré comme le parlement de cette institution.

³ Rompues depuis mars 1979 après la signature du traité de paix israélo-égyptien, ces relations sont officiellement rétablies le 25 septembre 1984.

⁴ Le conseil palestinien de janvier 1979 à Damas a rejeté les accords de Camp David et a appelé tous les pays arabes à s'y opposer en soutenant le « Front du refus ». Ce conseil s'est réuni à Damas car l'OLP boycotte Le Caire où elle avait l'habitude de tenir ses congrès.

(Bruxelles, Paris, Moscou, Washington). Cette action diplomatique aboutit à nouveau sur un échec en février 1986. La Jordanie veut en effet négocier un accord de paix avec Israël et elle souhaite y associer l'OLP pour un règlement global du « problème palestinien ». Les Etats-Unis et Israël refusent la présence de l'OLP pour de futures négociations car ils lui dénie son statut de porte-parole du « peuple palestinien » et la qualifient d'organisation terroriste. Ils souhaitent néanmoins la présence de « délégués palestiniens » issus des territoires occupés dans la délégation jordanienne qui participerait à une future négociation de paix.¹ Le roi de Jordanie annonce durant un long discours télévisé l'abandon de ses efforts diplomatiques le 19 février 1986. Il rejette cet échec sur le président de l'OLP qui n'a pas voulu reconnaître, selon lui, la résolution 242 de l'ONU présentée comme un préalable par les Etats-Unis pour des négociations. A la suite de ce discours, les coopérations entre l'OLP et la Jordanie s'estompent au point où le bureau officiel de l'OLP à Amman est fermé deux mois après.

La stratégie diplomatique de l'OLP a entraîné de nombreuses dissidences qui ont affaibli davantage cette organisation. Cette stratégie qui consiste à privilégier la négociation par rapport à l'action militaire a provoqué l'hostilité des « radicaux » qui sont soutenus par les Etats membres du « Front de la fermeté » (Syrie, Libye, Irak). Les « radicaux » sont les différentes factions palestiniennes telles que le FPLP, le FDLP, le FLP, le PCP.² Ils sont hostiles aux compromis et refusent les initiatives diplomatiques qu'entreprend la direction « modérée » de cette organisation.³ L'OLP est une coalition de factions rivales et son unité est très précaire, ce qui l'empêche de prendre des initiatives qui risquent de la diviser et de remettre en cause sa représentativité.

Une rébellion éclate en mai 1983 au sein du Fatah et donne lieu à des affrontements armés entre milices palestiniennes qui conservent des bases militaires au Liban dans la région sous contrôle de l'armée syrienne. Cette rébellion est soutenue par les régimes syrien et libyen qui refusent le rapprochement entre l'OLP et la Jordanie en vue de négociations avec Israël. Ces affrontements culminent fin 1983 et aboutissent à l'évacuation des combattants palestiniens fidèles à la direction de l'OLP et assiégés par les troupes syriennes et libyennes au nord du

¹ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 489-502.

² Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), Front de libération palestinienne (FLP), Parti communiste palestinien (PCP).

³ Plusieurs membres dirigeants de l'OLP sont démis de leurs fonctions en 1983-1984, tel que le président du CNP (Conseil national palestinien) Khaled Al Fahoum qui est remplacé en novembre 1984 par Abdel Hamid Sayeh, ancien ministre jordanien expulsé de Cisjordanie après l'occupation israélienne en 1967. Khaled Al Fahoum est démissionné car il s'oppose aux négociations entamées par Yasser Arafat avec le roi Hussein de Jordanie et le président égyptien Moubarak.

Liban.¹ Quatre mille combattants menés par Yasser Arafat sont évacués de Tripoli en décembre 1983 par des navires grecs battant pavillon de l'ONU et sous escorte de la marine française.² Par ailleurs, plusieurs délégués de l'OLP ont été assassinés en Europe à la même période : d'abord le représentant palestinien à Bruxelles auprès de la Commission des communautés européennes, Naïm Khader, en juin 1981 ; ensuite Issam Sartoui en avril 1983 à Lisbonne lors d'un congrès de l'International socialiste où il représentait officiellement l'OLP.³ Le groupe responsable de ces assassinats est « Abou Nidal », dissident palestinien établi à Bagdad et qui agit pour le compte du régime irakien. Ce groupe est aussi l'auteur présumé des attentats meurtriers à l'aéroport de Rome et de Vienne en décembre 1985. Ces attentats ont été commis pour discréditer l'OLP au moment où les efforts diplomatiques s'intensifiaient avec l'aide de plusieurs pays européens (France, Italie, Autriche).

Les dissidences au sein de l'OLP remettent en cause la représentativité de cette institution qui prétend parler au nom de l'ensemble des populations palestiniennes. La principale demande de l'OLP est d'être reconnue comme « le représentant unique et exclusif du peuple palestinien » pour participer aux négociations internationales. Ce statut lui a été conféré par la Ligue arabe et il a été rappelé dans la déclaration du sommet arabe à Fès qui a adopté le plan de paix du roi d'Arabie saoudite. L'OLP s'efforce donc d'intégrer et d'unifier tous les groupements qui se revendiquent palestiniens pour renforcer son statut.⁴ Cette stratégie est calquée sur celle du FLN algérien, comme on l'a vu dans la partie précédente. L'OLP a défini sa cause comme une lutte de libération nationale sur le modèle algérien. Dans ces conditions, les divisions internes remettent en cause sa situation de monopole et affaiblissent cette institution. La principale fonction des congrès palestiniens est d'assurer l'unité et la pérennité de l'OLP car c'est à travers cette institution que les porte-parole cherchent à unifier le groupe représenté. Ainsi le congrès palestinien réuni à Alger en avril 1987 a été considéré comme un « succès » car les différents leaders ont pu y afficher leur unité après la réconciliation entre les principales factions rivales.⁵

¹ Des miliciens palestiniens ralliés au régime de Damas et soutenus par la Libye ont assiégé début novembre les camps de réfugiés palestiniens situés au nord du Liban dans les environs de la ville de Tripoli. Les habitants de cette agglomération ont été soumis à des bombardements intensifs qui ont fait de nombreuses victimes.

² Des navires de guerre israéliens bombardent les bases militaires du Fatah et le port de Tripoli peu avant l'évacuation.

³ Cf., Pierre Bayle, *Les relations secrètes israélo-palestiniennes*, op. cit. Voir aussi, Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 467-469.

⁴ Le congrès palestinien réuni en avril 1981 à Damas a vu la réintégration du FPLP au sein de l'OLP sept années après son départ. Le FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) dirigé par Georges Habache incarne l'aile dure ou « radicale » qui refuse les compromis en vue des négociations avec Israël. Il prône la lutte armée révolutionnaire et il est soutenu par l'Etat syrien.

⁵ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 498-502.

1.2. La revendication croissante de l'identité palestinienne

Pour quelle raison les réfugiés arabes de Palestine ont-ils revendiqué l'identité palestinienne plutôt que la citoyenneté du pays d'accueil ? Dans les camps de réfugiés au Liban, en Syrie et en Jordanie, les milices palestiniennes ont encadré et enrôlé ces populations à l'aide d'institutions spécifiques. L'OLP s'est imposée progressivement comme le porte-parole des réfugiés. Par ailleurs le Liban a refusé d'accorder la citoyenneté aux réfugiés de Palestine qui ne bénéficient pas des mêmes droits que les citoyens de ce pays.¹ Les réfugiés et leurs descendants ont été incités à revendiquer leur droit au retour en Palestine, droit reconnu par l'ONU (résolution 194, adoptée en décembre 1948). Ils ont été exhortés à se définir comme un peuple différent du peuple libanais et à aspirer à un destin à part.² La situation a été différente en Jordanie où les réfugiés sont devenus des citoyens jordaniens de pleins droits. Ils ont été invités à se définir comme « jordaniens » tout en conservant une identité palestinienne qui les distingue du reste de la population jordanienne.³ Dans les territoires occupés les populations arabes se sont revendiquées palestiniennes par opposition à la politique d'occupation et d'annexion menée par les autorités israéliennes.⁴ Elles ont été perçues et reconnues comme palestiniennes par les autorités extérieures, par exemple la Communauté européenne les désigne ainsi depuis le milieu des années 1970.⁵ Les habitants arabes de Cisjordanie auraient pu se définir comme « jordaniens » puisque ce territoire a été administré par le royaume de Jordanie de 1949 à 1967. Ces habitants disposaient de documents officiels jordaniens ainsi que de nombreux liens juridiques et familiaux avec ce pays. Ils ont revendiqué l'identité palestinienne par adhésion au discours de l'OLP qui disposait de nombreux relais au sein de cette population. A partir du milieu des années 1970 les élus des principales localités arabes ont exprimé cette adhésion, en particulier après les élections municipales d'avril 1976. Cette identité a été le support d'un nationalisme porté par l'OLP qui a accueilli un nombre croissant de délégués issus de ces territoires dans ses instances de direction.⁶ L'identité palestinienne n'a donc rien de

¹ Le système politique libanais repose sur un équilibre entre les différentes communautés religieuses (Chrétiens, Sunnites, Chiïtes et Druzes). L'arrivée massive des réfugiés menaçait cet équilibre sur lequel repose la répartition des pouvoirs dans les institutions politiques (présidence, gouvernement, parlement). Cf., Georges Corm, *Le Liban contemporain. Histoire et société*, op. cit.

² Cf., Bassma Kodmani-Darwish, *La diaspora palestinienne*, Paris, PUF, 1997.

³ Cf., Laurie Brand, « Palestiniens et Jordaniens : une crise d'identité », *Revue d'études palestiniennes*, n° 5, automne 1995, p. 15-25.

⁴ Les populations arabes de ces territoires sont en grande partie des réfugiés enregistrés comme tels par l'UNRWA.

⁵ Le milieu des années 1970 correspond au moment où l'OLP a été reconnue et admise au sein de l'ONU.

⁶ Cf., Rashid Khalidi, *L'identité palestinienne. La construction d'une conscience nationale moderne*, Paris, La Fabrique, 2002.

naturel et son existence ne va pas de soi. Elle est le résultat de processus sociaux et historiques, en particulier le travail de mobilisation de porte-parole qui défendent un projet politique.

On a vu au premier chapitre comment l'identité palestinienne a été définie au moment de la fondation de l'OLP en 1964. C'est une *identité politique* dans le sens précis que lui donnent McAdam, Tarrow et Tilly, c'est-à-dire une identité collective qui est endossée pour exprimer des griefs et des revendications en direction des autorités publiques.¹ Ce concept nous est utile pour comprendre la revendication de cette identité par des individus ou des groupes à des fins stratégiques.

Laurence Louër a montré dans son enquête sur les citoyens arabes israéliens que l'identité palestinienne a été revendiquée par de nouveaux porte-parole au tournant des années 1970-1980.² Cette population est concentrée géographiquement car elle réside à 90 % au nord d'Israël.³ Les membres de cette « communauté de territoire » se désignent eux-mêmes par l'expression « les Arabes de 48 », c'est-à-dire les populations arabes qui ont été incluses dans la société israélienne et qui sont devenues citoyens de cette nation au moment de sa création. Il existe des institutions spécifiques qui représentent les intérêts de ces populations : ce sont les présidents des autorités locales qui se réunissent dans un Comité national depuis 1974. Ce dernier s'est transformé en 1982 pour réunir avec les représentants des administrations locales des représentants des différentes associations qui défendent les intérêts de ces citoyens.⁴ Différents groupements ont en effet entrepris de défendre les droits collectifs de ces populations. D'abord le Parti communiste israélien (Rakah) qui comprend une forte majorité de membres arabes. Ce parti a remporté la municipalité de Nazareth en 1975, grande ville de la Galilée, dirigée auparavant par les travaillistes. Il a présenté une liste aux élections législatives de 1977 qui lui a permis de remporter quelques sièges au Parlement.⁵ D'autres porte-parole ont ensuite émergé, tels que Mohammed Miari, avocat spécialisé dans la défense des citoyens arabes et diplômé de l'université hébraïque de Jérusalem. Il préside une association vouée à défendre les détenus en Israël et dans les territoires occupés.⁶ Il a présenté une liste pour les

¹ Cf., Doug McAdam, Charles Tilly, Sydney Tarrow, *Dynamics of Contention*, *op. cit.*, chapitre 5.

² Cf., Laurence Louër, *Les citoyens arabes d'Israël*, Paris, Balland, 2003.

³ Les arabes israéliens représentent environ 20 % de la population totale de ce pays.

⁴ Le « Comité de suivi » mis en place en 1982 a eu pour fonction d'unifier la « communauté arabe » et de parler en son nom. Il est devenu l'interlocuteur privilégié des autorités israéliennes qui reconnaissent sa représentativité.

⁵ Cette liste est intitulée « Front démocratique pour l'égalité et pour la paix » (Hadash), elle a totalisé 50 % des voix des électeurs arabes, d'après Laurence Louër.

⁶ Cette association est le « Comité des prisonniers » qui revendique le statut d'ONG. M. Miari a défendu juridiquement le maire de Naplouse (Bassam Shaka) et celui de Ramallah (Karim Khalaf) devant les autorités militaires.

élections législatives de 1984 en commun avec Matityahu Peled et Uri Avnery.¹ Ces différentes listes prônent les négociations avec l'OLP et sa reconnaissance par le gouvernement israélien dirigé par le Likoud. Une nouvelle liste est présentée en 1988 par un député travailliste, Abd al-Wahab Darawshé, qui a fondé un « parti démocratique arabe ». Diplômé de l'université hébraïque, il est enseignant dans le secteur scolaire arabe. Il se présente aux élections législatives pour représenter les électeurs arabes et parler en leur nom.²

Ces nouveaux porte-parole ont revendiqué l'identité arabe palestinienne et considèrent que les citoyens arabes d'Israël font partie du peuple palestinien. Ils ont endossé cette identité à des fins stratégiques : ils veulent porter la cause de ces citoyens et s'imposer comme leurs représentants légitimes dans la compétition politique et électorale. Cette identité a permis d'affirmer la singularité de cette population dans la société israélienne et d'atténuer ses clivages internes. Les Arabes israéliens se distinguent en effet par leurs appartenances religieuses (chrétiens, musulmans, druzes) ainsi que leurs modes de vie (citadins, ruraux, bédouins). Ces appartenances et situations diverses ont conduit à la reconnaissance de statuts spécifiques par les autorités publiques³ : l'hétérogénéité de cette population est entretenue.

Se revendiquer arabe palestinien permet d'adopter une attitude revendicative auprès des autorités publiques. En effet les partis politiques arabes ont demandé une meilleure allocation des ressources distribuées par l'administration publique, telles que la propriété foncière et l'accès aux services publics.

Laurence Louër précise qu'il y a différents usages de l'identité palestinienne.

« Si l'identité palestinienne a servi de symbole de ralliement à toutes les actions de protestation organisées par les citoyens arabes, elle a cependant fait l'objet d'usages très divers. Comprendre l'évolution de ces usages d'abord, en analyser les causes ensuite, constitue une étape indispensable pour la compréhension des enjeux de la « palestinisation » des citoyens arabes d'Israël. »⁴ « Au terme de ce tableau, un constat s'impose : c'est la montée progressive de l'identité palestinienne, au point de devenir, en 1988, le point focal d'un véritable consensus parmi les forces politiques arabes représentées au Parlement. »⁵

¹ Cette liste est intitulée « Liste progressiste pour la paix », elle obtient deux sièges au Parlement. Elle totalise 18 % des votes des électeurs arabes, tandis que la liste du Hadash recueille 32 % auprès de cet électorat en 1984.

² La liste qu'il présente aux élections législatives de 1988 remporte quelques sièges. L'ensemble des listes présentées par des partis arabes totalisent 59 % des votes de cet électorat.

³ Les Druzes bénéficient d'un statut juridique particulier, ainsi que les Chrétiens, et les Bédouins. Laurence Louër parle d'une politique de fragmentation qui vise à atomiser cette « communauté arabe ».

⁴ Cf., Laurence Louër, *Les citoyens arabes d'Israël, op. cit.*, p. 42.

⁵ Cf., Laurence Louër, *Les citoyens arabes d'Israël, op. cit.*, p. 60-61.

Hélène Sallon a montré que la défense des droits de la minorité arabe a été encouragée par l'importation du *cause lawyering* en Israël pendant les années 1970-1980.¹ Les associations de juristes militants se sont développées dès les années 1970, telle The Israeli Association for Civil Rights qui a été fondée en 1971 par des enseignants en droit et des journalistes sur le modèle du American Civil Liberties Union (ACLU). Cette association de bénévoles s'est professionnalisée au milieu des années 1980 en relation avec la croissance des ONG internationales de protection des droits humains. Elle a assuré la défense de citoyens arabes israéliens devant les tribunaux civils et militaires (dans le cas de ressortissants des territoires occupés). Des avocats israéliens spécialisés en droit civil ont bénéficié d'une formation financée par une institution américaine pour défendre les droits des minorités. « The New Israel Fund » a été créé en 1979 pour soutenir les associations israéliennes qui promeuvent le statut des femmes et qui défendent les droits des minorités. Cette institution basée à Washington a mis en place un programme en 1984 (« The Israel-US Civil Liberties Law Program ») pour former des avocats aux Etats-Unis et financer leurs activités bénévoles dans une ONG israélienne pendant un an.

L'activité de défense juridique des citoyens arabes a favorisé la construction des intérêts collectifs de cette population et l'émergence de nouveaux porte-parole. Ce travail de mobilisation a été facilité par un environnement plus favorable au début des années 1980 : une loi a créé un statut spécifique pour les associations caritatives qui sont officiellement reconnues comme « ONG » en 1981. L'année suivante un centre de ressources a été mis en place par le Fonds basé à Washington pour soutenir l'action de ces ONG.

Elizabeth Marteu a enquêté sur les associations de femmes arabes israéliennes qui ont bénéficié de soutiens extérieurs, en particulier du New Israel Fund. Ces associations caritatives ont été fondées par des femmes engagées dans les groupes féministes affiliés au Parti communiste israélien. Elles ont développé au milieu des années 1980 des échanges de services avec des associations basées dans les territoires occupés. Elles ont collecté des fonds et multiplié les échanges avec des visites réciproques et des activités d'entraide. Ces coopérations ont favorisé un « processus de communalisation » au sein de ces populations.²

Les mobilisations identitaires ont eu lieu dans un contexte favorable de contestations à l'égard des autorités israéliennes. Des groupes pacifistes ont organisé d'importantes manifestations à

¹ Cf., Hélène Sallon, "Lawyering for the Cause of the Arab Minority in Israel", in Elizabeth Marteu (ed.), *Civil organizations and protest movements in Israel*, New York, Palgrave, 2009, p. 165-185.

² Cf., Elisabeth Marteu, "Arab Palestinian Women's Organizations in Israel", in Elisabeth Marteu (ed.), *Civil organizations and protest movements in Israel*, op. cit., p. 187-208.

Tel-Aviv et ailleurs contre la politique de répression en Cisjordanie en 1981-1982.¹ Ces actions protestataires se sont intensifiées contre la fermeture de l'université de Bir-Zeit par l'administration israélienne. Elles se sont étendues aux différentes universités israéliennes et ont donné lieu à des coopérations avec les universitaires palestiniens. Elles ont bénéficié d'une forte médiatisation du fait de l'aspect spectaculaire des confrontations physiques avec l'armée et la police. Les associations pacifistes (« La Paix maintenant », « The Other Israel ») ont organisé des manifestations de grande ampleur contre la guerre menée au Liban en juin 1982.² Un mouvement de réfractaires s'est développé dans l'armée : des soldats ont refusé de servir au Liban et ont fondé une association, « Yesh Gvul » (Il y a des limites), qui a étendu son action au refus de servir dans les territoires occupés. Ces mobilisations ont accompagné le renforcement du secteur associatif qui s'est professionnalisé et autonomisé durant les années 1980.³ Les associations de défense des droits de l'homme et pacifistes se sont développées en s'autonomisant par rapport aux partis politiques.

Nous avons mis en évidence un paradoxe étonnant : l'appartenance à l'identité palestinienne a été affirmée au moment où l'OLP a été durablement affaiblie par ses échecs et ses divisions. C'est au cours des années 1970-1980 que cette identité a été revendiquée car elle répondait à des usages différents selon les contextes locaux et les stratégies des acteurs. La pluralité de ces usages explique la force de cette revendication malgré l'affaiblissement de l'institution à l'origine de ce label. L'identité palestinienne n'est pas une donnée naturelle et évidente en soi. Ce sont des porte-parole et des institutions qui travaillent à réactiver cette identité à des fins revendicatives en direction des autorités publiques.

¹ Parmi ces groupes figure l'association « La Paix maintenant » (Shalom Achshav) fondée en mars 1978 par des officiers de réserve.

² Cent mille personnes ont manifesté en juillet et quatre cent mille ont défilé dans les rues de Tel-Aviv en septembre en réaction aux massacres commis dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila.

³ Cf., Tamar Hermann, « The Sour Taste of Success. The Israeli Peace Movement. 1967-1998 », in Benjamin Gidron, Stanley Katz, Yeheskel Hasenfeld (ed.), *Mobilizing for Peace. Conflict Resolution in Northern Ireland, South Africa and Israel/Palestine*, New York, Oxford University Press, 2002, p. 94-129.

Section 2. Un soutien international fluctuant et incertain

2.1. Le soutien fluctuant des pays communistes

Les pays communistes ont été les principaux alliés des milices palestiniennes et de l'OLP. L'URSS a fourni une aide militaire à partir de 1972 et un soutien diplomatique décisif en 1974 en particulier à l'ONU. Les coopérations se sont accrues depuis cette période. L'OLP s'est prononcée en faveur d'une « alliance » avec l'URSS et les pays socialistes lors de son congrès de janvier 1979 à Damas.¹

L'Union soviétique a apporté son soutien à l'OLP car cela permettait d'unifier les Etats arabes considérés comme des alliés potentiels pour le camp socialiste. Les dissensions entre les factions palestiniennes et l'affaiblissement de l'OLP qui en a résulté ont eu pour effet de réduire le soutien soviétique en particulier sur le plan militaire. L'URSS a privilégié son alliance avec la Syrie depuis la signature d'un « traité d'amitié et de coopération » en 1980.² Elle a défendu en juillet 1984 un projet de conférence internationale présenté comme une négociation de paix entre toutes les parties au conflit. Cette initiative diplomatique a été justifiée comme une alternative aux accords limités de Camp David.³ Elle a été défendue comme étant conforme au « plan de paix » adopté par les chefs d'Etats arabes réunis à Fez en 1982. Les Soviétiques ont soutenu que l'OLP devait jouer un rôle important dans cette conférence où elle serait reconnue comme « la seule représentante du peuple arabe palestinien ». Ils ont aussi rappelé le droit de ce peuple à un Etat indépendant. Ils se sont donc érigés en « parrain » de l'OLP dont ils voulaient défendre les intérêts sur la scène internationale. L'action diplomatique autonome de l'OLP en février 1985 à la suite de l'accord avec le roi de Jordanie a entraîné l'opposition résolue des Soviétiques. Le plan « jordano-palestinien » prévoyait en effet des négociations directes avec le gouvernement israélien, ce qui semblait invalider le projet d'une conférence internationale. Ce plan minorait le rôle diplomatique de l'URSS dans les négociations au profit des Etats-Unis dont le soutien était activement recherché. Il a été défendu par les Etats arabes dits « modérés » (Egypte, Jordanie, Arabie saoudite) qui ont activement plaidé cette cause à Washington. Il a été condamné par les dirigeants des pays alliés de l'URSS (Syrie, Yémen, Libye). Les coopérations entre l'OLP et l'Union soviétique se sont donc fortement dégradées à

¹ Cf., Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit.

² Cf., John Reppert, « The Soviets and the PLO. The Convenience of Politics », in Richard Norton (dir.), *The International Relations of the PLO*, op. cit.

³ « Limités » car seuls Israël et l'Egypte ont conclu un traité de paix au terme de ces accords. Les autres Etats arabes ont rejeté ces accords et l'OLP n'y a pas été associée.

cette période. Les dirigeants soviétiques ont publiquement soutenu les opposants à ce plan au sein de l'OLP, ce qui a renforcé la contestation à l'égard du leadership palestinien et donné une légitimité aux groupes dissidents.¹

L'armée syrienne a appuyé les groupes palestiniens dissidents qui ont combattu les troupes loyales à la direction de l'OLP au Liban. Elle a aussi soutenu la milice chiite Amal qui a assiégé les camps de réfugiés pour soumettre les forces armées de l'OLP et renforcer l'hégémonie syrienne au Liban.² Elle voulait éliminer les milices palestiniennes qui constituaient un pouvoir rival à l'intérieur de ce pays. L'URSS s'est révélée incapable d'enrayer ces affrontements malgré ses efforts diplomatiques auprès du régime syrien. Cette incapacité est un des signes du déclin de son influence au Moyen-Orient au profit des Etats-Unis.

Après l'abandon du plan jordano-palestinien en février 1986, les coopérations entre l'OLP et l'Union soviétique ont été renouées mais avec une défiance mutuelle.³ Le soutien soviétique est donc fluctuant sur l'ensemble de cette période. L'OLP est un acteur faible du fait de ses divisions et dissensions qui remettent en cause sa légitimité à parler au nom d'un peuple. Ce soutien fluctuant est un indicateur de la faiblesse de la cause dont l'OLP se veut la porte-parole.

La Chine communiste a été l'un des principaux soutiens de l'OLP depuis la création de cette institution jusqu'au début des années 1980. Cependant elle a soutenu les accords de Camp David (1978) et les efforts menés par la diplomatie américaine en faveur de la paix. Elle a défendu depuis 1977 une politique plus pragmatique et moins idéologique que durant la période de la révolution culturelle (1966-1976). Elle s'est rapprochée de l'Égypte dirigée par Anouar Al Sadate avec qui les coopérations ont augmenté.⁴ Dans cette configuration nouvelle les coopérations entre l'OLP et la Chine s'atténuent puisque la première a condamné les accords de Camp David et le traité de paix israélo-égyptien que la seconde a approuvé. Au début de 1979 l'OLP a dénoncé l'intervention militaire chinoise contre le Vietnam. La Chine continue néanmoins de soutenir l'OLP au Liban et de lui fournir des armes et du matériel militaire. Mais ces fournitures d'armes sont limitées par rapport aux demandes croissantes des dirigeants de l'OLP. En effet Yasser Arafat et Abou Jihad se rendent chacun en visite à Pékin pour solliciter l'aide des principaux dirigeants chinois (Deng Xiaoping, Hua Guofeng, Hu Yaobang) en 1980

¹ Les groupes dissidents sont principalement le FPLP, le FDLP, le FLP, le PCP. Ils pouvaient se prévaloir des arguments développés dans la presse officielle soviétique.

² Ce conflit a été désigné comme « la guerre des camps » qui a perduré de 1985 à 1987.

³ Cf., John Reppert, « The Soviets and the PLO. The Convenience of Politics », in Richard Norton (dir.), *The International Relations of the PLO*, op. cit.

⁴ Cf., Raphael Israeli, « *The People's Republic of China and the PLO. From Honeymoon to Conjugal Routine* », in Richard Norton (dir.), *The International Relations of the PLO*, op. cit.

et 1981. Les autorités chinoises affirment leur soutien à la « résistance palestinienne » mais elles réduisent leur aide militaire.¹ La résistance palestinienne est définie par les dirigeants chinois comme un « mouvement de libération nationale » et c'est dans le cadre du soutien de la Chine aux mouvements indépendantistes (anticolonialistes) qu'ils justifient leur aide à l'OLP. Le soutien de la Chine a une influence sur les nouvelles alliances nouées par l'OLP avec la Jordanie et l'Égypte, ainsi que sur la priorité donnée à la voie diplomatique par rapport à l'action militaire. La Chine communiste insiste sur la reconnaissance *de facto* d'Israël dont la sécurité doit être garantie.² Elle soutient le président de l'OLP contesté par les groupes dissidents soutenus par la Syrie et l'URSS.

Des délégations de l'OLP sont reçues à Pékin avec le protocole réservé aux chefs d'Etat étrangers. Une délégation conduite par Arafat en mai 1984 est reçue avec les honneurs par les plus hautes autorités chinoises dont Deng Xiaoping et le Premier ministre Zhao Ziyang. Ces autorités déploient tout un dispositif cérémoniel pour célébrer l'amitié ancienne entre Chinois et Palestiniens.³ Guillaume Devin a souligné l'importance du cérémoniel et du dispositif scénique pour étudier les relations diplomatiques, en particulier les visites officielles. Ces relations se jouent en grande partie lors des interactions entre délégations officielles. Ces rencontres sont réglées par des protocoles précis, des décorums, des rituels.⁴

Cette visite a conforté le leadership contesté du président de l'OLP car la Chine est une grande puissance qui dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. La Chine défend aux Nations unies le projet d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient que réclame la délégation jordano-palestinienne. Arafat est de nouveau reçu à Pékin en mai 1985 à la tête de cette délégation dont l'action diplomatique est soutenue par les autorités chinoises. Ce soutien permet à Pékin de renforcer sa stature auprès des Etats arabes « modérés » et en particulier auprès des pays pétroliers du Golfe avec lesquels la Chine veut développer ses échanges commerciaux et attirer les investissements. Le soutien réaffirmé à la « cause palestinienne » est un moyen de supplanter l'URSS dont l'influence continue de décliner auprès des Etats arabes « modérés » (Égypte, Jordanie, Arabie saoudite). Il assure aussi à la Chine une meilleure position auprès des Etats réunis dans l'Organisation de la Conférence

¹ Cf., Raphael Israeli, *"The People's Republic of China and the PLO. From Honeymoon to Conjugal Routine"*, *op. cit.*, p. 156-157. La Chine fournit aussi des armes et du matériel militaire à l'Égypte et à la Jordanie.

² La Chine développe durant les années 1980 des relations commerciales et des coopérations avec Israël en vue d'une normalisation future entre ces deux pays.

³ Cf., Raphael Israeli, *"The People's Republic of China and the PLO. From Honeymoon to Conjugal Routine"*, *op. cit.*, p. 158-160.

⁴ Cf., Guillaume Devin, « Observer la "scène internationale" : une perspective goffmanienne », in Guillaume Devin (dir.), *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris, CNRS éditions, 2015, p. 9-28.

islamique (OCI) qui est un allié traditionnel de l'OLP. En effet la Chine est un important exportateur d'armes en direction des pays arabes et musulmans.

Le soutien des pays communistes fluctue en fonction des contextes et des événements. Il ne repose pas sur un socle idéologique commun car l'OLP est une coalition hétéroclite qui n'adhère pas à la doctrine communiste. Ce soutien est donc une alliance de circonstances qui peut se retourner brusquement. Cette alliance nécessite la poursuite d'intérêts en commun pour perdurer, ce qui n'est pas toujours le cas. L'OLP est un acteur faible dont les revendications et les objectifs ne sont pas stabilisés car ils varient selon les opportunités, les contraintes extérieures et les choix tactiques.

2.2. Un soutien européen justifié par l'action humanitaire et l'aide au développement

Au début des années 1980 la Communauté européenne s'engage en faveur de la prise en compte de l'OLP dans les négociations. Elle soutient la voie diplomatique au détriment de l'action militaire qu'elle récuse. Elle développe au même moment sa politique d'aide et de coopérations avec les populations arabes des territoires occupés. C'est dans le cadre de cette politique qu'elle justifie son action diplomatique en faveur de la paix dans cette région. L'engagement de certains Etats européens est le résultat de l'action diplomatique autonome de l'OLP qui s'est émancipée de la tutelle des pays communistes.¹ L'Autriche a défendu à travers son chancelier Bruno Kreisky la participation de l'OLP aux négociations de paix au moment des accords de Camp David (cf. chapitre 3) et surtout en 1979 à l'ONU. Le chancelier autrichien a reçu le président de l'OLP lors d'une visite officielle à Vienne en juillet 1979. Celui-ci a été ensuite invité à Lisbonne en novembre 1979 pour participer à une conférence où il fut reçu par le gouvernement portugais. Il a été aussi invité par le gouvernement espagnol lors d'une visite officielle à Madrid. L'Espagne et le Portugal ne font pas encore partie de la Communauté européenne qu'ils rejoignent en 1986.

Le Parlement européen adopte en avril 1980 une résolution qui demande au gouvernement israélien de reconnaître l'OLP comme le représentant du peuple palestinien pour les négociations.² Deux mois après, la Communauté européenne adopte à Venise une déclaration

¹ « In their quest for legitimacy and recognition on the world stage, the PLO may have considered that direct action on their part paid far richer and faster benefits than those they had gained through Soviet actions on their behalf. » : John C. Reppert, *«The Soviets and the PLO. The Convenience of Politics »*, *op. cit.*, p. 121.

² Cf., *Le Monde* du 22 avril 1980.

qui prévoit une « reconnaissance réciproque » entre Israël et l'OLP.¹ Cette déclaration est suivie d'une mission de médiation menée par le président de la Coopération politique européenne, Gaston Thorn, au Proche-Orient. Elle s'inscrit dans un contexte particulier de violences dans les territoires occupés du fait du renforcement de la politique de colonisation.²

Cette mission diplomatique est le résultat d'un long processus de coopération entre les Etats membres de la CEE. Le conflit israélo-arabe a été à l'ordre du jour de la Coopération politique européenne depuis la conférence de La Haye en décembre 1969. Il a constitué avec la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) un des principaux sujets sur lequel s'est élaborée une diplomatie européenne commune.³

La Communauté européenne a soutenu les pourparlers entre l'OLP et le roi de Jordanie en vue de constituer une confédération jordano-palestinienne. Elle a affirmé dans un communiqué son attachement à l'unification des organisations palestiniennes et elle s'est félicité que l'OLP préserve son unité à la suite du congrès palestinien de février 1983.⁴ Elle a encouragé la voie diplomatique privilégiée par l'OLP en annonçant un développement de sa coopération avec les populations des territoires occupés sous la forme de l'aide au développement.⁵

Le Conseil européen de Dublin (décembre 1984) a mentionné dans sa déclaration sur le Moyen-Orient « la tenue discrète du conseil palestinien à Amman ».⁶ Il a incité l'OLP à jouer un rôle diplomatique plus important et à donner de la voix à la suite du congrès qui a confirmé l'alliance avec la Jordanie et l'Égypte fin novembre 1984. La Communauté européenne a développé au même moment des coopérations économiques et culturelles avec l'Égypte qui bénéficie d'une aide spécifique dans le domaine alimentaire.

La France est le premier pays européen qui déclare soutenir l'initiative conjointe palestino-jordanienne en février 1985.⁷ Le ministre français des Relations extérieures, Roland Dumas,

¹ Cf., *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2^e trimestre 1980, p. 171-172.

² Trois maires palestiniens ont subi des attentats à la bombe commis par des colons extrémistes en juin 1980. Le maire de Naplouse a été amputé des deux jambes et celui de Ramallah a perdu une jambe. Les maires de Hébron et de Halhoul sont expulsés par les autorités israéliennes vers le Liban. En mai 1980, le gouvernement israélien a annoncé son projet d'annexion de Jérusalem-Est qui a été ensuite adopté par la Knesset.

³ Cf., Dominique Moïsi, « L'Europe et le conflit israélo-arabe », *Politique étrangère*, n° 4, 1980, p. 835-847. La Coopération politique européenne réunit les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la CEE.

⁴ Déclaration du sommet européen de Bruxelles le 21 mars 1983 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 1^e trimestre 1983.

⁵ Voir la déclaration de la Communauté européenne du 27 mars 1984 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 1^e trimestre 1984.

⁶ Déclaration sur le Moyen-Orient du Conseil européen de Dublin, les 3 et 4 décembre 1984 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 4^e trimestre 1984.

⁷ Cet accord signé par le roi de Jordanie et Arafat vise à constituer une délégation commune dans le cadre d'une conférence internationale sous l'égide des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et sur la base des

reçoit en juin 1985 à Paris une délégation officielle composée de deux membres de l'OLP et de deux Jordaniens. Il défend cette action diplomatique à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre.¹ Le président italien du Conseil européen reçoit à son tour cette délégation ainsi que le Pape au Vatican.² Ces rencontres officielles visent à donner davantage de poids diplomatique et de légitimité à cette délégation.

En réaction au bombardement israélien contre le quartier-général de l'OLP à Tunis début octobre 1985³, Roland Dumas annonce que la délégation palestino-jordanienne sera invitée par le nouveau président du Conseil européen ainsi que par le président de la Commission européenne Jacques Delors.⁴ L'expression « processus de paix » apparaît durant cette année 1985 dans les déclarations officielles des autorités françaises. Elle vise à donner davantage de crédibilité à l'action diplomatique menée par l'OLP et la Jordanie, tout en disqualifiant la lutte armée et les actions militaires.

L'aide européenne accordée aux populations des territoires occupés a eu pour contrepartie des coopérations accrues avec Israël. Invité à Tel-Aviv en décembre 1985, Roland Dumas s'est engagé à développer ces coopérations au moment où l'Espagne et le Portugal rejoignent la Communauté européenne. Il a donné des assurances que cette nouvelle étape de l'intégration européenne ne se fera pas au détriment des relations avec Israël.⁵ Il a rencontré ensuite des « personnalités palestiniennes » au consulat de France à Jérusalem-Est.⁶ Il a confirmé à l'issue de cette rencontre que ses interlocuteurs se reconnaissent dans l'OLP, et il a annoncé son engagement à ce que la Communauté européenne développe son aide en faveur des populations de Cisjordanie et de Gaza.⁷ Les coopérations avec Israël et les territoires occupés sont liées et conçues comme un moyen de favoriser la « reconnaissance réciproque » entre les parties au conflit et de soutenir les efforts de paix. L'aide aux populations palestiniennes s'inscrit dans les coopérations en faveur du développement des pays du Sud.

résolutions des Nations unies. Cet accord satisfait certaines conditions posées par le président américain en septembre 1982.

¹ Intervention de Roland Dumas à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 1985 : *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 3^e trimestre 1985, p. X.

² Yasser Arafat a déjà été reçu par le pape Jean-Paul II le 15 septembre 1982 au Vatican.

³ Ce raid israélien a fait soixante-douze victimes dont douze Tunisiens. Il répondait à l'assassinat de trois Israéliens à Chypre quelques jours plus tôt par un commando palestinien.

⁴ Cette déclaration du ministre a été faite le même jour que le bombardement à Tunis.

⁵ La Communauté européenne est le premier partenaire commercial d'Israël.

⁶ Ces personnalités sont le maire de Bethléem et celui de Naplouse, les anciens maires de Gaza et de Hébron, et le directeur du journal *Al Fajr* (quotidien de langue arabe publié à Jérusalem).

⁷ Cf., *La politique étrangère de la France, Textes et documents*, décembre 1985, p. X. Le Commissaire européen en charge de la politique méditerranéenne et des relations Nord-Sud est Claude Cheysson, ancien ministre des Relations extérieures (1981-1984). Roland Dumas explique qu'il va se concerter avec Claude Cheysson pour que la Communauté européenne accroisse son aide dans les territoires occupés. Claude Cheysson a été le Commissaire européen en charge des relations avec les pays en voie de développement de 1973 à 1981.

Les Européens ont réagi à la reprise des affrontements dans les camps palestiniens du Liban en février 1987 en annonçant l'octroi d'une aide financière aux populations des territoires occupés et un accès préférentiel à certains produits de ces territoires sur le marché communautaire. Cette mesure établit une relation entre la situation des réfugiés au Liban et celle des populations des territoires occupés. La France a accordé une aide humanitaire d'urgence aux populations assiégées le 11 février 1987.¹ La Communauté européenne a affirmé à ce moment et pour la première fois son soutien au projet de conférence internationale défendu par l'URSS (et la Chine) depuis 1984. Ce soutien est justifié au nom des liens historiques et culturels entre l'Europe et le Moyen-Orient, ainsi que pour des raisons humanitaires.² Il est justifié de la sorte à cause de l'opposition résolue du Premier ministre israélien, Itzhak Shamir, à ce projet de conférence.³

2.3. La définition instable d'une cause faible

La France défend avec constance le principe d'une participation de l'OLP à de futures négociations de paix. Mais la définition que les autorités françaises donnent à cette institution est fluctuante au cours de cette période (1981-1987). Il existe un flou persistant autour du statut de l'OLP dont la qualification varie selon les contextes et les situations. Par ailleurs, il y a une indétermination par rapport à la forme que prendrait la future « entité palestinienne ». La cause défendue par la diplomatie française est donc incertaine et ambiguë.

¹ La France fait un don exceptionnel à l'UNRWA d'un million de francs et envoie douze tonnes de vivres et de médicaments au Liban. Le Conseil de sécurité des Nations unies exige l'arrêt des combats le 13 février 1987.

² Déclaration des Douze sur le Moyen-Orient à l'issue de la réunion ministérielle de la coopération politique le 23 février 1987 : « Aujourd'hui les tensions et conflits au Proche et Moyen-Orient persistent et s'aggravent. Les souffrances des populations civiles s'accroissent, sans que des perspectives de paix apparaissent. Les Douze expriment à nouveau leur profonde conviction que la recherche de la paix au Proche et Moyen-Orient reste un objectif fondamental. Ils sont profondément inquiets de l'absence de progrès vers une solution du conflit israélo-arabe. (...) Dans cet esprit, les Douze se déclarent favorables à la tenue d'une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations unies et avec la participation des parties intéressées ainsi que de toute partie en mesure d'apporter une contribution directe et positive à l'établissement de la paix et de la sécurité ainsi qu'au développement économique et social de la région. De l'avis des Douze, cette conférence devrait constituer un cadre approprié pour les négociations nécessaires entre les parties directement concernées. » : *La politique étrangère de la France, Textes et documents*, février 1987, p. 125.

³ Le soutien européen à ce projet de conférence renforce le ministre des Affaires étrangères israélien, Shimon Pérès, qui y est favorable ainsi que le Parti travailliste et les pacifistes israéliens. Le gouvernement israélien est alors dirigé par une coalition au sein de laquelle le Likoud, alliance de partis nationalistes, dirigée par Itzhak Shamir, est majoritaire. Shimon Pérès pose néanmoins des conditions à une future conférence internationale sous l'égide de l'ONU : le rétablissement des relations diplomatiques entre l'URSS et Israël, ainsi que des mesures en faveur de l'émigration des Juifs d'Union soviétique vers Israël. Selon Shimon Pérès, cette conférence devrait servir à favoriser les échanges commerciaux et les coopérations entre Israël et les pays arabes. Voir la déclaration du ministre français des Affaires étrangères le 4 juin 1987 devant l'Assemblée nationale. Celui-ci explique que le soutien des États européens et des pays arabes modérés au projet de conférence internationale exerce une pression sur le gouvernement israélien pour que celui-ci accepte d'y participer.

Au sujet de la « patrie palestinienne », le président de la République, François Mitterrand, a déclaré en décembre 1981 sur la chaîne de télévision Antenne 2 : « Il ne m'appartient pas de définir exactement sur la carte quelles seront les limites géographique de l'entité de la patrie palestinienne. On discute : Jordanie, Cisjordanie..., ce sont les négociateurs qui décideront. »¹ En février 1982, le ministre des Relations extérieures, Claude Cheysson, affirme lors d'une visite à Abou Dhabi (Emirats-Arabes-Unis) : « Un Etat palestinien doit être créé dans les territoires occupés qui doivent être évacués par Israël conformément à la résolution 242 à laquelle nous souscrivons. »² La définition de l'entité palestinienne change en fonction du contexte et de l'auditoire visé par ces déclarations.

Claude Cheysson a déclaré devant l'Assemblée nationale en juillet 1981 que la France ne reconnaît pas l'OLP comme le représentant du peuple palestinien qui n'a jamais eu l'occasion de la désigner comme telle.³ Cette conception a été réaffirmée par François Mitterrand en mars 1982 lors de son discours devant la Knesset (parlement israélien).⁴ Cependant, en juillet 1982, Claude Cheysson a affirmé lors d'un entretien diffusé à la radio : « L'OLP est le porte-parole du peuple palestinien. »⁵ Cette déclaration marque une évolution importante puisque le gouvernement considérait jusque-là que l'OLP ne représentait que les combattants palestiniens. Le contexte a changé depuis le début du siège de Beyrouth par l'armée israélienne et l'aggravation de la situation humanitaire au Liban. La France préside en effet le Conseil de sécurité de l'ONU durant l'offensive menée par cette armée au Liban. Ce Conseil a adopté début juin deux résolutions qui exigent le retrait des forces israéliennes au nom de la souveraineté du Liban. Le représentant de la France a soumis fin juin une autre résolution qui demande le retrait simultané des forces israéliennes et palestiniennes de Beyrouth et l'envoi d'une force d'interposition. Cette résolution a été approuvée par tous les membres du Conseil de sécurité à l'exception des Etats-Unis qui ont imposé leur veto. Début juillet 1982, la France et l'Egypte ont soumis conjointement un nouveau projet de résolution qui reprend les principes adoptés par la Communauté européenne à Venise en 1980. Cette résolution demande le désengagement des forces armées israéliennes et palestiniennes de Beyrouth tout en

¹ Déclaration du 9 décembre 1981 : *La politique étrangère de la France, Textes et documents*, 4^e trimestre 1981.

² Déclaration du ministre Claude Cheysson le 20 février 1982 : *La politique étrangère de la France, Textes et documents*, 1^e trimestre 1982, p. 47.

³ Cf., Jean-Pierre Filiu, *Mitterrand et la Palestine*, Paris, Fayard, 2005, p. 70. L'OLP est considérée comme « le représentant du combat palestinien ». Voir la déclaration de Claude Cheysson le 20 février 1982 : *La politique étrangère de la France, Textes et documents*, 1^e trimestre 1982, p. 47.

⁴ *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, 1^e trimestre 1982, p. 59-61.

⁵ Interview de Claude Cheysson à Radio Monte Carlo le 26 juillet 1982 : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, 3^e trimestre 1982, p. 30.

garantissant à l'OLP sa participation à des négociations après son départ du Liban. La France a invité le Conseil de sécurité à poser « les éléments fondamentaux inhérents à tout règlement »¹. Pour appuyer cette demande d'une prise en compte de l'OLP, Claude Cheysson a souligné les récentes déclarations de Yasser Arafat en faveur des négociations, rapportées par le journal *Le Monde*.² Ces déclarations ont confirmé les entretiens confidentiels qu'il avait eus avec ce dernier à Beyrouth.³ Cheysson a affirmé quelques jours plus tôt lors d'un entretien télévisé : « Ni les Américains ni les Israéliens ne veulent accepter le fait politique palestinien. »⁴

La découverte des massacres de civils dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila en septembre 1982 a conduit le ministre Claude Cheysson à accuser les Etats-Unis d'avoir empêché le vote d'une résolution qui demandait l'envoi d'une force internationale pour protéger les populations civiles.⁵ Il a critiqué quelques jours après la déclaration de Ronald Reagan du 1^{er} septembre 1982 au motif que ce plan de paix ne tient pas compte du droit à l'autodétermination des Palestiniens ni ne mentionne l'OLP. Il a précisé que le président américain ne prend en compte que les Palestiniens des territoires occupés (Cisjordanie et Gaza) et ignore tous les autres.⁶ Le Premier ministre, Pierre Mauroy, a évoqué devant les députés le « rôle politique majeur » que devait assumer l'OLP dans tout processus de négociations.⁷

Le président de la République a tenu des propos d'une teneur différente au sujet de l'OLP lorsqu'il est intervenu lors d'un entretien sur la chaîne TF1 le 17 août 1982. Le contexte est particulier car un attentat a été commis le 9 août contre le restaurant Goldenberg rue des Rosiers à Paris.⁸ François Mitterrand a d'abord rappelé son amitié pour Israël : il affirme qu'il fut « le seul homme politique français responsable » à approuver les accords de Camp David, et il

¹ Déposé début juillet, ce projet de résolution est officiellement soumis le 29 de ce mois. Voir la déclaration du représentant de la France à l'ONU : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, 3^e trimestre 1982, p. 31-33.

² Interview de Claude Cheysson à Radio Monte Carlo le 26 juillet 1982. Arafat s'est déclaré favorable à une reconnaissance d'Israël et à des négociations de paix sur la base de toutes les résolutions adoptées par l'ONU. Ces déclarations ont été faites au journaliste israélien Uri Avnery et ont été rendues publiques par le journal *Le Monde*. Elles répondent à l'appel publié dans le même journal par trois personnalités juives en faveur de négociations entre Israël et l'OLP : Pierre Mendès-France, Nahum Goldmann (ancien président du Congrès juif mondial) et Philip Klutznick (ancien secrétaire d'Etat américain au commerce). Cet appel paru dans *Le Monde* du 3 juillet 1982 a été suivi d'une conférence de presse à Paris de Issam Sartou et Matityahu Peled en présence de Pierre Mendès-France le 19 juillet. Cf., Pierre Bayle, *Les relations secrètes israélo-palestiniennes, op. cit.*

³ Claude Cheysson a rencontré Yasser Arafat le 29 août 1981 à Beyrouth.

⁴ Interview de Claude Cheysson au journal de 20 heures d'Antenne 2 le 21 juillet 1982 : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, 3^e trimestre 1982, p. 27.

⁵ Interview de Claude Cheysson sur la chaîne Antenne 2 le 19 septembre 1982 : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, 3^e trimestre 1982, p. 80-81.

⁶ Déclarations de Claude Chaysson devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le 23 septembre 1982 : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, 3^e trimestre 1982, p. 83-86.

⁷ Déclaration de Pierre Mauroy à l'Assemblée nationale le 2 septembre 1982 : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, 3^e trimestre 1982, p. 82.

⁸ Cet attentat à la bombe a tué six personnes et fait 23 blessés.

ajoute qu'il a mis fin au « boycott commercial qui frappait Israël » dès son arrivée au pouvoir.

Il a expliqué ensuite :

« La France n'a pas reconnu l'OLP. [...] J'ai toujours dit que la reconnaissance de l'OLP comme organisation du peuple palestinien était soumise à certaines conditions. L'expression que j'ai employée, c'est celle d'organisation de combat. En effet, l'OLP est l'organisation de combat, la seule que je connaisse, des Palestiniens. Et, à ce titre, elle a acquis certains droits notamment celui de se battre et de connaître les épreuves qu'elle subit aujourd'hui. [...] Si l'OLP n'adopte pas une solution politique de négociation autour de la reconnaissance de l'Etat d'Israël, si elle n'enlève pas de sa tête cette obsession de la destruction de l'Etat d'Israël qui figure encore dans certains textes, il ne sera pas possible de régler ce problème. Comme mon objectif et celui de la France est la paix, cette condition a été posée à l'OLP depuis le premier jour et je ne suis jamais revenu sur cette condition. »¹

Le commentaire que suscite l'OLP auprès des différentes autorités de l'Etat varie en fonction du contexte et de la gravité des événements. Les justifications avancées pour l'aide fournie à l'OLP sont aussi fluctuantes et ambivalentes. L'évacuation par la marine française des combattants palestiniens du nord-Liban en décembre 1983² a d'abord été justifiée par un motif humanitaire par le porte-parole du gouvernement le 9 décembre 1983.³ Mais, lors des débats parlementaires, c'est une motivation davantage stratégique qui est avancée pour justifier cette opération d'évacuation. Le ministre délégué chargé de la Coopération et du Développement, Christian Nucci, a déclaré :

« Comme elle l'a toujours proclamé, y compris avec ses partenaires de l'Europe des dix, seule une négociation sans exclusive à laquelle participeraient notamment des représentants du peuple palestinien, et par conséquent l'OLP, permettrait d'instaurer la paix juste et durable à laquelle aspire tous les peuples de cette région troublée. En s'associant à des opérations humanitaires qui tendent à préserver l'autonomie de l'OLP, et donc la possibilité pour celle-ci d'assumer ses responsabilités politiques en vue de la recherche d'une solution au conflit au Proche-Orient, la France a le sentiment d'œuvrer efficacement en faveur de la paix. A nos yeux, il ne peut y avoir au Proche-Orient de paix juste et durable que fondée sur les principes de sécurité pour tous les Etats, dont Israël, et de justice pour tous les peuples, dont le peuple palestinien, qui doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination et se doter des structures de son choix. La France qui refuse le langage de la violence pense que cette solution doit être recherchée et trouvée par la voie de la négociation. Le succès de cette négociation suppose que toutes les parties puissent y prendre part, et donc se

¹ Cette déclaration est intégralement reproduite dans *Le Monde* du 19 août 1982. François Mitterrand veut répondre aux accusations du gouvernement israélien selon lequel sa politique à l'égard du Proche-Orient encouragerait les actes antisémites en France. Le gouvernement israélien a dénoncé l'attitude des médias français et du chef de l'Etat à l'égard d'Israël depuis le début de son intervention militaire au Liban. Après un précédent attentat contre une synagogue qui avait fait quatre victimes dans la rue Copernic à Paris en octobre 1980, le gouvernement israélien avait accusé l'Etat français d'alimenter un climat antisémite. Cet attentat avait été revendiqué au nom de « la lutte contre le sionisme ».

² Cette opération d'évacuation est menée par des navires civils grecs sous l'égide de l'ONU à la suite de l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité le 3 décembre 1983. La Marine française escorte ces navires pour garantir leur sécurité. Cette opération humanitaire est destinée à rétablir la paix civile à Tripoli par l'évacuation des forces étrangères du Liban. Cf., le communiqué du ministère des Affaires étrangères du 17 décembre 1983 : *La Politique étrangère de la France*, novembre-décembre 1983, p. 157.

³ Cf., Jean-Pierre Filiu, *Mitterrand et la Palestine*, op. cit., p. 207-209.

reconnaissent mutuellement le droit à l'existence. Parce qu'elle estime qu'il n'y a pas de solution convenable au Proche-Orient en dehors de ces principes, la France considère que l'existence d'une autorité capable d'engager le moment venu le peuple palestinien est indispensable : on ne saurait traiter du problème palestinien en passant exclusivement par l'intermédiaire de Tel-Aviv ou de Damas. A ce titre, l'OLP doit prendre part aux négociations, et sa capacité de se déterminer librement doit être préservée dans cette perspective. Aussi la France s'est-elle émue de l'offensive menée à Tripoli contre Yasser Arafat. Pour éviter l'irréparable, elle a multiplié les démarches auprès des Etats arabes et des non-alignés, en leur demandant d'user de leur influence à Damas afin de mettre un terme aux affrontements. »¹

Lors de ce débat parlementaire, c'est le ministre en charge de la Coopération qui a justifié la politique du gouvernement devant les députés. Le fait que ce soit le responsable de ce ministère qui s'exprime au nom du gouvernement indique que cette politique extérieure relève de l'aide au développement. Cette politique a une double dimension : l'assistance humanitaire et l'action diplomatique à plus long terme.

En effet, le soutien à l'OLP avait été justifié par Claude Cheysson par le refus d'une partition du Proche-Orient sous l'influence américaine et soviétique.² Cheysson a ensuite établi une analogie entre le sort du Liban et celui des Palestiniens, et il a affirmé que les pressions pour diviser le Liban étaient les mêmes qui visent à affaiblir l'OLP.³ Il a invoqué en février 1984 des principes juridiques supérieurs (respect de la souveraineté et de l'intégrité du Liban, droit à l'autodétermination des Palestiniens) pour critiquer la politique américaine et soviétique. Les Etats-Unis sont accusés de ne pas prendre en compte l'ensemble du « problème palestinien » : « On ne peut pas couper les Palestiniens en tranches, à moins que l'on tente de couper tous les problèmes du Proche-Orient en tranches, de tout diviser, de tout "partitionner". La France restera jusqu'au bout opposée à cette approche. »⁴

Cependant le chef de l'Etat a refusé de recevoir le président de l'OLP à Paris tant que celui-ci n'aura pas admis la légitimité d'Israël en acceptant officiellement (et non tacitement) la résolution 242 de l'ONU. Mais d'autres membres de l'OLP ont été reçus à Paris, de façon non

¹ Cette déclaration est une réponse à une question posée par M. Lajoinie. Déclaration devant l'Assemblée nationale le 21 décembre 1983 : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, novembre-décembre 1983, p. 158.

² Lors d'une visite au Caire en janvier 1982, Claude Cheysson a demandé au gouvernement égyptien d'empêcher le partage du Moyen-Orient en deux camps opposés, à l'image de l'Europe : « Ne laissez pas le Moyen-Orient devenir comme l'Europe ». Il a mis en avant son identité de « français » et de « socialiste », tout en incitant l'Egypte à sortir de son isolement par rapport aux autres pays arabes. Le ministre égyptien des affaires étrangères, Boutros Boutros Ghali, est un francophone qui a étudié le droit international à Paris.

³ Voir la déclaration de Claude Cheysson le 15 septembre 1983 : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, septembre-octobre 1983.

⁴ Entretien du ministre des Relations extérieures avec la presse diplomatique, le 22 février 1984 : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, janvier-février 1984.

officielle, par le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Par exemple Farouk Kaddoumi rencontre Pierre Mauroy à l'hôtel Matignon en juin 1982.¹ Il y a un jeu de négociations confidentielles en parallèle des rencontres qui font l'objet de compte-rendu officiels.

Encadré 4.1. La définition instable d'une cause incertaine.

En visite à Tel-Aviv le 1^{er} novembre 1987, le Premier ministre Jacques Chirac souhaite un renforcement des coopérations entre la France et Israël. Il annonce la fondation d'une « Maison France-Israël » à Paris où se réaliseront les projets de coopération scientifiques, culturels et économiques entre les deux pays.² Il ajoute que d'importantes institutions culturelles participeront à la célébration du quarantième anniversaire de la fondation d'Israël : la Comédie française et le ballet de l'Opéra de Paris. Il rappelle l'attachement de la France au projet d'une conférence internationale de paix.³ Il défend les droits des populations palestiniennes au nom des valeurs démocratiques.⁴ Durant la conférence de presse il est interrogé par un journaliste sur la création d'un futur Etat palestinien. Il répond : « Il y a d'abord ce que souhaitent les Etats qui sont autour et qui existent. Ensuite, est-ce que les Palestiniens veulent un Etat supplémentaire ? » Il s'interroge sur la pertinence d'un Etat supplémentaire entre Israël et la Jordanie. Cette déclaration montre à nouveau le caractère indéterminé et incertain de la future « entité palestinienne ».

Cette section a montré que le soutien international est fluctuant et incertain. Les principaux alliés de l'OLP, les pays communistes, ont révisé leur aide militaire et diplomatique au cours des années 1980. Leur assistance n'est pas continue et varie en fonction de l'évolution de la

¹ Cf., Jean-Pierre Filiu, *Mitterrand et la Palestine*, op. cit. Farouk Kaddoumi est le chef du « département politique » de l'OLP.

² Jacques Chirac a annoncé la création d'un Comité mixte scientifique et un doublement des crédits affectés à des programmes scientifiques et techniques. C'est la chambre de commerce franco-israélienne qui est en charge de la création de cette institution à Paris. Les coopérations franco-israéliennes consistent surtout dans des projets scientifiques et techniques. La coopération culturelle est aussi importante puisqu'Israël compte environ quatre cent mille francophones. Les projets industriels communs sont très faibles dans la mesure où les principaux partenaires des sociétés israéliennes sont les entreprises américaines.

³ Jacques Chirac a défendu ses conceptions dans différents entretiens accordés à la presse juive et israélienne (*Tribune juive*, *L'Arche*, *Yedioth Aharonoth*) avant sa visite. Le projet de conférence internationale est suspendu depuis mi-1987 après avoir enregistré des progrès dans les négociations diplomatiques.

⁴ « Mais comment faire pour que les autres peuples, et en particulier le peuple palestinien, bénéficient du droit à disposer d'eux-mêmes, droit imprescriptible dont le peuple juif, l'un des premiers, s'est fait l'avocat, et dont la France a fait depuis le siècle dernier l'un des principes fondamentaux de sa politique dans le monde ? » : *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, novembre 1987.

situation au Moyen-Orient : cette région est le terrain de rivalités et de luttes d'influence entre les grandes puissances (Etats-Unis, URSS, Communauté européenne). Les Etats européens ont inscrit leur soutien dans le cadre de leurs coopérations en faveur du développement, ce qui donne un fondement humanitaire à leur action justifiée par des impératifs juridiques et techniques. La cause représentée par l'OLP est faible pour différentes raisons : sa définition est instable et varie selon les contextes et situations ; le statut de l'OLP est flou, ambiguë, et change en permanence. Elle perd en consistance à cause des divisions qui minent la cohésion de l'OLP menacée de disparition du fait des conflits internes. De plus, elle est marginalisée par l'aggravation de la guerre civile au Liban.

Section 3 : L' enrôlement des associations dans les politiques d'assistance humanitaire

Des associations de solidarité internationale ont collaboré à la politique des coopérations menée par les pouvoirs publics. Elles ont d'abord pris part aux opérations d'aide d'urgence, puis à des projets d'aide au développement menés à plus long terme. Cette collaboration a redéfini le statut de ces associations ainsi que leurs modes d'action. Ces associations labellisées « ONG » ont contribué à la politique des coopérations en développant des projets concertés avec les agents de l'Etat. Elles se sont spécialisées dans la conduite de projets à long terme dans le domaine médical et socio-éducatif. Ces projets s'inscrivent dans le cadre plus général des relations avec les pays du « tiers-monde ». Pascal Dauvin et Johanna Siméant situent au milieu des années 1980 la forte croissance des ONG humanitaires sous l'effet de l'afflux de fonds publics. Leur enquête montre de quelle façon les ONG médicales sont devenues depuis cette période des opérateurs de fragments de politiques publiques.¹ Nous allons étudier le *processus d' enrôlement* des associations dans l'action extérieure de l'Etat au début des années 1980.

Le représentant français à l'ONU a soumis une résolution en faveur d'une mobilisation humanitaire coordonnée, adoptée par le Conseil de sécurité en juin 1982.² Cette résolution veut renforcer l'aide humanitaire aux populations civiles libanaise et palestinienne en sollicitant les Etats membres de l'ONU, les agences spécialisées (UNRWA) et les ONG (notamment le

¹ Cf., Pascal Dauvin et Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG du siège au terrain*, op. cit.

² Résolution 512 du Conseil de sécurité adoptée le 19 juin 1982.

CICR).¹ Elle est suivie par une mobilisation d'urgence humanitaire lancée par le Premier ministre, Pierre Mauroy.² Plusieurs associations ont participé à cette mobilisation dont l'AMFP et l'AFP : une « commission d'urgence » a été mise en place par le gouvernement à laquelle celles-ci ont été associées. Une liste d'organisations habilitées à y participer a été publiée par le ministère des Relations extérieures³ : elle comprend l'Association médicale franco-palestinienne (AMFP), l'Association France-Palestine (AFP), le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), la CIMADE, la Croix-Rouge Française, Médecins sans frontière (MSF), Hôpitaux sans frontières, le Secours catholique, le Secours populaire français, Enfants réfugiés du monde.

Les réunions de coordination de l'aide se tiennent dans les locaux de ce ministère. Celui-ci a affrété un avion-cargo transportant le matériel collecté par les associations. Cette mobilisation a entraîné des échanges suivis entre les responsables associatifs et les agents du ministère, et une reconfiguration des relations entre ces acteurs. Par exemple, l'AMFP a envoyé des équipes médicales au Liban de façon concertée avec ces agents. Elle souhaite obtenir une « couverture officielle » pour mener à bien ses missions périlleuses dans une zone de conflits.⁴ En effet, peu d'associations médicales interviennent dans les camps de réfugiés au Liban à cause des risques importants que cela comporte pour le personnel médical.⁵ L'AMFP a déployé ses activités en partenariat avec le personnel du Croissant-Rouge palestinien qui dépend de l'OLP. Ses équipes médicales se sont relayées pour assurer une présence continue et pérenne au Liban.⁶

Le ministère des Relations extérieures a réuni à nouveau les associations durant l'été 1983 pour définir l'action humanitaire en faveur des populations civiles au Liban. Cette concertation a lieu dans un contexte rendu difficile par les entraves imposées par le gouvernement libanais aux ONG qui souhaitent se rendre dans les camps de réfugiés. L'AMFP a été sollicitée par le consulat de France à Jérusalem pour accueillir un groupe d'étudiants palestiniens en visite en

¹ Le texte de cette résolution est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et documents*, 2^e trimestre 1982, p. 161-162. Cette résolution a été présentée pour faire face à la situation d'urgence causée par les affrontements militaires au Liban et ses conséquences pour les populations civiles. L'UNICEF a publié des statistiques qui indiquent que le siège de Beyrouth et les bombardements ont causé la mort de milliers d'individus en grande majorité des civils, ainsi que des dizaines de milliers de blessés.

² Cf., *Le Monde* du 24 juin 1982.

³ Cf., *Le Monde* du 25 juin 1982.

⁴ Archives privées de l'AMFP consultées au siège de l'AFPS à Paris.

⁵ Les autres associations qui interviennent dans les camps de réfugiés sont des équipes médicales scandinaves et autrichiennes.

⁶ Voir les comptes-rendus de ces missions médicales conservés dans les archives de l'association.

France. Cet exemple illustre les nouvelles relations de partenariat entre associations et pouvoirs publics.

Le président de l'association France-Palestine, Claude Bourdet, a obtenu un premier entretien privé avec Claude Cheysson en mars 1982. Cette association a été de nouveau reçue par le ministre en avril 1983. Elle a aussi rencontré le ministre de la Santé, Jacques Ralite, en février 1983 au sujet de projets d'assistance médicale au Liban et dans les territoires occupés. Un projet de formation d'étudiants palestiniens accueillis en France dans les disciplines médicales a été mis en place. Ces interactions avec les membres du gouvernement existaient moins auparavant. Elles sont rendues possibles par une plus grande ouverture des agences étatiques aux associations depuis la victoire électorale de la gauche en 1981.¹ Par exemple, le cabinet de Claude Cheysson compte 46 % de conseillers issus du monde associatif. La moyenne est de 15 % pour l'ensemble des ministères.²

Les associations ont collaboré à la politique de coopération humanitaire au Liban où la France participe à la force internationale d'interposition.³ L'AMFP a reçu une importante subvention versée par le ministère des Relations extérieures fin 1983. Ce financement s'inscrit dans un processus de reconnaissance qui renforce la visibilité de cette association et son crédit symbolique. L'AMFP a reçu au même moment des dons financiers des communautés Emmaüs (trois cent mille francs) et de *Solidarité internationale* en novembre 1983. Elle a envoyé des équipes médicales au nord-Liban pendant les affrontements militaires qu'endure la population de Tripoli. Une équipe de deux médecins de l'association France-Palestine se rend aussi au nord-Liban durant le siège de cette ville.

Le ministère a convoqué les associations pour coordonner les actions humanitaires en faveur des populations assiégées.⁴ C'est à cette période que l'AMFP et l'AFP s'approprient le label « ONG » qu'elles utilisent désormais pour se désigner elles-mêmes. La consultation de leurs archives (comptes-rendus des réunions, bulletins internes) montre que l'usage de ce label apparaît à partir de 1982-1983. Elles mettent en œuvre des projets d'assistance sur le long terme en partenariat avec les ONG palestiniennes. L'Association France-Palestine a organisé fin 1982

¹ Cf., Daniel Gaxie et Michel Offerlé, « Les militants syndicaux et associatifs au pouvoir ? Capital social collectif et carrière politique », in Pierre Birnbaum (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir. 1981-1985*, Paris, PUF, 1985, p. 105-138. Le militantisme associatif a été valorisé dans la voie d'accès aux fonctions électives d'un personnel politique renouvelé. Les associations ont constitué un vivier de recrutement pour les cabinets ministériels. Il existe davantage de circulation entre le monde associatif et le champ du pouvoir politique.

² Cf., Daniel Gaxie et Michel Offerlé, « Les militants syndicaux et associatifs au pouvoir ? Capital social collectif et carrière politique », *op. cit.*, p. 135.

³ La France dispose d'un contingent de deux mille soldats déployés dans ce pays.

⁴ Le gouvernement octroie une aide d'un million de francs et achemine 730 tonnes de farine à Beyrouth. Les ONG collectent pour leur part plusieurs tonnes de matériel médical acheminé par un avion-cargo affrété par le ministère de la Défense.

la venue d'une centaine d'enfants des camps de réfugiés dans des centres de vacances en France. Elle a reçu le soutien du ministère des Relations extérieures pour cette opération qu'elle réitère les étés suivants. Les syndicats FEN et CGT ainsi que plusieurs municipalités ont été associés à l'accueil de ces enfants. L'AFP a reçu un don de cent mille francs de l'Arabie saoudite pour l'accueil d'une centaine d'enfants en 1984. Elle a sollicité les agents du ministère de la Coopération cette même année pour divers projets menés dans les territoires occupés, tels que l'octroi de bourses à des étudiants. Ce ministère souhaite en effet renforcer ses coopérations dans les pays du Tiers-Monde en associant davantage les ONG dans la conduite des projets sur le terrain. Une Commission coopération et développement (COCODEV) a été mise en place en 1983, composée à parité de représentants de l'Etat et de représentants d'organisations de solidarité internationale (OSI).¹

L'AMFP a mis en place un centre médico-social dans le camp de réfugiés de Mar Elias (banlieue sud-ouest de Beyrouth) en partenariat avec le Croissant-Rouge palestinien.² Ce projet a été financé par l'UNICEF et par l'ONG anglaise OXFAM. L'AMFP y assure la présence tournante d'équipes médicales composées d'un médecin et de deux infirmières. L'inauguration de ce dispensaire en janvier 1985 a eu lieu en présence de l'UNICEF et d'OXFAM ainsi que de représentants des ambassades de France et d'Autriche.

L'AMFP a étendu ses activités dans les territoires occupés : elle a financé le salaire de la directrice d'une crèche à Birzeit (Cisjordanie) et le salaire de médecins à Hébron grâce à un système de parrainages. Elle a soutenu l'action de plusieurs associations locales, telles que le Women's Work Committee et Inash al Ousra. Celles-ci agissent en faveur de l'autonomie des femmes et de l'entraide en direction des familles les plus démunies (actions éducatives et sanitaires). L'AMFP a été sollicitée pour financer des centres culturels dans les localités arabes en Galilée (nord d'Israël).³ Elle a réorienté ses ressources en faveur de projets menés sur le long terme avec les ONG partenaires. Elle a privilégié les activités liées aux collectes de fonds pour les parrainages et s'est spécialisée dans la conduite de projets humanitaires. Elle a abandonné le travail d'agitation (« agit-prop ») auquel elle se consacrait auparavant : son journal mensuel a cessé de paraître au milieu des années 1980.

¹ Cf., Julien Meimon, « La socialisation militante des professionnels de la solidarité internationale. L'exemple des agents du ministère de la Coopération », in Johanna Siméant et Pascal Dauvin (dir.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 91-114. Fondé en 1959, ce ministère a pris le nom de ministère de la Coopération et du Développement à partir de 1981.

² Cette localité ne disposait d'aucun centre de soins auparavant.

³ L'AMFP a fait le constat d'un « réveil nationaliste » parmi les citoyens arabes israéliens au milieu des années 1980.

Les projets de long terme menés en partenariat avec les ONG palestiniennes constituent un mode d'action nouveau qui s'est ajouté aux missions médicales et d'observation pratiquées jusque-là par l'AMFP et l'AFP. Ils sont le résultat de leur collaboration avec le gouvernement. Ils ont été élaborés en interaction directe avec les agents des ministères et de l'administration publique. Les associations ont été enrôlées par les autorités qui ont délégué certaines missions à des ONG disposant d'une expertise technique du fait de leur connaissance du terrain. Leurs activités se sont transformées et diversifiées sous l'effet de cette reconnaissance acquise auprès des pouvoirs publics.

Encadré 4.2. L'octroi du label ONG par l'ONU

La conférence des Nations unies sur la « question de Palestine » qui s'est tenue à Genève en septembre 1983 a attribué un statut et un rôle spécifiques aux associations militantes. Cette conférence a été préparée par le « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien »¹. Ce Comité fait fonction de département spécialisé au sein de l'ONU sur ce sujet et il a publié plusieurs rapports d'expertise en anglais et en français.² Il a été mandaté par l'Assemblée générale pour organiser cette conférence dans les locaux de l'ONU à Genève.³ Cent dix-sept Etats ont été représentés à cette conférence présidée par le ministre des Affaires étrangères du Sénégal, Moustapha Niassé. Les travaux se sont déroulés en présence du Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar. Les associations sont présentes en grand nombre durant cette conférence : cent quatre y sont représentées par des observateurs et elles ont toutes un statut officiel d'ONG. Elles sont en majorité occidentales (surtout européennes et israéliennes) : il s'agit d'associations pacifistes (La Paix Maintenant, l'AIC, Yesh Gvul) et de juristes (le Comité des prisonniers, la LIDH). Certaines sont déjà accréditées auprès de la Commission économique et sociale de l'ONU où elles ont un statut d'observateur permanent (l'AIJD, Amnesty international, la FIDH). Ces associations ont joué un rôle actif dans les travaux qui se sont déroulés pendant dix jours : elles sont intervenues au cours des séances plénières après les délégations représentant les Etats, puis elles se sont réunies quotidiennement

¹ Ce Comité a été créé en novembre 1975 par une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU. Cf., Nations unies, *Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien*, New York, 1983, 59 pages.

² ONU, *Israel's policy on the west bank water resources*, New York, 1980 ; ONU, *Palestinian children in the occupied territories*, New York, 1981 ; ONU, *Institutions sociales, économiques et politiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza*, New York, 1982 ; ONU, *Living conditions of the Palestinian people in the Occupied Territories*, New York, 1985. De nombreux autres rapports ont été publiés par l'ONU sur ce sujet.

³ Cette conférence a été convoquée par la résolution 36/120 C de l'Assemblée générale de l'O.N.U. en décembre 1981, puis à nouveau par une résolution adoptée en août 1982 à la suite de l'invasion israélienne du Liban et une résolution adoptée en décembre 1982.

en commissions de travail spécialisées. Le représentant de l'Etat français participe aux réunions de travail des « ONG ».¹

Les délégations étatiques ont souligné à plusieurs reprises le rôle dévolu aux ONG. La déclaration adoptée par la conférence précise par exemple le rôle éminent des ONG dans « la diffusion à l'échelle mondiale d'informations exactes et détaillées »². L'expertise de ces associations est valorisée et mise en avant par les Etats participants. Le texte de cette déclaration définit le rôle attendu des « ONG » par les Etats participants. Ce rôle prescrit correspond au statut officiellement reconnu aux associations accréditées par les organisateurs de cette conférence.

De même que cette conférence a attribué un statut d'ONG aux associations participantes, elle a aussi octroyé un statut spécial à des « hautes personnalités » qui ont été invitées à prendre part aux travaux de ce forum international. Celles-ci sont des intellectuels tels que les pacifistes israéliens Uri Avnery, Matityahou Peled, l'avocate Felicia Langer, le député israélien Tawfiq Toubi et l'universitaire américain Edward Saïd. Cette conférence a institué des rôles qui prennent un statut officiel du fait que ce forum est chapeauté par l'ONU.

Les participants à cette conférence ont revendiqué la résolution du conflit par l'application du droit international.³ Ils ont demandé la tenue d'une « conférence de la paix » sous l'égide de l'ONU et en présence, « sur un pied d'égalité », de toutes les parties au conflit.⁴ Ils en appellent à « l'opinion publique mondiale » et ils adoptent un ensemble de mesures symboliques telles que « la formation de comités nationaux de soutien au peuple palestinien », « la célébration d'une Journée internationale de solidarité » et la proclamation d'une « année de la Palestine » par l'ONU.⁵ Le fait d'en appeler à l'opinion publique est révélateur de la difficulté à prendre des décisions qui ont une portée effective et réelle telles que les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité contre l'Afrique du sud en 1977.⁶

Un « Comité international de coordination des O.N.G. sur la question de la Palestine » (C.I.C.P.) a été constitué à l'issue de cette conférence. Il édite un bulletin d'information en français et en anglais. Il obtient un bureau dans les locaux des Nations unies à Genève et bénéficie des moyens logistiques de l'ONU. Les associations qui participent à ce Comité ont

¹ La France a un statut d'Etat observateur dans cette conférence.

² « Déclaration de Genève sur la Palestine » : O.N.U., *Rapport sur la conférence internationale sur la question de Palestine (A/CONF.114/42)*, New York, 1983, p. 8-10. Archive consultée à la BDIC (Nanterre).

³ Cf., O.N.U., *Rapport sur la conférence internationale sur la question de Palestine (A/CONF.114/42)*, *op. cit.* C'est notamment la résolution 3236 du 22 novembre 1974 qui est invoquée par les participants.

⁴ *Idem*, p. 2.

⁵ *Idem*, p. 6.

⁶ Cf., Dominique Carreau, *Droit international*, *op. cit.*, p. 529 et suivantes.

retiré une légitimité et une accréditation auprès de l'ONU. Les associations françaises se sont réunies mensuellement à Paris sous la forme d'un « collectif d'ONG » à la suite de cette conférence. Ces associations sont notamment la LDH, le MRAP, le CCFD, l'AMFP, l'AFP, le Secours catholique. Elles ont mandaté une délégation qui rencontre régulièrement les agents du ministère des Relations extérieures.¹ Elles ont revendiqué le statut d'ONG qui leur a été accordé par l'ONU et dont elles font un usage stratégique dans leurs relations avec les pouvoirs publics.²

¹ Archives privées de l'AFP et de l'AMFP consultées au siège de l'AFPS à Paris.

² Sur l'octroi du label ONG par l'ONU, cf., Josepha Laroche, *Politique internationale, op. cit.*, p. 128-133. Voir aussi, Johanna Siméant et Pascal Dauvin (dir.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Section 4. L'action extérieure entre diplomatie et humanitaire

4.1. La constitution d'un acteur collectif et l'affirmation d'une identité politique

En décembre 1987 débute un cycle de protestation au cours duquel émerge un nouvel acteur politique qui affirme une identité nationale qu'il revendique. Cette phase de mobilisations est caractérisée par la diffusion spatiale de la protestation à l'ensemble des territoires occupés.

Encadré 4.3. La diffusion de la protestation

L'élément déclencheur est un accident de circulation le 8 décembre 1987 : un camion conduit par un chauffeur israélien a heurté un véhicule transportant des travailleurs arabes. Quatre passagers ont été tués et d'autres blessés. Ces victimes sont des habitants du camp de réfugiés de Djeballia (soixante mille habitants), dans la bande de Gaza, et qui travaillent en Israël. Cet accident a donné lieu à des manifestations, des émeutes et des appels à la grève. Cette protestation a surpris les autorités israéliennes qui ont répondu par une politique ferme de répression qui s'est révélée inefficace : la contestation s'étend à plusieurs grandes villes de Cisjordanie (Naplouse, Ramallah, Hébron) et elle s'inscrit dans la durée.

Les modes d'action utilisés correspondent au répertoire du mouvement social : manifestations de rue, affrontement direct avec l'armée (jet de pierres et autres projectiles, exhibition du drapeau palestinien interdit), grève des commerçants (fermeture des magasins) et des ouvriers qui travaillent quotidiennement en Israël, barrages routiers, boycott des produits israéliens importés et boycott de l'administration israélienne (refus de payer les taxes, démission des fonctionnaires arabes employés par cette administration). Ce répertoire d'actions indique qu'il ne s'agit pas d'une guerre civile ni d'un conflit international mais d'un conflit interne à l'ensemble Israël/Palestine. Charles Tilly et Sidney Tarrow définissent cet ensemble comme un régime mixte segmenté, c'est-à-dire « un régime au sein duquel cohabitent des systèmes politico-administratifs différents – d'où, aussi, des répertoires du conflit différents – selon les populations. »¹. Ils comparent ce type de régime avec celui de l'Irlande du Nord où des formes de conflit violent et meurtrier existent à côté de formes plus contenues de conflit. Dans les territoires occupés le conflit peut prendre une forme plus violente et meurtrière du fait

¹ Cf., Charles Tilly et Sydney Tarrow, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 271.

de la répression du mouvement social. Cela tient au fait que les populations arabes de ces territoires sont soumises à un régime militaire spécifique qui est différent de celui qui s'applique aux citoyens israéliens.¹

Les modes d'actions utilisés ne correspondent pas au modèle de la lutte armée que préconise l'OLP à l'intérieur des territoires occupés. Cette institution n'a pas de prise sur les événements qui se déroulent en dehors de son champ d'action. Dans ses communiqués officiels l'OLP s'exprime au nom du « peuple palestinien » mais elle est concurrencée par les groupes qui dirigent effectivement la contestation. Des comités autonomes se sont constitués dans chaque localité (ville, village, camp de réfugiés) pour encadrer les protestations et fournir des services aux habitants (distribution de nourriture et de médicaments).² Une « Direction unifiée » a émergé dès les premières semaines du soulèvement pour assurer la liaison entre les différents sites de la contestation. Elle publie des communiqués qui sont adressés à la population et aux différents médias (locaux et étrangers). Ce n'est qu'après des négociations que l'OLP a obtenu de faire figurer sa signature sur les communiqués officiels publiés par cette Direction.

Les leaders qui encadrent la contestation s'efforcent de célébrer le « peuple palestinien » et d'affirmer son identité. Jean-Paul Chagnollaud note l'emploi de formules rituelles dans les communiqués officiels : « Ô grand peuple » ; « Ô peuple du soulèvement » ; « Ô combattants pour un avenir libre ».³ Il indique par ailleurs que plusieurs commémorations sont célébrées pour réactiver la mémoire collective : la Nakba (« catastrophe ») de 1948, la bataille de Karameh en mars 1968, l'annexion de Jérusalem-Est en juillet 1980. Des dates symboliques sont officialisées pour mobiliser la population sur des événements communs, tels un « Jour des prisonniers », un « Jour des martyrs », un « Jour des enfants », un « Jour de la santé ». Les dates de la disparition de certains « héros nationaux », tels que Abd El Kader Husseïni ou Ezzedine El Qassam, sont commémorées par des cérémonies officielles.

Jean-Paul Chagnollaud parle d'une « nationalisation des populations » de Cisjordanie et de Gaza. La constitution de cette identité nationale est le résultat de plusieurs processus : l'intensité des relations nouvelles établies entre les différentes unités territoriales (sites de la protestation), le rejet réaffirmé de l'occupation israélienne, et surtout la fermeture des relations qui avaient été maintenues avec la Jordanie. Les habitants de ces territoires se revendiquent « Palestiniens » et ils le manifestent de diverses façons, en particulier en brandissant le drapeau

¹ Cf., Charles Tilly et Sydney Tarrow, *Politique(s) du conflit*, op. cit., p. 271-283.

² Cf., Jean-Paul Chagnollaud, *Intifada : vers la paix ou vers la guerre ?*, Paris, L'Harmattan, 1990.

³ Cf., Jean-Paul Chagnollaud, *Intifada : vers la paix ou vers la guerre ?*, op. cit., p. 103-104.

national dans les défilés, ou par le port de la *hatta* (coiffe traditionnelle). C'est ce que montrent les photographies de Joss Dray publiées dans la presse et dont les originaux sont conservés à la BDIC.¹ La Jordanie a abandonné toute souveraineté sur les territoires occupés en juillet 1988 et elle a suspendu les liens juridiques et administratifs entretenus avec ces populations.

Cette recomposition identitaire profite à l'OLP qui s'affirme comme le porte-parole légitime de ces populations. Mais cette institution est contestée par des groupes qui revendiquent leur indépendance à son égard. Ce sont d'abord des groupements islamistes qui sont officiellement fondés à Gaza en décembre 1987. Ces groupes sont à l'origine du Hamas qui est la branche palestinienne du mouvement des Frères musulmans actifs en Egypte et en Syrie.² Ce sont ensuite des associations constituées en 1988-1989 telles que Medical Relief Committee, PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees), The Human Rights Information Center, Rapprochement, The Mandala Institute. Ces associations revendiquent le label ONG pour affirmer leur indépendance, à la différence des associations professionnelles et des organisations médicales qui sont membres ou affiliées à l'OLP.

A la faveur de ces événements l'OLP a pu sortir de son isolement et elle s'est retrouvée au centre du jeu diplomatique. Le congrès palestinien réuni à Alger en novembre 1988 a voté en faveur de la reconnaissance de la résolution 242 de l'ONU.³ L'acceptation de cette résolution satisfait les exigences des membres permanents du Conseil de sécurité car elle revient à reconnaître la légitimité d'Israël. Ce congrès a voté en faveur de l'abandon officiel du terrorisme. Il a adopté une déclaration d'indépendance de l'Etat de Palestine.⁴

Cette déclaration a été proclamée au Club des Pins à Alger. Le choix de ce lieu symbolique fait référence à l'indépendance algérienne qui sert de modèle à l'OLP. Le FLN parti-Etat a été le principal parrain de l'OLP depuis sa création.

¹ Les photographies sont conservées au musée de la BDIC (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine). Joss Dray est une journaliste qui a publié de nombreux reportages photographiques dans le journal de l'association France-Palestine. Elle a effectué plusieurs séjours dans les territoires arabes occupés à cette période.

² Cf., Jean-Pierre Filiu, « Les fondements historiques du Hamas à Gaza. 1946-1987 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/3, n° 115, p. 3-14.

³ Ce vote a été obtenu à l'issue d'un débat qui a duré trois jours. 253 délégués ont voté pour sur un total de 338 délégués. L'OLP a abandonné la règle du vote par consensus ou de l'unanimité pour une procédure de vote démocratique. Elle a demandé que la conférence internationale de paix soit convoquée sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que sur la base de la résolution 181 de l'ONU (29 novembre 1947) qui avait décidé du partage de la Palestine en deux Etats.

⁴ Cette déclaration a été rédigée par le poète Mahmoud Darwich qui est membre du comité exécutif de l'OLP. La mise en forme littéraire donnée à cette déclaration montre la volonté d'affirmation culturelle de l'identité palestinienne. Ce texte est présenté dans : Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, op. cit., p. 769-775.

McAdam, Tilly et Tarrow ont montré que la formation d'un acteur politique est un des processus récurrents dans les *épisodes conflictuels*.¹ Cet acteur s'est affirmé autour d'une identité politique spécifique qu'il a revendiquée. Des symboles et emblèmes ont été utilisés pour déployer cette identité lors des mobilisations collectives, tel que le drapeau national. La constitution de cet acteur collectif a entraîné *l'activation de frontières* pour délimiter et définir ce nouvel acteur.² On peut considérer que la rupture des relations administratives avec la Jordanie (juillet 1988) a été le résultat d'une stratégie concertée pour affirmer l'identité nationale spécifique des populations des territoires occupés. Cette identité revendiquée est devenue une identité reconnue de l'extérieur. C'est ce que nous allons montrer dans la section suivante.

4.2. La défense juridique et morale d'une cause faible

Quelles perceptions et réactions internationales a suscité le conflit dans les territoires occupés ? Ce conflit a été fortement médiatisé dès le début de décembre 1987 ce qui a contraint les autorités de l'Etat français à commenter ces événements en réponse aux questions des journalistes. Ces événements ont d'abord été définis comme des « problèmes d'ordre public » par le président de la République.³

« Nous pensons que dans des problèmes de maintien de l'ordre, dans des conditions aussi délicates et qui posent tant de problèmes de caractère humain et international, l'emploi de la force par les armes représente un facteur qui nous conduit à déplorer, le cas échéant à condamner, la direction vers laquelle on s'engage. »⁴

Cette perception indique bien qu'il s'agit d'un conflit politique interne à la société israélienne. Le ministre des Affaires étrangères, Jean-Bernard Raimond, a souligné l'importance du facteur démographique dans la dégradation de la situation qui prévaut dans les territoires occupés. Ce facteur explique d'après lui les tensions et les affrontements.⁵ Les

¹ Cf., Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, *op. cit.*

² Charles Tilly et Sidney Tarrow, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, *op. cit.*, p. 136-142. « L'acteur politique est un ensemble repérable de personnes accomplissant une action collective – soit qu'il élève une revendication, soit qu'il en soit le destinataire – dans laquelle l'Etat est directement ou indirectement impliqué. » (p. 130)

³ Extrait de la conférence de presse de François Mitterrand le 23 décembre 1987 à l'issue de sa visite officielle en République de Djibouti : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, décembre 1987, p. 159.

⁴ *Idem.*

⁵ Audition de Jean-Bernard Raimond par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le 17 décembre 1987 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, décembre 1987, p. 147.

reportages montrent en effet une forte présence de jeunes et d'adolescents parmi les groupes qui affrontent les forces militaires déployées dans les territoires.¹ Ces images revêtent un caractère spectaculaire qui accentue la portée émotionnelle de ces événements. Un indicateur de l'importance de cette actualité et de sa visibilité médiatique : la première partie de l'entretien du Premier ministre à la radio Europe 1 le 20 décembre est consacrée à ce sujet. Le Premier ministre a témoigné à la radio de sa rencontre récente avec des représentants palestiniens qui lui avaient fait part de leur inquiétude à l'égard d'une jeunesse de plus en plus tendue et travaillée par des thèses intégristes et fondamentalistes.² Il a insisté sur l'absence de perspective de règlement du conflit qui explique la gravité de la situation et qui rend plus nécessaire le projet de conférence internationale que défend la France depuis plusieurs années.³

La perception des événements s'est modifiée par la suite à cause de l'ampleur et de la durée des affrontements armés. Les autorités françaises sont amenées à reconnaître l'existence d'un nouvel acteur politique et d'une identité nationale spécifique. Elles vont contribuer à la validation de cet acteur et à la prise en compte de ses revendications sur la scène internationale. Ce soutien extérieur va conforter l'OLP dans sa nouvelle stratégie diplomatique (abandon de la lutte armée et du terrorisme, intégration aux négociations internationales sous l'égide de l'ONU).

Le Conseil de sécurité de l'ONU a été saisi en décembre 1987 pour trouver une solution au conflit et répondre à l'urgence de la situation. Il est l'organe qui est chargé de se saisir en urgence des situations de crise politique et humanitaire qui peuvent avoir un effet déstabilisateur pour l'ensemble de la communauté internationale.⁴ Il adopte une première résolution le 22 décembre qui affirme : « [le Conseil de sécurité] Déploie vivement les politiques et pratiques

¹ Cf., Jérôme Bourdon et Antonio Wagner, *Israël-Palestine : L'emprise des images*, INA, 2008. Ce film documentaire est réalisé à partir des archives de l'INA (Institut national de l'audiovisuel). Ces archives montrent les scènes d'affrontements entre des jeunes adolescents et les soldats de l'armée israélienne. Ces images ont donné une représentation nouvelle du conflit (« David contre Goliath »). Le journal *Libération* parle d'une « révolution des pierres » dans son édition du 22 décembre 1987. Cf., Jérôme Bourdon, *Le récit impossible. Le conflit israélo-palestinien et les médias*, Bruxelles, De Boeck et INA éditions, 2009. Jean-Paul Chagnollaud a confirmé dans son enquête la présence importante des adolescents parmi les tués à partir des statistiques fournies par le PCHR (Palestinian Center for Human Rights) à Gaza.

² Entretien de Jacques Chirac au club de la presse d'Europe 1, le 20 décembre 1987 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, décembre 1987, p. 152-153. Jacques Chirac avait rencontré en novembre 1987 au consulat de France à Jérusalem les principaux maires palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. Il a témoigné à plusieurs reprises de la montée des tensions qu'il avait perçue lors de cette rencontre.

³ Dès le 16 décembre 1987 le gouvernement français a revendiqué la tenue d'une conférence internationale « plus nécessaire que jamais ». Un sommet arabe réuni à Amman en novembre 1987 en présence de l'Égypte avait appelé à la convocation d'une telle conférence internationale. Le Premier ministre s'est félicité de l'unité arabe retrouvée et des résolutions adoptées par ce sommet.

⁴ Cf., Guillaume Devin et M.-C. Smouts, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011.

d'Israël, puissance occupante, qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés et en particulier le fait que l'armée israélienne a ouvert le feu, tuant ou blessant des civils palestiniens sans défense ; »¹

Cette résolution exprime un enjeu moral puisqu'elle formule le problème dans le cadre de la protection des droits de l'homme (DIDH) en faisant référence à la 4^e convention de Genève (DIH). Elle charge le Secrétaire général d'établir un rapport sur la situation dans les territoires occupés. Le Conseil de sécurité examine à nouveau la situation dans ces territoires fin janvier 1988 sur la base du rapport remis par le Secrétaire général.² Le représentant français à l'ONU développe une argumentation juridique approfondie en faveur du respect du droit international humanitaire :

« Je voudrais marquer une fois de plus ici la profonde préoccupation de la France qui a réagi avec la plus vive émotion à cet état de vive tension qui a prévalu dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza. Dès le début des affrontements, la France a multiplié les interventions, tant auprès des autorités israéliennes que dans diverses enceintes, pour que soit mis un terme à une situation qui n'est conforme ni au droit ni à la justice. La France a dénoncé ce cycle de violences et appelé à plusieurs reprises le gouvernement israélien à se conformer aux obligations que lui impose le droit international. La France enfin a condamné les mesures d'expulsion prononcées à l'encontre de Palestiniens qui sont nés sur cette terre et qui y ont été élevés. Ma délégation ne peut que répéter comme le fait le rapport du Secrétaire général, qu'Israël puissance occupante doit assumer ses responsabilités internationales et appliquer sans restriction les dispositions de la IV^e convention de Genève du 12 août 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre. Israël est partie contractante à cette convention, comme d'ailleurs la quasi-totalité des Etats. Or, l'applicabilité de la convention aux territoires occupés, qui a été reconnue à de nombreuses reprises par notre Conseil, est incontestable. Si la responsabilité du respect de la convention repose entre les mains de la puissance occupante, les autres parties contractantes se sont elles-mêmes engagées, par l'article premier de la convention, à faire respecter celle-ci en toute circonstance. L'application intégrale des dispositions de la 4^e convention de Genève permettrait dans un premier temps de mettre fin au cycle de la violence et d'instaurer un climat d'apaisement propre à la recherche d'un règlement d'ensemble, juste et durable, au Moyen-Orient. Nous ne pouvons que souscrire dans ces conditions à l'hommage rendu par le Secrétaire général au CICR pour ses activités dans les territoires occupés et nous sommes prêts à soutenir les efforts de cette organisation en répondant, dans toute la mesure du possible, aux appels qu'elle pourra lancer pour assurer sa haute mission. Nous demandons en outre à Israël de faciliter sa tâche. Quant à l'intensification de l'action de l'UNRWA, c'est aussi une voie à utiliser et face aux exigences de secours d'urgence que nous connaissons actuellement, les initiatives proposées par le rapport du Secrétaire général nous paraissent démontrer la capacité de l'organisation d'adapter et de renforcer une action dont nous savons tous qu'elle est tout à fait indispensable. Il est du devoir de chacun de lui apporter l'appui nécessaire. »³

¹ Extrait de la résolution 605 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette résolution est reproduite dans *Documents d'Actualité Internationale*, n° 3, 1^e février 1988, p. 60.

² Le rapport fait état de la politique répressive des autorités israéliennes : quatre civils palestiniens ont été déportés et expulsés des territoires occupés. Israël a refusé d'annuler cet ordre malgré les résolutions 607 et 608 du Conseil de sécurité.

³ Extrait de la déclaration du représentant permanent de la France auprès des Nations unies, le 27 janvier 1988 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, janvier 1988, p. 67-68.

Cette déclaration est centrée sur le respect du droit international, entendu ici comme le droit international humanitaire (DIH). Elle s'appuie sur la 4^e convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre. Ce droit humanitaire est élargi au respect des droits de l'homme.¹ C'est le CICR (Comité International de la Croix-Rouge) qui est chargé de veiller au respect du DIH dans les zones de conflit armé. La déclaration soutient l'action humanitaire du CICR et appuie les activités de l'UNRWA en faveur des réfugiés : elle appelle à renforcer l'aide d'urgence pour soutenir les populations civiles victimes du conflit. Elle articule la défense du droit et l'action humanitaire, ce qui revient à se placer sur le plan d'une défense morale. Ce registre d'argumentation est contraint du fait des violences qui imposent de rechercher l'apaisement : le respect du DIH est un moyen de pacification.

La politique des autorités israéliennes affaiblit la légitimité du droit international dont les pays occidentaux se font les défenseurs aux Nations unies, en particulier la protection des droits de l'homme. Elle porte atteinte à la crédibilité du Conseil de sécurité dont les résolutions ne sont pas respectées² ; c'est ce qu'affirme le représentant français à l'ONU. Défendre le respect du droit est un argument moral qui permet de s'élever au niveau des principes universels.

La Communauté européenne a déploré à son tour la « politique de déportation » de civils palestiniens dans les territoires occupés en janvier 1988, et elle a dénoncé « la violation du droit international et des Droits de l'Homme ».³ Elle exprime une réprobation morale pour justifier son engagement accru en faveur des populations civiles dans ce conflit. Elle accorde une aide humanitaire supplémentaire à ces populations et elle se déclare déterminée à développer les exportations directes des produits agricoles et industriels de Cisjordanie et de Gaza vers le marché européen.⁴

La Commission européenne est chargée d'envoyer une « mission d'investigation » dans ces territoires pour évaluer les besoins sociaux et économiques des populations en vue d'accroître ces coopérations. Cette mission doit aussi enquêter sur les atteintes aux droits de l'homme. Le

¹ Le DIH et le DIDH tendent à se confondre depuis les années 1970. Cf., Patricia Buirette et Philippe Lagrange, *Le droit international humanitaire*, op. cit., p. 33 et suiv.

² Les résolutions 607 (5 janvier 1988) et 608 (14 janvier 1988) du Conseil de sécurité ont demandé à Israël de ne pas déporter les civils palestiniens et d'annuler les mesures d'expulsion. Le gouvernement israélien a refusé de se conformer à ces résolutions.

³ C'est l'ambassadeur de la RFA à Tel-Aviv qui présente la position européenne au gouvernement israélien le 12 janvier 1988. La RFA préside alors le Conseil européen. L'ambassadeur est accompagné du représentant de la Commission européenne. Cf., *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, janvier 1988, p. 27.

⁴ Déclaration européenne du 8 février 1988 à Bonn : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, février 1988, p. 80-81.

Conseil européen réuni à Strasbourg, en décembre 1988, décide sur la base du rapport remis par cette mission de doubler son aide directe (hors UNRWA) destinée aux secteurs de l'éducation et de la santé, et de soutenir les institutions locales palestiniennes.¹ Il se prévaut d'une expertise juridique et technique pour définir et mettre en œuvre sa politique de coopération avec les « populations palestiniennes ». La Communauté européenne reprend à son compte le mode opératoire des organisations de défense des droits de l'homme (mission d'enquête, expertise juridique, publication d'un rapport exhaustif et détaillé). On assiste à une hybridation de l'action extérieure des Etats et des modes d'intervention des ONG dans les zones de conflit.

Les Européens accordent une reconnaissance accrue à l'OLP qui est confortée dans son statut de porte-parole. Le Parlement européen invite pour la première fois le président de l'OLP à Strasbourg en septembre 1988 où il rencontre notamment le ministre des Affaires étrangères Roland Dumas. Une « Troïka » européenne se rend auprès de ce dernier à Tunis et elle propose la tenue de rencontres régulières entre la Communauté européenne et l'OLP.² Ces contacts ont pour objectif d'institutionnaliser ces relations pour les inscrire dans le cadre des coopérations euro-arabes.³ La « Troïka » a annoncé en novembre 1989 l'envoi d'une mission européenne dans les territoires occupés pour évaluer les besoins économiques en vue de futures coopérations. Ces contacts diplomatiques sont justifiés par la politique des coopérations et de l'aide au développement de la Communauté européenne. L'OLP participe à la conférence ministérielle euro-arabe qui se tient à Paris en décembre 1989 pour relancer les coopérations régionales entre la CEE et les pays membres de la Ligue arabe.⁴

Le statut de l'OLP a été réévalué après le congrès palestinien d'Alger en novembre 1988 par les autorités françaises qui ont souligné la portée des décisions prises à ce congrès. François Mitterrand a expliqué dans un entretien au journal *Libération* : « L'adoption par l'OLP des

¹ Cf., *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, décembre 1988.

² Cette « Troïka » est composée du ministre des Affaires étrangères qui préside la Coopération politique européenne, de son prédécesseur et de son successeur. Elle est constituée fin 1988 par l'Espagne, la France et la Grèce qui sont les Etats les plus favorables à la prise en compte de l'OLP dans les négociations de paix. La Troïka visite le président égyptien Hosni Moubarak au Caire puis elle rencontre le Premier ministre israélien Itzhak Shamir à Paris. Elle est sensée manifester « l'émergence d'une politique étrangère européenne » (d'après les propos de Roland Dumas le 15 février 1989 à la radio France-Inter). Le Président grec du Conseil européen a proposé en novembre 1988 d'inviter le président de l'OLP à une réunion de la Coopération politique européenne.

³ Déclaration de la Troïka le 11 novembre 1989 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, novembre 1989.

⁴ François Mitterrand a proposé cette conférence devant le Parlement européen à Strasbourg. Ce projet y fut validé par le vote favorable des députés européens. La conférence de Paris a réuni les ministres des Affaires étrangères de tous les Etats invités ainsi que le chef de la diplomatie palestinienne, Farouk Kaddoumi.

résolutions 242 et 338 implique la reconnaissance d'Israël dans les conditions définies par les Nations unies. La proclamation de l'Etat palestinien prend, du coup, une dimension qui modifie en profondeur les données du problème. (...) Ce qui vient de se passer donne raison à qui ne conteste pas à l'OLP sa représentativité. La reconnaissance d'un Etat palestinien ne pose à la France aucun problème de principe. La France a pris acte de la proclamation d'Alger et reconnaît le droit des Palestiniens à vivre sur un territoire constitué en Etat indépendant. (...) D'ores et déjà, émerge la Nation palestinienne identifiée comme telle aux yeux des autres Nations du monde. »¹ Cette déclaration signale la reconnaissance par l'Etat français de l'identité nationale revendiquée par les populations arabes des territoires occupés.

Le ministre des Affaires étrangères insiste sur l'événement que revêt à ses yeux la décision prise par l'OLP à Alger d'accepter la résolution 242, dans l'entretien qu'il accorde au *Nouvel Observateur*. « C'est cela qui constitue l'événement. Le fait que la décision ait été acquise par un vote, au demeurant sans équivoque, et non par consensus, ce qui était la pratique au sein du CNP, souligne l'âpreté du débat et la force de la décision qui a été ainsi adoptée. »² Le respect des procédures démocratiques a donné plus de force à cette décision selon Roland Dumas.

Le gouvernement a rehaussé le statut du Bureau de l'OLP à Paris qui devient la « Délégation générale de la Palestine ». Il signale par là son accord avec le projet d'Etat palestinien contenu dans la déclaration d'Alger. Cette mesure annonce des coopérations renforcées entre la France (Etat et collectivités locales) et les territoires palestiniens.³

Le changement de statut accordé au bureau de l'OLP constitue une nouvelle étape dans le processus de *certification* de cet acteur par les autorités, ce qui implique la reconnaissance d'un acteur et le soutien apporté à ses revendications.⁴

Encadré 4.4. L'aide extérieure entre diplomatie et humanitaire

¹ Entretien au journal *Libération* le 23 novembre 1988 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, novembre 1988, p. 56. François Mitterrand a ensuite précisé que l'OLP a démontré sa représentativité en acceptant les principales résolutions des Nations unies qui serviront de base à la future conférence internationale. Voir la conférence de presse à l'issue du Conseil européen de Rhodes, le 3 décembre 1988 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, décembre 1988, p. 108.

² Entretien de Roland Dumas au *Nouvel Observateur* le 1^{er} décembre 1988 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, novembre-décembre 1988, p. 99.

³ Cette décision ne signifie pas que le gouvernement reconnaît l'Etat palestinien proclamé lors du congrès d'Alger. Roland Dumas invoque des arguments juridiques pour ne pas reconnaître un Etat dont les territoires n'ont pas été définis dans le cadre d'une négociation. Voir l'audition du ministre par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale le 29 novembre 1988. Le ministre invoque le précédent tchécoslovaque (au lendemain de la première guerre mondiale) pour justifier la décision de son gouvernement.

⁴ La certification est un des principaux mécanismes étudiés par Doug McAdam, Sydney Tarrow et Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, *op. cit.*

Le gouvernement a demandé au secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire, Bernard Kouchner, de se rendre dans les territoires occupés en mai 1990 après les violences contre les populations civiles.¹ Bernard Kouchner a effectué cette mission avec trois parlementaires : Michèle Barzach (député RPR), Bernard Stasi (député CDS, Centre des démocrates sociaux) et Bertrand Gallet (député socialiste). Cette mission visite de nombreux centres médicaux à Gaza et en Cisjordanie où elle rencontre les responsables des principales organisations humanitaires ainsi que des élus palestiniens. Elle s'entretient ensuite avec le Premier ministre israélien, Itzhak Shamir, et lui soumet des projets d'assistance humanitaire français et européens. « Cette mission en effet sera une mission d'apaisement, d'aide, de compassion à des populations qui souffrent, rien de plus, mais rien de moins. »²

Bernard Kouchner est un médecin qui a fondé avec d'autres praticiens Médecins sans frontières (MSF) en 1971.³ Il a été nommé au secrétariat d'Etat à l'Action humanitaire au moment de sa création en 1988. MSF a par ailleurs mené ses premières actions médicales dans les territoires palestiniens en 1988.⁴ Michèle Barzach est aussi médecin et ancien ministre chargé de la santé et de la famille (1986-1988). Bernard Stasi est ancien ministre, parlementaire réélu depuis 1968, et il est spécialiste des questions sociales et économiques ainsi que des coopérations internationales en faveur du développement.⁵ Bertrand Gallet est enseignant et spécialiste des questions sanitaires : il a été le responsable de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie auprès du Premier ministre (1985-1986), et il a été consultant auprès de l'UNESCO et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la prévention en milieu scolaire. Les membres de cette délégation sont donc des spécialistes des problèmes sanitaires et sociaux. Ce sont des parlementaires de premier plan, reconnus pour leurs diverses fonctions politiques et leurs engagements publics. La mission officielle qu'ils effectuent s'inscrit dans la logique de l'assistance humanitaire, mais elle remplit aussi une fonction diplomatique (médiation entre les parties au conflit, rencontre avec des élus locaux, projets de coopération). Elle relève à la fois de la logique diplomatique et de l'aide humanitaire.

La Communauté européenne accorde une aide d'urgence (500.000 Ecu) aux victimes civiles de ces affrontements.⁶ Dans le même temps, elle appelle l'ONU à assurer la protection des

¹ Un attentat à Tel-Aviv est suivi par des représailles dans les territoires occupés. L'Assemblée nationale proteste contre ces violences en suspendant ses travaux pendant un quart d'heure.

² Déclaration du ministre des Affaires étrangères Roland Dumas à l'Assemblée nationale le 23 mai 1990.

³ Cf., Pascal Dauvin et Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG du siège au terrain*, op. cit.

⁴ Voir la communication de Caroline Abu Saada dans une conférence organisée par Médecins sans Frontières (MSF) le 10 janvier 2016 à la Maison des Métallos à Paris.

⁵ Bernard Stasi intervient en particulier sur les coopérations décentralisées menées par les collectivités locales. Il préside Cités unies France (CUF) durant les années 1990.

⁶ Communiqué de la CEE du 22 mai 1990 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, mai 1990.

populations palestiniennes et l'envoi d'observateurs dans les territoires occupés.¹ Elle réitère la convocation d'une conférence internationale avec la participation de l'OLP. Elle décide ensuite d'augmenter et de diversifier les importations des produits palestiniens sur le marché européen. Le Conseil européen de Dublin (25 juin 1990) demande à la Commission de nommer un représentant permanent dans ces territoires chargé de contrôler l'aide au développement et d'augmenter les échanges commerciaux.

Cette section a montré que la politique extérieure de l'Etat est prise en tension entre l'assistance humanitaire aux populations civiles et l'action diplomatique en faveur d'une prise en compte de l'OLP dans les négociations. Cette cause est défendue dans le cadre des coopérations en faveur du développement. Cet engagement diplomatique est justifié par des principes juridiques et moraux : le droit international humanitaire est le principal argument avancé pour contester les violences contre les civils. C'est une ressource juridique qui est mobilisée pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme, individuels et collectifs. Le traitement humanitaire de ce problème prévaut à mesure que le conflit s'aggrave et que la perspective des négociations s'éloigne. La politique d'assistance aux populations est devenue la principale réponse de l'Etat que relaie l'action des ONG médicales présentes sur le terrain.

¹ Déclaration de la CEE du 2 juin 1990 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, juin 1990.

Conclusion du chapitre 4

La conjoncture des années 1980 a été une phase de redéfinition du soutien international. L'aide européenne aux populations palestiniennes s'est inscrite dans le cadre des politiques de coopérations en faveur du développement. Cette période a vu le renforcement des coopérations avec les pays du Sud : une politique d'assistance humanitaire a été mise en place dans le cadre de la Communauté européenne (CEE).

Sur la scène diplomatique, l'OLP est un acteur marginal dont le statut est instable et précaire. Cette organisation a été considérablement affaiblie par ses divisions internes et ses échecs successifs. Le soutien à son égard est une question délicate qui divise les Etats européens à cause du terrorisme et de la violence. L'OLP est fortement dépendante à l'égard de ses soutiens externes qui contribuent à lui donner ou non du crédit. La cause perd en consistance lorsque ceux-ci se retirent : le retrait de l'URSS et de la Chine le met en évidence.

Plusieurs travaux de recherche ont montré que les groupes démunis sont dépendants de l'aide fournie par des acteurs mieux pourvus en ressources, dans le cadre des mouvements sociaux. McAdam, Tilly et Tarrow en ont fait la démonstration dans leur étude des mobilisations et des conflits.

Par ailleurs, les organisations de solidarité internationale (OSI) ont contribué à la politique de coopération des Etats et ont pris leur part dans sa mise en œuvre. Elles ont été reconnues comme des partenaires par les pouvoirs publics, ce qui montre la reconfiguration des relations entre acteurs associatifs et agents de l'Etat. Un nouveau champ d'action s'est ouvert pour les ONG qui développent leurs activités à cette période.

L'action extérieure oscille entre l'aide d'urgence et les coopérations à long terme : les actions diplomatiques et humanitaires sont entremêlées de façon continue. Le soutien aux populations victimes de conflits recourt à des arguments juridiques et moraux : le droit international humanitaire est mobilisé dans les enceintes diplomatiques. Ce sont ces principes qui prévalent lorsque la persistance des violences compromet les chances des négociations. En conséquence, l'action humanitaire est devenue un instrument de la politique extérieure pour renforcer les coopérations internationales.

Comment l'action extérieure a-t-elle évolué durant les années 1990 ? Quelles justifications ont été données au soutien international dans une conjoncture marquée par le processus de paix et les accords d'Oslo ? C'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 5 : Une cause promue en faveur du développement économique (1991 – 2000)

Ce chapitre traite des engagements internationaux dans la période des années 1990 qui se caractérise par les négociations de paix aboutissant à la mise en place d'institutions dans les territoires devenus autonomes. Le soutien international s'est inscrit dans le cadre des politiques de coopération avec les pays du Tiers-Monde : il a été justifié par la sortie du sous-développement et l'intégration économique régionale.

Les politiques d'aide au développement ont été menées avec les instruments des coopérations Nord-Sud et la participation d'institutions financières multilatérales (Banque Mondiale, FMI). Elles ont été relayées sur le terrain par les collectivités locales et les ONG qui ont mis en œuvre des partenariats pour soutenir les projets de développement. Les collectivités territoriales et les ONG sont devenues les acteurs centraux des coopérations internationales à cette période. Celle-ci peut être considérée comme une phase d'institutionnalisation : de nouvelles administrations et infrastructures ont été mises en place dans les territoires autonomes ; les coopérations décentralisées ont permis de pérenniser l'aide extérieure sous la forme de partenariats entre collectivités locales ; des « plates-formes » ont été créées pour regrouper les ONG impliquées dans les projets de développement.

La mise en place des institutions de « l'Autorité palestinienne autonome » (accords d'Oslo) a été justifiée par le développement économique de l'ensemble de la région : les pays du Proche-Orient ont été incités à commercer mutuellement dans le cadre d'une Zone de libre-échange, à l'instar de la Communauté européenne par exemple¹. La notion d'« économie de la paix » a été utilisée pour favoriser les coopérations et l'engagement des Etats donateurs (Etats-Unis, UE, Japon). Les échanges commerciaux peuvent renforcer les interdépendances entre les pays d'une même région, facilitant ainsi l'intégration économique.

La période étudiée débute avec la conférence de paix à Madrid en octobre 1991 qui a lancé un processus de négociations prévoyant la mise en place d'une « autorité autonome palestinienne ». Ce processus s'est inscrit dans un contexte marqué par la disparition de l'URSS et la fin de l'antagonisme Est-Ouest et du monde bipolaire. Dans cette conjoncture, se

¹ Plusieurs Zones de libre-échange (ZLE) ont été instaurées durant les années 1990 à la suite d'accords régionaux : l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) en 1994, le MERCOSUR (Association économique des pays d'Amérique latine) en 1995.

renforcent les projets d'intégration régionale et la libéralisation des échanges commerciaux, ainsi que les coopérations entre pays riverains de la méditerranée. Les conférences « euro-méditerranée » ont prévu une intégration plus poussée de ces pays dans une vaste zone de libre-échange. Le soutien au « processus de paix » s'est inscrit dans ce projet promu par l'Union européenne. Cette période s'achève en 2000 avec l'échec de ce processus et la reprise des affrontements armés.

Quatre sections structurent la démonstration. La première montre que les négociations de paix prévoyaient des coopérations entre les parties au conflit dans le but d'accroître les échanges et les projets de développement. Ces coopérations devaient concerner les pays voisins incités à participer à des projets communs (1.1). Ces négociations ont abouti à de nouvelles institutions politiques pour instaurer une entité nationale autonome (1.2).

La section suivante examine comment le soutien a été justifié par le développement économique des territoires autonomes. Les instruments de l'aide publique au développement (APD) ont été utilisés pour mettre en place les administrations et les infrastructures de l'Etat-nation en devenir (2.1). Cette politique a été motivée par le projet d'une intégration économique régionale qui visait à renforcer les échanges commerciaux (2.2). Mais les programmes de développement à long terme ont été progressivement suspendus au profit de l'assistance humanitaire (2.3).

La troisième section étudie de quelle façon les collectivités territoriales ont contribué aux coopérations en faveur du développement. Les collectivités françaises ont mené des partenariats pour promouvoir le développement urbain et social dans le cadre des coopérations décentralisées. Elles ont mené leurs coopérations avec les territoires autonomes de la même façon que les partenariats noués avec d'autres collectivités des pays du Sud (3.1). Mais les collectivités locales ont revendiqué un rôle politique à côté de leurs compétences techniques. Ce rôle a été davantage affirmé lorsque les projets de développement ont été entravés dans les territoires palestiniens (3.2).

La dernière section examine l'enrôlement des organisations de solidarité internationale (OSI) dans les politiques de coopération et d'aide au développement. Les OSI sont devenues des opérateurs de projets en multipliant les partenariats avec les collectivités locales et les pouvoirs publics. Elles ont contribué à la technicisation des projets de développement en mettant en avant leur expertise humanitaire. Elles s'inscrivent en cela dans la conception développementaliste de l'aide internationale qui prévaut à cette période.

Section 1. Le processus de négociations et la mise en place d'une « autorité autonome »

1.1. Des négociations pour accroître les coopérations au service du développement régional

Une conférence de paix s'est ouverte à Madrid le 30 octobre 1991 dans un contexte de détente et de coopération entre les Etats-Unis et l'URSS depuis la chute des régimes communistes en Europe de l'Est. Le règlement du conflit irako-koweïtien a rendu plus nécessaire la résolution du conflit israélo-arabe et en particulier l'arrêt des violences mortelles dans les territoires occupés.¹ Le Conseil de sécurité de l'ONU a en effet mené la libération du Koweït au nom du respect du droit international. La résolution du conflit israélo-arabe a été mise sur l'agenda diplomatique depuis le début de l'année 1991 et a fait l'objet d'intenses négociations. La conférence de presse des présidents français et américain le 14 mars 1991 à la Martinique a porté en grande partie sur ce sujet² : François Mitterrand déclare accepter le projet d'un Etat palestinien en invoquant le droit international et la résolution 181 de l'ONU, tandis que Georges Bush refuse cette perspective en se référant aux résolutions 242 et 338 qui ne prévoient pas d'Etat indépendant pour les populations palestiniennes. Le Conseil de sécurité est parvenu malgré ces divergences à s'accorder sur une résolution qui a convoqué une conférence internationale à Madrid.

Cette conférence est coparrainée par les Etats-Unis et l'URSS tandis que la Communauté européenne n'obtient qu'un statut d'observateur, de même que l'ONU.³ Les Etats-Unis ont joué un rôle majeur pour convaincre le gouvernement israélien de participer à cette conférence alors que ce dernier y était hostile.⁴ Ils exercent en effet un leadership au Moyen-Orient depuis qu'ils ont dirigé la coalition internationale durant la guerre contre l'Irak (1990-1991). Ils ont apporté des garanties mutuelles aux participants à cette conférence en adressant des lettres officielles à

¹ L'aggravation des violences dans ces territoires est considérée comme le principal facteur d'instabilité dans l'ensemble du Moyen-Orient. Le gouvernement français affirme que résoudre ce conflit permettrait d'atténuer les tensions dans cette région. Voir la déclaration du Premier ministre à l'Assemblée nationale le 19 mars 1991 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, mars-avril 1991, p. 58-62.

² Cf., *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, mars-avril 1991, p. 36-41.

³ Le gouvernement français a demandé à plusieurs reprises que la CEE coparraine cette conférence pour jouer un rôle plus actif dans les négociations, mais le gouvernement israélien s'est opposé à cette exigence. Voir la déclaration du ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, le 27 avril 1991 : *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, mars-avril 1991, p. 152-154.

⁴ Le gouvernement israélien est dirigé par le Likoud qui est hostile à toute concession territoriale.

la délégation israélienne et à la délégation palestinienne.¹ Cette dernière est intégrée dans la délégation jordanienne, mais elle obtient durant les négociations un statut de participant à part entière. Le chef de cette délégation, Haïdar Abdelchafi, est un médecin-chirurgien, responsable du Croissant-Rouge palestinien à Gaza. Il a reçu l'assentiment de l'OLP pour mener ces négociations au nom des Palestiniens.² La conférence de Madrid ouvre des négociations bilatérales et multilatérales entre les différentes délégations représentées : israélienne, palestino-jordanienne, syrienne et libanaise. Ces pourparlers se poursuivent pour traiter les différents problèmes qui se posent dans les relations entre ces pays riverains. La gestion des ressources rares (l'eau), les coopérations et le développement économique, le sort des réfugiés, sont abordés dans les négociations.³

Parallèlement à ces négociations officielles, des pourparlers secrets ont lieu à Oslo (Norvège), à partir de janvier 1993, et aboutissent à une reconnaissance mutuelle entre le gouvernement israélien et l'OLP.⁴ Une déclaration est rendue publique sous le nom de « Declaration of Principles » (DOP). Ces négociations sont finalisées à Paris et leur signature officielle donne lieu à une cérémonie solennelle à Washington le 13 septembre 1993.⁵ Cette déclaration prévoit l'instauration d'une « Autorité palestinienne intérimaire de l'autonomie » dans les territoires concédés par l'Etat d'Israël.⁶

Elle contient 17 articles qui prévoient de façon précise l'instauration de nouvelles institutions avec un calendrier contraignant. Elle crée un cadre juridique pour la poursuite des négociations sur la base des résolutions 242 et 338 de l'ONU. Elle met l'accent sur le nécessaire développement économique des territoires palestiniens qui est la condition du processus de réconciliation entre les deux parties. Cette déclaration préconise la mise en place d'une « Banque palestinienne de développement », une « Société palestinienne d'électricité », une « Société portuaire à Gaza », un « Bureau palestinien de promotion des exportations », une

¹ Ces lettres sont présentées et reproduites par Xavier Baron, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation, op. cit.*, p. 781-791. Sur le déroulement de la conférence de Madrid et les négociations qui s'ensuivent, cf., Henry Laurens, *La question de Palestine, Tome 5. 1982-2001. La paix impossible*, Paris, Fayard, 2015, p. 293-410.

² L'OLP n'a pas été invitée à cette conférence car elle n'est pas considérée comme un partenaire légitime par le gouvernement israélien dirigé par Itzhak Shamir.

³ La première session des négociations multilatérales a lieu en janvier 1992 à Moscou.

⁴ Le gouvernement israélien est dirigé par le Parti Travailleiste depuis les élections législatives de juin 1992. Cette reconnaissance réciproque s'est traduite par un échange de lettres officielles entre le gouvernement israélien et l'OLP.

⁵ Les différentes sessions des négociations bilatérales entre les délégations israélienne et palestino-jordanienne ont eu lieu à Washington après la conférence de Madrid.

⁶ Cette déclaration reprend des dispositions déjà prévues dans les accords de Camp David (1978) : le principe d'un gouvernement autonome, la mise en place d'une période intérimaire de cinq ans, des transferts progressifs d'autorité. L'OLP a accepté de signer cette déclaration car elle est reconnue pour la première fois par les autorités israéliennes comme un partenaire légitime pour des négociations.

« Agence palestinienne pour l'environnement », une « Agence foncière palestinienne » et une « Société palestinienne des eaux » (article 7). Les transferts de pouvoirs (de l'administration israélienne à l'autorité palestinienne) sont justifiés pour promouvoir le développement économique en ce qui concerne les domaines suivants : l'éducation et la culture, la santé, les affaires sociales, les impôts directs et le tourisme (article 6).

Un « comité de coopération économique israélo-palestinien » est préconisé pour mener des projets communs afin de promouvoir le développement des territoires occupés et d'Israël (article 11). Les domaines concernés sont nombreux et précisés dans l'annexe 3 de cette déclaration : des coopérations dans le domaine de l'eau (programme de développement des ressources hydrauliques qui prévoit une gestion équitable de cette ressource), de l'électricité, de l'énergie, des transports et communication, de la finance, du commerce, de l'industrie, des ressources humaines. Cette annexe présente de façon très précise les différents domaines sur lesquels porteront les coopérations. Elle révèle les intentions des auteurs de cette déclaration et l'importance donnée dès le début aux coopérations pour le développement.

Ces coopérations s'inscrivent dans le cadre d'un développement économique régional par un accroissement des échanges avec la Jordanie et l'Égypte (article 12). La déclaration parle d'un « plan Marshall » pour les programmes de développement régionaux, faisant référence au plan de reconstruction de l'Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle se situe dans la perspective d'une croissance économique dans un contexte post-conflit. Les coopérations régionales doivent permettre un accroissement des relations commerciales dans le cadre d'une zone de libre-échange. La DOP préconise que le G7, l'OCDE, les pouvoirs publics et le secteur privé participent à ce programme de développement régional.

L'annexe 4 préconise de façon aussi précise les mesures à prendre pour le développement régional : la création d'un « Fonds de développement du Proche-Orient », d'une « Banque de développement du Proche-Orient », des programmes de coopération dans différents domaines (eau, énergie, tourisme, lutte contre la désertification). Ces programmes seront discutés dans le cadre des négociations multilatérales qui se dérouleront par la suite.¹

Les échanges directs entre Israéliens et populations arabes des territoires occupés ont été désignés par l'expression « People to People » (P2P) pour souligner le rapprochement entre les

¹ Israël et la Jordanie ont signé un traité de paix le 26 octobre 1994. L'Égypte a déjà signé un traité de paix avec Israël en 1979, ce qui lui a permis de bénéficier d'une importante aide financière américaine.

sociétés israélienne et palestinienne.¹ Ces échanges se sont développés depuis la fin des années 1980 dans le cadre des activités menées par des associations et des ONG. Dans le domaine médical, des médecins psychiatres ont fondé une association, IMUT (Mental Health Workers for the Advancement of Peace), après la publication d'une pétition dans la presse en février 1988 signée par cinq cent membres de cette profession. Cette association a suscité des coopérations suivies entre praticiens israéliens et palestiniens durant plusieurs années.² Une autre organisation médicale a été fondée en mars 1988, Physicians for Human Rights, pour apporter des soins d'urgence aux blessés. Elle rassemble des médecins israéliens et palestiniens qui mènent des activités communes dans les hôpitaux situés dans les territoires occupés. Affiliée à une ONG internationale, elle mène des enquêtes auprès des populations arabes sur l'accès aux soins dans ces territoires et publie des rapports sur ses activités. Dans le domaine juridique, « B'tselem » (Centre d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés) a été fondé en 1989 par des députés élus sur des listes de gauche et par des universitaires. Cette association a bénéficié de financements extérieurs (de la part du New Israel Fund et de la Ford Foundation) et elle a développé des coopérations avec une association de juristes palestiniens, « Al Hak », basée à Ramallah.³ Elle a publié des rapports très documentés en hébreu puis en anglais qui sont devenus des sources de référence pour les ONG internationales de protection des droits humains (FIDH, Amnesty International, ICJ).⁴ Une autre association judéo-arabe, l'Alternative Information Center (AIC), fondée en 1983, a développé de nombreux échanges et activités dans les territoires occupés et publié un journal en plusieurs langues.⁵ Par ailleurs, des artistes et des écrivains ont entrepris des projets communs tels que l'élaboration d'un traité de paix et l'organisation d'expositions d'œuvres artistiques.⁶

¹ Cf., Nigel J. Young (dir.), *The Oxford international encyclopedia of peace*, Tome 2, Oxford University Press, 2010, p. 510-521.

² Cf., Reuven Kaminer, *The Politics of Protest. The Israeli Peace Movement and the Palestinian Intifada*, Brighton, Sussex Academic Press, 1996.

³ Ces deux ONG ont obtenu le prix Carter-Menil pour les droits de l'Homme, décerné par le Centre Carter aux Etats-Unis.

⁴ Ces rapports ont intégré les standards internationaux (normes de rigueur, professionnalisme) en vigueur dans ce secteur d'activité. B'tselem compte une majorité de bénévoles au début puis se professionnalise en employant des salariés.

⁵ Cf., Michel Warschawski, *Sur la frontière*, Paris, Stock, 2002.

⁶ Les écrivains israéliens engagés sont membres de « Committee of Creative Artists » qui fut un des premiers groupes professionnels à développer des coopérations dans les territoires occupés au milieu des années 1980.

Encadré 5.1. Le processus de négociations de 1993 à 1997

13 septembre 1993 : la Déclaration de principes (DOP) sur l'autonomie palestinienne est signée à Washington.

29 avril 1994 : le Protocole sur les coopérations économiques entre Israël et l'OLP est adopté et signé à Paris.

4 mai 1994 : l'accord « Gaza-Jéricho d'abord » (dit Oslo I) est signé au Caire par le chef du gouvernement israélien et le président de l'OLP. Cet accord précise les modalités de l'autonomie palestinienne. Il marque le début de la période intérimaire de cinq ans prévue par la DOP.

28 septembre 1995 : signature à Washington de l'accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza. Cet accord négocié à Taba (Egypte) est défini comme Oslo II. Il divise la Cisjordanie en trois zones (A, B et C) en distinguant les localités autonomes de celles sous souveraineté israélienne.

5-6 mai 1996 : ouverture des négociations à Taba sur le règlement de paix final.

15 janvier 1997 : signature du protocole israélo-palestinien sur le redéploiement israélien à Hébron (Cisjordanie).

A partir de 1997 le processus de négociations s'enlise et continue sans réelles avancées.

1.2. L'institutionnalisation d'un nouvel ordre politique

L'autorité autonome mise en place dans les territoires occupés résulte des accords signés à la suite des négociations menées à Oslo et à Washington. Les institutions de cette Autorité ont été définies précisément par ces accords (Oslo I et Oslo II). Un gouvernement a été mis en place à Gaza en juillet 1994 après l'installation de la direction de l'OLP dans ce territoire. Une administration est mise en place pour établir les institutions de l'Autorité palestinienne (AP). Celle-ci est chargée d'administrer l'ensemble des populations résidant dans les territoires autonomes. Un « Conseil de l'Autonomie » est ensuite institué et doté de « pouvoirs législatifs et exécutifs ».¹ Des élections sont organisées en janvier 1996 pour désigner les membres de ce Conseil ainsi que la présidence de l'AP. Un corps électoral a été défini par une opération de recensement de la population effectuée par sept mille enseignants. Environ un million d'individus sont appelés à participer aux élections qui se déroulent sous la supervision

¹ Ce Conseil résulte de l'accord signé à Washington le 28 septembre 1995 (Oslo II, article 15).

d'observateurs internationaux coordonnés par l'Union européenne. Celles-ci connaissent un fort taux de participation (environ 80 %) malgré les appels au boycott des partis opposés aux accords d'Oslo.¹ Ces élections visent en effet à légitimer les nouvelles institutions politiques. Le Conseil élu se réunit pour la première fois à Gaza en mars 1996 et se proclame « Conseil législatif »². Il se réunit ensuite dans différentes localités à cause des obstacles à la libre circulation entre la Cisjordanie et Gaza, puis il s'établit à Ramallah qui devient progressivement le centre politique de ce territoire discontinu et enclavé.

La présidence de l'AP tente d'exercer son contrôle sur les populations des territoires qui relèvent de sa souveraineté. Ces territoires sont ceux de la zone A et B que les autorités israéliennes ont commencé à évacuer fin 1995.³ L'AP met en place une administration centrale avec différents ministères (vingt-cinq ministères distincts fonctionnent en 1996).⁴ L'administration la plus importante est la police (services de sécurité) et l'organisation de la justice. Elle compte entre trente-cinq mille et quarante mille agents en 1998 (sur un total de soixante-quinze mille fonctionnaires), répartis entre différents services (police ordinaire, sécurité préventive, garde présidentielle). L'importance de cette administration correspond aux accords d'Oslo qui préconisent « a strong police force »⁵ capable d'assurer la sécurité et la poursuite du processus de paix. Ces services de sécurité sont contrôlés par le parti dominant (Fatah) et accroissent leur contrôle sur la population après les élections de 1996 remportées par ce parti.⁶ Ils sont chargés de réprimer les opposants qui menacent ce processus par le recours aux attentats contre les civils (Hamass, Djihad islamique).

Pour affirmer sa souveraineté sur l'ensemble des populations palestiniennes qu'elle veut administrer, l'AP organise un recensement national en décembre 1997. Avec le soutien d'experts internationaux, ce recensement dénombre 3,1 millions de Palestiniens répartis à 60 % en Cisjordanie, 33 % à Gaza et 7 % à Jérusalem. Il a soulevé des obstacles à Jérusalem-Est où les autorités israéliennes ont refusé d'accorder le statut de « palestinien » aux habitants arabes

¹ Ces partis sont principalement le FPLP, le FDLP, le Hamass, le Djihad islamique.

² Il compte 88 sièges de députés, majoritairement affiliés au Fatah. Le président de ce Conseil législatif (Ahmed Qoraï) est le chef de la délégation palestinienne durant les négociations d'Oslo.

³ La « Zone A » correspond à 60 % de la bande de Gaza et 3 % de la Cisjordanie incluant sept grandes agglomérations. La « Zone B » comprend 27 % de la Cisjordanie, principalement des régions rurales, où l'armée israélienne est en charge de la sécurité tandis que l'AP administre la population. La « Zone C » représente 70 % de la Cisjordanie et 40 % de Gaza. Elle est sous contrôle exclusif des autorités israéliennes. Environ 70 % de la population palestinienne est citadine et 30 % rurale.

⁴ Le conseil des ministres est présidé par Yasser Arafat et il se réunit en présence des responsables des services de sécurité palestiniens, ainsi que du président du conseil législatif de l'OLP.

⁵ Article 15 des accords signés le 28 septembre 1995 (Oslo II). La Déclaration de principe de septembre 1993 préconise la même disposition dans son article 8. Le gouvernement israélien exigeait que les effectifs policiers soient encore plus importants et nombreux.

⁶ Cf., Bernard Botiveau, *L'Etat palestinien*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 93-97.

de cette ville. Ces derniers bénéficient en effet d'une carte de résident spéciale délivrée par les autorités municipales, ce qui les distingue juridiquement des autres populations de la Cisjordanie. L'AP veut affirmer l'identité palestinienne de la population dont elle revendique la souveraineté car elle poursuit un projet de construction d'un Etat-nation. Elle délivre un passeport qui certifie cette identité nationale, et qui est reconnu par certains Etats.¹ Elle diffuse un sentiment national à travers le système éducatif qu'elle met en place et l'ensemble des institutions culturelles qu'elle contrôle.²

Le ministère de la Justice s'efforce d'unifier l'ensemble du système judiciaire en adoptant un ordre juridique commun. L'AP veut en effet unifier les populations qu'elle est chargée d'administrer en instaurant un « droit palestinien » qu'elle invente à partir des différentes législations existantes : le droit jordanien en vigueur en Cisjordanie, le droit égyptien (issu de la Common Law britannique) à Gaza, et l'ancien droit ottoman en vigueur en Palestine avant le mandat britannique. L'Institut de droit de l'Université de Birzeit a été chargé, à partir de 1994, d'établir un inventaire informatisé de ces différentes strates de législations pour définir le droit du futur Etat palestinien.³ Ce droit devrait s'appliquer dans l'ensemble des tribunaux dépendants du ministère de la Justice. Mais l'application de ce nouvel ordre juridique se heurte aux résistances du droit coutumier qui dépend des traditions locales et de la juridiction islamique. Certaines autorités judiciaires locales souhaitent défendre leur autonomie à l'égard du nouveau pouvoir central. Elles fondent leur légitimité sur la tradition et sur le pouvoir acquis par certains clans et familles. Par ailleurs, l'AP doit aussi tenir compte des ordonnances militaires israéliennes qui limitent fortement la marge d'action des tribunaux palestiniens.

Un projet de Constitution (« loi fondamentale » prévue par les accords d'Oslo) a été âprement discuté et adopté par le Conseil législatif pour garantir le fonctionnement légal des institutions et le respect des procédures démocratiques. Ce texte visait à légitimer le nouvel ordre politique et à unifier le droit et les tribunaux. Il a aussi pour fonction d'affirmer l'identité de la nation en formation : cette Constitution veut préciser les critères d'acquisition de la nationalité palestinienne et donc définir cette identité politique et sa transmission. Cette question a fait

¹ Ce document officiel n'est pas considéré comme un passeport ordinaire par les autorités israéliennes et par les pays arabes voisins qui restreignent la liberté de circulation de son détenteur.

² Ernest Gellner a beaucoup insisté sur le rôle du système éducatif contrôlé par l'Etat dans la diffusion du nationalisme. Ce dernier est défini comme « une théorie de la légitimité politique qui exige que les limites ethniques coïncident avec les limites politiques et que les limites ethniques au sein d'un Etat donné ne séparent pas les détenteurs du pouvoir du reste du peuple ». Le nationalisme ne peut émerger et prospérer qu'avec l'existence d'un Etat. Cf., Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.

³ Cf., Bernard Botiveau, *L'Etat palestinien, op. cit.*, p. 106.

l'objet de divergences d'appréciation entre la Présidence et le Conseil législatif, ce qui a entraîné le report de la promulgation de cette Constitution.¹

Le Conseil législatif a eu pour rôle initial d'adopter des lois soumises à l'initiative des députés ou de la présidence. Il a ensuite affirmé son rôle de contre-pouvoir à l'égard de la présidence de l'AP en dénonçant les mesures arbitraires prises par l'exécutif, le non-respect des droits de l'homme, la corruption et le détournement des fonds publics au profit d'intérêts privés. Il a mené des enquêtes parlementaires et publié des rapports rendus publics par les médias. Il s'est fait l'écho des mécontentements de la population en s'ouvrant en particulier aux ONG et aux groupes d'intérêts. Il a été un espace de délibération démocratique bien que son pouvoir ait été limité : toutes les lois adoptées par ce Conseil législatif devaient être communiquées à la partie israélienne du « comité juridique » instauré par les accords d'Oslo.

Le fonctionnement de ce Conseil législatif est révélateur de la différenciation de l'activité et des rôles politiques au sein de ce nouvel ordre institutionnel. Cette différenciation des fonctions est caractéristique de l'institutionnalisation d'un ordre politique légitime.²

Les accords de paix ont été fondés sur des projets de coopération et de développement régionaux. Ils ont prévu la mise en place d'institutions pour établir une autorité administrative autonome. On peut conclure que le développement politique de l'entité palestinienne a été associé au développement économique dans une perspective de modernisation d'une société traditionnelle et rurale.³ Des institutions démocratiques étaient censées garantir la sécurité et la stabilité pour favoriser l'accroissement des échanges dans le cadre d'une intégration régionale. Les Etats occidentaux ont joué un rôle important pour soutenir ce processus par une politique d'aide et d'assistance, comme nous allons le voir ensuite.

¹ Cf., Bernard Botiveau, *L'Etat palestinien, op. cit.*, p. 108-111.

² Cf., Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p. 149-180.

³ Sur les relations entre les théories du développement politique et les modèles économiques de la croissance par étape, cf., Bertrand Badie, *Le développement politique*, Paris, Economica, 1994. Voir aussi, Josepha Laroche, *Politique internationale, op. cit.*, p. 331-346.

Section 2. Un soutien justifié par le développement économique régional

2.1. Une action en faveur du développement des territoires autonomes

Le soutien a été justifié par le développement économique de l'ensemble de la région (le Proche-Orient). Il a été reformulé dans les termes de l'aide publique au développement.¹ Cette aide a contribué à la mise en place des institutions palestiniennes et au financement de projets d'infrastructures à long terme. Cette politique traduit une conception développementaliste pour résoudre le conflit et soutenir le processus de paix. Cette conception provient des coopérations en faveur du Tiers-Monde depuis les années 1960.²

La première moitié des années 1990 est une période de forte implication des Etats en faveur du développement dans un contexte de libéralisation des échanges commerciaux et d'intégration régionale. La CEE devient une Union économique et monétaire (UEM) en novembre 1993 après la signature du traité de Maastricht (février 1992). Cette UEM prévoit de s'élargir aux pays membres de l'AELE (Association économique du libre échange) puis aux pays d'Europe de l'Est. Une vaste zone de libre-échange (EEE) a été instaurée entre les membres de l'AELE et de l'UE en janvier 1993. Une Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été créée en 1990-1991 pour soutenir les pays du PECO et leur transition vers l'économie de marché. Une ZLE est instaurée en Amérique du nord avec la signature de l'ALENA en décembre 1992. La libéralisation des échanges se poursuit avec la création de l'OMC en 1995 qui doit favoriser la croissance mondiale. C'est dans ce contexte que les Etats européens ont voulu développer les échanges commerciaux entre les pays méditerranéens pour soutenir le « processus de paix » lancé par la conférence de Madrid. L'élargissement de la Communauté européenne a été perçu comme un moyen de renforcer la stabilité et la solidarité entre Etats européens au moment où la guerre civile en Yougoslavie (1992-1995) a remis en cause ce processus d'intégration.

¹ L'aide publique au développement (APD) est un des instruments des coopérations menées par les Etats industrialisés en faveur des pays du Sud. Sur l'évolution de l'APD, en particulier durant les années 1990, cf., Josepha Laroche, *Politique internationale, op. cit.*, p. 364-376. Voir aussi, Stéphanie Treillet, *L'économie du développement*, Paris, Nathan/VUEF, 2002.

² Julien Meimon a étudié la socialisation des agents du ministère de la Coopération, et il a mis en évidence que ces agents ont été engagés dans des groupements dévoués au développement du Tiers-Monde. Ils ont été membres d'associations influencées par les thèses tiers-mondistes durant les années 1960-1970. Le ministère de la Coopération a été fondé en 1959 puis intégré dans le ministère des Affaires étrangères en 1998. Cf., Julien Meimon, « La socialisation militante des professionnels de la solidarité internationale. L'exemple des agents du ministère de la Coopération », in Johanna Siméant et Pascal Dauvin (dir.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 91-114.

Un Groupe de travail sur le développement économique au Proche-Orient a été mis en place en octobre 1992 dans le cadre des négociations ayant suivi la conférence de Madrid. Il subdivise et technicise les problèmes liés au conflit : la gestion de l'eau, les transports et les communications, le regroupement des familles de réfugiés¹ et le développement économique font l'objet de traitement séparé dans le cadre de groupes de travail spécialisés.

Ce Groupe de travail a été chargé de soutenir la mise en place des institutions de la nouvelle « autorité autonome ». Un « Conseil palestinien pour le développement et la reconstruction » (Palestinian Council for Development and Reconstruction) a été créé en octobre 1993 pour mettre en œuvre les programmes d'investissements décidés par le groupe des Etats donateurs qui compte quarante-cinq pays à cette date.² Le secrétariat de ce groupe est assuré par la Banque mondiale basée à Washington et les conférences se tiennent à Paris.³

La Banque mondiale est la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) qui a été créée en juillet 1944 par les accords de Bretton-Woods et elle dépend des Nations unies. Son rôle est de soutenir les pays en voie de développement (PVD) et les pays dans les zones de conflit (politique post-conflit et reconstruction) en finançant les projets de développement par l'octroi ou la garantie de prêts. Elle a publié un rapport sur les perspectives économiques des territoires occupés suite à une enquête menée en janvier 1993.⁴ Ce rapport a mis en valeur « les atouts de l'économie palestinienne » et a proposé des stratégies de développement et des scénarios pour l'avenir. Il était optimiste sur la possibilité d'une croissance soutenue dans ces territoires à la condition que la stabilité politique soit garantie.⁵

Les pays européens sont devenus les premiers contributeurs financiers au sein de la conférence des Etats donateurs.⁶ L'aide au développement consiste en une aide financière d'urgence pour faire fonctionner les institutions de l'AP et un protocole financier pour les

¹ La France qui préside ce groupe de travail a insisté pour que l'ensemble des réfugiés palestiniens soit pris en compte (ceux de 1948) et non les seuls réfugiés de la guerre de juin 1967 comme le prévoit la Déclaration de principes adoptée en septembre 1993.

² Le Comité de liaison qui réunit les Etats donateurs est présidé par la Norvège qui a joué un rôle important dans les négociations de paix. En effet le ministre des affaires étrangères norvégien s'est impliqué personnellement dans les négociations qui se sont déroulées à Oslo en 1992-1993.

³ Les réunions à Paris des Etats bailleurs de fonds se déroulent au siège parisien de la Banque mondiale ou au ministère des Finances à Bercy.

⁴ « Developing the occupied territories, an investment in peace », 6 volumes, The World Bank, Washington, septembre 1993.

⁵ Voir le supplément au journal *Pour la Palestine*, 3^e trimestre 1994, p. 21-23, qui rend compte de ce rapport.

⁶ Les Etats européens (CEE et AELE) contribuent pour 600 millions d'Ecu, les Etats-Unis pour 500 millions de dollars, le Japon pour 200 millions et l'Arabie Saoudite pour 100 millions. Ces montants représentent les engagements financiers officiels des Etats annoncés à l'issue des conférences des pays donateurs.

projets d'investissement à plus long terme. Ce protocole échelonné sur cinq ans repose sur un système de dons et de prêts dont le montant total s'élève à cinq cents millions d'Ecu.

Cette aide européenne au développement des territoires palestiniens s'intègre dans la politique de coopération avec Israël qui a été renforcée pour augmenter les échanges commerciaux entre Israël et l'Europe.¹ Les coopérations concernent en particulier le secteur des technologies de pointe qui est le plus porteur pour les partenariats industriels. Les entreprises européennes sont incitées à investir en Israël pour développer des partenariats dans le domaine des infrastructures de transports, des télécommunications, des équipements électriques, du traitement des eaux et des déchets. Mais la France insiste pour maintenir un « équilibre » entre le soutien apporté par les Douze (CEE) à Israël dans le cadre des coopérations et l'aide européenne dans les territoires occupés.²

Le soutien européen à la mise en place des institutions de l'AP s'illustre dans la création d'une police palestinienne à partir de 1994. C'est la première et principale administration publique qui est soutenue par les Etats contributeurs. La France a pris particulièrement en charge la formation de ces policiers par une politique de coopération entre les services concernés. Elle s'est aussi engagée pour la formation des cadres administratifs palestiniens par le financement de bourses étudiantes pour des séjours en France. Une centaine de bourses d'études sont attribuées à des étudiants en octobre 1993 par le Consulat de France à Jérusalem. La formation de ces étudiants-stagiaires a été dévolue aux collectivités territoriales qui ont été chargées de les accueillir. L'aide financière pour les programmes de formation s'inscrit dans le cadre de la « coopération culturelle et technique » qui relève de l'aide d'urgence. La formation apportée à ces étudiants-stagiaires est présentée comme une demande de l'OLP qui a besoin de responsables pour assurer le fonctionnement des administrations publiques.³

En ce qui concerne les programmes d'investissement à long terme, la Communauté européenne a financé depuis février 1991 divers projets d'infrastructures tels que la construction d'un port à Gaza, un nouvel hôpital, la réhabilitation d'écoles, la mise en place d'une télévision nationale palestinienne et la construction de logements sociaux.⁴ Elle a accordé des financements sous forme de prêts à des entrepreneurs palestiniens pour aider à la création de

¹ 34 % du total des exportations d'Israël sont à destination de l'Union européenne, et 49 % du total de ses importations proviennent de l'Union européenne (en 1992).

² Voir la déclaration du ministre français des affaires étrangères lors d'une conférence de presse le 4 février 1991 : *La politique étrangère de la France*, janvier-février 1991.

³ Déclaration du ministre français des affaires étrangères en septembre 1993 : *La politique étrangère de la France*, septembre-octobre 1993.

⁴ La Commission européenne a proposé en février 1991 la nomination d'un représentant permanent chargé de contrôler l'utilisation de cette aide financière dans ces territoires.

Joint-Ventures. En France l'aide financière pour les projets d'investissement est gérée par l'AFD (Agence française de développement) à partir de 1994. En relation avec cette agence, une centaine d'entreprises françaises ont investi dans des projets localisés dans ces territoires.¹

La politique d'aide aux territoires palestiniens a été justifiée par les autorités de l'Etat français par la nécessité du développement économique. François Mitterrand a déclaré en octobre 1993, lors d'une conférence de presse à Bruxelles à l'issue d'un conseil européen, en réponse à une question sur « le soutien au Moyen-Orient » :

« Parmi les cinq orientations [que le Conseil européen de décembre aura étudié pour arrêter des décisions], il y a ce qui se passe au lendemain de l'accord entre l'OLP et Israël. Et l'on pense surtout au soutien à apporter aux Palestiniens qui ne disposent aujourd'hui de rien, d'aucune infrastructure et d'aucun moyen pour installer l'embryon de structure administrative qui demain sera la leur. Voilà ce que cela veut dire. »²

Le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré dans un entretien télévisé le 27 février 1994 :

« J'ai été à Gaza il y a quelques jours. Il y a plusieurs choses qui m'ont frappé, je voudrais simplement en souligner deux. D'abord j'ai vu une implantation israélienne dans la bande de Gaza. A quoi cela ressemble-t-il ? C'est un fort avec du béton tout autour, des fils de fer barbelés. Comment est-ce que ça peut être durable et stable ? Il va bien falloir se poser la question des implantations israéliennes. [...] Et puis la deuxième chose qui m'a frappé, c'est peut être une autre remarque que je voudrais faire sur cette crise, sur cette guerre, sur cet affrontement, c'est qu'au moment où je me promenais dans l'un des camps de la bande de Gaza, il s'est produit un petit incident : des Arabes se sont mis en travers du cortège, ils ont commencé à crier, il y a eu un petit moment de désorganisation ; qu'est-ce qu'ils demandaient ? Ce n'était pas une revendication de caractère idéologique ou politique. Ils demandaient simplement, parce qu'ils voyaient un cortège officiel passer dans la rue, ils demandaient qu'on répare la canalisation crevée, qui inondait le bidonville, parce qu'il faut bien l'appeler un bidonville. Si je dis cela, c'est parce que le changement dans la vie quotidienne des populations des territoires occupés, et tout particulièrement Gaza, est aussi un test de crédibilité pour la paix. Si la paix ce n'est pas mieux que la guerre, pourquoi voulez-vous que les gens des territoires occupés choisissent plutôt la paix ? Il faut leur donner des raisons de choisir la paix et pour cela changer leur vie quotidienne. »³

¹ Cf., Agence française de développement, *L'AFD et les territoires palestiniens*, juin 2008.

² Cf., *La politique étrangère de la France*, octobre 1993, p. 331. Cette conférence de presse s'est tenue en présence du Premier ministre, Edouard Balladur, et du ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, à l'issue d'un conseil européen extraordinaire avant l'entrée en vigueur du traité de Maastricht. Le chef de l'Etat a reçu quelques jours auparavant, les 21 et 22 octobre, le président de l'OLP à Paris en visite officielle. Celui-ci a été conforté dans son action et son projet d'édification d'un futur Etat indépendant. Il a rencontré une délégation du patronat français pour discuter des projets de développement qui sont annoncés et détaillés. Cf., Jean-Pierre Filiu, *Mitterrand et la Palestine*, *op. cit.*, p. 321.

³ Interview d'Alain Juppé sur la chaîne TF1 dans l'émission « 7 sur 7 » : *La politique étrangère de la France*, février 1994, p. 243. Cet entretien a lieu après l'attentat qui a été commis à Hébron par un colon extrémiste dans une mosquée. Ce contexte est aussi marqué par l'annonce par les autorités israéliennes de la libération d'un millier de prisonniers palestiniens (sur un total de dix mille détenus).

Cette déclaration met l'accent sur la nécessité du développement économique : les entraves sont des obstacles à la paix. Le ministre a recours au témoignage pour donner plus de poids et de véracité à son discours. Il précise en juillet 1994 : « Je suis allé à Gaza il y a 3 mois, dans la bande de Gaza dans un camp de réfugiés, les grandes considérations diplomatiques, ce n'est pas leur affaire. Leur affaire c'est la modification des conditions de vie, est-ce que les écoles fonctionnent, est-ce que les hôpitaux fonctionnent, est-ce que la sécurité est assurée dans la rue, et pour ça il faut de l'argent. »¹

Les dirigeants de l'administration palestinienne insistent aussi sur l'impératif du développement grâce à l'aide internationale. C'est ce qu'explique Nabil Shaath, le ministre de la Planification et de la Coopération internationale, à la fin d'une réunion du « Groupe consultatif pour la Cisjordanie et Gaza », à Paris en octobre 1995.² Il affirme au sujet de l'utilisation des fonds publics gérés par l'AP :

« Nous maintiendrons les restrictions budgétaires, la responsabilité fiscale et toutes les mesures nécessaires pour contrôler nos dépenses et limiter au strict minimum notre déficit pour 1996 afin de sortir définitivement de ce déficit, avec votre soutien, en 1997. [...] Je sais que nombre de nos ministres estiment que nous maintenons déjà nos dépenses à leur niveau minimum. C'est vrai. Mais je sais aussi que cette pilule amère doit être avalée si nous voulons demeurer crédibles, garder votre confiance et votre soutien à notre programme de développement pour l'année qui vient. Nous devons améliorer notre aptitude institutionnelle à contrôler et à assurer le suivi de notre budget, nous devons rapidement développer notre banque de données, informatiser nos systèmes de collecte d'impôts, de droits de douane, du fichier des contribuables et essayer de mettre sur pied le contrôle informatisé, en temps réel, de nos dépenses dans les ministères. [...] Nous nous sommes fixés pour but, au sein des ministères de l'AP, d'élaborer un nouvel organigramme de nos ministères avant la fin de l'année. Cette responsabilité a été conjointement confiée à mon ministère, à une commission de la fonction publique et au ministère des finances. A nous trois, nous avons commissionné des experts britanniques en administration publique afin de définir dans les plus brefs délais les champs de responsabilité de chaque ministère. »

Nabil Shaath donne des gages pour améliorer l'efficacité de son administration et la transparence, c'est-à-dire la « bonne gouvernance ». Il rappelle le soutien dont il bénéficie auprès du FMI pour son action. Il insiste sur le fonctionnement démocratique des institutions palestiniennes qu'il veut ériger en modèle.

« Nous devons développer un nouveau type de relations avec nos ONG. Personne ne contestera le fait que ces organisations sont des acteurs indispensables pour la garantie du pluralisme, de la

¹ Entretien d'Alain Juppé sur la radio RTL le 8 juillet 1994 : *La politique étrangère de la France*, juillet 1994, p. 44.

² Cf., Nabil Shaath, « Les besoins d'un pays à construire », *Revue d'études palestiniennes*, n° 6, hiver 1996, p. 59-64. Cet article est la retranscription de l'exposé du ministre à la clôture de la réunion les 18-19 octobre 1995.

démocratie, de la construction d'une société civile, du soutien à la démocratie et aux droits de l'homme. Et il ne fait aucun doute qu'elles auront un rôle à jouer dans la politique du développement de notre pays. Mais le temps est venu de mettre en place de nouvelles règles pour perpétuer les relations entre elles et nous. Une loi juste et non restrictive doit délimiter les responsabilités et nous permettre d'obtenir des ONG le même degré de transparence et de responsabilité que vous exigez de l'AP. Il faut que nos ONG tiennent des comptes transparents, qu'elles rendent publiques tant les sources de leur financement que le détail de leurs dépenses, ainsi qu'il est de règle dans tous les pays. »

Ces affirmations au sujet de la démocratie, de l'Etat de droit, de l'inclusion de la société civile dans la mise œuvre des politiques publiques, l'importance donnée aux ONG comme acteurs autonomes du développement, correspondent aux attentes et exigences des Etats bailleurs de fonds qui sont les principaux soutiens extérieurs de l'AP. Cette administration met en avant les valeurs des Etats occidentaux et des institutions financières internationales. Elle se veut à l'image de ses principaux soutiens dont son fonctionnement et sa pérennité dépend.¹ Elle est en charge du développement des territoires autonomes et doit composer avec les ONG locales qui reçoivent aussi des financements extérieurs.

Nabil Shaath est le responsable d'un ministère qui est au cœur des projets de coopération pour le développement. Il a été le chef de la délégation palestinienne pour les négociations internationales. Né en 1938 en Galilée (Palestine), il est docteur en économie de la Wharton School aux Etats-Unis, et a enseigné à l'American University of Beirut (AUB). Il est aussi un homme d'affaires qui dirige une société spécialisée dans le commerce international et basée au Caire (Egypte). Membre du « Advisory Council » du *Fatah*, il a été le premier directeur du département de la planification de l'OLP. Son parcours montre sa familiarité avec les institutions occidentales et internationales.²

2.2. Un projet d'intégration et de développement régional

Le soutien a été justifié par l'aide à la « reconstruction » de la région dans son ensemble. Les Etats donateurs ont voulu favoriser le développement régional par une intégration plus poussée entre les économies nationales, en donnant l'Europe comme modèle. Ils ont demandé la création

¹ Sur la diffusion internationale du modèle de l'Etat occidental, cf., Bertrand Badie et Guy Hermet, *La politique comparée*, Paris, Dalloz/Armand Colin, 2001. Bertrand Badie a particulièrement étudié de quelle façon le modèle culturel des institutions politiques des Etats européens a été importé dans les pays du Tiers-Monde.

² Le parcours de Nabil Shaath fait penser à celui de Salam Fayyad, ministre des Finances puis Premier ministre palestinien de 2002 à 2011. Celui-ci est un économiste qui a travaillé auparavant pour la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Il est représentatif du groupe des élites politiques qui ont capté le pouvoir après l'installation de l'OLP dans les territoires arabes occupés.

d'une « zone d'intégration économique » qui inclut Israël, l'entité palestinienne et la Jordanie, puis l'Égypte et le Liban, pour accroître les échanges commerciaux dans le cadre d'un marché commun. Un accord de coopération économique israélo-palestinien a été signé à Paris en avril 1994 ; il était censé promouvoir des projets dans différents domaines pour renforcer la dynamique du processus de paix, c'est-à-dire soutenir les négociations diplomatiques en renforçant les interdépendances entre les acteurs grâce aux mécanismes de l'économie de marché. La situation des territoires palestiniens est en effet caractérisée par une forte dépendance à l'égard de l'économie israélienne : les exportations des produits palestiniens sont destinées à 84 % au marché israélien et les importations proviennent à 99 % d'Israël (en 1992).¹ L'économie palestinienne est entravée par des mécanismes contraires aux lois du marché. Les projets de coopération devaient déboucher sur des travaux d'infrastructures qui impliquent la Jordanie et l'Égypte : la gestion des ressources en eau, les connexions routières, les transports ferroviaires (remise en état de la ligne ferroviaire Port Saïd – Gaza – Israël) et l'approvisionnement énergétique.² Des projets importants dans le secteur du tourisme ont été envisagés : par exemple, un projet associant Israël, la Jordanie et les territoires palestiniens autour de la mer morte (stations balnéaires et tourisme culturel). Un autre projet portait sur la mise en valeur touristique du Sinaï (coopération Égypte-Israël). Les coopérations sur l'eau ont concerné un projet de canal reliant la mer rouge à la mer morte, ainsi que des usines de dessalement de l'eau de mer.³

Ces projets d'infrastructures ont été prévus pour stimuler l'activité économique et inciter les entreprises à investir à leur tour. Les soutiens extérieurs (Etats-Unis, Union européenne) se réfèrent au « plan Marshall » qui avait favorisé la relance de l'activité et une forte croissance en Europe grâce au financement de grands travaux d'infrastructures.⁴ Le projet d'une Banque régionale de développement (BRD) a été proposé par les Etats-Unis pour financer les projets d'investissement des acteurs privés ou publics et renforcer les anticipations positives des agents économiques.

¹ Cf., Jacques Ould-Aoudia, « Proche-Orient : processus de paix, intégration régionale et partenariat euro-méditerranéen », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 148, avril-juin 1995, p. 3-16.

² Le port de Gaza était prévu pour acheminer les hydrocarbures en provenance du Golfe persique. Un autre projet de coopération était la construction d'un gazoduc reliant Port-Saïd en Égypte et Haïfa en Israël.

³ Ces différents projets de coopération ont été présentés à la Conférence de Casablanca en octobre 1994. Cette conférence avait pour but de discuter des projets de coopération régionale et d'augmenter les échanges commerciaux entre les pays riverains de la méditerranée en libéralisant le commerce.

⁴ Le plan Marshall (juin 1947) avait pour objectif de favoriser l'intégration économique en Europe de l'Ouest. Cette aide financière américaine (dix milliards de dollars) devait stimuler le développement économique par l'accroissement des échanges entre les pays européens alliés des Etats-Unis. Cette aide a été accompagnée d'une coordination des politiques économiques en Europe : création de l'OECE en 1948 devenue l'OCDE en 1961. Cf., Guillaume Courty et Guillaume Devin, *La construction européenne*, Paris, La Découverte, 2010, p. 10-12.

Ces projets ont été conçus pour augmenter les échanges réciproques entre ces pays qui commercent peu à cause du boycott arabe à l'encontre des produits israéliens. Ces échanges mutuels sont marginaux en raison aussi de l'insécurité et de la déstabilisation chronique de cette région.¹ Ces pays (Egypte, Israël, Jordanie et Liban) sont beaucoup plus tournés vers le marché européen pour leurs exportations et leurs importations.²

Les coopérations devaient renforcer les interdépendances entre les populations qui ont un intérêt à développer les échanges mutuels et à commercer. Cette dynamique devait améliorer la sécurité et la stabilité qui sont les conditions pour attirer les investissements étrangers : ces pays attirent peu les IDE qui s'accroissent en direction des PVD à cette période. Les Etats européens ont incité les entreprises et les fonds d'investissements à investir en Israël, dans les territoires palestiniens et en Jordanie pour accroître l'activité économique en utilisant les ressources importantes en main d'œuvre disponibles dans ces pays.

L'intégration régionale devait permettre d'ouvrir l'économie palestinienne sur les marchés des pays voisins en renforçant les partenariats économiques et en diversifiant les débouchés pour les produits agricoles, le textile et d'autres produits artisanaux. Le ministre français des Affaires étrangères a expliqué que le développement des territoires palestiniens nécessitait une intégration économique régionale et la mise en place d'un « marché commun » entre Israël, les territoires autonomes et la Jordanie.³

Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, l'UE a voulu renforcer les échanges commerciaux en mettant en avant les avantages du libre-échange. Le renouvellement de ce partenariat a été l'objet d'une conférence à Barcelone en 1995 (présidence espagnole de l'UE) qui a lancé un processus de négociations auquel tous les pays concernés ont participé dont Israël et l'AP. Le ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charrette, a expliqué en janvier 1996, lors d'une conférence des Etats donateurs réunis à Paris, que le soutien aux populations palestiniennes aura des retombées positives sur la région toute entière et au-delà sur la méditerranée.

« Je suis convaincu, comme sans doute chacun d'entre vous, que l'effort que nous accomplissons en faveur des Palestiniens aura des retombées sur la région toute entière. Le développement économique des territoires palestiniens doit contribuer au développement du Proche-

¹ 5 % seulement du commerce international des pays du Moyen-Orient se réalise à l'intérieur de cette région. Il consiste pour l'essentiel en hydrocarbures et en réexportations de produits qui ont été manufacturés ailleurs. Cf., Louis Blin et Philippe Fargues (dir.), *L'économie de la paix au Proche-Orient* (tome 1), Maisonneuve et Larose / CEDEJ, 1995.

² Cf., Jacques Ould-Aoudia, « Proche-Orient : processus de paix, intégration régionale et partenariat euro-méditerranéen », article cité.

³ Déclaration du ministre des Affaires étrangères le 20 février 1995 lors d'un colloque à l'UNESCO à Paris : *La Politique étrangère de la France*, février 1995.

Orient et, au-delà, de l'ensemble méditerranéen, comme l'a montré sa participation active à la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone. En apportant notre assistance au développement économique des Palestiniens, nous accueillons parmi nous un nouveau partenaire avec qui nous aurons beaucoup à échanger et qui aura, à son tour, beaucoup à nous apporter. »¹

Cette déclaration a été faite à un moment où des obstacles menacent de plus en plus la poursuite des projets de développement. Les attentats contre les civils en Israël et les violences dans les territoires occupés ont entraîné le bouclage de ces territoires et de nombreuses restrictions à la liberté de circulation entre la Cisjordanie et Gaza. Durant l'année 1995, les frontières entre la Cisjordanie et la Jordanie, ainsi qu'entre Gaza et l'Égypte, ont été souvent fermées, ce qui a empêché les échanges commerciaux et les coopérations. Ce contexte difficile nécessite de légitimer la politique d'aide en invoquant les bénéfices attendus pour l'ensemble de la région. En effet cette politique est coûteuse et incertaine du fait de la dégradation de la situation.

Cette conférence visait à inscrire l'aide au développement dans le long terme en privilégiant les projets d'investissement au détriment de l'aide d'urgence. Elle a collecté des fonds pour financer le programme présenté par l'AP sous le contrôle de la Banque Mondiale. Elle a été considérée comme un succès car le nombre d'États donateurs a augmenté et le montant de l'aide collectée a été supérieur à celui attendu par les organisateurs.² Elle a été présentée par le ministre comme un signal positif pour conforter les institutions du futur État palestinien. En effet des élections ont lieu le 20 janvier 1996 pour la présidence de l'AP et pour désigner les élus du nouveau Conseil de l'autonomie. Un millier d'observateurs internationaux dont trois cents européens ont été présents pour surveiller la bonne tenue de ces élections dont l'Union européenne a assuré la coordination de l'observation. Des institutions stables et légitimes sont considérées comme la meilleure garantie pour les projets de développement à long terme.³ Elles devaient respecter les principes de l'État démocratique et laïc : la séparation des pouvoirs et le renforcement d'un Conseil législatif qui doit assurer un contrôle sur l'exécutif. Ce Conseil législatif a reçu la visite du président Jacques Chirac invité à assister à une séance de débats

¹ Extrait du discours d'Hervé de Charrette le 9 janvier 1996 : *La Politique étrangère de la France*, janvier 1996, p. 24.

² Le ministre annonce que 1,365 milliards de dollars ont été collectés pour financer les projets d'investissement en 1996.

³ Des économistes ont montré à partir d'études empiriques que les institutions publiques favorisent la croissance économique endogène. En effet les institutions fournissent des biens publics à la collectivité, elles assurent la sécurité des échanges entre les acteurs privés, et elles favorisent la recherche et l'innovation. Leur rôle décisif a été mis en évidence dans les études comparatives sur la croissance des pays en voie de développement. Cf., Dominique Guellec et Pierre Ralle, *Les nouvelles théories de la croissance*, Paris, La Découverte, 2003.

parlementaires en octobre 1996. Celui-ci a été le premier chef d'Etat étranger à s'adresser aux députés palestiniens et à apporter son soutien à cette institution.¹

2.3. La prévalence des politiques d'assistance humanitaire

Les projets d'investissement internationaux sont cependant progressivement suspendus à cause de la dégradation de la situation sécuritaire et de la reprise des affrontements durant l'année 1996. C'est donc la logique de l'assistance humanitaire sous la forme de l'aide d'urgence qui continue à prévaloir. C'est ce qu'explique le ministre des Affaires étrangères en décembre 1996 en réponse à une question d'un parlementaire au Sénat.

« En revanche, le développement de l'investissement dans les Territoires palestiniens, que nous souhaitons encourager et que les entreprises françaises seraient prêtes à entreprendre, continue de se heurter à la réalité du bouclage permanent des Territoires depuis février dernier, au blocage du processus de paix et aux réticences des autorités israéliennes. Compte tenu de l'asphyxie économique de la Cisjordanie et de Gaza, la plupart des projets d'investissement de l'Autorité palestinienne ne peuvent qu'être imputés sur les budgets d'aide internationale. La France a consacré la part la plus importante des protocoles financiers de 1995 et 1996 au financement du port de Gaza qui est, avec l'aéroport, le projet prioritaire des Palestiniens. Or, le démarrage de la construction du port continue de se heurter au refus des autorités israéliennes de délivrer les autorisations nécessaires. Les négociations sur cet important projet doivent reprendre très prochaine entre Israéliens et Palestiniens. La France a par ailleurs financé des projets en matière de rénovation du secteur de l'eau, d'équipement pour la police, de télévision, de santé, d'équipements municipaux et de soutien au secteur privé, mais la situation n'a pas encore permis le passage de l'aide publique à l'investissement proprement dit. »²

L'aide financière d'urgence est prise en charge par le ministre délégué à l'Action humanitaire et aux Droits de l'Homme. Ce nouveau ministère procure des aides à certaines administrations palestiniennes (éducation, santé) pour assurer leur fonctionnement, et il a été amené à jouer un rôle accru dans la politique de coopération internationale. La ministre déléguée à l'Action humanitaire, Lucette Michaux-Chevry, justifie son action dans un entretien au journal *Le Figaro* en octobre 1994 :

« La France a toujours été, au plan diplomatique, un interlocuteur très actif dans la genèse du processus de paix entre Israël et les Palestiniens. Nous sommes très présents au sein de ce processus. En ce qui me concerne, en Israël, je souhaite jeter les bases d'une coopération franco-israélienne

¹ Voir le discours de Jacques Chirac le 23 octobre 1996 : *La Politique étrangère de la France*, septembre-octobre 1996, p. 245-247. Son discours est prononcé en présence du président de l'AP et des ministres. Le président du Conseil législatif palestinien a été invité par le Parlement français pour entamer une coopération entre les deux assemblées. D'autres dirigeants occidentaux ont apporté leur soutien au conseil législatif palestinien : le Premier ministre britannique et la secrétaire d'Etat américaine.

² Réponse du ministre Hervé de Charrette à une question écrite au Sénat le 19 décembre 1996 : *La Politique étrangère de la France*, novembre-décembre 1996, p. 301.

dans le domaine de l'action humanitaire, de son enseignement et de son évaluation. En Cisjordanie et à Gaza, nous souhaitons faire une évaluation des besoins humanitaires qui sont très importants, notamment au niveau des enfants, des familles de prisonniers, des orphelins, des handicapés, des étudiants nécessiteux. Nous devons y développer notre aide en matière d'éducation, d'action sanitaire et sociale et de réinsertion des prisonniers libérés... Nous avons déjà subventionné des crèches, des centres de soins, des établissements d'enseignement et des ONG qui sont présentes sur le terrain. La terre que je vais visiter est le berceau de la spiritualité. C'est notre devoir d'y rappeler nos valeurs de fraternité entre les religions, d'égalité des chances et de liberté des personnes. »¹

Au sujet des limites de cette action humanitaire, elle déclare : « L'action humanitaire de l'Etat se limite volontairement à n'intervenir que dans les cas d'urgence où aucun autre mode d'intervention ne répond aux exigences de la situation. Cette action prend fin une fois l'urgence passée, dès que des actions de réhabilitation et de développement ont pu être mises en place. » Cet entretien permet à ce ministre peu connu de présenter son action à la tête d'un ministère rattaché à celui des Affaires étrangères. L'action menée avec Israël et les territoires palestiniens occupe l'essentiel de l'entretien, avec les opérations menées par la France au Rwanda. Cette coopération apparaît donc centrale à cette période dans la conduite de l'Action humanitaire de l'Etat à l'international. Cependant les limites sont floues entre ce qui relève du ministère de la Coopération et ce qui concerne spécifiquement le ministre délégué à l'Action humanitaire. Ce flou révèle que l'assistance humanitaire (l'aide d'urgence) tend à se confondre avec la politique des coopérations à long terme.

Le soutien a été justifié par le développement économique de territoires appauvris et enclavés. L'aide internationale a privilégié le financement de grands travaux d'infrastructures pour soutenir le processus de paix dans le cadre d'une politique post-conflit, sur le modèle du plan Marshall. Le soutien aux institutions palestiniennes a été fondé sur la nécessité du développement de ces territoires dans la perspective d'une intégration régionale pour favoriser les échanges et la croissance. Mais c'est finalement la logique de l'assistance humanitaire et de l'aide d'urgence qui a prévalu à cause des entraves aux projets de développement à long terme.

¹ Interview de Lucette Michaux-Chevry dans *Le Figaro* du 26 octobre 1994 : *La Politique étrangère de la France*, septembre-octobre 1994, p. 291. Ce ministère dispose d'un budget propre de 120 millions de francs. Il agit en coordination avec d'autres ministères plus importants pour mener à bien ses actions.

Section 3. L'engagement des collectivités locales en faveur du développement

3.1. Les coopérations des villes en faveur du développement social et urbain

Les collectivités territoriales ont contribué aux politiques de coopération pour le développement des territoires autonomes. Les coopérations menées par les collectivités locales ont connu un essor important depuis le début des années 1980. Elles ont été rendues possibles par les lois de décentralisation de 1982-1983 qui ont donné davantage d'autonomie de gestion et de pouvoir administratif aux régions et départements. Ces collectivités ont eu la responsabilité de développer l'activité économique sur leur territoire. Elles se sont saisies de cette autonomie pour mener des projets de coopération avec les collectivités du « tiers-monde », en particulier en Afrique et en Amérique du Sud.¹ Ceux-ci ont offert des opportunités pour impliquer les entreprises locales dans les partenariats internationaux et investir dans de nouveaux marchés. Les « coopérations décentralisées »² ont été encouragées par les autorités de l'Etat, en particulier le ministère de la Coopération et celui des Affaires étrangères, car perçues comme complémentaires de l'action étatique.³ Elles ont été institutionnalisées par les pouvoirs publics : création d'une « bourse des projets de coopération décentralisée » en 1985 par le ministère de la Coopération, puis d'un Bureau permanent chargé d'étudier ces projets et disposant d'un budget propre.⁴ Une « Commission de la coopération décentralisée pour le développement » a été mise en place en juillet 1989, présidée par le ministre de la Coopération. Elle comprend un Collège de seize élus locaux et de seize représentants de l'Etat. Des assises

¹ Les pays africains et sud-américains ont connu une démocratisation et des réformes de décentralisation des pouvoirs administratifs durant les années 1980.

² Cette expression s'est progressivement imposée pour désigner les coopérations menées par les collectivités locales avec leurs homologues à l'étranger. C'est à partir de 1985 qu'elle est utilisée dans les documents officiels (circulaires ministériels). Les termes de « jumelage » ou de « partenariat » sont moins appropriés. C'est au cours des années 1980 que le terme de « coopération décentralisée » s'est imposé. Cf., Franck Petiteville, *La coopération décentralisée. Les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, Paris, L'Harmattan, 1995.

³ « Il y a, à ce changement de perception de la coopération décentralisée, une raison essentielle : en quelques années de multiples actions de coopération se sont développées, et l'Etat a pu constater la dominante apolitique, économique et humanitaire de la coopération décentralisée, dans la lignée des accords pionniers signés en 1980-1981 par les régions PACA et Nord-Pas-de-Calais. Les craintes plus ou moins avouées de voir ces coopérations entamer le monopole de l'Etat en matière diplomatique ont été rapidement dissipées. Tout s'est donc passé comme si l'Etat avait cessé de craindre d'être débordé par les initiatives des collectivités locales. » : Franck Petiteville, *La coopération décentralisée. Les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, *op. cit.*, p. 39.

⁴ Ce budget augmente chaque année de façon continue de 1985 au milieu des années 1990. Les projets de coopération présentés par les collectivités locales peuvent être cofinancés jusqu'à 50 % du budget par le ministère des Affaires étrangères. Dans la pratique, au début des années 1990, l'Etat cofinance en moyenne à hauteur de 15 % les programmes de coopération menés par les collectivités.

régionales puis nationales de la coopération décentralisée se sont tenues à Rennes en novembre 1990. Une loi adoptée le 6 février 1992 reconnaît juridiquement le droit des collectivités territoriales d'établir des « conventions » de coopération décentralisée avec des collectivités locales étrangères. Les conventions ont désormais un statut juridique reconnu auprès des autorités publiques qui encouragent les collectivités à mener des actions internationales. La loi prolonge les mesures législatives précédentes de décentralisation des compétences de l'Etat.

Les coopérations menées par les collectivités locales avec les collectivités autonomes palestiniennes s'inscrivent dans la logique des partenariats noués avec les collectivités des pays du Sud. Elles sont dans le prolongement des partenariats et jumelages menés depuis les années 1980 et qui s'accroissent durant la décennie 1990. Elles sont conçues pour contribuer au développement de ces territoires et consolider le processus de paix. C'est en particulier le développement social et urbain qui est à l'ordre du jour. Ce sont surtout des communes qui ont établi des coopérations avec des localités palestiniennes dans le domaine de l'aménagement urbain et de la gestion municipale. Notre hypothèse est que les coopérations des collectivités locales sont devenues un engagement en faveur d'une cause humanitaire presque comme une autre.

La politique de coopération de l'Etat est conduite en partenariat avec les collectivités locales : lors des rencontres nationales de la coopération décentralisée en octobre 1994, le ministre des Affaires étrangères a annoncé qu'une trentaine de villes françaises sont mobilisées pour mener des coopérations dans les territoires autonomes. Intervenant en clôture des travaux, il a défini les priorités des coopérations de la France : d'abord l'Europe centrale et orientale qui est une « zone d'action privilégiée », puis les pays du sud de la méditerranée et du Proche-Orient. Il a rappelé la nécessité du développement pour soutenir le processus de paix et insisté sur le rôle spécifique des collectivités locales pour soutenir les institutions et les services publics dans les territoires palestiniens. Il a ajouté que la coopération avec ces territoires est un exemple d'articulation efficace entre l'action de l'Etat et celle des collectivités.

« Dans les territoires autonomes palestiniens, vous les avez cités tout à l'heure, la France a également mobilisé une trentaine de villes françaises afin d'appuyer la mise en place d'administrations locales, d'assurer la formation des élus locaux, d'amorcer une réflexion sur le développement économique de ces territoires. »¹

¹ Extrait du discours d'Alain Juppé, le 27 octobre 1994 : *La politique étrangère de la France*, septembre-octobre 1994, p. 292.

Un « Fonds de coopération décentralisée pour la Palestine » (FCDP) a été créé en novembre 1994 dans le cadre de Cités unies France (CUF) pour susciter des projets et accroître les coopérations. Ce Fonds est alimenté par le ministère des Affaires étrangères, par le ministère de la Jeunesse et des Sports et par la Commission européenne. CUF est l'ancien Comité national de jumelage qui bénéficie depuis 1987 d'une dotation annuelle du ministère de la Coopération pour subventionner les coopérations des municipalités en direction des pays en développement. CUF a joué un rôle important dans l'essor des coopérations décentralisées car c'est une structure nationale qui conseille les collectivités locales dans la mise en route de leurs projets, et qui mutualise les expériences de chacune d'entre elles pour donner davantage de cohérence et d'efficacité aux projets menés avec les collectivités du Sud. CUF a organisé fin 1994 une délégation de maires qui s'est rendu en Israël et dans les territoires palestiniens pour envisager des projets de coopération décentralisée avec des collectivités autonomes.¹

Les premières conventions de coopération décentralisée sont signées en 1996 entre des collectivités françaises et des localités autonomes palestiniennes. Les collectivités de la région Rhône-Alpes ont été parmi les premières à mené des projets de coopération : les villes de Grenoble, Romans-sur-Isère, Eybens, Gières et Saint-Priest se sont engagées en faveur du développement touristique dans le district de Bethléem en Cisjordanie. Ces projets se sont inscrits dans le cadre d'un programme de développement de la ville intitulé « Bethléem 2000 ». La municipalité de Grenoble a signé une convention de coopération avec les villes de Beit Jala et Beit Sahour situées dans le district de Bethléem. Elle a contribué à valoriser l'artisanat palestinien dans le cadre du commerce équitable et du tourisme solidaire en sollicitant des partenaires. Elle a inscrit cette coopération dans sa politique de promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur son territoire. Ce secteur connaît alors un essor important avec l'ouverture de nouvelles boutiques et l'organisation de salons dédiés au commerce équitable. La ville a proposé à des acteurs privés (associations et entreprises) d'ouvrir une agence de tourisme solidaire qui propose des circuits de séjour dans les villes partenaires de Grenoble (Bethléem, Sfax en Tunisie et une localité en Arménie) dans une démarche de « tourisme responsable ». La municipalité a incité les associations de ce secteur d'activité (ESS) à investir dans ces partenariats en soutenant financièrement les projets, en facilitant les relations entre les partenaires français et palestiniens, et en favorisant leur visibilité dans le cadre de forums régionaux. Ces acteurs anticipent une forte demande pour le tourisme responsable et donc

¹ Cf., Cités Unies France, *Dossier Pays : Palestine*, 2008. Brochure consultée au siège de CUF à Paris. CUF a aussi publié un « Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-palestiniens » en février 2013.

l'émergence d'un marché porteur pour les professionnels de ce secteur. Grenoble et la région Rhône-Alpes sont partenaires des agences de tourisme qui proposent des circuits de séjour dans le district de Bethléem. Une association basée à Grenoble, l'ASGAP (Association de solidarité avec les groupes d'artisans palestiniens), a soutenu une coopérative à Beit Sahour, « Holy Land », qui promeut l'artisanat local et le tourisme. L'ASGAP a aussi développé des partenariats avec d'autres ateliers de broderie dans cette région. Le secteur du textile représente une part importante de l'activité industrielle dans les territoires palestiniens.¹ Les entreprises de ce secteur sont de petite taille (elles comptent en moyenne six salariés).²

Bethléem est un centre de pèlerinage et de tourisme important : elle accueille sept mille visiteurs par jour à la fin des années 1990.³ Le district de Bethléem a développé un réseau de chambres d'hôtes qui est un mode d'hébergement nouveau qui n'existe pas ailleurs dans les territoires palestiniens. Ce mode d'hébergement est ajusté aux valeurs du tourisme responsable : il procure des revenus aux familles et il met en relation directe les visiteurs et les habitants. Un nouvel organisme a été créé à Bethléem pour coordonner les coopératives, associations et entreprises locales qui veulent s'impliquer dans le « tourisme solidaire » (nouveau label) : ATG (Alternative Tourisme Group). Le secteur du tourisme représente le plus important potentiel de développement pour l'économie palestinienne d'après certains spécialistes de cette région.⁴

La commune de Saint-Herblain (Loire-Atlantique) a contribué à la construction d'une bibliothèque municipale à Bethléem. Ce projet a été mené par une association, « Pays de Loire – Gaza – Jérusalem », créée en 1991, qui rassemble plusieurs communes agissant pour accroître ces coopérations. La bibliothèque s'est inscrite dans un projet plus large d'un centre culturel multimédia et d'un centre de ressource dédié au tourisme et à la découverte des cultures étrangères, notamment française.⁵ Saint-Herblain a participé à la formation des agents municipaux de Bethléem (cadres administratifs, élus locaux) pour la gestion des collectivités locales.⁶

¹ Le textile représente 16 % du PIB et occupe 31 % des travailleurs de l'industrie. Cf., Jacqueline Coulon-Lascaux, communication aux Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, décembre 2007.

² Le secteur industriel représente environ 12 % de la population active. Les entreprises de ce secteur sont souvent dans la sous-traitance. Cf., Louis Blin et Philippe Fargues (dir.), *L'économie de la paix au Proche-Orient*, Maisonneuve et Larose / CEDEJ, 1995, tome 1.

³ Cf., Actes des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, décembre 2007.

⁴ Le tourisme est considéré comme le principal atout de cette économie si la stabilité et la sécurité sont garanties. Cf., Louis Blin et Philippe Fargues (dir.), *L'économie de la paix au Proche-Orient*, *op. cit.*

⁵ Un centre culturel français est installé à Bethléem, l'Alliance française. Trois autres centres culturels sont ouverts à Gaza, Ramallah et Jérusalem.

⁶ Un « pacte d'amitié » a été signé entre Saint-Herblain et Bethléem en octobre 1992. Cette commune française s'est attachée à Bethléem qui est considérée comme un lieu saint chrétien. Cf., *La Gazette*, 26 juillet 1999. Archive de presse consultée à Via le Monde (Bobigny), centre de ressources documentaires du Conseil général de Seine-Saint-Denis spécialisé dans les coopérations internationales.

Plusieurs communes se sont concertées pour agir conjointement en faveur du développement du district de Bethléem. Des réseaux de coopération urbaine associant les villes du nord et du sud de la méditerranée ont été mis en place depuis le début des années 1990 dans le cadre de Cités Unies Développement.¹ L'Union européenne a financé un programme « Med-Urbs » à partir de 1993 pour renforcer les coopérations entre les villes du nord et du sud de la méditerranée dans le but de construire un réseau durable de coopération urbaine (doté d'un budget de huit millions d'Ecu).

La ville de Romans-sur-Isère (Drôme) a mené des coopérations avec Beït Sahour (localité de quatorze mille habitants, située dans le district de Bethléem) depuis 1996.² Cette coopération a d'abord concerné le développement du secteur touristique par la formation de guides touristiques palestiniens francophones. Elle a ensuite porté sur l'appui au développement de l'artisanat local à partir de 2000. Un projet de valorisation de l'artisanat palestinien a été mené dans le cadre du commerce équitable qui est un secteur qui se développe à cette période. La ville a soutenu cet artisanat en partenariat avec Andines qui est une entreprise spécialisée dans le commerce équitable (centrale d'achat). Andines importe ces produits artisanaux et assure leur distribution et leur vente en France.³ La municipalité de Romans a collaboré avec la chambre des métiers de la commune pour associer d'autres entreprises et coopératives intéressées par le commerce international. Elle a informé la population en menant des projets de sensibilisation en direction des établissements scolaires (lycées généraux et professionnels, CFA spécialisé dans le commerce international), et elle a rendu compte de ses actions dans le journal municipal. Elle a accueilli des artisans palestiniens qui ont présenté leur production (broderies, vêtements, pièces sculptés) lors d'expositions et sur les marchés de Romans et des villes partenaires de la région Rhône-Alpes. Ces manifestations ont une dimension à la fois commerciale et culturelle.⁴ La municipalité veut en effet sensibiliser la population par rapport à la situation économique des territoires palestiniens à travers l'artisanat.

¹ Cités Unies Développement (CUD) est une organisation internationale créée en 1989 et spécialisée dans le développement urbain et la gestion municipale. Elle est une émanation de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU, fondée en 1957), et son siège est à Paris. Les réseaux de villes partenaires sont spécialisés par aire géographique et par programme de coopération. Ils bénéficient de subventions versées par le PNUD, la Banque Mondiale et l'Union européenne. Cf., Franck Petiteville, *La coopération décentralisée. Les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, op. cit.

² Romans-sur-Isère compte 33 000 habitants. C'est une commune de montagne située à 80 km de Grenoble.

³ La coopérative artisanale de Beit Sahour avec laquelle Romans coopère est enregistrée à l'IFAT qui est un réseau international des acteurs du commerce équitable.

⁴ Les produits artisanaux de Beit Sahour sont majoritairement des articles religieux. Les matériaux utilisés sont le bois d'olivier, la nacre. La localité de Beit Sahour est connue pour être le lieu où les bergers ont appris la naissance du Christ, d'après la Bible. Voir la communication de Frédéric Deshayes, responsable des relations internationales à la municipalité de Romans, Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, décembre 2007.

Romans a mené des coopérations avec deux villes du sud de la méditerranée : elle a soutenu la création d'une bibliothèque municipale à Taroudannt au Maroc. Elle a coopéré avec El Jem en Tunisie, ville touristique connue pour son amphithéâtre romain. Elle a contribué à la restauration d'une villa romaine en partenariat avec l'Association drômoise chantiers animation vie locale (Adcavil). Celle-ci a formé des techniciens tunisiens pour l'animation de festivals de musique. Ces coopérations ont permis à des jeunes de Romans de participer à des chantiers d'aide au développement dans le cadre de missions d'insertion professionnelle.¹ Une Plateforme d'insertion par l'humanitaire et la coopération a été créé pour inciter les jeunes des quartiers défavorisés à participer à ces projets humanitaires. Les coopérations internationales de la ville impliquent plusieurs catégories d'acteurs locaux (entreprise, association, centre de formation) et génèrent une activité économique et une création d'emplois (dix emplois ont été créés en lien avec les coopérations d'après la municipalité). Le secteur touristique est particulièrement concerné par ces coopérations car il correspond au domaine de compétences de la ville et de ses partenaires institutionnels.

La ville de Romans a été donnée en exemple par Cités unies France pour l'organisation efficace de ses coopérations internationales et pour l'implication des habitants dans les projets de coopération.²

Franck Petiteville indique que les coopérations menées par les communes françaises en faveur du développement social et urbain en Afrique et en Amérique latine sont limitées par les capacités financières des villes. Par conséquent, celles-ci concernent surtout les transferts de compétences dans le domaine de la gestion municipale et de l'aménagement urbain.

« Le fait que la coopération décentralisée en matière d'ingénierie urbaine intervienne dans des secteurs qui impliquent des travaux de gros œuvre ne signifie pas que ces travaux sont pris en charge par la collectivité locale française : rares sont en fait les programmes de coopération qui font participer les collectivités locales à la phase de réalisation technique. Ces dernières n'ont ni les moyens financiers ou logistiques d'assurer sur place la maîtrise d'œuvre des projets, ni surtout la vocation à se substituer à leur partenaire dans ces attributions exclusives. L'intervention de la collectivité française se situe donc dans les activités situées en amont du cycle de projet : missions d'expertise, études de faisabilité, audits, évaluation des besoins, schéma prévisionnel des travaux... Cette assistance se traduit par des missions de personnels qualifiés des services techniques de la ville

¹ Ces informations proviennent de la brochure « La coopération décentralisée : un outil de développement durable et de rapprochement entre le Nord et le Sud », qui contient les Actes d'un colloque tenu à Cergy en novembre 2006. Voir la communication de Caroline Lanciaux, responsable de la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) de la ville. Archive consultée à Via le Monde, Bobigny.

² CUF a détaillé les coopérations de Romans dans les fiches techniques qu'elle destine aux collectivités membres de son réseau. Romans a fait aussi l'objet de reportages dans la presse spécialisée. Cf., Bénédicte Fiquet, « Romans, ville ouverte », *Alternatives Internationales*, février 2005, p. 110-111. Voir aussi l'article « Le Romans de la coopération », paru dans la revue *Territoires*, n° 445, février 2004.

française dans la ville du sud, et par des stages de formation en France des personnels homologues de celle-ci. La coopération décentralisée en matière d'ingénierie urbaine opère donc sur le mode dominant de prestations de services et d'échanges de personnels qualifiés. En conséquence, le coût financier de cette forme de coopération n'est généralement pas exorbitant pour la collectivité française car les frais sont répartis entre les deux villes coopérantes. »¹

Cités Unies France et l'Association des maires de France (AMF) ont organisé une délégation d'élus locaux qui s'est rendue à Gaza début 1996. Cette visite a été l'occasion d'établir les premiers contacts d'un partenariat entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la ville de Gaza.² Une convention de coopération décentralisée a été signée en avril 1996. Dunkerque a financé une bibliothèque municipale et un parc à Gaza, avec le soutien de l'Etat, de la région Nord et de l'UNESCO. Cette coopération a donné lieu à des transferts de savoir-faire : la directrice de la lecture publique et un architecte de Dunkerque ont effectué six séjours à Gaza durant deux ans et demi pour travailler avec l'équipe municipale locale. Dix employés municipaux de Gaza ont suivi une formation à Dunkerque dans le domaine de la gestion des services publics. La bibliothèque a été inaugurée en juillet 1999 en présence du maire de Dunkerque.³ Les coopérations se sont ensuite orientées sur l'appui technique pour la gestion de l'eau à Gaza (actions de formations professionnelles), afin d'identifier les réseaux d'eau enterrés de la ville et mettre en place un système d'informations géographiques (SIG). Dunkerque s'est engagée à acquérir du petit matériel pour effectuer des relevés de terrain. Deux entreprises françaises sont intervenues à Gaza (et à Bethléem) pour la gestion de l'eau : Vivendi et Suez Environnement. Dunkerque a aussi coopéré dans le domaine de l'agriculture urbaine en menant un projet avec une ONG locale, PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee). Elle a développé ce projet en y associant des acteurs privés dans le but de mettre en valeur le territoire de Dunkerque et en particulier un quartier avec une zone maraîchère. Elle a sollicité une association (l'AFEJI⁴) qui promeut l'insertion professionnelle par l'agriculture biologique en milieu urbain. Cette association échange des conseils et des services avec le PARC pour partager les expériences de l'agriculture en ville (par exemple développer les cultures sous serre sur les toits des immeubles). Par ailleurs, une entreprise privée, Artisans du Monde, importe en France l'huile d'olive produite par le PARC à Gaza.

¹ Cf., Franck Petiteville, *La coopération décentralisée. Les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, op. cit., p. 70-71.

² L'agglomération de Gaza compte 600 000 habitants.

³ Cf., *La Gazette*, 26 juillet 1999 : archive consultée à Via le Monde.

⁴ Cette association est présidée par Michel Delebarre qui dirige la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le chef de ce projet d'agriculture urbaine est le responsable des questions d'emploi et de création d'entreprises à Dunkerque.¹ La coopération intéresse cette ville dans la mesure où elle permet de susciter l'activité économique sur son territoire, ce qui relève de la responsabilité des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation.

Le président de l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque insiste sur la « réciprocité » dans le partenariat avec la ville de Gaza.² Il s'agit pour lui d'une relation d'échange qui doit être mutuellement avantageuse, et non d'un projet humanitaire qui implique une logique asymétrique d'aide (telle que l'aide publique au développement).

Les villes de Barcelone et de Turin se sont associées avec Dunkerque pour un projet d'aménagement urbain à Gaza en 2003, chacune se spécialisant dans son domaine de compétences. Dunkerque a mené dans ce cadre un projet de création d'une maison de quartier. Ce partenariat correspond au modèle des réseaux de villes mis en place par Cités unies développement (CUD) pour développer les coopérations urbaines Nord-Sud.

Les coopérations menées par les collectivités locales se sont concentrées sur la mise en place de services publics, la construction ou rénovation d'établissements culturels, la formation d'agents administratifs. Ce sont les équipements culturels et sportifs qui font surtout l'objet de coopérations. Ces domaines d'intervention sont précisément ceux définis comme prioritaires par le ministre des Affaires étrangères en octobre 1994 : la coopération culturelle et technique, la promotion de la langue française (francophonie), les coopérations en matière d'ingénierie urbaine. La gestion municipale et urbaine constitue un domaine de compétences que les élus locaux (et les techniciens territoriaux) peuvent valoriser auprès des villes du Sud. Le ministre voulait spécialiser les coopérations dans les domaines où les collectivités locales ont un avantage comparatif. En effet, ces partenariats permettent de renforcer les coopérations économiques dans lesquelles les entreprises françaises, publiques ou privées, sont des acteurs importants. Ces partenariats permettent d'accéder à des marchés où la concurrence est forte, par exemple en Europe orientale et au Proche-Orient. Les compétences dans le domaine de « l'ingénierie urbaine » sont recherchées et profitent aux administrations et entreprises qui nouent des relations avec leurs homologues étrangers.³

¹ Voir la communication d'Alex Obry aux Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, les 3 et 4 décembre 2007 à l'Institut du monde arabe à Paris. Les actes de ces Assises ont été publiés en version numérique par CUF.

² Cf., Actes des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, décembre 2007, p. 41.

³ Cf., *La politique étrangère de la France*, septembre-octobre 1994, p. 292-295.

Les coopérations ont suscité la création d'une Association des Autorités locales palestiniennes (APLA) en 1997. Celle-ci défend les intérêts des collectivités locales et apporte un soutien technique à ses membres. Elle développe des relations entre collectivités palestiniennes et réseaux internationaux de collectivités locales.¹ La mise en place de cette APLA s'inscrit dans le processus d'institutionnalisation de l'entité palestinienne. En 1997, une loi sur les collectivités donne un cadre juridique aux municipalités et conseils locaux palestiniens.² De 1994 à 1997, le nombre de municipalités passe de 30 à 119 et le nombre de conseils de village passe de 109 à 251. Ce développement des autorités locales est le résultat du travail entrepris par le ministère du Gouvernement local depuis sa création en 1994. Le rôle de ce ministère est d'assurer le fonctionnement des services publics et l'organisation administrative du territoire.³ La loi de 1997 a défini les domaines de compétences et prérogatives des collectivités locales, ainsi que leurs sources de financement.

3.2. Un rôle politique davantage affirmé après 2000

Le Fonds de coopération décentralisée pour la Palestine créé dans le cadre de CUF en 1994 a été transformé en « Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine » (RCDP) en février 2003, et il a pris la forme juridique d'une association à laquelle peuvent adhérer les collectivités locales et territoriales. Le RCDP a été constitué après une conférence à Dunkerque en décembre 2002 qui a réuni les collectivités locales et les ONG européennes impliquées dans des projets de développement dans les territoires palestiniens, en présence des maires de quinze grandes villes palestiniennes. Cette conférence soutenue par le ministère des Affaires étrangères a débouché sur la création d'un réseau des Collectivités européennes pour la paix au Proche-Orient (COEPPPO).

La Communauté urbaine de Dunkerque a joué un rôle important dans la structuration de ce réseau de villes françaises et européennes engagées dans les coopérations décentralisées. Le RCDP est présidé depuis 2004 par Claude Nicolet, adjoint au maire de Dunkerque et conseiller communautaire. Celui-ci a expliqué dans un entretien : « Le RCDP a d'ailleurs, du fait de la spécificité de la situation palestinienne, un statut particulier au sein de Cités Unies France : c'est

¹ Cf., Cités Unies France, « Dossier Pays : Palestine », 2008. Document consulté au siège de CUF à Paris. Le président de l'APLA est le maire de Gaza. Les premières assises de la coopération décentralisée franco-palestiniennes ont eu lieu à Gaza en juillet 2000.

² Les municipalités concernent les localités de plus de cinq mille habitants, tandis que les conseils de village administrent les localités de moins de cinq mille habitants.

³ Ce ministère basé à Ramallah a institué quatorze districts (gouvernorats) qui ont remplacé les huit régions militaires administrées par les autorités israéliennes. Ces districts reprennent les limites des découpages ottomans et jordaniens.

le seul groupe pays à avoir son existence juridique propre. C'est une association qui a une très forte dimension institutionnelle, car ce ne sont que des collectivités locales ou des établissements publics qui adhèrent au réseau. Nous avons d'ailleurs un bureau à Ramallah qui fait figure de représentation permanente des collectivités locales en Palestine. »¹

Le RCDP a une fonction de conseil et d'expertise auprès des collectivités locales : il apporte un soutien logistique pour la mise en place des projets de coopération et assure des formations à destination des élus locaux et des agents administratifs. Il réalise ce travail en s'appuyant sur les ressources de Cités unies France : le RCDP dispose de deux chargés de missions au siège de CUF à Paris. Par ailleurs le directeur de CUF (Bertrand Gallet) assure la fonction de secrétaire-général du RCDP. Ce Réseau dispose aussi d'un bureau et d'un coordinateur permanent à Ramallah. CUF compte quarante-six collectivités françaises engagées dans des coopérations décentralisées avec des localités palestiniennes.²

Le RCDP revendique depuis sa création une « mission politique » qu'il distingue de sa « mission technique » d'opérateur de projets de coopération.³ Il assume un rôle de porte-parole des collectivités locales : d'une part pour informer et sensibiliser la population sur la situation dans les territoires palestiniens, et d'autre part pour interpeller les autorités publiques en France et en Europe (Commission européenne, Conseil de l'Europe). Ce rôle est plus affirmé à cause des entraves aux projets de développement dans ces territoires et de l'aggravation de la situation économique depuis 2000.⁴ Ces entraves ont accentué le poids des aides d'urgence dans les coopérations et ont transformé ces dernières en politique d'assistance humanitaire. Ces élus locaux refusent cette assistance car ils souhaitent des partenariats conçus comme une relation d'échanges réciproques. Certains rejettent en effet la relation asymétrique qu'implique la politique d'aide au développement.⁵ En cela ils revendiquent une démarche « politique » et ils critiquent la conception humanitaire de l'aide publique au développement. Ils ne veulent pas être en position de « donateurs » (bailleurs de fonds) qui leur attribue une situation proéminente

¹ Extrait de l'entretien avec Claude Nicolet paru dans la revue *Territoires*, avril 2007, p. 119.

² Au début des années 2000, ces collectivités sont en grande majorité des communes, ainsi qu'un conseil régional (PACA) et trois conseils généraux (Bouches-du-Rhône, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Le ministre de la Coopération, Charles Josselin, a défini une liste de pays inclus dans une « Zone de solidarité prioritaire » dont la Palestine : *La politique étrangère de la France*, janvier-février 1999, p. 249-261. Cette déclaration a été faite le 11 février 1999 au moment où s'opère une réforme importante de la coopération. Charles Josselin est devenu ensuite le président de CUF.

³ Cf., Cités unies France, « Dossier Pays : Palestine », 2008, p. 48-49. Document consulté au siège de CUF à Paris.

⁴ La situation économique s'est fortement dégradée avec la reprise des affrontements armés dans les territoires occupés. La « seconde Intifada » (2000-2005) a entraîné le bouclage de ces territoires et la multiplication des check-points israéliens.

⁵ Voir la communication de Bertrand Gallet, directeur de CUF, au colloque sur la coopération décentralisée à Cergy en décembre 2006. Voir aussi, *Territoires* n° 445, « Décoloniser la coopération », février 2004.

de pouvoir. Ils mettent en avant le « partage de savoir-faire » et la « réciprocité dans les échanges », et ils parlent de « partenariat » plutôt que de « coopération ».¹ Les projets de coopération dans les domaines de l'éducation (programme d'échanges scolaires), du sport (rencontres sportives), de la création artistique (concerts, expositions, spectacles), des échanges linguistiques, sont devenus plus proches des « jumelages » pratiquées par les communes depuis les années 1950-1960 que des coopérations pour le développement avec les collectivités du Sud. Ces échanges culturels ont été privilégiés à cause des contraintes qui limitent depuis 2000 le champ d'actions des coopérations décentralisées. La tension entre politique et humanitaire est perceptible dans les coopérations menées par les collectivités locales.

Cités unies France et le RCDP ont organisé des délégations d'élus locaux qui se sont rendues dans les territoires occupés pour évaluer les besoins des populations et apporter le soutien des collectivités françaises. Ces élus ont témoigné à leur retour en France dans les médias et dans de nombreuses conférences publiques. Le programme de ces délégations d'élus a été conçu avec le consulat de France à Jérusalem qui joue un rôle de facilitateur et d'intermédiaire dans la mise en œuvre des coopérations décentralisées. Les collectivités locales ont manifesté leur solidarité en accueillant de jeunes stagiaires (étudiants, techniciens, ingénieurs) pour des programmes de formation. Par exemple, le RCDP a mis en œuvre un programme destiné à des animateurs jeunesse : une vingtaine ont été accueillis et formés dans les collectivités partenaires. En échange, de jeunes français ont participé à des activités culturelles et sportives dans les localités palestiniennes. L'accent de la coopération a été mis sur l'ouverture au monde pour sortir de l'enfermement : de nombreux projets de coopération ont concerné l'accès à l'Internet et au multimédia par la fourniture de moyens pour l'équipement informatique.²

Les coopérations menées par les collectivités locales ne relèvent pas seulement du soutien au développement. Elles ont aussi une forte dimension politique et morale car elles veulent contribuer au renforcement de la paix au Proche-Orient. Plusieurs collectivités se sont engagées

¹ On s'appuie sur nos observations directes d'une table-ronde organisée par CUF, « La coopération décentralisée franco-palestinienne dans le domaine culturel », à l'IMA à Paris en juin 2005. Cette table-ronde a été organisée par Cités unies France dans le cadre du 8^e salon euro-arabe du livre. Chantal Bourvic, élue au Conseil général du Val-de-Marne, affirme par exemple : « On est de vrais partenaires, pas de relations asymétriques ». Voir aussi les contributions de Caroline Lanciaux (élue municipale de Romans-sur-Isère) et de Mohamed Bellouch (maire-adjoint de Gennevilliers) au colloque sur la coopération décentralisée à Cergy en décembre 2006. Ce dernier explique que la coopération n'est pas un acte de charité mais implique une réciprocité dans l'échange avec le partenaire. La ville de Gennevilliers a contribué au financement d'une bibliothèque et d'un centre multimédia dans un camp de réfugiés (Al Bireh).

² On s'appuie sur le dépouillement des archives de presse concernant les coopérations décentralisées conservées et collectées par Via le Monde à Bobigny. Ces dossiers documentaires couvrent la période 1998-2007.

dans des jumelages avec des villes israéliennes. Par exemple, la Communauté urbaine de Dunkerque a entamé un jumelage avec une ville israélienne (Ramat Hasharon) dès le début de sa coopération avec Gaza. Ce jumelage visait à approfondir le « dialogue au service de la paix », et à promouvoir une « culture de la paix et une démarche de fraternité »¹.

Mais il n'a pas été poursuivi après le remplacement du maire travailliste par un élu de la droite nationaliste. Claude Nicolet a expliqué au sujet de ces jumelages :

« Beaucoup de collectivités travaillent à la fois avec des villes israéliennes et palestiniennes. Et, bien souvent, les collectivités qui s'engagent dans une coopération avec la Palestine souhaitent plus largement s'investir au Proche-Orient et œuvrer en faveur de la paix. Dans ce contexte, les collectivités sont un acteur très important car, de par leur statut, elles apportent une dimension structurante aux débats, par rapport à des associations ou des individus qui œuvrent pour la cause palestinienne et qui peuvent facilement s'enflammer. »²

Les collectivités engagées revendiquent une action diplomatique autonome sur la scène internationale. Elles agissent en complémentarité mais aussi en concurrence avec les Etats dont le monopole dans ce domaine est contesté. Elles interviennent dans des forums internationaux spécifiques, tels que la CGLU (Cités et Gouvernements locaux Unis).³

Section 4. L'engagement des associations en faveur du développement

Comment les organisations de solidarité internationale (OSI) sont-elles devenues des acteurs à part entière du développement des territoires autonomes ? De quelle façon ces acteurs associatifs ont-ils été enrôlés dans les politiques d'aide au développement ?

Les associations, labellisées ou non ONG, sont devenues des partenaires pour les collectivités locales, ainsi que pour les pouvoirs publics qui encouragent les programmes menés par les ONG. Dans cette conjoncture, les associations deviennent des opérateurs de projets grâce aux partenariats multiples et aux subventions publiques. Elles revendiquent le statut d'ONG qui légitime leurs actions en faveur du développement. Ce statut redéfinit la signification des engagements associatifs et l'identité du militantisme de terrain, comme on le verra plus loin.

¹ Voir la communication du maire de Dunkerque, Michel Delebarre, à la conférence des collectivités locales et des ONG européennes à Dunkerque en décembre 2002. Les Actes de cette conférence sont consultables à Via le Monde, Bobigny.

² Extrait de l'entretien avec Claude Nicolet paru dans la revue *Territoires*, avril 2007.

³ Fondée en 2004 et basée à Barcelone, la CGLU est issue de la fusion de l'International Union of Local Authorities (IULA), de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et de Métropolis.

Une Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine a été créée fin 1993, dont les membres fondateurs sont l'AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs), l'association France-Palestine, l'Association médicale franco-palestinienne (AMFP), le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), le Cedetim, la CIMADE, Enfants réfugiés du monde, Terre des Hommes, Vétérinaires sans frontières. D'autres associations ont rejoint cette Plate-forme avec un statut d'observateur : Amnesty International, le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement), et Peuples Solidaires. Toutes ces associations ont en commun de revendiquer une identité « ONG » et de mettre en avant leur expertise dans la défense juridique des droits humains ou dans la mise en œuvre de projets de développement dans les pays du Sud. Ce sont des organisations tiers-mondistes spécialisées depuis les années 1970 dans l'humanitaire expert qui est devenu un champ d'activité professionnalisé.

La Plate-forme des ONG est hébergée au siège parisien de la CIMADE qui lui affecte un agent salarié à mi-temps. La CIMADE assure le secrétariat de cette nouvelle entité avant que celle-ci déménage pour s'établir dans l'immeuble de la « Coordination Sud » où se trouve le CRID. Fondé en 1976, le CRID est un regroupement d'une trentaine d'ONG spécialisées dans les projets de développement avec les pays du Sud. Le CCFD a fourni un soutien logistique important pour la mise en place de cette Plate-forme du fait de l'ancienneté de ses engagements militants.¹ Fondé en 1961, le CCFD coopère avec des associations palestiniennes depuis le début des années 1980, ainsi que dans les camps de réfugiés au Liban. Il est spécialisé dans la conduite de projets éducatifs et sanitaires avec des actions de formation. Il mène aussi des coopérations en Israël avec divers partenaires associatifs, en particulier dans les localités arabes.²

Les membres de cette Plate-forme veulent contribuer au processus de paix (les accords d'Oslo) en apportant un soutien aux associations palestiniennes qui tentent à ce moment de s'affirmer en s'appropriant le label ONG. Le texte adopté par les membres de la Plate-forme en décembre 1993 évoque longuement le rôle des « ONG palestiniennes » dans la construction

¹ Entretien avec Emmanuelle Bennani, chargée de mission au CCFD et ancienne responsable salariée de la Plate-forme des ONG pour la Palestine, le 1^{er} février 2008 à Paris. Elle est en charge du secteur Israël-Palestine, Maroc et Tunisie pour le CCFD. La Plate-forme des ONG dispose de deux agents salariés à plein temps au tournant des années 1990-2000 : un secrétaire administratif et un chargé de communication.

² Voir le Bulletin n° 5 de la Plate-forme des ONG, novembre 1997, où le CCFD présente ses actions et coopérations. Ce bulletin est diffusé sous forme de supplément dans le journal *Pour la Palestine*, 4^e trimestre 1997.

d'une société civile démocratique. « En tant que telle, l'existence indépendante des ONG palestiniennes est indissociable du développement d'une société pluraliste, démocratique, dans un Etat respectant les différentes composantes de la société civile et les droits des citoyens. »¹ La Plate-forme est conçue comme un outil pour faciliter les partenariats que les associations françaises veulent nouer avec les ONG palestiniennes. Ces associations ont mis en avant « les valeurs démocratiques communes » qu'elles affirment partager avec ces ONG pour justifier leur action. La Plate-forme s'est fixée comme objectif de répondre aux demandes adressées par les ONG palestiniennes et d'intervenir auprès des pouvoirs publics et de l'UE dans le but de renforcer la coopération avec ces ONG. Elle s'est inscrite dans la problématique du développement des territoires autonomes : « Soutenir les dynamiques et les initiatives pour un développement économique et social soucieux de la démocratie, qui répond aux besoins des populations et favorise leur participation, et qui s'oppose à toutes formes de discrimination et d'exclusion. »²

La mise en place de cette Plate-forme des ONG est soutenue par le ministère des Affaires étrangères qui a encouragé ce regroupement pour avoir un interlocuteur unique. Ce ministère a subventionné la Plate-forme et a contribué pour un tiers de son budget annuel de fonctionnement. Cette subvention renforce l'identité « ONG » que ces associations revendiquent en attestant leur mission d'utilité publique.³

La Plate-forme des ONG a organisé un premier colloque intitulé « Palestine, solidarité et développement », en octobre 1995 à Paris, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et de la Commission européenne. Ce colloque a eu pour objet de discuter le rôle des ONG dans l'édification d'un nouvel Etat et de susciter de nouvelles coopérations pour un « développement durable ». Les associations ont invité des représentants de l'Autorité palestinienne (AP), des institutions européennes et du ministère des Affaires étrangères : elles voulaient établir un partenariat entre ONG et pouvoirs publics pour renforcer les coopérations. Les projets ont été fractionnés sous forme d'ateliers spécialisés : différentes thématiques sont abordées, telles que « santé/femmes », « urbain/logement » ; « agriculture/économie » ; « éducation/formation ».⁴ Cette fragmentation qui consiste à segmenter différentes dimensions d'un même problème

¹ Extrait de la charte adoptée par les membres fondateurs de la Plate-forme des ONG en décembre 1993.

² Idem.

³ Archives de la Plate-forme des ONG et de l'AFPS consultées à Paris.

⁴ On s'appuie sur le programme du colloque diffusé dans un supplément au journal *Pour la Palestine*, septembre 1995. Ce colloque a donné lieu à une publication d'actes sous forme d'une brochure de 115 pages. Des représentants des ONG palestiniennes ont participé aux travaux de ce colloque, ainsi que des ONG sud-africaines et latino-américaines invitées à partager leurs expériences.

relève d'une approche technique et humanitaire. Les associations revendiquent une expertise dans la conduite de projets de développement dans les pays du Sud : elles vont appliquer la même approche développementaliste dans les territoires autonomes, comme nous allons le voir.

La Plate-forme des ONG a mené un « Programme Prioritaire Palestine » qui a concerné les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, à partir de 1996. Ces secteurs sont précisément ceux qui sont considérés comme prioritaires par le ministère des Affaires étrangères et qui relèvent de l'aide d'urgence. Ce programme a été conçu par les membres de la Plate-forme et il a été cofinancé par ce ministère dans une logique de contractualisation. Il devait faire l'objet d'une évaluation fin 1999. Il visait à renforcer la concertation entre l'AP et les ONG palestiniennes : ces deux catégories d'acteurs (publics et privés) sont concernées par ce programme. Par exemple, dans le cadre du volet « santé », une délégation composée de membres de l'AP et d'ONG a été accueillie en juillet 1997 pour une formation dans le domaine de l'économie de la santé. Cette délégation a été reçue par diverses institutions (la Mutualité française, le Centre d'étude sur les médicaments essentiels, l'Ecole nationale de santé publique, le ministère de la Santé) pour étudier les différents moyens de financer les coûts de la santé par la collectivité, en particulier celui de la mutualisation. Des séminaires d'étude ont eu lieu par la suite dans les territoires palestiniens en présence des membres des ONG, des fonctionnaires de l'AP, et d'un responsable du service des affaires économiques et humanitaires du Consulat de France à Jérusalem.

Dans le cadre du volet « éducation », des associations d'éducation populaire (Les Francas, Les clubs Léo Lagrange) ont noué des partenariats avec l'Union de la jeunesse palestinienne (PYU) pour des échanges entre jeunes et des programmes de formation d'animateurs.

Les membres de la Plate-forme des ONG ont mené des projets humanitaires qui s'inscrivent dans le même champ couvert par le « programme prioritaire ». Enfants réfugiés du monde (ERM) a créé un centre d'animation dans le camp de réfugiés de Khan Younis, au sud de la bande de Gaza, en 1992.¹ Cette ONG est intervenue à la demande d'associations locales de femmes qui souhaitaient mettre en place une structure pour l'aide scolaire et les activités de loisirs. Elle a été confrontée au dilemme de l'aide extérieure : comment éviter la logique de l'assistanat à l'égard des autres aidés ? Elle s'est engagée à rendre ce centre autonome au bout de quelques années pour que le personnel local prenne en charge son administration et son budget sans être dépendant de l'ONG.

¹ Cette action est relatée dans le détail dans le bulletin numéro 3 de la Plate-forme des ONG diffusé dans le journal *Pour la Palestine* en juin 1997.

Vétérinaires sans frontières (VSF) a mené une action pour le développement de l'élevage à la demande d'une ONG palestinienne, PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees). Elle est intervenue à partir de 1991 pour lutter contre la brucellose animale et sa possible transmission à l'homme.¹ Une partie importante du cheptel était atteinte par cette maladie dans les territoires occupés. Une équipe de VSF est intervenue en partenariat avec les PARC pour effectuer un diagnostic qui a donné lieu à un programme de vaccinations soutenu par la FAO et l'OMS. VSF a poursuivi son action de conseil et d'expertise auprès de l'AP en 1996-1997 avec les ministères concernés (agriculture, santé). Cette ONG présente son action dans les territoires palestiniens comme « une question technique et politique » : elle donne une double dimension à son action humanitaire qui relève à la fois de l'expertise médicale et du soutien aux ONG palestiniennes.

Le soutien apporté par les associations françaises et européennes a eu pour effet de pousser à l'institutionnalisation des ONG dans les territoires autonomes. Les associations palestiniennes se sont appropriées le statut d'ONG lorsque les institutions de l'AP ont été mises en place à partir de 1994. Une première « conférence d'ONG » a réuni en juin 1994 soixante-dix associations et comités locaux à Jérusalem-Est après plusieurs mois de préparation.² Elle a eu pour thème « le rôle des ONG dans la période de transition vers l'Etat palestinien », et elle s'est tenue en présence d'associations européennes qui se réunissent chaque année à Genève sous l'égide de l'ONU dans le cadre d'une conférence annuelle d'ONG. Elle a été motivée par la crainte que les ONG palestiniennes perdent une partie de leurs subventions versées par les organismes internationaux au profit de l'administration de l'AP. Ces ONG craignaient aussi un transfert de leurs compétences (fournir des services sociaux à la population) à l'administration de l'AP. Cette conférence d'ONG a mis en place une coordination permanente qui s'est progressivement formalisée pour devenir le PNGO (Palestinian NGO Network). Le porte-parole de cette plate-forme (« Umbrella organization »), Mustapha Barghouti, est un médecin qui a fondé l'Union des comités de secours médical. Il affirme que 60 % des soins de santé primaire sont assurés par des « ONG », de même que 49 % des soins hospitaliers. Les associations palestiniennes se sont regroupées à cette période pour affirmer leur rôle face à l'AP : le statut d'ONG est un moyen d'afficher leur identité de « société civile », interface entre

¹ Voir le bulletin n° 4 de la Plate-forme des ONG pour la Palestine, septembre 1997, paru sous forme de supplément dans le journal *Pour la Palestine*, 3^e trimestre 1997. VSF a été mise en relation avec le PARC par l'intermédiaire de l'AMFP qui est spécialisée dans les problèmes médicaux et sanitaires.

² Voir le reportage d'Isabelle Avran paru dans le supplément au numéro 46 de *Pour la Palestine*, septembre 1994, p. 23-24.

l'administration et la population.¹ Ce statut a été d'autant plus revendiqué que ces associations ont renforcé leurs partenariats avec des ONG internationales. Par exemple, le PCHR (Palestinian Center for Human Rights) basé à Gaza, s'est affilié en 1997 à la FIDH. Le président du PCHR, l'avocat Raji Sourani, a reçu le prix des droits de l'homme de la République française remis par le chef de l'Etat à l'Elysée. L'avocate israélienne Léa Tsemel a bénéficié du même prix.²

La Plate-forme des ONG a publié à la fin des années 1990 un « Répertoire national des associations françaises travaillant avec la Palestine », réédité par la suite et mis à jour. Celui-ci donne une visibilité et une cohérence aux multiples initiatives qui se sont développées durant les années 1990. La Plate-forme assure un rôle de centralisation de l'information et de mise en cohérence des projets associatifs. Mais elle ne limite pas son action aux coopérations puisqu'elle publie des communiqués de presse pour interpeller les pouvoirs publics. Son répertoire d'action s'est élargi avec de nouveaux modes d'intervention : elle publie un bulletin, « Informations Palestine », diffusé par Internet et par courrier aux parlementaires et journalistes ; elle a mené une campagne de mobilisation pour que le Parlement français ne ratifie pas l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël tant que ce dernier ne respecte pas les accords d'Oslo. Intitulée « Israël-Palestine : l'Europe peut agir pour la Paix », cette campagne a débuté en novembre 1996 en partenariat avec l'association Agir ici.³ La Plate-forme a demandé aux institutions européennes d'avoir un rôle plus actif dans les négociations diplomatiques au Proche-Orient : elle a exigé que le partenariat économique entre l'UE et Israël se fasse dans le respect des droits de l'homme.

Le projet mené par l'AFPS⁴ au début des années 2000 pour soutenir la production d'huile d'olive palestinienne s'inscrit dans les coopérations en faveur du développement. Cette association est devenue un opérateur de projets qui a noué un partenariat multiple avec d'autres OSI et collectivités locales. Elle s'est conformée au modèle de l'ONG qui agit en coopération

¹ Plusieurs études ont été publiées sur les ONG palestiniennes dans la *Revue d'études palestiniennes* et dans la revue *Monde arabe - Maghreb-Machrek*. Voir aussi, Julien Salingue, *La Palestine des ONG*, Paris, La Fabrique, 2015.

² Léa Tsemel anime le Centre public contre la torture. Ces deux responsables d'ONG ont été distingués par la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Voir le journal *Pour la Palestine*, février 1997.

³ Cette association est spécialisée dans les campagnes citoyennes d'interpellation des élus par l'envoi de cartes postales et la signature de pétitions.

⁴ L'AFPS a été fondée en 2001 avec la fusion entre l'association France-Palestine et l'Association médicale franco-palestinienne (AMFP). Elle publie un journal trimestriel, *Pour la Palestine*, et revendique un millier de membres au moment de sa création.

avec les pays du Sud et fonde sa légitimité sur une expertise technique, économique et juridique. La défense militante de la cause a été présentée sous la forme d'un soutien au développement local.

Le soutien à la production d'huile d'olive a un impact économique car celle-ci est une des principales ressources agricoles dont la vente procure un revenu important aux populations rurales (40 % de leurs revenus annuels à la fin des années 1990). A cette période, la production annuelle moyenne est de 15 000 tonnes d'olives par an.¹ Le projet mené par l'AFPS a débuté au début des années 2000 dans un contexte de fermeture des voies d'accès à l'exportation et de chute des cours de 50 %. Ce projet intitulé « L'olivier notre culture commune » a été conçu comme un soutien à l'exportation de l'huile d'olive vers l'Europe. Il a été justifié ainsi par Monique Etienne :

« L'huile d'olive est un enjeu de l'économie palestinienne, puisque la Palestine est encore un pays rural. 42 % de la population vit encore en zones rurales. Le secteur agricole emploie environ 20 % de la population, et dans ce cadre le secteur oléicole joue un rôle important, étant donné qu'il représente entre 15 % et 19 % de la production agricole totale ; il constitue 17 % du PIB agricole, 46 % de la surface agricole et 80 % des surfaces plantées en arbres fruitiers. Il s'agit à 80 % d'exploitations familiales, en mode extensif, de moins de 2 hectares en moyenne. Elles sont majoritairement situées dans les zones C, c'est-à-dire les plus menacées par l'armée israélienne et les colonies, sous contrôle israélien le plus souvent. 70 000 familles tirent leur revenu principal de l'huile d'olive, c'est-à-dire près de 25 % de la population palestinienne. »²

Monique Etienne est la présidente de l'AFPS 04 (Alpes de Haute-Provence). Lors des assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, elle est présentée comme « chef de projet à l'AFPS ». Sa façon de présenter son projet fait penser à l'expertise économique qui s'appuie sur une connaissance approfondie du terrain. Elle a effectué plusieurs séjours dans les territoires palestiniens auprès des producteurs avec lesquels elle a un rapport direct et intime.³

L'AFPS 04 a noué un partenariat avec une association palestinienne, le PFU (Palestinian Farmers Union) dont le siège est à Ramallah. Elle a sollicité des partenaires en France, en particulier des collectivités territoriales, le Conseil général des Alpes de Haute-Provence et des communes rurales de ce département, ainsi que la Chambre d'agriculture, pour participer à la

¹ Selon Jean-Marie Baldassari, expert oléicole missionné dans les territoires palestiniens, dans un document diffusé par l'AFPS.

² Extrait de la communication de Monique Etienne aux Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne en décembre 2007 à Paris.

³ Voir le film documentaire « Des olives et des Murs » réalisé par Monique Etienne et Christian Delacroix en 2005. Dans ce film on voit Monique Etienne rencontrer les familles paysannes et visiter leur demeure. On la voit aussi dans les champs d'oliviers rencontrer les différents acteurs qui participent à la production de l'huile.

réalisation de ce projet. Le consulat de France à Jérusalem a aussi soutenu ce projet-pilote en finançant des missions d'expertise puis des aides d'accompagnement pour le fonctionnement de plusieurs moulins (Saïda, Biddya, Qabalan, Qireh). Des experts français ont été missionnés pour évaluer la qualité de l'huile et le processus de fabrication, et ils ont constaté que les techniques employées dépréciaient la qualité de cette huile et ne correspondaient pas aux normes sanitaires internationales. Ils ont préconisé des mesures pour améliorer le cycle de production et la qualité du produit. Les techniques et matériaux utilisés pour la conservation de l'huile ont été modifiés, et des échanges de savoir-faire ont eu lieu entre oléiculteurs français et palestiniens. Les partenaires ont en effet misé sur l'amélioration de la qualité de l'huile produite pour gagner des parts de marché. Des coopératives de production ont été mises en place pour que les producteurs locaux puissent organiser leur activité de façon autonome.¹

L'AFPS a apporté un soutien en finançant la fourniture de cuves pour la préparation de l'huile d'olive. Le Conseil général des Alpes de Haute-Provence a promu le projet en mettant en place une coopération décentralisée. Huit communes rurales de ce département ont participé à sa mise en place, ainsi que le Conseil régional PACA. L'entreprise Andines a importé l'huile d'olive en France pour être ensuite commercialisée en partenariat avec l'AFPS. D'autres entreprises du commerce équitable ont été sollicitées pour la commercialisation de ce produit en Europe et au Japon. L'Union européenne a fixé un quota de 2 500 tonnes d'huile d'olive importée dans le cadre des accords d'association entre l'UE et l'AP (en 2004). La Commission européenne a apporté des financements pour soutenir ce programme de développement après avoir constaté la viabilité de ce projet économique et la montée en gamme du produit. Le quota d'importation a été relevé à 3000 tonnes en 2007.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la « consommation responsable » et du commerce équitable. L'achat de l'huile d'olive palestinienne est une consommation éthique car c'est un acte d'achat qui n'a pas seulement une dimension économique mais aussi politique. Il contribue à soutenir les producteurs et leur assurer un revenu décent dans un contexte de dégradation généralisée des conditions de vie dans les territoires.² Cette conception justifie le prix élevé du produit payé par le consommateur.

La production d'huile d'olive a fortement augmenté, passant de 160 tonnes en 2005 à 700 tonnes en 2007. La commercialisation a été fixée à un prix supérieur de 30 % par rapport au

¹ Voir le texte de présentation du projet rédigé par Jean-Marie Baldassari, expert oléicole missionné par le Conseil général des Alpes de Haute Provence. Document diffusé par l'AFPS.

² Le revenu annuel moyen par habitant a été divisé par deux entre 2000 et 2005 dans l'ensemble des territoires palestiniens. Cf., Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, décembre 2007.

prix initial pour mieux rémunérer les producteurs. Le nombre de coopératives de production est passé de quatre en 2004 à trente en 2008 (environ 3 000 oléiculteurs). Les partenaires de cette coopération ont voulu élaborer une charte de qualité qui permettrait d'obtenir une ou plusieurs AOC pour protéger la spécificité du produit. En 2006, un jury national de dégustation a été créé pour certifier la qualité des huiles d'olive mises sur le marché. L'huile produite par une coopérative de la région de Ramallah a reçu le premier prix d'un concours en Italie et au Japon en 2006 et 2007.

L'engagement des OSI s'est inscrit dans la logique des coopérations en faveur du développement des pays du Sud. Elles sont devenues des opérateurs de projets qui revendiquent un statut d'ONG : elles ont agi en partenariat avec les collectivités locales et les pouvoirs publics pour mener à bien leurs coopérations. Elles ont noué des partenariats avec les ONG palestiniennes dans le cadre institutionnel des coopérations Nord-Sud en faveur du développement local et du commerce équitable. Les projets menés par ces associations sont spécialisés selon le secteur économique, le type de territoire (urbain, rural) et les populations locales concernées. Ils aboutissent à une fragmentation de la cause défendue qui est segmentée en fonction d'enjeux techniques, économiques et sanitaires spécifiques. Les projets associatifs relèvent de l'expertise humanitaire dont se prévalent les ONG de développement.

La promotion du développement local est devenue le cadre de légitimation des engagements associatifs et militants durant les années 1990-2000. Cette conjoncture a été marquée par un essor des coopérations en faveur des pays du Sud ; les forums d'ONG se sont multipliés sur des sujets tels que l'environnement, le développement durable, les coopérations Nord-Sud. Ces forums ont donné lieu à de nouveaux partenariats qui ont permis aux associations de renforcer leur position dans un champ qui s'est institutionnalisé et professionnalisé.

Conclusion du chapitre 5

On le voit, l'aide apportée aux territoires palestiniens est devenue une cause humanitaire presque comme une autre dans la conjoncture des années 1990. Le soutien apporté aux populations locales a pris la forme de l'aide publique au développement (APD) avec l'appui d'institutions financières internationales. Cette aide devait permettre de soutenir les institutions palestiniennes dans le cadre d'une intégration économique régionale. Elle s'est concentrée sur des programmes d'investissement dans des projets d'infrastructures sur le long terme. Mais elle s'est transformée dans des programmes d'assistance humanitaire car ces projets ont été progressivement entravés. L'aide d'urgence a prévalu au lieu des flux d'investissements publics et privés attendus pour favoriser la relance de l'activité économique. L'entité palestinienne est une économie subventionnée qui demeure largement dépendante de l'aide extérieure.

Les collectivités locales et les associations ont contribué à ces politiques de coopération. Elles ont privilégié le soutien au développement local en réalisant des projets techniques qui relèvent de leurs domaines de compétences. Elles ont mené ces coopérations avec les instruments de l'aide au développement des pays du Sud. Celles-ci s'inscrivent dans une conception développementaliste de l'action de solidarité internationale. Les acteurs s'appuient sur une expertise humanitaire pour mettre en œuvre des projets de développement avec des partenaires institutionnels multiples. Ils veulent mettre en valeur les ressources des territoires pour favoriser l'autonomie des populations. Les projets ont un caractère entrepreneurial dans leur conception : ils doivent être efficaces et portés par différents partenaires avec des sources de financements variées. Ils ont une finalité qui est l'efficacité économique et sociale, que ce soit en matière de gestion urbaine et environnementale, ou de gestion des crises sanitaires par exemple. Ces projets peuvent être évalués pour mesurer leur efficacité, comme c'est le cas du « programme prioritaire » conçu et réalisé par la Plate-forme des ONG. La technicisation de ces projets et leur spécialisation ont pour effet une segmentation de la cause défendue : les problèmes relevant de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'artisanat, sont distingués et traités de façon spécifique. Cette spécialisation répond aux contraintes de la conduite de projets d'aide au développement dans le cadre des coopérations internationales, comme l'a montré Laurent Willemez dans son enquête sur les clubs CODEV.¹

¹ Cf., Laurent Willemez, « De l'expertise à l'enchantement du dévouement », in Annie Collovald (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements*, op. cit., p. 49-78.

Le chapitre suivant aborde le problème de la continuité des engagements dans un contexte de recrudescence des violences au début des années 2000. Quels ont été les modes de justification de ces dévouements militants dans une conjoncture défavorable ?

CHAPITRE 6 : Une défense morale pour faire face aux violences (2000 – 2008)

Ce chapitre aborde la question des dévouements militants dans un contexte spécifique : le début des années 2000 a vu la reprise des affrontements armés au Proche-Orient qui ont provoqué de fortes réactions. On va étudier précisément les protestations que ces violences ont suscitées sur une séquence longue. Qui sont les entrepreneurs des mobilisations et quelles formes prennent celles-ci durant la période étudiée ?¹ Quels sont les modes d'action privilégiés ? Quelles sont les significations données à ces engagements ? Quelles justifications sont avancées pour légitimer une cause dans un contexte difficile du fait des violences ? Les affrontements ont fait des milliers de victimes civiles parmi les citoyens israéliens et palestiniens entre 2000 et 2005.

Notre hypothèse est que les organisateurs (responsables associatifs) ont privilégié une *défense morale* en mobilisant les ressources du droit et des motifs humanitaires pour faire face à cette situation d'extrêmes tensions. Nous entendons par *défense morale* un mode de justification qui recourt à des valeurs éthiques et des principes juridiques et moraux (le respect des droits humains, la non-violence, la défense du droit international). Eric Agrikoliansky a montré dans son étude sur les membres de la LDH comment les juristes de cette association invoquent des arguments juridiques et humanitaires pour défendre des cas singuliers d'étrangers irréguliers et sensibiliser les autorités administratives à leur sort.² Dans son enquête sur le mouvement contre la double peine, Lilian Mathieu a expliqué que les défenseurs des étrangers recourent alternativement à l'expertise juridique et à un registre de l'attachement (singulariser la victime et émouvoir le public) pour plaider en faveur des individus menacés d'expulsion. Le droit invoqué a une forte dimension morale, se fondant sur le droit international des droits de l'homme (DIDH) et sur d'autres conventions relatives à la protection des droits humains (Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).³

La période étudiée débute en 2000 avec la reprise des affrontements qui marquent l'échec des négociations de paix (accords d'Oslo) et entraînent un nouveau cycle de violences. Elle est

¹ Nous avons privilégié l'analyse sur le temps long des mobilisations, tout en observant ce qui se passe durant les actions collectives protestataires (le temps court). Cf., Hélène Combes et al., « Observer les mobilisations », *Politix*, 2011/1, n° 93, p. 7-27.

² Cf., Agrikoliansky Eric, « Usages choisis du droit : le service juridique de la Ligue des droits de l'homme (1970-1990). Entre politique et raison humanitaire », *Sociétés contemporaines*, 2003/4, n° 52, p. 61-84.

³ Cf., Lilian Mathieu, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, op. cit.

caractérisée par le soulèvement d'une partie des populations palestiniennes (« seconde Intifada ») et une politique de répression qui a alimenté et radicalisé cette contestation. Ce cycle a aggravé la situation économique et humanitaire dans les territoires occupés, ce qui a accentué les politiques internationales d'assistance et d'aide d'urgence. Cette période s'achève en 2008 avec les mobilisations en faveur d'un Etat palestinien indépendant et viable qui ont suivi la conférence d'Annapolis (novembre 2007) devant déboucher sur une résolution définitive du conflit.

La démonstration est organisée en quatre sections. La première étudie les mobilisations en octobre 2000 et la séquence d'actions protestataires qui a suivi. On verra que les manifestations sont tiraillées par des tensions entre les participants dans un contexte de violences antisémites en France. Ce contexte contraint fortement les organisateurs qui s'efforcent de canaliser les émotions des participants et de prévenir les violences qui discréditent leur mouvement.

La section suivante montre que les entrepreneurs transforment leurs engagements initiaux pour promouvoir le « vivre ensemble » et répondre ainsi aux violences intercommunautaires. La cause défendue a été réinterprétée, redéfinie, en fonction des enjeux propres à la société française : le problème de la ségrégation sociale et urbaine, les discriminations, et toutes les formes de « repli communautaire ».

La troisième section s'attache aux différentes stratégies mises en œuvre par les organisateurs pour sensibiliser le public à la cause. Ceux-ci utilisent *l'expertise juridique* pour s'adresser aux membres d'associations d'entraide et de solidarité internationale (ONG). Ils recourent aussi au *témoignage* pour concerner les participants et susciter des émotions qui s'expriment en public ; certaines sont particulièrement sollicitées : l'indignation, la compassion, l'empathie et la colère.¹ Ces deux registres distincts (l'expertise et le témoignage) sont associés pour provoquer les adhésions et les maintenir sur la longue durée.

La dernière section analyse l'évolution de la « Plate-forme des ONG pour la Palestine » à travers sa composition et ses modes d'action. Elle montre comment les membres de celle-ci ont privilégié une défense morale en se fondant sur une expertise juridique et technique. Ces associations ont mené des campagnes de sensibilisation pour informer et interpeller l'opinion et les pouvoirs publics (parlementaires, gouvernement, institutions européennes). Ces

¹ Cf., James Jasper, « L'art de la protestation collective », in Daniel Cefaï et Danny Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, éditions de l'EHESS, 2001, p. 135-159. Jasper a beaucoup insisté sur la prise en compte des expressions émotionnelles pour comprendre les processus de mobilisations collectives. Il développe une analyse qui articule les émotions avec la signification et les justifications des engagements. Voir aussi sur ce sujet, Christophe Traïni (dir.), *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009.

campagnes se sont professionnalisées en prenant pour modèle les mobilisations humanitaires menées par les ONG médicales et de défense des droits humains.

Cette démonstration s'appuie sur l'exploitation d'archives de presse et d'archives associatives, sur des observations dans le cadre de notre enquête de terrain, et sur des entretiens biographiques avec les principaux entrepreneurs.

Section 1 : Des mobilisations tirillées par des tensions

Une manifestation a été convoquée à Paris le 7 octobre 2000 pour protester contre les violences meurtrières à Jérusalem-Est et dans les territoires occupés. En l'espace d'une semaine, plusieurs dizaines de civils ont été tués.¹ Ces événements ont fait l'objet d'une forte médiatisation alimentant la charge émotionnelle de ces affrontements, et suscité des réactions officielles de la part des autorités françaises et européennes.²

Les organisateurs de cette manifestation sont des associations antiracistes, pacifistes et de défense des droits de l'homme : le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), le Mouvement de la Paix, la Ligue des droits de l'Homme (LDH), l'association France-Palestine, auxquelles se sont joints des partis politiques : le PCF, Les Verts, la LCR. Le défilé est structuré par les différents cortèges des associations qui sont à l'initiative de cette mobilisation. Certains participants brandissent des pancartes avec la « Une » du journal *l'Humanité* qui annonce en gros caractères : « Ils tuent ! » accompagnée de quatre photographies de deux victimes palestiniennes dont un enfant. Plusieurs milliers de personnes ont défilé de la place de la Bastille à celle de la République. Cependant un incident est survenu à mi-parcours : des slogans anti-israéliens et anti-juifs ont été clamés par certains participants. Les organisateurs ont stationné sur place pour marquer leur désapprobation avec ces groupes

¹ La visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des mosquées (Haram Al Charif) le 28 septembre 2000 provoque des manifestations qui sont sévèrement réprimées. Environ quatre-vingt Palestiniens ont été tués entre cette date et le 07 octobre. Ces affrontements ont aussi fait des victimes israéliennes.

² La présidence de l'Union européenne a exprimé le 7 octobre « sa vive inquiétude et sa réprobation devant la poursuite des affrontements dans les territoires palestiniens. Elle condamne sans réserve les événements survenus ce matin à Naplouse où le site du Tombeau de Joseph a été saccagé. Elle réitère à cette occasion son rejet de toute forme de provocation et renouvelle son appel au respect absolu des lieux sacrés pour les croyants de toutes les religions. » Elle appelle les parties à tout mettre en œuvre pour prévenir les affrontements et leurs conséquences meurtrières. Cf., *La Politique étrangère de la France, Textes et documents*, octobre 2000, p. 270. La présidence de l'UE est alors assurée par la France. Le même jour une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU (1322) déplore l'acte de provocation commis le 28 septembre sur le Haram Al Charif à Jérusalem et les violences qui en ont suivi. Elle exige que cessent les violences et demande à Israël, puissance occupante, de se conformer à ses obligations et responsabilités en vertu de la 4^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

de manifestants. Ils ont ensuite repris la marche du défilé en maintenant une distance (un fossé de cinquante mètres) avec les groupes qui défilent devant eux. La manifestation s'est donc scindée en deux parties qui se suivent jusqu'à la place de la République où s'est effectuée la dispersion.

Un article paru dans *Le Monde* en date du 11 octobre rapporte que : « Quelques centaines d'individus étrangers aux organisations appelant à manifester avaient poussé les cris de "Israël assassin", "Mort aux juifs", en portant des photos de Mohamad, le petit Palestinien tué à Gaza, et un cercueil de roses blanches. "J'avais rarement vu tant de haine", raconte Mouloud Aounit [secrétaire général du MRAP]. Les organisateurs ont aussitôt pris leurs distances et la manifestation de samedi s'était scindée en deux. Mais le mal était fait. »¹

A la suite de cette manifestation, le MRAP a été pris à parti et accusé d'être responsable des violences antisémites.² La vitrine de son siège parisien a été brisée dans la nuit qui a suivi. Cette situation pose d'autant plus de problème à cette association que celle-ci a été fondée pendant la seconde guerre mondiale, sous l'Occupation et dans la clandestinité, et qu'elle avait fait de son combat contre l'antisémitisme le cœur de son action militante.³

Les organisateurs du défilé ont par la suite refusé d'appeler ou de se joindre à de nouvelles manifestations. En effet, une nouvelle démonstration a été convoquée le samedi suivant par une coalition d'associations qui se sont réunies au siège du MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues) à Montreuil.⁴ Ce défilé s'est distingué du précédent par le parcours suivi : il a débuté place de la République pour rallier Barbès-Rochechouart. Les organisateurs ont voulu quitter l'espace balisé de l'Est-parisien (le triangle Nation – Bastille – République) pour rejoindre un quartier populaire du nord de la capitale.⁵ Ils n'affichent pas les mêmes

¹ Cf., Xavier Ternisien et Henri Tincq, « Dans les communautés juive et musulmane, le syndrome de la guerre du Golfe », *Le Monde*, 11 octobre 2000, p. 3. Nous avons consulté le journal *l'Humanité* pour la période d'octobre 2000 et nous n'avons pas trouvé d'articles ou de compte-rendu sur cette manifestation. Ce silence est d'autant plus étonnant que ce journal avait appelé à cette manifestation.

² D'après l'article du journal *Le Monde*, cette accusation a été relayée par les radios communautaires juives qui ont attribué au MRAP l'initiative de cette manifestation.

³ Le Mouvement national contre le racisme a été fondé en 1943 pour lutter contre les politiques anti-juives du gouvernement de Vichy. Ce mouvement a pris le nom de MRAP en 1949 dont le sigle signifiait *Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix*. Voir la communication de Mouloud Aounit au colloque du MRAP, « Antisionisme et antisémitisme », le 13 mai 2006 à Paris.

⁴ Le MIB a été fondé en mai 1995 à la suite d'une convention nationale qui a réuni plusieurs dizaines d'associations locales surtout composées de jeunes. Il a pris la suite du Comité national contre la double peine. Les membres du MIB se sont engagés en faveur des « sans-papiers » en 1996 durant les occupations d'églises. Ils ont été les principaux animateurs d'une campagne menée en 1998 pour le « droit au retour » des réfugiés palestiniens qui a donné lieu à une grande manifestation à Paris en mai.

⁵ Ce quartier qui se trouve à proximité de la Goutte d'Or (18^e arrondissement) occupe une place spécifique dans l'histoire et la mémoire des mobilisations des populations immigrées. Cf., Génériques, « Immigration et luttes sociales : filiations et ruptures (1968-2003) », *Migrance*, n° 25, 2005.

préoccupations que les premiers car ils dénoncent avec virulence la politique israélienne.¹ Ils récuse l'accusation d'antisémitisme² car ils considèrent que cette suspicion à leur égard nourrit la stigmatisation des populations d'origine maghrébine et musulmane.

Les organisateurs du premier défilé n'ont pas voulu donner de prises à des violences dans un contexte tendu où plusieurs graves incidents ont été signalés en région parisienne : une vingtaine d'agressions contre des synagogues et des centres communautaires juifs ont été signalées mi-octobre.³ Ils ont fondé fin octobre un « Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens » (CNPJDIP) qui se réunit au siège du MRAP à Paris. Ils ont adopté une « charte » dans laquelle ils s'accordent sur une définition commune de la cause qu'ils souhaitent défendre : ils fondent leur action sur des principes juridiques et moraux (le respect du droit international et des droits de l'homme, la non-violence, le rejet du racisme et de l'antisémitisme). On peut faire l'hypothèse que cette charte est une réponse aux incidents et violences survenus depuis début octobre. Les organisateurs sont contraints de justifier leur action dans un contexte difficile et sous la pression des critiques (le CRIF, les pouvoirs publics). Ils sont accusés d'alimenter les tensions et les violences envers les Juifs depuis le premier défilé qui a donné lieu à des incidents graves.

Ce Collectif a convoqué une nouvelle manifestation à Paris début avril 2002 en réaction aux affrontements meurtriers en Cisjordanie.⁴ Des syndicats (CGT, FSU, SUD) et des associations altermondialistes (ATTAC) se sont joints aux organisateurs qui ont défilé de la place Denfert-Rochereau à la Bastille. Ces ralliements indiquent un élargissement des soutiens impliquant une redéfinition de la cause. La défense des populations palestiniennes a été associée à la solidarité avec les peuples du Tiers-Monde, dans le contexte des mobilisations contre la globalisation

¹ La coalition d'associations réunies au MIB est animée par un Palestinien (Walid Atallah) et un Libanais (Walid Charara, journaliste) installés récemment en France. Ces deux activistes ont été socialisés dans les mouvements nationalistes arabes et marxistes. Ils revendiquent chacun « l'antisionisme », ce qui n'est pas le cas des organisateurs du premier défilé.

² Le CRIF (Consistoire représentatif des institutions juives de France) a dénoncé dans un communiqué de presse la manifestation du 7 octobre et les violences antisémites auxquelles celle-ci a donné lieu.

³ La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) a rapporté 743 actes de violence antisémite durant l'année 2000, contre moins de 100 actes de 1995 à 1999. Elle a aussi établi une forte corrélation entre les affrontements au Proche-Orient et le nombre d'actes de violence enregistrés en France. Les rapports annuels de la CNCDDH sont disponibles sur son site Internet.

⁴ L'armée israélienne s'est redéployée en Cisjordanie et occupe la plupart des zones autonomes. Des affrontements très violents ont lieu dans le camp de réfugiés de Djénine où les médias rapportent des dizaines de victimes chaque jour. Le siège de la présidence de l'Autorité palestinienne à Ramallah est en partie détruit. La basilique de la Nativité à Bethléem est assiégée par l'armée qui recherche plusieurs individus réfugiés à l'intérieur.

financière et les politiques néolibérales.¹ La composition des « missions civiles » qui se rendent chaque mois dans les territoires occupés, depuis juin 2001, montre le transfert des engagements de la cause altermondialiste à la protection des Palestiniens. Les membres de la première mission sont José Bové (Confédération paysanne), Jean-Baptiste Eyraud (président du DAL, Droit au logement), Jean-Claude Amara (porte-parole de Droits Devant !!), Malika Zédiri (APEIS²), Fatiha Damiche (MIB), Evelyne Sire-Marin (présidente du Syndicat de la magistrature). Les membres de l'association ATTAC sont nombreux à participer à ces missions. Ces acteurs sont engagés à la même période dans les forums sociaux qui contestent la « mondialisation néolibérale » et qui défendent les droits des populations démunies.³ Cette conjoncture a renouvelé le tiers-mondisme depuis l'émergence des mouvements « altermondialistes ».⁴

Les organisateurs de la manifestation ont formulé des revendications précises pour donner un sens unifié à la protestation. Ils exigent « le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires occupés, l'envoi immédiat d'une force internationale de protection du peuple palestinien, le rejet de toutes les violences racistes en France à l'encontre notamment des Juifs et des Arabes »⁵. Cependant le texte d'appel à manifester a provoqué des dissensions puisque deux soutiens importants, la FSU et le Mouvement de la Paix, se sont retirés des signataires, considérant que le mot d'ordre « soutien à la résistance du peuple palestinien contre l'occupation » peut être ambigu, c'est-à-dire pourrait justifier la violence.⁶

Les organisateurs anticipent des risques de débordement car plusieurs dizaines de milliers de participants sont attendus et présents au rendez-vous. Le contexte est à nouveau tendu à cause d'une recrudescence de violences antisémites signalées en région parisienne début avril.⁷ Les

¹ Cf., Thomas Coutrot, « Israël et le nouveau paradigme de la mondialisation », *Revue d'études palestiniennes*, n° 87, printemps 2003, p. 21-26. Thomas Coutrot est économiste et directeur de la DARES au ministère du Travail. Il est aussi membre du Conseil scientifique d'ATTAC.

² Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et des travailleurs précaires (APEIS). Cette association a été fondée en 1987 par Richard Dethyre et Malika Zediri-Corniou.

³ La Confédération paysanne et Via Campesina assimilent les Palestiniens au mouvement des paysans sans-terres au Brésil. Les ONG palestiniennes représentées par le PNGO sont invitées aux forums sociaux à Porto Alegre (Brésil) et en Europe. Elles ont participé à plusieurs forums et contre-sommets « altermondialistes ».

⁴ Cf., Eric Agrikoliansky, « De l'anticolonialisme à l'altermondialisme. Généalogie d'un nouveau cadre d'action collective », communication au colloque *Les mobilisations altermondialistes*, décembre 2003. Voir aussi, Eric Agrikoliansky, Olivier Fillieule et Nonna Mayer, *L'altermondialisme en France : la longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2004.

⁵ Extrait du texte d'appel des signataires. Cf., *Le Monde*, 8 avril 2002, p. 11.

⁶ Voir *Le Monde*, 8 avril 2002, p. 11.

⁷ La CNCDH a enregistré 932 actes de violence antisémite durant l'année 2002, avec un pic au mois d'avril. Ce nombre a été multiplié par six par rapport à l'année antérieure.

expériences des précédents défilés orientent les jugements et calculs des organisateurs qui veulent éviter tout risque de « dérapage ».¹

Ceux-ci s'efforcent d'encadrer les défilés et de contrôler le message véhiculé par les manifestants. Ils mettent en place un service d'ordre chargé de faire respecter les consignes des organisateurs. Celui-ci tente de convaincre certains participants de retirer leurs affiches (pancartes) qui associent Israël au nazisme, telles que la photo d'Ariel Sharon apposée sur celle d'Adolphe Hitler, ou celles qui représentent une égalité entre l'étoile de David et la croix gammée. Les manifestants qui portent ces affiches ne comprennent pas ce qui pose problème puisque cette comparaison leur semble aller de soi. En effet un des slogans souvent clamés dans le défilé est « Sionistes, fascistes, c'est vous les terroristes ! »². D'autres slogans sont régulièrement scandés tels que « Nous sommes tous des Palestiniens ! », « Sharon t'est foutu, l'Intifada continue ! », « Bush, Sharon, assassins ! »

Des « grands frères » sont par ailleurs chargés de surveiller la bonne marche du défilé et en particulier les agissements des plus jeunes présents nombreux dans les cortèges. De nombreux jeunes circulent en petits groupes le visage couvert d'un keffieh avec des gestuels qui montrent une excitation. A la fin du défilé des militants islamistes forment un cortège distinct d'un millier de manifestants : des drapeaux de l'Arabie saoudite y sont déployés. Cette présence provoque une tension avec les organisateurs qui se méfient fortement des signes religieux ostensibles et des slogans en arabe par crainte de l'antisémitisme et de l'intégrisme. Il y a les situations d'incompréhension réciproque (malentendus croisés) telles que les interactions tendues au sujet des affiches litigieuses.

Malgré le travail d'encadrement du défilé, la signification de cette manifestation échappe *in fine* à ses organisateurs : elle est considérée par certains commentateurs extérieurs comme la démonstration de la « communauté musulmane ». Elle est en effet suivie le lendemain par des manifestations organisées par le CRIF, à Paris et dans d'autres villes, sous le mot d'ordre « contre le terrorisme et l'antisémitisme, avec Israël pour la paix et la sécurité »³. Le défilé parisien a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes (cent vingt mille selon le CRIF,

¹ Sur le problème des précédents qui orientent les anticipations des acteurs, leurs calculs et leurs définitions des situations, cf., Michel Dobry, « Calcul, concurrence et gestion du sens », in Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990. Michel Dobry a étudié les manifestations étudiantes durant l'hiver 1986. Il analyse le déroulement d'une séquence de mobilisations qui ont entraîné une crise politique multisectorielle.

² Voir le reportage de Caroline Monnot paru dans *Le Monde* du 9 avril 2002, p. 11.

³ Cette manifestation a provoqué des dissensions au sein du CRIF : près de la moitié des membres de sa direction ont fait part de leur refus de s'y rendre. Une contre-manifestation est organisée le même jour (7 avril) par l'association La Paix Maintenant et le cercle Bernard-Lazare. Cf., Xavier Ternisien, « L'attitude face à Israël divise la communauté juive », *Le Monde*, 8 avril 2002, p. 10. Ce long article analyse en détail les controverses au sein du CRIF.

cinquante-trois mille selon la police). Commentant les manifestations du week-end, le Premier ministre Lionel Jospin a affirmé : « Je refuse le communautarisme »¹. Le journal *Le Monde* abonde dans le même sens dans son éditorial intitulé « Contre l'intolérance » qui appelle à « refuser clairement toute forme d'enfermement communautaire ».²

Comme l'a montré Patrick Champagne, les commentateurs extérieurs contribuent à redéfinir la signification et l'image des manifestations.³ L'interprétation d'un événement tend à se confondre avec l'événement lui-même. Les « manifestations de papier » constituent les prolongements naturels des manifestations de rue et font partie intégrante de celles-ci. Par ailleurs, la traduction médiatique d'une mobilisation a d'autant plus d'effets sur les organisateurs que ceux-ci sont soucieux de l'image de leur mouvement : ils veulent occuper l'espace public et faire entendre leurs revendications afin de produire des effets sur les décideurs politiques.

Les associations (le MRAP, la LDH, l'AFPS) sont préoccupées par le message véhiculé par la manifestation et ne veulent pas être assimilées à des fanatiques qui instrumentalisent la cause qu'elles défendent. Elles sont par conséquent très vigilantes à l'égard de l'antisémitisme : cette attitude résulte de leur histoire et des expériences passées de leurs membres. Il existe en effet des antécédents connus de militants passés de l'antisionisme à l'antisémitisme. Comme l'a montré Michel Dreyfus, les publications révisionnistes puis négationnistes ont connu un essor après la guerre des Six-Jours en juin 1967.⁴ Une librairie d'extrême-gauche, La Vieille Taupe, fondée en 1965 dans le Quartier Latin à Paris, a activement participé à la diffusion de ces publications.⁵ M. Dreyfus a expliqué qu'il existe une porosité entre l'extrême gauche et l'extrême droite sur ce sujet.

Par ailleurs, deux membres fondateurs du parti Les Verts ont été exclus parce qu'ils défendaient des thèses révisionnistes, d'après Patrick Farbiaz.⁶ Celui-ci est le responsable des

¹ Déclaration de Lionel Jospin le 7 avril à Paris lors d'un rassemblement des élus socialistes. Cf., *Le Monde*, 9 avril 2002, p. 11.

² *Le Monde*, 9 avril 2002, p. 21.

³ Cf., Patrick Champagne, « La manifestation comme action symbolique », in Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, op. cit.

⁴ Cf., Michel Dreyfus, *L'antisémitisme à gauche. Histoire d'un paradoxe, de 1830 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009.

⁵ Cette librairie est aussi une maison d'édition : elle a vu son audience augmentée après la contestation de mai-juin 1968. D'après Michel Dreyfus, les thèses de Paul Rassinier et de Robert Faurisson ont été défendues par cet éditeur. Faurisson a publié aux éditions *La Vieille taupe* une brochure en 1980 préfacée par Noam Chomsky qui défend la liberté d'expression. Un membre éminent du PCF (exclu en 1970), Roger Garaudy, a publié en 1995 chez cet éditeur un ouvrage, *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*, qui a fait l'objet de poursuites et d'une condamnation en justice.

⁶ Conférence prononcée par Patrick Farbiaz dans le cadre d'un cycle de conférences de l'AFPS, le 23 mars 2006 à Paris. Cf., Patrick Farbiaz, « Les Verts et le conflit israélo-palestinien », *cahier de formation de l'AFPS*, n° 17.

questions internationales au sein des Verts, et fait partie des organisateurs. Il a expliqué ainsi sa vigilance à l'égard d'incidents antisémites dans les défilés : ces précédents l'incitent à anticiper les risques en adoptant une attitude défiante à l'égard des groupes fanatisés.

Les membres du CNPJDIP ont en commun une socialisation politique au sein des partis de gauche. Le coordonnateur de ce Collectif est Christian Picquet, journaliste et membre de la direction de la LCR. Il en assure le « secrétariat » : la convocation des réunions et le travail de mise en relation entre les différentes composantes. Il a la tâche de maintenir la cohésion de ce Collectif malgré les désaccords et divergences entre ses membres. En tant que porte-parole, il tient un discours modéré en insistant sur les valeurs et principes qui justifient son action. Il récuse le label « pro-palestinien » souvent utilisé dans la presse pour désigner les organisateurs des manifestations. Par exemple, la LDH, le MRAP, le Mouvement de la Paix ou l'AFPS ne se définissent pas comme des partisans des Palestiniens. Ils conçoivent leur action comme un engagement en faveur d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, comme l'indique explicitement le nom du Collectif. Le label utilisé par les journalistes est très réducteur et ne prend pas en compte les significations que les acteurs donnent à leur action.

Le contexte de violences a contraint les organisateurs qui doivent anticiper les risques que leurs mobilisations comportent et les critiques que celles-ci suscitent. Cette situation les a conduits à adopter une attitude prudente qui incite à privilégier une défense morale en justifiant leurs engagements au nom de valeurs et de principes éthiques (le droit, la paix, l'antiracisme). Le contrôle des défilés met en évidence l'enjeu de la signification donnée aux protestations et le message véhiculé par les participants. Les manifestations sont tiraillées par des tensions car il existe des revendications divergentes et des définitions concurrentes de la cause.¹ Ces dissensions incitent d'autant plus les porte-parole à insister sur les valeurs qui fondent leur action pour fabriquer du consensus et unifier les groupes mobilisés.

Les organisateurs définissent leur mouvement en faveur d'un bien collectif universel, la paix et la sécurité. Ils ne veulent pas défendre les intérêts particuliers d'un groupe ou d'un camp : ils se situent sur un plan plus général et universel.

¹ Ce problème renvoie à ce que certains analystes qualifient de processus d'alignement ou de désalignement des cadres de perception de l'action (schèmes interprétatifs). Cf., David Snow, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in Daniel Cefaï et Danny Trom (dir.), *Les formes de l'action collective, op. cit.*, p. 27-50. Voir aussi, Jean-Gabriel Contamin, « Cadres et luttes de sens », in Olivier Fillieule, Eric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 55-75.

Section 2. Une cause réinterprétée au service du « vivre ensemble »

Les organisateurs ont voulu répondre aux « tensions communautaires » et aux violences antisémites qui ont connu une forte augmentation en 2002, suivie par une baisse en 2003, et de nouveau une hausse importante des incidents signalés en 2004.¹ Ce problème a été débattu de façon récurrente dans les associations concernées, en particulier le MRAP et l'AFPS, d'après nos observations. Il a provoqué des divisions et exclusions au sein du CNPJDIP, ce qui indique l'acuité de cette accusation.² Dans ce contexte, les organisateurs ont justifié leurs engagements au nom de valeurs communes : la cause a été réinterprétée, redéfinie, pour promouvoir l'apaisement et le « vivre ensemble ». Nous allons le voir avec le parcours de Sylvie, enseignante dans un lycée public de l'est-parisien. Elle est âgée de 65 ans au moment de l'entretien en juin 2005, et depuis peu à la retraite. Animatrice d'un comité local fondé avec ses collègues à la suite d'une tribune publiée dans *Le Monde* fin 2000, signée par une soixantaine d'enseignants de son établissement, elle a créé une « coordination » de groupes locaux franciliens qui comptent parmi les principales composantes des manifestations parisiennes.

Comment en es-tu venue à vouloir participer à la « cause palestinienne » ? Tu m'avais dit à une occasion que c'était par un hasard que tout avait commencé...

Un hasard, il ne faut pas exagérer non plus, je m'y suis toujours intéressée... Surtout je me suis énormément investie quand j'étais jeune en solidarité avec le peuple algérien. C'est donc pas tout à fait un hasard, mais c'est vrai que, il s'est trouvé que je participe à des manifestations au moment du démarrage de la « seconde Intifada » (octobre 2000), et on s'est retrouvé avec des collègues que je connaissais sans savoir que nous avions chacun une sympathie pour cette cause. Et on s'est dit qu'on devrait faire quelque chose au niveau du lycée. Donc on a pris un appel qui était paru dans *Le Monde* et qui était bien, et qu'on a fait signer par les profs. Et on s'est rendu compte qu'on pensait avoir dix ou quinze signatures, et en fait on en a eu soixante, une grande partie des profs a signé cet appel de solidarité avec les Palestiniens. Et donc là encore on s'est dit : « on ne peut pas en rester là », puisqu'il y a une telle attente. Donc on a organisé une réunion publique de quartier, avec toutes les organisations politiques et syndicales qu'on a invitées, le PC, le PS, la CGT, Les Verts, la FSU, le MRAP, la LDH. Et on leur a dit : « voilà, on aimerait bien faire une réunion dans le quartier ». Et

¹ Selon le rapport annuel de la CNCDH, l'année 2003 a connu une baisse des actes antisémites de 36 % par rapport à l'année précédente. Les autres actes de violences racistes ont diminué de 23 %. L'année 2004 a connu une augmentation de 57 % des actes de violence antisémite signalés. Le nombre d'autres actes de violences racistes a augmenté de 83 % la même année. La CNCDH distingue dans ses rapports les actes antisémites des autres actes racistes. Ces statistiques proviennent des chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur. Sur ce sujet, voir, Nonna Mayer, « Les opinions antisémites en France après la seconde Intifada », *La revue internationale et stratégique*, n° 58, été 2005, p. 143-149.

² Cf., Philippe Bernard, « Le mouvement pro-palestinien se déchire sur l'antisémitisme », *Le Monde*, 02 décembre 2004.

tout le monde était partant pour cette idée là, et là c'était la même chose : on s'attendait à voir trente personnes, et il y en a eu cent cinquante. Dont une cinquantaine ont laissé leurs adresses et coordonnées pour des prochaines activités. Donc c'est comme ça qu'on a commencé à constituer le « comité Palestine », puis la « coordination ». Ce n'était pas du tout prémédité au départ, c'est un peu la vie qui a fait que, on a été entraîné presque malgré nous à vouloir cela. C'est un peu les hasards de la vie, mais c'est aussi quelque chose de fondamental quand même, c'est un des problèmes les plus graves de la planète. Donc c'est un sujet sur lequel il faut qu'on s'engage, et non seulement les individus mais aussi les organisations. Donc il y a eu des hasards dans les formes d'organisation, je prends l'exemple des « comités Palestine » comme le mien, mais je sais que ça c'est passé pareil dans plein d'autres endroits de la même manière, avec des débuts assez spontanés... donc quand il y a dix, quinze, vingt, trente, cinquante « comités palestine » qui se mettent en place, ce n'est plus un hasard, c'est que ça correspond à un besoin profond de la population, ça répond à une attente très très forte.

Cet extrait d'entretien montre comment Sylvie a été enrôlée au service d'une nouvelle « cause » à partir d'octobre 2000. Elle s'y est engagée dans un cadre professionnel en mobilisant le groupe local auquel elle appartient. Elle habite à Paris dans un appartement situé dans le 19^e arrondissement. Sa participation aux premières manifestations répond à un choc moral : les violences et tueries qui ont provoqué une grande émotion chez ceux qui étaient prédisposés à se mobiliser et à protester.

Les premiers engagements militants de Sylvie ont été contre la guerre en Algérie : elle a pris part à différentes manifestations à Paris dont celle de « Charonne » en février 1962. Elle a rejoint l'UEC dans ce contexte des protestations contre la répression. Elle a été membre de l'extrême-gauche (OCI) durant une longue période avant de rejoindre le PS dans les années 1980. La guerre d'Algérie a été un événement important de la socialisation politique qui a produit des effets durables sur ses dévouements militants. Sylvie s'est rendue pour la première fois en Israël en 1994 dans le cadre d'une « mission d'observation » de l'association France-Palestine au moment des accords d'Oslo. Elle était proche de cette association dont elle lisait les publications mais sans en être membre active. Elle s'est engagée pour d'autres causes à la fin des années 1990, en particulier la défense de l'école publique au moment des réformes menées par Claude Allègre. Elle exprime durant l'entretien un fort attachement aux idéaux républicains et laïcs, et elle rejette le « libéralisme » (au sens économique) et le « communautarisme » qui s'incarnent pour elle dans le modèle anglo-saxon. C'est après 2000 qu'elle a effectué d'autres séjours dans les territoires occupés, et qu'elle s'est rendue régulièrement aux conférences annuelles dans le village palestinien de Bil'in.

Pendant les années 1990, est-ce que tu suivais les événements, ou les campagnes en France comme celles pour le « droit au retour » [des réfugiés] en 1998 ?

Je n'avais pas du tout suivi ça. Par contre, j'avais suivi les accords d'Oslo de très près. J'avais été en Palestine à l'époque. Je m'intéressais quand même à la question. Juste après les accords d'Oslo, je crois, 1994 ou 1993. Ce dont je me souviens très bien, parce que il y avait un certain enthousiasme avec Oslo, par exemple dans les structures syndicales de l'époque, je me rappelle très bien de ça, je n'aurais pas été capable d'argumenter, mais j'étais très consciente à l'époque que les accords d'Oslo ne donneraient rien aux palestiniens. On allait dans le mur complet avec ces accords-là.

Qu'est-ce qui te faisait penser ça à l'époque ?

J'aurais du mal à te le dire, peut-être le fait qu'on leur donnait peu, il y avait Jéricho, et des tous petits bouts de territoire. Moi, j'avais vu sur place que la présence militaire continuait, avec une violence extraordinaire quoi. J'ai connu des trucs violents avec la répression des manifs pendant la guerre d'Algérie, où il y avait les morts de Charonne, etc., donc j'ai connu des manifs durs, mais j'ai jamais été confrontée à cette violence de l'armée israélienne, pourtant c'était il y a dix ans ! C'était terrible, j'avais la trouille des fois. Quelle angoisse, quand on les voyait avec leur flingue, et qu'ils nous faisaient attendre pendant des heures aux check-points, et qu'on sentait qu'ils avaient vraiment la gâchette facile.

La guerre d'Algérie revient spontanément à plusieurs reprises durant l'entretien biographique. Cet épisode marquant est la toile de fond sur laquelle s'impriment les engagements plus récents, comme en arrière-plan. La question du rapport à la violence est centrale pour comprendre les dévouements en faveur des palestiniens.

Pourquoi tu t'étais sentie plus concernée par la cause des palestiniens plus que d'autres causes internationales, peut-être plus dramatiques encore ?

Je te dis parce que ça découlait de l'Irak. Sans arrêt pendant la guerre d'Irak (1990-1991) les politiques avaient fait miroiter que le rétablissement de la démocratie allait ensuite être suivi de la solution du problème israélo-palestinien. Encore il y avait un rôle pour l'ONU, et l'ONU pouvait agir pour régler le problème. Et puis parce que ça me rappelait beaucoup la guerre d'Algérie, et moi mon éveil à la vie militante, c'est la guerre d'Algérie. Je continue à penser que c'est une des clefs de l'avenir de la planète, beaucoup plus que des trucs très graves comme la Tchétchénie. Je pense que la Palestine ça totalise complètement le futur ordre mondial. Non seulement ça passionne les foules, mais aussi les dirigeants politiques. Tout le monde regarde ça.

Sylvie a mis en place une « Caravane de la Paix » qui a visité les quartiers populaires de la région parisienne en 2004. Elle a animé des « forums » qui se sont tenus dans les espaces publics pour aller à la rencontre des habitants. Elle souhaitait surtout s'adresser aux jeunes qui veulent s'exprimer sur ce sujet selon elle.¹ Le programme de cette « Caravane » a été conçu avec les

¹ Les jeunes sont nombreux dans les cortèges des « comités Palestine » pendant les manifestations parisiennes. Nous avons observé une forte proportion de jeunes (15-20 ans) dans ces cortèges lors d'une manifestation en novembre 2004 convoquée par le CNPJDIP pour protester contre la construction du « mur de séparation » (« clôture de sécurité ») par les autorités israéliennes. Certains jeunes clamaient des slogans religieux en arabe, et de nombreuses filles étaient voilées (hijab islamique). Les organisateurs du cortège s'efforçaient de contrer ces slogans juvéniles en diffusant d'autres slogans en français et en arabe. Leurs mots d'ordre se voulaient davantage rassembleurs et unificateurs.

municipalités des communes traversées. Cette Caravane visait à répondre aux questions des jeunes qui sont perçus comme curieux mais souvent confus. Les organisateurs voulaient désamorcer les tensions et les violences qui pouvaient être suscitées par les événements du Proche-Orient.

Sylvie affirme à ce sujet : « La Palestine, c'est un sujet qui suscite la colère, et on peut contribuer nous à ce que la colère ne se trompe pas de cible, ça aura plus de force. »

Quand tu dis que la colère pourrait se tromper de cible, tu penses à quoi ?

Ça peut être un rejet communautaire, et là c'est dramatique évidemment. Rendre responsable dans leur ensemble les juifs responsables de la situation du peuple palestinien... Mais on ne l'a pas constaté ça quand même, pourtant on a vraiment beaucoup été dans les banlieues dures, certains endroits où les maires nous disaient : « vraiment n'y allez pas, c'est trop dur », et on n'a pas constaté ça.

Nous avons observé le déroulement d'un « forum » à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) en novembre 2004, dans le cadre du parcours de la « Caravane de la Paix ». Intitulé « 5 heures pour la Palestine », ce forum s'est tenu dans une salle municipale située dans le quartier des Larris qui est un quartier résidentiel constitué de grands ensembles d'habitats collectifs (HLM) à l'Est de la commune. L'accueil du forum a été assuré par les jeunes membres d'une association du quartier, l'ASEL (Association socio-éducative des Larris). Ceux-ci animent la buvette et un espace « librairie » où on trouve un choix varié de livres récents sur le conflit israélo-palestinien et son histoire. Cette association a été fondée par des habitants en 1986 pour effectuer du soutien scolaire et fournir des services aux résidents.¹ Il existe un contentieux ancien entre les membres de cette association et la municipalité communiste qui est accusée d'avoir délaissé ce quartier par rapport à d'autres mieux pourvus.² Ce contentieux se manifeste par une défiance réciproque entre ces jeunes et l'équipe municipale. Le forum s'est déroulé dans l'« espace intergénérationnel » (maison de quartier) qui a été ouvert récemment par la mairie pour offrir des services aux habitants.

Quatre conférenciers sont invités à la tribune pour animer deux tables-rondes. La première est animée par Tarek Arar, président de la GUPS (General Union of Palestinian Students), et par Richard Wagman, président de l'UJFP (Union Juive Française pour la Paix). La seconde est

¹ Entretien avec Fahim, 20 décembre 2004, réalisé dans le local de l'ASEL à Fontenay-sous-Bois. Fahim est étudiant au CNAM, âgé de vingt-cinq ans, et membre actif de l'ASEL. Les membres de cette association sont impliqués dans le travail social, l'accompagnement de jeunes en difficulté (décrochage scolaire, chômage, dépressions). Plusieurs d'entre eux sont aussi membres du CMF (Collectif des musulmans de France).

² On observe une configuration assez similaire à celle que décrit Olivier Masclet à Gennevilliers dans le quartier du Luth. Cf., Olivier Masclet, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003.

animée par Sylvie qui parle pour la « Caravane de la Paix » et par Alima Boumediene-Thiery qui est présentée comme « sénatrice Les Verts et ancienne députée européenne ». Chaque orateur veut donner une interprétation « politique » et non « religieuse » au conflit et souligne cette dimension plutôt que l'autre. Les conférenciers valorisent « l'engagement citoyen » au nom des valeurs communes et ils mettent en garde contre les risques de « repli communautaire ». De nombreux jeunes sont présents parmi la centaine de participants dans la salle ainsi que des familles. Le forum se termine par un concert avec des groupes de rap et hip-hop du quartier.¹

¹ Ces observations sont tirées de notre journal de terrain dans le cadre de notre enquête à Fontenay-sous-Bois. Nous avons réalisé des entretiens avec plusieurs habitants de cette commune qui souhaitaient constituer un comité local et soutenir la municipalité dans son projet d'une coopération (partenariat) avec une collectivité palestinienne. Le Conseil Général du Val-de-Marne incitait alors les communes de ce département à s'engager dans ces coopérations ou jumelages.

Encadré 6.1. Une association engagée pour le « vivre ensemble »

Les membres de l'UJFP sont souvent invités pour animer des conférences, notamment dans certaines communes de la région parisienne mais aussi en province. Fondée en 1994, cette association a contesté la prétention du CRIF a parlé au nom de l'ensemble de la « communauté juive ». Cependant elle occupe une position assez marginale dans cet espace communautaire. Les membres de l'UJFP ont joué un rôle important de « pacification » dans les manifestations où ils assurent une médiation auprès des participants qui arborent les pancartes litigieuses. Leur cortège est toujours mis en avant par les organisateurs car sa présence répond à la critique selon laquelle les manifestations attisent l'antisémitisme. L'UJFP et l'ATMF (Association des travailleurs maghrébins en France¹) ont réalisé une large banderole commune qui est présente dans chaque défilé. Celle-ci affiche un mot d'ordre commun, « Juifs et Arabes - Tous unis contre le racisme », qui vise à surmonter les tensions présumées entre les « communautés ». Ce cortège commun est né à la suite d'une « mission civile » organisée par ces deux associations en 2002 dans les territoires occupés.

Les porte-parole de l'UJFP sont des enseignants, universitaires ou formateurs. Ils ont souvent connu l'expérience de la migration ou de l'exil dans leur histoire familiale.² Ils revendiquent leur appartenance à la culture juive pour exprimer une opinion alternative à la parole officielle du CRIF.³ L'UJFP publie de nombreux communiqués diffusés sur leur site Internet ainsi que par voie de tracts. Elle diffuse aussi des brochures ainsi qu'une revue trimestrielle⁴, et des films documentaires. Ces différents supports sont conçus comme des outils pédagogiques mis à la disposition du public sur leur stand lors des manifestations. Certains membres (Pierre Stambul, Richard Wagman, Michèle Sibony) ont aussi publié des ouvrages ou collaboré à des livres collectifs. Les conférenciers de l'UJFP ont été souvent associés à la GUPS pour animer des débats publics au début des années 2000. Ces rencontres ont donné lieu à des reportages dans la presse locale et régionale.

Leïla Shahid, Michel Warschawski et Dominique Vidal ont donné une série de conférences communes de mars 2003 à mi-2005 en France. Ils sont des porte-parole et spécialistes reconnus

¹ L'Association des travailleurs marocains en France (ATMF) a été fondée en 1982. Elle a changé de nom en avril 2000 lors de son congrès pour mettre l'accent sur sa composition plurinationale. Son siège est à Paris dans le 18^e arrondissement (quartier de la Goutte d'Or). Cf., Mohsen Dridi, *L'immigration de A à Z*, Paris, FTICR, 2007, p. 66-67.

² Entretien avec Liliana Cordova Kaczerginsky, novembre 2008, Clichy.

³ Cf., Michèle Sibony, « La connexion française », *La revue internationale et stratégique*, n° 58, p. 157-163.

⁴ La revue de l'UJFP s'intitule « De l'autre côté », publiée par les éditions La Fabrique à Paris depuis 2006.

parmi les défenseurs de la cause. Ils ont visité vingt-trois villes et ont donné une quarantaine de conférences. Les organisateurs ont estimé à dix-huit mille le nombre total de participants à ces rencontres.¹ Ces conférences se sont tenues dans les centres-villes ainsi que dans les quartiers périphériques : les conférenciers voulaient s'adresser aux habitants des quartiers relégués et en particulier les jeunes.² Ils voulaient aussi « réinvestir les quartiers qui ont été délaissés par les partis de gauche et par les intellectuels », pour faire un « travail d'explication » et « répondre aux attentes et sollicitations des jeunes » lors de rencontres en extérieur ou dans les établissements scolaires.³

Les premières conférences en 2003 ont été organisées dans un contexte marqué par « une poussée de violences antisémites ». Dominique Vidal précise : « A l'époque où ces débats ont commencé, la France vivait une poussée de violences antisémites, immédiatement à la fois interprétée comme une montée d'antisémitisme global et imputée aux jeunes des banlieue, singulièrement aux jeunes d'origine arabe. » Leïla Shahid affirme à ce sujet : « Ces années sont aussi marquées, en France, par une explosion très passionnelle du débat, laquelle a donné lieu à un certain nombre de dérapages. Et à des échos parfois très peu objectifs dans la presse. Le débat, l'exposé rationnel des faits, tempèrent les passions, et l'expérience nous a confirmé combien notre trio pouvait y contribuer. »⁴

Michel Warschawski fait le constat des « défiances réciproques » dans les manifestations entre les « organisations de gauche » et la « population des banlieues ». Ce divorce entre les centres-villes et les périphéries l'a amené à vouloir se rendre dans les quartiers populaires à la rencontre des habitants.⁵ Les organisateurs voulaient aussi susciter des projets humanitaires chez les jeunes dans les villes déjà engagées dans des coopérations avec des collectivités palestiniennes. Les « séjours solidaires » qui donnent lieu à des échanges entre populations sont un moyen privilégié pour sensibiliser les habitants.

¹ Cf., Leïla Shahid, Michel Warschawski et Dominique Vidal, *Les banlieues, le Proche-Orient et nous*, Paris, Editions de l'Atelier, 2006, p. 14-15. Ce livre rédigé avec la journaliste Isabelle Avran (AFPS) rend compte de ces conférences avec des entretiens, des témoignages de participants et des reportages parus dans la presse locale.

² Les jeunes des quartiers populaires sont le public privilégié par les organisateurs de ces rencontres et conférences. « Il s'agissait à la fois d'expliquer la situation du Proche-Orient, de proposer d'y réfléchir ensemble et d'aborder, également ensemble, les conséquences du conflit et la manière dont il est lu, compris mais aussi instrumentalisé en France par tel ou tel. Une telle invitation rejoignait naturellement l'une de nos préoccupations communes, consistant à tenter de lier ces réflexions aux préoccupations particulières des jeunes des banlieues. » : extrait des propos de Dominique Vidal (pages 11-12).

³ Ces citations et les suivantes sont extraites de : Leïla Shahid, Michel Warschawski et Dominique Vidal, *Les banlieues, le Proche-Orient et nous*, op. cit. Ces rencontres ont été organisées à l'initiative d'associations locales, telles que Les Amis du Monde diplomatique, l'AFPS, le Collectif des musulmans de France (CMF).

⁴ Extrait des propos de Leïla Shahid (page 13).

⁵ Idem, p. 15-16.

Dans les conférences, Leïla Shahid est présentée comme « la déléguée de la Palestine en France » et elle est mise en avant par les organisateurs. Elle est une diplomate qui occupait cette fonction à Paris depuis 1993. Elle est une oratrice expérimentée qui sait captiver l'assistance et transmettre des émotions grâce à son éloquence. Issue d'une famille de notabilités de Jérusalem, elle a fait ses études à l'American University of Beirut (AUB) puis à Paris où elle a poursuivi ses études en anthropologie (doctorat). Michel Warschawski se présente comme un journaliste et un « anticolonialiste israélien ». ¹ Il est le président d'une association basée à Jérusalem, l'AIC (Alternative Information Center), fondée en 1983 et spécialisée dans la défense des droits humains. ² Francophone, il a été élevé à Strasbourg avant d'émigrer à l'âge de seize ans en Israël. Dominique Vidal, journaliste au mensuel *Le Monde Diplomatique*, spécialiste du Proche-Orient ³, se présente comme « le fils d'un porteur de valises ». De même que Michel Warschawski, il convoque la mémoire de la guerre d'Algérie face à un public supposé sensible à ce sujet. Il considère en effet que les jeunes issus de l'immigration maghrébine sont les héritiers de l'histoire coloniale qui continue de produire ses effets sur la société contemporaine. ⁴ Il explique que certains problèmes sociaux sont le résultat d'« héritages coloniaux », tels que les ségrégations urbaines et les discriminations. Ces problèmes sont rabattus sur le passé colonial et la persistance de ce passé dans le présent. Il peut en découler une lecture culturaliste lorsque les populations sont identifiées par leur appartenance culturelle supposée et leur origine nationale. ⁵

Cette référence au passé colonial s'explique par les controverses qui ont accompagné la loi adoptée en février 2005 sur le « rôle positif » de la colonisation française. ⁶ Cette conjoncture a été marquée par les mobilisations d'historiens et les usages politiques du passé. ⁷

Le sujet officiel de ces conférences est de débattre de la situation au Proche-Orient (le conflit israélo-arabe) mais les questions effectivement abordées par les participants concernent souvent les problèmes de l'exclusion sociale et des discriminations dans la société française. Il y a un déplacement des enjeux qui répond aux préoccupations réelles des participants. Cela est tout à

¹ Idem, p. 33-34.

² L'AIC revendique un statut d'ONG qui lui a été reconnu par l'ONU à Genève.

³ Dominique Vidal est historien et il a publié plusieurs ouvrages sur le Proche-Orient.

⁴ Cf., Dominique Vidal et Karim Bourtel, *Le Mal-être arabe. Enfants de la colonisation*, Marseille, Agone, 2005. Leïla Shahid a publié une longue contribution en guise de postface à ce livre.

⁵ Cf., Didier Fassin et Eric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006.

⁶ Sur ces controverses, cf., Romain Bertrand, *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial », op. cit.*

⁷ La parution du livre *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial* en 2005 est symptomatique de cette conjoncture intellectuelle. Le livre *Les banlieues, le Proche-Orient et nous* y fait référence (page 83).

fait visible dans le livre d'entretiens issu de ces rencontres : il y est longuement question des « murs invisibles » qui divisent et ségrègent la société française. Le problème des inégalités sociales y est largement traité, en particulier le cas des zones urbaines sensibles (ZUS).

Les engagements ont été redéfinis, réorientés, pour promouvoir le « vivre ensemble ». Les organisateurs parlent du « Taayoush » pour donner une signification à leurs dévouements militants. Cette expression désigne en arabe l'esprit de tolérance et le « vivre ensemble » : « Taayouch » est le nom d'une ONG israélienne judéo-arabe qui mène des actions de solidarité et des projets humanitaires dans les territoires occupés.¹ La démultiplication des forums et conférences montre la diversification des espaces du débat public.² Ces forums donnent lieu à une prise de parole « citoyenne » sur les enjeux de société. La présence d'une personnalité médiatique (Leïla Shahid) favorise la participation du public et l'intérêt de l'assistance.

Section 3. Une défense juridique et morale pour sensibiliser à la cause

L'expertise juridique et le témoignage constituent les deux principaux registres employés pour sensibiliser le public et susciter les adhésions. Ces deux registres distincts se révèlent complémentaires dans le *dispositif de sensibilisation* mis en œuvre par les organisateurs. Nous avons recours à cette notion qui invite à décrire précisément la façon dont les organisateurs sensibilisent à la cause. Elle désigne « l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue »³.

L'expertise juridique est une expertise technique qui fait appel à une compétence sociale et professionnelle. Cette compétence est inégalement distribuée car elle nécessite la maîtrise du langage et des savoirs juridiques. Elle est surtout l'apanage des juristes et des professionnels du droit. Le témoignage en revanche ne vise pas un discours d'autorité ni la technicité du droit. Il vise surtout à susciter des affects et à provoquer des émotions qui s'expriment en public. Il permet de captiver l'auditoire, de le concerner de façon à le sensibiliser et l'émouvoir.

¹ Cf., Leïla Shahid, Michel Warschawski et Dominique Vidal, *Les banlieues, le Proche-Orient et nous*, op. cit., p. 17.

² Sur la diversification des espaces et des formes du débat public, voir, Eric Neveu et Bastien François (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

³ Cf., Christophe Traïni et Johanna Siméant, « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », in Christophe Traïni (dir.), *Emotions... Mobilisation !*, op. cit., p. 13.

Le déroulement d'un meeting parisien en novembre 2005 montre précisément de quelle façon ces différents registres sont associés par les organisateurs pour susciter l'adhésion du public. Ce meeting visait à dénoncer le « mur de séparation » érigé par le gouvernement israélien dans les territoires palestiniens occupés.¹ Il s'inscrit dans le cadre d'une campagne intitulée « Stop the Wall » et menée depuis fin 2003 avec la signature d'une pétition.² La salle qui compte mille cinq cents sièges aux deux-tiers occupés est décorée par de larges banderoles dessinées au pochoir comme des graffitis sur un mur : une indique « This wall will fall », et une autre indique les noms de « Sabra » et « Chatila ». La conférence débute par la diffusion de musique orientale et par un spectacle de danse traditionnelle (la dabké³) avec une troupe de danseurs dénommée « Al Rawdeh » (le retour). La première oratrice est la juriste Monique Chemillier-Gendreau qui est présentée par l'animateur à la tribune (Christian Picquet) comme une spécialiste reconnue du droit international. Elle explique la valeur juridique de l'avis rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) en juillet 2004 concernant l'édification du « mur de séparation ». La CIJ a publié un long avis (52 pages) qui développe un argumentaire juridique précis et qui considère que la construction du mur est contraire au droit international (constat d'illicéité des mesures prises par les autorités israéliennes). Monique Chemillier-Gendreau dit en préambule qu'il est difficile de parler du droit, « chose froide », dans une soirée placée sous le signe de l'émotion. Elle insiste sur l'importance de cet avis et le « déni du droit » que constitue son non-respect par le gouvernement israélien, et elle affirme que « la CIJ est la plus haute juridiction du monde ». Son exposé est suivi par la projection d'un film sur la lutte des villageois de Bil'in contre le « mur de séparation » qui confisque la moitié de leurs terres. Cette projection est suivie par le témoignage d'une jeune israélienne présentée comme membre du mouvement « Anarchistes contre le Mur ». Celle-ci témoigne de son engagement en hébreu et elle est traduite en simultané. Un jeune palestinien du village de Bil'in témoigne à son tour en arabe et il est traduit de la même façon. Il représente le groupe de villageois qui mènent une action « non-violente » de protestation : une manifestation hebdomadaire en direction de la

¹ Les mots d'ordre suivants figurent sur le texte d'appel des organisateurs : « Contre le Mur et la colonisation en Palestine. Pour une paix juste entre Palestiniens et Israéliens. Application des décisions de la Cour Internationale de Justice ». Ce texte d'appel est signé par les membres du CNPJDIP.

² Cette campagne a été initiée par la Plate-forme des ONG pour la Palestine. La pétition a été signée par environ trois cent mille individus en France et elle a été remise au président de l'Assemblée nationale en 2006.

³ Danse traditionnelle dans les pays du Proche-Orient (Liban, Syrie, Palestine).

police et de l'armée israélienne.¹ C'est à ce titre qu'il a été invité à ce meeting : il incarne la résistance pacifique qui est en affinité avec la défense morale de la cause.

Leïla Shahid embrasse avec effusion ces deux jeunes orateurs et elle joint symboliquement leur bras en l'air face au public qui les ovationne debout. L'animateur donne ensuite la parole à l'historien Pierre Vidal-Naquet qu'il présente comme « un symbole de la lutte contre l'injustice dans le monde ». Vidal-Naquet rend hommage à Leïla Shahid envers qui il exprime son affection, celle-ci quittant ses fonctions officielles à Paris pour Bruxelles. Il lui offre en cadeau un portrait de l'historienne Madeleine Rebérioux, ancienne présidente de la LDH décédée en 2005. Il témoigne ensuite des différents engagements qui ont marqué sa vie : il parle de ses combats « contre la négation de la torture durant la guerre d'Algérie, contre la négation du génocide juif, et contre la négation de la Palestine ». Il incarne la défense morale de la cause en mettant sa réputation d'intellectuel en jeu. Il insiste en effet sur les valeurs et les principes qui justifient sa présence et son action.²

Le déroulement de ce meeting montre de quelle façon le témoignage est un registre d'intervention très personnalisé et qui est attaché aux attributs distinctifs du témoin, tandis que l'expertise juridique est un propos distancié qui se veut plus neutre. Ces deux registres sont associés dans le but d'émouvoir et d'emporter l'adhésion des participants. Ce dispositif se révèle efficace dans la mesure où il maintient les dévouements sur la longue durée.

Le droit et la morale sont associés pour grandir la cause et la légitimer. Les organisateurs se réfèrent au droit international, défini comme protecteur des populations contre l'arbitraire des Etats souverains, en l'occurrence le droit international humanitaire (DIH). Ce droit a une forte dimension morale puisqu'il se fonde sur la Charte des Nations unies, la déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions de La Haye et de Genève sur la protection des civils en temps de guerre, et d'autres conventions plus récentes sur la protection des droits humains. Il a pour particularité d'avoir été élaboré à l'initiative d'ONG, en premier lieu le CICR.

L'avis rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2004 est devenu une ressource juridique importante pour les militants car elle légitime leurs actions et leurs revendications. La CIJ est une juridiction qui regroupe tous les Etats membres de l'ONU. Basée à La Haye, dans le Palais de la Paix, elle est composée de quinze magistrats indépendants des Etats qui sont élus pour neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Sa fonction est de régler les

¹ Sur ce sujet, voir le film documentaire de Shai Carmeli Pollack, *Bil'in Habibi*, 2006, Claudius Films Ltd (Israël), ainsi que le film documentaire de Guy Davidi et Imad Burnat, *Five Broken Cameras*, 2011.

² Leïla Shahid affirme durant l'entretien : « Pierre Vidal-Naquet représente la mémoire de la guerre d'Algérie, de la lutte d'indépendance. C'est important pour la légitimité de la cause palestinienne. » (Entretien réalisé en décembre 2005 à Paris).

différents juridiques entre Etats dont elle est saisie. Dans le cadre de son activité consultative, la CIJ se comporte comme « l'organe judiciaire principal des Nations unies », en ce sens que, « en cette qualité, elle ne se prononce que sur la base du droit, indépendamment de toute influence ou de toute intervention de la part de quiconque, dans l'exercice de cette fonction »¹. La CIJ a été sollicitée par l'Assemblée générale qui a demandé un avis consultatif à cette juridiction en décembre 2003.² Elle a rendu un avis sur la base d'un rapport du Secrétaire général de l'ONU qui a établi que le mur que l'Etat d'Israël construit ou projette de construire est édifié pour l'essentiel à l'Est de la « Ligne verte » (ligne de démarcation qui résulte des accords d'armistice de 1949), c'est-à-dire en Cisjordanie.³ Intitulé « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé », l'avis rendu par la CIJ considère que la construction du mur est contraire au droit international.⁴

Certains Etats occidentaux se sont abstenus lors du vote de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce sont les pays membres de l'UE, les Etats-Unis, ainsi que la Fédération de Russie. L'argument avancé par l'Union européenne est que cette demande d'avis consultatif n'est pas de nature à relancer le nécessaire dialogue politique entre les parties au conflit.⁵ A contrario, les juges de la CIJ ont considéré que cette juridiction est compétente pour se saisir de cette demande et que cet avis n'aura pas d'incidence néfaste sur les négociations de paix. Ils ont affirmé que le droit international devait être la base d'un règlement du conflit et que la CIJ avait un rôle à jouer, celui d'un « arbitre suprême de la légalité internationale et d'ultime garde fou contre les actes illicites »⁶. L'avis rendu par la CIJ a donc conforté le rôle et l'autorité morale de cette institution, ce qui explique que les organisations de défense des droits humains se soient saisies de cet avis puisque celles-ci défendent la même conception du rôle de la CIJ : promouvoir le droit au service de la paix. « Cette conception articule paix et droit au point de ne concevoir celle-ci sans respect de celui-là, ainsi érigé au rang de référent ultime. »⁷

¹ Cf., Raphaële RIVIER, « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé. Cour internationale de Justice, avis consultatif du 9 juillet 2004 », *Annuaire français de droit international*, L – 2004, Paris, CNRS éditions, p. 292-336.

² Résolution ES-10/14 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 8 décembre 2003.

³ D'après ce rapport, il est prévu que cet ouvrage s'étende sur une distance de 720 km. La zone coïncée entre le mur et la « Ligne verte » correspondrait à près de 17 % de la Cisjordanie. Ce rapport évalue à 237 000 les Palestiniens vivant dans la zone concernée, et il précise que si le mur était entièrement construit 160 000 autres Palestiniens se retrouveraient vivre dans des enclaves. Le mur s'écarte par endroits de plus de 7 km de la Ligne verte pour incorporer les colonies de peuplement israéliennes, encerclant ainsi les agglomérations palestiniennes.

⁴ Cet avis est consultable sur le site Internet de la CIJ : www.icj-cij.org

⁵ C'est l'Italie qui a présenté la position européenne commune pendant les débats de l'Assemblée générale.

⁶ Propos d'un juge de la CIJ, cité par Raphaële RIVIER.

⁷ Cf., Raphaële RIVIER, « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé. Cour internationale de Justice, avis consultatif du 9 juillet 2004 », article cité, p. 295.

L'Assemblée générale des Nations unies a endossé l'avis rendu par la CIJ et demandé à l'Etat d'Israël de s'y conformer. Cette décision n'a pas été prise en compte par ce gouvernement qui a poursuivi la construction de la « clôture de sécurité » (expression employée par les autorités israéliennes). Ceci illustre à nouveau la faiblesse du droit international qui nécessite la pleine coopération entre les Etats souverains pour être appliqué et respecté.¹ Les effets contraignants de ce droit sont limités par rapport aux intérêts stratégiques des Etats. Mais il demeure une référence et une norme juridique et morale que les militants mobilisent pour justifier leur action, comme nous allons le voir plus loin.

Le recours au droit a été davantage affirmé en 2006 après la victoire électorale du Hamas en janvier (renouvellement du Conseil législatif) et la suspension des aides financières européennes à l'Autorité palestinienne (AP).² Dans ce contexte défavorable qui a provoqué la démobilisation d'une partie des soutiens³, ce sont les associations (ONG) qui ont pris en charge les mobilisations en valorisant leur expertise en matière de défense des droits humains.

Nous allons voir précisément comment ces acteurs se sont saisis du droit dans ce contexte particulier. Quels ont été les modes d'appropriation et les formes d'engagement du droit ? On y répond à l'aide de nos observations d'une conférence d'ONG à Genève en mai 2006.

Une conférence intitulée « Pour une paix juste en Palestine et en Israël : Application du droit international » s'est tenue à Genève en mai 2006. Les organisateurs sont le European Coordination Committee for Palestine (ECCP) et des associations suisses.⁴ Fondé en 1986, ECCP est un groupe d'intérêt basé à Bruxelles et présidé par Pierre Galand, sénateur socialiste belge élu depuis 1993. Son rôle est de mettre en relation les associations en Europe et de porter les revendications auprès des institutions européennes.

Les participants ont été présentés comme des responsables d'ONG de défense des droits humains durant cette conférence qui s'est déroulée sur trois jours. C'est à ce titre et avec ce statut particulier qu'ils ont été invités à prendre la parole à la tribune. Le programme met en valeur les compétences juridiques des participants, leurs titres universitaires et leur capacité

¹ Cf., Monique Chemillier-Gendreau, *Humanité et souveraineté. Essai sur les fonctions du droit international*, *op. cit.*

² Le Hamas palestinien a obtenu la majorité absolue lors des élections législatives du 25 janvier 2006. L'Union européenne a décidé de suspendre ses programmes d'aide destinés à l'Autorité palestinienne.

³ La victoire électorale du Hamas a fait craindre une islamisation en profondeur de la société palestinienne. Les membres du CNPJIDIP ont exprimé leurs craintes et leur déception à l'égard de l'évolution de la situation. Observations d'une réunion au siège du MRAP à Paris (journal d'enquête, 28 février 2006).

⁴ Les membres du Collectif Urgence Palestine (CUP) ont pris en charge l'organisation de cette conférence avec le soutien de la municipalité de Genève qui a mis des salles de réunion à disposition (Maison des associations) ainsi que des dortoirs municipaux pour les participants étrangers. Le CUP est une coalition d'associations membres et basée à Genève.

d'expertise.¹ Cependant les associations pacifistes sont aussi présentes et nombreuses², ainsi que le Conseil Œcuménique des Eglises qui compte parmi les principaux soutiens de cette conférence. Ce Conseil a participé aux travaux et son porte-parole est Jonathan Frerichs. Il a mené des actions de soutien en Israël et dans les territoires occupés depuis plusieurs décennies, et développé un programme depuis 2001 pour soutenir les groupes pacifistes dans le cadre d'une campagne « vaincre la violence ».³

Le choix de Genève est avant tout symbolique : les organisateurs se réfèrent aux Conventions de Genève (1949) qui sont une des sources du droit international humanitaire. Genève est le siège historique du CICR (fondé en 1863), ainsi que de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU et du HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés).

Les organisateurs ont déclaré vouloir « défendre le droit » et demandé à l'ONU d'imposer ses décisions (résolutions) aux Etats, lors de la conférence d'ouverture qui s'est tenue dans un amphithéâtre de l'université Uni-Mail dans le centre de Genève. Pierre Galand y a dénoncé la « violation du droit », « l'impunité du droit », « la régression incroyable du droit dans le monde depuis ces dernières années ». Michel Toubiana (président de la FIDH) a affirmé : « Il faut défendre le droit, car là où il est violé, c'est un morceau d'humanité qui s'écroule. » Leïla Shahid a renchéri : « En tant que citoyenne attachée au droit, je suis catastrophée à ce qui arrive au droit aujourd'hui. » Elle a ajouté : « L'enjeu de la pratique du droit en Israël-Palestine est important pas seulement pour l'avenir de cette région mais pour l'avenir du monde. »

On constate que les organisateurs montent en généralité pour argumenter et expliciter leur propos.⁴ Ils ne veulent pas apparaître comme les défenseurs d'un peuple contre un autre : ils adoptent un point de vue plus général en se faisant les défenseurs du droit. Le droit international est conçu comme un droit moral parce qu'il émane d'une source supérieure aux Etats (l'ONU) et que sa fonction est de protéger les populations de l'arbitraire des Etats.

¹ Le programme indique le « CV des invités » en soulignant les titres universitaires, les publications, les mandats à la direction d'ONG.

² Parmi les groupes pacifistes : Action for Peace (Italie) ; Pour une Suisse sans armée.

³ Ce programme est détaillé dans une brochure en anglais et en français éditée en 2006. Le Conseil a lancé une « campagne œcuménique pour mettre fin à l'occupation illégale de la Palestine » dans le cadre de la Décennie « vaincre la violence » : les Eglises en quête de réconciliation et de paix (2001-2010). Le Conseil envoie des volontaires qui accompagnent sur place ces groupes pour promouvoir la non-violence et la réconciliation par des actions symboliques. Il mène son action au nom du respect des droits humains et du DIH, celle-ci est fondée sur des principes moraux (le droit et la paix). Il s'appuie sur un réseau d'églises locales et de communautés chrétiennes qui adhèrent à son réseau dont le siège est à Genève.

⁴ La dénonciation s'appuie sur une montée en généralité pour fonder sur des principes légitimes l'objet de la critique. Cf., Luc Boltanski, Yann Darré et Marie-Ange Schiltz, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 51, mars 1984, p. 3-40. Ces auteurs ont analysé les formes de la dénonciation publique, individuelle ou collective, à partir des courriers adressés à la presse.

Pierre Galand s'est référé à plusieurs reprises à l'avis rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) en juillet 2004. La CIJ a été considérée par les organisateurs comme le principal organe judiciaire de l'ONU et comme une autorité morale supérieure. Galand a affirmé : « L'avis rendu par la Cour internationale de justice contre le Mur doit être une bible pour tous les militants ». Il a invité les participants à devenir des « experts du droit ». « Il faut former les militants pour qu'ils deviennent des experts en droit et en compétences politiques, pour qu'ils travaillent comme s'ils étaient dans un cabinet de conseil d'experts. » Le modèle de l'expertise est le répertoire d'action privilégié, car il est perçu comme le plus adapté aux ressources dont dispose ce *groupe d'intérêt*.¹ ECCP ne peut pas compter sur la mobilisation d'un grand nombre d'adhérents pour faire entendre sa voix. Sa principale ressource est la capacité d'expertise de ses membres, c'est-à-dire leur degré de maîtrise d'un problème technique et leur compétence à exprimer dans le langage juridique leur diagnostic et leurs solutions.² Le droit est le langage privilégié pour s'adresser à l'Etat et aux institutions européennes à Bruxelles.³

Les organisateurs ont mis en valeur dans le programme les juristes spécialisés en droit public et en droit international. Ce champ disciplinaire inscrit le droit dans l'espace des relations internationales et redéfinit son objet dans le cadre des relations interétatiques. François Dubuisson est un jeune professeur assistant à l'ULB (Université libre de Bruxelles), docteur en droit et membre du Centre de droit international. Il intervient à la tribune de façon neutre et distanciée (la tonalité de son discours, son attitude) en tant que spécialiste de sa discipline et non comme défenseur d'une cause. Sa posture est révélatrice du rôle qu'il endosse dans l'enceinte de cette conférence. Il se situe à l'intersection entre le champ académique et le champ des ONG de défense des droits humains. Il en est de même pour Pierre Galand qui est juriste et universitaire (ULB), spécialisé dans les relations internationales. Ces acteurs s'accordent avec les juges de la CIJ sur le statut et le rôle de cette juridiction dans la promotion du droit international. Cette cause articule des enjeux professionnels et militants.

Une action judiciaire a été donnée en exemple durant la conférence : un avocat britannique (Daniel Machover) a expliqué aux participants de quelle façon il a poursuivi un général israélien devant une juridiction anglaise à compétence universelle sur la base d'une abondante

¹ Cf., Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*, p. 118-122.

² Cf., Hélène Michel, « Pour une sociologie des pratiques de défense : le recours au droit par les groupes d'intérêt », *Sociétés contemporaines*, 2003/4, n° 52, p. 5-16.

³ « Le droit, comme langage et technologie spécifiques à l'Etat moderne, représente, en second lieu, un instrument heuristique pour porter au sein de l'appareil politico-administratif des griefs et des revendications. Comme le suggère R. Abel, "le droit est la matière même de l'Etat" et il est en ce sens un instrument essentiel de traduction des revendications profanes en demandes intelligibles et acceptables par les administrations, et ce d'autant plus qu'il est aussi un instrument de contrôle de l'action publique. » : Eric Agrikoliansky, « Usages choisis du droit : le service juridique de la LDH (1970-1990) », article cité, p. 62.

documentation fournie par le PCHR (Palestinian Center for Human Rights) basé à Gaza. Cette juridiction a émis un mandat d'arrêt à l'encontre de cet officier pour des faits relevant du crime de guerre à l'encontre des civils. Cet avocat est spécialisé dans le droit humanitaire international et dans la défense des droits des prisonniers au Royaume-Uni. Il a fondé en 1988 une association, Lawyers for Palestinian Human Rights. Il est le fils de Moché Machover, universitaire israélien qui a vécu en exil à Londres depuis les années 1970.

Cette action illustre le travail de plaidoyer international des ONG : ce sont des juristes qui plaident en faveur d'une cause pour le compte d'un groupe ou d'une population situés dans un autre pays. Cette action judiciaire nécessite une coordination entre différentes associations ou ONG sous la forme d'une mise en réseau de professionnels du droit.¹

L'exposé de cet avocat a provoqué un grand enthousiasme parmi les participants : il a été longuement applaudi et ovationné par le public. On observe que l'expertise juridique est un moyen de sensibiliser à la cause et de susciter des émotions. Le recours au droit a des effets limités mais c'est un mode d'action efficace pour entretenir les dévouements militants dans la longue durée. Le président du PCHR, Raji Sourani, avocat et vice-président de la FIDH, figure parmi les participants à cette conférence. Il est mis en avant par les organisateurs : il est souvent cité et invité à s'exprimer à la tribune. Ce qu'il représente est en adéquation avec les normes et valeurs des soutiens européens. En tant que défenseurs des droits humains, il incarne une alternative progressiste par rapport aux islamistes à Gaza. Il personnifie la cause telle que les organisateurs souhaitent la définir et la représenter.² Il suscite une forte empathie auprès des participants à cause de la place qui lui est réservée par les organisateurs dans le dispositif de la conférence. Ses prises de parole suscitent d'autant plus d'émotion qu'il est un remarquable orateur.

Environ deux cents participants ont suivi les travaux de cette conférence. Ce sont des membres d'associations pacifistes et juridiques européennes pour l'essentiel. Ils sont la plupart des professionnels du secteur associatif (juristes, salariés d'ONG) et aussi des journalistes, enseignants et universitaires. Ceci montre le fonctionnement sélectif socialement de ce forum d'ONG censé représenter la « société civile ».

¹ Cf., Brigitte Gaïti et Liora Israël, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, n° 62, vol. 16, 2003, p. 17-30. Pour une synthèse sur ce sujet, cf., Johanna Siméant, « La transnationalisation de l'action collective », in Olivier Fillieule et al., *Penser les mouvements sociaux, op. cit.* Voir aussi le texte de présentation de la ST 50 du congrès de l'AFSP 2013 : « Plaidoyer et *advocates*. Acteurs et formats internationaux des mobilisations. »

² Le PCHR a été fondé à Gaza en 1988 par Raji Sourani, docteur en droit. Il s'est affilié à la FIDH en 1996. Raji Sourani a été emprisonné à plusieurs reprises de 1979 à 1995 pour ses activités juridiques et politiques.

A la fin de cette conférence s'est tenue une réunion confidentielle pour la mise en place d'un « secrétariat permanent » de ECCP à Bruxelles. La nouvelle responsable de ce bureau a été salariée par la Plate-forme des ONG à Paris en tant que secrétaire exécutive. Ce réseau informel (ECCP) veut fonctionner comme une institution en prenant pour modèle les cabinets d'experts qui interviennent auprès des institutions européennes.¹ Il souhaite relayer dans ces enceintes les requêtes des diverses plate-forme d'ONG en Europe², ainsi que les demandes des ONG palestiniennes et israéliennes.

Cette conférence montre comment les participants ont adopté un cadrage européen pour concevoir leur action et leurs revendications. Ils se sont inscrits dans la continuité des « forums sociaux » européens depuis le début des années 2000.³ Le travail de plaidoyer (advocacy network) que veut effectuer ECCP à Bruxelles nécessite d'endosser une nouvelle posture militante qui consiste à valoriser l'expertise. Nous l'observons dans la division de la conférence en séances plénières et en ateliers qui spécialisent les thèmes et les questions abordés. L'action que veut entreprendre ECCP pour obtenir l'étiquetage spécifique des produits en provenance des colonies israéliennes éclaire les usages du droit à des fins politiques. ECCP veut se fonder sur un argumentaire juridique précis pour obtenir cet étiquetage de la part de la Commission européenne en utilisant les compétences de juristes (droit commercial, droit international, droit européen) pour élaborer cet argumentaire.⁴ Cet étiquetage des produits vise à obtenir leur interdiction ultérieure au sein de l'UE.⁵ ECCP s'appuie en particulier sur le vote du Parlement européen en faveur d'une suspension de l'accord d'association UE-Israël en avril 2002. Cette décision a donné un fondement juridique à son action à Bruxelles.

La conférence de Genève a mis en avant l'action de plaidoyer international des ONG. Une action judiciaire qui relève de ce mode d'action a été menée par une association : l'AFPS a intenté un procès en 2005 contre les entreprises françaises Alstom et Connex (filiale de Véolia⁶) qui ont construit un tramway reliant Jérusalem-Ouest aux colonies situées dans les territoires occupés.⁷ L'OLP s'est constituée partie civile dans ce procès. L'AFPS a fait valoir son statut

¹ Cf., Guillaume Courty, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte (Repères), 2006.

² Douze « Plate-forme d'ONG » sont représentées par des délégués dans la conférence à Genève.

³ Cf., Eric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute, 2005.

⁴ Le droit est devenu le langage d'autorité pour argumenter et imposer ses vues à Bruxelles.

⁵ La question du boycott des produits fabriqués dans les colonies a été longuement débattue durant la conférence et elle divise les participants car certains la jugent inefficace. Elle répond à un appel des ONG palestiniennes publié en 2005 : « BDS » (Boycott, Désinvestissements, Sanctions).

⁶ Véolia a participé à la construction de la plus grande usine de dessalement d'eau de mer du Moyen-Orient à Ashkelon (sud d'Israël).

⁷ Ce tramway devait desservir deux colonies : Pisgat Zeev et French Hill.

d'ONG de défense des droits humains pour mener cette action judiciaire, et elle a utilisé l'arène judiciaire pour publiciser son action. Elle a eu recours à un expert juridique qui s'est rendu sur place pour mener une enquête. Les informations collectées ont été transmises à l'avocat de l'AFPS chargé de plaider au tribunal.

Cette action judiciaire a élargi le répertoire d'actions de cette association qui n'avait jamais auparavant recouru aux tribunaux. Elle constituait une opportunité pour sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics : la campagne contre Alstom et Connex a donné lieu à l'envoi de cartes postales adressées aux députés, au président de la République, au ministre des Affaires étrangères et à la direction de ces deux entreprises.¹ Amnesty International s'est associée à cette campagne en mobilisant ses groupes locaux et en se rendant au siège d'Alstom. L'implication de cette ONG a eu un impact sur les deux sociétés qui ont été préoccupées de leur image de marque, mais sans aboutir à un retrait de ce projet.²

On a vu que le droit et l'expertise sont utilisés pour sensibiliser à la cause. Le droit international peut concerner un public plus large que les seuls spécialistes. Il repose en effet sur des principes éthiques (le respect des droits humains, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) érigés en normes et valeurs universelles. La façon dont l'avis rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) en juillet 2004 est devenu la principale ressource des organisateurs illustre l'usage militant de l'expertise juridique.

Eric Agrikoliansky a montré de quelle façon l'expertise de la LDH a permis d'interpeller les autorités publiques et négocier l'application des dispositions légales concernant le droit des étrangers.³ Les juristes de la LDH ont recouru au droit pour plaider le sort de certains individus auprès des administrations préfectorales. Ce droit a une forte dimension morale puisqu'ils argumentent en invoquant des motifs humanitaires pour défendre des cas singuliers d'étrangers irréguliers. Il est mobilisé à des fins politiques pour défendre les libertés civiles des individus face à l'Etat.

¹ L'ambassade de France à Tel-Aviv a joué un rôle actif pour obtenir la participation des deux entreprises françaises dans le consortium chargé de construire et d'exploiter le tramway. Le gouvernement français a soutenu ce projet industriel qui renforce les coopérations économiques franco-israéliennes dans le domaine des infrastructures de transports (secteur stratégique).

² Entretien avec Bernard Ravenel (président de l'AFPS), juin 2007. La CGT s'est aussi associée à cette mobilisation menée par les associations avec une conférence de presse commune début 2005.

³ Cf., Agrikoliansky Eric, « Usages choisis du droit : le service juridique de la Ligue des droits de l'homme (1970-1990). Entre politique et raison humanitaire », *Sociétés contemporaines*, 2003/4, n° 52, p. 61-84.

Section 4. Un soutien assuré par des associations labellisées ONG

La « Plate-forme des ONG pour la Palestine » s'est transformée depuis sa création en 1993 : sa composition et ses modes d'action ont significativement été modifiés. Son rôle initial était de mener des projets de coopérations pour le développement, comme on l'a vu au chapitre précédent. Puis elle est devenue une large coalition d'associations qui se sont regroupées pour promouvoir cette cause par des actions de sensibilisation de la population et en interpellant les autorités publiques. C'est sous la contrainte de la dégradation de la situation que cette Plate-forme s'est transformée.¹ Elle est un regroupement chargé de représenter la défense d'un intérêt, ce qui correspond à la définition que Michel Offerlé donne d'un *groupe d'intérêt*.² Les membres des associations agissent conformément à la conception qu'ils se font du rôle et du statut des ONG, et des usages qu'ils peuvent faire de ce label. Ils veulent relayer en France les demandes de leurs partenaires et alliés.³ L'analyse des différentes campagnes menées par la Plate-forme met en évidence que les associations ont assuré une défense morale fondée sur leur expertise juridique et humanitaire. Le recours à l'expertise a été le mode d'action privilégié par des associations dont la principale ressource est la compétence technique de leurs membres. La Plate-forme diffuse un bulletin d'informations périodique ainsi qu'un bulletin spécifique pour les élus (parlementaires) et les journalistes. Elle publie des rapports et des brochures qui apportent une information détaillée et approfondie sur un sujet peu connu du grand public. Elle a organisé plusieurs conférences et colloques qui ont réuni des spécialistes sur un thème particulier dans une salle mise à disposition au Parlement.

La Plate-forme comptait en 1993 dix organisations de solidarité internationale (OSI) engagées dans des projets de coopération et de développement dans les territoires autonomes. Ces associations étaient déjà impliquées dans des partenariats avec des ONG locales avant 1993. De nouveaux membres ont rejoint la Plate-forme par la suite : le Secours catholique

¹ Cette dégradation est le résultat du développement entravé des territoires palestiniens et de la reprise des affrontements armés qui perdurent durant les années 2000. Cette évolution a entraîné une forte dégradation de la situation économique dans les territoires autonomes et occupés.

² « On peut pourtant définir les groupes d'intérêt comme des (re)groupements de représentation, durables ou ponctuels, que leur porte-parole font agir pour promouvoir, à titre principal ou accessoire, la défense d'intérêts sociaux, de quelque nature que ce soit. Ce travail de représentation engage un débat permanent sur la délimitation et la division du travail politique avec les autres acteurs politiques. On rappellera ici quelques principes d'analyse. Toute dénomination d'un groupe renvoie à une histoire de la forme, et aux types d'attentes et de probabilités en termes d'action voire d'efficacité, pour ceux qui peuvent en décrypter les usages possibles, et ce à partir du statut juridique utilisé, du label revendiqué, et de l'acronyme ou du nom qui sert d'emblème. » : Michel Offerlé, « Groupes d'intérêt(s) », in Olivier Fillieule et al. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 282-283.

³ Les partenaires de la Plate-forme sont les principales ONG israéliennes et palestiniennes.

(Caritas France) et Médecins du Monde (avec un statut de membre-observateur) à la fin des années 1990. Au début des années 2000, le MRAP, le Mouvement de la Paix, la Ligue des droits de l'homme (LDH), l'UJFP et Pax Christi ont adhéré à leur tour à cette Plate-forme. Ces associations ne sont pas spécialisées dans les coopérations au service du développement. Ce sont des groupements pacifistes et de défense des droits de l'homme. En 2005 le Comité de bienfaisance et de secours aux Palestiniens (CBSP) a rejoint la Plate-forme avec un statut de membre observateur. Cette association d'aide humanitaire spécialisée dans l'action caritative (collectes, dons) dépend du Secours islamique.¹

La part importante d'associations confessionnelles (d'origine religieuse) marque fortement la composition de cette coalition. Elle indique l'importance des organisations d'entraide humanitaire, spécialisées dans l'action caritative, qui souligne la composante morale de la Plate-forme.

L'objet de cette plate-forme s'est déplacé par rapport à son rôle initial : elle intervient dans l'espace public pour mener des campagnes de sensibilisation en mutualisant les ressources des associations membres. Des outils spécifiques ont été conçus pour informer et susciter l'adhésion du public. Ces campagnes ont aussi pour finalité d'interpeller les pouvoirs publics. Elles répondent en effet aux sollicitations des ONG partenaires. Par exemple la campagne « Stop the Wall » menée depuis fin 2003 contre l'édification du « mur de séparation » par le gouvernement israélien a été conçue en partenariat avec « Stop the Wall Coalition » qui regroupe des associations israéliennes et palestiniennes. Cette coalition a demandé en 2003 aux Etats européens de faire pression sur les autorités israéliennes pour que celles-ci suspendent leur projet. Elle a mobilisé les associations européennes partenaires pour relayer cette demande auprès des responsables politiques. Ces associations étaient donc chargées de porter les revendications de cette coalition, en s'inspirant des « advocacy network » et du plaidoyer international. Elles se sont fondées sur l'avis rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) en juillet 2004 pour situer leur action sur le plan juridique. Afin de mener cette campagne, la Plate-forme a conçu des brochures avec une présentation attrayante, simplifiée et en couleurs, pensées comme des « outils pédagogiques ». Ces brochures présentent de nombreuses cartes détaillées ainsi que des données statistiques pour objectiver la situation et l'expliquer de façon simplifiée. Elles ont été le support privilégié pour sensibiliser le public (au sens large, le « grand public ») et l'informer de l'action menée par la Plate-forme des ONG. Ces publications

¹ La demande d'adhésion du CBSP a soulevé de fortes réticences de la part des membres de la Plate-forme car cette association a été suspectée d'être favorable aux « islamistes » proches des Frères musulmans (Egypte).

montrent de quelle façon ces associations utilisent leur expertise juridique et technique au service d'une action pédagogique qui vise en particulier les jeunes.

La Plate-forme a mené en 2006 une campagne intitulée « Jérusalem, capitale confisquée » qui marque une professionnalisation des techniques de mobilisation. Un « dossier de presse » a d'abord été diffusé aux journalistes puis une « conférence de presse » a été convoquée pour présenter officiellement cette campagne. Elle a été animée par Michel Roy, directeur du « plaidoyer international » pour le Secours Catholique. Cette conférence s'est tenue en présence d'un représentant de l'ONG israélienne ICAHD¹, Jeff Halper (anthropologue et universitaire), ainsi que de Hind Khoury (présentée comme la déléguée générale de la Palestine en France, depuis 2005, et ancienne ministre en charge des affaires de Jérusalem). La présence de ces personnalités visait à donner davantage de crédit et de légitimité à cette campagne en l'inscrivant dans un cadre international. La documentation utilisée pour informer le public s'est enrichie avec la diffusion de brochures et de plaquettes, ainsi que d'un Cd-Rom interactif. Ces supports papiers et numériques recourent à la cartographie et aux données statistiques à l'aide de diaporama, de visuels et de photographies. Cette campagne répondait aux sollicitations des ONG partenaires qui diffusent une abondante documentation sur ce sujet en anglais.² Elle s'est aussi appuyée sur le rapport des diplomates de l'Union européenne sur la situation à Jérusalem-Est. Ce rapport rédigé par des diplomates basés à Jérusalem et à Ramallah cite largement les enquêtes menées sur le terrain par les ONG, ainsi que les données fournies par l'OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs). Les membres de la Plate-forme ont publicisé ce rapport qui n'a pas été endossé officiellement par l'Union européenne à cause de désaccords à ce sujet.³

¹ ICAHD (Israeli Committee Against Houses Demolitions) est une ONG qui regroupe diverses associations israéliennes et qui est basée à Jérusalem-Ouest. Parmi ses diverses actions, elle organise des reconstructions de maisons palestiniennes détruites par l'armée israélienne. Ces opérations humanitaires rassemblent des volontaires (bénévoles) israéliens et palestiniens. Cette ONG veut sensibiliser la société israélienne à la réalité de l'occupation militaire et promouvoir la paix.

² Les ONG partenaires sont les associations palestiniennes réunies dans la « Coalition pour Jérusalem » ainsi que les organisations israéliennes de défense des droits de l'homme (ICAHD, AIC, B'tselem). B'tselem publie des rapports très documentés en anglais accompagnés de Cd-Rom. Cette ONG s'est spécialisée dans la documentation sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Elle est devenue une des principales sources d'informations indépendantes sur ce sujet.

³ Voir la lettre adressée au président de la République et au ministre des Affaires étrangères en janvier 2006 sur le site Internet de la Plate-forme des ONG.

Encadré 6.2. Des publications visant à sensibiliser le public

Certaines associations publient des rapports sur les violations des droits humains qui sont transmis à la Commission européenne et à l'ONU. Elles diffusent ensuite ces rapports gratuitement sous la forme de brochures lors de manifestations soutenues par la Plate-forme. Les membres de la LDH et d'Amnesty International ont diffusé des brochures sur leur stand pendant un concert organisé en juin 2007 à Paris.¹ La LDH y a présenté un rapport issu d'une mission d'enquête sur les crimes de guerre à Rafah (sud de la bande de Gaza) durant l'opération « arc-en-ciel » en mai 2004.² Cette brochure est destinée à un public de « non-initiés » (non spécialistes) et elle présente de façon pédagogique la situation géographique de Rafah, la chronologie des événements, le droit applicable et les diverses violations du DIH et du DIDH. Elle est très détaillée (48 pages) et cite de nombreuses sources d'informations. Elle valorise l'expertise juridique des auteurs qui sont des professionnels du droit.³ Amnesty International a aussi diffusé à cette occasion un long rapport sur les « discriminations raciales constatées en Israël et dans les Territoires Palestiniens Occupés » de janvier 2006 à février 2007, publié en français en février 2007.⁴

Ces publications visent à sensibiliser le public à la défense des droits humains à travers une documentation abondante et accessible. Ces associations ont une façon qui leur est spécifique de définir la cause défendue : elles privilégient un cadrage juridique et la mise en valeur de leurs capacités d'expertise. Elles inscrivent leur action dans le cadre de « l'éducation aux droits de l'homme » qui est une des missions promues par le Conseil de l'Europe. Elles interpellent

¹ Ce concert s'est tenu en extérieur un samedi sur la place de la Rotonde dans le 19^e arrondissement de Paris. C'est un lieu de passage très fréquenté et populaire, en particulier le week-end. Ce concert visait à commémorer le quarantième anniversaire de l'occupation des territoires arabes palestiniens. Il a été animé par les jeunes membres de « Génération Palestine » et de la GUPS. Les associations membres de la Plate-forme des ONG sont présentes avec leur stand dans un espace « forum » situé sur la large place en marge du concert qui attire un public jeune et nombreux. (Journal d'enquête, 9 juin 2007). « Génération Palestine » est un réseau européen de jeunes (surtout des étudiants) qui mène des projets humanitaires.

² Ce rapport de la FIDH est intitulé « Mission internationale d'enquête sur les crimes de guerre à Rafah : les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme au cours de l'opération arc-en-ciel (mai 2004). Enquête dans la bande de Gaza ». Il a été publié en octobre 2004.

³ Les deux auteurs sont des professionnels du droit : Olivier De Schutter (secrétaire général de la FIDH et enseignant de droit à l'université catholique de Louvain) et Laurence Weerts (chercheur au Centre de droit international de l'ULB). Le rapport explicite longuement dans l'introduction la méthodologie utilisée pour la mission d'enquête. Les auteurs ont recueilli de nombreux témoignages (en particulier auprès du personnel médical sur place), consulté des documents variés (la presse israélienne, la documentation des ONG présentes sur place), et exploité les données fournies par l'OCHA (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) et l'UNRWA. Cette mission d'enquête a été menée en relation avec deux médecins mandatés par Médecins du Monde qui dispose d'une présence permanente à Gaza et à Jérusalem. Au sujet du témoignage des médecins sur cette situation de crise humanitaire, voir, Didier Fassin et Estelle Hallouin, « Témoigner sur la Palestine. La qualification psychique des violences de guerre par les organisations humanitaires », in Marc Le Pape et al., *Crises extrêmes*, Paris, La Découverte, 2006.

⁴ Ce rapport a été présenté devant le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, lors de sa session annuelle en février-mars 2007.

les autorités politiques en se fondant sur des rapports qui font autorité auprès des institutions internationales (ONU).

Nous décrivons le déroulement d'une campagne menée par la Plate-forme des ONG début 2008 avec les observations de notre journal d'enquête. Cette campagne montre précisément les ressources mobilisées par les membres de cette Plate-forme et leur mode d'action. Cette campagne a été menée sur le mode professionnel des mobilisations humanitaires afin de sensibiliser l'opinion. La Plate-forme a mené une campagne en faveur de la reconnaissance d'un Etat palestinien au printemps 2008 dans un contexte perçu comme favorable avec la conférence d'Annapolis (novembre 2007) qui a relancé les négociations diplomatiques en vue d'un règlement définitif.¹ Cette conférence a été suivie d'une réunion des Etats donateurs à Paris en décembre pour soutenir financièrement les institutions palestiniennes en vue de la création avant la fin de l'année 2008 d'un Etat indépendant, démocratique et viable.² Les membres de la Plate-forme ont voulu saisir cette opportunité pour mener une mobilisation qui interpelle les parlementaires et le gouvernement. Ils ont demandé que les engagements pris à la conférence de Paris se réalisent concrètement sur le terrain.³

Un slogan accrocheur a été choisi pour donner un intitulé à cette campagne : « Paix comme Palestine. 60 ans après : la paix par le droit ! ». Un logo qui figure en tête des documents diffusés (« dossier de presse ») lui donne un habillage visuel. Ce logo représente un rameau d'olivier (symbolique chrétienne) avec des feuilles de différentes couleurs. Un site Internet a été créé spécialement pour cette campagne.⁴

Dans un premier temps une action symbolique a été organisée fin mars 2008 : des cérémonies de plantation d'oliviers (symboles de paix) par les collectivités locales partenaires de cette campagne.⁵ Cette date a été choisie pour commémorer la « Journée de la Terre » qui est célébrée chaque année le 30 mars en souvenir des victimes d'une manifestation en Galilée.

¹ La conférence d'Annapolis (Maryland, Etats-Unis) a réuni, sous l'égide du président américain George Bush, le Premier ministre israélien et le président de l'AP pour des négociations de paix.

² La conférence des Etats donateurs a débouché sur 7,4 milliards de dollars d'aide promise à l'Autorité palestinienne, dont 2,5 milliards provenant de l'UE.

³ Voir le bulletin « Infos Palestine » n° 18, janvier-février 2008, édité par la Plate-forme des ONG. Emmanuelle Bennani (chargée de mission au CCFD) nous a expliqué que « cette mobilisation est l'occasion de la dernière chance ». Elle a précisé que les membres de la Plate-forme des ONG ont beaucoup hésité avant de valider cette campagne qui comporte un risque financier important pour un résultat très incertain. Entretien avec Emmanuelle Bennani, février 2008 à Paris.

⁴ Le site de cette campagne est : www.paixcommepalestine.org

⁵ Plusieurs municipalités se sont associées à cette action dont celles de Paris, Lyon, Lille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Grenoble, Bordeaux.

Le site Internet dédié a recensé l'ensemble de ces actions et publié les photographies de ces cérémonies pour donner une visibilité et une unicité à cette mobilisation.

Les membres de la Plate-forme ont invité les journalistes à une conférence de presse pour le lancement officiel de cette campagne. Un « dossier de presse » a été réalisé à cet effet et mis en ligne sur le site officiel : il présente de façon synthétique les objectifs de la campagne, les « temps forts » de la mobilisation et la liste des signataires d'un « appel de personnalités » en faveur d'un Etat palestinien. Une salle a été réservée dans un restaurant au centre de Paris (rue Vivienne) pour cette conférence. Seuls quatre journalistes y sont présents, ce qui a provoqué la déception des organisateurs.¹ Il s'agit de jeunes journalistes envoyés par des journaux acquis à cette cause : *l'Humanité*, *Politis*, *Le Monde diplomatique*, ainsi que la radio RMC. Les organisateurs ont invité des personnalités extérieures pour présenter cette campagne à la presse. Stéphane Hessel s'est exprimé en premier au nom de la Plate-forme. Il s'est situé sur le plan le plus général du discours, insistant sur les valeurs, le droit et la morale durant son exposé. Il fait figure de grand humaniste, connu pour ses engagements en faveur des étrangers « sans papiers ». Ancien diplomate et chef de la délégation française à l'ONU, il a été observateur en Palestine en 1947. Il est connu pour être un des corédacteurs de la déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) qui figure dans la Charte de l'ONU. Il s'est rendu à plusieurs reprises dans les territoires palestiniens depuis le début des années 2000.² Les autres personnalités invitées sont la juriste Monique Chemillier-Gendreau, présentée comme professeur émérite de droit international, le journaliste Dominique Vidal, un ancien député du Parlement européen, et l'ancien directeur du Centre culturel français à Ramallah.

Le moment fort de cette campagne est un « concert événement » organisé le 17 mai au Parc des expositions à Paris. Le choix de la date est symbolique car il s'agit de commémorer le sixième anniversaire de la création de l'Etat d'Israël (15 mai 1948). Des artistes célèbres ont été annoncés (Jane Birkin, Jacques Higelin, Renaud, Rachid Taha, Tiken Jah Fakoly, Dam) mais plusieurs se sont désistés finalement. Pour les organisateurs il s'agissait d'enrôler des soutiens prestigieux pour donner la légitimité la plus forte à la cause. La notoriété des artistes

¹ Une chargée de mission du CCFD, qui fut salariée de la Plate-forme des ONG, nous a expliqué en aparté « l'inexpérience » des membres de la Plate-forme pour mener une campagne de cette ampleur en direction des médias. Elle a évoqué une situation nouvelle et la difficulté à mettre en œuvre une « stratégie médiatique ». Le comité d'organisation est composé des deux jeunes salariés (à temps plein) de la Plate-forme ainsi que d'un jeune chargé de mission recruté spécialement pour cette campagne.

² Il a fait état de son engagement dans son livre best-seller *Indignez vous !* (2010, édition Indigène). Il s'est rendu à une conférence dans le village palestinien de Bil'in suite à l'invitation de Mustapha Barghouty, porte-parole du PNGO devenu ministre de l'information de l'AP.

est en effet un indicateur du degré de légitimité d'une cause, comme l'a bien montré Lilian Mathieu dans son enquête sur le mouvement contre la double peine.¹

Le concert festif avec les musiciens a été ponctué de longues interventions de personnalités à la tribune. Les organisateurs ont voulu accorder un temps important pour la sensibilisation du public sous la forme de débats entre intellectuels invités.² Cela est visible dans le dispositif de la salle qui a été divisée en plusieurs espaces : un lieu réservé à la librairie (avec les dédicaces des auteurs invités), un autre pour les nombreux stands associatifs (les membres de la Plate-forme), un espace pour la projection de films, un autre pour la restauration. Plusieurs milliers de participants ont été présents durant cette manifestation présentée comme un « événement national » à Paris. Une liste de personnalités qui soutiennent cet événement a été rendue publique peu avant le concert. Elle comprend le philosophe Edgar Morin, le scientifique Albert Jacquard, Stéphane Hessel, le journaliste Daniel Mermet, Gérard Aschiéri (porte-parole de la FSU), ainsi que d'autres écrivains, journalistes, cinéastes et artistes connus. Un encart publicitaire est paru dans la presse sous la forme d'un appel d'ONG en faveur d'une cause humanitaire.

Des intellectuels israéliens reconnus, tels que l'historien Avi Shlaïm, le politiste Menachem Klein et le journaliste Michel Warschawski, sont présents le jour du concert et prennent la parole à la tribune. Des parlementaires de gauche et de droite sont aussi venus apporter leur soutien : le député UMP Etienne Pinte et la députée européenne Véronique De Keyser (écologiste belge). Une liste de 75 députés et sénateurs soutenant cet événement a été rendue publique le jour même du concert. Elle comprend des élus de gauche et de droite, ce qui montre que cette cause transpartisane divise à l'intérieur de chaque camp.

La campagne menée par la Plate-forme en 2008 a été conduite sur un mode professionnel à l'image des causes humanitaires promues par certaines ONG. L'accent a été mis sur la sensibilisation du public par le recours à des techniques de communication (dossier de presse, site Internet, encart publicitaire) et des actions symboliques pour concerner et émouvoir. Celles-ci sont typiques du répertoire d'actions des ONG de défense des droits humains (Amnesty international, Handicap international) qui privilégient une scénographie particulière (mise en scène, dramaturgie) pour leurs actions militantes. Cependant les membres de la Plate-forme ne

¹ Cf., Lilian Mathieu, « Le mouvement contre la double peine », in Christophe Traïni (dir.), *Emotions... Mobilisation !*, op. cit., p. 37-55, ainsi que Lilian Mathieu, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, op. cit., p. 243-265.

² Les orateurs invités sont l'historien palestinien Elias Sanbar, le journaliste et historien Dominique Vidal, le journaliste Denis Sieffert, l'historien israélien Avi Shlaïm.

disposent pas des moyens et des ressources des professionnels de la communication qui travaillent pour les ONG humanitaires. En effet la conduite de cette campagne a reposé sur un groupe très restreint de salariés peu expérimentés et préparés pour une mobilisation de cette ampleur. Elle a mis en évidence le décalage entre le répertoire d'actions adopté et les moyens effectivement mis en œuvre pour assurer son succès.

Encadré 6.3. La dimension morale des dévouements militants

Le président de la Plate-forme des ONG est Bernard Ravenel qui préside aussi l'AFPS depuis sa création en 2001.¹ Il assure la fonction de porte-parole de cette plate-forme. Il a été enseignant d'histoire dans un lycée parisien. Né en 1936, issu d'un milieu ouvrier et rural², il a suivi des études d'histoire à la Sorbonne tout en menant des activités partisans. Il a d'abord adhéré au PCF (en 1956) puis au PSU (1960) alors qu'il était intensément engagé pour l'indépendance algérienne. Il résidait à cette période dans la Cité universitaire d'Antony où il s'est durablement lié avec des étudiants originaires du Maghreb, surtout des Algériens. Cette expérience a marqué durablement ses dévouements militants ultérieurs. Pour les membres du PSU, l'Algérie a représenté un modèle de socialisme alternatif à l'URSS, et a incarné le mouvement des « non-alignés ».³ Ravenel a été en charge des relations internationales du PSU à partir de 1974 (il était responsable du « secrétariat international »). Durant les années 1980 il a fait l'expérience d'une forte déception à l'égard de l'évolution du tiers-monde et en particulier de l'Algérie avec la dérive autoritaire du FLN parti-Etat. Il a expliqué cette désillusion dans un long article paru dans l'hebdomadaire du PSU.⁴ Cette période représente un moment d'inflexion dans son itinéraire d'engagements. Il s'est davantage impliqué dans le mouvement associatif, notamment le Mouvement pour le désarmement, la paix et les libertés (MDPL) que

¹ Il occupe cette fonction de présidence de façon bénévole : il n'est pas rémunéré pour cela. L'AFPS comptait neuf cents adhérents au moment de sa création en 2001. Elle revendique environ cinq mille membres en 2006.

² Son père était cheminot manœuvre (issu d'une famille de cheminots de Rennes), tandis que sa mère était institutrice dans une école publique d'une commune rurale de la Sarthe, elle-même issue d'un milieu ouvrier (son père était ouvrier chimiste et mécanicien dans une usine de sucrerie dans la Somme). Entretien avec Bernard Ravenel, mai 2007 à Paris.

³ Bernard Ravenel a écrit dans un article paru en 1988 que l'Algérie représentait « un modèle de socialisme alternatif à l'URSS qui pouvait influencer le reste du Tiers-monde non aligné ». L'Algérie était pour le PSU « au cœur de sa définition d'une autre politique internationale pour la gauche française ». Citations extraites de « L'Algérie et nous », *Alternative Autogestion* (hebdomadaire du PSU), 31 octobre 1988.

⁴ Cf., Bernard Ravenel, « L'Algérie et nous », *Alternative Autogestion* (hebdomadaire du PSU), 31 octobre 1988. Cet article est paru à la suite de la répression du soulèvement populaire en Kabylie en octobre 1988.

présidait Claude Bourdet.¹ Il a animé une mobilisation contre les « euromissiles » en 1979-1980 (missiles américains déployés par l'OTAN en Europe) qui a été suivie d'une longue campagne pour le désarmement nucléaire de l'Europe.² Il a organisé plusieurs conférences pacifistes européennes où se réunissaient des délégués en provenance de différents pays.³ Le conflit au Proche-Orient a occupé une place importante dans ces conférences qui ont donné lieu à une grande « chaîne humaine » à Jérusalem en décembre 1989 qui a été pour lui une expérience émotionnelle très forte.⁴ La cause de la paix au Proche-Orient est soutenue par les mêmes acteurs qui se mobilisent pour le désarmement nucléaire de l'Europe.

Ces conférences pacifistes lui ont permis d'entretenir un ensemble de relations (capital social) à travers les réseaux de sociabilités militantes (en particulier avec l'Europe du sud). B. Ravenel nourrit un intérêt personnel pour le Maghreb et l'espace méditerranéen (des voyages, des séjours, des relations).⁵ Il explique son adhésion à l'AFPS par les relations affinitaires entretenues avec certains membres de l'association France-Palestine (Isabelle Avran) et de l'AMFP.⁶ Il fait figure de « théoricien » au sein de cette association (AFPS) : il a écrit de nombreux articles et rapports, et il est souvent invité pour des conférences en tant qu'historien et spécialiste du monde méditerranéen.

La Plate-forme des ONG qu'il préside représente pour lui la « société civile » qui a permis d'élargir le soutien au-delà des associations spécialisées (AFP, AMFP).

« Alors la Plate-forme s'est constituée comme tu vois en 1993-1994, c'est des ONG, en principe c'est l'esprit ONG, qui donc supposait qu'il n'y ait pas de partis politiques, ni même plus ou moins pas de syndicats. Donc un mouvement qui intègre l'émergence des nouvelles formes d'organisation de la société civile. Des ONG qui sont à la fois des ONG de développement, et des ONG de défense des droits humains. C'est les deux qui sont représentatives et qui se sont retrouvées là-dedans. Donc c'est une

¹ Membre dirigeant du PSU, Claude Bourdet a été le président de l'association France-Palestine au moment de sa fondation en 1979. Il a été un mentor intellectuel pour B. Ravenel. Ce dernier a succédé à Claude Bourdet pour la présidence du MDPL en 1988 (jusqu'en 1996).

² L'histoire de cette mobilisation pacifiste européenne est relatée dans le détail dans le numéro spécial bilan de la revue *Alerte atomique*, n° 147, 1^{er} trimestre 1997. Cette campagne a été animée en France par le CODENE (Comité pour le désarmement nucléaire en Europe) qui a été fondé en décembre 1981.

³ Ces conférences ont eu lieu chaque année dans une ville différente (Bruxelles, Berlin, Peroudga, Vittoria) de 1981 à 1988. Elles ont accueilli des délégués israéliens et palestiniens qui poursuivaient le dialogue entamé par Issam Sartaoui et Matityahu Peled en 1976.

⁴ Un millier d'Européens ont participé à cette action symbolique au côté des associations organisatrices (La Paix Maintenant). Cette chaîne humaine a été réitérée à Paris en novembre 1991 pour soutenir la conférence de paix de Madrid. Elle a été reproduite à Rome, Londres, Bruxelles et La Haye. Cf., *Alerte Atomique*, n° 128, 1^{er} trimestre 1992. Ce numéro est un dossier spécial intitulé « Palestine, Israël, pour une logique de paix ».

⁵ Il est membre du comité de rédaction de la revue *Confluences méditerranée*. Il a publié *Méditerranée, le Nord contre le Sud ?*, Paris, L'Harmattan, 1990.

⁶ Il parle aussi de son amitié ancienne pour Leïla Shahid et pour Ilam Halévi qui est un pacifiste israélien qui a rejoint l'OLP. Ilam Halévi est l'auteur de plusieurs ouvrages érudits sur le Proche-Orient.

culture particulière, ce mouvement associatif, qui encore une fois pour des raisons liées à l'histoire du mouvement social, de la politisation du mouvement social, ne se met pas avec les partis politiques. »¹

B. Ravenel a fait le constat d'une dépréciation de l'engagement partisan, et il a valorisé dans le même temps l'engagement associatif.² Il a réévalué à la hausse la défense des droits civils et la laïcité. Il a pris ses distances avec l'engagement partisan pour se consacrer au champ associatif (le secteur des OSI). Cependant, l'entretien montre que sa culture politique se rapporte toujours à l'extrême-gauche (PSU) : cela transparait à travers toutes les références qu'il donne sur l'histoire du mouvement ouvrier et le syndicalisme. Il s'est reconverti dans le champ associatif tout en maintenant les mêmes convictions idéologiques. Il n'adhère pas à un discours apolitique et humanitaire qui serait à l'opposé d'un engagement partisan.

Son engagement à l'AFPS est une façon de rester fidèle à ses engagements passés (le pacifisme, l'anticolonialisme, la défense des droits civils). La « non-violence » est une question éthique et morale qui est centrale dans la définition du sens de ses engagements. Son rapport personnel à la violence a été façonné par sa participation aux manifestations contre la guerre d'Algérie. Il a été très marqué par ces événements (ces souvenirs sont très précis à ce sujet) qui occupent une place importante dans l'entretien biographique. Il conçoit son action présente en opposition au modèle de la lutte armée (FLN), dans un cadre moral et humanitaire qui est en affinité avec les valeurs des ONG chrétiennes. Il se réfère au « Centre pour la non-violence » fondé à Jérusalem par un prêtre catholique, Yoakim Moubarak. L'AFPS a organisé un colloque sur le sujet de la non-violence en 2008 au Sénat.³

Son parcours d'engagements peut être rapproché de celui des membres de la LDH qu'a étudiés Eric Agrikoliansky. Ces derniers redéfinissent le sens de leurs engagements en réévaluant la dimension morale du militantisme.⁴ Agrikoliansky montre que l'adhésion à la morale de la LDH (la défense des droits de l'homme) ne résulte pas d'une simple adhésion aux valeurs et aux normes de cette association. Elle s'explique par une réévaluation des expériences d'engagements passés et une redéfinition de la signification du militantisme à la LDH. La majorité des enquêtés ont été membres de partis politiques ou de syndicats avant de rejoindre

¹ Extrait de l'entretien avec Bernard Ravenel, juin 2007.

² Cf., Bernard Ravenel, « L'irrésistible crise du militantisme politique classique », *Mouvements*, n° 3, 1999, p. 19-27. Il est membre du comité de rédaction de cette revue depuis sa création. Il a contribué au premier numéro qui portait sur l'Algérie et la gauche française.

³ Ce colloque a été présidé par la sénatrice socialiste Monique Cerisier Ben Guiga en 2008. L'AFPS a aussi organisé la projection du film *Bil'in Habibti* à l'Assemblée nationale en 2008, en présence du réalisateur. Ce film dénonce la violence de l'armée et documente la lutte pacifiste des villageois qui défendent leurs terres.

⁴ Cf., Eric Agrikoliansky, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol. 1-2, février-avril 2001.

la LDH, et ils ont été déçus par les engagements partisans. Ce sont en forte proportion (40 %) des enseignants qui ont connu une promotion sociale intergénérationnelle. Leur trajectoire sociale explique cette « vocation à l'universel » (les idéaux républicains et laïcs) des militants dévoués à une cause noble. Ils réévaluent à la hausse les principes et valeurs qui sont au fondement de leurs engagements passés et présents.

Conclusion du chapitre 6

Le mode de défense privilégié par les organisateurs est une défense morale qui se fonde sur les ressources du droit et des principes éthiques. Ce mode de justification répond à un contexte de violences qui a contraint fortement les entrepreneurs de mobilisations, accusés d'attiser les tensions intercommunautaires. Ce contexte difficile a incité ceux-ci à promouvoir le « vivre ensemble » et des valeurs communes (la non-violence, la tolérance, le rejet du racisme). Les engagements ont été réorientés en fonction d'enjeux immédiats et locaux : les discriminations, la ségrégation urbaine, les inégalités territoriales et sociales.

La défense morale a été promue par des acteurs associatifs qui s'approprient le label ONG pour mener leurs actions. Ces acteurs ont pris pour modèle les mobilisations humanitaires afin de professionnaliser leurs techniques de communication et leurs outils de sensibilisation. Ils ont choisi un registre juridique de dénonciation pour plaider la cause des populations civiles.

Les associations mobilisent le droit et l'expertise pour interpeller l'opinion et les autorités. Elles veulent défendre le droit international au service de la paix, et font du respect de ce droit le principal argument pour justifier leur action. L'expertise juridique est un moyen privilégié pour plaider en direction des autorités et des institutions européennes. C'est un mode d'action adapté aux ressources des associations qui peuvent valoriser leurs compétences techniques. Les mobilisations que nous avons observées correspondent au *répertoire d'action* de troisième génération qui a émergé depuis les années 1980-1990. Il succède aux deux modèles mis en évidence par Charles Tilly dans son étude sur les formes de contestation en France. Ce répertoire « transnational-solidariste » se caractérise par l'usage du droit, de l'expertise et des médias. Dans ce modèle, ce sont les associations transnationales (ONG) qui interviennent dans l'espace public pour interpeller les décideurs et mener des campagnes d'action. Elles s'inscrivent dans des réseaux d'ONG qui interagissent dans différents pays.

La forme spécifique que prennent les mobilisations est le recours au plaidoyer international par les associations. La Plate-forme des ONG en France et ECCP en Europe définissent leurs actions dans le cadre des « advocacy network » : elles relaient les demandes de leurs partenaires auprès des institutions nationales et européennes. Ce sont des *groupes d'intérêt* qui ont développé une activité spécifique d'expertise, et font un usage intensif d'Internet et des médias. Le plaidoyer peut aussi prendre la forme d'action judiciaire devant les tribunaux, à l'instar de l'action menée par l'AFPS contre le projet de tramway. Dans ce modèle, ce sont les juristes et

avocats qui sont en première ligne : ils sont mis en avant lors des forums et conférences des ONG.¹

¹ Cf., *Critique internationale*, « Politiques du plaidoyer », 2015/2, n° 67.

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

On a vu les différentes étapes de la « carrière » d'une cause des années 1980 à la fin des années 2000. Défendue sur le modèle algérien d'une lutte de libération nationale lors de son émergence au début des années 1960, elle a été redéfinie par la suite pour devenir un problème humanitaire pris en charge par les acteurs spécialisés dans ce secteur d'activité : les organisations de solidarité internationale (OSI), en particulier les associations d'aide médicale et caritative, les agences spécialisées de l'ONU (UNRWA, OCHA), et les agents de l'Etat en charge des coopérations en faveur du développement. Ces acteurs proviennent des groupements tiers-mondistes qui se sont reconvertis dans le travail humanitaire.

C'est pour des motifs d'urgence que l'aide a été fournie aux populations victimes de conflits armés. Cette action a été menée de façon conjointe par les agents de l'Etat et les membres des OSI qui sont devenus des partenaires dans la conception de cette politique extérieure. Elle a donné lieu à des projets d'assistance sur le long terme : c'est dans le cadre des coopérations Nord-Sud en faveur du développement que le soutien a été justifié durant les années 1990. Cette période correspond au moment où les Etats européens ont noué des partenariats avec les pays du pourtour méditerranéen (conférence Euro-Med).

D'autres acteurs ont pris part à ces coopérations : les collectivités territoriales se sont engagées dans des partenariats avec les collectivités palestiniennes. Elles ont apporté leurs compétences techniques dans le domaine de l'ingénierie urbaine et la mise en valeur économique des territoires. Elles ont mené ces projets à l'instar de ceux conduits en Afrique ou en Amérique latine. Les associations ont aussi contribué à ces projets dans différents domaines tels que l'éducation, la santé, la formation, l'agriculture, l'artisanat. Elles se sont regroupées en créant une « Plate-forme des ONG » pour renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs actions. La coopération a été technicisée pour atteindre l'efficacité des projets menés en concertation avec les agents de l'Etat (ministère des Affaires étrangères, des Coopérations et du Développement, de la Santé...).

On a vu de quelle façon les acteurs ont privilégié une *défense morale* pour justifier leurs dévouements face à la recrudescence des violences au début des années 2000. Cette défense se fonde sur la promotion du droit international et le respect des droits humains (DIH et DIDH). Ce droit a été invoqué pour défendre les populations civiles face à l'arbitraire des Etats. Cette ressource est mobilisée pour légitimer la cause par des valeurs morales.

Dans cette conjoncture, les associations de défense des droits humains ont mis en avant leur expertise pour sensibiliser le public et interpeller les autorités politiques. C'est la principale ressource qu'elles peuvent valoriser pour faire entendre leurs demandes et revendications. Elle octroie aux associations une légitimité et une autorité morale pour plaider en faveur des populations civiles : elle leur permet de relayer auprès des autorités les demandes de leurs partenaires (les principales ONG palestiniennes et israéliennes). Ce travail de plaidoyer est mis en forme dans le langage juridique et requiert les compétences des professionnels du droit. Les rapports publiés par les ONG sont devenus les principales sources d'informations sur la situation dans les territoires occupés : les rapports diffusés par les diplomates de l'Union européenne se réfèrent largement aux publications des ONG.

La partie suivante étudie les engagements à l'échelle locale dans une commune de la région parisienne, à partir de nos données d'enquête ethnographique.

TROISIEME PARTIE : Des coopérations au service du développement local : un engagement justifié par les « jumelages » et l'action humanitaire

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Des coopérations au service du développement local : un engagement justifié par les « jumelages » et l'action humanitaire.

Une enquête ethnographique dans une commune de la région parisienne

Cette partie étudie les mobilisations locales en faveur des coopérations avec les collectivités palestiniennes. La méthode de l'observation participante appliquée à un terrain d'enquête a été privilégiée. On a vu que les coopérations décentralisées ont connu un essor durant les années 1990 et se sont ensuite renforcées la décennie suivante. Elles ont été motivées par la politique de l'aide au développement conduite par le ministère des Affaires étrangères et des Coopérations. Cette cause a été investie sur un mode humanitaire : les transferts de compétences entre collectivités locales, les mesures d'assistance financière pour soutenir les micro-projets portés surtout par des femmes, les projets centrés sur l'éducation et la jeunesse, les échanges culturels et artistiques. Ces modalités d'actions entraînent une dépolitisation du problème traité dans le cadre des coopérations économiques et techniques valorisant l'expertise et la compétence des agents. Ce registre est contraint : les engagements associatifs et municipaux sont l'objet de critiques récurrentes qui obligent les acteurs à justifier leur action. Les coopérations, sous la forme de « jumelage » ou de « partenariat », sont un moyen de légitimer les relations qu'ils souhaitent établir avec les collectivités palestiniennes.

On observe au plus près les conditions de l'engagement d'une municipalité dans les coopérations internationales : quelles sont les opportunités et les contraintes de cette implication ? Il s'agit de saisir à l'échelle locale les représentations des acteurs et leurs pratiques afin de montrer la conversion d'un problème politique en cause humanitaire. Cependant la coopération ne se réduit pas à une action internationale en faveur du développement : elle se distingue d'autres partenariats noués avec des collectivités d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Elle est prise en tension entre ces deux registres que sont l'assistance humanitaire d'une part, et l'action revendicative et politisée d'autre part.

La méthode ethnographique a été employée pour mener notre investigation de terrain. Elle permet de répondre aux questions suivantes : de quelle façon la coopération s'est-elle inscrite

sur l'agenda de l'action publique municipale ? De quelle façon la municipalité a-t-elle impliqué les associations et les habitants dans les projets de coopération ?

L'action municipale a été étudiée en interaction avec les mobilisations entreprises par les acteurs associatifs. Pour reconstituer la genèse de cette action, nous avons exploité des archives (publiques et privées) et complété ces données par des entretiens.¹

L'enquête de terrain porte sur une commune située en région parisienne, dans la banlieue nord. L'objet d'étude est délimité dans un espace précis et une période spécifique (1998-2010). Les pratiques locales peuvent nous éclairer sur un phénomène plus général : Jacques Lagroye a expliqué que le « local » ne doit pas être envisagé pour lui-même mais comme une configuration singulière d'un phénomène plus global : les individus enquêtés sont en relation avec un réseau élargi d'acteurs à l'échelle nationale.²

Notre démonstration s'articule en deux temps. Le chapitre VII montre que la municipalité a entrepris une coopération avec un camp de réfugiés palestiniens au moment où des projets humanitaires avec le Mali et l'Algérie ont été entamés à la fin des années 1990. Les élus municipaux se sont engagés pour le développement des collectivités de pays du Sud dans une conjoncture favorable avec les mesures incitatives mises en place par les pouvoirs publics et les institutions européennes. Cette coopération a été critiquée par certains élus qui la considèrent comme une prise de parti en faveur d'un camp en particulier : un engagement univoque et partisan. Le recours au « jumelage » et aux « coopérations solidaires » est un moyen de légitimer l'action municipale : les élus mettent en avant les valeurs pacifistes et progressistes pour donner un fondement moral à leur mobilisation ; ils invoquent des impératifs humanitaires pour justifier le partenariat qu'ils s'efforcent de nouer avec une localité située en Cisjordanie. Ils soutiennent des projets d'aide au développement, tels que l'équipement et la rénovation d'un centre sportif, le financement d'une coopérative artisanale de femmes produisant du textile, mais se heurtent à des obstacles qui rendent la coopération beaucoup plus complexe et difficile que prévu.

Le chapitre VIII montre comment certains projets d'aide au développement sont abandonnés pour privilégier les échanges culturels (éducatifs, linguistiques, sportifs, artistiques) sur le

¹ Sur l'utilisation de l'entretien dans l'analyse des politiques publiques, cf., Gilles Pinson et Valérie Sala Pala, « L'entretien en sociologie de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 5, octobre 2007, p. 555-597. Cet article présente les principaux débats en science politique au sujet de l'utilisation de l'entretien non directif, semi-directif ou ethnographique.

² Cf., Jacques Lagroye, « De l' "objet local" à l'horizon local des pratiques », in Albert Mabileau (dir.), *A la recherche du « Local »*, Paris, l'Harmattan, 1993, p. 166-182.

modèle des anciens jumelages entre les cités d'Europe. Le « jumelage » est considéré comme une action davantage solidaire que la « coopération » qui renvoie à l'assistance humanitaire. Il est investi d'une signification politique et revendicative, par opposition aux autres projets humanitaires menés au Mali et en Algérie ; il est en adéquation avec les valeurs défendues par les élus locaux. Les acteurs associatifs et les élus insistent sur la dimension politique de leur action et considèrent l'action humanitaire comme un repoussoir. Ils sont préoccupés par l'efficacité de leur action et les résultats concrets sur le terrain : ils recherchent une relation directe et forte avec leurs partenaires ; l'accent est mis sur le relationnel, l'interconnaissance, l'amitié et la confiance mutuelle.

Notre démonstration s'appuie sur les nombreuses observations consignées dans notre journal d'enquête, l'exploitation des archives municipales et associatives, et une vingtaine d'entretiens approfondis réalisés entre fin 2004 et 2010.

CHAPITRE 7 : Une action municipale justifiée par l'aide humanitaire

L'engagement d'une municipalité dans la coopération décentralisée (1998-2005)

Quelles formes prennent les engagements à l'échelle d'une ville au regard des coopérations internationales ? Comment s'articulent la politique municipale et l'action associative des habitants ? La municipalité d'une ville de la banlieue nord parisienne a établi un partenariat avec une collectivité palestinienne à la fin des années 1990. Cette coopération a pris la forme d'un « jumelage » en faveur du développement local, dans le cadre des « coopérations solidaires » avec les collectivités des pays du Sud. Elle a fait l'objet de critiques de la part d'élus locaux et de groupes communautaires : elle est considérée comme une prise de parti en faveur d'un camp, c'est-à-dire un engagement partial et unilatéral. Le « jumelage » a été défendu au nom de l'action humanitaire déployée par la municipalité, à l'instar de la coopération conduite au même moment avec un village au Mali. Il est justifié par des valeurs et des principes éthiques : l'ouverture au monde, la solidarité internationale, le pacifisme et la « culture de la paix ». Le registre humanitaire permet de légitimer un engagement militant qui ne va pas de soi car il provoque des polémiques et controverses.

La municipalité s'est impliquée dans cette coopération en s'inscrivant dans un réseau national d'action publique : elle a été conseillée par des élus et agents d'autres villes mobilisées en faveur de cette cause. Ce réseau national est le RCDP et l'AJPF.¹ Quelles ont été les interactions entre les acteurs locaux et ceux d'autres collectivités participant à ce réseau ? Quels modèles expérimentés ailleurs ont été repris et appliqués dans cette commune ?

La période étudiée débute à la fin des années 1990 : c'est le moment où la municipalité entame ses coopérations avec des collectivités en Afrique et au Maghreb. Cette conjoncture se caractérise par les mesures de lutte contre l'exclusion dans le cadre de la « politique de la ville ». Les élus municipaux veulent favoriser la participation des habitants à la vie publique en

¹ Le RCDP est le Réseau de coopérations décentralisées pour la Palestine, membre de Cités unies France. L'AJPF est l'Association pour la promotion des jumelages entre les villes françaises et les camps de réfugiés palestiniens.

promouvant des projets fédérateurs. La démocratie locale est à l'ordre du jour avec la mise en place des conseils de quartier (1998-2005).

Trois parties structurent la démonstration. La première étudie de quelle façon la municipalité a entrepris des coopérations avec deux communes au Mali et en Algérie à la fin des années 1990. Ces projets d'aide au développement prolongent les actions menées dans la commune en faveur des populations migrantes issues de ces pays. Ils ont été conduits pour impliquer les habitants : la mairie mène alors une politique de lutte contre les exclusions et de rénovation urbaine.

La section suivante montre que la municipalité a conçu son partenariat avec Kalandia (Cisjordanie) sur le modèle de sa coopération avec le Mali. Les élus municipaux ont voulu soutenir le développement de cette localité en contribuant au financement de projets d'infrastructures. Ils ont porté cette coopération en la présentant comme un « jumelage » qui s'inscrit dans l'histoire des partenariats noués avec d'autres villes européennes depuis les années 1960 pour promouvoir le dialogue et la « culture de la paix » en Europe. Il a permis de justifier les engagements dans une contexte difficile à cause des affrontements et violences au début des années 2000. Le jumelage est une forme symbolique légitime pour les élus locaux.

Enfin, la troisième partie détaille comment cette coopération a été investie en faveur des femmes. Une association a été fondée pour renforcer l'action municipale en impliquant les habitants. Elle a soutenu une coopérative de fabrication artisanale créée par des femmes, en important et commercialisant des broderies. Ce projet a été mené pour l'autonomie et l'émancipation des femmes : il vise à renforcer leur rôle dans la société, l'éducation et la famille. La cause est défendue au nom du développement économique, de la non-violence et de l'égalité homme-femme.

Encadré 7.1. Présentation du terrain d'enquête

Il s'agit d'une commune de vingt-six mille habitants, située en banlieue nord parisienne, en marge de la seconde couronne et à la limite entre deux départements. Elle est à dominante populaire : les ouvriers et les employés représentent 70 % de la population active. Son identité s'est constituée par rapport à la résidence et au logement, et non en lien avec une activité économique emblématique de l'histoire de la ville, comme l'automobile dans d'autres communes de la région. La commune compte relativement peu d'emplois par rapport au nombre d'habitants. Les emplois salariés sont majoritairement dans le secteur tertiaire mais l'industrie et le bâtiment représentent 44 % des emplois (en 1999). Le commerce est le principal secteur d'activités. La quasi-totalité des entreprises sont des micro-entreprises et des PME : la ville est peu attractive pour les ETI ou les grandes entreprises.

Elle a connu un appauvrissement relatif durant les années 1990 : le revenu annuel moyen par habitant a perdu dix-sept points entre 1989 et 1997 par rapport à la moyenne nationale des communes de plus de dix mille habitants. Ce revenu ne représente par ailleurs que 66,9 % de la moyenne régionale.¹ Le taux de chômage s'y est fortement accru à cette période pour atteindre 16 % au début des années 2000.

La commune se caractérise par une part croissante de résidents étrangers (25,7 % de la population en 1999, contre 18,7 % dans le département et 11,9 % dans la région).

Elle se caractérise aussi par une fragmentation de son espace urbain avec un centre-ville (ancien bourg rural) et des quartiers plus récents et enclavés au nord et au sud. Ces quartiers périphériques sont constitués de grands ensembles d'habitats collectifs édifiés à partir des années 1960-1970 et qui ont permis la résorption des bidonvilles et cités de transit situés dans la banlieue nord. Le logement social représente 42 % de l'ensemble du parc locatif.

Cette ville a été dirigée par une majorité communiste de 1945 à 2008. On a utilisé des noms fictifs pour désigner la commune et les personnes enquêtées afin de préserver leur anonymat.

¹ Taux calculés à partir des données fournies par le « contrat de ville » élaboré par la municipalité et signé en 2001.

Section 1 : La genèse des projets de coopération internationale

La municipalité de Loresse a entrepris des projets de coopérations décentralisées à la fin des années 1990. Des partenariats ont été établis avec deux communes au Mali et en Algérie, pays dont sont originaires certaines populations résidant dans la ville. Ces projets ont émergé dans un contexte favorable depuis l'adoption de la loi de février 1992 qui incite les communes à mener des coopérations pour le développement avec des collectivités des pays du Sud. Ce dispositif a été mis en place pour décentraliser davantage les coopérations internationales, domaine réservé auparavant à l'Etat, en donnant des compétences légales aux collectivités locales. Un budget spécifique a été alloué à ces dernières avec un financement par projets auprès du ministère des Affaires étrangères et de l'Union Européenne.¹

Au même moment, le conseil général du Département a entamé des coopérations avec différentes localités en Afrique, au Maghreb et en Cisjordanie (voir encadré plus loin). Il a incité les communes qui dépendent de son autorité à s'engager à leur tour en développant leurs propres projets. Il a mis en place un centre de ressources dédié aux « coopérations et à la solidarité internationale » pour impliquer les habitants et susciter des projets de leur part.² Cet engagement s'inscrit dans une conjoncture singulière : l'essor rapide des coopérations urbaines menées par les collectivités territoriales au cours des années 1990 (cf. chapitre 5).

La coopération avec le Mali a concerné la construction d'un centre de santé à Moussala (village situé dans la commune de Koussané) et la réhabilitation d'un autre centre de soins à Koussané, commune rurale de l'ouest du pays (région de Kayes) dont sont originaires les Maliens résidants dans la ville. Ceux-ci sont membres d'une Association des ressortissants de la commune de Koussané en France, dont une grande part des quatre cent cinquante migrants vit à Loresse.³ Fondée en 1989, cette association contribue à des projets de développement au Mali (construction d'une école et d'un complexe sanitaire par exemple). Elle a participé à la

¹ Cf., Franck Petiteville, *La coopération décentralisée. Les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, op. cit.

² Ce centre de ressources a ouvert en 2001 à Bobigny. Il dispose d'importants locaux pour accueillir les groupes scolaires ou les habitants qui souhaitent consulter ou emprunter des documents. Il collecte et valorise différentes ressources documentaires : ouvrages, films, catalogues, revues de presse, veille documentaire. Il dispose d'un fonds important sur le Proche-Orient (ouvrages et films) et d'une revue de presse actualisée sur Israël-Palestine. Les documentalistes collectent un grand nombre d'articles de presse sur ce sujet.

³ Cf., Journal municipal, octobre 2005. La ville compte deux grands foyers de travailleurs migrants situés au centre et au sud de la commune. Ces foyers ont fait l'objet de rénovations récentes pour améliorer les conditions de vie. Les migrants sont pour la plupart des Soninké, groupe culturel et linguistique établi à l'ouest du Mali, et qui se caractérise par une forte émigration des hommes vers la France.

coopération en mettant en relation l'autorité municipale avec les responsables locaux au Mali, et en collectant en France du matériel médical et des fonds privés pour financer ce projet.¹

La municipalité a conduit ce projet dans le prolongement des mesures sanitaires prises en faveur des populations perçues comme les plus vulnérables. Une campagne de prévention contre le VIH a été menée à la fin des années 1990 en direction des migrants, dans les foyers de travailleurs en particulier. Elle a été considérée comme prioritaire par la mairie qui a supervisé les dispositifs d'assistance médicale détaillés dans le « contrat de ville ».

La municipalité a rejoint le groupe « Afrique subsaharienne » de Cités Unies France (CUF) qui mutualise les expériences des villes engagées dans les projets de coopération. Elle a été conseillée dans ses démarches et a bénéficié de l'expertise de ce réseau de collectivités locales. Ce projet au Mali a nécessité une recherche de financements auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Commission européenne. Sa conception a été longue : il fut présenté à l'UE mi-mars 2003. Une association spécialisée dans l'aide au développement a été chargée de la réalisation du chantier sur place.² Cette ONG était déjà engagée dans un projet plus large articulant la santé et le développement dans la région de Kayes et impliquant la population locale dans sa mise en œuvre.

La conduite de ce projet de coopération reflète l'évolution des modes d'action publique territoriale. Elle a nécessité une mise en relation des différents partenaires qui contribuent chacun à sa définition et mise en œuvre, ainsi que la recherche de financements auprès de différentes institutions.³ Il s'agit d'un management par projet qui répond à des critères d'efficacité et de rationalité, pouvant faire l'objet d'une évaluation finale.

Un service municipal a été créé en mai 2002, intitulé « service des coopérations et solidarités internationales et de la culture de la paix », auquel a été affectée une chargée de mission à temps plein (emploi-jeune), sous la responsabilité d'un maire-adjoint chargé des Affaires culturelles, des sports et de la solidarité internationale. Un conseiller municipal délégué a été chargé spécialement des coopérations. Ce service municipal a pour missions d'impliquer les habitants dans les projets de coopération, d'accompagner les associations dans le montage de leurs projets

¹ Cette association a contribué pour une part importante (32 000 euros) au financement de ce projet. Le Centre social situé au sud de la commune a organisé des collectes pour contribuer à ce financement, par la vente de calendriers réalisés par les habitants.

² Cette association est le GRDR (Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural) basé à Montreuil. Elle a un statut d'ONG reconnue auprès des pouvoirs publics, et elle travaille en partenariat avec d'autres collectivités locales.

³ Cf., Olivier Nay, « La politique des bons offices : l'élu, l'action publique et le territoire », in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 199-220.

et d'organiser des événements culturels dans la commune. Cette chargée de mission a présenté son action en insistant sur la « réciprocité » dans les « coopérations solidaires » de la ville : celles-ci doivent permettre un échange de connaissances et un enrichissement mutuel entre les partenaires (les collectivités qui coopèrent).¹

Un « protocole de coopération décentralisée » a été signé en 2003 par la municipalité et la commune de Koussané lors d'une cérémonie officielle. Le partenariat entre les deux collectivités a été noué au fur et à mesure que le projet d'aide au développement a pris forme. Les centres de santé ont été inaugurés en février 2005 en présence du maire de Loresse et du conseiller délégué aux coopérations. Au-delà du projet sanitaire, la municipalité a voulu contribuer à la formation des responsables administratifs de Koussané par un transfert de compétences des agents de la Ville et des échanges d'expériences.

L'engagement de la municipalité dans les coopérations s'inscrit dans le contexte des « politiques de la ville » qui ont mis l'accent sur le développement social urbain, la reconversion de certains territoires (anciennes zones industrielles), la réhabilitation de quartiers résidentiels dégradés et la lutte contre les exclusions.² La mairie a signé en juin 2000 une Charte intercommunale de développement par laquelle elle s'engage à réussir le développement économique, urbanistique et social de son territoire. Elle souhaite rendre la ville plus attractive pour les entreprises et les ménages plus fortunés afin de favoriser la mixité sociale.³ Elle cherche à développer l'activité économique et l'emploi salarié car le nombre total d'emplois est faible par rapport à la population active. De grands travaux d'aménagement urbain sont programmés à cette période : la réhabilitation de certains quartiers résidentiels (immeubles ou résidences vétustes) et des travaux pour rendre les infrastructures de transports (grands axes routiers, chemins de fer SNCF) moins gênants pour les riverains. La municipalité vise un meilleur équilibre entre les zones résidentielles et les zones d'activités économiques, et elle entreprend de moderniser ses équipements (« revitalisation des territoires urbains dégradés »).

La commune se caractérise par un espace urbain fragmenté avec des quartiers enclavés au nord et au sud qui se sont dégradés. Elle connaît de fortes inégalités territoriales car ces quartiers

¹ Journal municipal, n° 32, novembre 2002, p. 17-19.

² Cette politique de la ville a fait l'objet d'un plan fixé par le Comité interministériel à la Ville en juin 1998. Cf., Marco Oberti et Edmond Préteceille, *La ségrégation urbaine*, Paris, La Découverte, 2016, p. 60-64.

³ Des candidats à des logements ont refusé d'emménager à cause de l'environnement dégradé, en particulier dans les quartiers sud et nord de la commune, d'après le « contrat de ville » signé en mai 2001 par la municipalité avec l'Etat, le Conseil général et le FAS.

sont très densément peuplés par rapport au centre-ville. Ils sont devenus des lieux de relégation pour les habitants avec des phénomènes de ségrégation sociale.¹

La municipalité a expliqué sa volonté de renforcer la cohésion de son territoire et la solidarité entre les habitants en impulsant de nouveaux projets fédérateurs. Elle veut animer une vie publique locale qui implique les habitants des quartiers périphériques car ceux-ci sont attirés par les centres urbains et commerciaux plus importants des communes voisines.²

Les projets de coopération internationale ont été conçus dans le cadre des politiques de lutte contre l'exclusion. La municipalité vise la participation des habitants, en particulier les jeunes, les femmes et les immigrés.³ Ces catégories sont perçues comme les plus vulnérables et les moins impliquées dans la vie publique. La lutte contre l'exclusion a été érigée en priorité nationale depuis l'adoption de la loi d'orientation de juillet 1998 qui prévoit des mesures dans les domaines de l'emploi, du logement, l'accès aux droits, l'exercice de la citoyenneté, le cadre de vie et l'habitat. La municipalité s'est engagée dans un programme de « lutte contre les exclusions et de rénovation urbaine, d'accès à la citoyenneté et de participation des habitants à la vie locale ». Elle s'appuie sur les structures socio-culturelles et les associations (subventionnées par la mairie) pour impliquer la population dans chaque quartier de la ville, en particulier l'espace urbain au nord et au sud qui est enclavé et défavorisé. Les associations sont considérées comme les principaux instruments de la démocratie locale avec les conseils de quartier.⁴

L'action en faveur des coopérations internationales est destinée en priorité aux jeunes. Le service municipal de la jeunesse a été particulièrement sollicité pour concevoir des projets originaux. Cette politique a été justifiée par les valeurs portées par la municipalité : l'ouverture au monde, la tolérance, la solidarité, l'antiracisme, la culture de la paix. La commune se caractérise par une part relativement importante de jeunes : les moins de 20 ans représentent 30 % de la population totale de la ville en 1999 (contre 28 % dans le département et 25 % dans la région).⁵

¹ Sur ce sujet, voir, Yves Grafmeyer, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 1994 ; Marco Oberti et Edmond Préteceille, *La ségrégation urbaine*, *op. cit.* Nous reviendrons plus loin sur les caractéristiques de ces quartiers situés au sud et au nord de la commune.

² Cette volonté est affirmée dans le « contrat de ville », convention territoriale 2000-2006, signé en 2001.

³ Cf., Contrat de ville, Convention territoriale 2000-2006.

⁴ Cf., Catherine Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

⁵ Cf., Contrat de ville. Convention territoriale 2000-2006, p. 10.

Une politique « jeunesse et coopération internationale » a été initiée à cette période (1998-1999) dans la commune voisine de S. qui fait partie de la même Communauté de communes, créée en 1999 pour renforcer la complémentarité et la solidarité entre cinq villes contigües.¹ Par exemple, dans le cadre de sa politique de coopération avec le Mali, la mairie a soutenu un projet conçu par onze jeunes de Loresse et de la commune voisine de S. l'été 2002. Ces jeunes âgés de 17 à 19 ans ont été accompagnés de trois responsables d'une association locale, Terre d'union.² Le projet a consisté à participer à un chantier pour construire des tables-bancs destinés à une école primaire, ainsi que des puisards, dans un quartier au nord de Bamako. Au-delà de ce projet humanitaire, l'objectif était de rencontrer les habitants et de découvrir leur culture. Différents thèmes ont été distingués avant le voyage dans le cadre des activités de l'association : la condition féminine, l'utilisation des ressources aquifères, le bilinguisme, et l'organisation politique. Ce projet voulait privilégier « l'échange culturel » qui est une thématique mise en avant par la mairie et le conseil général. Il a nécessité une recherche de financements par différents moyens tels que la tenue de stands, brocantes, des demandes de subventions auprès d'entreprises, de la mairie, du conseil général, de la Région et du ministère des Affaires étrangères.³ Une restitution a eu lieu en mairie lors d'une « fête des retours solidaires » en septembre, en présence des participants et des élus de la ville.

Une première « Semaine de la solidarité internationale » a été organisée en novembre 2002 pour favoriser les rencontres entre les habitants autour d'événements culturels (concerts, expositions, débats, ateliers). Elle vise à mieux faire connaître l'action municipale auprès de la population. Elle est un événement national qui est organisé dans de nombreuses grandes villes.⁴ Des artistes étrangers ont été invités à cette occasion pour visiter les établissements scolaires et les Centres sociaux et culturels, ainsi que les foyers de travailleurs migrants. Ces artistes sont Faraka, chanteuse franco-algérienne (jazz oriental), et Geoffrey Oryema, chanteur ougandais qui s'exprime en plusieurs langues. Cette Semaine veut renforcer la participation des habitants en donnant aux associations l'opportunité de présenter leurs activités. Celles-ci sont mises en avant pour donner un contenu à la « démocratie délibérative » qui est alors invoquée par les élus.

¹ Cette Communauté de communes est devenue Communauté d'agglomération fin 2000, ce qui a entraîné une nouvelle organisation administrative et politique du territoire.

² Cette association basée à Loresse intervient auprès des jeunes et elle est subventionnée par la municipalité.

³ Cf., Journal municipal, septembre 2002, p. 26.

⁴ La première édition de cette Semaine de la solidarité internationale s'est tenue en 1998. Cette date coïncide avec le début des coopérations entamées par le Conseil général.

La politique des coopérations répond à des enjeux et problèmes locaux : la ségrégation de certains quartiers résidentiels, la marginalité d'une partie de la population, et le territoire morcelé de la ville. Elle vise en priorité certaines catégories d'habitants, les plus jeunes et les femmes, invités à s'impliquer dans des projets soutenus par la mairie. Celle-ci veut affirmer son rôle d'animation et sa centralité dans l'espace local, en assumant une fonction fédératrice.

Section 2 : La genèse de la coopération avec Kalandia

La municipalité a établi un partenariat avec une collectivité palestinienne au même moment que son action humanitaire au Mali. Ce partenariat voulait promouvoir la « culture de la paix » et contribuer à « l'aide au développement ». Il a été porté par une conseillère municipale, Roseline, déléguée aux solidarités. Elue en 1995, âgée de quarante-quatre ans, institutrice, elle est membre du PCF et anime la section locale du MRAP fondée avec une amie infirmière au milieu de la décennie 1990. C'est dans le cadre de cette association qu'elle a apporté une assistance juridique à des ressortissants étrangers (sans-papiers) résidant dans la commune.

Elle s'est rendue en Cisjordanie l'été 1998, à l'invitation d'une amie institutrice membre de l'association France-Palestine à Rennes, pour accompagner un groupe de quarante jeunes participant à un « chantier de développement » dans un village palestinien.

« Le but du chantier est la restauration d'une citadelle médiévale en vue de la création d'un centre socio-culturel. La partie aménagée cette année est plus particulièrement destinée aux femmes. Le chantier est constitué de jeunes Français de Rennes, Evry et Lyon, et de Palestiniens. Le chantier est organisé par l'association France-Palestine, en partenariat avec les jeunes palestiniens de l'UJP promotrice du projet sur place. L'UJP est une association laïque et mixte de loisir et de culture populaire visant à promouvoir le développement de la société civile ».¹

Ce projet s'inscrit dans le cadre de « VVV/SI » (Ville, Vie, Vacances / Solidarité internationale), dispositif interministériel soutenant la réalisation de chantiers de développement dans les pays relevant de sa compétence par des jeunes issus des quartiers défavorisés dans le cadre de la politique de la ville, depuis 1991. Ce dispositif est à replacer dans l'histoire de l'encadrement des vacances des jeunes des milieux populaires par l'Etat. En

¹ Extrait du document de présentation de ce projet. Archive privée de Roseline. L'UJP est l'Union de la jeunesse palestinienne.

effet, cet encadrement s'est développé à partir de l'entre-deux-guerres par la médiation d'associations religieuses, laïques et syndicales.¹

Ce chantier visait à réhabiliter le patrimoine historique et culturel palestinien. Deux visites touristiques ont été organisées à Hébron et à Gaza dans le cadre de ce séjour subventionné par le ministère français de l'éducation nationale.

Roseline a découvert la situation lors de ce séjour, et a voulu poursuivre son action en France en proposant à la municipalité un projet de « jumelage » avec une localité palestinienne. Le Conseil général a entamé une coopération avec trois collectivités palestiniennes en 1998. Celle-ci a concerné la réhabilitation et l'équipement de bibliothèques municipales à Qalqilya et Djénine, ainsi que la restauration d'un complexe sportif à Toulkarem (Cisjordanie). Des projets dans le domaine de l'exploitation et de la distribution des ressources aquifères ont été mis à l'étude.² Ils visent la rénovation des réseaux de distribution d'eau potable et des réseaux de collecte des eaux usées. Le Département a accueilli des cadres administratifs de ces trois agglomérations pour des stages de formation.³ Ces actions de formation sont justifiées par le soutien apporté par les autorités françaises à la mise en place des institutions de la nouvelle Autorité palestinienne (AP). Le Conseil général a signé une convention de coopération décentralisée en avril 1999 avec les trois localités citées pour soutenir le développement économique à long terme.⁴ Cette convention souligne « le nombre important de Jeunes dans les cinq collectivités partenaires » et le « rôle essentiel que ces Jeunes peuvent jouer en faveur des échanges entre citoyens des deux pays ». Elle précise que la coopération pourra se traduire par « l'accueil réciproque de stagiaires dans les services de l'administration ». L'accent a été mis sur les jeunes qui sont particulièrement invités par les pouvoirs publics à participer à des échanges internationaux et à promouvoir une « culture de la paix ».

¹ Cf., Bertrand Réau, *Les Français et les vacances. Sociologie des pratiques et offres de loisirs*, Paris, CNRS éditions, 2011, p. 121-171.

² Ces trois villes sont situées au nord de la Cisjordanie, région la plus fertile et qui dispose de la plus grande ressource en eau. Qalqilya (70 000 habitants) et Toulkarem (130 000 habitants) disposent d'une importante culture maraîchère. Djénine (200 000 habitants) bénéficie aussi d'un vaste réseau d'eau.

³ Un stagiaire en relations publiques et un ingénieur spécialisé en urbanisme ont été accueillis dans le Département.

⁴ Cette convention a été signée conjointement par le Département de la Seine-Saint-Denis et par le Département du Val-de-Marne, ainsi que par les représentants des trois villes palestiniennes, lors d'une cérémonie officielle à Créteil le 22 avril 1999. Le « Protocole de coopération décentralisée » a été consulté à Via le Monde, centre de documentation du conseil général à Bobigny. Il contient quatre pages en français et quatre pages en arabe.

Encadré 7.2. Des coopérations au service du développement des collectivités du Sud

Le Conseil général s'est engagé dans des partenariats avec différentes localités à la même période. Il a signé en 1998 un protocole de coopération avec trois villes au Gabon (Port-Gentil, Gamba et Omboué) avec des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement, afin d'atteindre une meilleure gestion des ressources et des déchets pour un développement durable. En 1999 le Conseil général a signé un protocole de coopération avec la ville de Matola située dans la banlieue industrielle de Maputo au Mozambique. Les projets concernent les domaines de la santé et de la gestion municipale. L'année suivante, une coopération a été engagée avec la ville de Figuig au Maroc, avec des projets dans les domaines de la santé et de l'environnement (lutte contre la sécheresse et la désertification). Cette ville de quinze mille habitants a connu une émigration de sa population vers la France et la Seine-Saint-Denis.

Ces projets de coopération répondent à la problématique de l'aide au développement. Cependant le Conseil général a mis l'accent sur la « réciprocité des échanges » et la « solidarité internationale » qui est une valeur forte portée par les élus locaux. Les échanges culturels et sportifs ont été valorisés (les échanges entre bibliothèques, les échanges scolaires, les échanges de stagiaires) afin de souligner les retombées positives de ces coopérations dans le Département. Par exemple, des élèves infirmiers sont partis chaque année depuis 1999 au Gabon pour découvrir les dispositifs de prévention et rencontrer les auxiliaires de santé du district de l'Ogooué Maritime. Cette expérience est censée enrichir leur parcours de formation en France.

Les coopérations avec les trois villes palestiniennes répondent à la même volonté d'agir en faveur du développement des collectivités du Sud. Elles sont présentées comme une action « au service de la paix et du développement », et justifiées par des impératifs économiques, environnementaux, sanitaires et éducatifs. Elles ne sont pas un parti pris en faveur d'un camp en particulier. Le Conseil général a déployé une action internationale sous l'effet d'incitations positives de la part des autorités nationales et européennes. Des possibilités de financement de projets auprès de l'UE, de la Banque mondiale, du PNUD et de l'AFD existent depuis le milieu des années 1990. Le « processus de Barcelone » a encouragé depuis 1995 les échanges entre pays riverains de la méditerranée avec les instruments des coopérations Nord-Sud. Cette conjoncture a été favorable pour l'essor des coopérations urbaines « euro-méditerranée ».¹

¹ Le ministère des Affaires étrangères a fait du soutien au développement des pays riverains de la méditerranée un axe central des coopérations décentralisées. La coopération avec les territoires palestiniens a été considérée comme

Les coopérations menées par le Conseil général ont incité les communes du département à nouer des partenariats. En effet, les conseillers généraux sont souvent des élus municipaux (maire, maire-adjoint). Par exemple, la maire de Loresse, Odile, est élue au conseil général de 1998 à 2004.

Une réunion publique a été organisée dans la salle du conseil municipal en février 1999 pour impliquer les habitants dans ce projet de « jumelage » et évaluer l'intérêt de la population pour celui-ci. Le document qui annonce cette initiative indique la projection d'un film documentaire (diffusé par la chaîne Arte) et une exposition avec les photographies du séjour en Cisjordanie.¹ Il montre une photographie en noir et blanc, sans légende, où figurent trois enfants dont deux surmontent un âne ; ils sourient et regardent fixement la caméra. Cette image suggère le thème de l'enfance, de la ruralité et de l'innocence. On peut se demander pourquoi les organisateurs ont choisi cette photo pour représenter la cause qu'ils souhaitent promouvoir. S'agit-il de susciter de la compassion, de l'empathie ou de l'attendrissement à l'égard des autres aidés ? Ce qui nous amène à nous interroger sur le *dispositif de sensibilisation* mis en œuvre par les organisateurs pour provoquer l'adhésion des participants² : exposition de photographies, film documentaire, témoignages des acteurs au sujet de leur séjour en Cisjordanie.

Cet événement a été considéré comme un succès en raison de la forte affluence et de l'émotivité des échanges. Il a encouragé les organisateurs à poursuivre leur projet. Une délégation d'élus de seize communes a été organisée en avril 1999 par l'AJPF en Israël-Palestine.³ Elle a effectué un séjour d'une semaine durant le week-end de Pâques, période qui revêt une symbolique forte pour les Chrétiens. Elle s'est rendue notamment à Jérusalem et à Bethléem durant les célébrations religieuses, dans le cadre d'une visite touristique de découverte. Elle a visité le Parlement israélien pour y rencontrer des députés opposés à l'occupation des territoires palestiniens, puis des ONG israéliennes pacifistes. Elle est passée

une priorité de l'action internationale des collectivités locales. En 1999, la Palestine a été incluse dans la « Zone de solidarité prioritaire » définie par le ministère de la Coopération qui a publié une liste de pays concernés.

¹ Archive privée de Roseline. Ce document (tract) indique qu'il s'agit d'une invitation à une « soirée-débat autour de la Palestine ». L'invitation est adressée par le maire, la municipalité, l'Association pour la formation et les loisirs (AFL), et le Centre social et culturel situé au sud de la commune. L'AFL est la principale structure socio-éducative subventionnée par la municipalité. Ce document est reproduit en annexe.

² Cf., Christophe Traïni et Johanna Siméant, « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause », in C. Traïni (dir.), *Emotions... Mobilisation !*, op. cit.

³ Cette délégation est composée de trente-huit membres dont plusieurs maires, élus et responsables d'associations. Son objet est de développer les coopérations avec les camps de réfugiés situés en Cisjordanie (dix-neuf localités) et à Gaza (huit localités). Source : *93 Hebdo*, 8 avril 1999. L'article est intitulé : « Voyage en Palestine ».

en Cisjordanie pour rencontrer des élus locaux et des ONG palestiniennes. Ce séjour s'est déroulé en relation avec le consulat de France à Jérusalem qui a reçu la délégation. Lors d'un séjour à Kalandia, située entre Jérusalem et Ramallah, un projet de partenariat a été envisagé à la suite d'une rencontre entre les élues de Loresse (Odile et Roseline) et les représentants élus de cette localité.

Encadré 7.3. Une association promotrice de « jumelages » auprès des communes

L'AJPF (Association pour la promotion des Jumelages entre villes de France et camps de réfugiés palestiniens) a été fondée en 1984.¹ Elle est co-présidée par Fernand Tuil en France et Ahmed Muhaïssen en Cisjordanie (camp de réfugiés de Dheïsheh). Elle opère comme un « prestataire de services » auprès des municipalités en leur faisant profiter de son expertise et de ses savoir-faire en matière de coopération. Elle organise le programme des délégations d'élus, avec les visites, l'hébergement, les transports. Elle se charge aussi de la venue en France des délégations palestiniennes (obtention de visas, d'autorisations de sortie du territoire) en relation avec le consulat de France à Jérusalem.

Fernand Tuil est chargé de communication à la mairie de Montataire dans l'Oise, et il est membre du PCF. Montataire (douze mille habitants) est la première ville jumelée avec un camp de réfugiés, celui de Dheïsheh (dix mille habitants), en 1988.²

F. Tuil est un entrepreneur de cause qui occupe une position centrale dans le réseau d'action publique. Il incite les communes franciliennes à se jumeler avec l'ensemble des camps de réfugiés palestiniens. Il est un orateur expérimenté souvent invité pour des conférences destinées à sensibiliser le public : il a joué un rôle important dans l'implication des élus municipaux de Loresse en faveur du partenariat avec Kalandia. Présent dans de nombreuses délégations d'élus qui se rendent dans cette région, il dispose d'un capital de relations et de contacts.

Le terme de *jumelage* a une signification particulière qui ne se confond pas avec celui de *coopération*. Il renvoie aux partenariats que les villes européennes ont établi entre elles à partir des années 1950-1960. Il implique une conception davantage politique des échanges entre collectivités, par rapport à la conception humanitaire de l'aide au développement. Nous y

¹ Cf., *Territoires*, n° 445, février 2004, cahiers 1 et 2.

² Le maire communiste de Montataire, J.-P. Bosino, a expliqué l'origine et l'évolution de ce jumelage dans le journal *L'Élu d'aujourd'hui*, juin 2001.

reviendrons par la suite. La première commune « jumelée » avec une ville palestinienne est Saint-Pierre des Corps, en novembre 1980, avec Hébron. Cette décision du conseil municipal répondait à un contexte précis : l'expulsion du maire d'Hébron en mai 1980 par les autorités militaires israéliennes et l'implantation d'une colonie juive au cœur de la vieille ville.¹

Kalandia est un ancien camp de réfugiés qui s'est urbanisé et qui compte huit mille habitants.² C'est une localité très densément peuplée par rapport à la superficie de cette ville. Le choix de cette localité pour la coopération a été justifié par les élus au motif que la commune voisine de S. est jumelée depuis quelques mois avec une localité contigüe à Kalandia, Al-Amari.³

La maire a évoqué son séjour en Israël-Palestine, ainsi que le projet de coopération, dans un éditorial consacré au conflit au Kosovo.⁴ Elle y décrit la situation dans les Balkans, la guerre contre la Serbie et l'exode massif des Kosovars. Elle veut annoncer que la municipalité a voté, mi-avril, une subvention de dix mille francs pour répondre à cette « catastrophe humanitaire ». Elle explique que cet exode de réfugiés lui rappelle l'exil des Palestiniens : elle fait un parallèle entre ces deux peuples. Elle justifie le projet de coopération ainsi : « Il s'agit notamment d'aider matériellement et humainement, de faire connaître ce peuple, sa culture, son histoire, ses épreuves et ses luttes et d'œuvrer pour que dans l'esprit des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, soient respectés d'une part, le droit au retour des réfugiés et d'autre part, la reconnaissance d'un état palestinien. Les contacts établis avec cette population s'inscrivent dans la suite logique de notre démarche engagée lors de « l'exposition-débat » du 17 février dernier qui avait rassemblé une centaine de personnes en mairie. »⁵

Le journal municipal a annoncé deux mois après que la municipalité travaille à « un rapprochement des [habitants] avec le peuple palestinien ».⁶ Un court article rend compte de la

¹ Cf., *Bulletin des amitiés franco-palestiniennes*, n° 6, 1980.

² La dénomination de cette localité n'est pas neutre : les élus qualifient Kalandia de « camp de réfugiés » mais cette localité ne correspond pas à l'image ordinaire des camps en toile de tentes, ou les baraquements temporaires, qui accueillent les populations exilées. Kalandia est une petite ville à l'image des camps de réfugiés palestiniens au Liban qui sont devenus des quartiers pauvres à la périphérie des villes. Cependant l'UNRWA gère cette collectivité et elle comptabilise ces habitants au titre de réfugiés. Les habitants de Kalandia souhaitent que l'UNRWA continue à gérer les affaires civiles car la présence de l'ONU rappelle le droit au retour des réfugiés.

³ Al-Amari est aussi un ancien camp de réfugiés qui compte dix mille habitants. Kalandia est le principal point de contrôle (check-point) entre Jérusalem et la Cisjordanie. La coopération avec cette localité permet de pointer les entraves à la circulation des Palestiniens et de manifester une solidarité à leur égard.

⁴ Journal municipal, mai 1999, p. 3. L'éditorial est intitulé : « Une subvention pour le Kosovo ».

⁵ Extrait de l'éditorial.

⁶ Journal municipal, juillet 1999, p. 4.

venue d'une délégation de footballeurs palestiniens à S. et d'une rencontre chaleureuse qui s'en est suivie avec des jeunes de la commune dans le « club house » du complexe sportif situé au sud-est de la ville (à proximité de la commune de S.). Cet article est accompagné d'une photographie qui montre le maire, habillée d'une robe d'été et d'un veston, en compagnie de quatre hommes (les élus de Kalandia), sans légende.

Cette coopération a été surtout défendue par les élus communistes au sein du conseil municipal. Les élus socialistes, membres de la majorité municipale, ont été plus réticents à l'égard de ce jumelage qui privilégie une partie contre une autre.¹ Ils ont fait prévaloir que cette coopération devrait concerner aussi une localité israélienne : un jumelage qui associerait trois collectivités serait une meilleure contribution à la paix dans cette région. Les élus du groupe « Les Verts et associatifs », membres de l'opposition municipale, ont aussi critiqué ce projet de jumelage pour des raisons similaires.²

Roseline a justifié ce partenariat, lors d'une séance du conseil municipal, en se situant dans le cadre de l'« Année de la culture de la paix » instituée par l'ONU pour l'an 2000.³ Elle a placé ce jumelage sous l'égide de l'ONU et de l'UNESCO. Elle considère que ce projet permet aux citoyens d'affirmer leur rôle dans la mondialisation pour ne pas laisser les questions internationales entre les mains des seuls spécialistes. Elle justifie l'adhésion de la municipalité à l'AJPF en expliquant que cette association dispose d'un réseau institutionnel reconnu par les autorités (ministères, consulat de France à Jérusalem). Elle veut s'appuyer sur les ressources et compétences de l'AJPF pour développer son projet. Le jumelage est défendu pour promouvoir la « culture de la paix », en référence au premier jumelage établi par la ville avec Rüdersdorf en Allemagne de l'Est (RDA) en 1966.

La question scolaire a été mise en avant par les élues qui ont témoigné de leur séjour à Kalandia dans un journal départemental où elles ont expliqué que le problème majeur est celui de l'école : « Les locaux sont trop petits pour accueillir tous les enfants. Ils sont donc obligés d'aller à l'école le matin ou l'après-midi. Ce qui pose de graves difficultés pour avoir un niveau scolaire correct. »⁴ Une photographie accompagne cet article qui montre l'intérieur d'une salle

¹ Compte-rendu des conseils municipaux consulté dans les archives municipales. Les élus socialistes comptent trois maire-adjoints et plusieurs conseillers municipaux.

² Ce groupe compte quatre élus au conseil municipal.

³ Compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 1999. Archive consultée à la mairie.

⁴ Extrait du témoignage de Roseline dans le journal *93 Hebdo*, n° 951, 15 avril 1999. Ce long article est intitulé « Retour de voyage ». Les écoles de Kalandia sont gérées par l'UNRWA qui prend en charge l'éducation et la santé dans les camps de réfugiés. Dans les autres localités de Cisjordanie et de Gaza, les écoles sont gérées par le

de classe avec les élèves, le maître et le maire qui fixent la caméra. Les élus attachent une importance à communiquer sur leur action dans la presse locale (journal municipal et départemental). Ils veulent informer et témoigner de ce qu'ils ont vu pour sensibiliser la population à cette cause qu'ils souhaitent défendre en tant que responsables politiques.

Fin 1999, la municipalité s'est associée avec un collège situé au sud de la ville pour accueillir des élèves palestiniens dans le cadre d'un échange scolaire organisé par le Conseil général. Ces élèves ont été hébergés dans la ville où une série de rencontres a permis de nouer des liens directs et personnels avec les élèves d'une classe de troisième du collège et leurs enseignants. Le salon du livre de jeunesse de M. a donné l'occasion au Conseil général d'organiser une sortie scolaire pour favoriser les échanges entre jeunes. Cette classe du collège de Loresse (25 élèves) a effectué ensuite un séjour d'une semaine en Cisjordanie en avril 2000, qui a donné lieu à une restitution lors d'une réunion publique avec des témoignages et des photographies en présence des familles.

La question scolaire a été au centre du partenariat en impliquant les institutions chargées de l'éducation. Les échanges entre jeunes ont été privilégiés pour mener une coopération qui ne se réduit pas à l'aide au développement.

Une nouvelle délégation d'élus comprenant le premier-adjoint au maire (délégué aux finances, au budget et au développement économique), l'adjoint délégué aux Sports, la directrice du Centre social de quartiers sud, ainsi que la conseillère municipale déléguée à la solidarité, s'est rendue en avril 2000 à Jérusalem, Kalandia, Ramallah et à Gaza. Elle a rencontré des responsables palestiniens et elle s'est engagée à renforcer les relations de partenariat entre Loresse et Kalandia. Un compte-rendu de ce séjour est paru dans le journal départemental et municipal avec des témoignages des participants qui ont insisté sur les émotions éprouvées durant les cinq jours de visite et leur détermination à poursuivre leur action.¹

Le projet de coopération a été suspendu à cause des violences à Jérusalem-Est à partir d'octobre 2000. Une délégation d'élus de Kalandia invitée à Loresse pour signer une « charte de jumelage » a vu son voyage annulé par les autorités israéliennes.² La recrudescence des violences a avivé les débats au sein du conseil municipal. Un maire-adjoint socialiste s'est

gouvernement palestinien (75 % du total des élèves). Il existe aussi des écoles privées (5 % du total des élèves). L'obligation scolaire est de cinq à seize ans.

¹ Journal départemental, 13 avril 2000. L'article est intitulé : « Réalité complexe, situation explosive ». Journal municipal, n° 5, mai 2000, p. 6-7.

² Cette délégation devait être accueillie du 24 octobre au 1^{er} novembre 2000, à la suite d'une décision du Conseil municipal du 28 septembre.

opposé à la venue de la délégation de Kalandia au motif que « l'entité palestinienne » a pris part à des actions de terrorisme international.¹ Il est un jeune élu chargé de l'environnement, de la voirie et de la circulation. Son opinion n'est pas partagée par les autres membres de son groupe politique qui est divisé sur ce sujet.

En réponse à cette critique, la maire a expliqué que ce « projet de jumelage » répond aux objectifs de la coopération décentralisée, et que la Palestine fait partie de la « zone de solidarité prioritaire » définie par le ministère des Affaires étrangères.² Elle a défendu son action en se fondant sur les textes officiels en vigueur.

Le partenariat avec Kalandia a été par la suite dénoncé par le Conseil des communautés juives (CCJ) du département qui a interpellé le Préfet par rapport aux « tensions intercommunautaires » que cette politique encouragerait dans un contexte de recrudescence d'actes antisémites en France.³ Dans une réponse à une lettre adressée par le CCJ, la maire justifie son action ainsi : « La ville de Loresse est engagée dans un processus de coopérations solidaires dans trois directions : le Mali, l'Algérie, la Palestine. Il s'agit de projets humanitaires visant au partage, à la fraternité, à la paix. Et pour ce qui concerne la Palestine, bien que celle-ci soit occupée par une armée étrangère, à aucun moment, dans le cadre de ces projets humanitaires, nous nous autorisons à prendre position quant aux responsabilités du conflit : il s'agit de permettre à des enfants, des familles, de mieux vivre grâce à la solidarité d'une collectivité locale. »⁴

La maire recourt à un registre humanitaire et moral pour défendre son action qui a pourtant une dimension politique et revendicative, comme on l'a vu précédemment. Elle a voulu établir un « jumelage » et non une « coopération », ce qui indique un engagement fort qui n'est pas réductible à une aide au développement comme pour le Mali. Dans le contexte des violences après octobre 2000, elle s'est montrée prudente à l'égard de la situation au Proche-Orient et s'est engagée résolument en faveur de la paix. Elle a participé à une délégation d'élus français intitulée « Un avion pour la paix » fin 2001 en compagnie de son adjointe en charge de l'Action sociale et de la vie scolaire.⁵ Elle a considéré que ce conflit armé donne davantage de légitimité

¹ Compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2001. Archive municipale.

² Déclaration du maire lors du Conseil municipal du 25 janvier 2001. Archive municipale.

³ Cf., *Le Parisien*, 2 juillet 2002, p. 2. L'article est intitulé : « La communauté juive dénonce la politique "pro-palestinienne" du département ».

⁴ Archive du service des coopérations décentralisées de la mairie, datée de juillet 2002.

⁵ Cette délégation comportait 138 élus et elle s'est rendue en Israël-Palestine du 29 novembre au 3 décembre 2001. L'adjointe au maire a témoigné de son séjour dans le journal *Le crayon rouge*, décembre 2001. Elle a visité une

à son action car la coopération sert à promouvoir la « culture de la paix ». ¹ Mais elle a mis l'accent de cette coopération sur les femmes qui sont tenues à l'écart des responsabilités par les hommes. La maire a soutenu à partir de 2003 une coopérative de femmes produisant du textile, en subventionnant une association de la ville engagée dans ce partenariat. ² La municipalité a rejoint le RCDP (Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine) pour être conseillée dans ses démarches et bénéficiaire de l'appui de Cités unies France (CUF). ³ Le RCDP est considéré comme un « partenaire privilégié » : c'est ce qu'a écrit la responsable du service des coopérations de la mairie dans un document interne. ⁴

Le partenariat avec Kalandia a été proclamé en février 2004 lors d'une séance du conseil municipal, puis en avril avec la signature d'une « convention de coopération décentralisée » lors d'une cérémonie officielle en présence d'une délégation de Kalandia. La municipalité a accueilli chaque été à partir de 2005 des enfants puis des adolescents qui séjournent dans un centre de vacances géré par la mairie. C'est le service municipal de la jeunesse, dirigé par une maire-adjointe, qui a pris en charge ces séjours.

Nous avons interrogé la maire, Odile, sur l'origine et la signification de l'engagement municipal en faveur de Kalandia, lors d'un entretien en octobre 2007. ⁵ Nous l'avions déjà rencontrée à plusieurs reprises lors d'événements organisés dans la ville, tels que des réunions publiques ou forums d'associations. Odile nous a accordé facilement cet entretien, bien que son agenda d'élue soit chargé. On avait déjà échangé avec elle dans d'autres situations (conférences, débats, stands de l'association « Loresse Palestine » au marché du centre-ville).

Je voulais commencer par vous demander comment le projet de coopération avec Kalandia a-t-il été mis à l'ordre du jour à Loresse ?

« [Silence, réflexion] Et bien, comme beaucoup d'initiatives, c'est le fruit de rencontres, et c'est aussi le fruit de valeurs que l'on peut porter. Donc, si je me souviens bien, Roseline vous le savez était engagée dans le MRAP et dans ce qu'on appelle ici le « Collectif d'amitié entre les peuples ».

école et dénoncé l'exiguïté des locaux par rapport aux besoins. Elle affirme que 60 % de la population de Kalandia a moins de 16 ans.

¹ Document interne du service des coopérations, daté de 2002 : archive municipale.

² Cette association est « Loresse Palestine. Association pour la Paix », fondée en mai 2000 par Roseline Boivin.

³ La municipalité a participé à la conférence européenne à Dunkerque organisée par CUF en décembre 2002. Elle s'est mise en relation avec un réseau d'acteurs (ONG et collectivités locales) qui mènent des coopérations avec les territoires palestiniens.

⁴ Archive consultée dans le bureau du directeur de cabinet du maire.

⁵ Cet entretien enregistré a eu lieu dans le bureau du maire le 26 octobre 2007. Odile a été élue une première fois en 1998 (à mi-mandat de l'édile précédent) puis réélue en 2001 à la tête d'une liste communiste lors des élections municipales. Elle a été élue conseillère générale du canton de 1998 à 2004. Nous avons ensuite réalisé un second entretien avec Odile à son domicile en avril 2010.

Et comme nous avons mis en place ce Collectif qui regroupe des associations et un certain nombre de personnes de confession juive, de confession catholique et musulmane, etc., et on l'a fait à la suite des événements de Carpentras (1990). Donc un certain nombre de choses nous permettaient de nous rencontrer déjà, et l'idée nous est venue, parce que bien évidemment nous avons rencontré Fernand Tuil, de l'AJPF. J'ai surtout rencontré son maire de l'époque, le maire de Montataire, et il m'a parlé de ce que eux faisaient avec un des camps de réfugiés. Nous, on a notre population, qui est très, comment dirais-je, une population issue de l'immigration maghrébine, du Moyen-Orient, très nombreuse, et on sentait à cette période, c'était la période difficile de l'Algérie, on sentait qu'il suffisait d'un rien pour que les choses explosent, et on s'est dit qu'il faut qu'on amène, et puis le racisme qui s'exacerbait, donc on s'est dit qu'il fallait qu'on amène la réflexion sur qui sont les palestiniens, qui sont les israéliens, pourquoi il y a ce conflit, et qu'est-ce qui pourrait faire changer l'image qu'on peut avoir de ces jeunes qui font l'Intifada, et de tous ces événements dramatiques qu'il peut y avoir en Israël. Donc, plutôt que de laisser la population se haïr, faut essayer de temps en temps que la population comprenne ce qui les oppose pour que après on puisse, enfin, que le dialogue puisse se renouer. Le lien entre les uns et les autres. Donc on a eu l'opportunité, avec Roseline, d'être invitées avec l'AJPF à nous rendre à un premier voyage en Palestine. En plus de ça, l'AJPF avait déjà un jumelage avec nos amis de S., avec le camp d'Al Amari. Donc j'ai aussi rencontré le maire de S., et donc on a commencé nous à penser que, il n'y avait pas de raison que si ça se passe à S., ça ne se passe pas à Loresse, mais dans cet objectif de toujours dire ce qui se passe, de faire comprendre, pas de stigmatiser ! [dit avec force, solennité] Et donc on est parti là-dessus. Que voulez-vous que je vous réponde de plus ? Ça part d'un sentiment de vouloir construire des villes sereines avec des publics divers, mais qui n'ont pas toujours les mêmes histoires, mais qui à un moment donné doivent comprendre l'histoire de l'autre pour arrêter de se haïr. Donc quand on veut lutter pour la paix, moi j'ai appelé ça « coopération décentralisée et culture de la paix », parce qu'il n'y a pas de raison qu'on n'essaye pas ici de nouer des liens pour que les choses aillent mieux. »

Cet extrait d'entretien montre de quelle façon la maire justifie son action par la volonté de susciter des rencontres et sociabilités entre les habitants. Odile invoque des valeurs au regard desquelles son action est rationnelle et raisonnable : la tolérance, la paix, la non-violence.¹

Le paradoxe est que ses détracteurs lui reprochent d'envenimer les « tensions intercommunautaires » en coopérant avec une collectivité palestinienne, alors que l'action

¹ Max Weber a distingué la « rationalité en finalité » qui caractérise une action sociale orientée en fonction du bénéfice qu'elle peut rapporter à l'individu, et la « rationalité en valeur » qui caractérise l'action sociale orientée selon les valeurs auxquelles l'individu adhère et souhaite promouvoir. Cf., Max Weber, *Economie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995.

municipale vise au contraire l'apaisement. La maire veut répondre aux interrogations que ce conflit soulève : elle évoque le problème du racisme qui s'exacerbe dans sa commune. Elle fait allusion aux scores élevés de l'extrême-droite : le candidat du Front national a été qualifié pour le second tour des élections cantonales en 1998 et municipales en 2001.¹ Elle insiste sur son action en faveur de la tolérance : une Semaine d'éducation contre le racisme est organisée chaque année au mois de mars depuis 1990. Cependant, elle explique que les institutions juives de la commune ne l'invitent plus à leurs célébrations religieuses depuis le début des années 2000. Elle déplore que celles-ci désertent les différents événements commémoratifs organisés par la municipalité. Une Association communautaire israélite domiciliée dans la synagogue située proche du centre-ville anime ce lieu de culte et organise des activités culturelles. Elle participe depuis 1990 à un « Collectif pour l'amitié et la solidarité entre les communautés de Loresse » qui réunit des responsables communautaires (catholiques, israélites, musulmans, adventistes) et des associations (Portugais, Algériens, Maliens) ainsi que des élus municipaux.² La municipalité avait créé un cadre officiel pour que des responsables communautaires reconnus puissent se concerter et organiser des événements communs tels que des rencontres sportives.

Madame la maire se défend des labellisations « pro-palestinienne » et « anti-israélienne » qui lui ont été attribuées par ses adversaires.³

« Moi, je ne suis pas anti-israélienne. Je ne peux pas être pour ce gouvernement [israélien] avec ce qu'il fait à la Palestine, mais moi, je veux bien donner le nom de Itzhak Rabin à une rue, y a pas de problème là-dessus. Ne vous méprenez pas : je ne suis pas pro-palestinienne. Je veux que dans cette partie du monde s'installe la paix. Je ne suis pas un boutefeu. »⁴

Elle précise avoir accepté la proposition d'un jumelage avec une ville israélienne. Ce projet n'a pas abouti car aucune ville ne s'est portée candidate.⁵ Par ailleurs, le président du Conseil

¹ Le candidat du Front National s'est qualifié pour le second tour des cantonales en 1998 où il affronta le maire communiste. Il a réalisé 24,12 % au premier tour puis 32,77 % au second. Il a ensuite rassemblé 29 % des voix au premier tour des municipales de 2001 puis 28 % au second lors d'une triangulaire avec le candidat des Verts. Le conseil municipal compte cinq élus membres du MNR depuis 2001, dont un ancien dirigeant du Front National.

² Ce Collectif a été fondé en réaction aux profanations antisémites du cimetière de Carpentras en 1990. Des associations de la ville (LDH, MRAP, Témoignage Chrétien, SOS racisme, Secours populaire) participent aux réunions de ce Collectif. Cf., Journal municipal, mars 2001, p. 6-7.

³ La municipalité communiste a été accusée d'être « pro-palestinienne » par le président du Conseil des communautés juives. Cf., *Le Parisien*, 2 juillet 2002.

⁴ Extrait de l'entretien avec madame le maire, octobre 2007.

⁵ Le projet d'un jumelage tripartite a été défendu par les élus socialistes membres de la majorité municipale. Mais aucune ville israélienne ne s'est portée candidate pour un partenariat de ce type. Madame le maire s'est adressée à la communauté juive de Loresse pour trouver un partenaire israélien. Une ville située en Cisjordanie a été proposée mais ce choix était inacceptable pour la municipalité.

des communautés juives du département s'est présenté aux élections cantonales en 2004 à Loresse sous le label « UDF/UMP ». Le contentieux avec le CCJ est devenu un affrontement partisan assumé.

Durant l'entretien, Odile précise sa conception de la fonction d'élue : elle veut interpeller la population et « conscientiser » les habitants, en particulier les plus jeunes.

« Je m'expose hein. Mais je ne suis pas là que pour faire des cérémonies avec des petites fleurs. Un maire, il faut qu'il aide sa population à prendre conscience. Et puis, moi, j'ai besoin de faire en sorte que les jeunes comprennent quelle est la situation. Rappelez-vous, quand il y a eu la guerre du Golfe (1990-1991), il a bien fallu se battre, lutter, aller faire des manifs, pour empêcher nos jeunes d'être embarqués dans les contingents pour qu'ils aillent se battre pour les rois du pétrole, quand même ! »

Le parcours d'Odile permet de saisir de quelle façon cette élue qui ne relève pas d'un personnel politique professionnalisé a transposé un *ethos* militant dans sa façon d'investir le métier d' élu.¹ Odile a en effet exercé une activité salariée jusqu'à son élection à la tête de la mairie en 1998. Daniel Gaxie et Patrick Lehingue ont souligné cette caractéristique des élus locaux éloignés du champ politique central : « L'origine professionnelle des candidats réactive l'orientation idéologique [du parti] et contribue à préciser les modalités d'engagement sur tel thème et de dénégation de tel autre. La causalité est d'autant plus directe qu'on se situe dans un champ politique périphérique [municipal] à moindre professionnalisation politique. C'est dire que *les dispositions socialement constituées à travers les trajectoires sociales des candidats sont en mesure d'exercer une influence relative plus grande que les réflexes de professionnels de la politique* ou d'amateurs aguerris par la pratique militante et l'appropriation d'un matériel symbolique propre à l'entreprise politique constituée. »²

Aînée d'une fratrie de quatre enfants, Odile est née en 1947 à S., commune voisine de Loresse. Ses grands-parents maternels dont elle fut très proche étaient des « immigrés du nord » de la France, installés à S. à la fin des années 1920. Son grand-père était ajusteur chez un constructeur automobile tandis que son père était monteur-soudeur. Son parcours scolaire a été heurté par la décision prise par ses parents, sous la pression de son grand-père paternel, de la retirer du lycée pour ajouter un revenu au foyer. Elle a travaillé d'abord comme vendeuse puis

¹ On utilise la notion d'*ethos* pour désigner l'ensemble des valeurs et des représentations qui se sont accordées avec l'occupation durable d'une fonction au sein d'une institution (entreprise, administration, association, parti).

² Cf., Daniel Gaxie et Patrick Lehingue, *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, PUF, 1984, p. 155-156.

elle a été employée dans une compagnie d'assurance à Paris où elle accueillait le public au guichet. Promue « rédactrice », elle a été acculturée à ce milieu d'employés. Cette catégorie sociale connaît à cette période une forte expansion et une féminisation accrue de ses effectifs. Elle est marquée par des stratégies individuelles de promotion sociale et aussi par une défense collective des intérêts de ses membres.¹

Odile a fréquenté des collègues investis dans l'action syndicale, et elle a adopté un *style de vie* qu'elle qualifie de « baba cool » dans lequel la pratique de la lecture, de l'action militante ainsi que les sorties nocturnes parisiennes étaient valorisées.² Dans le contexte de l'après-1968 l'engagement syndical et politique était perçu favorablement en particulier par les jeunes générations issues du milieu ouvrier. Odile a habité avec son mari artisan dans un studio au nord de Paris puis elle s'est installée à S. à la naissance d'un second enfant. Le couple déménagea près du centre-ville de Loresse où son époux exerçait le métier de menuisier après la naissance d'un troisième enfant en 1976. Elle a participé aux activités de la section communiste de son quartier et elle s'est inscrite les week-end dans une école de formation du PCF pour compenser son sentiment d'incompétence politique qui réfrénait son adhésion au Parti.³ Le rôle des écoles de formation du PCF a été étudié par Bernard Pudal qui a montré de quelle façon ces écoles ont consolidé le groupe des dirigeants communistes en favorisant la remise de soi à l'institution du Parti.⁴

Délaissée par son conjoint, en charge de ses enfants, elle a repris une activité salariée comme préposée à l'accueil du centre de santé municipal ouvert depuis peu. Elle a quitté le centre-ville ancien au début des années 1980 pour s'installer avec son nouveau conjoint dans le quartier Lapière au nord de la ville. Cette zone résidentielle était alors en transformation avec la construction d'immeubles modernes en accession HLM et l'installation de populations étrangères, originaires du Maghreb et de l'Afrique francophone, facilitée par la politique du regroupement familial. Odile a fondé avec d'autres résidents une Amicale des locataires qui s'efforçait d'améliorer le cadre de vie et qui a obtenu du promoteur immobilier un local où se

¹ Cf., Michel Crozier, « Les employés », *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Albin Michel, 1998. M. Crozier a enquêté au milieu des années 1960 sur plusieurs compagnies d'assurance parisiennes.

² Pierre Bourdieu a montré que à chaque position sociale correspond un style de vie (ensemble de pratiques culturelles de consommation) par lequel un individu affirme ce qu'il est et se distingue des autres groupes sociaux. Cf., Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement de goût*, Paris, Minuit, 1979.

³ La compétence politique est définie par Daniel Gaxie comme la maîtrise d'un principe proprement politique de construction de l'espace politique, fourni par l'une des idéologies manipulées par les agents du champ politique à un moment donné de son fonctionnement. Elle est corrélée avec le capital culturel et scolaire d'un individu. Cf., Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 82.

⁴ Cf., Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, op. cit.

réunissaient les habitants. Elue conseillère municipale (1983), elle a assuré la liaison entre la municipalité et la population de ce quartier. Elle a participé à diverses mobilisations locales telles que l'occupation d'une école pour sa réhabilitation. Elle évoque durant l'entretien d'autres actions qui l'ont marquée et dont elle conserve un souvenir précis : une campagne d'information contre l'apartheid en Afrique du sud, ainsi qu'une mobilisation contre la guerre du Golfe (1990-1991) avec des jeunes du quartier en âge de faire leur service militaire.

Odile s'est employée au début des années 1990 comme formatrice pour une entreprise de réinsertion, et elle s'est occupée de femmes « Rmistes » en provenance de l'ensemble du département. Elle a installé son bureau dans un logement au rez-de-chaussée d'une des tours du quartier Lapière, ce qui lui donnait « pignon sur rue ». Ce quartier est devenu durant les années 1990 une zone de relégation : il a attiré des ménages pauvres et précarisés qui ne pouvaient se loger ailleurs.¹ La rotation de ses habitants s'est accélérée avec le départ de certains ménages à cause de la dégradation de l'environnement et de l'habitat collectif. La durée d'installation des locataires y est en moyenne de cinq ans. De nombreux ménages français ont quitté le quartier qui compte une forte proportion de familles immigrées.² Celui-ci a été classé en ZUS (Zone urbaine sensible) en 1998, entraînant des mesures ciblées pour réhabiliter l'habitat et les équipements collectifs.

Le quartier Lapière a fait face à des phénomènes de violence et de délinquance touchant surtout les plus jeunes.³ Le trafic d'armes a été dénoncé par les autorités, ainsi que la violence sur la voie publique et à l'école qui concerne des enfants de plus en plus jeunes. Les habitants ont exprimé un sentiment d'insécurité que la municipalité a explicité dans le contrat de ville. Une « Maison des Parents » a été ouverte fin 1999, attenante au Centre social, pour faire face à ces difficultés. En effet un Centre social est ouvert depuis 1992 dans ce quartier pour favoriser la vie associative locale. Odile a siégé au conseil d'administration de ce Centre, en tant que conseillère municipale, puis elle a participé à une association, « Femmes Loressois » (fondée en 1994), qui voulait promouvoir l'entraide locale et fédérer les femmes des différentes

¹ Le quartier Lapière compte 4 500 habitants en 1999, soit une hausse de 16,5 % du nombre de résidents par rapport à 1990. Source : Contrat de ville de la commune.

² Pour une analyse de ce processus de relégation, cf., Olivier Masclet, « Du "bastion" au "ghetto". Le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, septembre 2005, p. 10-25.

³ Cf., Nathalie Dolle, *La cité des Poètes. Comment créer une dynamique de quartier face à la violence ?*, Paris, Le Temps des cerises, 1998.

communautés.¹ Cette association a reçu des subventions (Fonds d'initiative locale) permettant de mettre en place des ateliers « coiffure », « couture », « cuisine », « arts plastiques », lieux de sociabilités et d'entraide, avec le Centre social.² Elle a organisé des « repas de quartier » où chaque habitant est invité à apporter des spécialités culinaires de son pays d'origine. Ces repas mettant en scène l'identité « cosmopolite » du quartier transforment la contrainte de la relégation en ressource d'entraide féminine.

Odile a été élue en 1995 maire-adjointe aux Affaires sociales (« solidarité et lutte contre l'exclusion »), tout en étant salariée à mi-temps. Elle a organisé une campagne sanitaire de prévention contre le VIH auprès de migrants africains résidant dans la commune.

« Moi, j'étais très sensible au social, donc j'avais beaucoup de relations avec les travailleurs africains des foyers africains. Et donc on a commencé à parler du sida, de ces choses-là, avec eux, avec nos infirmières, avec des collègues, des gens. Donc on se disait que, quand ils allaient au pays, soit ils emmenaient la maladie, soit ils la rapportaient, et que donc il fallait qu'on fasse des campagnes de prévention, parce que suffit pas de dire : « il y a une journée sur le sida ». Donc la première idée qu'on a eue, ça a été de faire un grand, de passer un grand film à la Maison du peuple. Ils sont tous venus, on a eu des débats, et ils ont accepté qu'on parle de ces choses-là. »³

L'action municipale entreprise à partir de 1998 s'est appuyée sur ces réseaux d'interconnaissance et de sociabilités. La coopération avec Koussané dans le domaine médical s'est inscrite dans le prolongement de l'action en faveur des migrants. Elle est une extension des pratiques locales rendue possible par le dispositif des coopérations décentralisées. C'est précisément dans le quartier Lapière, et dans les quartiers sud, que l'association « Loresse Palestine » a mené des actions de sensibilisation auprès des habitants. Nous allons le voir dans la section suivante.

¹ La cohabitation entre les différentes « communautés » qui peuplent ce quartier n'est pas facile et des tensions ont longtemps perduré. Le document « contrat de ville » y fait allusion. Plusieurs témoignages d'habitants ou d'intervenants (salariés, bénévoles) confirment ce constat.

² Ce quartier a été choisi par la Fondation de France comme un site d'expérimentation pour favoriser les projets d'habitants qui sont subventionnés par le Fonds d'initiative locale (FIL) et le FAS (Fonds d'action sociale). Il compte alors 850 logements, soit près de 40 % du parc social de la commune. Cf., Nathalie Dolle, *La cité des Poètes. Comment créer une dynamique de quartier face à la violence ?*, op. cit. Ce livre rédigé par une journaliste, en collaboration avec le directeur du Centre social du quartier, Hibat Tabib, est constitué de témoignages des habitants de ce quartier.

³ Extrait de l'entretien avec la maire, octobre 2007.

Encadré 7.4. Des anciens jumelages aux nouvelles coopérations

Les expressions « jumelage », « partenariat » et « coopération » sont employées alternativement pour désigner les actions de solidarité menées par les élus. Elles renvoient à l'histoire des relations extérieures de la ville depuis les années 1960. Cette histoire s'inscrit dans la mémoire collective entretenue par le groupe local, ce qui s'observe dans la toponymie de la ville et lors des cérémonies commémoratives.

La municipalité communiste s'est engagée en faveur d'une « culture de la paix » depuis 1945 : le pacifisme est une valeur forte promue par la ville. Le tiers-mondisme en est une autre. Un ancien maire a été suspendu de ses fonctions début 1950 pour avoir désavoué la guerre d'Indochine lors de la présentation de ses vœux à la population. Il a aussi pris la défense des indépendantistes algériens quelques années plus tard.¹ La commune s'est jumelée en premier avec la ville de Rüdersdorf en RDA en juin 1966 pour promouvoir la « culture de la paix » entre l'Ouest et l'Est de l'Europe divisée. Située dans la banlieue Sud-Est de Berlin, cette ville minière et rurale (12 000 habitants) possède une des plus grandes cimenteries d'Europe. La commune s'est jumelée l'année suivante avec Braintree, ville de l'Essex située à 80 km au nord de Londres. Cette bourgade de tradition maraîchère et industrielle compte vingt mille habitants. Le partenariat avec ces deux localités a donné lieu à des événements culturels et sportifs, des échanges scolaires et des séjours linguistiques.

Dans les années 1980, la municipalité s'est engagée contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud et elle a inauguré en 1987 un parc « Nelson Mandela » situé en face de la mairie, en présence de Dulcie September, déléguée de l'ANC.

Les coopérations à la fin des années 1990 ont été rendues possibles par les nouveaux instruments et dispositifs mis en place par l'Etat et l'UE. Les élus municipaux ont proposé durant les premières délégations à Kalandia de financer la construction (rénovation) d'un complexe sportif, puis d'informatiser une école et d'assurer une liaison internet permanente entre les élèves des deux localités. Mais ils se sont heurtés à la faiblesse des moyens financiers de la ville déjà engagée dans un projet humanitaire au Mali. Ils ont privilégié les échanges

¹ Cf., Roger Fréville, *Pierrefitte, ma ville*, Paris, Les Editeurs Français Réunis, 1976, 254 pages. R. Fréville a été le maire de la ville de 1945 à 1971.

culturels (rencontres sportives, échanges scolaires) en référence aux anciens jumelages de la commune avec les cités d'Europe.

Par ailleurs, ces jumelages ont été redéfinis au début des années 2000 dans le contexte de l'essor des coopérations internationales. La présidente du Comité de jumelage a expliqué : « Les jumelages ont assurément contribué à la construction de la Communauté européenne. Aujourd'hui, face à la complexité sociale, le jumelage ne pourrait-il pas prendre un nouveau virage ? Face à la diversité ethnique de notre population, pourquoi ne pas permettre à tout citoyen de contribuer au rayonnement des richesses propres à chacun et de participer à des projets d'échanges. Pourquoi ne pas envisager d'élargir le jumelage à d'autres cités d'Europe largement représentées dans notre ville. Et pourquoi, à plus long terme, ne pas dépasser les frontières de l'Europe, outre-Atlantique, en Afrique ou encore, au Moyen-Orient afin d'établir des ponts fraternels et pacifiques entre les peuples... ».¹

Les termes « jumelage » et « coopération » tendent à se confondre dans la conjoncture des années 2000. Ils désignent les relations extérieures de la ville dans un contexte d'ouverture plus grande aux flux internationaux.

Section 3 : Une cause investie en faveur des femmes

Une association intitulée « Loresse Palestine. Association pour la paix » a été fondée début 2000 lors d'une réunion au Centre social des quartiers sud. Les membres fondateurs sont des animateurs d'institutions investies dans le travail social : la directrice du Centre social et culturel, la directrice d'une crèche (membre active de « Femmes Loressois », le directeur d'une antenne communale de l'ASE (Aide sociale à l'enfance), qui est aussi le président de l'association « Enfants et familles des deux rives » résidant au sud de la ville, une avocate et deux enseignants membres du MRAP. La présidente de l'association est Roseline, militante associative et conseillère municipale. Elle est soutenue par le président de l'AFL (Association pour la formation et les loisirs) et par le responsable du Centre culturel communal. Ces acteurs investis dans le secteur socio-éducatif sont aussi membres des principales associations d'entraide locale.

¹ Extrait d'un article paru dans le *Journal des socialistes* de la ville, signé par la présidente du Comité de jumelage, conseillère municipale (socialiste), décembre 2003, p. 2. Archive municipale.

La création de l'association n'est pas le point de départ d'une mobilisation mais plutôt son aboutissement. Elle met à jour l'ensemble des relations qu'entretiennent des acteurs multi-positionnés dans l'espace associatif local. Plusieurs sont membres du MRAP qui tient une permanence juridique dans le Centre social des quartiers sud et dans celui du quartier nord. Certains acteurs associatifs sont aussi membres du PCF qui bénéficie d'une implantation ancienne dans la ville.

Encadré 7.5. Une implantation ancienne dans la ville

Roseline réside dans le centre-ville de Loresse mais localise son action d'élue en priorité dans les quartiers situés au nord et sud dont elle est issue. Elle est la fille aînée d'un ménage qui habitait le « Petit-Loresse », quartier ouvrier construit à la fin du XIX^e siècle au sud de la commune. Son père était chauffeur-livreur et sa mère alternait des travaux ménagers chez des particuliers avec un poste d'ouvrière dans une usine de shampoings. Roseline a grandi au contact d'enfants des familles voisines dont une forte proportion étaient immigrées, en particulier espagnoles, portugaises et italiennes.¹ Elle a suivi sa scolarité jusqu'au bac puis elle s'est inscrite à l'École normale primaire pour devenir institutrice. Elle a enseigné en école maternelle puis élémentaire où elle s'est consacrée aux classes d'adaptation destinées aux élèves en difficulté scolaire. Elle a participé plusieurs étés à un chantier de bénévoles qui restaurent un château dans les Cévennes et auquel se sont joints des jeunes issus de différents pays.

L'implantation ancienne dans la ville est une caractéristique que partagent d'autres élus municipaux. Cet enracinement dans le territoire de la commune est une ressource que les acteurs peuvent mobiliser pour réaliser leurs projets. Celle-ci est une forme de capital constitué par l'ensemble des relations d'interconnaissance qui sont inscrites dans le quartier, le voisinage, l'école, les institutions locales.²

Les membres de l'association ont organisé des événements culturels pour promouvoir la coopération avec Kalandia. Trois conférenciers ont été invités à une « soirée de solidarité » en

¹ La famille paternelle de Roseline est d'origine italienne. Sa grand-mère qui résidait à Loresse a conservé un fort accent italien dans sa diction du français.

² Cf., Anne-Catherine Wagner, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2007, p. 67-76. Wagner utilise la notion de « capital d'autochtonie », en reprenant les analyses de Jean-Noël Retière.

mai 2000 afin d'animer un débat public dans une salle municipale située près du centre-ville : Leïla Shahid, déléguée de l'Autorité palestinienne en France, l'ancien évêque Jacques Gaillot, et Richard Wagman, porte-parole de l'UJFP (Union juive française pour la paix). Ce débat a été suivi de témoignages de collégiens de la commune qui ont séjourné au nord de la Cisjordanie, puis d'une performance de l'artiste israélienne Sarah Alexander qui a donné un concert pour la paix.

Une « rencontre-découverte » avec cette artiste s'est ensuite tenue en novembre 2000 dans le Centre social des quartiers sud. Sarah Alexander est une chanteuse et comédienne réputée en Israël, et elle a été invitée par la municipalité pour présenter son livre intitulé « Shalom Salam ! ».

Ce Centre social et culturel a été ouvert récemment (1996), adossé à une cité qui comprend plusieurs tours de logements HLM. Le public qui le fréquente est majoritairement composé de jeunes et de femmes qui résident dans les deux îlots de logements à proximité du Centre social. Les quartiers situés au sud de la commune comportent en effet plusieurs îlots d'habitats collectifs enclavés et à l'écart par rapport au centre-ville. Les logements sociaux représentent un tiers du total des logements de cette zone d'habitation, construits durant les années 1960 et au début de la décennie 1970. Cette zone est en transformation avec des opérations d'aménagement urbain qui visent à désenclaver ces quartiers isolés, ainsi que la réhabilitation des grandes cités (copropriétés dégradées et logements HLM) et la transformation d'anciens pavillons en petites résidences (studios) pour étudiants. Cette zone résidentielle est affectée par les grandes voies de circulation et de transport (route nationale, voies SNCF). Elle est caractérisée par une cohabitation difficile entre les anciens ménages composés de personnes âgées et les groupements de jeunes qui se rassemblent à l'extérieur dans l'espace public du quartier. Une grande partie des ménages sont récemment installés dans ce quartier qui a connu une rotation des locataires. Ils proviennent en partie des quartiers nord de Paris. Les habitants de ces quartiers ont exprimé un sentiment d'insécurité qu'ils attribuent aux problèmes de violence et au développement de trafics (économie informelle).

C'est dans ce contexte que le Centre social a ouvert pour développer ses activités avec les habitants. Le premier atelier ouvert a été sur l'aide à la recherche d'emploi et la formation, animé par une juriste. Le Centre a ensuite développé de l'aide aux devoirs pour les enfants, animé par des étudiants, et des activités culturelles et sportives pour les jeunes du quartier.

Des ateliers d’alphabétisation et des cours de langue ont été proposés pour l’intégration des personnes étrangères résidant dans ces quartiers. Ce sont surtout des femmes qui participent à ces ateliers en journée. D’autres ateliers ont été ouverts pour répondre aux demandes des habitants : gestion de la vie familiale, atelier couture, cuisine, art plastique et artisanat. Ces activités se sont développées en quelques années : le Centre social est la principale structure associative dans la partie sud de la ville. Les locaux étant devenus exigus avec l’accroissement des activités, une annexe fut ouverte pour accueillir davantage de résidants et d’associations qui y tiennent des permanences (APEIS, AEFTI, MRAP).¹

Nous avons interrogé la directrice du Centre social au sujet de ses activités dans le quartier.² Lorsqu’on a visité le Centre avant de se rendre dans son bureau, une exposition d’affiches anciennes retraçant l’histoire de l’antiracisme était présentée sur les murs à l’intérieur. Plusieurs d’entre elles ont été réalisées par le MRAP (une datant de 1948 porte sur la mémoire de la guerre et des camps d’extermination ; d’autres concernent la guerre d’Algérie et la lutte contre l’apartheid en Afrique du sud). Cette exposition a été montée en lien avec la Semaine d’éducation contre le racisme. Le Centre dispose de nouveaux locaux spacieux sur deux niveaux depuis l’abandon de l’ancien préfabriqué devenu trop étroit.

Pour Mélanie, le Centre social a pour fonction de soutenir les projets d’habitants en apportant conseil et expertise. Son rôle n’est pas d’offrir des services aux usagers, mais de rendre les habitants acteurs de leur propre projet et de leurs activités à l’intérieur du Centre. Le Centre travaille avec des professionnels qui apportent leur expertise pour soutenir les projets des habitants : formateurs, juristes, travailleurs sociaux.

Dans le domaine de la solidarité internationale, le Centre a soutenu plusieurs projets humanitaires portés par des habitants : l’aide aux populations algériennes victimes de la guerre civile à la fin des années 1990, la collecte de fonds pour le projet sanitaire au Mali, l’aide aux victimes du tsunami en Inde (parrainage d’un enfant par une association spécialement créée pour cela).

Mélanie a été employée en 1993 par la municipalité de Loresse où elle réside depuis longtemps pour soutenir les projets d’habitants dans le nouveau Centre social du quartier Lapierre ouvert au nord de la commune. Elle était déjà engagée de façon bénévole dans

¹ Journal municipal, février 1999, p. 12-13.

² Entretien avec Mélanie, le 6 mai 2010. Elle est âgée d’une cinquantaine d’années.

l'animation de la vie locale (commission de quartier¹). Elle a travaillé d'abord à mi-temps et durant trois années. Elle a soutenu la création de diverses associations telles qu'un collectif de parents, un groupement de femmes, une association sportive. Elle explique que la mise en place de « Femmes Loressoises » a été sa meilleure réalisation : cette association a permis d'atténuer les conflits entre les différentes « communautés » locales (maghrébine et africaine en particulier) en menant des projets fédérateurs. Elle y a travaillé avec Roseline dans le cadre des activités du MRAP. C'est dans ce quartier qu'elle a rencontré les femmes qui ont constitué le noyau de la future association « Loresse Palestine ».

Résidant dans un logement situé dans une cité au sud de la commune, elle a accepté de prendre la direction du nouveau Centre social ouvert en 1996 dans ce quartier. Elle a saisi cette opportunité pour promouvoir les activités artistiques, insistant sur la dimension culturelle des activités du Centre social. Peu intéressée par les ateliers « cuisine » prisés par les femmes du quartier, elle a privilégié les arts plastiques et l'histoire de l'art qui la passionnent. « Les ateliers cuisine, c'est quelque chose qui marche. Elles aiment bien faire des gâteaux. Mais moi, j'aime pas que les femmes se cantonnent à faire des gâteaux. »

Elle a développé l'apprentissage de la mosaïque, de la même façon qu'elle avait proposé à des enfants de s'initier aux arts décoratifs du Moyen-âge. Dans le cadre du centre de loisirs (durant les congés scolaires le Centre social propose des sorties culturelles), un groupe d'enfants âgés d'une dizaine d'années ont réalisé un reportage photographique sur les ornements des façades de certains édifices. Un plasticien, formateur professionnel, a réalisé avec ce groupe des gargouilles en béton cellulaire à partir des photos.

« Les mômes, ça leur a appris beaucoup de choses sur le Moyen-âge, quelque chose qu'ils allaient retrouver dans leurs études. Et d'aimer le contact du béton, et de faire des belles choses. Et là on prouve que des gosses qui ont 10 ans sont capables, quand on leur donne des matériaux corrects, la possibilité de faire une exposition, ils sont capables de faire des choses formidables. »²

Dans son bureau est exposée sur un mur une photographie de gargouilles prise sur la façade d'une cathédrale. Une table en mosaïque réalisée par des enfants est disposée sur la grande terrasse du Centre social.

¹ Les commissions de quartier ont été mises en place dans la ville durant les années 1990 en lien avec la création des centres sociaux et culturels. Elles correspondent à la volonté de faire participer les habitants à la vie de leur quartier. Cette période a vu la thématique de la « démocratie locale » ou « délibérative » se diffuser dans les grandes villes.

² Extrait de l'entretien avec Mélanie, mai 2010.

Mélanie pratique intensément la lecture, elle a suivi des cours de chant lyrique et elle s'adonne chez elle à la peinture. Elle est surtout intéressée par les arts plastiques dont elle souhaite développer la pratique durant ses loisirs (elle envisage de s'y consacrer davantage à la retraite). Mélanie est originaire de Tours : son père était artisan-traiteur et sa mère, fille d'un ébéniste, enseignait la couture dans un établissement scolaire. Elle souhaitait s'établir à la fin de sa scolarité dans l'atelier d'un maître verrier mais ce projet fut contrarié par le refus parental. Elle a poursuivi ses études supérieures dans une école d'art, puis à l'université et dans un institut de communication (niveau master). Elle a transposé ses dispositions à la création artistique dans sa façon d'investir ses activités professionnelles. Elle a longtemps travaillé pour une entreprise privée (filiale de la Caisse des dépôts et consignation) comme chargée de communication, dans une commune voisine de Loresse. Ce poste exigeant lui demandait une grande mobilité de déplacements. Elle était en charge de la communication interne et de la médiation entre la direction et le personnel. Elle a mis en place les « cercles de qualité » où les salariés pouvaient contribuer au développement de l'entreprise.¹ Elle s'est aussi occupée de créer des stands dans les salons d'exposition (communication externe en direction du public). Elle a quitté ses fonctions à la naissance de son fils et elle a recherché ensuite un emploi à mi-temps.²

C'est dans le cadre des activités du Centre social que des initiatives ont été prises pour soutenir le partenariat de la ville avec Kalandia. Des femmes de l'atelier « alphabétisation » ont organisé début 2002 une collecte de fonds en faveur de la mise en place d'un Centre des enfants.³ Ce projet humanitaire a été mené à l'initiative des habitants du quartier, de la même façon que d'autres actions solidaires (Algérie, Mali).

Les participants à un atelier d'art ont organisé un événement festif en présence d'une danseuse palestinienne au cours duquel des œuvres réalisées par des habitants, telles que des mosaïques et des peintures, ont été exposées et vendues au profit d'un Centre des femmes à Kalandia. Mélanie précise que ce projet est venu des habitants du quartier et qu'il a été soutenu par le Centre social. Elle a ensuite organisé une collecte de fonds pour envoyer du coton et de

¹ Elle précise durant l'entretien qu'elle s'est appuyée sur les ouvrages de Michel Crozier pour améliorer les relations internes dans l'entreprise.

² La carrière professionnelle des femmes est beaucoup plus marquée par la discontinuité et les ruptures que celle des hommes. Ce qui est une des sources des inégalités salariales et sociales, y compris pour les cadres. Cf., Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017.

³ Le « Centre des enfants pour la culture et le développement » a été ouvert en 2003 et financé par l'Etat canadien. La municipalité de Loresse a été sollicitée par les élus de Kalandia pour soutenir les activités de ce Centre, en particulier pour l'équiper d'un « computer center ». Une brochure présentant ce Centre pour enfants figure dans les archives du service des coopérations, ainsi qu'un document en anglais sur le projet d'équipement informatique.

la toile d'Aïda aux femmes de Kalandia qui ont monté une coopérative de confection de broderies qui valorisent l'artisanat traditionnel palestinien (à partir de 2003).

En 2003, le service des coopérations de la mairie a proposé d'impliquer un Centre social de la commune dans le partenariat avec Kalandia pour populariser davantage cette action en direction des habitants. La responsable de ce service a fait le constat que la population de la ville n'était pas assez informée de l'action municipale.¹

La médiathèque communale a été associée aux projets de l'association « Loresse Palestine » par l'intermédiaire d'une jeune employée, Solène, secrétaire de cette association à partir de 2002. Elle habite dans une résidence située près du centre-ville de Loresse. Elle a développé le fonds d'ouvrages et de films qui traitent de l'histoire de la Palestine et d'Israël au sein de la médiathèque proche du centre-ville.² Elle précise qu'elle a enrichi ce fonds documentaire en achetant des livres de poésie palestinienne susceptibles d'être empruntés du fait de la coopération. Elle a voulu impliquer le personnel de la médiathèque dans les projets de partenariat de la même façon que certaines écoles de la ville ont été invitées à élaborer des projets éducatifs par l'intermédiaire d'enseignants qui sont en relations avec l'association.

Solène pratique régulièrement la photographie avec le photo-club de la ville, et les séjours touristiques à l'étranger. Elle participe à des voyages organisés en groupe pour pratiquer le sport et la photographie dans des paysages naturels.³ C'est cette opportunité de réaliser un reportage photographique durant son séjour en Israël-Palestine en 2002 qui l'a amenée à participer à une délégation d'élus. Elle a organisé l'année suivante une rencontre dans la médiathèque autour de deux écrivains, un Israélien et un Palestinien, sur le thème de la « frontière ». Elle a ensuite invité Hubert Haddad (auteur israélien francophone) pour présenter son roman *Palestine* dans le cadre d'un festival culturel organisé dans le département.

Solène est diplômée d'une licence d'histoire et d'une maîtrise de documentation. Elle a participé durant ses années d'études à des chantiers de développement en Tunisie pour restaurer une médina, au Togo pour rénover une école et au Québec pour construire un refuge forestier. Elle a pris assez tôt le goût des longs séjours à l'étranger et de l'engagement dans des projets humanitaires. Elle est issue d'un milieu catholique pratiquant : son père a été membre de la JAC

¹ Archive du service des coopérations décentralisées, consultée à la mairie. Ce document est daté de juin 2003.

² Entretien avec Solène, le 29 avril 2010. Elle a trente-cinq ans au moment de l'entretien.

³ Les « séjours de découverte », ou « voyages d'aventure », sont surtout pratiqués par les fractions culturelles des catégories moyennes et supérieures du salariat. Cf., Bertrand Réau, *Les Français et les vacances. Sociologie des pratiques et offres de loisirs*, op. cit.

(Jeunesse agricole chrétienne) puis de la JOC ; sa mère l'a emmenée souvent à l'église. Elle a fréquenté des jeunes dans son entourage familial qui étaient membres de la JOC. Issu d'une famille de métayers dans le Périgord, son père a été employé à la Poste dans un centre de tri en banlieue parisienne. Délégué syndical CFDT, membre du PSU, il a été maire-adjoint à Loresse.

C'est dans le cadre des activités du Centre social des quartiers sud que Roseline et Mélanie ont entamé un partenariat avec le Comité des femmes de Kalandia pour renforcer la coopération municipale. L'association « Loresse Palestine » travaille de façon privilégiée avec ce Centre social et en particulier avec les femmes qui participent aux différents ateliers, en relation avec l'association « Femmes Loresses ».

Roseline s'est rendue à plusieurs reprises à Kalandia depuis son premier séjour en 1999. Elle y a rencontré en juin 2003 la présidente du Comité des femmes qui recherche des soutiens extérieurs pour financer l'ouverture d'un local.¹ Ce projet nécessite la mise en place d'un atelier de fabrication de broderies qui puisse générer des revenus pour assurer davantage d'autonomie aux femmes.² Ces femmes souhaitent développer cette activité qui est un secteur parmi les plus importants de l'économie locale : le textile représente 20 % du PIB des territoires palestiniens ; l'artisanat est un secteur clé qui emploie beaucoup de femmes.³ Les entreprises de ce secteur sont très majoritairement des petites entreprises d'une dizaine de salariés. La région de Jérusalem et de Bethléem recèle un potentiel de croissance important pour le tourisme : l'artisanat traditionnel est recherché par les visiteurs étrangers. Le projet d'une coopérative de broderies permet une émancipation des femmes grâce aux revenus tirés de cette activité professionnelle. Celle-ci est un moyen d'échapper à la relégation dans l'espace domestique.

L'association « Loresse Palestine » s'est engagée à partir de 2003 à lever des fonds pour l'achat de machines et de tissus nécessaires au démarrage de cette coopérative. Elle a effectué des collectes par la vente d'artisanat (broderies, céramiques) rapporté du séjour. Elle a ensuite présenté ce projet économique à différentes institutions (municipalité, conseil général, conseil régional) afin de bénéficier de subventions.

¹ Le Comité des femmes est une association qui compte environ cent soixante-dix adhérents, d'après un document consulté dans les archives du service municipal des coopérations. Ce document précise que cette association entretient des relations conflictuelles avec le « comité du camp » (équivalent d'une municipalité).

² Ce projet est présenté en détail dans un document qui rend compte du séjour en juin 2003 et qui cite les propos de la présidente du comité des femmes. Archive privée de Roseline.

³ Cf., Actes des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, 3-4 décembre 2007, IMA Paris.

Cette association compte en forte majorité des femmes parmi ses membres qui s'irritent de voir que les délégations palestiniennes invitées dans la commune ne soient que masculines. Elles ont exprimé des critiques à cet égard mais elles refusent de s'arroger un droit de regard sur la composition de ces délégations dont la municipalité prend pourtant en charge les frais de voyage.¹

Le bureau de l'association est composé de douze membres élus en avril 2004 dont neuf femmes. L'association compte une cinquantaine de membres bénévoles (aucun salarié) et elle fonctionne en respectant les procédures formelles qui règlent la vie associative : elle convoque chaque année une assemblée générale où les membres votent pour le renouvellement du bureau. Plusieurs fonctions bien définies sont attribuées à chaque membre. Un bilan financier et un bilan d'activité sont présentés chaque année et soumis au vote des adhérents.² Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu écrit : tous les documents produits par l'association sont adressés au service des coopérations de la mairie qui a conservé ces archives que nous avons consultées. L'association a perçu une subvention municipale en 2004.³ Elle a ensuite reçu d'autres subventions pour soutenir son action en faveur de la coopérative de femmes.

Plusieurs membres de l'association exercent les métiers de l'éducation et du travail social, secteurs largement féminisés. L'association compte plusieurs enseignants et éducateurs spécialisés qui ont mené des projets éducatifs dans le milieu scolaire avec une école primaire au sud de la commune et une autre école proche du centre-ville. Certains membres sont employés dans des administrations ou des associations de la commune ou de communes proches. Par exemple, trois membres actifs ont été temporairement salariés par l'AFL (Association pour la formation et les loisirs).

Plusieurs enquêtes ont montré que les femmes sont majoritaires dans les associations à but humanitaire, ainsi que dans les associations pratiquant l'aide de proximité.⁴ Elles sont davantage représentées que les hommes dans les associations qui agissent en faveur du lien social, de l'entraide, de la convivialité, ainsi que dans les associations de parents d'élèves, et

¹ Entretien avec Roseline, 13 juillet 2004.

² Nous avons consulté les archives de l'association pour la période 2000 à 2008. Archive privée.

³ La municipalité et l'association ont signé en janvier 2004 une convention qui formalise la relation de partenariat entre les deux parties. Le conseil municipal a voté en faveur d'une subvention accordée à l'association « Loresse Palestine » pour l'organisation d'un repas qui a accueilli une délégation de Kalandia en janvier 2004. Ce repas a été servi dans une salle municipale (centre de loisirs) en présence de deux cents participants.

⁴ Cf., Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminins Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 193-198. Voir aussi, Olivier Fillieule et Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

les groupements confessionnels et paroissiaux. Elles investissent davantage les associations culturelles et les pratiques artistiques. Elles sont en revanche moins représentées que les hommes dans les groupes professionnels et les syndicats de salariés, ainsi que dans les organisations partisans. Ces écarts s'expliquent par la socialisation différenciée selon le sexe mais aussi par les contraintes (domestiques, familiales, professionnelles) qui pèsent spécifiquement sur les femmes.

Johanna Siméant a par ailleurs montré que l'engagement en faveur des droits des migrants correspond « pour une large part à un recrutement de classes moyennes salariées liées à la petite bourgeoisie intellectuelle et tertiaire en ascension sociale », comptant une forte proportion d'enseignants ainsi que de salariés des secteurs social, sanitaire et associatif, « d'autant plus disposés à assumer une position critique quant à la situation de populations "souffrantes" qu'elles sont à leur contact direct et s'estiment les plus légitimes à se faire les porte-parole de cette souffrance ». ¹ Siméant a aussi montré que les soutiens aux migrants comptent des militants chrétiens qui ont souvent une attitude critique à l'égard de la hiérarchie ecclésiale. Ils sont motivés par une logique de l'urgence et des préoccupations humanitaires.

Une part importante des membres sont des jeunes (18-30 ans), salariés ou étudiants. Certains étudiants sont inscrits dans les filières Arts du spectacle, Histoire et sciences humaines, tandis que d'autres sont en BTS. ² La croissance de l'association s'explique par l'adhésion de jeunes disposés à s'y consacrer et pour qui cette action constitue leur premier engagement associatif et citoyen. Les activités culturelles et artistiques ont attiré des jeunes en formation (théâtre, animation, journalisme). Par exemple, deux étudiants en arts du spectacle ont monté une pièce de théâtre (« La Fuite »), en juin 2004, soutenue par la municipalité : la représentation a été suivie d'un débat animé par l'association. Ces étudiants résident à Loresse et participent à une jeune troupe de théâtre, *Mare Nostrum*.

¹ Cf., Johanna Siméant, *La cause des sans papiers*, op. cit., p. 364-369.

² Nous avons réalisé un entretien (février 2005) avec trois étudiantes inscrites en première année de BTS assistance de direction. Elles sont dans un lycée d'une commune proche située dans le même département. Elles ont mené ensemble un projet scolaire dans le cadre de leur formation et qui a consisté à concevoir un journal (publication d'articles, maquette, impression). Elles ont ainsi réalisé un numéro du bulletin de l'association avec l'aide de Roseline.

Encadré 7.6. Le parcours d'engagements d'Hervé

Hervé a 21 ans lorsqu'il rejoint l'association « Loresse-Palestine » en 2002. Etudiant en histoire, il travaille comme assistant d'éducation dans un collège situé dans une ville voisine. Il collabore au journal associatif et assume le rôle de porte-parole lors des conférences. Bon orateur, éloquent et chaleureux, il est membre du Conseil local de la jeunesse mis en place par la mairie en 2002 avec les conseils de quartier.

Hervé est né en France de parents d'origine camerounaise. Il est le cinquième d'une fratrie de sept enfants nés en France, sauf l'aînée. Son père a quitté le village natal pour s'installer dans une petite ville proche de la capitale, puis a migré vers la France en 1968 et s'est employé comme assistant-mécanicien sur des chantiers navals à Marseille et Saint-Nazaire. A partir de la fin des années 1970, les parents d'Hervé s'installent à Paris, puis dans l'Essonne et enfin à Loresse dans un pavillon situé au sud de la commune ; sa mère est employée à La Poste dans une commune voisine, syndiquée à la CGT. Ils sont membres d'une association culturelle soutenant le village natal du père au Cameroun. Hervé a suivi le catéchisme jusqu'à la confirmation, au terme de sa scolarité. Il participe à certaines activités de sa paroisse : l'animation de messes, des sorties organisées, la vente du muguet, mais ne se considère pas comme catholique pratiquant ; son catholicisme est un héritage parental. Il a effectué un pèlerinage à Lourdes suivi d'autres pèlerinages dont un à Rome (de 1997 à 2002).

Inscrit à l'université en histoire, il y a retrouvé ses amis qu'il fréquente depuis le collège et le lycée ; il a suivi son cursus jusqu'au DEA. Il est en contact avec un militant catholique, animateur pastoral, qu'il rencontre régulièrement à l'église. Celui-ci l'a mis en relation avec Roseline pour participer à une délégation de cinquante-deux jeunes (français et belges) organisée par l'AJPF en Israël-Palestine, en août 2002, avec le soutien de la municipalité qui a subventionné l'association pour ce voyage.¹ Ce séjour avait pour but des rencontres entre jeunes européens, israéliens et palestiniens, afin de renforcer les liens d'amitié et de solidarité. La municipalité n'a pu « mettre en œuvre des projets concrets » d'aide au développement en 2002-2003 à cause du conflit et des affrontements ; elle a privilégié une action symbolique : « un séjour solidaire » de jeunes.² Mettre les jeunes au centre des échanges correspond à la

¹ Archives municipales du service des coopérations. La chargée de mission (emploi-jeune) du service des coopérations a participé à cette délégation.

² Un document des archives municipales précise la signification de ce « séjour solidaire » : « Les jeunes participent à une action concrète de solidarité, tout en partant à la découverte des autres et des cultures. Ce séjour a pour objectif de développer l'action, l'engagement, la coopération, l'amitié, en priorité envers des populations laissées pour compte ou démunies, et de rédiger une charte pour la paix commune qui sera une base de revendications auprès des différentes instances politiques ».

conception que les élus se font de la coopération décentralisée. La maire a accueilli fin août 2002 les jeunes de la commune avec leur famille et leurs amis lors d'une réception en mairie et a justifié dans son discours son action par « les valeurs universelles de justice, de droit et de paix », et par le refus du « communautarisme » dans sa ville.

Hervé s'est rendu en Israël-Palestine dans le cadre d'une délégation d'élus organisée par l'AJPF en juin 2003. Il a passé deux jours à Kalandia pour évaluer les besoins et élaborer un projet de coopération : il a visité différentes structures (Centre des enfants, Centre des handicapés) et réalisé un reportage vidéo transmis au retour à la mairie. Le projet de soutenir une coopérative de broderies a été conçu durant ce séjour. Hervé insiste durant l'entretien pour préciser que cette action n'est pas « humanitaire » : il s'agit d'une « coopération pure et dure »¹. Il se réfère aux « micro-projets » que développe le Secours catholique pour « rendre les gens sur place acteurs de leur vie » en leur donnant les moyens de « reconstruire un tissu économique ».

Il a éprouvé durant ce séjour de fortes émotions en visitant les lieux-saints du christianisme à Jérusalem et Bethléem.

« Je suis allé à Bethléem aussi, là où Jésus est né, et on a eu un palestinien chrétien qui nous a fait visiter, c'était très intéressant. Il nous a parlé de la mémoire des lieux. Il y a la tombe de Saint-Jérôme, celui qui a traduit la vulgate en latin. Tu te retrouves plonger dans un univers lyrique, et que tu n'as lu que dans les livres ou dans la bible. Et ça évoque chez toi, quand t'es chrétien, mais même sans forcément l'être, moi ça m'a un peu secoué. Ça m'a fait du bien, ça m'a permis de me ressourcer, de réfléchir sur mon parcours de chrétien, la foi. C'est quelque chose qui est à faire. » (extrait d'entretien, novembre 2004)

Son engagement dans l'association l'a conduit à multiplier les interactions avec les membres de la mairie : il s'est impliqué dans le Conseil local de la jeunesse et en a été élu président par les autres membres. Ce Conseil regroupe des jeunes de 14 à 23 ans, et permet « d'avoir un moyen d'expression pour les jeunes, une courroie de transmission entre les jeunes et la mairie ». Hervé s'est investi davantage dans l'association qui s'est institutionnalisée en développant des partenariats avec la mairie et le conseil général.² Il a acquis une connaissance approfondie du champ politique local à travers ses contacts avec les élus. Son engagement associatif a produit une politisation dans son parcours.³ Cependant, il n'a pas rejoint d'organisation partisane pour

¹ Entretien avec Hervé, le 19 novembre 2004.

² Cf., Frédéric Sawicki, « Les temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 123-146.

³ La politisation désigne ici l'intérêt pour la politique, le degré d'investissement pour les événements et les enjeux politiques. Cf., Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, op. cit.

préserver son indépendance, et avance comme argument le souci d'objectivité pour devenir journaliste.

Ses dévouements répondent à un impératif moral : agir pour l'arrêt des violences. Il insiste sur les valeurs chrétiennes et humanistes qui justifient son implication. Ses principes sont en adéquation avec le discours municipal qui prône « la culture de la paix ». Hervé ne défend pas une « cause palestinienne » avant de rejoindre l'association. Son engagement est motivé par la centralité de ce conflit qu'il considère comme « le plus gros conflit de notre époque ». Il cite le combat contre l'apartheid en Afrique du sud comme référence, articulant des enjeux moraux, politiques et citoyens.

Le soutien à des projets humanitaires de développement

L'association a organisé un événement culturel en l'honneur d'une délégation de trois élus (hommes) de Kalandia invitée par la municipalité en janvier 2004, durant trois jours, pour signer une « convention de coopération décentralisée ». Elle a préparé un « repas palestinien » dans un centre de loisirs situé au nord de la commune, un samedi soir, et les bénéfiques engrangées ont été collectées pour les habitants de Kalandia. Cet événement a été annoncé à l'avance dans le journal municipal pour informer les habitants. L'article présente ainsi l'invitation municipale : « Avec ses 12 000 habitants dont la plupart sont installés là depuis 1948 et les autres depuis 1967, le camp de réfugiés de Kalandia situé en Cisjordanie, dans les territoires occupés entre Jérusalem et Ramallah, est une véritable ville. A sa tête, à côté des gestionnaires de l'UNRWA – un organisme de l'ONU qui se charge de l'éducation, de la santé et du nettoyage – le « comité du camp » représente les différentes sensibilités politiques de la population palestinienne et joue le rôle d'une municipalité. Trois de ses membres ont été invités par la municipalité à venir à Loresse. »¹ L'article donne ensuite la parole au conseiller municipal chargé des coopérations qui précise le sens de cette invitation, ainsi qu'à la présidente de l'association. Il montre comment la municipalité sensibilise la population pour l'impliquer dans le partenariat (« populariser » l'action municipale).

Lors de cette soirée, de jeunes femmes des quartiers sud ont organisé un défilé pour exposer leur gamme de vêtements devant un public nombreux.² Elles avaient déjà présenté un défilé de

¹ Extrait de l'article paru dans le journal municipal, n° 45, janvier 2004.

² Le compte-rendu de cet événement indique la présence de deux cents participants, un « public très hétérogène et convivial ». Document interne de l'association, archive privée.

mode pour une fête de quartier quelque temps auparavant au sud de la commune. Aspirant à devenir stylistes, elles avaient montré leurs dessins de costumes à la directrice du Centre social pour réaliser leurs modèles. Cette dernière les avait soutenues pour les réaliser (toilettes du jour et du soir, robes de mariée, ainsi que des vêtements pour hommes), et pour l'organisation du défilé dans une grande salle qui fut un succès. Elle leur a ensuite proposé d'organiser un nouveau défilé à l'occasion de la venue de la délégation de Kalandia mais sur la base d'un nouveau projet original. Cet événement culturel et festif voulait favoriser la rencontre entre les habitants des quartiers nord et ceux des quartiers sud de la ville. Il a été placé sous le signe de la création culturelle (les arts culinaires et vestimentaires).

Mélanie a précisé durant l'entretien (mai 2010) : « Ces activités sont organisées pour recoudre un peu la ville. Loresse est une ville sans centre : on n'a pas un centre réel mais une étendue. » Elle nous a donné une des clés de compréhension de l'action municipale à laquelle elle participe.¹

Une nouvelle délégation de Kalandia a été reçue à Loresse en septembre 2004 pour une semaine. Elle est composée de quatre élus (hommes) et une femme : le président du « comité du camp », le responsable d'un centre pour handicapés, un animateur du centre des jeunes, et la jeune coordinatrice du centre des enfants. Elle a été invitée pour « définir un projet de coopération » en rencontrant les élus de la municipalité, les techniciens de la ville et les partenaires associatifs. Le programme des visites a été conçu par la municipalité en collaboration avec la directrice du Centre social sud, le président de l'AFL, et les associations « Femmes Loresses » et « Loresse Palestine ». En effet la municipalité veut susciter des rencontres entre habitants et membres de la délégation par la médiation des associations et structures socio-culturelles de la ville.² La délégation a rencontré plusieurs institutions : l'AFL, le Centre social sud, la médiathèque, le service municipal des sports, le secteur jeunesse (Conseil local des jeunes), une école maternelle près du centre-ville, un collège situé au sud de la commune, l'association Femmes Loresses dans la Maison des parents située dans le quartier Lapière au nord. Ces rencontres avaient pour but « une meilleure connaissance de la situation » et « l'échange d'expérience autour des thématiques abordées au quotidien par les

¹ Mélanie participe à la « commission de coopération » qui se réunit en mairie en présence des élus, des responsables de services municipaux et des acteurs associatifs. Nous avons consulté les comptes-rendus de ces réunions dans les archives du service des coopérations de la mairie.

² Le document en couleurs qui annonce une rencontre avec la délégation fait figurer les logos de chaque association à côté de celui de la mairie, afin de mettre en valeur le partenariat entre la municipalité et les associations.

acteurs locaux ». Elles pouvaient dégager « des pistes de travail possible pour la coopération ». ¹ La délégation a aussi visité l'AFPAD (Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit) qui a présenté son travail sur la citoyenneté aux enfants. ²

Le projet de coopération retenu à la suite de ces rencontres est la rénovation d'un centre sportif à Kalandia. Il a été choisi car les activités sportives concernent surtout les enfants et les jeunes. ³ La municipalité s'est engagée à cofinancer ce projet, avec d'autres partenaires ⁴, de la même façon qu'elle a contribué à la construction d'un centre de santé au Mali. Elle a sollicité le ministère des Affaires étrangères pour obtenir une subvention afin de mener à bien ce projet. En effet, l'Etat a financé la moitié du projet sanitaire à Koussané (Mali). ⁵

Durant la visite de cette délégation, un grand panneau a été disposé dans les locaux de l'AFL pour que les habitants puissent écrire dessus des messages de paix destinés à être adressés aux habitants de Kalandia. Un projet de « liaison internet » pour communiquer en direct avec une webcam a été envisagé pour relier les deux collectivités. Cette « liaison internet » a été conçue pour « l'interconnaissance entre nos populations » et « les échanges d'informations coordonnées entre les deux territoires » ⁶. Elle devait se faire dans les locaux des centres socioculturels et de l'AFL qui disposent d'équipements informatiques. La municipalité souhaite utiliser les nouvelles technologies (messagerie instantanée, vidéo-conférences) pour accroître les échanges en ciblant les jeunes. Une structure municipale spécialisée sur l'Internet et le multimédia, « l'Arobase », qui dispose de locaux et d'équipements, a été associée à ce projet. La délégation de Kalandia a visité cette structure et rencontré son équipe d'animation. ⁷

La délégation a assisté à la projection d'un film suivie d'un débat dans la salle du Conseil municipal en présence du cinéaste. ⁸ Intervenant à son tour au micro, la jeune responsable du

¹ Ces citations sont extraites de la « Note de bilan de la délégation de Kalandia – septembre 2004. Fiche de synthèse pour le Bureau municipal du 3 novembre 2004 ». Ce document émane du service des coopérations : archives municipales.

² Cette association subventionnée par la municipalité dispose de locaux au centre-ville, à proximité de la mairie.

³ Le document municipal précise à ce sujet : « Il s'agit de permettre aux habitants du camp la pratique régulière et sûre de divers sports, afin de répondre notamment à des enjeux de santé publique, de soutien psychologique, d'encadrement des jeunes. »

⁴ La Suède a financé une partie des équipements sportifs de Kalandia, telle que la construction de vestiaires. Le gouvernement allemand a été sollicité via le PNUD pour financer le Centre sportif.

⁵ Journal municipal, n° 54, novembre 2004.

⁶ Extraits du document municipal, daté de novembre 2004.

⁷ Un compte-rendu de cette rencontre a été rédigé par le responsable de l'Arobase. La délégation a montré un intérêt particulier pour cette structure, l'espace public numérique (EPN), qui n'a pas d'équivalent à Kalandia. Elle a exprimé une demande de formation pour maîtriser les techniques de gestion et de création numérique.

⁸ Le film documentaire projeté est *Ecrivains des frontières*, réalisé par Samir Abdallah et José Reynès, sur une délégation du Parlement international des écrivains en Israël et dans les territoires palestiniens en 2002. Samir Abdallah a été invité à présenter son film et à animer ensuite le débat. Cette projection a eu lieu le soir devant un public nombreux.

centre des enfants a été longuement applaudie par les participants qui lui ont manifesté un soutien distinctif. Elle est la première femme de Kalandia présente dans une délégation officielle qui ne comptait auparavant que des hommes.¹

L'association « Loresse Palestine » a recentré ses activités sur son partenariat avec le comité des femmes et le projet de coopérative. Elle a importé les broderies fabriquées à Kalandia et reversé les recettes des ventes à la responsable de la coopérative. Elle a participé à de nombreux événements pour exposer cet artisanat (tissus, vêtements, accessoires), par exemple un stand au « marché du monde », les brocantes, les fêtes de quartier, la fête annuelle de la ville et la fête de la vie associative. Elle a été présente à des événements organisés par le Conseil général dans le Département, tels que des forums sur l'environnement. Elle a voulu impliquer les habitants dans ce projet humanitaire, et elle a perçu des subventions publiques pour le mener à bien.²

Environ trente-cinq mille euros ont été collectés par l'association de 2003 à 2010 grâce à ses activités, telles que les ventes de broderies ou les dons financiers (fonds privés).³ Le soutien à la coopérative artisanale n'a pas été conçu comme une aide humanitaire mais comme un « échange réciproque entre partenaires égaux ». Un document daté de l'été 2003 précise : « Ce projet nous intéresse aussi car il se construit dans l'échange et la dignité avec des femmes qui nous disent "nous n'attendons pas seulement votre aide pour un projet mais nous recherchons votre amitié" ». ⁴ L'association publie un journal à partir de mai 2003 auquel contribuent les adhérents. Ce journal présente sur sa couverture le logo de l'association : un olivier qui symbolise la paix, la non-violence. Cet arbre est aussi emblématique de la culture oléicole palestinienne. Ce bulletin d'une douzaine de pages a été conçu pour faire connaître l'association et ses activités auprès des habitants. Il a été un lieu d'expression pour les membres par la publication d'articles ou de tribunes signés en nom personnel.

Cinq femmes de l'association ont séjourné à Kalandia en février 2005 durant une semaine. Elles ont été hébergées dans des familles afin d'apporter leur soutien à la coopérative artisanale. En échange, elles ont accueilli quatre femmes de Kalandia en avril à Loresse. Elles ont organisé une rencontre avec les habitants dans une salle municipale située près du centre-ville, et elles

¹ Journal de terrain, 30 septembre 2004.

² L'association a perçu une subvention de « Via le monde » (centre de ressources du Conseil général) ainsi qu'une subvention de la mairie. Elle a aussi bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre du « contrat de ville » au titre de la lutte contre l'exclusion.

³ Information donnée lors d'une réunion de l'association, fournie dans un document interne.

⁴ Citation extraite du journal « Loresse Palestine », n° 2, septembre 2003, p. 3-4.

ont invité un conférencier.¹ Les femmes palestiniennes sont habillées avec des vêtements traditionnels et elles portent le foulard islamique. Des costumes issus de la coopérative artisanale sont suspendus en hauteur à l'intérieur de la salle. Une exposition de photographies des précédents séjours en Israël-Palestine est disposée dans une salle attenante à la grande salle de spectacle où des chaises ont été disposées face à la tribune. Les organisateurs ont voulu sensibiliser les participants en exposant l'artisanat traditionnel et en présentant les femmes qui le fabriquent. Celles-ci sont assises au premier rang à côté du maire et d'autres élus. De nombreuses familles sont présentes avec des enfants. Le maire présente les coopérations de sa ville et elle parle de l'action municipale avec Koussané au Mali. Un maire-adjoint témoigne de son séjour à Kalandia en détaillant ce qu'il a observé sur place. La présidente du comité des femmes intervient longuement en arabe et elle est traduite en français. A la fin de la conférence, un tiers environ des participants restent dans la salle pour échanger avec les femmes de Kalandia.

Durant leur séjour à Loresse, celles-ci ont visité deux écoles primaires de la commune. La directrice de l'école située près du centre-ville était présente à la conférence organisée par l'association.²

Le même dispositif décoratif a été mis en place lorsque l'association a organisé la restitution d'un « voyage en Palestine » dans le Centre social situé dans le quartier Lapierre au nord en juin 2005. S'ajoutent aux broderies, des céramiques et des *hatta* achetés à Jérusalem. Les cinq femmes ayant participé à ce voyage (février 2005) commentent le film documentaire réalisé durant leur séjour. Il s'agit de Roseline, de sa sœur cadette Lorette (employée dans une entreprise de couture), de Nadine (enseignante dans un collège), de Yamina (formatrice-animatrice dans une association), et de Elsa, membre de « Femmes Loressoises », résidant dans le quartier Lapierre. Elles se sont d'abord rendues à Jérusalem où elles ont logé chez les Franciscains, puis ont séjourné à Kalandia pour soutenir le projet de coopérative (don de cinq mille euros). Elles relatent leur séjour et insistent sur les coutumes locales : elles décrivent en détail les subtilités de la cuisine orientale, les tenues vestimentaires des habitants et les danses traditionnelles. Elles soulignent les spécificités culturelles de l'identité palestinienne. Ce voyage a été une action militante mais aussi un séjour touristique de découverte. De l'huile

¹ Le conférencier est Denis Sieffert, journaliste et directeur de l'hebdomadaire *Politis*, qui a été invité à présenter son livre « Israël-Palestine, une passion française » (La Découverte, 2002). Cette conférence porte sur « l'Histoire de la Palestine : Hier, Aujourd'hui, Demain ». Elle a été annoncée dans le journal municipal. Elle est présentée comme un événement culturel important dans un lieu central dédié à la création, l'espace Paul Eluard.

² Ces observations sont tirées de notre journal de terrain, 8 avril 2005.

d'olive et du *zaatar* (plat à base de thym et de graines de sésame) ont été servis pour faire découvrir les saveurs culinaires aux participants. Ceux-ci sont surtout des femmes habitant le quartier Lapierre. La maire est présente pour parler de l'avancement de la coopération avec Kalandia et de l'accueil d'enfants dans un centre de vacances durant l'été.¹

Des extraits du film-vidéo sont projetés dans la salle. Ce film est conçu comme un document pédagogique : il débute par une visite de la vieille ville de Jérusalem et montre les édifices religieux qui symbolisent la coexistence des trois monothéismes. Il s'attarde sur la rencontre avec les bénévoles israéliens qui animent le Centre d'information alternative (AIC), association pacifiste basée à Jérusalem qui accueille les visiteurs européens. Il montre ensuite les camps de réfugiés : la densité urbaine, l'exiguïté des voies de circulation, l'expansion des colonies qui dominent les collines alentours, ainsi que les efforts des habitants pour améliorer leur quotidien. On assiste à la visite des écoles, du centre des femmes, l'atelier de broderies, les espaces de création artistique, lieux de convivialité, centre des handicapés.²

L'association expose les photographies de ses membres au retour de chaque séjour à Kalandia. Elle accorde une grande importance à ce support documentaire pour sensibiliser les participants lors d'événements tels que des conférences, rencontres, débats. Les photos visent à témoigner d'un séjour, de découvertes (le paysage, le patrimoine ancien, les habitants). Elles visent aussi à dénoncer les situations considérées comme injustes ou humiliantes. Par exemple les contrôles fréquents des civils par l'armée aux check-points. Les visites de délégations palestiniennes à Loressse sont aussi l'occasion d'une prise abondante de photographies qui illustrent le journal de l'association ou le magazine municipal. Plusieurs membres de l'association pratiquent la photographie dans le cadre de leurs loisirs ou pendant leurs vacances ; certains sont inscrits au photo-club de la ville.

La photographie est une pratique artistique dont l'esthétique est très dépendante des valeurs éthiques des agents sociaux et des usages qu'ils font de la photographie. C'est ce qu'a montré Pierre Bourdieu en soulignant que l'esthétique populaire subordonne toujours la photographie et son objet à des fonctions sociales : « En tout opposé à une esthétique pure, l'esthétique populaire qui s'exprime dans les photographies et dans les jugements portés sur les

¹ Le maire préside le conseil de quartier Nord, mis en place au début des années 2000. La ville compte cinq conseils de quartier qui ont pris le relais des « commissions de quartier ».

² Le film initial dure quatre heures, réalisé avec une caméra VHS. Il a été réduit au montage dans une version d'une heure que nous avons intégralement consultée. Cette archive privée est conservée par Lorette, la sœur cadette de Roseline. Nous avons réalisé un long entretien (3 heures) avec Lorette (46 ans) à son domicile en juillet 2008. Elle réside dans un appartement (copropriété) proche du centre-ville de Loressse, avec son mari et leurs deux enfants.

photographies découle logiquement des fonctions sociales qui sont conférées à la photographie et du fait qu'on lui confère toujours une fonction sociale. »¹

La coopération avec Kalandia a conduit les membres de l'association à quantifier l'aide financière en fonction de l'avancement des projets. Ils ont dû estimer sur place les besoins des partenaires pour évaluer le montant nécessaire. Nous avons assisté à une réunion préparatoire à la délégation qui s'est rendue à Kalandia en février 2005. Roseline y a expliqué que l'octroi d'une aide était soumis à conditionnalité. Nous citons ses propos tels que nous les avons retranscrits dans notre journal de terrain :

« Il faut que l'on vérifie le travail qui est fait sur place et qu'on soit efficace, et qu'on ne passe pas notre temps à être invitées chez des gens à boire du thé. Il faut qu'on contrôle ce qui est fait sur place, et en fonction de cela on verra combien on donnera sur les 5.000 euros ».²

Cette somme correspond à l'argent collecté par l'association pour financer le projet de coopérative. Cette volonté de contrôler l'avancement du projet s'explique par le fait que l'association doit rendre des comptes aux institutions dont elle reçoit des subventions : la mairie et le Conseil général. Les membres de l'association s'insèrent dans une longue chaîne d'interdépendance sociale. Ces relations de dépendance réciproque conduisent les acteurs à intérioriser les objectifs et les contraintes de la « coopération décentralisée » orchestrée par l'Etat.³

Les interactions directes ont été privilégiées entre les partenaires de la coopération. Roseline a séjourné à huit reprises à Kalandia sur une période de six années, et a résidé au domicile de la présidente du comité des femmes. Cette proximité a favorisé la connaissance intime de la vie quotidienne de la population. C'est autour de la personnalité de cette femme, Moyassar, que la cause s'est incarnée et articulée. Moyassar enseigne la langue arabe et la littérature dans une école, et elle est la mère de sept enfants. Membre du *Fatah*, elle se dévoue en faveur des femmes les plus démunies en animant un centre d'accueil et d'entraide. Nous l'avons observée à plusieurs reprises à Loresse lorsqu'elle s'exprime depuis la tribune : elle parle avec facilité et éloquence en arabe classique pour présenter son action aux participants. Elle parle aussi

¹ Cf., Pierre Bourdieu (dir.), *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Minuit, 1993 (1^{re} édition en 1965), p. 116.

² Observations d'une réunion de l'association. Journal de terrain, 27 janvier 2005.

³ Norbert Elias a montré que le renforcement de l'autocontrôle s'explique par l'interdépendance accrue des fonctions sociales. Il a analysé ce processus de civilisation dans lequel l'Etat a joué un rôle central en concentrant les pouvoirs et en monopolisant l'exercice de la violence physique. Cf., Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1990 ; Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, éditions de l'Aube, 1991.

couramment en anglais, ce qui lui permet de communiquer avec certains membres de l'association, en particulier avec Roseline qui la contacte souvent par téléphone.

Moyassar incarne une autorité charismatique¹ : elle est une femme forte, une « battante », qui a un caractère bien trempé et une forte personnalité. Les membres de l'association lui sont dévoués : elle suscite une identification positive. C'est ce que montre l'entretien réalisé avec Dounia que nous présentons en annexe au chapitre 8. Le journal de l'association présente sur sa couverture en janvier 2007 le portrait de Moyassar (présidente du Centre des femmes) avec une photographie en grand format.²

C'est avec Moyassar que la maire a planté trois oliviers (petits arbustes) sur la place du marché au centre-ville au cours d'une cérémonie officielle en avril 2007. La municipalité a voulu organiser une action symbolique en faveur de la paix, en présence de nombreux participants dont la délégation de femmes de Kalandia. La maire a prononcé un long discours pour rappeler l'engagement de la ville en faveur de la non-violence et de la paix. C'est un fait significatif que ce soit une femme (Moyassar) qui participe à cette cérémonie et non un représentant (homme) de Kalandia. La cause pacifiste est davantage incarnée par une figure de femme.

Cette action symbolique a été réitérée l'année suivante dans plusieurs grandes villes à la demande de la « Plate-forme des ONG pour la Palestine » pour sensibiliser la population dans le cadre d'une campagne nationale d'action (cf. chapitre 6).

Roseline a imprimé sa marque sur l'association en montrant un sens aigu des dévouements qui s'est transformé en abnégation pour la cause. Elle a appris être atteinte d'un cancer en 2002 et a interrompu ses activités professionnelles tout en s'impliquant davantage dans son association. Son engagement est devenu une thérapie à sa maladie, d'après ce qu'ont dit certains de ses proches. Elle est décédée début 2006 ; plusieurs cérémonies commémoratives ont été organisées par la municipalité en son honneur. Son nom a été attribué à une nouvelle école élémentaire inaugurée en avril 2008, proche du centre-ville. La cérémonie d'inauguration a donné lieu à des prises de parole d'élus et de responsables associatifs. Le nouveau maire (socialiste) a prononcé un long discours et expliqué sa conception des coopérations de la ville. Il a rappelé sa volonté de poursuivre l'action engagée et d'associer une collectivité israélienne

¹ Le charisme se fonde, selon Max Weber, sur les qualités extraordinaires d'un individu. Cet acteur doit être reconnu par ses fidèles avec qui il constitue une « communauté émotionnelle ». Cf., Max Weber, *Economie et société. Les catégories de la sociologie*, op. cit., p. 320-325.

² *Loresse Palestine*, n° 7, janvier 2007, p. 1.

pour affirmer son attachement à la paix. Une cérémonie de plantation d'olivier a suivi dans le jardin extérieur de l'école. Un petit arbuste fut mis en terre par le maire et la nouvelle présidente de l'association « Loresse Palestine ». ¹

On le voit, la coopération a été progressivement investie en faveur des femmes. Une évolution est significative dans la composition des délégations accueillies dans la commune depuis 2000. Les premières sont masculines car composées par les élus de Kalandia. A partir de 2005, ce sont des femmes qui participent aux délégations invitées dans le cadre des échanges entre les deux collectivités. Les acteurs associatifs ont œuvré pour que les femmes soient mises en avant et au centre de la coopération : ils ont soutenu un projet qui a permis d'aider les plus démunis en développant une coopérative de fabrication artisanale. Ces acteurs ont mobilisé les ressources des réseaux d'entraide locaux : les relations d'interconnaissance et de sociabilités, l'interculturel qui est une valeur forte pour les habitants.

¹ Nous présentons une photographie de cette cérémonie en annexe du chapitre 8, figure 5.

Conclusion du chapitre VII

L'engagement d'une ville dans la coopération internationale répond à des opportunités d'action publique en faveur de l'aide au développement de collectivités des pays du Sud. Les modalités du partenariat correspondent au soutien humanitaire apporté par une collectivité locale : la priorité donnée à l'éducation, aux échanges scolaires entre jeunes, l'interculturel. Une des principales réalisations de cette coopération est le soutien apporté à une coopérative de fabrication de broderies dans un camp de réfugiés. Ce projet a été centré sur les femmes afin de favoriser leur autonomie et leur rôle dans la société locale. Le soutien à ce micro-projet est justifié par l'aide au développement économique sur le long terme. Il s'inspire de modèles d'action humanitaire déjà expérimentés ailleurs, en Afrique et Asie notamment. L'aide internationale est souvent centrée sur les femmes, le soutien aux familles, la priorité donnée à l'éducation et aux enfants. Le financement de cette structure a nécessité de collecter des fonds privés et publics en recherchant des partenaires (ONG, institutions publiques).

La coopération conduite par la municipalité est très dépendante du réseau d'action publique dans lequel elle s'insère. Les élus reprennent à leur compte les projets déjà testés avec succès par d'autres collectivités locales (soutien à des structures socio-éducatives, complexes sportifs, coopératives artisanales). Ils échangent avec les membres actifs du RCDP (CUF) et de l'AJPF : ces réseaux mutualisent les expériences et les savoir-faire en matière de coopération internationale ; ils diffusent des modèles d'action publique à travers leurs publications, périodiques, et surtout la participation aux conférences et forums des collectivités locales.

CHAPITRE 8 : Une coopération recentrée sur les échanges culturels (2005 – 2010)

La coopération établie par la municipalité a pour finalité le soutien à des projets de développement local, à l'instar de l'action humanitaire conduite au Mali. Cependant, elle s'est révélée plus complexe et difficile à mettre en œuvre : certains projets prévus pour financer des équipements ont été abandonnés. Les acteurs ont remis en question cette coopération : les modalités ont été modifiées pour rendre l'action municipale plus efficace. Comment s'élabore et se transforme une politique publique à l'échelle d'une collectivité locale ?

L'action humanitaire peut prendre des formes différentes : la municipalité a expérimenté divers projets pour renforcer son partenariat avec Kalandia ; elle a recentré sa coopération sur les échanges culturels et les séjours de jeunes pour approfondir les liens entre les populations. L'action publique s'est élaborée par tâtonnements pour perdurer : elle résulte de négociations entre élus locaux, acteurs associatifs et partenaires de la coopération. L'espace associatif local comporte les associations d'habitants, les structures paramunicipales (associations subventionnées par la mairie), les groupes d'intérêt communautaires et religieux. L'ensemble de ces acteurs interagissent avec les élus et contribuent à définir l'action municipale : la coopération internationale est un bon exemple de construction d'une action publique à laquelle participent des agents intervenant dans différents espaces d'activités (politique, associatif, socio-culturel, éducatif, etc.).

L'idée défendue est que le « jumelage » a été conçu pour promouvoir les échanges culturels : la coopération a été recentrée sur les échanges entre jeunes pour renforcer les liens d'amitié entre habitants des deux collectivités. L'objectif est d'impliquer la population pour que les habitants s'approprient les projets municipaux. Le jumelage a été défendu pour donner une signification politique à la coopération avec Kalandia : l'assistance humanitaire a été considérée comme un repoussoir. Il a ainsi justifié la forme prise par cette coopération qui se distingue dans ses modalités de celle avec le Mali.

La démonstration s'articule en trois temps. La première section montre que l'action municipale s'est heurtée à des obstacles qui ont conduit à reconsidérer la forme de la coopération. Les projets d'aide destinés à des équipements collectifs ont été abandonnés : les

contraintes financières ont remis en cause les ambitions initiales des élus. Cette situation a généré des tensions avec les acteurs associatifs pour définir les priorités de l'action municipale.

Ensuite, la coopération a pris une forme nouvelle en se recentrant sur l'accueil d'enfants et d'adolescents. Elle a été redéfinie pour privilégier les sociabilités entre jeunes et les échanges culturels, sur le modèle des jumelages avec les villes d'Europe. L'action avec Kalandia s'est différenciée de celle menée au Mali : elle ne se réduit pas à une aide humanitaire au service du développement local.

Enfin, la dernière section explique que les acteurs associatifs ont été porteurs de projets autonomes par rapport à la municipalité ; ils ont joué un rôle important pour approfondir la coopération entre les deux collectivités. Ces projets ont permis aux acteurs de valoriser leurs compétences (expertise) en se conformant au modèle des ONG : agir sur le terrain en faveur du développement local.

Section 1. Une coopération plus complexe à mettre en œuvre que prévu

La coopération avec Kalandia a pris un tour imprévu qui ne correspond pas à ce que ses promoteurs avaient anticipé au départ. Au début, elle a été conçue comme une aide extérieure sur le modèle du Mali : la municipalité adhère à la conception développementaliste de la coopération avec les pays du tiers-monde. Cependant, le partenariat n'a pas pris la forme attendue : la mairie ne parvient pas à investir dans un projet qui manifeste de façon tangible l'aide au développement. Elle a voulu financer la rénovation d'un complexe sportif à Kalandia, mais cette ambition n'a pu se réaliser. Elle a tenté de contribuer à l'équipement informatique d'un local associatif pour les jeunes, mais ce projet a été suspendu, ainsi que celui d'une liaison Internet permanente. Ce dernier consistait à assurer une correspondance entre les deux collectivités grâce au multimédia (vidéo-conférence et messagerie instantanée), afin de renforcer les relations personnelles entre les habitants.

La coopération a finalement pris une forme tout à fait différente : la municipalité a accueilli chaque été, à partir de 2005, des enfants pour les placer dans des centres de vacances gérés par la ville. Ce séjour a été considéré comme un succès mais les effets attendus sur le long terme ont été jugés décevants : les enfants n'ont pas entretenu les contacts par la suite. La municipalité

a accueilli l'année suivante des adolescents plus âgés dans des conditions différentes. Les projets ont évolué en fonction des contraintes mais aussi des attentes et des objectifs poursuivis.

Le partenariat avec Koussané (Mali) s'est déroulé selon un plan qui correspond aux attentes initiales. Il a abouti sur des réalisations concrètes, les centres de santé, dont la municipalité s'est félicitée en les présentant aux habitants comme les résultats de son action. On le voit dans le journal municipal ainsi que dans le bilan de mandat du maire. Celle-ci avait inscrit précisément ce projet de « coopération solidaire » dans son programme début 2001 pour les élections municipales. Le centre de soins inauguré en 2005 en présence des élus est l'aboutissement de cet engagement en faveur du développement des collectivités du Sud. Il manifeste de façon tangible l'action solidaire de la ville.

Cependant, la mairie n'a pu se prévaloir d'un succès similaire pour Kalandia. Elle a privilégié les « échanges culturels » en s'efforçant d'impliquer les associations de la ville dans cette coopération beaucoup plus difficile à mettre en œuvre que prévu. Elle a voulu susciter des projets originaux de la part des habitants par la médiation de certaines associations partenaires de l'action municipale.¹ Par exemple, l'AFL (Association pour la formation et les loisirs) a établi un partenariat spécifique avec un Centre pour jeunes à Kalandia ; le Centre culturel communal a aussi développé ses propres projets dans le domaine des échanges artistiques.

Tous les projets de coopération (Mali, Algérie) ont été conçus avec les associations pour que les habitants puissent s'en saisir et se sentir concernés. La mairie a voulu impliquer un centre socio-culturel de la ville pour toucher les habitants. Le résultat a été mitigé puisque les projets portés par les habitants des quartiers sud ont pris la forme d'une aide humanitaire ponctuelle avec des collectes ou des dons (argent, vêtements, tissus). Ces initiatives n'ont pas abouti à un projet pérenne correspondant davantage aux attentes de la coopération. A l'exception du soutien fourni par l'association « Loresse Palestine » à la coopérative de broderies qui a perduré.

Toutefois, le partenariat entre la mairie et cette association n'a pas été harmonieux : il a donné lieu à des tensions entre élus et acteurs associatifs. En effet, chacun a voulu imposer à l'autre ses choix pour influencer la prise de décision finale. Dans un contexte d'incertitude, chacun a déployé une stratégie pour contrôler le processus décisionnel.

Les tensions ont été récurrentes entre la municipalité et les membres de l'association, la première étant accusée de ne pas donner suffisamment de continuité et de visibilité aux projets

¹ Les associations dont il est question ici sont l'AFL, les Centres sociaux, le Centre culturel communal, « Loresse Palestine » et « Femmes Loresses ».

menés avec Kalandia. Le discours officiel de la maire a été jugé trop timoré et « pas assez politique » : les acteurs associatifs lui ont reproché d'avoir une conception humanitaire de la coopération, et de ne pas affirmer publiquement ses convictions politiques. La maire a insisté dans ses discours officiels sur la paix et la volonté d'apaisement dans le conflit du Proche-Orient. Elle s'est montrée prudente pour ne pas envenimer la situation et parler au nom de l'ensemble des habitants de la ville.

On peut faire l'hypothèse qu'elle a pris en compte les critiques que lui ont adressées les porte-parole de la communauté juive. Elle a reçu à plusieurs reprises une délégation conduite par le responsable départemental des institutions juives (membre du CRIF), composée d'habitants de la commune dont le responsable d'une synagogue. Elle a dû répondre aux reproches de mener une politique qui favoriserait le climat anti-juif qui s'est renforcé dans le département depuis plusieurs années. La maire est prise entre deux feux : elle fait face aux accusations des porte-parole de la communauté juive, d'une part, et elle est critiquée par les membres de l'association « Loresse Palestine », d'autre part. Dans les deux cas, ce sont des groupements d'habitants qui constituent des *groupes d'intérêt* voulant peser sur la mairie.

« Le maire ne maîtrise pas assez le sujet » ; « elle commet des gaffes » : certains membres de l'association lui ont reproché d'avoir déclaré, en présence d'une délégation de Kalandia, son soutien aux « accords de Genève » (octobre 2003) alors que ce document ne reconnaît pas le droit au retour des réfugiés.¹

Les membres de l'association se sont impliqués davantage dans la coopération avec Kalandia en soutenant la coopérative de broderies et en nouant de nouveaux partenariats sur place. Dans le même temps, les projets conduits par la municipalité n'ont pas été concluants, et celle-ci a donné l'impression d'être moins investie dans la coopération. Les premiers ont mis en avant leurs compétences, la diversité de leurs contacts, leurs appuis institutionnels. Plusieurs d'entre eux parlent l'anglais et peuvent communiquer avec les partenaires palestiniens. Ce qui n'est pas le cas de certains élus municipaux qui sont handicapés dans les situations d'interactions avec ces partenaires.

Certains élus (le maire, son premier-adjoint, le conseiller délégué aux coopérations) sont gênés de ne pouvoir communiquer facilement avec les délégations en visite dans la commune.

¹ Un projet d'accord a été négocié à Genève et il a fait l'objet d'une déclaration soutenue par une cinquantaine d'intellectuels et de responsables politiques israéliens et palestiniens. Le « Pacte de Genève » a été signé le 1^{er} décembre 2003 à Genève.

Ils se tiennent en retrait en présence des femmes de Kalandia, par exemple en avril 2007 sur la place du marché.

Les membres les plus impliqués de l'association sont plus diplômés que les élus. Leur position sociale et leur trajectoire les inclinent à investir davantage l'international et en particulier le partenariat avec Kalandia qui requiert certaines compétences, aptitudes et savoir-faire : élaborer des projets nécessite de fréquents séjours sur place, une capacité à nouer facilement des relations de confiance avec les partenaires, une expertise pour évaluer les besoins et proposer des solutions. L'association s'est spécialisée dans la coopération technique et économique, en devenant un *opérateur de projets*. Elle est un groupe d'intérêt qui adresse des demandes à la mairie pour un avancement des projets de coopération. Elle presse le service municipal concerné de s'engager davantage lors des réunions ayant lieu en mairie pour mettre au point les projets.¹ Tandis que les élus veulent conserver leur marge de manœuvre et leur pouvoir de décision. Ils ne veulent pas être réduits à un rôle de « délégation de maîtrise d'œuvre ».² L'auteur de ce compte-rendu fait état de tensions avec les partenaires associatifs de la mairie qui veulent « forcer la main » des élus. Ces derniers veulent tenir leur rôle d'impulsion et d'encadrement des projets de coopération.

Nous avons interrogé le conseiller municipal délégué aux coopérations sur son action.³ Michel est élu depuis mars 2001 : c'est son premier mandat d'élu local. Âgé de 49 ans, il est surveillant de voirie pour la Communauté d'agglomération. Il exerce son mandat d'élu de façon bénévole à côté de son activité salariée. Il s'exprime avec familiarité et franc-parler, et nous a accordé cet entretien à la suite d'une rencontre lors d'une conférence organisée par l'association en avril 2005 dans le centre-ville de Loresse.

Michel a été membre de l'association « Loresse Palestine » dès sa création : il explique son adhésion par la relation qu'il entretient avec la présidente (« Roseline c'est ma copine depuis toujours, à l'école j'étais avec elle en maternelle déjà »). Il a soutenu le projet de jumelage porté par Roseline dès le début en 1999. Il a effectué un premier séjour en Israël-Palestine durant une semaine en septembre 2000 avec une délégation d'élus organisée par le PCF.⁴ Ce séjour a été

¹ Nous avons consulté les comptes-rendus de ces réunions rédigés par l'agent en charge du service des coopérations (2002-2005). Ces réunions mettent en présence les élus, les responsables de l'association et ceux de l'AJPF.

² Citation extraite d'un compte-rendu d'une réunion des élus et agents du service des coopérations (novembre 2003). Archive municipale.

³ L'entretien a eu lieu dans le bureau des élus communistes, le 8 juin 2005.

⁴ Le responsable de la section communiste de la ville lui avait demandé de participer à cette délégation pour rencontrer des responsables politiques et associatifs israéliens et palestiniens afin d'évaluer la situation sur place. Le programme de visites était chargé, avec de nombreux déplacements en Israël, en Cisjordanie et à Gaza.

une expérience émotionnelle très forte qu'il raconte avec beaucoup d'excitation dans la voix ainsi que dans sa gestuelle. Il a été bouleversé par la situation de violences qu'il a rencontrée. Il a voulu s'impliquer dans les projets de coopération avec le maire à partir de 2001. Il s'est rendu en septembre 2002 au Liban avec une délégation organisée par Fernand Tuil (AJPF) en compagnie de Roseline et d'une autre jeune adhérente de l'association. L'AJPF est en relation avec les camps de réfugiés au Liban pour lesquels des projets de « jumelage » sont en cours d'élaboration. Cette visite avait pour but de commémorer le souvenir des massacres de civils dans les camps de Sabra et Chatila (septembre 1982) en périphérie de Beyrouth, et de participer à une démonstration de rue. Michel a été marqué par les rencontres et découvertes qu'il a faites sur place et évoque ses souvenirs avec beaucoup d'émotions.

Concernant les coopérations, Michel a effectué un premier séjour au Mali en mars 2003 avec le président de l'Association des ressortissants maliens de Koussané. Il a contribué à la conception du projet d'un centre de santé dont les travaux ont débuté en juin. Il s'est à nouveau rendu dans ce pays pour l'inauguration de ce centre de soins en février 2005 avec la maire. Par ailleurs, il a conduit une délégation municipale à Kalandia en septembre 2003, composée de la chargée de mission du service des coopérations, du président et du directeur de l'AFL, d'une responsable de l'association « Femmes Loressoises » et de deux membres de « Loresse Palestine ». Cette délégation a séjourné dans Kalandia et logé chez l'habitant ; elle a visité les principales structures associatives de cette localité pour envisager des partenariats.¹

Cette coopération a été conçue sur le modèle de l'action au Mali. La municipalité a proposé de cofinancer un centre sportif qui nécessitait d'être rénové et équipé. Michel décrit Kalandia comme une localité dans le dénuement, dont la population est victime de la guerre et de l'occupation militaire. Le projet de coopération est présenté comme une aide au développement dans le cadre d'un soutien humanitaire.

« Ils [les responsables de Kalandia] ont déjà en vue un stade. Je ne sais pas si vous connaissez le stade F. à Loresse ? Un beau stade. Et eux, les Palestiniens, avaient un projet de stade en cours, qui coûtait une fortune, deux cent mille dollars, ce n'était pas du tout à notre portée. Mais ils attendaient, c'est pour ça qu'on avait plus de nouvelles. Il y avait des villes allemandes, hollandaises, je crois, qui avaient mis beaucoup d'argent dans le panier, et nous on se mettrait au bout, on se mettrait avec, pour faire quelque chose de concret, pour donner de l'argent. Le principe

¹ D'après les archives municipales du service des coopérations, les projets concernent en particulier le « développement économique local par des démarches d'économie solidaire », « l'appui à la jeunesse et le développement de relations entre les jeunes de nos deux territoires », « l'appui aux femmes par le biais du centre des femmes en cours de constitution ». Extrait d'un document municipal, daté de septembre 2003.

c'est qu'on puisse faire quelque chose qu'on puisse voir, pour qu'on puisse rendre des comptes aux habitants. (...) Donc on a décidé de faire un morceau, une pièce du puzzle, et ça pouvait être une salle de musculation, ou une salle de détente, ou quelque chose dans ce genre-là. Une salle qui fasse 300 mètres carrés, donc c'était une partie du projet dans lequel on s'inscrivait. Voilà, donc la coopération c'est toujours très long. Entre rencontrer les gens, décider, se mettre d'accord sur ce qu'on veut faire, trouver les financements ; des fois, c'est trois ans ou quatre ans. Et ça c'est très long. »¹

Michel explique que cette coopération est très compliquée à mettre en œuvre : il éprouve des difficultés à communiquer avec les responsables de cette collectivité, surtout au téléphone. Il utilise aussi le mail pour échanger plus facilement mais les réponses tardent à lui parvenir. Il évoque la situation sécuritaire très instable qui remet en cause certains projets. Il est confronté à la « barrière de la langue », ce qui n'est pas le cas avec les partenaires au Mali. Il précise qu'il suit des cours du soir pour améliorer sa pratique de l'anglais, mais a peu de temps à y consacrer : il travaille à plein-temps et exerce son mandat d'élu en plus de son activité salariée. Par ailleurs, le service des coopérations a été réorganisé après le départ de la chargée de mission (employée) qui n'a pas été remplacée en 2005. La mairie a voulu recruter un nouvel agent mais cela ne fut pas possible à cause des restrictions budgétaires. Le service a finalement été repris en main par le directeur de cabinet du maire. La coopération envisagée avec une collectivité en Algérie a été reportée à cause de ces restrictions, et aussi des difficultés d'établir un partenariat satisfaisant et durable avec ce pays.

L'été 2005, la municipalité a accueilli huit enfants de Kalandia placés dans les centres de loisirs gérés par la ville. Le conseil municipal a voté une subvention pour prendre en charge l'ensemble des frais de voyage et de séjour, ce qui représente un important investissement financier.² L'été suivant, cinq adolescents ont été accueillis pour séjourner dans un centre de vacances.³ Cette opération a été renouvelée chaque été les années suivantes. La maire-adjointe (socialiste) en charge de la petite-enfance a organisé l'accueil de ces jeunes avec l'aide des membres de l'association. Elle s'est impliquée personnellement dans ce projet après son séjour à Kalandia dans le cadre d'une délégation municipale en 2004. Michel s'est aussi investi dans

¹ Extrait d'entretien avec Michel, 8 juin 2005.

² Cette subvention municipale (dix mille euros) a été attribuée à l'AJPF qui a organisé la venue en France des jeunes palestiniens. Le vote est à l'unanimité du conseil municipal : tous les élus présents ont voté en faveur de cette subvention, membres des groupes communiste, socialiste, et Verts.

³ Le conseil municipal a voté une subvention de 6 500 euros pour l'organisation de cet accueil en 2006.

ce projet avec enthousiasme : il nous a précisé bien connaître le centre de vacances municipal dont il a lui-même bénéficié étant enfant.

La coopération a pris une forme nouvelle : le projet de complexe sportif a été progressivement abandonné au profit de l'accueil dans la commune d'enfants et d'adolescents. Ce partenariat se distingue de l'action municipale avec le Mali : il correspond davantage à un « jumelage » avec des échanges de jeunes (séjour linguistique, relations d'amitié).

Encadré 8.1. De l'espace local au transnational

Michel a grandi dans la culture du groupe communiste local. Son père était un responsable local du PCF. Il se souvient d'avoir manifesté avec lui contre la guerre du Vietnam durant son enfance. Michel a d'abord travaillé comme cuisinier à Paris dans la restauration, puis dans les hôpitaux. Il est devenu délégué syndical CGT. Après un accident du travail en cuisine, il a voulu se reconvertir et a suivi une formation pour devenir magasinier. Il a exercé comme responsable de magasin en hôpital. Il a saisi une opportunité pour s'expatrier durant trois années dans un centre hospitalier au Maroc où il s'est occupé du service d'hygiène de l'assistance publique. Il a développé un goût pour le service public qu'il continue de pratiquer dans ses engagements. Cette expérience d'expatriation lui a beaucoup profité pour les voyages et découvertes. Son mandat d'élus local lui a permis de valoriser son sens des dévouements au service des autres, et de cultiver son goût pour les séjours à l'étranger.

Michel explique qu'il ne participe plus aux réunions de l'association, se trouvant mal à l'aise en tant qu'élus sollicité par les demandes pressantes des autres membres. La mairie a été accusée de freiner les projets de coopération et de privilégier le partenariat avec le Mali. Elle n'a pas été en capacité de contribuer au financement du centre sportif ni d'investir dans un autre projet d'équipement (informatique, multimédia) comme elle s'y était engagée. Michel est écartelé entre son engagement associatif et sa responsabilité d'élus. Il veut éviter les situations où il est placé au centre des litiges et règlements de compte.

En effet, l'association s'est transformée depuis sa création : elle avait été fondée pour populariser l'action municipale et impliquer les habitants dans les projets ; elle est devenue un *groupe d'intérêt* (au sens de *pressure group*) agissant en direction des élus pour les pousser davantage dans les projets d'aide au développement (équipements, infrastructures). Elle a

sollicité fin 2003 tous les groupes politiques de la ville (socialistes, Verts, communistes) pour obtenir l'accord nominatif de chaque élu en faveur de la coopération : elle les a interpellés en tant que collectif d'habitants sollicitant leurs élus.¹

Par ailleurs, la maire a aussi expliqué les obstacles et difficultés auxquels la municipalité est confrontée pour mener à bien cette coopération. La façon dont elle en parle rend perceptible la complexité de la situation.

« J'ai dû y aller en 1999, et on a signé notre convention de coopération en 2001. Ça a été difficile, je dois reconnaître qu'on a choisi le plus difficile, nous. Parce que, un camp de réfugiés, c'est dirigé par l'UNRWA, ce n'est pas dirigé par un conseil municipal d'élus. Administrativement, il n'y a personne, pour que notre administration se mette en relation avec l'administration, c'est très compliqué. On ne sait pas ce qu'est leur budget, on ne sait pas ce qu'ils peuvent consacrer. Donc parfois on a plus affaire à des individus qu'à une représentation de la population. Donc on est toujours en train de jongler à essayer de trouver quel est, qu'il n'y ait pas de faille, qu'on soit bien dans une coopération de ville à ville. Mais c'est un camp de réfugiés, ce n'est pas une ville. À E., du temps de l'ancien maire, ils étaient jumelés avec Ramallah, donc il y a une autorité administrative. Nous, c'est un peu difficile, parce que l'UNRWA, à chaque fois que j'y suis allée, bon elle s'en fiche, l'UNRWA nous aide pas dans nos relations, parce qu'ils n'ont pas de budget. Moi, j'avais dit, au début j'étais très naïve, j'avais dit : « on va changer tous les candélabres de la ville, on va les envoyer là-bas ». Maintenant on sait qu'on ne peut pas. L'autre jour, on a sollicité une entreprise pour qu'ils nous donnent des bennes de poubelle, qui vont aller à la réforme, et qu'on peut encore réutiliser. Et finalement, on ne peut pas parce que tout est bloqué dans les ports et après ça ne passe pas. Et celui qui est destinataire, il faut qu'il paye, et Israël ne laisse pas passer. Du coup, on n'envoie rien, on est scotché, on ne peut rien faire. »²

Cet extrait d'entretien explique pourquoi la municipalité a dû renoncer à l'aide matérielle qu'elle souhaitait fournir dans le cadre de la coopération. Celle-ci a pris une forme davantage symbolique avec les visites réciproques de délégations, les témoignages d'amitié, puis les rencontres entre jeunes des deux collectivités.

¹ Nous avons consulté les comptes-rendus de ces réunions avec les élus et groupes politiques. Archive privée de l'association.

² Extrait de l'entretien avec Madame la maire, octobre 2007.

Section 2. Une coopération recentrée sur les échanges entre jeunes

Les jeunes ont été mis au centre de la coopération municipale à partir de 2005-2006 avec l'accueil d'enfants puis d'adolescents durant l'été. L'AFL a joué un rôle important dans la mise en place de projets élaborés avec des jeunes. L'Association pour la Formation et les Loisirs (AFL) est la principale structure associative subventionnée par la municipalité. Elle comptait vingt-six salariés au début des années 2000 puis dix-sept en 2005 : cette réduction d'effectif résulte de la baisse des subventions municipales (restriction budgétaire). Ce sont des animateurs et des formateurs, ainsi que des vacataires. Elle dispose d'un siège près du centre-ville, ainsi que de locaux dans d'autres quartiers (sud et nord). Elle mène des activités périscolaires avec les jeunes et propose des formations aux adultes (par exemple des cours de français et d'alphabétisation).

Le président de l'AFL, Marc, et le directeur, Bruno, ont accompagné la première délégation municipale qui s'est rendue au Mali à Koussané début 2003. Ils ont ensuite participé à une autre délégation à Kalandia, en septembre 2003, pour préparer un partenariat avec le Centre pour enfants. Ils ont acheté à l'Institut du monde arabe (IMA) à Paris des livres bilingues français-arabe pour un projet de bibliothèque qui permettrait un « échange et un apport mutuel »¹. Ces livres ont été choisis par des adolescents « stagiaires » (suivis par l'AFL dans le cadre des activités périscolaires) pour les offrir aux jeunes de Kalandia ; les mêmes ouvrages devaient servir de support pour des activités pédagogiques à Loresse.

Durant ce séjour, ils ont passé une journée dans le Centre pour enfants et ont participé aux activités telles que le dessin et l'aide aux devoirs. Ils ont observé de près le fonctionnement de ce Centre : Marc nous a expliqué avoir été impressionné par le dévouement des bénévoles malgré les conditions difficiles. A la suite de cette visite, ils ont envisagé un partenariat et invité deux jeunes animateurs à Loresse pour travailler sur des projets communs.

Ce partenariat consistait à développer les échanges linguistiques et culturels, préalables à la mise en place d'enseignement du français à partir de 2004. Des cours de français pour les enfants ont été assurés de façon expérimentale pendant un an, en relation avec le consulat de France à Jérusalem.

¹ Compte-rendu d'une réunion en mairie, daté d'août 2003. Document consulté dans les archives du service municipal des coopérations.

Les responsables de l'AFL ont participé à plusieurs réunions en mairie avec les élus en charge de la coopération. L'AFL est un des relais de l'action municipale en direction des jeunes de la commune. Elle encadre les jeunes les plus en difficulté scolaire et sociale, certains étant en situation de décrochage scolaire.

Nous avons interrogé le président de l'AFL, Marc, sur ses activités et son engagement dans la coopération.¹ On a fait sa connaissance à l'issue d'une réunion de l'association « Loresse Palestine » début 2005. Il s'occupe de la gestion de l'AFL de façon bénévole ; il est présent pour les loisirs des jeunes le mercredi et les congés scolaires.² Président de l'AFL depuis 2001, il est âgé de quarante-cinq ans. Il a été maire-adjoint (PCF) chargé de la démocratie locale de 1995 à 2001, mandat d'élu qu'il a effectué en plus de son activité salariée.³ Marié et père de trois enfants, il réside dans le centre-ville de Loresse.

Les coopérations internationales sont pour lui une opportunité pour inciter les jeunes à s'ouvrir au monde extérieur. Elles sont aussi un moyen pour mieux connaître la culture d'origine des populations migrantes de la commune.

« Pour la jeunesse et pour les adultes, pour les cours des stagiaires, on a adopté une position pour apprendre un peu à s'ouvrir aux autres. Et la coopération décentralisée est un outil pour leur apprendre aussi que, il y a des choses qui se passent ailleurs, et que c'est aussi bon de s'y intéresser et d'avoir un esprit aussi solidaire. »⁴

Une trentaine d'adolescents âgés de treize à dix-sept ans ont monté une exposition sur l'enjeu de l'eau en Israël-Palestine en mai 2004 dans les locaux de l'AFL. Cette exposition a été conçue en relation avec les coopérations menées par le Conseil général sur la gestion des ressources aquifères au nord de la Cisjordanie.⁵ Elle fait partie des activités de sensibilisation à la gestion de l'eau proposées par l'AFL, par exemple la visite d'une station d'épuration des eaux usées en région parisienne. L'exposition a été visitée par les familles et les amis de ces jeunes, et a été le support d'un débat public sur ce sujet.

¹ L'entretien a eu lieu dans un bureau à l'intérieur de son entreprise, le 15 avril 2005. Cette société (PME) est spécialisée dans la conception de maquette (prototype) industrielle ; elle est située dans une zone industrielle au nord de Paris. Marc nous a accueilli le matin habillé en bleu de travail au milieu de l'atelier composé de longues tables sur lesquelles sont disposées des machines et des planches de bois.

² La fonction du directeur est différente : il coordonne les activités sur le terrain et assure une présence continue.

³ Il s'est occupé de mettre en place les « commissions de quartier » pour que les habitants puissent s'exprimer sur les projets qui concernent la vie de leur quartier. Il s'est aussi occupé de la préparation du « contrat de ville ».

⁴ Extrait de l'entretien avec Marc, 15 avril 2005.

⁵ Une documentation sur ce sujet a été mise à disposition du public par Via le Monde (centre de ressources du Département) en particulier pour les scolaires.

Ces adolescents ont été invités à participer à des échanges épistolaires avec le Centre pour jeunes de Kalandia. Un groupe de huit adolescents a organisé la visite touristique à Paris d'une délégation accueillie en septembre 2004 : il leur a fait découvrir la ville en les accompagnant et leur servant de guides et d'interprètes. Marc précise que ces jeunes résident dans le centre-ville de Loresse, ce qui a permis une diversité dans la composition de ce groupe d'adolescents.

Les activités de l'AFL consistent à organiser des visites, monter des projets, pour permettre aux jeunes de sortir de leur quartier de résidence dans un cadre extra-scolaire.

« L'objectif c'est que les jeunes prennent conscience qu'il faut qu'ils s'en sortent par eux-mêmes, et que c'est pas en zonant, en restant dans la cité. Il faut qu'ils arrivent à sortir de la cité. Pour pouvoir rencontrer d'autres personnes, pour pouvoir s'en sortir quoi. »¹

L'AFL propose aussi de l'aide aux devoirs (accompagnement scolaire), des activités sportives, et des ateliers informatiques par exemple. La principale activité en soirée pour les jeunes est l'aide aux devoirs, tandis que le mercredi est consacré à l'animation pour les enfants, ainsi que durant les congés scolaires. Les jeunes qui viennent pour faire leurs devoirs se retrouvent entre pairs : l'AFL leur offre un espace de sociabilités en dehors du cadre scolaire. Ils profitent des locaux pour être entre eux sous la responsabilité d'adultes mais tout en étant libres de leurs activités.

L'AFL s'adresse à tous les jeunes de la ville : certains sont en décrochage et proviennent de milieux sociaux très modestes. Elle encadre ces jeunes, l'éducation populaire étant une mission dévolue aux associations. Marc évoque les difficultés éprouvées à se faire accepter dans certains quartiers, en particulier par les jeunes d'origine maghrébine ou africaine : ces quartiers sont marqués par une forte ségrégation sociale.

Les coopérations municipales sont une opportunité pour transmettre des valeurs à des jeunes qui ont besoin de repères. Marc considère qu'elles peuvent contribuer à renforcer la citoyenneté locale par l'ouverture aux autres.

« Moi, ce que je veux, c'est que les jeunes, par la Palestine, qu'ils puissent se dire que leur petit problème, c'est bien, mais il faut savoir aussi se battre pour pouvoir les surmonter. Tu peux pas te laisser aller. Il faut se battre. Et ces gens-là, c'est une belle preuve de se battre, parce qu'ils se laissent pas faire. On essaie de les annihiler, mais en fait ils sont toujours fiers en plus, ils relèvent la tête malgré tout. Donc je veux me servir de la Palestine pour ça, je veux me servir aussi de la Palestine pour dire que "on ne peut pas vivre que sur soi-même". Tu ne peux pas être individualiste et pas faire attention aux autres. Et ça t'apprend aussi à savoir qu'il y a d'autres personnes qui

¹ Extrait d'entretien avec Marc, avril 2005.

vivent différemment de toi, et c'est pas pour ça qu'elles sont contre toi, que c'est des cons quoi. Il faut savoir comprendre aussi les gens. Il y a plusieurs aspects en fait. C'est déjà de devenir autonome, et de devenir solidaire aux autres. »¹

L'AFL a fortement investi le partenariat avec le Centre pour jeunes de Kalandia : les échanges se sont développés à partir de 2004 avec une correspondance par internet et par courriers. L'AFL a accueilli une jeune responsable de ce Centre durant une semaine pour des activités avec les enfants. Plusieurs salariés de l'association ont séjourné à Kalandia, notamment le responsable de la formation et celui de l'animation. Ils s'y sont rendus pour observer le fonctionnement de ce Centre et échanger au sujet des pratiques professionnelles.

De grandes photographies plastifiées de la vieille ville de Jérusalem et des habitants de Kalandia ont été exposées temporairement dans les locaux de l'AFL (le hall d'accueil, la salle de réunion). Elles ont été prises lors du séjour des responsables en septembre 2003. Des affiches ont été rapportées de ce voyage et exposées dans les escaliers et couloirs. Cette décoration a été conçue pour sensibiliser les employés et les usagers, ainsi que les visiteurs accueillis dans les locaux de l'association.

L'AFL a aussi exposé une grande fresque (quatre mètres sur deux mètres cinquante) réalisée par les enfants accueillis l'été 2005 dans les centres de vacances. Ceux-ci y ont dessiné les souvenirs qu'ils voulaient laisser aux habitants (des dessins évoquant leur pays ainsi que des messages d'amitié).

Marc a expliqué la crainte que son engagement en faveur des habitants de Kalandia le conduise à nourrir des opinions anti-israéliennes, voire anti-juives. Il a exprimé durant l'entretien ce dilemme moral et intime :

« Et la grande crainte que j'avais est que j'ai vécu une partie de mon enfance à S., et à cette époque-là, il n'y avait pas encore d'école juive, et tous mes copains ils étaient en école publique et j'étais au collège avec eux. Et c'était de très bons amis, et c'est toujours de très bons amis. Et ma grande crainte était de devenir pro-palestinien et anti-Juif, alors que j'ai vécu avec des juifs constamment. Je ne me suis même pas posé la question de haine entre les Arabes, parce que j'aime aussi tout ce qui est Maghreb, j'aime bien le désert, j'adore le désert. Donc, ça ne me venait pas du tout à l'idée qu'il pouvait y avoir, j'étais crédule quoi. Donc ma grande crainte en partant en Palestine c'est de revenir en me disant que je vais mettre tout ça sur le dos des Juifs. Et j'étais heureux d'en revenir en me disant que le problème en fait, c'est le gouvernement. Car les Juifs, ils vivent très mal, rien que de voir leur maison avec des barreaux à toutes les fenêtres, de vivre comme ça dans la peur, dans l'angoisse, c'est pas une vie quoi. D'autre part j'ai rencontré des jeunes filles sur place, des militantes pour la paix. (...) Je n'ai jamais vu des militantes pareilles quoi ! Elles donnent tout quoi ! Et il faut savoir que quand on est militant là-bas, on devient

¹ Extrait de l'entretien avec Marc, 15 avril 2005.

quasiment traîtres à la patrie. Ils reçoivent des coups de fil en pleine nuit pour les emmerder, c'est très difficile. Le moindre garçon ou fille qui refuse de faire son service militaire, derrière il a énormément de mal à trouver du travail car il n'a pas fait son service militaire. On ne se rend pas compte de la pression exercée par le peuple, le peuple juif qui vit en Israël. »

Encadré 8.2. Un engagement chrétien

Marc est membre du PCF mais il est aussi catholique pratiquant. Il a été membre de la JOC puis de l'ACO (Action catholique ouvrière). Il est originaire d'un village de la région francilienne où sa mère travaillait comme couturière, et son père ébéniste est issu d'une famille d'agriculteurs. Ce dernier s'est ensuite reconverti dans la chaudronnerie et il s'est employé aux usines Renault et Chausson en banlieue parisienne. Marc a suivi un CAP de modelage pour travailler dans la conception automobile. Employé dans une PME, il a collaboré à la mise au point de prototypes industriels car les travaux destinés à la fonderie se délocalisaient. Il a ensuite dirigé une micro-entreprise de conception industrielle durant plusieurs années. Il est redevenu salarié pour avoir davantage de temps libre et un revenu plus stable. Il a séjourné plusieurs fois à l'étranger pour rencontrer ses clients et ses fournisseurs.

Membre de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) dont il fut trésorier fédéral, il a épousé la présidente de la même fédération. Son épouse a été infirmière en hôpitaux puis pour l'éducation nationale. Son beau-père a été délégué syndical CFDT dans la métallurgie.

L'action municipale pour la jeunesse a été au centre du partenariat avec Kalandia. En effet, cette coopération a été recentrée sur les échanges culturels entre jeunes des deux collectivités. Elle a été justifiée par la construction de liens durables entre les deux populations avec l'accueil régulier chaque année d'enfants puis d'adolescents. Ceux-ci ont été considérés comme les principales victimes du conflit et les plus vulnérables. On peut se demander pour quelle raison la municipalité a voulu accueillir des adolescents (15-18 ans) à partir de l'été 2006 et non plus de jeunes enfants comme en 2005. Le maire a justifié ce choix durant l'entretien (octobre 2007) :

« Vous savez que depuis 3 ans, on avait décidé de faire venir des petits enfants du camp. Puis il s'est avéré que ce n'était pas aussi intéressant que ça en termes de retour, parce que un échange, il faut que ça aille dans les deux sens. Donc les enfants, les petits, ce n'était pas très intéressant. C'était bien pour eux. Mais pour nos amis d'ici qui ont accepté de prendre des enfants de là-bas,

et puis qu'on les fasse partir en colonies, ensemble ceux d'ici et ceux de là-bas. On les a envoyés en colo ensemble. On les a récupérés, mais après ils n'ont pas tissé de lien suffisant, parce qu'ils étaient trop petits pour correspondre.

Pour continuer...

Voilà, pour que ça devienne vraiment des liens de l'amitié. Donc on a trouvé que c'était pas terrible comme façon de faire. C'était très bien, les parents étaient ravis, tout ça. Mais c'était pas, l'après n'était pas bon. Donc du coup maintenant, on a décidé de prendre des plus grands, des plus grands pour leur montrer que il y a une autre vie qu'on peut construire, je ne dis pas qu'on est un modèle, bien évidemment, enfin entre ce qu'ils vivent là-bas et ce qu'on vit ici, la liberté n'est pas la même. Donc pour leur montrer qu'il peut y avoir d'autres choix que celui de l'affrontement, de la guerre. Donc nous maintenant on accueille des jeunes, depuis trois ans l'été, en relation avec l'association « Loresse Palestine pour la paix » et puis le service municipal de la jeunesse. Donc là on va aussi essayer de travailler avec Kalandia pour préparer leur arrivée au mois de juillet-août.

Donc ces jeunes-là sont plus âgés que les premiers qui étaient reçus...

Voilà, ils ont 16-17-18 quoi. Et en trois ans on a réussi aussi à faire la mixité, parce que au début ils voulaient nous envoyer que des garçons. Et puis là on arrive à la parité. Et vous savez c'est dur ! [dit avec force] Nous on n'a pas affaire à, c'est pas aussi logique que ça ! D'abord parce que sûrement que les papas ou les mamans ne laissent pas partir leur fille comme ça, c'est pas culturellement, c'est pas comme, on en n'est pas encore là. Nous on le voit bien ici, on a de plus en plus de mal à faire partir les petites filles d'issues de l'immigration, dans les colonies, dans les classes de découverte. Ils les laissent pas partir hein. Faut qu'on lutte quoi ! »

Les projets de coopération ont évolué en fonction des attentes et des objectifs poursuivis. La municipalité a escompté des résultats de son action qu'elle adapte par tâtonnements. La maire souligne le problème de la composition des délégations de jeunes qui sont au départ masculines, à l'instar de celles des responsables de Kalandia accueillis à Loresse. Les filles ont intégré les échanges dans le cadre du partenariat suite aux demandes de la municipalité qui défend des valeurs : la parité, l'égalité entre les sexes.

Au moment de l'entretien, la maire se préparait à une nouvelle délégation (novembre 2007) avec son directeur de cabinet et son adjointe en charge du service municipal de la jeunesse. Cette délégation d'élus organisée par l'AJPF prévoyait un séjour à Kalandia pour élaborer les projets de coopération pour l'année suivante. La présence de l'adjointe déléguée à la jeunesse

indique la priorité donnée à cette question pour la coopération. L'action en direction de la jeunesse et de l'enfance est devenue le principal axe du partenariat entre les deux collectivités.

Celui-ci est alors conçu comme un échange mutuel : les responsables de Kalandia demandent à accueillir des jeunes Loressois pour des séjours linguistiques et culturels ; ils envisagent la coopération comme un « jumelage » impliquant une relation de réciprocité entre partenaires égaux.

Encadré 8.3. Défendre une « cause » dans le cadre des coopérations

Le directeur de cabinet du maire, Patrick, nous a expliqué pourquoi la coopération avec Kalandia se distingue de celle avec le Mali. Selon lui, cette action ne se réduit pas à une aide extérieure au développement : il s'agit d'un problème politique avant tout. Tandis que les projets avec le Mali sont conçus avec les habitants, surtout les jeunes, dans le cadre de séjours solidaires et de chantiers de développement.

Âgé de 41 ans, Patrick s'est impliqué dans ce projet municipal depuis le début, et a pris en charge le service des coopérations qui a perdu son chargé de mission en 2005. Il s'est rendu en Israël-Palestine en novembre 2007 avec une délégation d'élus organisée par l'AJPF pour évaluer les besoins sur place et rencontrer les partenaires. Ce séjour l'a beaucoup affecté : il en parle longuement durant l'entretien.¹ Il correspond régulièrement par Internet avec Kalandia, notamment avec un jeune palestinien anglophone.

Patrick a collaboré avec plusieurs associations de la ville pour concevoir les projets de coopération, en organisant plusieurs événements : la Semaine de la solidarité internationale et les Assises de la ville. Il a d'abord travaillé pour le Conseil général où il était en charge des coopérations internationales et des échanges de jeunes (« passeports-monde »). Il s'est spécialisé dans le montage de projets de coopération. Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises durant l'enquête, lors de conférences ou de « réunion de travail » en mairie : il occupe une position centrale au sein de la municipalité.

« Le but, c'est que on réfléchit avec les jeunes au projet. Pas on dit : il y a un projet, il faut des jeunes pour le remplir. Voilà, qu'est-ce qu'on fait comme projet qui peut intéresser ? Il y a deux sortes de projet effectivement : la Maison de la jeunesse, c'est une demande ; t'as dû voir ça dans les archives. L'agent

¹ C'est son premier séjour dans cette région et il a découvert la situation à Kalandia. Il en est revenu indigné et révolté.

de développement local sur place [au Mali] qui nous fait des rapports réguliers. Il nous dit : nous, on a des priorités. Donc ça peut donner un chantier jeunesse. En même temps, il y avait un groupe de quatre ou cinq jeunes de toutes origines qui étaient intéressés par travailler avec, dans le cadre des activités que propose le service municipal de la jeunesse. Dès qu'on parle coopération, paix, ouverture vers le monde, c'est vraiment des thématiques qui intéressent les jeunes. Tu leur parles boulot, transport, t'auras moins de monde qui vient. Après t'as des projets que les jeunes ou moins jeunes veulent mettre en place. Ce sont des jeunes filles [originaires] de Koussané. Mais nous, ce qu'on va vouloir faire à un moment, c'est qu'elles ouvrent la porte pas seulement aux jeunes de Koussané. "Comment je montre à mes camarades de lycée, ou de fac, ou de quartier, d'où je viens ?" C'est pour ça que souvent on fait des expositions, pour que les gens comprennent à quoi servent les coopérations.

Sur la Palestine, bon là c'est directement avec nos amis palestiniens qu'on a vu comment travailler. Il n'y a pas de migrants palestiniens à Loresse. Il y a l'association « Loresse Palestine ». On n'est pas sur la même démarche du tout que pour le Mali. On est sur une double démarche : une démarche de solidarité et une démarche politique plus forte que sur le Mali. Deux peuples, deux pays, frontières de 1967. Autant sur la Palestine, tu as dû voir qu'on était parti sur un centre pour enfants, pour adolescents, sauf que ça se télescopait avec le budget de la coopération avec le Mali, et ça faisait sortir une enveloppe budgétaire trop importante. Donc comment on fait pour trouver une autre porte de travail en commun ? En plus, en parlant régulièrement avec nos amis palestiniens, en allant sur place, on voit que tout ce qui est infrastructures, ce n'est pas un manque chez eux. On était en Palestine, j'ai vu que les maisons se construisent à tous les coins de rue, un immeuble qui se construit, ce n'est pas le problème chez eux. En parlant avec eux, c'est plus l'ouverture sur le monde. Qu'on leur laisse la porte ouverte, la fenêtre ouverte, tout béant comme ça, pour qu'ils puissent parler de la réalité qu'ils vivent, de la question politique, de leur situation. Donc on s'est dit que l'échange des jeunes c'est bien, même si la première année on a tapé trop jeune avec des petits, et là c'était pas la bonne idée. Alors que là régulièrement ils discutent avec leurs copains palestiniens par Hotmail, MSN, ils discutent, continuent les échanges et permettent une fenêtre ouverte. Avec des projets qui vont évoluer : on le souhaite, les amis de Kalandia le souhaitent également. Il y a eu des demandes pendant la délégation de la semaine passée. On va étudier pour voir comment travailler ensemble. Sur la formation d'éducateurs sportifs. Nous ce qu'on veut c'est un projet qui aille dans nos prérogatives : à Kalandia, on a le centre infantile et le centre multi-accueil. Le centre pour enfants, il travaille bien, ils ont des partenaires qui les aident financièrement. Le centre pour adolescents, c'est plus compliqué. Ils voulaient faire une salle de sport, c'était le but du projet. Sauf que c'était une demande budgétaire trop importante pour nous. C'est ce que je reprocherais à X quand elles ont monté le dossier : d'avoir été trop gourmandes, et de faire des promesses inconsidérées. On ne peut pas donner 80 000 euros pour le Mali et 80 000 euros pour la Palestine, en quelques années. C'est pas possible, ça ne passera pas. Déjà en conseil municipal, quand on engage des frais pour la Palestine, ça ne passe pas forcément. Les Verts ont posé la question : pourquoi trois

personnes en délégation ? C'est de la gabegie financière.¹ Alors que, par rapport aux discussions qu'on a eues avec eux, c'était pas du tout gabegie. »²

Section 3. Des projets autonomes portés par les associations

L'association « Loresse Palestine » est devenue un *opérateur de projets* qui affirme un rôle autonome à l'égard de la municipalité. Elle a initié de nouvelles coopérations qui valorisent la compétence de ses membres : elle s'est spécialisée dans le montage de projets en diversifiant ses relations et partenariats. Elle a obtenu un statut d'ONG en ouvrant un bureau permanent à Kalandia. L'association a survécu à la disparition de sa fondatrice et s'est transformée pour pérenniser son action.

La nouvelle présidente de l'association depuis 2006 est Nadine, professeur des écoles, âgée de trente-huit ans. Elle a enseigné dans une école située dans la partie sud de Loresse, puis dans une autre école élémentaire située au nord de la ville. Elle a ensuite rejoint le principal collègue de la partie nord de cette commune : elle y enseigne à des élèves primo-arrivants (classes d'adaptation pour des enfants récemment installés en France). A l'instar de Roseline, elle est multi-positionnée dans l'espace associatif local : membre du PCF, du MRAP, et syndiquée au SNUIPP.

Elle s'est rendue à quatre reprises à Kalandia en l'espace de trois ans (2005-2007). Elle réside à chaque séjour chez la présidente du Centre des femmes, à son domicile où elle est accueillie dans l'ambiance familiale du foyer. Durant l'entretien (mars 2007), elle a expliqué que son premier séjour d'une semaine a été le déclencheur de son engagement : la découverte de la situation sur place l'a amenée à s'investir davantage dans la longue durée. Elle en a fait une priorité par rapport à ses autres dévouements militants (MRAP).³

Anglophone, elle fait un usage intensif du téléphone en utilisant des cartes prépayées ainsi que de l'Internet pour communiquer avec ses partenaires. Elle dialogue régulièrement par MSN

¹ Le groupe « Les Verts et associatifs » est dans l'opposition municipale ; il compte quatre élus au conseil municipal.

² Extrait de l'entretien avec le directeur de cabinet du maire, le 27 novembre 2007.

³ L'entretien avec Nadine s'est déroulé le 31 mars 2007 à son domicile. Elle habite avec son conjoint dans un pavillon situé dans un village du Val d'Oise à vingt kilomètres environ de Loresse.

(messagerie instantanée) avec un jeune palestinien qui tient un Web-café et accompagne les adolescents invités chaque été depuis 2006 par la municipalité pour séjourner un mois en France. Nadine a assisté un jour en direct à une intervention de l'armée à l'intérieur de Kalandia car son interlocuteur avait orienté la webcam vers la rue. Elle se tient régulièrement informée de l'évolution de la situation sur place grâce aux relations personnelles nouées avec certains habitants de cette localité.

Nadine s'est rendue à Kalandia en avril 2006 avec « deux copines » durant les congés scolaires. Elle a voyagé munie d'un gros bagage pour transporter au retour vingt-cinq kilos de broderies et d'autres produits artisanaux. Elle a rendu compte de son séjour aux membres de l'association lors d'une réunion. Elle a montré des photographies de la coopérative de femmes où celles-ci posent debout en costumes traditionnels. Elle a aussi présenté un livre en arabe du caricaturiste Nagi Al Ali rapporté de son séjour, en expliquant vouloir agrandir certains des dessins pour les afficher avec le logo de l'association et une traduction en français.¹ Elle a montré aux autres son intérêt pour la culture palestinienne et l'expression artistique.

Nadine a voulu développer les échanges scolaires entre les écoles de Loresse et celles de Kalandia, dans le cadre du partenariat de la Ville. Elle a organisé fin 2007 une délégation composée d'enseignants qui ont visité des écoles et rencontré des responsables au ministère de l'éducation à Ramallah. Cette délégation a été reçue par le directeur général des relations publiques et internationales, et par la responsable du service des relations internationales. Ces deux responsables ont présenté le fonctionnement du système éducatif palestinien, ses difficultés liées à la croissance démographique (hausse de 5 % d'élèves par an) et à l'occupation (bouclages, check-points). Ils ont insisté sur les projets de coopération internationale : les échanges d'étudiants et d'enseignants. Une dizaine d'écoles entretiennent des échanges internationaux que le ministère souhaite développer en facilitant la mise en relation entre les partenaires. Cette rencontre a fait l'objet d'un long compte-rendu diffusé aux membres de l'association. Les échanges scolaires et le soutien aux écoles s'inscrivent dans le cadre de l'aide extérieure au développement local. Ce projet répond à la politique de coopération que la municipalité défend et promeut.

¹ Nagi Al Ali est un célèbre caricaturiste palestinien qui a vécu au Liban et au Koweït où il a exercé pour différents journaux. Menacé dans ce pays pour ses critiques contre les régimes autoritaires des Etats arabes, il s'est réfugié à Londres où il fut assassiné en 1987.

Encadré 8.4. Un pluri-engagement dans l'espace local

Nadine est issue d'un couple de commerçants qui tient une biscuiterie artisanale en banlieue parisienne. Titulaire d'un certificat d'étude, son père a travaillé dans l'exploitation agricole de ses parents en Corrèze, puis s'est employé comme cheminot avant de rejoindre la petite entreprise familiale de sa belle-mère. Il a été appelé en Algérie pour son service militaire pendant la guerre d'indépendance. Cette expérience traumatique a entraîné une politisation qui s'est traduit dans l'adhésion au PCF au retour en France. La mère de Nadine est titulaire d'un CAP d'aide-comptable ; membre du PCF, elle a été adhérente d'associations de parents d'élèves.

Nadine enseigne à Loresse à des élèves primo-arrivants (enfants étrangers récemment installés en France).¹ Professeur des écoles, son conjoint prend aussi en charge les élèves non francophones dans deux écoles primaires de Loresse.

Nadine parle l'espagnole couramment car sa famille maternelle est originaire d'Andalousie. Elle a été membre active de l'UNEF durant ses études universitaires (elle est licenciée en mathématiques). Membre du MRAP, elle est marraine de deux femmes africaines sans-papiers.

Cette biographie montre que la présidente de l'association est engagée par ailleurs en faveur de la cause des migrants : dans le cadre scolaire (son activité professionnelle) et sur le terrain associatif. On a déjà constaté que ces dévouements entretiennent des proximités : certaines associations sont investies pour ces causes qui ont une dimension humanitaire et politique (le MRAP, la LDH, la Cimade, par exemple).

Nadine a connu des relations difficiles avec le nouveau maire socialiste élu en mars 2008 à Loresse. Cependant, ce dernier n'a pas remis en cause la coopération avec Kalandia qu'il a au contraire poursuivie. La municipalité a continué d'accueillir des adolescents chaque été, et elle a maintenu son soutien à l'association pour son partenariat avec la coopérative artisanale des femmes. Toutefois, le maire a affiché des désaccords au sujet de cette coopération qui devrait inclure selon lui une collectivité israélienne. Il a refusé de prendre parti en faveur d'un camp en particulier, et n'a pas souhaité une relation exclusive avec Kalandia.

¹ Le nombre de primo-arrivants a fortement augmenté dans l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis durant les années 2000. La population étrangère concerne 21 % des ménages dans le département, taux élevé par rapport à la moyenne de la région (en 2010).

Il a défendu sa conception de la coopération à plusieurs reprises, en particulier lors de l'inauguration de la nouvelle école primaire en 2008. Il avait déjà expliqué son opinion en avril 2007 lors d'une rencontre avec une délégation de femmes de Kalandia au siège de la section socialiste de la ville. Il avait affirmé que cette coopération devait servir la paix avant tout, et promouvoir le dialogue avec des partenaires israéliens. Cette proposition n'a pas emporté l'adhésion des femmes palestiniennes défiantes à son égard : elles ne voulaient pas d'un partenariat qui les associerait avec une collectivité israélienne.

Encadré 8.5. Un rôle d'interpellation des élus locaux

Lors de son séjour en avril 2007, la délégation de quatre femmes palestiniennes a demandé de rencontrer les différents groupes politiques de la ville pour interpellier les élus au sujet de l'avenir de la coopération. Nous avons assisté à ces différentes réunions qui ont mis en évidence une situation de malentendu réciproque. Ces rencontres ont eu lieu au siège local de chaque parti politique (socialiste, communiste, les Verts). Accompagnées par certains membres de l'association, ces femmes ont interpellé les élus locaux au sujet de la politique étrangère de la France : elles supposent que ceux-ci ont une responsabilité ou une influence dans ce domaine. Ces élus sont considérés comme représentant leur parti politique sur le plan national. Ils ont répondu que cela n'entrait pas dans leur champ de compétences.

L'engagement municipal dans la coopération s'est maintenu dans la longue durée, à l'instar des anciens jumelages de la ville. Treize élus municipaux (sur un total de trente-cinq) se sont rendus au moins une fois à Kalandia de 1999 à 2008, dont sept communistes, quatre socialistes, un Verts et un MDC. L'association a joué un rôle important pour impliquer ces élus : par exemple, Marc a invité le maire-adjoint (socialiste) délégué à la politique de la ville à prendre part à une délégation en 2006 ; ce dernier a été élu maire en 2008. Un responsable du ministère des Affaires étrangères a cité Loresse comme un exemple de « coopération constructive » conduite par une collectivité locale française, lors d'une conférence européenne à Venise en septembre 2008.¹

¹ Voir le compte-rendu de la conférence européenne des collectivités locales engagées pour la paix au Proche-Orient, à Venise, 25-27 septembre 2008.

Marc a quitté la direction de l'AFL en juin 2005 et s'est impliqué davantage dans l'association « Loresse Palestine » dont il a pris la présidence fin 2008. Celle-ci a développé de nouveaux projets à cette période (2008-2010). Elle a soutenu une coopérative de fabrication artisanale de sandales en fournissant une assistance pour la commercialisation et l'importation en France de ces produits artisanaux. Elle s'est spécialisée dans la coopération technique dans le domaine de l'environnement et de l'économie circulaire : elle a conçu des procédés innovants pour le recyclage et le traitement des déchets. Elle a noué de nouveaux partenariats avec des ONG intervenant dans les territoires palestiniens pour élargir son action avec l'appui de bailleurs de fonds. En effet, elle a obtenu en 2010 un statut d'ONG en étant accrédité auprès de l'Autorité palestinienne : ce statut juridique lui a permis de recevoir des subventions internationales versées par des organismes publics ou privés. L'association a ouvert un bureau à Kalandia avec un représentant permanent sur place.

On a réalisé un second entretien avec Marc en juillet 2010 à son domicile. Il nous a expliqué les nouveaux projets portés par l'association, et précisé que ses activités professionnelles ont évolué à cette période : il a pris davantage de responsabilités dans son entreprise pour coordonner la production à l'échelle du groupe industriel. Sa société s'est en effet rapidement développée en acquérant d'autres PME, et s'est placée à la pointe de ce secteur d'activité (conception de maquettes industrielles). Marc nourrit à ce moment le projet de quitter Loresse pour s'installer à Paris et se rapprocher de son lieu de travail.

Encadré 8.6. Tourisme solidaire et séjours de découverte

Marc a séjourné deux mois au Maroc et en Tunisie dans le cadre de vacances familiales l'été 2000. Il parle de son goût pour le Maghreb, pour le désert du Sahara qu'il a exploré durant une longue traversée. Il explique sa passion pour le patrimoine ancien des villes visitées.

« J'ai visité Jérusalem, qui est une ville extraordinaire, moi j'ai rarement vu une ville où tu as autant de choses historiques. Moi qui suis amoureux des vieilles pierres et tout ça, quand tu vois l'église de la natalité, qui touche la mosquée, la mosquée qui colle le mur des lamentations en bas, je ne vois pas comment on peut séparer Jérusalem. Automatiquement si tu essayes de séparer, tu auras des gens qui seront lésés, ce n'est pas possible. Jérusalem, ça doit être une ville pour moi internationale. »¹

Marc privilégie les vacances à l'étranger plutôt qu'en France à cette période. Il consomme des produits importés d'Orient depuis son séjour en Israël-Palestine en 2003. Il utilise de l'huile

¹ Extrait d'entretien avec Marc, avril 2005.

d'olive palestinienne pour la cuisine, et prépare des plats orientaux tous les dimanches en famille. Un bougeoir israélien à six branches, rapporté de ce séjour, est exposé à son domicile.

Marc a organisé en 2006 un séjour en Israël-Palestine auquel ont pris part le maire-adjoint (socialiste) délégué à la politique de la ville¹, le directeur de son entreprise de conception industrielle, un responsable syndical de la ville, et deux membres de l'association. Ce long séjour (dix jours) a comporté un programme de visites chargé auprès de différentes institutions (consulat de France, Centre des enfants, Centre des femmes, Centre de santé) pour développer les projets de coopération. Marc en est revenu avec de nombreuses photographies qu'il a montrées aux membres de l'association lors d'une réunion. On y voit la vieille-ville de Jérusalem, de nombreux paysages et la mer morte. Plusieurs journées de ce séjour ont été consacrées à des visites dans les centres historiques de Jérusalem, de Naplouse et de Jéricho, villes très anciennes dont le patrimoine culturel et religieux est réputé.

Des enquêtes statistiques ont montré que le tourisme culturel à l'étranger dans le cadre de longs séjours est une pratique minoritaire, surtout associée aux cadres, professions intellectuelles et aux professions libérales, mais qui se développe et se diffuse dans l'ensemble des milieux sociaux.²

Favoriser les échanges culturels dans le cadre de la coopération

Une autre institution culturelle de la ville a été impliquée dans la coopération : le Centre culturel communal. Celui-ci a relayé auprès des habitants le partenariat porté par la municipalité. Fondé en 1969, ce Centre culturel dispose d'un grand local près du centre-ville. Il compte trente associations adhérentes (dont un photo-club, un club d'échecs, un groupement d'artistes, etc.) ainsi que des membres individuels (le Centre culturel a un statut d'association). Il emploie des salariés et des bénévoles, et propose des activités et des loisirs destinés aux habitants. Il organise des expositions d'art (peinture, sculpture), ainsi que des sorties et voyages de découverte à l'étranger (Asie, Europe, Amérique). Il propose des ateliers d'art (dessin, peinture, vitrail) mais aussi des ateliers de langue (anglais, français, alphabétisation)³, et

¹ Il est le troisième adjoint au maire, et le conseiller général du Canton. Il fut élu maire lors des municipales en mars 2008.

² Cf., Saskia Cousin et Bertrand Réau, *Sociologie du tourisme*, Paris, La Découverte, 2009, p. 35-41.

³ Ces ateliers ont lieu le soir au centre-ville, à la différence des formations proposées par les centres socio-culturels. La population visée n'est pas la même que celle qui fréquente les structures situées au nord et au sud de la ville.

organise une brocante annuelle qui est un événement festif important pour la ville, avec environ sept cents exposants.

Le Centre culturel facilite la communication entre habitants : il publie un bulletin trimestriel (« La gazette du Centre culturel ») annonçant les activités et offrant une tribune d'expression aux associations.¹ Il assure un rôle d'animation du centre-ville ancien, gérant un lieu de festivités, « La Guinguette », espace de restauration et salle de spectacles, situé au centre près de la place du marché.

Nous avons découvert ce lieu lors d'une fête mensuelle, un samedi midi, en avril 2007. Une délégation de quatre femmes de Kalandia fut invitée à La Guinguette pour rencontrer les habitants lors d'un moment convivial. Sa présence a été annoncée par les animateurs au micro et a été chaleureusement applaudie par les participants. Ces femmes ont été invitées à goûter un plat traditionnel et des huîtres qu'elles découvraient pour la première fois. Elles avaient tenu un stand le matin même au marché pour vendre des broderies et faire connaître leur artisanat. Le Centre culturel avait annoncé cette visite dans son bulletin en publiant une tribune de l'association ayant invité cette délégation.²

Le président du Centre culturel (depuis 2002) est l'un des responsables de la section communiste de la ville ; il est membre de l'association « Loresse Palestine » depuis sa création. Il participe à certaines réunions, et nous l'avons rencontré dans ce cadre. Il est un acteur multi-positionné, membre de différentes institutions de la ville : il fut membre du conseil d'administration de l'AFPAD (Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit), et responsable d'une association locale de commerçants. L'AFPAD a été ouverte en 2001 dans le centre-ville afin de conseiller les habitants pour les démarches administratives, les problèmes juridiques et les litiges.³

Jacques est investi depuis longtemps dans la vie culturelle locale.⁴ Il a été agent commercial pour une société opérant à l'international dans le secteur des matières premières et des produits agricoles, ce qui l'a conduit à séjourner souvent à l'étranger. Cette entreprise ayant connu des difficultés, il s'est reconverti pour reprendre une librairie située au centre-ville (en 1995). Il a

¹ Ce bulletin est édité à douze mille exemplaires par numéro en 2007.

² La gazette du Centre culturel, avril 2007, p. 6.

³ Le MRAP a longtemps assuré une permanence juridique dans les locaux de l'AFPAD au centre-ville.

⁴ Nous avons réalisé un entretien avec Jacques dans le jardin du Centre culturel communal en juin 2010. Il est né en 1947 et installé dans la commune voisine de S. depuis 1950. Sa famille maternelle possédait une exploitation agricole en Bourgogne tandis que son grand-père paternel était ouvrier en usine dans la même région. Son père a été employé d'une société de distribution agricole et a adhéré au PCF dont il fut membre du comité central et responsable fédéral.

animé avec sa conjointe (attachée territoriale à la mairie) un espace culturel avec une galerie d'art (sur ses fonds propres). Il a invité des artistes de la commune pour des expositions, et précise que plusieurs parmi eux sont originaires de pays africains et asiatiques.¹ Il a organisé plusieurs « circuits de découverte » à l'étranger (Viêt-Nam et Chine par exemple) depuis qu'il préside le Centre culturel communal.

Il nous a expliqué comment il a organisé en avril 2010 une délégation (quatorze membres) composée de responsables du Centre culturel, d'artistes et d'enseignants en Art (musique, arts plastiques). Celle-ci devait séjourner une semaine en Israël et dix jours en Cisjordanie pour rencontrer des institutions culturelles locales.

« On a un projet important, sans être pionnier puisque ça c'est déjà fait. On souhaite organiser en 2011 une semaine de la culture au service de la paix, qui verrait voisiner des artistes israéliens et des artistes palestiniens. Dans les domaines de la peinture, sculpture, musique et cinéma. Donc on a pris des dizaines de contacts tant à Tel-Aviv, Jérusalem, Jaffa, avec des artistes israéliens et des artistes palestiniens, pour élaborer le projet avec eux. Le soumettre ici après en avoir fait l'évaluation économique, financière. Les israéliens estiment que dans leur majorité les artistes en Israël sont des progressistes, pacifistes. Donc on a cette chance de pouvoir rencontrer pas mal d'artistes israéliens qui soutiennent les mêmes valeurs que nous. (...) Ce serait plus facile de prendre les artistes israéliens et palestiniens qui vivent en France. Mais ça modifie la démarche. D'autant que c'est un projet qu'on monte avec « Loresse Palestine ». Alors ça ne fabrique pas des sandales. Mais ça a un autre impact. (...) Le programme était de passer une semaine en Israël et dix jours en Cisjordanie, mais c'est tombé à l'eau. C'est reporté en mars prochain. On ne veut pas élaborer pour les autres mais le faire avec eux, pour les mobiliser. »²

Ce projet s'inspire des échanges culturels et artistiques de la ville dans le cadre des jumelages. Par exemple, des artistes de Loresse ont été exposés à Rüdersdorf, et en retour des artistes allemands ont montré leurs œuvres en mairie.³ Les échanges se font aussi à travers le photo-club qui promeut l'art photographique et expose les œuvres de photographes anglais (Braintree) ou allemands. Jacques a été membre du Comité de jumelage en tant que responsable du Centre culturel. Il s'est rendu plusieurs fois à Rüdersdorf dans le cadre du jumelage, conçu à l'origine pour défendre la « culture de la paix ». A l'instar des jumelages, la coopération avec Kalandia est justifiée par des valeurs, celles du groupe communiste local.

¹ La municipalité a signé une convention avec l'Etat (ministère de la Culture) pour accueillir des artistes qui ont obtenu l'asile politique en France.

² Extrait d'entretien avec Jacques, juin 2010.

³ Journal municipal, n° 24, février 2002. Un long article présente les coopérations culturelles avec Rüdersdorf.

Plusieurs institutions socioculturelles ont été impliquées dans la coopération municipale : les Centres sociaux, l'AFL, le Centre culturel communal, la médiathèque, certaines écoles. Chacune a développé des projets spécifiques en fonction des attentes et des intérêts de ses membres. L'engagement dans la coopération répond à une volonté de *promotion culturelle* pour les habitants. Cette coopération met en valeur le plurilinguisme, les séjours de découverte, l'ouverture au monde : elle est une opportunité pour un investissement international. Anne-Catherine Wagner a parlé d'une « bonne volonté internationale » pour désigner les formes d'investissement dans les réseaux d'entraide transnationaux.¹ Cette expression fait référence à la « bonne volonté culturelle » qui caractérise le rapport à la culture légitime des catégories moyennes issues des classes populaires.²

¹ Cf., Anne-Catherine Wagner, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2007, p. 77. « Les dispositions internationales des syndicalistes ne sont pas celles des dirigeants. Elles ont souvent été construites dans des socialisations militantes et s'inscrivent dans des convictions idéologiques et politiques. L'expérience de l'exil ou de l'immigration, les traditions internationalistes de familles communistes ont forgé des valeurs d'ouverture sur l'étranger. Le recours systématique aux formations prolonge ces engagements. L'ethos ascétique du travail et la disposition aux acquisitions culturelles, fréquemment associés aux héritages militants, définissent ainsi des formes de "bonne volonté internationale". »

² Cf., Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement de goût*, *op. cit.*

Conclusion du chapitre 8

On le voit, l'action municipale en faveur de la coopération s'est transformée pour perdurer dans le temps (1998-2010). Elle a dû s'adapter à une situation plus complexe que prévue : coopérer avec un camp de réfugiés dans un territoire soumis à une occupation militaire comporte beaucoup d'obstacles imprévus. Elle s'est négociée entre différents partenaires ayant chacun leur propre stratégie : les élus poursuivent un objectif d'aide au développement en accord avec le cadre initial de l'action humanitaire (les « coopérations solidaires ») ; les acteurs associatifs portent des projets autonomes visant à approfondir la coopération en développant de nouveaux partenariats sur place.

Face aux difficultés et contraintes de cette coopération, les acteurs ont utilisé le modèle du « jumelage » pour justifier le recentrage de la coopération sur les échanges culturels entre collectivités partenaires. Ce modèle (ou *répertoire d'action*) offre des ressources pour définir et orienter l'action municipale : il donne une signification politique plus forte à la coopération entreprise avec Kalandia par rapport à celle menée au Mali ; l'assistance humanitaire est considérée comme un repoussoir par les élus et acteurs associatifs. L'aide au développement est ainsi présentée comme une action de solidarité en faveur de la paix : elle permet de défendre des valeurs progressistes. L'action humanitaire est transformée pour être plus conforme aux principes moraux des militants. Par exemple, l'accueil des enfants et adolescents n'est pas conçu comme une aide extérieure mais un échange entre partenaires : les séjours de jeunes participent à construire des relations d'amitié entre les populations. Le modèle du « jumelage » justifie la priorité donnée par la municipalité aux voyages de jeunes afin de promouvoir les échanges culturels, sportifs, linguistiques.

Notre enquête a mis en évidence l'inscription de la municipalité dans un réseau d'action publique plus large : les élus locaux interagissent avec d'autres acteurs engagés dans les coopérations décentralisées. On a vu le rôle central joué par l'AJPF dans la conduite de l'action municipale durant la période étudiée. L'AJPF agit pour développer les « jumelages » entre collectivités françaises et palestiniennes : elle constitue un réseau national d'action publique, à l'instar du RCDP qui est un partenaire institutionnel important pour la mairie. Celle-ci a repris à son compte des modèles expérimentés ailleurs par d'autres collectivités membres de ce réseau : l'accueil d'enfants pendant les vacances, le soutien à des micro-projets de

développement (coopérative artisanale de femmes), les échanges scolaires, linguistiques, culturels.

Annexe du chapitre 8

Nous présentons en annexe des photographies issues de notre enquête et des archives de l'association. Ces documents photographiques sont accompagnés de nos commentaires. Nous avons sélectionné quelques photographies parmi les nombreuses dont nous disposons.



FIGURE 5 : DEUX FEMMES DE KALANDIA SONT ASSISES DERRIERE UN STAND POUR PRESENTER LES BRODERIES DE LA COOPERATIVE ARTISANALE, FONDEE EN 2004. CE STAND A ETE INSTALLE SUR LA PLACE DU MARCHÉ DE LORESSE, AU CENTRE-VILLE, UN SAMEDI DEBUT AVRIL 2007. CETTE PHOTOGRAPHIE MONTRE LA VARIETE DES MOTIFS ET DES ACCESSOIRES CONFECTIONNES PAR LA COOPERATIVE. CERTAINES BRODERIES SONT DESTINEES A LA DECORATION D'UN FOYER, D'AUTRES A ETRE PORTEES COMME UN VETEMENT OU ACCESSOIRE. DERRIERE LE STAND SONT SUSPENDUS UN COSTUME ET DES SACS BRODES. LES FEMMES DE KALANDIA SONT HABILLEES AVEC DES COSTUMES TRADITIONNELS RESERVES POUR CERTAINS EVENEMENTS (FETES, CEREMONIES). ELLES PORTENT UN FOULARD TRADITIONNEL (KEFFIEH) QUI EST DEvenu UN SYMBOLE DE L'IDENTITE PALESTINIENNE. CE FOULARD SE PORTE TRADITIONNELLEMENT SUR LA TETE COMME UN COUVRE-CHEF (HATTA) PAR LES RURAUX ET LES BEDOUINS. LES FEMMES ARBORENT CE VETEMENT AU COU, EN LE COMBINANT AVEC LE VOILE ISLAMIQUE QUI RECOUVRE LEURS CHEVEUX. L'ASSOCIATION « LORESSE PALESTINE » A INVITE CES FEMMES DURANT UNE SEMAINE ET LEUR A PROPOSE DE PRESENTER AUX HABITANTS L'ARTISANAT TRADITIONNEL PALESTINIEN. CETTE EXPOSITION MET EN VALEUR LES SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS D'UNE CULTURE SPECIFIQUE. LE STAND A ETE DISPOSE A PROXIMITE DE « LA GUINGUETTE » QUI ACCUEILLE CE JOUR-LA UN PUBLIC NOMBREUX POUR UN MOMENT CONVIVIAL (REPAS, MUSIQUE, ANIMATIONS).



FIGURE 6 : L'ASSOCIATION FEMMES LORESSOISES A ORGANISE UNE RENCONTRE DANS UNE SALLE DU CENTRE SOCIAL DU QUARTIER NORD EN AVRIL 2007, EN PRESENCE D'UNE DELEGATION DE QUATRE FEMMES DE KALANDIA. CELLES-CI SONT IDENTIFIEES SUR LA PHOTOGRAPHIE PAR LE FOULARD PALESTINIEN QU'ELLES PORTENT SUR LES EPAULES. PLUSIEURS MEMBRES DE CETTE ASSOCIATION SONT PRESENTS, AINSI QUE DES HABITANTES DU QUARTIER, ET LE MAIRE DE LORESSE (AU CENTRE DE LA PHOTO). PLUSIEURS FEMMES SONT VETUES D'UN COSTUME TRADITIONNEL QUI MET EN VALEUR LA DIVERSITE CULTURELLE. L'ASSOCIATION A ORGANISE A CETTE OCCASION UN REPAS DE QUARTIER AUQUEL CHAQUE PARTICIPANT EST INVITE A APPORTER UN PLAT TRADITIONNEL DE SON CHOIX. ELLE MET EN SCENE L'IDENTITE COSMOPOLITE DU QUARTIER LAPIERRE QUI EST REVENDIQUEE AVEC FIERTE.



FIGURE 7 : LA DELEGATION DE QUATRE FEMMES DE KALANDIA VISITE UNE MAISON DE RETRAITE A LORESSE, ACCOMPAGNEE DE DEUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION FEMMES LORESSOISES, EN AVRIL 2007. ELLE A VISITE DIFFERENTES INSTITUTIONS ET STRUCTURES ASSOCIATIVES POUR DECOUVRIR LA VILLE ET SES HABITANTS. ELLE A RENCONTRE LE PERSONNEL D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE, CELUI DES CENTRES SOCIO-CULTURELS, PAR EXEMPLE. ELLE A ETE INVITEE A PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL DANS UNE RESIDENCE POUR RETRAITES ; CES FEMMES ONT PARTICIPE A DES DANSES TRADITIONNELLES DANS LA GRANDE SALLE DU REFECTOIRE. CETTE VISITE REpond A LA VOLONTE MUNICIPALE DE SUSCITER DES RENCONTRES ENTRE LES PARTENAIRES DE KALANDIA ET LES HABITANTS DE LA VILLE. LE PROGRAMME DU SEJOUR DE CETTE DELEGATION A ETE CONÇU PAR LES ASSOCIATIONS EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE.



FIGURE 8 : UNE DELEGATION DE L'ASSOCIATION "LORESSE PALESTINE" VISITE LE CENTRE DE SANTE DE KALANDIA, EN SEPTEMBRE 2006. CETTE PHOTOGRAPHIE MONTRE LES MEMBRES DE CETTE DELEGATION, DONT MARC (ANCIEN PRESIDENT DE L'AFL) ET LE MAIRE-ADJOINT DELEGUE A LA POLITIQUE DE LA VILLE (IL PORTE LE RUBAN TRICOLORE DES ELUS), AINSI QUE LE PERSONNEL DU CENTRE DE SANTE. SUR LA TABLE SONT DISPOSES LES MEDICAMENTS ET MATERIEL MEDICAL OFFERTS PAR LA DELEGATION. UNE COLLECTE DE MEDICAMENTS ET D'ARGENT A ETE ORGANISEE A LORESSE PAR L'ASSOCIATION AVANT CE VOYAGE.



FIGURE 9 : UNE CEREMONIE DE PLANTATION D'UN OLIVIER EN AVRIL 2008. ELLE A LIEU LE JOUR DE L'INAUGURATION OFFICIELLE DE L'ECOLE ROSELINE BOIVIN, DANS LE JARDIN ATTENANT. LA PHOTOGRAPHIE MONTRE AU PREMIER PLAN LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION "LORESSE PALESTINE" (NADINE), LE NOUVEAU MAIRE DE LORESSE (IL PORTE UN COSTUME-CRAVATE, AU CENTRE), ET UN REFUGIE PALESTINIEEN DU LIBAN EN VISITE DANS LA COMMUNE (VETU D'UN BLOUSON NOIR). CHACUN TIENT L'ARBUSTE AFIN DE SYMBOLISER L'ENGAGEMENT POUR LA PAIX.

Encadré 8.7. Un engagement en faveur des femmes et des familles

Nous présentons en annexe cet encadré qui éclaire l'engagement de l'association en faveur des femmes. Dounia (née en 1966) est membre active de l'association « Loresse Palestine » depuis le début des années 2000. Nous l'avons souvent rencontrée dans les réunions et les activités diverses dans les quartiers de la ville. Elle se charge par exemple d'apporter le thé à la menthe lorsqu'un stand est organisé au marché, dans une brocante, ou dans une fête de quartier. Ce sont des moments de convivialité où les membres de l'association se rencontrent et accueillent les habitants en offrant des gâteaux, du thé, et des broderies.

Dounia réside dans le quartier Lapierre depuis 1990, dans une résidence HLM. Elle s'y est établie après la naissance de son premier enfant à l'âge de vingt-quatre ans. Elle habitait auparavant au nord de Paris avec son conjoint qui travaille comme aide-cuisinier dans une brasserie. Née au Maroc, elle a émigré à l'âge de onze ans pour rejoindre ses parents au nord de Paris (18^e arr.). Son père était ouvrier à la régie Renault depuis 1952. Titulaire d'un CAP d'employée technique des collectivités, elle a d'abord travaillé comme aide-à-domicile pour les personnes âgées (à partir de 1985). Puis elle s'est employée au service de personnes atteintes du VIH avec une association basée à Paris.¹

Elle a obtenu un arrêt maladie puis un arrêt de travail en 1998 à cause d'un problème d'asthme contracté dans le cadre de son activité. Elle est par ailleurs handicapée à la jambe depuis son enfance. Elle s'est davantage consacrée à sa vie familiale (son troisième fils est né en 2000), et elle a fait le choix à ce moment de vêtir un foulard islamique.² Elle a participé aux activités parentales du Centre socio-culturel de son quartier (la Maison des parents est ouverte depuis 1999) : divers ateliers, groupes de parole, animés surtout par des femmes. Elle a rejoint le conseil d'administration de ce Centre suite à l'invitation que lui a faite le directeur du centre social. Elle a acquis la nationalité française en 2000.

Dounia a été élue déléguée de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élève), et elle a participé à ce titre à des réunions de riverains au Centre social avec des membres de la municipalité. Elle assiste aux conseils de classe de ses enfants, et elle accompagne des sorties

¹ La disposition à s'engager au service des plus vulnérables est plus fréquente chez les salariés du secteur sanitaire et social, fortement féminisé. Cf., Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, op. cit., p. 357-432.

² Elle a entamé une pratique plus rigoureuse de la religion en s'initiant davantage à l'Islam. Elle a approfondi sa connaissance du Coran avec des séances en groupe (récitations) avec des voisins.

scolaires.¹ Elle s'est impliquée dans le suivi scolaire de ses enfants. Dans le même temps, elle s'est engagée pour améliorer les relations entre élèves, enseignants et parents dans un contexte difficile avec des problèmes de violence et de délinquance. Elle a organisé par exemple un repas au Centre social en présence d'enseignants du collège riverain et de parents d'élèves pour résoudre les conflits scolaires (incidents entre élèves et enseignants) et répondre à la stigmatisation du quartier par certains enseignants et riverains (le nord de la commune compte plusieurs quartiers enclavés). Les enfants issus du quartier Lapierre sont rendus responsables des incidents à l'école et de la mauvaise image du collège. Dounia a aussi animé durant plusieurs mois un accueil parental à l'AFPAD qui dispose de locaux au centre-ville.

Dounia a rejoint ensuite l'association « Femmes Loressoises » qui a une implantation ancienne dans le quartier Lapierre (depuis 1994) et dont elle est devenue membre active : elle participe aux diverses activités de cette association. Celle-ci compte plusieurs membres résidants dans ce quartier et disposant d'un réseau de contacts étendu dans la ville. Certains sont membres de la section locale du PCF, ainsi que du MRAP.

Dounia participe à plusieurs associations, ce qui est souvent le cas des membres de « Loresse Palestine » qui sont multi-positionnés. Ce sont les mêmes acteurs qui évoluent dans un vaste réseau social local constitué de sous-ensembles (FCPE, MRAP, PCF, Femmes Loressoises).² C'est un engagement de proximité (le quartier, le voisinage, l'école) basé sur l'entraide locale, la convivialité (repas de quartier) et l'interculturel. Le logo de l'association Femmes Loressoises représente trois femmes d'origines diverses (Europe, Maghreb, Afrique).

L'association « Loresse Palestine » compte plusieurs membres enseignants, éducatrice spécialisée, formateurs, étudiants, liés à la question scolaire. Son engagement dans cette association s'est produit au moment où elle s'est investie en tant que parent d'élèves (FCPE). Cette association a élaboré des projets avec certaines écoles et certaines classes dans le cadre du partenariat de la ville, en relation avec l'AFL, la médiathèque, le centre social. En prenant part à ce réseau d'acteurs, Dounia a pu bénéficier de conseils et d'échange de services pour le

¹ Son parcours est atypique car les associations de parents d'élèves sont surtout composées de membres issus des catégories moyennes familiaires de la culture scolaire. Cf., Martine Barthélemy, « Des militants de l'école : les associations de parents d'élèves en France », *Revue Française de Sociologie*, 36/3, 1995, p. 439-472.

² Un *réseau social* peut être défini comme « constitué d'un ensemble d'unités sociales et des relations que ces unités sociales entretiennent les unes avec les autres, directement ou indirectement à travers des chaînes de longueurs variables. Ces unités sociales peuvent être des individus, des groupes informels d'individus ou bien des organisations plus formelles, comme des associations, des entreprises, voire des pays. » : cf., Pierre Mercklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2011, p. 4.

suivi scolaire de ses quatre enfants : certains ont eu d'importantes difficultés scolaires ainsi que des problèmes de discipline.¹

Cependant, Dounia n'a pas rejoint une organisation partisane, comme c'est le cas de plusieurs membres de l'association. Elle a décliné l'invitation à rejoindre le groupe « Femmes à l'honneur » mis en avant par la municipalité. Elle maintient une distance avec « les politiques » (les élus, la mairie).

Est-ce que tu te sens engagée dans « Loresse Palestine » en tant que...

D'abord en tant que femme. C'est les femmes qui viennent. Après en tant que mère, ce sont des mères, c'est toute leur cause. Après en tant que musulmane, c'est des Palestiniens qui se font écraser. J'ai pas réfléchi avant, mais l'association « Loresse Palestine » n'a rien de musulman, charcuterie, alcool, moi ça me dérange pas, je suis venue dans l'association pour aider ces femmes-là. J'ai fait un texte sur les femmes qui baissent pas la tête et qui résistent aux milices, elles sont pas novices. Moi, des fois je pense à la situation des femmes en Palestine et je réfléchis, j'écris des textes et c'est vrai que c'est ça... Elles sont combattantes, elles baissent pas les bras, même si elles ont peur, et elles ont pas d'armes autrement pour se défendre et elles lâchent pas, elles lâchent pas prise comme... c'est bien surtout face à ces petits jeunes. Moyassar, elle représente la femme résistance, elle essaye de s'occuper d'autres femmes qui sont dans la misère plus qu'elle. Y en avait une qui avait son fils en prison. T'es opprimée en plus, c'est quelqu'un de bien, de fort, faut encourager. C'est par le biais de ces associations-là. "Nous on veut juste que vous parliez de nous, dire qu'on existe, c'est tout, aux yeux du monde. On nous écrase nos maisons, on nous tue."

Une fois on a eu une discussion, y avait un élu, et je faisais la traduction pour le convaincre que dieu existe. J'étais gênée, ça se fait pas, j'aimais bien : c'était clair, net, tu sors la tête de l'eau, lui il a bien pris.²

¹ Nous nous fondons sur les deux entretiens qu'a menés Séverine Chauvel avec Dounia en 2007 et 2008. Ces entretiens ont été réalisés dans le cadre d'une thèse portant sur les pratiques d'orientation des familles et des agents scolaires (Centre Maurice Halbwachs, EHESS-ENS).

² Extrait d'entretien réalisé par Séverine Chauvel avec Dounia, le 9 mai 2008.

CONCLUSION

Conclusion

Cette recherche a voulu contribuer à la compréhension des dévouements en faveur d'une « cause » : Comment émerge et se construit une cause politique ? Comment peut-elle perdurer dans le temps long de l'histoire ? Comment se maintiennent les engagements dans la durée ?

L'existence d'une « cause » n'a rien d'évident en soi. On a vu que des entreprises différentes et concurrentes ont cherché à représenter les intérêts des populations palestiniennes, à faire exister un peuple en parlant en son nom. Il existe plusieurs définitions de cette cause : sa signification n'est pas stable ni homogène au cours du temps. Cela a pour conséquence la difficulté pour les soutiens d'unifier leurs mobilisations.

Nous avons analysé le processus par lequel une mobilisation a conduit à ce que la défense d'un intérêt particulier prenne de la consistance et l'apparence de l'évidence. Pour ce faire on a utilisé les acquis de la sociologie des groupes d'intérêt, de l'action collective et des problèmes publics. On s'est d'abord intéressé aux conditions d'émergence de la représentation d'un intérêt « palestinien », un groupe social ayant acquis une identité politique spécifique. Comment s'est construite l'identité palestinienne ? Notre analyse s'est focalisée sur les porte-parole officiels, les groupes en concurrence pour défendre cet intérêt, ainsi que sur les *entrepreneurs de cause*. Cette identité revendiquée s'est ensuite affirmée et institutionnalisée avec la mise en place d'organisations, de partis politiques, d'associations diverses. Ce processus s'est déroulé sur une longue période, du début des années 1960 jusqu'aux années 1990.

On a vu comment une organisation (l'OLP) s'est progressivement imposée comme représentant les intérêts d'un peuple : elle y est parvenue par un travail de mobilisation et d'encadrement des populations disséminées et dispersées dans plusieurs pays et territoires. Il lui a fallu unifier symboliquement ces populations disparates. On a montré dans quelles conditions cette organisation de mouvement social (SMO) a été reconnue comme légitime pour représenter un peuple dont l'existence est devenue une évidence *a posteriori* : c'est le résultat de la mobilisation.

Les *soutiens externes* ont contribué à donner une définition et une consistance à ce problème, à le mettre en forme. Les Etats, en particulier l'Union européenne ainsi que l'ONU, à travers les déclarations officielles, ont validé certaines revendications, les représentants

légitimes et les populations concernées. Par exemple, une majorité d'Etats membres ont permis que l'OLP s'intègre au sein de l'ONU et participe à ses travaux avec un statut reconnu, à partir de 1974. Cette organisation a été habilitée à défendre les intérêts palestiniens, et à formuler des revendications en disposant d'un statut de représentants officiels.

Certains soutiens internationaux ont eu un rôle ambigu : leur engagement est fluctuant, dépendant de la conjoncture et des alliances provisoires. C'est le cas de l'URSS par exemple, puis de la Fédération de Russie à partir de 1991. Au sein des pays arabes, la Jordanie a eu une attitude ambivalente à l'égard de ce problème (tantôt allié et tantôt adversaire), à l'instar des autres membres de la Ligue arabe. Les divisions au sein de ces soutiens sont l'indicateur d'une *cause faible* : le consensus révèle l'entente sur la définition d'un problème et l'accord sur les actions prioritaires à entreprendre ; au contraire le dissensus exprime les divergences d'intérêts et les conceptions opposées.

On s'est attaché aux modes de justification des engagements en faveur des populations palestiniennes, en mettant en évidence que le registre humanitaire est un moyen privilégié pour légitimer l'action. Il consiste à invoquer des principes moraux et des arguments juridiques pour donner un fondement aux mobilisations. Certaines modalités d'action (l'aide au développement, les coopérations, les jumelages) sont choisies par les acteurs dévoués à cette cause (Plate-forme d'ONG, réseau de collectivités territoriales). A partir des années 1990, les associations (ONG) et les collectivités locales sont en effet devenues les principaux opérateurs de la solidarité internationale.

Comment un problème politique se transforme-t-il en cause humanitaire ?

L'engagement d'une collectivité locale en faveur d'une coopération avec un camp de réfugiés palestiniens ne va pas de soi. On l'a vu, cette action publique est l'objet de critiques, de controverses, et nécessite d'être justifiée pour se développer. Ses détracteurs lui reprochent d'être une prise de parti univoque et partielle en faveur d'un camp, d'un intérêt particulier. Cette coopération comporterait des *effets pervers* : soutenir le terrorisme, attiser les violences, aggraver les tensions intercommunautaires en France. Notre enquête à Loressse montre que la mise sur l'agenda politique du « jumelage » a suscité des polémiques : les acteurs concernés ont échangé des arguments pour faire prévaloir leur point de vue. La configuration du débat public met en évidence le rôle central des élus locaux, des responsables associatifs et communautaires, porte-parole de groupes d'intérêt. La controverse révèle que cette coopération

n'a pas d'évidence en soi. Pour créer du consensus, l'équipe municipale invoque des arguments humanitaires pour justifier le bien-fondé de son action : d'abord, des impératifs moraux : agir contre les violences, promouvoir une « culture de la paix » ; il s'agit de défendre un bien public universel, la paix mondiale. Ensuite, la coopération sert la cause du développement économique : elle est présentée comme une aide extérieure fournissant une assistance financière et technique à une population démunie, victime de conflits et de violences. On peut remarquer que l'argument humanitaire a emporté l'adhésion de tous les élus locaux, puisque l'octroi d'une subvention municipale pour financer le voyage et le séjour d'enfants palestiniens en France a été voté à l'unanimité du conseil municipal, alors que ce « jumelage » avait provoqué de fortes divisions au début.

L'engagement municipal est justifié par l'action humanitaire pouvant prendre des formes différentes : le soutien à un micro-projet de développement local (une coopérative de femmes produisant des broderies) ; le financement d'un équipement sportif ; des échanges scolaires entre écoles ; l'accueil d'enfants dans des centres de vacances. Ces modalités d'action relèvent du réseau national des collectivités locales engagées dans les coopérations avec les pays africains, asiatiques et sud-américains : ce sont des solutions prêtes à l'emploi, déjà testées ailleurs, qui s'inscrivent dans le répertoire de l'action en faveur du développement local.

L'action humanitaire présente l'avantage pour la mairie et les associations de réaliser des objectifs concrets, et d'afficher des résultats tangibles démontrant aux habitants que leurs élus agissent de façon efficace sur le terrain. Les « coopérations solidaires » font partie des engagements de campagne des candidats aux élections locales ; les gains obtenus sont inscrits à l'actif du bilan de mandat des élus. A l'instar des ONG humanitaires, les élus locaux tirent leur légitimité des résultats obtenus sur le terrain. L'action municipale n'est pas le seul fait des élus : la coopération a entraîné des projets élaborés par des habitants (acteurs associatifs) contribuant à la construction de cette politique publique. Elle a ouvert un espace pour les associations développant des projets autonomes en nouant de nouveaux partenariats. Ainsi, les membres de l'association « Loresse Palestine » ont soutenu une coopérative artisanale de femmes fabriquant des broderies, en s'inspirant des « micro-projets » menés par des ONG (CCFD, Secours catholique) dans les pays en développement. Ils ont ensuite organisé des échanges scolaires et culturels entre les écoles des deux collectivités partenaires. L'objectif poursuivi par la municipalité a été d'impliquer les habitants dans les projets de coopération pour renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre les populations.

Notre enquête a mis en évidence de quelle façon un engagement politique est justifié par des motifs humanitaires : il puise dans ce registre des ressources morales et des principes éthiques permettant de *monter en généralité* pour se placer sur un plan universel. Par exemple, promouvoir la paix, le droit international, les droits de l'homme, et exiger le respect de ces principes et de ces valeurs. Ce mode de défense est le seul possible car il existe des inhibitions à s'engager en faveur de cette cause : il y a un risque de stigmatisation à défendre des populations accusées de soutenir le terrorisme, la violence, la lutte armée, le fanatisme. L'humanitaire est donc un moyen de construire du consensus pour rallier des soutiens, quitte à dépolitiser le problème pour prévenir les polémiques. On l'a vu, les acteurs prennent en compte et anticipent les critiques pour mener à bien leurs projets (jumelage) et leurs mobilisations (manifestations), selon les contextes et contraintes de la situation.

On a apporté un éclairage nouveau à la question sociologique des *contraintes morales* de l'action militante. Plusieurs travaux de recherche ont abordé cette question sur des terrains différents¹. Se dévouer pour une cause peut comporter des risques (marginalisation, disqualification), singulièrement lorsqu'il s'agit de soutenir des groupes stigmatisés². C'est ce qu'ont montré Johanna Siméant dans son enquête sur la cause des sans-papiers, et Lilian Mathieu analysant le mouvement contre la « double peine » : comment rendre légitime la défense d'individus condamnés en justice pour des faits litigieux ? L. Mathieu a aussi traité cette question dans les mobilisations de prostituées, en s'intéressant au rôle des soutiens externes qui favorisent les conditions de la mobilisation. Notre apport est d'avoir analysé les dévouements militants dans le long terme (1960-2010), en suivant leurs transformations, et mené conjointement une enquête ethnographique sur un terrain observé dans son évolution. On a articulé des méthodes empruntant à des courants de recherche différents (sciences politiques, sociologie, ethnographie, histoire) : cette démarche a permis de faire l'histoire d'un problème en distinguant des conjonctures, des configurations d'acteurs, en lien avec les trajectoires des individus enquêtés.

Les dévouements en faveur des populations palestiniennes s'inscrivent depuis les années 1980 dans un *espace des causes humanitaires*. Cette période a vu croître les mobilisations de soutien aux populations civiles victimes de conflits armés et de violences. Il s'agit d'actions d'urgence menées pour porter assistance et secours à des populations démunies. On se réfère à

¹ Cf., Lilian Mathieu, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, op. cit. ; Annie Collovald (dir.), *L'humanitaire, ou le management des dévouements*, op. cit. ; Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, op. cit.

² Sur la question du stigmatisme, voir, Erving Goffman, *Stigmatisme. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

ce que Lilian Mathieu appelle *l'espace des mouvements sociaux* pour souligner les relations d'interdépendance qui unissent les mobilisations, et les liens qui relient les acteurs et organisations au sein de cet espace relativement autonome.¹ Certaines associations impliquées aux côtés des populations palestiniennes soutiennent par ailleurs les droits des migrants et apportent leur aide pour l'accueil des réfugiés. C'est le cas de la LDH, le MRAP, la Cimade, Emmaüs, le Secours catholique, Terre des Hommes, le CCFD, par exemple. Elles constituent un champ au sein duquel les acteurs se coordonnent pour mener des campagnes communes en mutualisant leurs ressources. Cela apparaît clairement avec la mise en place de la « Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine » dont les principaux membres fondateurs étaient déjà investis dans la défense des migrants. Cette coalition a été rendue possible grâce aux liens préexistants entre les acteurs et les organisations citées plus haut. Le CCFD et la Cimade ont fourni les ressources logistiques qui ont permis à cette Plate-forme de fonctionner et de rallier par la suite d'autres soutiens.

Plusieurs enquêtes ont montré que la défense des migrants est souvent justifiée par des motifs humanitaires.² Les mobilisations se réclament de l'assistance et de l'aide d'urgence : les sauvetages en mer, l'accueil dans les foyers, la protection juridique au nom du droit d'asile et du DIH. Ces associations agissent de façon autonome en mobilisant leurs ressources et leurs compétences juridiques, techniques, médicales, etc. Didier Fassin a proposé la notion de *gouvernement humanitaire* pour désigner le mode de gestion des populations précarisées et fragilisées dans leur existence sociale.³ Il a observé en particulier le fonctionnement de l'accueil des réfugiés et les demandes d'asile adressées à l'OFPRA. Il parle d'une « humanitarisation du droit » pour caractériser l'administration des populations migrantes indésirables mais tolérées à titre exceptionnel pour raison humanitaire.

¹ Cf., Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Paris, Le Croquant, 2012. Cet espace est défini ainsi par l'auteur : « On propose de définir minimalement l'espace des mouvements sociaux comme un univers de pratique et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance. Localiser ainsi l'activité contestataire permet de saisir la dynamique interne des relations qui unissent entre elles les différentes causes (et les organisations et militants qui les portent et les font vivre), ainsi que, sur un plan externe, les relations que cette sphère d'activité entretient avec d'autres univers sociaux, tels que le champ politique, le milieu syndical, le domaine économique ou encore — la liste n'est pas exhaustive — le monde des médias. »

² Cf., Didier Fassin, *La raison humanitaire. Une histoire morale du présent*, Paris, Seuil/Gallimard, 2010 ; Eric Agrikoliansky, « Usages choisis du droit : le service juridique de la LDH (1970-1990). Entre politique et raison humanitaire », article cité ; Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, *op. cit.*

³ « En fait, l'humanitaire est devenu un langage qui lie inextricablement les valeurs et les affects et qui sert à définir autant qu'à justifier des pratiques de gouvernement des hommes. » : Didier Fassin, *La raison humanitaire. Une histoire morale du présent*, *op. cit.*, p. 8-9.

Un cas nous paraît significatif, celui de *France Terre d'Asile* : cette association a été fondée fin 1970 par d'anciens membres du mouvement *Solidarités* (groupement constitué autour de Henri Curriel) spécialisé dans le soutien au Tiers-Monde. FTA a assumé un rôle important de coordination de l'accueil des réfugiés en France à partir de 1975, en relation avec les pouvoirs publics. Certains membres ont contribué ensuite à *l'Association France-Palestine* ; par exemple l'ancienne présidente de FTA a rejoint cette dernière. La question des réfugiés est au centre des préoccupations et des dévouements ; elle permet de faire la généalogie des engagements associatifs. Un groupe de travail spécifique sur les réfugiés existe au sein de l'AFPS, publiant un bulletin d'information régulier. Cette association mène depuis longtemps des activités avec les camps de réfugiés au Liban et dans les territoires palestiniens, en développant des partenariats avec des associations (ONG) locales.

La situation des réfugiés palestiniens a de nouveau fait l'actualité depuis la guerre civile en Syrie qui a poussé ceux-ci à s'exiler en empruntant les routes migratoires périlleuses vers l'Europe. Certains camps de réfugiés ont été entièrement détruits au cours de cette guerre.

On a vu que cette cause perd du terrain car les territoires occupés ont été annexés *de facto* par les autorités israéliennes. La mobilisation internationale n'a pas abouti : ce mouvement est marqué par l'échec et les divisions. Dans ces conditions, ce sont les associations de solidarité internationale et les collectivités territoriales, en grande majorité européennes, qui maintiennent et développent leurs activités dans les territoires palestiniens. Une reconfiguration des relations entre acteurs a eu lieu : les organisations partisans ont vu leur influence décliner au profit d'acteurs associatifs qui se sont professionnalisés, développant une expertise sur le terrain. Le secteur des ONG s'est consolidé en nouant des partenariats avec les collectivités locales qui mènent de nombreux projets de coopération sur place.

Certaines associations de solidarité se sont transformées en « ONG », revendiquant ce label et se conformant à ce modèle professionnel. C'est le cas de l'Association France-Palestine durant les années 1990 : elle est devenue un *opérateur de projets* en multipliant les partenariats avec des institutions publiques et privées, et en entreprenant des actions d'aide au développement sur le terrain ; elle a fondé avec d'autres associations la Plate-forme des ONG. Nous l'avons observé dans le cadre de notre enquête ethnographique : l'association « Loresse Palestine », fondée par des habitants et des élus locaux pour soutenir une coopération municipale, est devenue dix ans après sa création une organisation ayant obtenu le statut d'ONG. Elle a ouvert un bureau permanent à Kalandia et s'est spécialisée dans les projets de développement économique. Elle a fait reconnaître son expertise technique auprès de ses

partenaires institutionnels (consulat de France à Jérusalem, AJPF, RCDP/CUF, forum européen des collectivités locales). Elle s'est appropriée ce label « ONG » qui offre des ressources (financières, symboliques, de légitimité) pour développer ses activités. Ce label est une opportunité pour déployer de nouveaux projets et étendre le réseau de partenariats. Si l'action humanitaire est considérée parfois comme un repoussoir par les militants, ils recourent volontiers à ce répertoire d'action (octroi de subventions, efficacité de l'aide). L'attitude des acteurs est ambivalente à l'égard de l'action humanitaire, perçue d'une part comme une contrainte car l'assistance à autrui dépolitise le sens des engagements, et d'autre part comme une ressource donnant des opportunités d'agir. L'humanitaire permet de sensibiliser la population et de mobiliser les habitants en faveur des projets de coopération. Les formes d'action sont consensuelles et concrètes, ce qui facilite l'adhésion des habitants au projet de la coopération. En effet, un « jumelage » ne peut pas se décréter par « en haut » (la mairie). Les élus locaux et acteurs associatifs sont contraints d'impliquer la population pour construire la coopération.

Trois périodes charnières se distinguent dans le long terme

Trois périodes nous paraissent importantes pour interpréter l'histoire de ces mobilisations dans le long terme. Le début des années 1960 est une première phase décisive : c'est la *conjoncture des décolonisations* au cours de laquelle émerge une « cause » indexée aux mouvements de libération nationale dans le Tiers-Monde. Le mouvement social revendiquant l'identité palestinienne prend de l'ampleur et de la consistance, en ralliant des soutiens de poids dans le champ des relations internationales. La seconde moitié des années 1970 est une période charnière : les associations internationales de juristes s'emparent de ce problème, au moment où le DIH et le DIDH sont dans une phase de consolidation. La *conjoncture des droits de l'homme* transforme le cadre interprétatif du problème et le mode de défense privilégié par les acteurs (juristes, avocats, médecins). La cause est reformulée dans le langage du droit, précisément le droit international (ONU) et le DIH (conventions de Genève). Enfin, le milieu des années 1990 est la période des mobilisations en faveur du développement : les associations sanitaires, médicales et de défense des droits humains se coalisent en plate-forme ou réseau d'ONG ; les Etats donateurs financent la mise en place de nouvelles institutions conformément aux accords de paix (Madrid puis Oslo). La *conjoncture des coopérations pour le développement* (économique, politique et institutionnel) reconfigure les acteurs en présence et

les modalités d'action : les problèmes sont segmentés, technicisés, requalifiés en cause humanitaire pour trouver les financements extérieurs nécessaires. Cette période est aussi celle des reconversions militantes avec la remise en question du tiers-mondisme depuis les années 1980 et l'essor des OSI (organisations de solidarité internationale) dans le cadre des coopérations Nord-Sud.

On peut schématiser cette évolution historique avec un tableau synthétique :

	Période 1 : Début des années 1960	Période 2 : Fin des années 1970	Période 3 : Milieu des années 1990
La conjoncture	Décolonisation / Affirmation de nouvelles nations (Tiers-Monde).	Renforcement du droit international : DIDH et DIH.	Priorité à l'intégration et au développement économique.
Les acteurs	Mouvements de libération nationale : phase ascendante.	OLP et milices palestiniennes : phase déclinante.	Les ONG et la société civile organisée
Les soutiens externes	FLN algérien / URSS / Chine communiste	Etats européens (CEE) + Associations internationales de juristes et médecins	Union européenne + ONG et collectivités locales
Les ressources justificatives	Anticolonialisme et anti-impérialisme / tiers-mondisme.	Le droit international (ONU) + le DIH	Les accords de paix / la non-violence / Expertise humanitaire
Répertoire d'action	Lutte armée / guérilla révolutionnaire	Négociations diplomatiques et recours au droit	Plaidoyer international (<i>advocacy coalition</i>). Coopérations en faveur du développement local

Ce tableau est une simplification pour modéliser la réalité en retenant certaines variables d'analyse. Il met en évidence la place importante prise par le droit comme ressource et modalité d'action ; le droit international est devenu un enjeu central pour les acteurs mobilisés, notamment le *droit international humanitaire* promu par les ONG de défense des droits humains et par certaines agences de l'ONU (OCHA, UNRWA). Au tournant des années 1970 et 1980, de nouveaux acteurs ont mobilisé des ressources juridiques et morales pour plaider en faveur des populations civiles victimes des conflits militaires et de l'occupation. Ils ont

privilegié une *défense morale* consistant à soutenir une cause au nom de principes humanitaires universels. Les acteurs associatifs (ONG) ont mis en avant des principes éthiques et des arguments juridiques en se fondant sur leur expertise acquise sur le terrain. Ce mode de défense peut entraîner une dépolitisation du problème lorsque la question de la protection des populations civiles met au second plan les droits d'un peuple et le principe de l'autodétermination.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Bibliographie et sources

1. Ouvrages de référence : questions théoriques et méthodologiques
2. Sociologie des politiques publiques (action publique)
3. Sociologie de l'action collective et des mobilisations
4. Sociologie des relations internationales et transnationales
5. Droit international, Droits de l'Homme
6. Travaux d'histoire et de sociologie historique
7. Histoire du Tiers-Monde
8. Ouvrages de référence sur la question palestinienne
9. Les relations France – Europe – Proche-Orient
10. Témoignages, biographies, autobiographies
11. Les principaux périodiques consultés (revues, journaux, bulletins)

1. Ouvrages de référence : questions théoriques et méthodologiques.

AVANZA Martina, LAFERTE Gilles, « Dépasser la construction des identités ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, n°61, décembre 2005, p. 134-152.

BADIE Bertrand, HERMET Guy, *La politique comparée*, Paris, Dalloz/Armand Colin, 2001.

BADIE Bertrand, *Les deux Etats. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1997.

BADIE Bertrand, *Le développement politique*, Paris, Economica, 1994.

BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1982.

BEAUD Stéphane, MASCLET Olivier, « Des "marcheurs" de 1983 aux "émeutiers" de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2006/4, p. 809-843.

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.

BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.

BEAUD Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, septembre 1996.

BECKER Howard, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002.

BECKER Howard, « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, juin 1986, p. 105-110.

BECKER Howard, *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

- BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1996 (1966).
- BERTRAND Romain, *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006.
- BOLTANSKI Luc, *La souffrance à distance*, Paris, Métailié, 1993.
- BOLTANSKI Luc, DARRE Yann, SCHILTZ Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 51, mars 1984, p. 3-40.
- BOLTANSKI Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de Minuit, 1982.
- BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, 2001.
- BOURDIEU Pierre, « Comprendre », in P. Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 1389-1447.
- BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement de goût*, Paris, Minuit, 1979.
- BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton/EHESS, 2005.
- BOURDIEU Pierre, DARBEL Alain, *L'amour de l'art. Les musées d'art européens et leur public*, Paris, Minuit, 1992.
- BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, juin 1986.
- BOURDIEU Pierre, « La force du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, septembre 1986, p. 3-19.
- BROQUA Christophe, « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », *Genèses* 2009/2 (n° 75), p. 109-124.
- BRUBAKER Rogers, « Au-delà de "l'identité" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, novembre 2001, p. 66-85.
- BUTON François, MARIOT Nicolas (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- CHAMBOREDON Jean-Claude, « Le temps de la biographie et les temps de l'histoire », *Le sens de l'ordinaire*, Paris, CNRS, 1983.
- CHANTEGROS Stéphane, ORANGE Sophie, PEGOURDIE Adrien, ROUGIER Cyrille, *La fabrique biographique*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2012.
- CHARLE Christophe, *Naissance des « intellectuels ». 1880-1900*, Paris, Minuit, 1990.
- COHEN Antonin, LACROIX Bernard, RIUTORT Philippe, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.

COLLOVALD Annie, LEFRANC Sandrine, « La pacification des violences », *Politix*, n° 80, 2007.

COLLOVALD Annie, GAÏTI Brigitte (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006.

COLLOVALD Annie (dir.), *L'humanitaire, ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, PUR, 2002.

COLLOVALD Annie, « Des désordres sociaux à la violence urbaine. La dépolitisation du problème de l'immigration dans le débat public », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, mars 2001.

COLLOVALD Annie, GAÏTI Brigitte, « Des causes qui parlent », *Politix*, n° 16, 1991/4, p. 7-22.

COLLOVALD Annie, GAÏTI Brigitte, « Discours sous surveillances : le social à l'Assemblée », in Daniel Gaxie (dir.) *Le « social » transfiguré. Sur la représentation politique des préoccupations « sociales »*, Paris, PUF, 1990, p. 9-54.

COLLOVALD Annie, « Identités stratégiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, 1988.

COMBESSIE Jean-Claude, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 1996.

COUSIN Saskia, REAU Bertrand, *Sociologie du tourisme*, Paris, La Découverte, 2009.

C.U.R.A.P.P., *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994.

C.U.R.A.P.P., *Droit et politique*, Paris, PUF, 1993.

DARMON Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, n° 82, vol. 21, 2008.

DAUVIN Pascal, SIMEANT Johanna, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG du siège au terrain*, Paris, FNSP, 2002.

DESCAMPS F., WEBER F., MÜLLER B., « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat », *Genèses*, n° 62, mars 2006.

DORIN Stéphane, « La métaphore des racines : un obstacle à l'analyse sociologique des dynamiques culturelles », *Politix*, vol. 19, n° 74/2006, p. 125-147.

DUBAR Claude, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2015.

DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1993.

DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2007.

ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Editions de l'Aube, 1991.

ELIAS Norbert, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993.

- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket Agora, 1990.
- FASSIN Didier, *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Gallimard/Le Seuil, Paris, 2010.
- FASSIN Didier, FASSIN Eric (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006.
- FASSIN Didier, HALLOUIN Estelle, « Témoigner sur la Palestine. La qualification psychique des violences de guerre par les organisations humanitaires », in Marc LE PAPE et al., *Crises extrêmes*, Paris, La Découverte, 2006.
- GAXIE Daniel, OFFERLE Michel, « Les militants syndicaux et associatifs au pouvoir ? Capital social collectif et carrière politique », in Pierre BIRNBAUM (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir. 1981-1985*, Paris, PUF, 1985.
- GAXIE Daniel, LEHINGUE Patrick, *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, PUF, 1984.
- GAXIE Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978.
- GAXIE Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, n° 27, 1977.
- GAÏTI Brigitte, ISRAËL Liora, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, n° 62, 2003.
- GAÏTI Brigitte, *De Gaulle, prophète de la V^e République*, Paris, Presses de Science po, 1998.
- GELLNER Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.
- GOFFMAN Erving, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 2007.
- GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Le Champ urbain, 1979.
- GUIONNET Christine, NEVEU Erik, *Féminins Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004.
- HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.
- HIRSCHMAN Albert, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995.
- IHL Olivier, « Socialisation et événements politiques », *Revue Française de Science Politique*, 2-3, vol. 52, 2002, p. 125-144.
- LAGROYE Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2004.
- LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- LAGROYE Jacques, « De l'"objet local" à l'horizon local des pratiques », in Albert Mabileau, *A la recherche du « Local »*, L'Harmattan, Paris, 1993, p. 166-182.
- LAVABRE Marie-Claude, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de Science Po, 1994.

- LEPOUTRE David, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langage*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- MARUANI Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017.
- MASCLET Olivier, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003.
- MASCLET Olivier, « Du "bastion" au "ghetto". Le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, septembre 2005, p. 10-25.
- MATONTI Frédérique (dir.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, 2005.
- MAUGER Gérard, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006.
- MAUGER Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, décembre 1991, p. 125-143.
- MCADAM Doug, *Political process and the development of black insurgency. 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1999 (1982).
- MCADAM Doug, TARROW Sydney, TILLY Charles, *Dynamics of contention*, New York, Cambridge University Press, 2001.
- Mil Neuf Cent*, « Comment on se dispute ? », n° 25, 2007.
- NAUDIER Delphine, SIMONET-CUSSET Maud (dir.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, 2011.
- NEVEU Erik, FRANÇOIS Bastien (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- NEVEU Catherine (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006.
- NOIRIEL Gérard, *Etat, nation et immigration*, Paris, Belin, 2001.
- OBERTI Marco, PRETECEILLE Edmond, *La ségrégation urbaine*, Paris, La Découverte, 2016.
- OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrétien, 1998.
- PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991.
- PIALOUX Michel, *Le temps d'écouter. Enquêtes sur les métamorphoses de la classe ouvrière*, Paris, Editions Raisons d'agir, 2019.
- Politix*, « Causes entendues », vol. 16-17, 1991 et 1992.
- PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.
- REAU Bertrand, *Les Français et les vacances. Sociologie des pratiques et offres de loisirs*, Paris, CNRS éditions, 2011.

- SAYAD Abdelmalek, *La double absence*, Paris, Le Seuil, 1999.
- SCHWARTZ Olivier, « L'empirisme irréductible », Postface à Nels Anderson, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993, p. 265-308.
- SIMEANT Johanna, DAUVIN Pascal (dir.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- SIMEANT Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Science Po, 1998.
- SUAUD Charles, « Le mythe de la base. Les Etats généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, juin 1984, p. 56-79.
- TACKETT Timothy, « *Par la volonté du peuple* ». *Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires ?*, Paris, Albin Michel, 1997.
- TILLY Charles, *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- TILLY Charles, TARROW Sydney, *Politique(s) du conflit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- TRAVERSO Enzo, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005.
- VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1971.
- WAGNER Anne-Catherine, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2007.
- WEBER Florence, *Le travail à-côté. Etude d'ethnographie ouvrière*, Paris, EHESS-INRA, 1989.
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.
- WEBER Max, *Economie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995.

2. Sociologie des politiques publiques (action publique)

- BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 2006.
- BONGRAND Philippe, LABORIER Pascale, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, 2005/1.
- GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009 (1981).
- HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2011.

HENRY Emmanuel, *L'amiante, un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Rennes, PUR, 2007.

LABORIER Pascale, TROM Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003.

LAGROYE Jacques, OFFERLE Michel, *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.

LASCOURMES Pierre, LE GALES Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2018.

MEIMON Julien, « La socialisation militante des professionnels de la solidarité internationale. L'exemple des agents du ministère de la Coopération », in Johanna SIMEANT et Pascal DAUVIN (dir.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 91-114.

NAY Olivier, « La politique des bons offices : l'élu, l'action publique et le territoire », in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 199-220.

NEVEU Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015.

PINSON Gilles, SALA PALA Valérie, « L'entretien en sociologie de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 5, octobre 2007, p. 555-597.

3. Sociologie de l'action collective et des mobilisations

AGRIKOLIANSKY Eric, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol. 1-2, février-avril 2001.

AGRIKOLIANSKY Eric, « Usages choisis du droit : le service juridique de la LDH (1970-1990). Entre politique et raison humanitaire », *Sociétés Contemporaines*, 2003/4, n° 52, p. 61-84.

AGRIKOLIANSKY Eric, SOMMIER Isabelle, *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute ("Pratiques politiques"), 2005.

AGRIKOLIANSKY Eric, FILLIEULE Olivier, MAYER Nonna, *L'altermondialisme en France : la longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2004.

BALASINSKI J., MATHIEU Lilian (dir.), *Art et contestation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

BERLIVET Luc, SAWICKI Frederic, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après guerre », *Politix*, n° 27, 1994, p. 111-142.

BERNSTEIN Mary, « Celebration and suppression : The strategic uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement », *American Journal of Sociology*, vol. 103, 3, 1997, p. 531-565.

BRUNEAU Ivan, « La confédération paysanne et le "mouvement altermondialisation". L'international comme enjeu syndical », *Politix*, n° 68, 2004.

CEFAÏ Daniel, TROM Danny (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, EHESS, 2001.

- CHAZEL François (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993.
- COLLOVALD Annie, MATHIEU Lilian, *Mobilisations de salariés précaires et apprentissage d'un répertoire syndical*, communication au colloque international de Lille, juin 2006.
- COMBES Hélène et al., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, 2011/1, n° 93, p. 7-27.
- COURTY Guillaume, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006.
- DAMAMME Dominique, LAVABRE Marie-Claire, « Les historiens dans l'espace public », *Sociétés contemporaines*, 2000, n° 39, p. 5-21.
- DAVIS G., MCADAM D., SCOTT R., ZALD M., *Social Movements and Organization Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- DAZI-HENI Fatiha, POLAC Catherine, « Chroniques de "la vraie base". La constitution et les transformations du réseau associatif immigré à Nanterre », *Politix*, n° 12, 1990.
- DELLA PORTA D., TARROW S. (eds), *Transnational Movement and Global Activism*, Lanham Md, Rowman and Littlefield, 2004.
- DOBRY Michel, « Calcul, concurrence et gestion du sens », in Pierre FAVRE (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990.
- FAVRE Pierre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990.
- FILLIEULE Olivier, AGRİKOLIANSKY Eric, SOMMIER Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010.
- FILLIEULE Olivier et al. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- FILLIEULE Olivier, ROUX Patricia (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- FILLIEULE Olivier (dir.), *Devenirs militants. Approches sociologiques du désengagement*, Paris, Belin, 2005.
- FILLIEULE Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. LI, n° 1-2, fév.-avr. 2001.
- FILLIEULE Olivier (dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- GAÏTI Brigitte, ISRAËL Liora, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, n° 62, vol. 16, 2003, p. 17-30.
- GAXIE Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, vol. 27, n° 1, 1977, p. 123-154.
- GARCIA Sandrine, « Expertise scientifique et capital militant. Le rôle des médecins dans la lutte pour la légalisation de l'avortement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 158, juin 2005, p. 96-115.

- GIDRON Benjamin, KATZ Stanley, HASENFELD Yeheskel (ed.), *Mobilizing for Peace. Conflict Resolution in Northern Ireland, South Africa and Israel/Palestine*, New York, Oxford University Press, 2002.
- GIUGNI Marco, PASSY Florence (dir.), *Political altruism ? The solidarity movement in international perspective*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2001.
- GIUGNI Marco, MCADAM Doug, TILLY Charles, *How Social Movements Matter ?*, University of Minnesota Press, 1999.
- ISRAËL Liora, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Science Po, 2009.
- JASPER James, « L'art de la protestation collective », in Daniel Cefaï et Danny Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, éditions de l'EHESS, 2001, p. 135-159.
- JAZOULI Adil, *L'action collective des jeunes maghrébins de France*, Paris, Ciemi/L'Harmattan, 1986.
- JUHEM Philippe, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaire », *Mots. Les langages du politique*, n° 65, 2001, p. 9-27.
- KAMINER Reuven, *The Politics of Protest. The Israeli Peace Movement and the Palestinian Intifada*, Brighton, Sussex Academic Press, 1996.
- LECHIEN Marie-Hélène, « Des militants de la "cause immigrée". Pratiques de solidarité et sens de l'engagement », *Genèses*, n° 50, 2003, p. 91-110.
- MARTEU Elisabeth, "Arab Palestinian Women's Organizations in Israel", in Elisabeth MARTEU (ed.), *Civil organizations and protest movements in Israel*, New York, Palgrave, 2009, p. 187-208.
- MATHIEU Lilian, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe, Le Croquant, 2012.
- MATHIEU Lilian, « Contexte politique et opportunités », in O. Fillieule, E. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 39-54.
- MATHIEU Lilian, *Les années 1970, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2009.
- MATHIEU Lilian, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La Dispute, 2006.
- MATHIEU Lilian, « Quand la sociologie de l'action collective rencontre les identités. Etat des lieux et perspectives », communication aux journées d'étude du CRAPE, IEP de Rennes, novembre 2007.
- MATHIEU Lilian, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.
- MATHIEU Lilian, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001.
- MATHIEU Lilian, « Des mouvements sociaux à la politique contestataire », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n° 3, 2004, pp. 531-580.
- MCADAM Doug, "The biographical consequences of activism", *American Sociological Review*, vol. 54, 1989, p. 744-760.

- MCCARTHY John, ZALD Mayer, « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, May 1977, vol. 82, n° 6, p. 1212-1241.
- MEMMI Dominique, « L'engagement politique », in GRAWITZ M., LECA Jean, *Traité de Science politique*, 1985.
- MICHEL Hélène, « Pour une sociologie des pratiques de défense : le recours au droit par les groupes d'intérêt », *Sociétés contemporaines*, 2003/4, n° 52, p. 5-16.
- NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005.
- NEVEU Erik, « Médias, mouvements sociaux et espaces publics », *Réseaux*, n° 98, 1999, p. 17-85.
- PECHU Cécile, *Droit au logement : genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz, 2006.
- PERRINEAU Pascal (dir.), *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995.
- PIVEN Frances Fox, CLOWARD Richard, *Poor people's movements. Why They succeed, how they fail*, New York, Vintage Books, 1977.
- POLAC Catherine, « Quand les immigrés prennent la parole », in Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Paris, FNSP, 1994, p. 539-564.
- SAPIRO Gisèle, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009/1-2, n° 176-177, p. 8-31.
- SALLON Hélène, « Lawyering for the Cause of the Arab Minority in Israel », in Elizabeth Marteu (ed.), *Civil organizations and protest movements in Israel*, New York, Palgrave, 2009, p. 165-185.
- SAWICKI Frédéric, SIMEANT Johanna, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 51/1, 2009, p. 97-120.
- SAWICKI Frédéric, « Les temps de l'engagement », in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 123-146.
- SIMEANT Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de la FNSP, 1998.
- Sociétés Contemporaines*, « Groupe d'intérêt et recours au droit », n° 52, 2003/4.
- SOMMIER Isabelle, *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.
- TRAÏNI Christophe, SIMEANT Johanna, « Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », in Christophe Traïni (dir.), *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009.
- TRAÏNI Christophe (dir.), *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Science po, 2009.

4. Sociologie des relations internationales et transnationales

BADIE Bertrand, SMOUTS M.-C., *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

COHEN A., WOLSFELD G., *Framing the Intifada : People and Media*, Norwood, Ablex Publishing, 1993.

COHEN Samy, SMOUTS M.-C., *La politique extérieure de Valérie Giscard d'Estaing*, Paris, Presses de Science po, 1985.

COURTY Guillaume, DEVIN Guillaume, *La construction européenne*, Paris, La Découverte, 2010.

Critique internationale, « Politiques du plaidoyer », 2015/2, n° 67.

DEVIN Guillaume (dir.), *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris, CNRS éditions, 2015.

DEVIN Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2013.

DEVIN Guillaume, Smouts M.-C., *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011.

DEVIN Guillaume (dir.), *Les solidarités transnationales*, Paris, l'Harmattan, 2004.

DIECKHOFF Alain, JAFFRELOT Christophe (dir.), *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*, Paris, Presses de Science Po., 2006.

GROJEAN Olivier, *La cause kurde, de la Turquie vers l'Europe. Contribution à une sociologie de la transnationalisation des mobilisations*, Thèse de sociologie politique, Paris, EHESS, mai 2008.

HECKER Marc, *Intifada française ? De l'importation du conflit israélo-palestinien*, Paris, Ellipses, 2012.

KECK Margaret, SIKKINK Kathryn, *Activists Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

KESSLER Marie-Christine, *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

LAROCHE Josepha, *Politique internationale*, Paris, LGDJ, 2000.

PETITEVILLE Franck, *La coopération décentralisée. Les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, Paris, L'Harmattan, 1995.

POPA Ioana, « Savants engagés en faveur des droits de l'homme : internationalisation de la science et activisme transnational », Communication au congrès AFSP, Paris, 2013.

ROCHE Jean-Jacques, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 1999.

ROSENAU James, *Turbulence in World Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

SHELLING Thomas, *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1986.

SIMEANT Johanna, « La transnationalisation de l'action collective », in O. FILLIEULE, E. AGRİKOLIANSKY, I. SOMMIER (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 121-144.

VILTARD Yves, « Conceptualiser la diplomatie des villes », *Revue française de science politique*, n° 3, juin 2008.

5. Droit international, Droits de l'homme

Association Internationale des Juristes Démocrates et Union des Juristes Palestiniens, *Les accords de Camp David : un défi au droit international*, Paris, Le Sycomore, 1980.

BIAD Abdelwahab, *Le droit international humanitaire*, Paris, Ellipses, 2006.

BUIRETTE Patricia, LAGRANGE Philippe, *Le droit international humanitaire*, Paris, La Découverte, 2008.

CARREAU Dominique, *Droit international*, Paris, Pedone, 2009.

CHEMILLIER-GENDREAU Monique, *Humanité et souverainetés. Essai sur la fonction du droit international*, Paris, La Découverte, 1995.

LOCHAK Danièle, *Les droits de l'homme*, Paris, La Découverte, 2002.

NIGEL J. Young (dir.), *The Oxford international encyclopedia of peace*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

RIVIER Raphaële, « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé. Cour internationale de Justice, avis consultatif du 9 juillet 2004 », *Annuaire Français de Droit International*, L – 2004, Paris, CNRS éditions, p. 292-336.

RYFMAN Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, Paris, La Découverte, 2016.

6. Travaux d'histoire et de sociologie historique

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002.

ANDRIEU Claire, BRAUD Philippe, PIKETTY Guillaume (dir.), *Dictionnaire De Gaulle*, Paris, Robert Laffont, 2006.

BACQUE Marie-Hélène, FOL Stéphane, *Le Devenir des banlieues rouges*, Paris, L'Harmattan, 1997.

- BELLANGER Claude, GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre, TERROU Fernand (dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome V : De 1958 à nos jours*, Paris, PUF, 1976.
- BOSCHETTI Anna, *Sartre et « Les Temps Modernes »*, Paris, éditions de Minuit, 1985.
- BOUBEKER A., ABDALLAH M., *Douce France. La saga du Mouvement Beur, 1983-1993*, Paris, Quo Vadis, 1993.
- CHARBY Yves, *Les porteurs d'espoir. Les réseaux de soutien au FLN pendant la Guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2003.
- CHARLE Christophe, *Naissance des « intellectuels ». 1880-1900*, Paris, Minuit, 1990.
- DAMAMME Dominique, Boris GOBILLE, Frédérique MATONTI, Bernard PUDAL (dir.), *Mai Juin 68*, Paris, Editions de l'Atelier, 2008.
- DE BAECQUE Antoine, *Histoire d'une revue. Le cinéma, Tours détours (Tome 2)*, Paris, éditions des Cahiers du cinéma, 1991.
- DENORD François, ZUNIGO Xavier, « "Révolutionnairement vôtre". Economie marxiste, militantisme intellectuel et expertise politique chez Charles Bettelheim », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 158, juin 2005, p. 8-29.
- DREYFUS Michel, *L'antisémitisme à gauche. Histoire d'un paradoxe, de 1830 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève, FRANCK Robert, LEVY Marie-Françoise, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *Les années 68. Le temps de la contestation*, Paris, Complexe, 2000.
- DRIDI Mohsen, *L'immigration de A à Z*, Paris, FTICR, 2007.
- ELBAZ Sharon, ISRAËL Liora, « L'invention du droit comme arme politique dans le communisme français. L'association juridique internationale (1929-1939) », *Vingtième Siècle*, n° 85, 2005/1, p. 31-43.
- FRANÇOIS Bastien, *Le régime politique de la V^e République*, Paris, La Découverte, 2008.
- GAÏTI Brigitte, « Les ratés de l'histoire. Une manifestation sans suites : le 17 octobre 1961 à Paris », *Sociétés Contemporaines*, n° 18-19, 1994, p. 11-37.
- GEISSER Vincent (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS, 2000.
- GOBILLE Boris, *Crise politique et incertitude. Régimes de problématisation et logiques de mobilisation des écrivains en Mai 68*, Thèse de sciences sociales, EHESS, 2003.
- GOLDSTEIN Joan (ed.), *Foucault and the Writing of History*, Basil Blackwell, Cambridge, 1994.
- GOSCHA Christopher, VAÏSSE Maurice (dir.), *La guerre du Vietnam et l'Europe, 1963-1973*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- HAJJAT Abdellali, *Eléments pour une sociologie historique du Mouvement des Travailleurs Arabes (1970-1976)*, Mémoire de DEA, EHESS-ENS, direction : Stéphane Beaud, 2005.

- HOBBSAWM Eric, *Nations et nationalisme*, Paris, Gallimard, 1992.
- ISRAËL Liora, *Robes noires, années sombres. Avocats et magistrats en résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2005.
- JALABERT L., « Aux origines de la génération 1968 : les étudiants français et la guerre du Vietnam », *Vingtième siècle*, n° 55, 1997.
- JUHEM Philippe, *SOS-Racisme, histoire d'une mobilisation « apolitique »*, Thèse de science politique, Université Paris 10, 1998. Direction : Bernard Lacroix.
- MARICHALAR Pascal, PITTI Laure, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur des mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2013/1 (n° 196-197), p. 114-131.
- MISCHI (J.), « Pour une histoire sociale du déclin du parti communiste », in Haegel F. (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Fayard, 2007.
- NOVICK Peter, *L'holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001.
- OFFERLE Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, vol. 39, n° 4, 1984, p. 681-716.
- PENNETIER Claude, BOULLAND P. (dir.), *Dictionnaire biographique mouvement ouvrier, mouvement social*, tome 9, Paris, éditions de l'Atelier, 2013
- PITTI Laure, « Une matrice algérienne ? Trajectoires et recompositions militantes en terrain ouvrier, de la cause de l'indépendance aux grèves d'OS des années 1968-75 », *Politix*, n° 76, 2006, p. 143-166.
- POUILLON François (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM-Karthala, 2008.
- SIRINELLI Jean-François, RIOUX Jean-Pierre (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1991.
- RIOUX J.-P. (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990.
- SAYAD Abdelmalek, « Une immigration exemplaire », *La double absence*, Paris, Seuil, 1999.
- SIMON Valérie, *La migration des étudiants maghrébins en France et ses transformations (1962-1994)*, Thèse de doctorat en sociologie, Direction : Claude Liauzu, Université Paris VII, 1997.
- SIMONIN Anne, « La littérature saisie par l'histoire. Nouveau roman et guerre d'Algérie aux Editions de Minuit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 111-112, mars 1996.
- SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1995.
- SINTOMER Y., BACQUE M.-H., « Affiliations et désaffiliations en banlieue », *Revue française de sociologie*, 2001.

STORA Benjamin, *Imaginaires de guerre. Les images dans les guerres d'Algérie et du Viêtnam*, Paris, La Découverte, 2004.

STORA Benjamin, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France, 1912-1992*, Paris, Fayard, 1992.

TARDY Cécile, TESNIERE Valérie (dir.), *Internationales graphiques. Collections d'affiches politiques, 1970 - 1990*, Paris, Fage éditions (BDIC), 2016.

TILLY Charles, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle*, n° 4, 1984.

WIEVIORKA Michel, WOLTON Dominique, *Terrorisme à la Une. Media, terrorisme et démocratie*, Paris, Gallimard, 1987.

WIEVIORKA Michel, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988.

7. Histoire du Tiers-Monde (colonisation, décolonisation)

CHALIAND Gérard, *Voyage dans quarante ans de guérillas*, Paris, Lignes de repères, 2006.

CHALIAND Gérard, *Mythes révolutionnaires du tiers monde. Guérillas et socialismes*, Paris, Le Seuil, 1976.

CONNELLY Matthew, *L'arme secrète du FLN*, Paris, Payot, 2014.

FANON Frantz, *L'an V de la révolution algérienne*, Paris, La Découverte, 2011.

FISCHER Georges, « La conférence des non-alignés d'Alger », *Annuaire français de droit international*, vol. 19, 1973, p. 9-33.

GALLISSOT René (dir.), *Algérie : Engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier - Maghreb*, Paris, éditions de l'Atelier, 2006.

GALLISSOT René, *Henri Curiel. Le mythe mesuré à l'histoire*, Paris, Riveneuve éditions, 2009.

GALLISSOT René, KERGOAT Jacques (dir.), *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance marocaine à la Tricontinentale*, Paris, Karthala - Institut Maghreb-Europe, 1997.

GRANDGUILLAUME Gilbert, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983.

GUELLEC Dominique, RALLE Pierre, *Les nouvelles théories de la croissance*, Paris, La Découverte, 2003.

LIAUZU Claude, *Aux origines du tiers-mondisme : colonisés et anticolonialistes en France (1919-1939)*, Paris, L'Harmattan, 1982.

LIAUZU Claude, *L'enjeu tiersmondiste. Débats et combats*, Paris, L'Harmattan, 1987.

MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002.

PEYROULOU J.-P., BOUCHENE A., TENGOUR O., THENAULT S. (dir.), *Histoire de l'Algérie à l'époque coloniale*, Paris, La Découverte, 2012.

STORA Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie. 1954-1962*, Paris, La Découverte, 2004.

STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance. 1962-1988*, Paris, La Découverte, 2004.

TREILLET Stéphanie, *L'économie du développement*, Paris, Nathan/VUEF, 2002.

WESTAD Odd Arne, *La guerre froide globale. Le tiers-monde, les Etats-Unis et l'URSS*, Paris, Payot, 2007.

8. Ouvrages de référence sur la question palestinienne

ACHCAR Gilbert, *Les Arabes et la Shoah*, Paris, Actes Sud, 2009.

BARON Xavier, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*, Paris, Seuil, 2003.

BAYLE Pierre, *Les relations secrètes israélo-palestiniennes*, Paris, Balland, 1983.

BERQUE J., COULAND J., DUCLOS L.-J., HADAMARD J., RODINSON M., « Les Palestiniens et la crise israélo-arabe. Textes et documents du Groupe de recherches et d'action pour le règlement du problème palestinien (GRAPP), 1967-1973 », Paris, Éditions sociales, 1974.

BLIN Louis, FARGUES Philippe (dir.), *L'économie de la paix au Proche-Orient* (tome 1), Paris, Maisonneuve et Larose / CEDEJ, 1995.

BOTIVEAU Bernard, *L'Etat palestinien*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

CARRE Olivier, *Le nationalisme arabe*, Paris, Payot, 2004.

CARRE Olivier, *Septembre Noir. Refus arabe de la résistance palestinienne*, Paris, Complexe, 1980.

CARRE Olivier, *Le mouvement national palestinien*, Paris, Collection Archives/Julliard, 1977.

CARRE Olivier, *L'idéologie palestinienne de résistance*, Paris, Armand Colin, 1972.

CHAGNOLLAUD Jean-Paul, *Maghreb et Palestine*, Paris, Sindbad, 1977.

CHAGNOLLAUD Jean-Paul, *Intifada : vers la paix ou vers la guerre ?*, Paris, L'Harmattan, 1990.

CHALIAND Gérard, *La résistance palestinienne*, Paris, Le Seuil, 1970.

CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté*, Paris, Gallimard, 2010.

CORM Georges, *Le Liban contemporain. Histoire et société*, Paris, La Découverte, 2005.

DAKHLI Leyla, *Histoire du Proche-Orient contemporain*, Paris, La Découverte, 2015.

- DIECKHOFF Alain, *Israéliens et Palestiniens. L'épreuve de la paix*, Paris, Aubier, 1996.
- DIECKHOFF Alain, *Le conflit israélo-arabe*, Paris, Armand Colin, 2011.
- ENDERLIN Charles, *Paix ou guerres. Les secrets des négociations israélo-arabes. 1917-1995*, Paris, Fayard, 2004.
- GRESH Alain, *OLP - Histoire et stratégies. Vers l'Etat palestinien*, Paris, Spag-Papyrus, 1983.
- GRESH Alain, VIDAL Dominique, *Les 100 clés du Proche-Orient*, Paris, Hachette, 2006.
- GRESH Alain, VIDAL Dominique, *Palestine 1947 : un partage avorté*, Bruxelles, Complexe, 1994.
- HEACOCK Roger (dir.), *Temps et espaces en Palestine*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient, 2008.
- ISRAELI Raphael, « The People's Republic of China and the PLO. From honeymoon to conjugal routine », in Augustus NORTON, Martin GREENBERG (dir.), *The international relations of the PLO*, Southern Illinois University Press, 1989, p. 138-165.
- KHADER Bechara, KHADER Naïm (ed.), *Textes de la révolution palestinienne, 1968-74*, Paris, Sindbad, 1975.
- KHALIDI Rashid, *L'identité palestinienne. La construction d'une conscience nationale moderne*, Paris, La Fabrique, 2002.
- KODMANI-DARWISH Bassma, *La diaspora palestinienne*, Paris, PUF, 1997.
- LARZILLIERE Pénélope, *Être jeune en Palestine*, Paris, Balland, 2004.
- LAURENS Henry, *La question de Palestine, vol. III. L'accomplissement des prophéties (1947-1967)*, Paris, Fayard, 2006.
- LAURENS Henry, *La question de Palestine, vol. IV. Le rameau d'olivier et le fusil du combattant (1967-1982)*, Paris, Fayard, 2011.
- LAURENS Henry, *La question de Palestine, vol. V. La paix impossible (1982-2001)*, Paris, Fayard, 2015.
- LAURENS Henry, *Le retour des exilés. La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Paris, Robert Laffont, 1998.
- LOUËR Laurence, *Les citoyens arabes d'Israël*, Paris, Balland, 2003.
- MCLAURIN R. D., «The PLO and the Arab Fertile Crescent», in Augustus NORTON, Martin GREENBERG (dir.), *The international relations of the PLO*, Southern Illinois University Press, 1989, p. 12-58.
- NORTON Augustus, GREENBERG Martin (dir.), *The international relations of the PLO*, Southern Illinois University Press, 1989.
- PICAUDOU Nadine, « Genèse des élites politiques palestiniennes. 1948-1982 », *Revue Française de Science Politique*, vol. 34 (2), avril 1984, p. 324-351.

- PICAUDOU Nadine, *Le Mouvement national palestinien, Genèse et structures*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- RODINSON Maxime, *Israël et le refus arabe*, Paris, Seuil, 1968.
- RONDOT Philippe, *Le Proche-Orient à la recherche de la paix. 1973-1982*, Paris, PUF, 1982.
- ROULEAU Eric, *Les Palestiniens, d'une guerre à l'autre*, Paris, La Découverte/Le Monde, 1984.
- RUBENBERG Cheryl A. (ed.), *Encyclopedia of the Israeli-Palestinian Conflict*, Lynne Rienner Publishers, 2010.
- SAYIGH Rosemary, *Too many enemies*, London, Zed Books, 1994.
- SALINGUE Julien, *La Palestine des ONG*, Paris, La Fabrique, 2015.
- SANBAR Elias, *Figures du Palestinien. Identité des origines, identité de devenir*, Paris, Gallimard, 2004.
- SANBAR Elias, *Dictionnaire amoureux de la Palestine*, Paris, Plon, 2010.
- SANBAR Elias, *Les Palestiniens. La photographie d'une terre et de son peuple de 1839 à nos jours*, Paris, Hazan, 2004.

9. Les relations entre la France, l'Europe et le Proche-Orient

- AOUN Elena, *Une impuissance en (dé)construction : l'implication de l'Union européenne dans la recherche d'un règlement de paix au Moyen-Orient*, Institut des études politiques de Paris, Thèse dirigée par Bertrand Badie, 2007.
- BALTA Paul, *La politique arabe de la France*, Paris, Sindbad, 1973.
- CHAGNOLLAUD Jean-Paul, *L'Europe et le conflit israélo-palestinien*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- BOURDON Jérôme, WAGNER Antonio, *Israël-Palestine : l'emprise des images*, Institut National de l'Audiovisuel (INA) / Public Sénat, 2008.
- BOURDON Jérôme, *Le récit impossible. Le conflit israélo-palestinien et les médias*, Bruxelles, De Boeck et INA éditions, 2009.
- COULON Laurence, « L'opinion française, Israël et le conflit israélo-arabe : premiers éléments d'analyse (1947-1987) », Thèse de doctorat en histoire, Paris 1, 2003. Sous la direction de M. Robert Franck.
- DIECKHOFF Alain, « Que reste-t-il de la France au Moyen-Orient ? », *Cahiers de l'Orient*, n° 85, janvier-mars 2007.
- DIECKHOFF Alain, « La France, Israël et les Palestiniens, 1945-1990 », *Regards sur l'actualité*, mars 1991.

FILIU Jean-Pierre, *Mitterrand et la Palestine*, Paris, Fayard, 2005.

GOROKHOFF Philippe, « Le conflit israélo-arabe de juin 1967 et la presse quotidienne française », Thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris IV Sorbonne, 1978. Sous la direction de M. Dominique Chevallier.

KASSIR Samir, MARDAM-BEY Farouk, *Itinéraires de Paris à Jérusalem. La France dans le conflit israélo-arabe* (deux tomes), Washington, Les livres de la Revue d'études palestiniennes, 1993.

HENNEBELLE Guy, KHAYATI Khemaïs (dir.), *La Palestine et le cinéma*, Paris, Sindbad, 1977.

HOURS Laurence, « L'image de la question palestinienne dans "Le Nouvel Observateur" (1967-1970) », I.E.P. Grenoble, 1989.

LAPIERRE Jean-William, *L'information sur l'Etat d'Israël dans les grands quotidiens français en 1958*, Paris, CNRS, 1968.

LE TROQUER Yann, « La France et la question de l'Etat palestinien : 1947-1996 », *Revue d'études palestiniennes*, n° 19, 1999.

MAATOUG Fredj, *La gauche française et la question palestinienne de 1948 à 1982*, Thèse de doctorat en histoire de l'Université de Tunis 1, Publications de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, IV^{ème} série Histoire, Volume XXXI, 1998.

Matériaux pour l'histoire de notre temps, « Le Moyen-Orient, une passion française ? », n° 96, 2009.

OULD-AOUDIA Jacques, « Proche-Orient : processus de paix, intégration régionale et partenariat euro-méditerranéen », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 148, avril-juin 1995, p. 3-16.

SHAATH Nabil, « Les besoins d'un pays à construire », *Revue d'études palestiniennes*, n° 6, hiver 1996, p. 59-64.

SHAHID L., WARSCHAWSKI M., VIDAL D., *Les banlieues, le Proche-Orient et nous*, Paris, Editions de l'Atelier, 2006.

SIEFFERT Denis, *Israël-Palestine, une passion française. La France dans le miroir du conflit israélo-palestinien*, Paris, La Découverte, 2004.

SOUSS Ibrahim, « La France et la Palestine : les étapes d'une relation », *Revue d'études palestiniennes*, n° 32 bis, été 1989, p. 7-16.

TERRENOIRE Louis, *De Gaulle, Israël et les Palestiniens*, Paris, Editions du Témoignage Chrétien, 1989.

10. Témoignages, biographies, autobiographies

- ABU-IYAD (avec Eric ROULEAU), *Palestinien sans patrie*, Paris, Fayolle, 1978.
- BERQUE Jacques, *Mémoires des deux rives*, Paris, Seuil, 1999.
- BITTERLIN Lucien, *Nous étions tous des terroristes. L'histoire des « barbouzes » contre l'OAS en Algérie*, Paris, éditions du Témoignage Chrétien, 1983.
- BITTERLIN Lucien, *La flamme et le soufre*, Paris, Vigie Presse, 1988.
- BOURDET Claude, *L'aventure incertaine. De la Résistance à la Restauration*, Paris, Stock, 1975.
- BOURDET Claude, *Mes batailles*, Ozoir-La-Ferrière, éditions In fine, 1993.
- CURIEL Henri, *Pour une paix juste au Proche-Orient*, Paris, Association Henri Curiel, 1979.
- KHALED Leïla, *Mon peuple vivra*, Paris, Gallimard, 1973.
- LANGER Félicia, *Avocate israélienne, je témoigne*, Paris, Editions sociales, 1975.
- MILLIEZ Paul, *Médecin de la liberté*, Paris, Le Seuil, 1980.
- MONTARON Georges, *Quoi qu'il en coûte*, Paris, Stock, 1975.
- NORDMANN Joë, *Aux vents de l'histoire*, Paris, Actes Sud, 1996.
- RODINSON Maxime, *Souvenirs d'un marginal*, Paris, Fayard, 2005.
- RODINSON Maxime, *Entre Islam et Occident. Entretiens avec Gérard D. Khoury*, Paris, Les belles lettres, 1998.
- SHULMAN David, *Ta'ayush. Journal d'un combat pour la paix Israël Palestine 2002-2005*, Paris, éditions du Seuil, 2006.
- TERRENOIRE Louis, *Edmond Michelet mon ami*, Paris, Nouvelle Cité, 1992.
- VERGES Jacques, *Pour les Fedayine*, Paris, Minuit, 1969.
- WARSCHAWSKI Michel, *Sur la frontière*, Paris, Stock, 2002.
- WARSCHAWSKI Michel, *Israël-Palestine : le défi binational*, Paris, éditions Textuel, 2001.

11. Les principaux périodiques consultés

Publications officielles du ministère des Affaires étrangères :

Politique étrangère de la France, Textes et documents officiels : période consultée 1966 – 2003.

Documents d'actualité internationale : période consultée 1966 – 2000.

Revue de politique étrangère :

Politique étrangère : période consultée 1960-2000.

Revue de défense nationale : période consultée 1960-2000.

Le Monde diplomatique : période consultée 1960-2010.

Annuaire français du droit international (AFDI) : période consultée 1970-2010.

Journal of Palestine Studies (publication anglophone de l'Institut des études palestiniennes) : période consultée 1970-2005.

Revue d'études palestiniennes (publication francophone de l'Institut des études palestiniennes) : période consultée 1980-2006.

Publications d'associations :

France Pays Arabes (revue mensuelle publiée par l'ASFA) : période consultée 1968-2000.
Archives La Contemporaine (BDIC), cote 4P. 8147

Palestine Solidarité (journal mensuel publié par l'AMFP) : période consultée 1974-2001.
Archives La Contemporaine (BDIC), cote F delta 1211 et FP 4397

Bulletin des amitiés franco-palestiniennes (mensuel de l'association France-Palestine) : période consultée 1979-2001. Archives La Contemporaine (BDIC), cote 4 P 10583

Revue de droit contemporain, publiée par l'Association internationale des juristes démocrates : période consultée 1954-1980. Archives La Contemporaine (BDIC) : cote 4P. 5693/A

Israël and Palestine Political Report (revue publiée par Magelan ; directeur : Maxim Ghilan) : période consultée 1971-2000.

News from Within (revue de l'Alternative Information Center, ONG israélienne) : période 1982-2010.

Bulletin de la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine : période 1994-2010.

ANNEXES

Documents en annexe :

Annexe 1 : Tableau des entretiens

Annexe 2 : Table des illustrations

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

Annexe 4 : Schéma du réseau associatif à Loresse

Annexe 5 : Extrait d'un entretien issu de l'enquête de terrain

Annexe 6 : Documents sur les coopérations décentralisées

Carte des coopérations décentralisées, extraite du site du ministère des Affaires étrangères, en juillet 2010. Cette carte représente l'ensemble des coopérations menées par les collectivités territoriales dans les territoires palestiniens.

Le protocole de coopération décentralisée signé entre le conseil général de Seine-Saint-Denis, le conseil général du Val-de-Marne, et trois collectivités palestiniennes (Qalqilya, Toulkarem, Djenin), en 1998 (cf. chapitre 7).

Document annonçant une « soirée débat » dans la mairie de Loresse en février 1999. (cf. chapitre 7)

Convention de coopération décentralisée entre la ville de Loresse et Kalandia (avril 2004).

Courrier du CCJ 93 (Conseil des communautés juives du 93) adressé au maire de Loresse en juin 2002. La réponse du maire à ce courrier, juillet 2002. L'article du journal *Le Parisien* sur la plainte déposée par le CCJ 93 auprès du préfet du département, juillet 2002.

Présentation du projet de soutenir un atelier de broderie à Kalandia, en 2003. Ce document explique pourquoi l'action associative se centre sur les femmes.

Extrait du journal des Assises de la Ville, janvier-mai 2006, mairie de Loresse. La municipalité présente le bilan de son action aux habitants.

Opération d'urgence pour la collecte de médicaments destinée à Kalandia, en 2006. L'accueil d'adolescents en France, juillet 2006.

« La coopération décentralisée : un acte politique », extrait de *Le Courrier des Maires*, juin-juillet 2005, p. 161-163.

L'action du conseil général du Val-de-Marne dans le cadre des coopérations décentralisées : document de présentation édité en mai 2005.

Forum des collectivités locales européennes pour la Palestine : documents de présentation édité par CUF (Cités unies France) en 2005 et 2013.

Présentation du groupe-pays Israël et Palestine de Cités unies France (CUF) en 2013.

« Des femmes palestiniennes se mobilisent pour leurs droits » : document de présentation d'un projet soutenu par des associations suisses en 2005. L'aide au développement est centrée sur les femmes.

Présentation de l'association « Fratercités » à Mantes-la-Ville (Yvelines), en 2005. Cette association d'habitants a été créée pour soutenir les coopérations internationales ; elle est à l'origine de la coopération entre la ville de Limay et Shu'fat (Jérusalem-Est).

Annexe 7 : Documents d'ONG

Présentation du soutien à l'huile d'olive palestinienne : projet d'aide au développement porté par l'AFPS (2004). (cf. chapitre 5)

Programme de la conférence internationale d'ONG à Genève en mai 2006 (cf. chapitre 6).
Présentation, programme et « CV des invités » (principaux conférenciers).

Extrait du rapport de la FIDH publié en octobre 2004 : mission d'enquête à Gaza (mai 2004).
L'introduction présente l'objet de la mission et la démarche de l'ONG.

Annexe 8 : Documents issus d'archives associatives (AFPS)

Annonce d'une conférence dans la résidence universitaire d'Antony, le 23 mai 1964 : archive privée de Bernard Ravenel. (cf. chapitre 1)

Affiche (calendrier) éditée par le département de l'Information de l'OLP en 1975 (en français).

Extrait d'un bulletin de l'AMFP paru en 1977, cité dans le chapitre 3.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des entretiens

Personne interrogée	Date de l'entretien	Lieu	Durée	Statut social de l'enquêté
Hakim (30 ans)	15 juillet 2004	Epinay-sur-Seine	2 heures	Acteur associatif
Aziz (37 ans)	12 octobre 2004	Centre commercial Noisy-le-Sec	2 heures	Employé dans un hôtel. Animateur d'un comité local à Fontenay-sous-Bois.
Tarek (25 ans)	20 décembre 2004	Local de l'association ASEL à Fontenay-sous-Bois (Les Larris)	1h30	Etudiant au CNAM. Membre de l'ASEL et du CMF.
Abdel (30 ans)	21 décembre 2004	Garches-Les-Gonesses	1h30	Membre du parti Les Verts et du CMF.
Samir Abdallah (47 ans)	17 mai 2005	Paris 11 ^e arr.	2 heures 30	Cinéaste (films documentaires). Animateur de la CCIPPP.
Sylvie (63 ans)	11 juin 2005	Paris 19 ^e arr.	2 heures 30	Enseignante. Animatrice d'un comité local. Membre de l'AFPS.
Leïla Shahid	Décembre 2005	Paris 5 ^e arr.	1H30	Représentante de la délégation de Palestine en France
Bernard Ravenel (70 ans)	Avril, mai et juin 2007	Paris 11 ^e arr.	3 heures 30 (3 entretiens)	Enseignant retraité. Président de l'AFPS.
Moustafa (25 ans) Réside à Choisy-le-Roy	27 juillet 2006	Paris	4 heures 30	Etudiant et animateur. Membre de l'association Quartiers dans le Monde.
Tarek Arar (30 ans)	Février 2007	Paris 5 ^e arr.	2 heures	Doctorant. Président de la GUPS.
Serge Le Péron	5 avril 2007	Paris 11 ^e arr.	1 heure 30	Cinéaste, enseignant
Sandra (47 ans) Réside à Fontenay	Mai 2007	Fontenay-sous-Bois, à son domicile	4 heures	Employée à la médiathèque. Membre de l'AFPS.
Marcel-Francis Kahn	30 mai 2007	Paris 8 ^e arr., dans son cabinet médical	3 heures	Médecin retraité ; professeur de médecine. Membre de l'AMFP puis AFPS.
Marie-Claude	Juin 2007	Dans son bureau à l'INRA, Paris	3 heures	Ingénieure à l'INRA.
Paul (25 ans) Réside à Choisy-le-Roy.	17 juin 2007	Paris 11 ^e arr., au CICP	3 heures	Etudiant et animateur. Membre de l'association Quartiers dans le Monde.
Cyril (33 ans) Réside à Fontenay	Septembre 2007	Fontenay-sous-Bois	2 heures	Chargé de mission au Conseil général.

				Membre d'un comité local
Chérif	Octobre 2007	Colombes, à son domicile	2 heures	Acteur associatif
Saad Abssi (83 ans)	Novembre 2007	Gennevilliers, siège de l'association Al Nour	1h30	Retraité ; ancien président de l'Amicale des Algériens en France
Saïd Bouziri	25 mars 2008	Paris, au siège de Génériques	2 heures	Comptable ; président de l'association Génériques
Emmanuelle (35 ans)	Février 2008	Paris, 8 ^e arr.	1 heure	Chargée de mission pour la Plate-forme des ONG, puis pour le CCFD.
Farouk Mardam-Bey	Octobre 2008	Paris, à l'IMA	1h30	Editeur, traducteur, directeur de collection Sindbad / Actes Sud
Liliana (60 ans)	3 novembre 2008	Clichy-la-Garenne, à son domicile	3 heures	CPE dans un lycée. Membre de l'UJFP.
Lucien Bitterlin	11 février 2009	Courbevoie, à son domicile	3 heures	Journaliste retraité.

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête à Loresse :

Roseline (45 ans)	13 juillet 2004	Loresse, local de l'AFPAD	2 heures	Enseignante. Présidente de « Loresse Palestine. Association pour la Paix »
Hervé (23 ans)	19 novembre 2004	Université de Saint-Denis Paris 8	2 heures	Etudiant en histoire et journalisme. Membre de l'association « Loresse Palestine »
Farida (18 ans)	Février 2005	Loresse, local de l'AFPAD	1 heure	Etudiante en BTS dans un lycée. Membre de l'association.
Marc (45 ans)	15 avril 2005	Local de son entreprise au nord de Paris	3 heures	Ingénieur ; président de l'AFL ; ancien maire-adjoint.
Hédi (30 ans)	Mai 2005	Paris 6 ^e arr.	1 heure 30	Doctorant ; membre de l'association.
Michel	Juin 2005	Bureau des élus en mairie	1 heure 30	Surveillant de voirie ; conseiller municipal.
Nadine	31 mars 2007	Près de Loresse, à son domicile	3 heures	Enseignante ; présidente de l'association « Loresse Palestine »
Odile	Octobre 2007	Bureau du maire	2 heures	Maire de Loresse
Patrick	Novembre 2007	Bureau en mairie	2 heures	Directeur de cabinet du maire

Dounia	Mai 2008	Loresse à son domicile	2 heures	Aide à domicile ; membre de l'association
Lisette	Juillet 2008	Loresse, à son domicile	3 heures	Employée dans une société de couture. Membre de l'association.
Odile (second entretien)	Avril 2010	Loresse, à son domicile	2 heures	Ancienne maire de la ville
Anne-Marie	Mai 2010	Loresse, Centre social quartier sud	2 heures	Directrice du centre social et culturel
Solange	Avril 2010	Loresse	2 heures	Employée à la médiathèque ; membre de l'association.
Jacques	Juin 2010	Loresse, local du centre culturel	2 heures	Président du centre culturel communal
Hervé (second entretien)	Juillet 2010	Paris	2 heures	Journaliste.
Marc (second entretien)	Juillet 2010	Loresse, à son domicile	3 heures	Ingénieur. Président de l'association.
Marie-Annick	Septembre 2010	La Courneuve	1 heure	Enseignante. Membre de l'AFPS.

Annexe 2 : Table des illustrations

Documents d'archives du Fonds Bouziri (Figure 1 à 3) :	pages 140 à 142
La couverture du livre <i>La Palestine et le cinéma</i> :	page 196
Les photographies issues de l'enquête de terrain (Figure 1 à 5) :	pages 429 à 433
La carte des coopérations décentralisées (MAE, 2010) :	page 495

Annexe 3 : Liste des principaux sigles utilisés

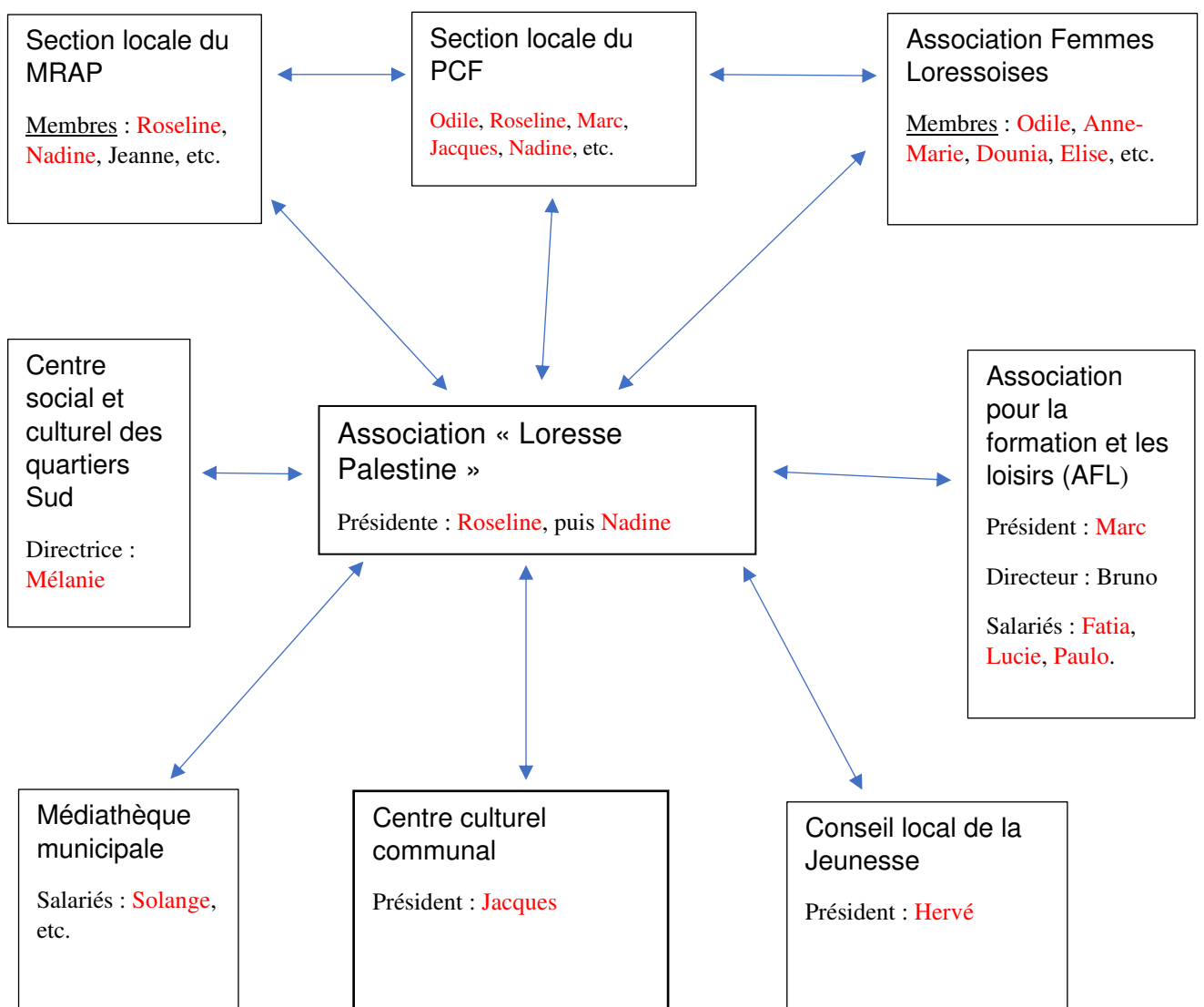
ACO	: Action catholique ouvrière
AEMNAF	: Association des étudiants musulmans nord-africains en France
AFP	: Association France-Palestine
AFPS	: Association France-Palestine Solidarité
AIJD	: Association internationale des juristes démocrates
AI	: Amnesty International
AITEC	: Association internationale de techniciens, experts et chercheurs
AJPF	: Association pour la promotion des jumelages entre collectivités françaises et palestiniennes
AMFP	: Association médicale franco-palestinienne
AP	: Autorité palestinienne
ATTAC	: Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
CBSF	: Comité de bienfaisance et de secours aux Palestiniens
CCFD	: Comités catholiques contre la faim et pour le développement
CCIPPP	: Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien
CEDETIM	: Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale
CIJ	: Cour internationale de Justice
CIMADE	: Comité inter-mouvements d'aide aux évacués
CMF	: Collectif des Musulmans de France
CNPJDIP	: Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens
CRID	: Centre de recherche et d'information sur le développement
CRIF	: Comité représentatif des institutions juives de France
CVPR-PO	: Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient
CUF	: Cités Unies France
DIH	: Droit international humanitaire
DIDH	: Droit international des droits de l'homme
ECCP	: European Coordination Committee for Palestine
FIDH	: Fédération internationale des ligues de droits de l'homme

FLN	: Front de libération nationale
FTDA	: France Terre d'Asile
GUPS	: General Union of Palestinian Students
HCR	: Haut-Commissariat aux réfugiés
JAC	: Jeunesse agricole chrétienne
JOC	: Jeunesse ouvrière chrétienne
LDH	: Ligue des droits de l'homme
LICRA	: Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
MAEE	: Ministère des Affaires étrangères et européennes
MRAP	: Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
MTA	: Mouvement des travailleurs arabes
OCHA	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OLP	: Organisation de libération de la Palestine
PNGO	: Palestinian Non Governmental Organizations
RCDP	: Réseau de coopérations décentralisées pour la Palestine
UJFP	: Union juive française pour la paix
UNEF	: Union nationale des étudiants de France
UNRWA	: United Nations for Refugees and Work Agency

Annexe 4 : Le réseau associatif à Loresse

Ce schéma met en évidence les relations entre les différentes institutions de la ville, et la multi-positionnalité des acteurs associatifs.

Les noms des personnes en rouge sont les membres actifs de l'association « Loresse Palestine – Association pour la Paix ».



Annexe 5 : Extrait d'un entretien issu de l'enquête de terrain

Engagement politique et actions humanitaires : le sens d'un dévouement

Nous présentons un extrait d'entretien avec Sandra (née en 1959) qui réside dans la commune de F. à l'Est de Paris, dans le département du Val-de-Marne. Nous l'avons rencontrée dans le cadre de notre enquête de terrain à F. entre 2005 et 2007 : une mobilisation locale en faveur de la création d'un « comité Palestine » et un projet de coopération (« jumelage ») entre la municipalité de F. et une collectivité en Israël-Palestine. L'entretien s'est déroulé à son domicile, un appartement situé dans un quartier résidentiel caractérisé par de petits immeubles et des pavillons. Il a eu lieu en mai 2007 : Sandra est alors très impliquée dans les activités associatives dans sa ville. Elle est documentaliste dans une médiathèque à Gennevilliers, au nord de Paris, où elle exerce depuis plus de dix ans. Elle est membre active de l'AFPS et adhérente de l'UJFP (Union juive française pour la paix). Elle explique durant l'entretien les motivations de ses engagements et son identité juive : elle fournit des éléments éclairants sur son histoire familiale et son appartenance à la communauté juive.

Elle a rencontré des membres de l'AFPS dans le cadre de ses activités professionnelles à Gennevilliers : cette ville est jumelée depuis les années 1980 avec Naplouse (Cisjordanie), puis avec Al Bireh. Un comité de l'association France-Palestine est actif dans la ville et coopère avec une association de femmes palestiniennes à Naplouse. Celle-ci dispose d'un statut d'ONG lui permettant de recevoir des subventions pour ses activités, dont l'exportation de broderies fabriquées sur place par une coopérative artisanale. Elle est membre d'une fédération : *Palestinian Working Women Society for Development*, présente dans les principales villes.¹ L'AFPS subventionne cette ONG dans le cadre des parrainages : elle collecte des fonds versés aux partenaires palestiniens (organisations de la société civile) au titre de l'aide au développement. Sandra entretient des relations avec la responsable de cette association à Naplouse et correspond avec elle régulièrement. Elle a effectué plusieurs séjours dans les territoires palestiniens depuis 1995. La ville de Gennevilliers est membre de Cités Unies France

¹ The PWWS (Palestinian Working Women Society) a obtenu un statut d'ONG reconnu par les autorités en 1991. Cette fédération regroupe des comités locaux depuis 1981 ; son siège est à Ramallah ; elle dispose d'antennes locales dans les principales agglomérations (Naplouse, Bethléem, Toulkarem, Djénine, Gaza).

(CUF) et participe au RCDP. Sandra a été membre du PCF ainsi que du Mouvement de la Paix dont elle fut une adhérente active.

Je voudrais commencer par te demander ce que tu penses de votre action à F., le rôle du comité que vous avez créé ?

« (...) Au niveau de F., la municipalité est communiste, elle participe au Conseil général du Val de Marne, et ce conseil général est très solidaire de la Palestine. Donc on pouvait imaginer avoir une écoute de la municipalité à cet égard. Par contre, le souci qu'il y a à F., c'est peut-être qu'il y a une communauté juive importante [elle appuie ce dernier mot], et que comme toujours quand les villes accueillent les communautés juives, il y a une frilosité au niveau politique par rapport au problème du conflit. Ce qui moi me hérisse un peu dans la mesure où le terme de « communauté juive » m'énerve aussi un petit peu : dans la mesure où je ne sais pas ce que ça veut dire quoi ! Je crois qu'il y a deux problèmes dans ce terme-là : il y a le 1^{er} problème de communauté, donc le communautarisme ça me hérisse un peu. Moi je suis fondamentalement internationaliste. Donc c'est vrai que le repli communautaire, je trouve ça assez pénible. Et la 2^{ème} chose, c'est que, derrière ce terme, on voit surtout ceux qui s'affichent en tant que juifs d'abord, et ceux-là c'est avant tout les juifs religieux. Les gens qui effectivement pratiquent la religion juive, et se définissent d'abord comme juifs avant de se définir comme français, ou comme je sais pas quoi, « citoyens de la république française ». Alors qu'en fait la notion de juif renferme à la fois l'aspect religieux mais aussi l'aspect laïc, l'aspect culturel, et moi je me sens avant tout française avant d'être juive. Et mon identité juive, elle fait partie d'une histoire collective en fait. Voilà, j'ai pas choisi d'être juive, et si je suis juive, c'est que j'appartiens à cette communauté juive au nom de cette histoire collective qu'est l'antisémitisme et puis la diaspora, et puis la Shoah. Mais c'est vrai que souvent, quand on parle de communauté juive finalement, la majeure partie des juifs de France sont laïcs. Et ne s'identifient pas en tant que juif d'abord, sauf qu'ils ne font pas forcément parler d'eux puisqu'ils ne s'affirment pas en tant que juifs d'abord, et qu'ils font partie de la citoyenneté française, et qu'ils s'impliquent dans le mouvement social et politique au même titre que n'importe quel citoyen. Et que donc ce qu'on entend chez les juifs, surtout en tant que juifs, c'est surtout les religieux. Donc c'est qu'une partie de la communauté. Donc c'est ça qui fausse le débat dans l'histoire. Mais ce qu'on assiste surtout depuis la seconde intifada, depuis les années 2000, c'est un repli identitaire qui fait que les juifs religieux sont très virulents et ne supportent pas qu'on critique Israël. Et du coup, ça entraîne de la part de juifs laïcs qui ne s'affirmaient pas juifs au départ, le besoin de faire savoir qu'ils étaient juifs mais qu'ils n'étaient pas d'accord avec. D'où la création de l'UJFP, qui s'est créée au moment de la 1^{ère} Intifada, mais qui s'est énormément développée depuis 2000. Toute une série de juifs comme moi ont éprouvé le besoin d'adhérer à cette association, même si on n'y milite pas vraiment, pour faire savoir qu'ils refusaient que les sionistes et les religieux parlent en leur nom. Toute une série d'autres

intellectuels se sont aussi exprimés dans des associations, « Une Autre Voix Juive », et autres. Quant à moi, du fait que je me sentais avant tout française avant d'être juive, et que pour moi juive c'est plus une histoire collective qu'un choix, que je ne parle pas l'hébreu, que je ne connais rien à la religion, que je n'ai jamais mis les pieds en Israël. Les seules fois où je suis allé en Israël, c'est à Jérusalem-Ouest pour aller en Palestine, et je suis surtout allée en Palestine et pas en Israël [dit avec le sourire]. Heu, finalement j'ai éprouvé le besoin de manifester ma solidarité avec les Palestiniens dans une association beaucoup plus large, non identitaire, comme l'AFPS, plutôt que comme l'UJFP. Ce qui explique que je suis membre de l'AFPS avant tout, et que je milite avant tout à l'AFPS. Après, sur F., s'est créé un comité très large, qui s'est avant tout voulu rassembleur, sans s'affilier à aucune autre organisation. Ce qui explique que le « comité Palestine » n'est pas rattaché à l'AFPS, comme l'est le comité France-Palestine de Gennevilliers. C'est plus lié au fait que M. était rattaché à la Coordination Ile-de-France. Mais l'AFPS je trouve ça beaucoup plus efficace, car elle a des comités dans toute la France, elle regroupe 7.000 adhérents, elle agit depuis plus de 30 ans envers les partenaires palestiniens. Peut-être qu'un jour le comité de F. se rattachera à l'AFPS, mais moi je ne veux pas l'imposer. C'est vrai que la création de ce comité, et son succès, est dû au fait que c'était très large, et que figurait aussi bien des militants associatifs que des militants syndicaux, que des gens qui faisaient partie de partis politiques, il y avait quand même un élu socialiste. (...)

C'est vrai que j'ai été à une époque une militante politique, et c'est vrai que maintenant je concentre mes efforts sur la Palestine et j'évite de me disperser. C'est vrai que sur F., on a eu énormément de succès au début, car il y a une réelle sensibilité par rapport à ce qui se passe en Palestine, et donc la première année de création du comité on était très actif, présent partout avec beaucoup de participations. Le problème c'est que actuellement on est dans le creux de la vague et on a énormément de mal à redynamiser l'activité du comité. Je pense qu'il y a trois raisons : la première est que, une chose est de réagir d'un point de vue affectif et émotionnel à ce qui se passe, et une autre chose est de concrétiser cette émotion en actions au quotidien et dans la durée et dans la prise en charge de responsabilités administratives. (...) Et ça, c'est pas spécifique au comité de F., c'est le problème dans lequel se trouve toutes les associations militantes quelles qu'elles soient, et le problème qu'on a aussi de repli, de recul du militantisme en général. Moi je suis issu, j'ai quand même 47 balais, je suis issu d'une famille de gens qui ont toujours réagi politiquement, qui ont toujours été militants, et moi je suis militante, j'étais au PCF il y a 30 ans. J'avais 17 ans, j'étais militante au PC. Après j'ai quitté le PC, mais j'avais intégré en moi le militantisme, l'esprit militant. Je suis issu de l'après 68, de toutes ces valeurs-là. Donc moi je suis militante et je fonctionne comme une militante, et prendre en charge les choses, organiser, je fonctionne comme ça, dans mon travail aussi j'ai aussi des responsabilités d'organisation. (...)

Et le 3^{ème} point, c'est une réalité politique particulière, c'est en fait le découragement par rapport à la situation que vivent les Palestiniens, depuis la victoire du Hamas. On ne peut pas se réjouir de la victoire du Hamas. Tous les gens attachés à la démocratie, à la laïcité. Alors que le Hamas, c'est un mouvement

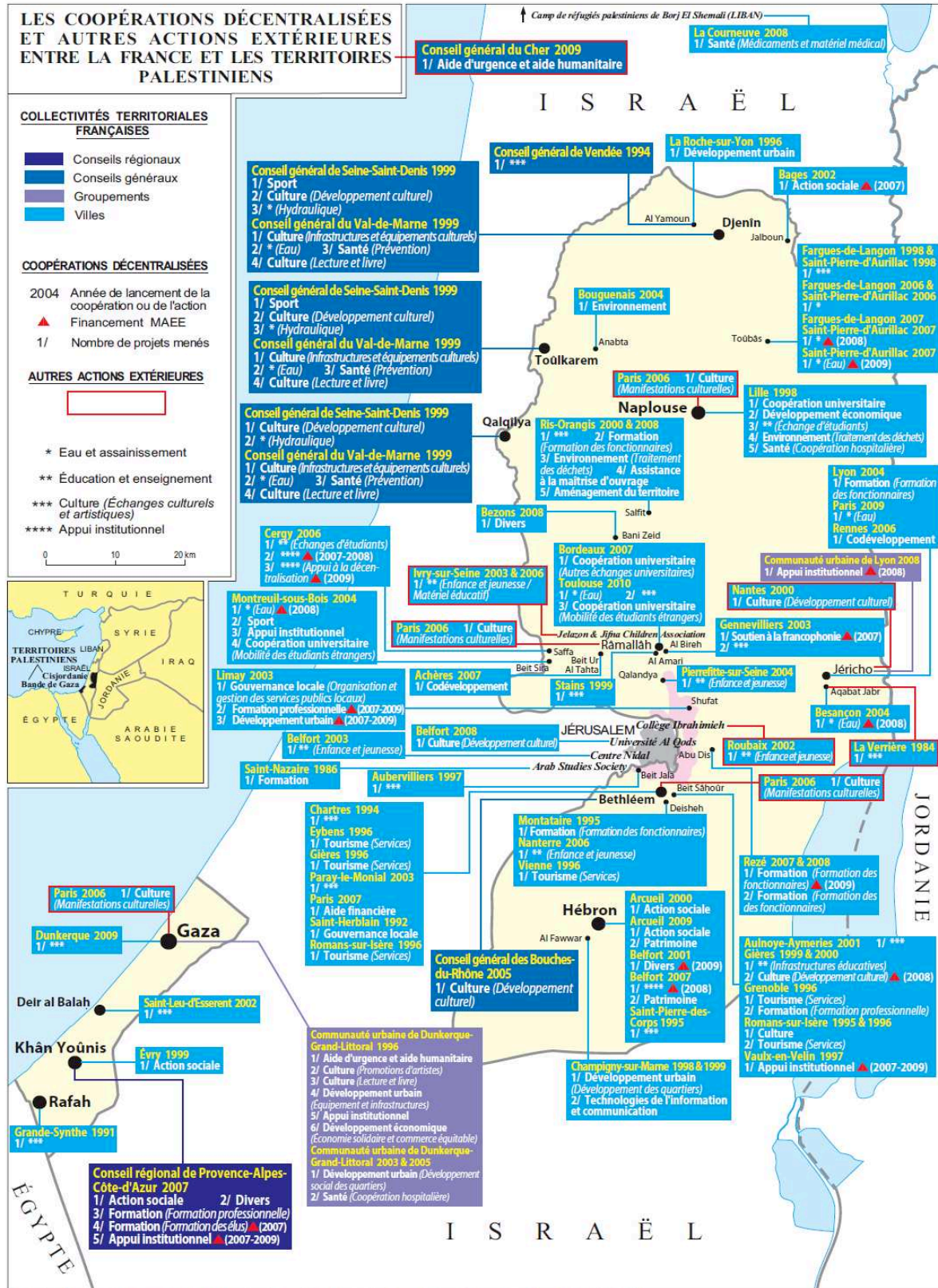
religieux, un peu intégriste, et ça fait jamais plaisir, on aurait préféré que des forces démocratiques l'emportent plutôt que le Hamas. Si ce n'est que le Hamas c'est beaucoup plus complexe que l'image qu'on en donne en France, sauf que la majorité des gens ont une image très schématique du Hamas, l'assimile aux mouvements intégristes en Afghanistan alors que ça n'a rien à voir. Et au sein du Hamas il y a une grande diversité. Les gens n'ont pas voté pour le Hamas, ils ont voté contre le Fatah, sa corruption, son incapacité à régler les problèmes, et contre les concessions qui n'ont abouti à rien. On peut les comprendre, il n'y avait pas besoin d'être sorcier pour se douter que le Hamas allait gagner les élections. Mais c'est vrai que ça a un effet très démobilisateur. (...)

Enfin, tout ça a joué, une accumulation de facteurs qui fait qu'on rame vraiment. Après la Journée de la Terre, il y a eu la foire à la brocante, la fête de la Madelon : c'est une fête traditionnelle dans la ville, qui existe depuis très longtemps, et dans le parc de la mairie un village des associations avec un stand pour chacune. Et on a tenu un stand, et ça a marché. Car c'est vraiment l'occasion de toucher tout le monde, et de toucher des gens qui ne sont pas spécialement concernés par la Palestine. Car la difficulté qu'on a, c'est d'arriver à organiser des initiatives où on puisse sensibiliser la population qui n'est pas encore convaincue. Elargir la sensibilisation, et diffuser des informations pour contrecarrer l'image déformée qui est diffusée dans les médias. Une des façons d'élargir, c'est les débats et films au C., la salle de cinéma municipale. Et ça je le faisais depuis 10 ans avec le Mouvement de la Paix. On l'a fait sur l'Afrique, le Rwanda, la montée de l'extrême-droite et du nationalisme. Donc on touche des gens qui venaient avant tout pour voir le film. J'avais fait deux débats en revenant de Palestine au Cosmos : j'étais en Palestine en 2002 et 2004, j'y suis allé pour la 1^{ère} fois en 1995 : ça faisait peu de temps que je travaillais à G., et comme il y avait un comité qui existait dans la ville depuis plus de 10 ans. Moi à l'époque je militais plutôt ailleurs, j'avais dit « moi la Palestine je suis solidaire, mais je ne milite pas. Je donne de l'argent et c'est tout ». La cause palestinienne j'en suis solidaire depuis longtemps : il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures, les droits doivent être les mêmes pour tous. Et le fait d'avoir été victimes ne donne pas le droit d'être un bourreau. Autant compte tenu de la Shoah, je suis d'accord avec la création de l'Etat d'Israël, même si mon pays c'est la France, pas Israël. Autant je considère que le fait d'avoir créé cet Etat ne donne pas le droit aux Israéliens de massacrer les Palestiniens et de créer un Etat aux dépens des droits des autres. Je suis née en 1959, et quand j'avais 15 ans, en 1975, à l'époque ça se castagnait dur, les attentats palestiniens se faisaient sur tous les juifs quels qu'ils soient. Il y avait des attentats à l'étranger. Sauf que, les Israéliens n'étaient pas en reste et assassinaient les militants à l'étranger sans aucun problème. (...) Donc c'est un engagement que j'avais, et mes parents qui eux n'étaient pas investis de façon militante mais qui soutenaient Israël pour le principe de la Shoah, c'était un conflit que j'avais avec eux. Alors comme tous les juifs à l'époque, il y avait un esprit communautariste qui a commencé à être un peu ébranlé avec la 1^{ère} Intifada. C'est vrai qu'en 1987, voir des mômes jeter des pierres et se faire descendre comme des lapins par les soldats, là quand même ça a posé problème à beaucoup de gens, et c'est vrai que mes parents ont commencé à se poser des questions

par rapport à ce que faisait Israël. Mais jusque-là, il était hors de question de critiquer Israël. Mais moi à 17 ans, en pleine adolescence, en pleine révolte contre mes parents, je traitais Israël d'Etat fasciste, et je m'opposais à mes parents à ce niveau-là. (...) Et puis en 1995 les militants à G. m'ont proposée de faire un voyage en Palestine, et il se trouvait que j'ai pu y aller car mes vacances tombaient au même moment. Et c'est vrai que quand on rencontre les gens, qu'on voit ce qu'ils vivent, on ne peut pas... quand on est militant comme moi, qu'on a une habitude militante, on ne peut pas revenir sans rien faire quoi. Et à partir de là j'ai décidé de m'engager dans la cause. Ça date de 1995 mon vrai engagement pour cette cause. J'y suis retournée ensuite en 2002, 2004, 2005. Donc en 2002-2004, j'ai fait des débats à la Maison du citoyen et de la vie associative avec le Mouvement de la Paix. Il y a eu plus de 100 personnes à chaque fois. Avec mes témoignages, mes photos, j'avais fait une exposition de mes photos en Palestine. C'est vrai qu'en 2002 et 2004 ça castagnait dure. J'ai vécu des choses, il y avait les missiles, les chars, les tanks, les bazookas, voilà. On a failli se ramasser quelques bombes dans la figure. »

Annexe 6 : Documents sur les coopérations décentralisées

Document 1 : Carte des coopérations décentralisées, ministère des Affaires étrangères, juillet 2010.



Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) et Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales © Juillet 2010

Document 2 : Protocole de coopération décentralisée signé entre le conseil général de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et trois villes palestiniennes en 1998.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTORITÉ NATIONALE PALESTINIENNE

Protocole de coopération décentralisée

entre, le Département de la Seine-Saint-Denis, le Département du Val-de-Marne, la Ville de Qalqilya, la Ville de Toulkarem et la Ville de Djenin.

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS,
Représenté par le Président du Conseil général,
Monsieur Robert Clément,

et

LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE,
Représenté par le Président du Conseil général,
Monsieur Michel Germa,

d'une part, et

LA VILLE DE QALQILYA,
Représentée par le Président du Conseil municipal,
Monsieur Marouf Zahran,

et

LA VILLE DE TOULKAREM,
Représentée par le Président du Conseil municipal,
Monsieur Saber Aref,

et

LA VILLE DE DJENIN,
Représentée par le Président du Conseil municipal,
Monsieur Waleed Abu Mwais,

d'autre part,

ci-après dénommés « partenaires »,

CONSIDÉRANT leur attachement aux valeurs de Solidarité, de Paix et de Liberté ;

CONSIDÉRANT la coopération décentralisée, entendue au sens de l'action internationale des collectivités locales, comme un mode de coopération facilitant l'implication des populations, et notamment leur participation à des projets de développement local ;

CONSIDÉRANT les difficiles conditions de vie des populations palestiniennes, lourdement affectées par la situation politique et l'insuffisance de moyens et d'autonomie des villes ;

CONSIDÉRANT les potentialités humaines et naturelles que recèle la région formée par les villes autonomes de Qalqilya, Toulkarem et Djenin au Nord de la Cisjordanie, mais aussi, ses besoins importants et urgents d'aide internationale ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conforter les autorités locales palestiniennes pour développer leur autonomie administrative, technique et économique ;

CONSIDÉRANT les problèmes spécifiques et préoccupants des réfugiés, notamment ceux vivant dans les trois villes de Qalqilya, Toulkarem et Djenin ;

CONSIDÉRANT, dans ce contexte, la nécessaire coordination entre les deux Départements et entre les trois Villes, pour assurer le bon fonctionnement du partenariat entre les cinq collectivités locales ;

CONSIDÉRANT leur volonté de mobiliser, autour de ce partenariat, toutes les initiatives de nature à le conforter ou à l'amplifier ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'approfondir leur connaissance réciproque à travers des rencontres et des débats pour faire avancer la réflexion de tous pour la Paix au Proche-Orient et partout dans le monde ;

CONSIDÉRANT la sensibilité des populations à la situation qui prévaut au Proche-Orient et leur désir de voir une Paix juste et durable s'y instaurer ;

CONSIDÉRANT le nombre important de Jeunes dans les cinq collectivités partenaires et le rôle essentiel que ces Jeunes peuvent jouer en faveur des échanges entre citoyens des deux pays, de la connaissance mutuelle, du respect d'autrui, du développement des valeurs de Solidarité et de Paix ;

CONSIDÉRANT leur volonté de contribuer à la mise en œuvre des Accords de Paix entre les peuples de Palestine et d'Israël ;

CONSIDÉRANT les accords internationaux, en particulier ceux liant la France à l'Autorité Nationale Palestinienne ;

CONSIDÉRANT les compétences dévolues aux collectivités locales signataires ;

Vu les articles L 1112-1 à L 1112-7 du Code général des Collectivités territoriales françaises, relatifs à la coopération décentralisée ;

Vu les Résolutions 181 et 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives à la Palestine ;

Vu les Accords d'Oslo,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER - OBJET

1. Les partenaires décident d'engager, ensemble, une coopération décentralisée, durable, fondée sur les intérêts mutuels de leurs populations.
2. Ce protocole de coopération a pour objet de définir la coopération entre les partenaires, dans tous les domaines qui les intéressent mutuellement et dont ils conviendront ensemble.

ARTICLE 2- FORMES DE LA COOPÉRATION

Cette coopération prendra toutes les formes induites par les projets conclus d'un commun accord. En particulier, la coopération entre les cinq collectivités locales partenaires pourra se traduire par :

- des échanges et des rencontres entre les populations ;
- l'accueil réciproque de stagiaires dans les services de l'administration ;
- la définition et la réalisation de projets ;
- la recherche des financements nécessaires à la réalisation des projets définis en commun.

Pour la définition et la mise en œuvre des objectifs assignés aux projets de coopération, chaque collectivité pourra se faire assister de partenaires de son choix.

ARTICLE 3- PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION

Les partenaires poursuivent plusieurs objectifs, d'intérêt commun, en particulier :

1. Renforcer l'autonomie locale des villes palestiniennes partenaires, en travaillant ensemble, dans des domaines aussi divers que :

- la formation des élus et des cadres municipaux ;
- l'augmentation des ressources et des capacités de production d'eau ;
- la rénovation des réseaux de distribution d'eau potable et des réseaux de collecte des eaux usées ;
- l'amélioration du traitement des déchets ;
- la réhabilitation et la rénovation des centres villes ;
- l'équipement sanitaire et la santé publique.

2. Développer des relations directes entre les populations et encourager la Paix, et pour ce faire :

- favoriser la connaissance réciproque des populations des deux pays, notamment entre les Jeunes des cinq collectivités partenaires, et leur permettre de participer, en tant qu'Acteurs, à la construction d'une Paix durable et juste ;
- développer les échanges culturels ;
- initier une réflexion sur l'éducation, ses moyens et son rôle pour former des citoyens responsables ;
- soutenir la lecture publique en créant, par exemple, des réseaux entre bibliothèques ;
- échanger de part et d'autre sur les moyens de renforcer la participation citoyenne et la démocratie locale.

3. Dynamiser le développement économique local, grâce au partenariat.

La mise en œuvre des projets, conclus dans le cadre du présent protocole de coopération, devra, dans toute la mesure du possible, s'appuyer sur le tissu économique et industriel des territoires des cinq collectivités partenaires.

4. Pour mener à bien leurs projets et leur coopération, les partenaires s'engagent à mobiliser les contributions financières qui s'avéreront nécessaires.

Outre les moyens propres des collectivités partenaires, les cofinancements seront recherchés tant du côté de l'aide bilatérale que du côté des institutions communautaires et multilatérales (Union européenne, Banque mondiale, programmes des Nations Unies, etc.)

5. Les partenaires souhaitent associer également à leurs projets d'autres collectivités locales.

L'implication d'autres acteurs locaux de la coopération internationale, et notamment des collectivités locales, dans cette région du Nord de la Cisjordanie, donnerait encore davantage de dynamisme au partenariat entre les cinq collectivités locales.

ARTICLE 4- DÉFINITION DES PROJETS - MÉTHODE DE TRAVAIL

Pour chacun des domaines choisis, des projets précis seront définis d'un commun accord.

Ces projets devront s'inscrire dans une perspective de développement à long terme, tout en prévoyant des volets à court et moyen termes.

Ils feront l'objet d'une actualisation régulière, en fonction de leur mise en œuvre et de l'évolution de la situation.

ARTICLE 5- MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PROJETS

Chaque projet défini en commun devra faire l'objet d'une convention particulière précisant :

- la nature et les objectifs du projet ;
- les étapes et les moyens de sa mise en œuvre.

Un rapport faisant état de l'avancement des différents projets devra être établi régulièrement par le maître d'ouvrage du projet. Ce rapport devra être communiqué aux partenaires.

ARTICLE 6 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent protocole de coopération décentralisée prendra effet à sa ratification par les organes compétents de chacune des cinq collectivités partenaires et après les formalités prévues par les articles L 3131-1 et L 3131-2 du Code général des Collectivités territoriales françaises, pour ce qui concerne les deux Départements français.

Il restera valable pendant cinq ans et sera prorogé, ensuite, chaque année, par tacite reconduction.

ARTICLE 7- RÉSILIATION

Ce protocole pourra être résilié d'un commun accord.

Chacun des cinq partenaires pourra le résilier unilatéralement en adressant un préavis d'au moins six mois aux autres partenaires.

Fait à Créteil, le 22 avril 1999, en cinq exemplaires originaux en français et en cinq exemplaires originaux en arabe.

Pour le Département de la Seine-Saint-Denis
Pour le Président du Conseil général et par délégation, le Vice-Président Monsieur Patrice Charrié

Pour le Département du Val-de-Marne
Le Président du Conseil général

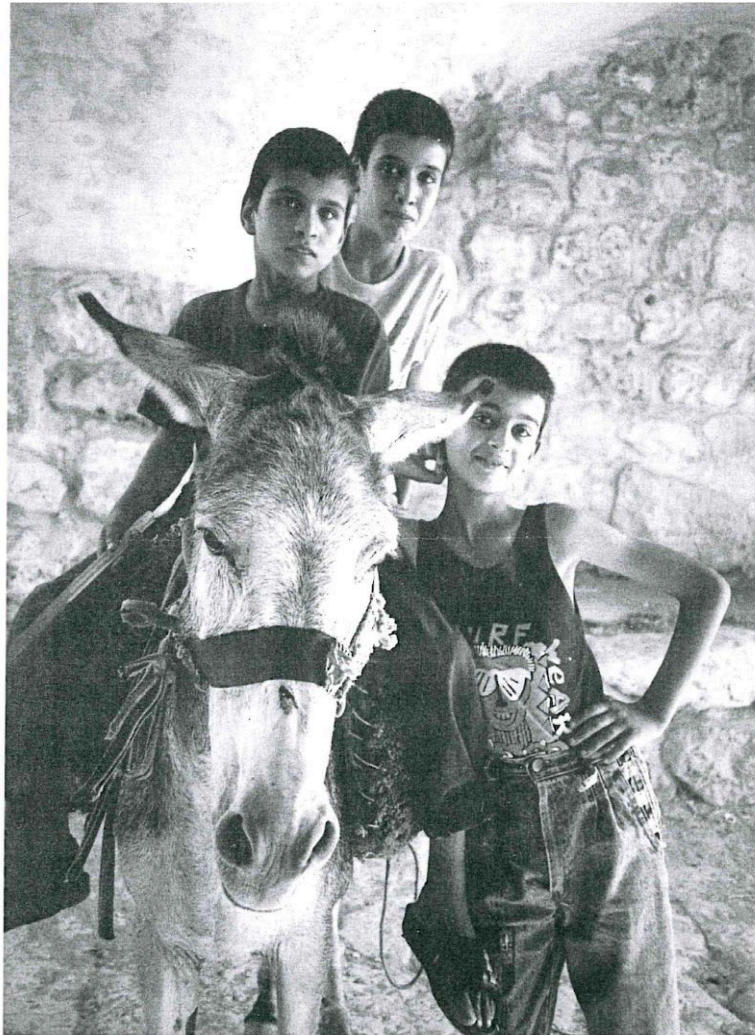
Pour la Ville de Qalqilya
Le Président du Conseil municipal

Pour la Ville de Toulkarem
Le Président du Conseil municipal

Pour la Ville de Djenin
Le Président du Conseil municipal

Document 3 : Affiche annonçant une « soirée débat » dans la mairie de Loresse, février 1999.

Catherine Hanriot, *maire, conseillère générale*
Roselyne Boivin, *conseillère municipale*
La municipalité de Pierrefitte
Association formation loisirs
Le Centre social et culturel A.-Croizat



Vous invitent à une soirée débat autour de la Palestine
MERCREDI 17 FÉVRIER 1999 à 20 heures
à l'hôtel de ville de Pierrefitte

- Film sur la Palestine
- Exposition
- Débat

Document 4 : Convention de coopération décentralisée entre la ville de Loresse et Kalandia (avril 2004).



Tél : 01.49.40.49.40
Fax : 01.48.26.61.71

Mairie de Pierrefitte-sur-Seine

Avril 2004

**Convention de coopération décentralisée entre la Ville de Pierrefitte (France)
et le camp de réfugiés de Kalandia (Palestine).**

Considérant la loi 92-125 du 6 février 1992 donnant compétence aux collectivités territoriales en matière de coopération décentralisée,

Considérant l'habilitation du Comité populaire du camp de Kalandia à gérer, pour l'intérêt général, les affaires publiques des habitants de Kalandia et à les représenter sur le plan international,

Considérant les contacts établis entre des habitants du camp de Kalandia et des membres de la collectivité de Pierrefitte, à l'occasion desquels se sont ouvertes les voies d'un rapprochement entre les deux parties,

La ville de Pierrefitte et le camp de Kalandia inscrivent dans la présente convention de coopération décentralisée leurs valeurs, leurs engagements et leurs objectifs communs :

I- Engagement d'une coopération décentralisée entre la Commune de Pierrefitte et le camp de Kalandia.

La Commune de Pierrefitte et le camp de Kalandia affirment par la présente convention leur volonté de travailler conjointement au développement de leurs territoires respectifs en concevant des actions de co-développement, d'éducation à la citoyenneté et à la Culture de Paix.

C'est pour les deux contractants la garantie d'établir une coopération durable dans une perspective de développement d'une citoyenneté démocratique, porteuse des valeurs de justice, de tolérance, d'égalité et de paix.

Jamal life

II- Un triple objectif : la promotion d'une culture de paix, l'engagement citoyen et le développement local.

La coopération décentralisée entre la ville de Pierrefitte-sur-Seine et le camp de Kalandia répond à trois objectifs majeurs :

- Développer des liens de fraternité et d'amitié entre le peuple palestinien et le peuple français et favoriser la connaissance mutuelle des cultures et des sociétés des deux territoires afin de promouvoir chez chacun la Culture de Paix.
- Favoriser l'implication citoyenne, notamment des jeunes et des femmes, afin de promouvoir la démocratie locale et participative
- Agir ensemble et avec les populations respectives pour le développement local et la cohésion sociale.

III- Acteurs et publics

Les échanges viseront l'ensemble des populations de chaque collectivité, de toutes générations. Ces actions pourront concerner plus particulièrement les enfants, les jeunes et les femmes ainsi que les associations, les organisations socioprofessionnelles, les groupements d'intérêts économiques, les personnels des administrations et des autorités locales...

IV- Les domaines d'action et méthode

En s'appuyant sur le développement d'échanges, les partenaires visent la création d'une coopération multiforme. Les domaines prioritaires pressentis sont les suivants :

- l'épanouissement des enfants et des jeunes et notamment leur accompagnement psychologique et moral ;
- l'échange de savoirs ;
- la santé publique ;
- l'intégration sociale des personnes handicapées ;
- la culture ;
- le sport ;
- l'organisation administrative locale ;
- l'implication des femmes dans la vie publique ;
- le développement économique ;
- la sensibilisation à l'environnement.



Samalife

Il s'agira, à ces fins :

- de mettre en relation les acteurs plus particulièrement intéressés par l'un de ces domaines ;
- de favoriser les échanges autour de ces domaines dans le cadre de séjours de découvertes, de solidarités, de rencontre ou encore de sessions de formation ;
- de construire des solidarités entre les associations des deux territoires ;
- d'échanger connaissances et expériences en matière d'organisation et de gestion des services en direction des administrés.

Les échanges pourront se faire par l'accueil réciproque de délégations, mais également par l'intermédiaire de divers médias.

Par ailleurs les actions pourront répondre à des besoins urgents et prendre la forme d'actions humanitaires mais ne devront pas se réduire à ce champ d'intervention.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine,

Jamal ABU LATIFA
Président du
Comité populaire de Kalandia

Jamal Abu Latifa

[Signature]

[Signature]
Catherine HENRI
Maire de Pierrefitte-sur-Seine
Conseillère générale



Document 5 : Courrier du CCJ 93 adressé au maire de Loresse en juin 2002.

CONSEIL DES COMMUNAUTES JUIVES DE SEINE-SAINT-DENIS

C.C.J. 93

Association Loi de 1901

Siège social : A.C.I. 93700 Drancy

Correspondances : A.Scémama (Secrétaire Gal) : 40 Rue d'Hautpoul 75019 Paris
Tél/Fax 01 42 06 74 16

S.Ghozlan (Président) : Tél. 01 48 67 13 09 Fax 01 48 65 54 43

Paris le 28 juin 2002

Madame Catherine HANRIOT

Madame le Maire,

Vous avez reçu, du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, une invitation à vous rendre, le 4 juillet, à une rencontre avec les élus et les responsables associatifs pour réfléchir et échanger des actions à entreprendre dans le conflit du Proche-Orient.

Il s'agit, en fait, de coopérer avec des villes ou des camps palestiniens.

Dans son courrier du 12 mars 2002, Monsieur Robert CLEMENT, Président du Conseil Général, nous dit :

« Je suis en effet très soucieux de ne pas interférer sur la liberté de chacun, de chaque association, d'organiser la forme des relations qu'il et qu'elle souhaite. »

Nous ne comprenons donc pas l'objet de cette rencontre et la mise à l'écart de notre association alors que le Conseil Général affirme mobiliser pour la paix. Nous déplorons cette partialité.

Depuis plus de 20 mois de nombreux actes anti-juifs sont perpétrés dans notre département le plaçant à la une des journaux au point de susciter l'indignation du Président des Etats-Unis, qui a dénoncé la résurgence de l'antisémitisme en France.

De nombreux élus veillent à ce que le conflit du Proche-Orient ne 'déborde' pas sur notre sol de France, d'autres expriment un soutien inconditionnel à la 'cause' palestinienne et organisent sans cesse des manifestations en sa faveur ne faisant qu'exacerber la haine et attiser les tensions prenant ainsi le risque d'un affrontement inter-communautaire et mettant en péril la paix sociale dans nos banlieues déjà surchauffées.

Nous avons aussi constaté que tous les jeunes adolescents ayant séjourné dans les camps palestiniens reviennent haineux et agressifs, ceci est d'autant plus grave, que les aides européennes destinées à l'éducation palestinienne, ont contribué à l'édition et à l'utilisation de manuels scolaires enseignant l'antisémitisme, la haine, et le soutien au terrorisme.

Le rôle d'un élu local et du Conseil Général n'est pas de gérer les situations internationales et nous ne comprenons pas en quoi leurs budgets devraient y être destinés.

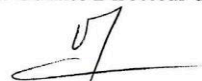
Nous aurions par contre apprécié une condamnation plus ferme des actes anti-juifs et une lutte plus efficace contre une insécurité sans cesse grandissante.

Nous vous invitons à rejeter et à dénoncer ce genre de réunions qui ne peuvent qu'amplifier la fracture inter-communautaire et nuire à l'unité nationale.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'assurance de nos sentiments citoyens les meilleurs.

CH → GB

André SCÉMAMA
Secrétaire Général du CCJ 93
Membre du Comité Directeur du CRIF





Tél : 01.49.40.49.40
Fax : 01.49.40.49.96

Mairie de Pierrefitte-sur-Seine

**Conseil des Communautés Juives
de Seine Saint Denis
40 rue d'Hautpoul
75019 PARIS**

**Monsieur André SCEMAMA
Secrétaire Général**

**Cabinet du Maire
CH/GB/CDR**

Pierrefitte, le 4 juillet 2002

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 28 juin 2002 concernant l'annonce d'une réunion visant à développer les coopérations solidaires avec le peuple palestinien, et vos réactions à cette invitation.

Dans cette lettre, vous développez des conceptions que je respecte mais que je ne partage pas – vous m'autoriserez donc cette réaction à vos propos.

Dans le conflit qui oppose depuis plusieurs décennies le peuple palestinien à l'Etat d'Israël, chaque jour des enfants, des mères de famille, des adultes sont des victimes innocentes de la violence aveugle et de son enchaînement : la désolation et le drame s'abattent sur des milliers de personnes, mutilent et brisent des familles, sacrifient des vies. En sont victimes autant le peuple palestinien que le peuple israélien.

Fou serait celui qui, dans ces conditions, n'aurait pas envie de crier : Stop à l'engrenage de la violence ! Stop maintenant ! Il faut que les violences cessent des deux côtés !

C'est ce que, de par le monde, de très nombreux démocrates et partisans de la paix disent – y compris jusque sur le territoire israélien – en invitant la communauté internationale à agir pour l'arrêt du conflit et la paix, dans l'intérêt des deux peuples, palestinien et israélien.

C'est justement ce message que n'a pas entendu le Président des USA qui, plutôt que d'en appeler à la raison et à la sagesse, vient de se compromettre à encourager les actes de violence contre l'autorité palestinienne : c'est un choix déraisonnable, porteur de nouveaux germes de tension et de violence, indigne d'un homme de cette stature.

Pour ma part, je combattrai tout propos poussant à la violence, toute analyse partielle contribuant à faire de la victime un coupable et privant le droit de chaque peuple – le peuple palestinien comme le peuple israélien – à vivre en paix, à posséder son territoire et à désigner démocratiquement en toute indépendance ses représentants.

.../...

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire

Hôtel de Ville - place de la Libération - 93380 Pierrefitte-sur-Seine

Annexes

Après ces quelques remarques qui n'engagent que moi, permettez-moi d'en venir à vos propos concernant la solidarité qu'organise la ville de Pierrefitte, dans le cadre de différents projets.

La ville de Pierrefitte est engagée dans un processus de coopérations solidaires dans trois directions : le Mali, l'Algérie, la Palestine. Il s'agit de projets humanitaires visant au partage, à la fraternité, à la paix.

Et pour ce qui concerne la Palestine, bien que celle-ci soit occupée par une armée étrangère, à aucun moment, dans le cadre de ces projets humanitaires, nous nous autorisons à prendre position quant aux responsabilités du conflit : il s'agit de permettre à des enfants, des familles, de mieux vivre grâce à la solidarité d'une collectivité locale.

Celle-ci s'inscrit dans un mouvement plus général qui permet à des institutions départementales, régionales, nationales ou internationales, d'affirmer elles aussi leur solidarité.

Je me félicite de ces démarches car elles témoignent que le respect des pays et des peuples en difficultés, la solidarité active à leur égard, les coopérations peuvent être un réel mode de développement de la planète tournant le dos aux égoïsmes et aux dominations fauteurs de troubles et de violence.

Rien ne vous autorise à dire que les manifestations de solidarité à l'égard du peuple palestinien ne font « *qu'exacerber la haine et attiser les tensions* ». Elles démontrent, au contraire, de la part de leurs organisateurs et participants, du plus haut esprit de responsabilité et d'humanisme.

Quant à la condamnation d'« *actes anti-juifs* » se produisant sur le territoire de Pierrefitte, je tiens à dire – et ceci parfaitement vérifiable auprès des autorités de police – que ceux-ci sont rarissimes et que je n'ai pas attendu ce jour et vos précieux conseils, pour les condamner avec vigueur et détermination.


Je suis d'ailleurs fort surpris d'avoir lu dans un article du Parisien du mardi 2 juillet que votre Président, Monsieur Ghozlan, aurait, devant les journalistes, stigmatisé - entre autres - la ville de Pierrefitte à la sortie d'une audience demandée à Monsieur le Préfet.

C'est parce que je ne tolère ni la violence d'où qu'elle vienne, ni les manipulations et les manipulateurs, que je dénoncerai avec la même vigueur tous ceux qui voudraient attiser des passions et jeter l'opprobre contre la municipalité de Pierrefitte afin de semer la discorde entre les Pierrefittois.

La municipalité de Pierrefitte a de tout temps respecté la diversité d'opinion, d'engagement, de confession des Pierrefittois et contrairement à ceux qui soufflent sur la braise, elle continuera à agir pour que prédominent entre les gens tolérance, respect de l'autre, acceptation des différences et volonté de vivre ensemble : voilà la vraie voie de la cohésion sociale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Catherine HANRIOT
Maire
Conseillère Générale



Document 7 : Extrait du journal des Assises de la Ville, janvier-mai 2006, mairie de Loresse.
 La municipalité présente le bilan de son action aux habitants.

Préparés demain. Journal des assises de la Ville. Janv - Mai 2006

**DU LOCAL
 AU GLOBAL
 TOUS CITOYENS
 DU MONDE**

2001-2005 LES RÉALISATIONS

Actions contre la mondialisation libérale et l'AGCS ;
 Mise en place de coopérations décentralisées avec le Mali et la Palestine et échange de délégations avec ces pays ;
 Contribution à la réalisation de trois centres de santé au Mali ;
 Participation à la semaine de la solidarité internationale, par la création de rencontres multiculturelles ;
 Action contre la guerre en Irak ;
 Participation aux débats sur un meilleur partage des richesses et des savoirs (accès à l'eau, prévention des maladies, etc.) ;
 Constitution d'un réseau européen de la médiation ;
 Contribution aux urgences internationales par le vote de subventions ;
 Suivi des relations avec les associations pierrefittoises de résidents étrangers, et soutien à leurs actions, (nouvel an Tamoul, accueil soirée solidarité Cambodge, soirées culturelles sur l'Afrique, exposition-soutien et vente d'objets artisanaux au profit d'enfants hydrocéphales du Sénégal et d'Afrique, soirées d'échanges sur la Palestine) ;
 Participation d'élus et d'habitants au Forum social Européen de Saint-Denis en 2003 ;
 Participation aux thèmes nationaux : 2003, année de l'Algérie, et 2005, année du Brésil.

LA PLANÈTE : NOTRE BIEN COMMUN.

Maladies, faim, sous développement, pillages économiques, dominations, dérèglementations en tous genres : chaque jour, grandit la conscience que la planète est un bien commun menacé, et qu'il faut aussi protéger les hommes !

Voilà pourquoi l'action internationale de notre collectivité est guidée par des grands principes de solidarité, de justice et de progrès social, de coopérations et de développement durable.

De nombreuses actions en faveur de l'amitié entre les peuples, pour de nouveaux rapports entre les hommes et pour une culture de paix, rapprochent habitants, mouvement associatif, forces politiques et syndicales.

Elles visent un objectif : participer, à partir de la ville, à la construction d'un autre monde.



SOLIDARITE-PALESTINE

Au camp de Kalandia (à gauche)

ou en vacances d'été avec les petits Pierrefittois, (à droite), de retour du centre de vacances de Cozy en 2005, les enfants Palestiniens ne demandent qu'une chose :

Document 8 : Aide humanitaire pour la collecte de médicaments destinés à Kalandia, 2006.



URGENCE pour **Kalandiya !**

Les délégations françaises qui se sont rendues en **Palestine** ces derniers temps témoignent de l'**extrême gravité** de la situation, notamment dans le domaine de **la santé**. Le **manque de matériel et de médicaments** prive la population palestinienne de soins parfois vitaux.

Parce que les gouvernements européens et américains ont pris la décision irresponsable de suspendre leurs aides financières,

parce que l'Etat israélien bloque illégalement les droits de douane qu'il doit reverser à l'Autorité Palestinienne,

le peuple palestinien doit faire face à une **crise humanitaire sans précédent**.

IL FAUT TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR RÉPONDRE À L'URGENCE :

C'EST NOTRE DEVOIR DE CITOYENS DU MONDE ,

RESPONSABLES ET SOLIDAIRES !

Grande collecte de matériel médical et de médicaments
pour le **Centre de Santé de Kalandiya**,
camp de réfugiés de Cisjordanie, jumelé avec Pierrefitte.

Votre soutien peut prendre plusieurs formes :

- **Don de médicaments** figurant sur la liste ci jointe
- **Don d'argent** afin que nous achetions du matériel : par chèque, à l'ordre de : « *Pierrefitte-Palestine – médicaments* »
- Nous mettre en **contact avec des structures** susceptibles de nous aider (laboratoires, pharmacies, hôpitaux...).

**VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS DONNÉS À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE
OU LES ENVOYER À L'ADRESSE DE NOTRE ASSOCIATION
JUSQU'AU 31 AOÛT.**

Pierrefitte-Palestine, Association pour la Paix - 43, Bd Jean Mermoz - 93 380 Pierrefitte



Pierrefitte, le 20 juillet 2006

Chers amis,



Dans quelques jours ces cinq jeunes du camp de réfugiés de Kalandiya, en Cisjordanie, seront à Pierrefitte avec leur accompagnateur (Wesam).

Invités par la municipalité dans le cadre des accords de Coopération décentralisée avec Kalandiya, ils séjourneront en France du 28 juillet au 26 août :

- A Pierrefitte : du 28 juillet au 3 août, puis du 23 au 26 août ;
- Dans les Hautes Alpes, en centre de vacances : du 4 au 22 août.

Ce séjour a été co-organisé par le service de la Coopération Décentralisée, le Service Municipal de la Jeunesse, Fernand Tuil (pour l'AJPF) et Pierrefitte-Palestine.

On peut d'ores et déjà se féliciter de cette coopération qui va notamment permettre aux jeunes pierrefittois et palestiniens de se rencontrer et de participer à des activités communes.

Toujours mieux associer les Pierrefittois (de tous âges) aux différentes initiatives de solidarité doit, en effet, être une priorité afin qu'elles se développent et prennent de l'ampleur. La situation dramatique au Moyen Orient (au Liban, à Gaza, mais aussi en Cisjordanie) et le silence complice des instances européennes et internationales montrent bien que seule la pression des opinions publiques pourra faire changer la donne.

Notre association doit contribuer au succès du séjour de nos amis, notamment par la présence nombreuse de ses membres auprès de ces jeunes : pour les accueillir à leur arrivée (le 28/07), lors des sorties, en soirée (ils seront hébergés au complexe Fréville, il est facile de leur rendre visite), lors de la soirée d'adieu (le 26/08).

Vous trouverez au dos le programme complet de leur séjour. N'hésitez pas à venir !

Karine SAINTIPOLY

Rappel :

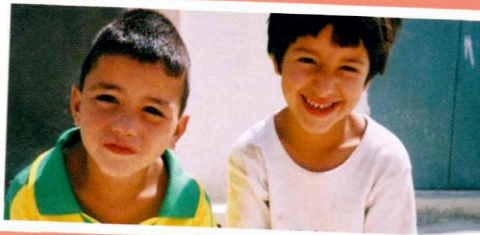
Notre association a aussi lancé une collecte de matériel médical et de médicaments pour le Centre de santé de Kalandiya. Un container pour la collecte est disposé dans le hall de la Mairie. Ci jointe une information plus complète, pour ceux qui ne l'aurait pas eue (elle n'a circulé que par mail et bouche à oreille....).

Document 10 : L'action du conseil général du Val-de-Marne, plaquette de présentation, mai 2005.

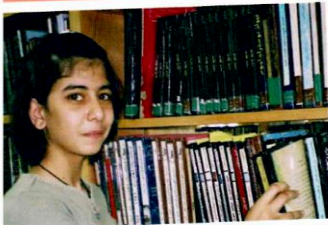
L'ACTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-DE-MARNE



Jénine : destruction aire de sport



Camp de Jénine



Bibliothèque à Qualqiya

Bibliothèque PMI de Toulkarem

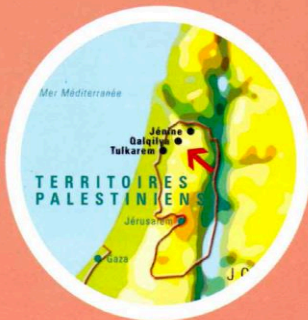


PMI à Qualqiya

Hôpital de Jénine



Avec la Palestine



**SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE ET
COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE**

Crédit photo : Illustration : M. Bouché et G. Bouché, 04 77 28 30 30 - Mai 2005

Le protocole de coopération décentralisée signée en 1999 entre le Département de la Seine-Saint-Denis, le Département du Val-de-Marne et les villes palestiniennes de Jénine, Qualqilya et Toulkarem vise à contribuer au renforcement de l'autonomie locale des villes palestiniennes en travaillant ensemble dans des domaines tels que l'eau et l'assainissement, la santé, la petite-enfance, la lecture publique, le développement des échanges humains et culturels.

Cette coopération procède de la volonté de développer des relations directes entre les populations et d'encourager la paix entre Israéliens et Palestiniens, en lien avec Cités unies France.

Livres sans frontières - Des échanges prolongés pour se former.

Le programme de construction et de réhabilitation des trois bibliothèques municipales cofinancé par le ministère français des Affaires étrangères marque le point de départ de cette coopération. L'échange entre les partenaires palestiniens, les deux Départements et la ville de Fresnes, en collaboration avec

le bureau d'études Tosca Consultants conduit depuis 2002 à des formations pour les personnels de ces bibliothèques en matière de politique d'acquisition du livre, mise en réseau, gestion et fonction sociale des bibliothèques.

L'Ecole nationale supérieure des Sciences et de l'Information, à

Lyon, l'Institut du Monde arabe, La Bibliothèque publique d'Information du centre Georges Pompidou, le service commun de documentation de l'université Paris XII-Créteil apportent leur concours à cette formation. Notre Département a également décidé de participer à l'équipement des trois bibliothèques municipales.

PERSPECTIVE RÉSEAU

L'objectif est de créer et de développer un réseau des bibliothèques palestiniennes partenaires, en lien avec la bibliothèque municipale de Fresnes et le portail départemental de « Lecture publique ». Pour symboliser la culture de paix et le partage culturel, d'autres partenaires pourraient ensuite rejoindre le nouveau réseau : des bibliothèques palestiniennes, françaises, mais aussi israéliennes et européennes.

Fondation palestinienne de l'eau

Développer leurs ressources en eau, disposer d'un lieu de recherches, améliorer l'environnement sanitaire, exercer un contrôle de qualité sont à l'origine du projet

d'une future fondation palestinienne de l'eau. La construction même du bâtiment n'est pas envisageable en raison de la situation actuelle. Dans cette attente, le Département du Val-de-Marne en accord

avec les trois villes, apporte un appui technique au contrôle de la qualité de l'eau par des investissements en matériel pour le diagnostic et le contrôle.

LIVRES POUR LES TOUT-PETITS

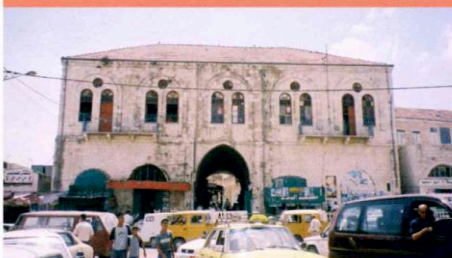
Le Département a participé à la coédition d'un imagier *Un monde palestinien* (Editions Thierry Magnier) et d'un conte traditionnel palestinien *Le Bûcheron et la Fève* (Editions Syros jeunesse) diffusés dans les trois villes et dans les établissements accueillant de jeunes enfants dans le Val-de-Marne.

Protection maternelle et infantile

La petite enfance constitue un des thèmes prioritaires de notre coopération. Dès 2001, le Département a contribué à l'achat

d'équipement médical et technique des trois centres de santé maternelle et infantile. Les échanges aujourd'hui, tenant compte de la situation des populations, portent

sur les questions gynécologiques et obstétriques et sur le traitement du handicap et des traumatismes.



Bibliothèque de Jénine



Générateur électrique



Reception et présentation du livre des tout-petits

Document 11 : Forum des collectivités locales européennes, plaquette éditée par CUF (Cités unies France), 2005.

PARTICIPANTS :

Coordonnations de collectivités locales

- Centre National de Coopération au Développement (Belgique)
- Coordinamento Nazionale Enti locali per la pace e i diritti umani (Italie)
- Fondo Andaluz de Municipios para la solidaridad internacional (Espagne)
- Fons catala de cooperació al desenvolupament (Espagne)
- Réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine/Cités Unies France
- Hellenic Agency for Local Development and Local Government SA (Grèce)
- Central Union of Municipalities and Communities of Greece (Grèce)
- Réseau Amphictionia (Grèce)
- Maison de la Méditerranée de Belfort (France)

Cités Unies

- Ajuntament de Barcelona (Espagne)
- Ville de Belfort (France)
- Città' di Venezia (Italie)
- Comune di Civitavecchia (Italie)
- Ville de Digne-les-Bains (France)
- Communauté Urbaine de Dunkerque (France)
- Commune de Molenbeek Saint-Jean (Belgique)
- Commune de Viroinval (Belgique)
- Conseil Général du Val-de-Marne (France)
- Région Nord Pas-de-Calais (France)
- Provincia di Torino (Italie)
- Provincia di Salerno (Italie)
- Provincia di Napoli (Italie)
- Diputacion de Cordoba (Italie)
- Comune di Napoli (Italie)
- Ville de Lille (France)
- Ville de Lyon (France)
- Regione Toscana (Italie)
- Ville de Ris-Orangis (France)



Document 12 : Présentation de l'association « Fratercités » à Mantes-la-Ville (Yvelines), en 2005. Cette association a été créée pour promouvoir les coopérations décentralisées ; elle est à l'origine du partenariat entre la ville de Limay et Shu'fat (collectivité palestinienne située à Jérusalem-Est).



Association loi 1901
31 rue Camélinat - 78711 Mantes la Ville

QU'EST-CE QUE « FRATERCITES »?

Voici ce que dit l'article 2 de nos statuts :

Cette association a pour objet la promotion du rapprochement avec des villes, villages ou communautés d'habitants dans le monde entier. Ce rapprochement se fait au travers de contacts, d'échanges, de mise en commun de moyens et de compétences matériels, humains et techniques et d'actions de solidarité entre les habitants du Mantois et les habitants des dites villes, villages ou communautés d'habitants. L'association Fratercités se fixe comme objectif de favoriser les relations ayant pour but la connaissance, le respect mutuel, l'amitié entre les participants et la défense du droit imprescriptible de tout être humain au développement, à la liberté et à la paix, ceci en dehors de toute considération ou préférence religieuse, culturelle ou ethnique.

D'ACCORD, MAIS PLUS CONCRÈTEMENT ?

Nous avons choisi de commencer notre action par la **Palestine**. C'est ainsi que nous sommes à l'origine de la coopération entre la ville de Limay et le camp de Shu'fat (Jérusalem est) tandis que l'association elle-même est jumelée avec le *women's center* du camp. C'est dans le cadre de ce jumelage que nous avons accueilli dans le mantois des élus du camp, que nous accueillons régulièrement des adolescents palestiniens et que nous envoyons des groupes d'habitants de la région pour leur permettre d'appréhender de visu la réalité de ce que vivent les palestiniens.

Nous organisons de nombreux débats avec des personnalités spécialistes de la Palestine pour faire connaître la vérité sur le « conflit » israélo-palestinien. Nous co-organisons aussi avec d'autres associations du Mantois l'opération « 8 jours pour la Palestine ».

D'OU VIENNENT NOS FINANCEMENTS ?

Nous sommes indépendants de tout parti et de toute église et nous accueillons dans nos rangs des femmes et des hommes de toutes opinions politiques, religieuses ou philosophiques.

Nos financements viennent exclusivement de 3 sources :

1. les cotisations de nos adhérents ; au choix et en fonction de ses revenus : 10 €, 20 € ou plus,
2. les dons que veulent bien nous faire des sympathisants,
3. des subventions municipales (à ce jour, seules les villes de Mantes-la-Ville et de Limay nous subventionnent).

Et c'est pourquoi nous avons besoin de vous...

J'adhère à Fratercités et je verse : 10 €, 20 €, ___ €	Je soutiens l'action de Fratercités et je verse ___ €
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
e-mail : _____	e-mail : _____

Repères chronologiques

- 1980 : Le premier « jumelage » entre une ville française, Saint-Pierre-des-Corps, et la ville palestinienne de Hébron.
- 1982-1983 : Les lois de décentralisation ont donné des compétences nouvelles aux collectivités territoriales. Les régions et départements ont davantage d'autonomie de gestion et de pouvoir. Les collectivités ont pu mener des coopérations en faveur du développement des pays du Tiers-Monde.
- 1986 : Création de ECCP (European Coordination Committee for Palestine), basé à Bruxelles.
- Juillet 1989 : Création d'une Commission de la coopération décentralisée pour le développement, présidée par le ministre de la Coopération.
- 1989 : Signature d'un « jumelage » entre la ville de Montataire (Oise) et la localité de Dheïsheh (Cisjordanie). A la suite, création de l'AJPF (Association pour la promotion des jumelages entre les villes françaises et les camps de réfugiés palestiniens).
- Février 1992 : Adoption d'une loi autorisant les collectivités à signer des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités locales étrangères. Cette loi encourage les coopérations avec des financements par projets auprès du MAE et de l'Union européenne.
- 1993 : Création d'une Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine.
- Novembre 1994 : Création d'un Fonds de coopération décentralisée pour la Palestine (FCDP), dans le cadre de Cités unies France. Une trentaine de villes sont mobilisées pour coopérer avec les territoires palestiniens.
- 1996 : Les premières coopérations décentralisées sont menées par les villes de Grenoble, Romans-sur-Isère, Dunkerque, etc.
- 1998 : Le Conseil général de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne entament une coopération décentralisée avec trois villes palestiniennes : Jénine, Qalqilya, Tulkarem.
- 2001 : Création de l'Association France-Palestine Solidarité (AFPS).
- Décembre 2002 : Conférence des collectivités locales et des ONG européennes à Dunkerque. Création d'un réseau des Collectivités européennes pour la Paix au Proche-Orient.
- Février 2003 : Création du RCDP (Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine), membre de CUF (Cités unies France).
- 2007 : Les secondes Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne ont lieu à Paris. Les premières Assises se sont tenues en 2000 à Gaza.

Annexe 7 : Documents d'ONG

Document 13 : Présentation du soutien à l'huile d'olive palestinienne : projet d'aide au développement porté par l'AFPS en 2004.



De Palestine en Provence l'olivier notre culture commune

La bataille de l'huile d'olive palestinienne

Solidarité globale

« Huile d'olive, café équitable, lessive sans phosphates... En 2003, un Européen sur quatre aurait choisi et acheté au moins un produit pour des raisons politiques, éthiques ou environnementales » (Alternatives internationales, novembre 2004).

Dans ce contexte politique favorable, la question posée au mouvement de solidarité par le présent et l'avenir de l'huile d'olive palestinienne nous oblige à pratiquer et penser le soutien à la Palestine de manière beaucoup plus 'globale' qu'auparavant.

Désormais, au-delà de la « solidarité classique » aux mouvements de libération nationale, c'est toute une galaxie d'ONG qui coopèrent avec le Sud du monde et parmi elles, celles qui, nombreuses, entendent proposer et porter une alternative à partir d'une critique concrète des mécanismes de l'injustice économique et sociale. Il y a eu aussi des campagnes de boycott de certains produits ciblés (oranges Outspan, Nike, Coca-Cola...) Il ne faut pas oublier bien sûr les expériences d'interposition pacifique, cette « diplomatie d'en-bas » pratiquées en Palestine.

Une double perspective

La question de l'huile d'olive palestinienne donne une dimension globale à la relation de la Palestine avec le reste du monde. Elle nous oblige à conjuguer le plus efficacement possible urgence et durée et à construire les éléments d'une autre politique, d'un autre rapport Nord-Sud en Méditerranée. Ce qui suppose à la fois de mettre en oeuvre la solidarité immédiate, telle que proposée par les acteurs palestiniens et français et d'intégrer, de fonder cette solidarité vitale sur une double perspective d'ensemble.

D'abord, bien sûr, sur une perspective politique. Car le débat sur l'économie palestinienne ne peut que partir de la situation d'occupation coloniale et militaire par Israël de tout le territoire-terroir palestinien. L'Autorité palestinienne ne dispose d'aucune possibilité véritable pour mener une stratégie créant les conditions d'une certaine autonomie économique, ceci d'autant plus que les institutions internationales lui imposent le modèle libéral. C'est tout le problème de la viabilité économique de la future Palestine indépendante.

Ce qui, du même coup, signifie que s'établit un lien étroit entre la bataille pour l'ouverture d'un processus politique pour l'indépendance politique et la construction d'une économie 'indépendante' – moins dépendante de l'économie israélienne.

Paix, justice et développement

Avec le projet 'huile d'olive', l'AFPS se trouve en quelque sorte contrainte à faire un saut qualitatif dans sa solidarité avec le peuple palestinien. Cela l'oblige à élargir à la fois ses interlocuteurs, ses alliances, ses partenariats, son champ d'action et de réflexion mais cela redonnera à la solidarité une efficacité, un contenu et un sens qu'elle n'a jamais eus.

Peut-être est-ce à partir de la Palestine que l'on peut concrètement penser et construire un nouveau rapport Nord-Sud, c'est à dire en dernière analogie, un autre monde...Solidairement et globalement...

Bernard Ravenel
Président de l'AFPS

Une action en cours de solidarité et de développement

Les oliviers sont au cœur de la vie et de la société palestinienne. Ils s'étendent sur un territoire étendu, principalement en Samarie dans la région de Naplouse. Domine, dans les vergers, la variété *Nabali* que de nombreuses personnes localement appellent *Romani* lorsqu'elles font référence aux arbres de grande taille, qui sont aussi les plus anciens. De nombreux archéologues ou historiens attestent, de leur côté, que la présence de l'olivier dans cette région, mais aussi en Galilée et dans le Hight Land sur la rive gauche du Jourdain, pourrait avoir plus de 6000 ans.



Olivier millénaire à Mazari'an Nubani

Les productions d'huile d'olive les meilleures années atteignent **20 000 tonnes**, soit 4 fois la production française mais à peine 0,8 % de la production mondiale et bien souvent moins.

Avant la deuxième Intifada, le marché de l'huile d'olive était ainsi largement ouvert vers Israël notamment en direction des populations arabes palestiniennes. Le cours du litre d'huile directement rémunéré aux producteurs variait de 17 shekels, cours le plus bas à 25 shekels, cours le plus haut, soit 3,5€ à 5,2€. Il permettait aux populations rurales de réaliser en moyenne 40 % de leurs revenus annuels.

Depuis, les forces israéliennes interdisent les exportations vers Israël entraînant sur les territoires palestiniens une saturation des stocks et en conséquence la chute

des cours. Ceux-ci varient à présent de 9 à 13 shekels, soit une chute des cours de l'ordre de 50 %. De grandes quantités d'huiles restent aussi invendues.

Le mur par l'annexion de territoires à l'intérieur de la *ligne verte* sépare des villages palestiniens et empêche, au-delà des conséquences humaines désastreuses, les échanges commerciaux. De leur côté, les check-points ainsi que les couloirs routiers, exclusivement réservés aux colonies israéliennes, ralentissent, voire immobilisent la circulation des denrées jusqu'à rendre presque impossible leur mise en marché. Il s'ensuit l'installation d'une situation de pauvreté, voire de misère, de plus en plus grande.

Sachant donc que l'olivier constitue une des principales sources de

revenus des zones rurales de Palestine, il est ainsi apparu nécessaire d'aider de toute urgence à l'organisation d'un marché qui ne peut être de toute évidence qu'orienté vers l'exportation.

Ce constat et cette hypothèse proposés en 2003 par l'AFPS des Alpes de Haute Provence ont donné lieu en 2004 à la mise en œuvre d'une action pilote organisée autour de plusieurs moulins : Saïda, Biddya, Qabalan et Qireh. Cette action a également reçu le soutien du consulat général de France à Jérusalem qui se traduit encore à ce jour par le financement de missions d'expertise et des aides d'accompagnement à plusieurs de ces moulins.

Elle s'est appuyée sur un diagnostic dont 3 observations principales

1. les olives au moment des récoltes, qui débutent au mois d'octobre alors que les températures en Palestine sont encore élevées, sont stockées dans des sacs en plastique. Ceux-ci induisent des fermentations diverses mais plus particulièrement des phénomènes d'hydrolyse responsables de l'augmentation du taux d'acidité. Il n'est pas rare qu'il soit supérieur à 2, soit de type lampante impropre à la consommation humaine telles que le décrivent les réglementations internationales relatives aux huiles d'olive.
2. les moulins, équipés de machines en général des plus performantes, répondent rarement aux principes de



Inauguration du moulin de Saïda, le Consul général de France et la délégation d'élus des Alpes de Haute-Provence conduite par J.L.Bianco, président du

marche en avant, traçabilité, hygiène et sécurité alimentaire des produits imposés là aussi par les réglementations internationales. Ils induisent le plus souvent d'autres phénomènes d'altération provoqués par de mauvais contacts ou de mauvaises odeurs qui se répandent à l'intérieur des moulins et qui par conséquent agissent négativement sur la qualité des huiles d'olive.

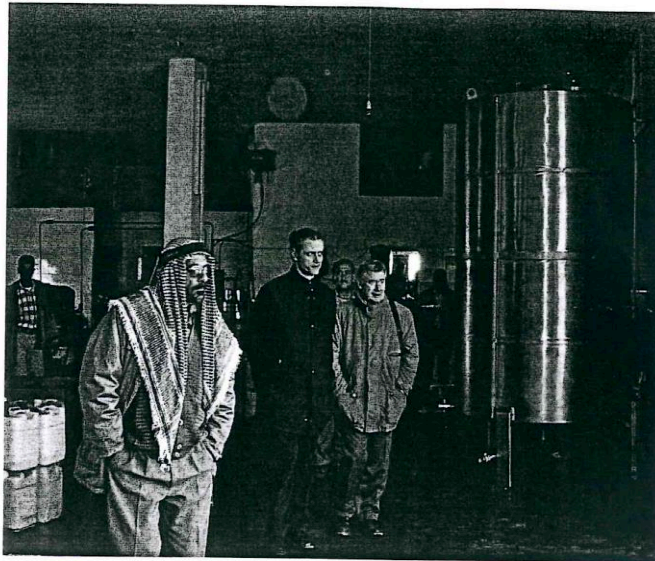
3. en fin de traitement les huiles sont généralement stockées dans des bidons en plastique jaunes d'une contenance de 18,5 litres. Ceux-ci ne sont ni totalement opaques à la lumière, ni protégés des températures extérieures et donnent lieu lors de leur manipulation à des brassages avec l'air.

Ces mauvaises conditions de conservation entraînent inexorablement des phénomènes d'oxydation qui se traduisent là aussi par une forte potentialité à la dégradation de la qualité des huiles.

Ces observations, assez négatives, n'ont pas exclu cependant d'apprécier de véritables savoir-faire, notamment sur les vergers, et d'affirmer que le "pas à franchir" pour aboutir à des produits de qualité n'était pas infaisable, dans la mesure où il reposait beaucoup plus sur des ajustements techniques que sur de nouveaux équipements toujours onéreux.

C'est ainsi que la mise en œuvre des actions pilotes en 2004 a eu pour principales orientations :

- le remplacement des sacs plastiques par des caissettes ajourées,
- la propreté et la modernisation des moulins,
- l'introduction de cuves en inox afin d'éliminer progressivement l'emploi des bidons en plastique,
- la formation des fermiers et des responsables des moulins sur l'amélioration de la qualité des huiles d'olive en référence aux réglementations internationales.



Les cuves du moulin de Saïda financées par l'AFPS04

Elle a abouti à des résultats tout à fait encourageants :

- réalisation effective d'une huile d'olive de grande qualité (environ 150 tonnes),
- établissement de liens avec des sociétés du commerce équitable en France, dont « ANDINES » à Paris, ainsi qu'en Angleterre, en Belgique et au Québec,
- organisation effective des fermiers, notamment par la création d'associations ou de coopératives avec l'appui de l'Union des Fermiers Palestiniens (PFU),

A ce jour, ces actions se poursuivent mais avec des objectifs encore plus ambitieux destinés plus particulièrement à encadrer le quota de 2500 tonnes d'huile d'olive attribué à la Palestine en juin 2004 dans le cadre des accords d'association établis entre l'Europe et l'Autorité Palestinienne.

Mais pour honorer ce quota et donc pour exister sur un marché, prioritairement international, on comprendra que les oléiculteurs palestiniens sont "condamnés" à une excellence de qualité. Le dynamisme et l'enthousiasme qui se sont installés grâce à ces

actions témoignent avec certitude que toutes les conditions sont à présent parfaitement réunies pour y parvenir.

Elles ont aussi révélé l'existence d'un produit remarquable caractérisé principalement par le goût qui fait des huiles d'olive palestiniennes des produits d'excellence assez uniques dans tout le bassin méditerranéen. Elles devraient ainsi conquérir une bonne valeur marchande ce qui constitue également un enjeu important de ces actions.

Leur développement conduit actuellement à mobiliser de nouveaux financements assez conséquents. Ceux-ci proviennent plus particulièrement de la communauté européenne et de fondations diverses : anglaise, belge, américaine... Elles n'excluent pas l'apport de financements de la solidarité pour des acquisitions de petits matériels, des aménagements ou autres... Plus de dix délégations de l'AFPS actuellement y participent... Toutes les autres bien sûr sont les bienvenues. Pour tout renseignement, ne pas hésiter à contacter l'AFPS, à Paris, et le PFU, à Ramallah, qui en assurent tous deux la coordination.

Jean-Marie Baldassari

Expert oléicole
missionné en Palestine

Document 14 : Programme de la conférence internationale d'ONG à Genève en mai 2006.
Présentation et « CV des invités ».

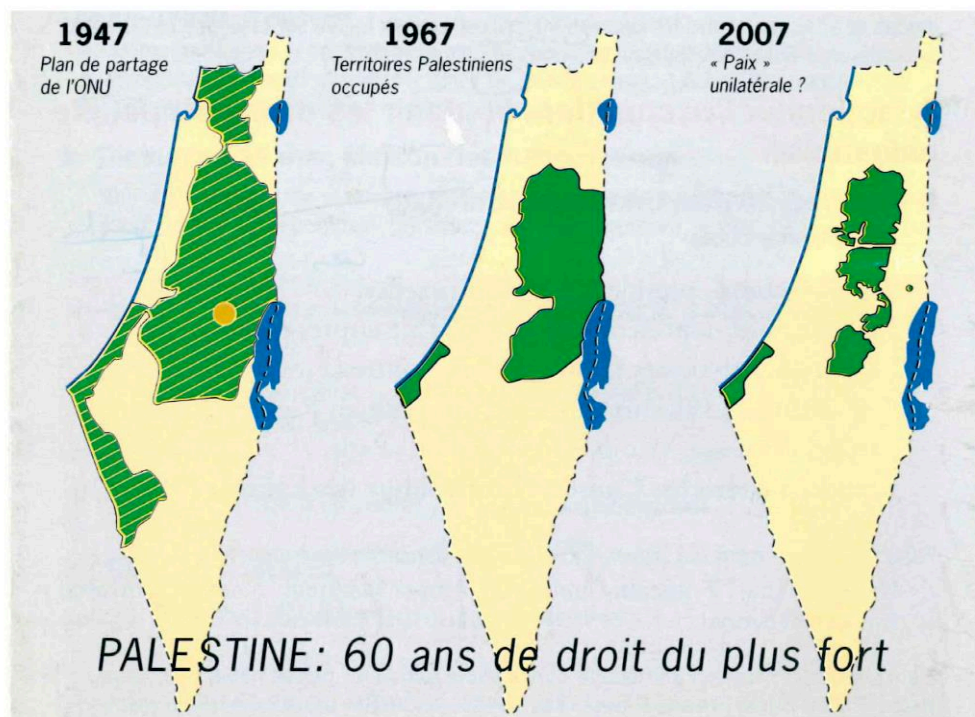
CECP Coordination Européenne des Comités et associations pour la Palestine
CUP Collectifs Urgence Palestine (Suisse)



Conférence internationale

Genève, 26 - 28 mai 2006

Pour une paix juste en Palestine
et en Israël:
Application du droit international



Inscriptions, programme détaillé et informations: www.urgencepalestine.ch

Nahla Chahal :

ProfesseurE de sociologie politique, spécialiste du Moyen-Orient contemporain, éditorialiste dans le quotidien Al Hayat. Fondatrice en 2001 et coordinatrice de la Campagne Civile Internationale pour la protection du peuple palestinien

François Dubuisson :

Docteur en droit, Professeur Assistant à la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Auteur de nombreux ouvrages publiés, parus notamment dans le Palestine Yearbook of International Law (2004-2005) ou la revue Pour la Palestine. Assistant-consultant de la Palestine dans l'affaire relative aux Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire occupé (avis consultatif demandé à la Cour internationale par l'Assemblée générale des Nations Unies en vertu de la résolution A/RES/ES-10/14 du 8.12.2003 : procédure écrite, audiences orales).

Pierre Galand :

Maître de Conférence et Conseiller du Recteur en Coopération de l'Université Libre

de Bruxelles (ULB), il est, entre autres, Président du Comité de Liaison des ONG avec l'Union Européenne. Depuis 1993, il siège comme sénateur, et préside dans cette instance, la commission spéciale « Mondialisation » et siège dans la Commission des Relations extérieures et de la Défense.

Naf'e M. Hassan :

Docteur en droit à l'Université américaine de Jénine, membre du secrétariat général de la Commission Palestinienne pour l'Application des Conventions de Genève et le statut de la Cour Pénale Internationale depuis 1999. Auteur de nombreux ouvrages et articles sur les droits humains, sur le droit de retour et sur les poursuites contre les crimes de guerre à l'encontre des Palestiniens, il a été à de nombreuses reprises consultant juridique auprès du CICR pour l'application du droit international humanitaire ainsi qu'auprès du HCR pour la protection juridique internationale des réfugiés, médiateur entre les Etats concernés et les réfugiés.

Rifat Odeh Kassis :

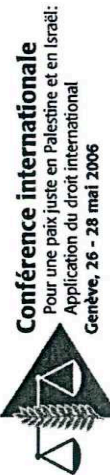
originaire de Beit Sahour (Palestine) Président depuis 2005 du mouvement international Defence for Children International. Durant son mandat de directeur exécutif de YMCA/YWCA, il a lancé la campagne d'olives. Depuis 2005, il est coordinateur international et responsable du Programme oeucuménique d'Accompagnement en Palestine et Israël du Conseil (COeE) où il est responsable des rapports sur les violations des Droits de l'Homme. De nombreux articles sur le sujet ont été publiés par ses soins, en particulier : « From Theory to Pratiice : Upholding International Humanitarian Law in the Occupied Palestinian Territories ». en novembre 2005.

Leïla Shahid :

Représentante de la Palestine en France jusqu'en 2005. Elle occupe, depuis ce poste auprès de la communauté européenne à Strasbourg.

Raji Sourani :

Docteur en droit, spécialiste des Droits Humains. Fondateur et Directeur depuis 1995 de Palestinian Center for Human Rights de Gaza. Vice-Président de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, il fonde en 1997 l'Arab Organisation for Human Rights au Caire. Emprisonné à de nombreuses reprises entre 1979 et 1995 pour ses activités de défenseur des Droits de l'Homme, il est lauréat de nombreuses distinctions internationales récompensant son engagement.



Annexe 8 : Documents issus d'archives associatives (AFPS)

Document 15 : Annonce d'une conférence dans la résidence universitaire d'Antony, le 23 mai 1964 (archive privée de Bernard Ravenel).

SOIREE DE SOLIDARITE
avec
LE PEUPLE PALESTINIEN

—
Dans le cadre de la
JOURNEE INTERNATIONALE
de soutien à la Palestine
—

Le Comité de coordination des étudiants arabes en France (CCEAF)
vous invite à la réunion d'information organisée à la Résidence Universi-
taire d'Antony (RUA) le samedi 23 mai 1964 à 20h30 (Salle du cinéma).

Programme :

- 1) Conférence
- 2) Film documentaire

Avec la participation de :

- M. Maxime Rodinson (Professeur au Collège de France)
- M. P. Lentin (Chef Adjoint de la Rubrique étrangère de "Libération").

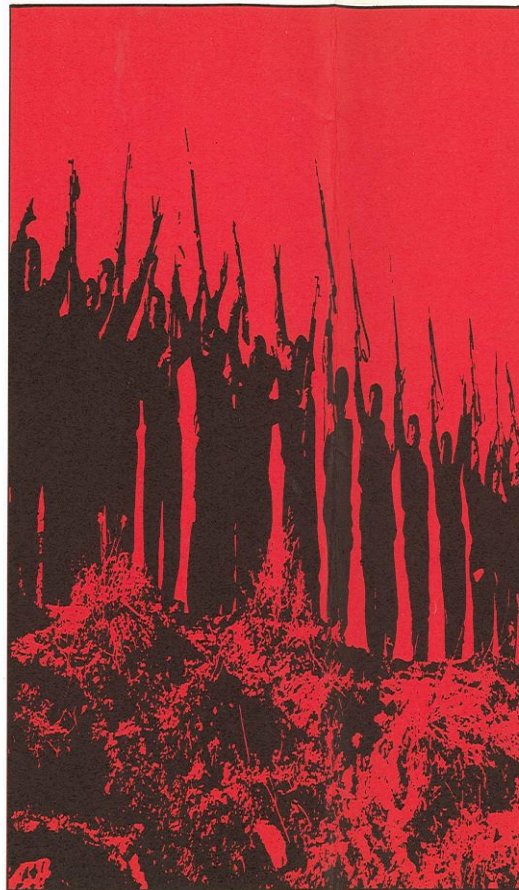
Le Comité de Coordination,
Association des Etudiants Musulmans Nord-africains (AEMNA).
Union Nationale des Etudiants Algériens (UNEA).
Union Nationale des Etudiants Marocains (UNEM).
Union Générale des Etudiants de Tunisie (UGET).
Association des Etudiants Syriens en France (AESF).
Association Générale des Etudiants Libanais en France (AGELF).
Association des Etudiants Irakiens en France (AEIF).

V E N E Z N O M B R E U X !

PALESTINE

فلسطين

**UN
PEUPLE
EN
LUTTE**



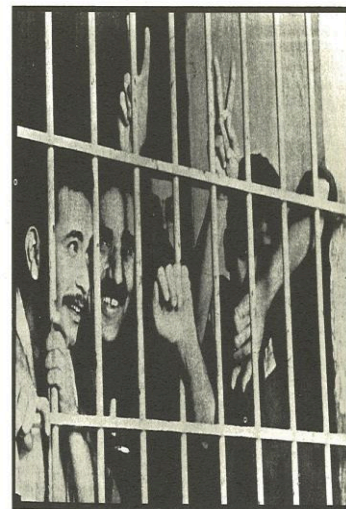
1975

	JANVIER	FEVRIER	MARS
Dimanche	5 12 19 26	2 9 16 23	2 9 16 23 30
Lundi	6 13 20 27	3 10 17 24	3 10 17 24 31
Mardi	7 14 21 28	4 11 18 25	4 11 18 25
Mercredi	1 8 15 22 29	5 12 19 26	5 12 19 26
Jeudi	2 9 16 23 30	6 13 20 27	6 13 20 27
Vendredi	3 10 17 24 31	7 14 21 28	7 14 21 28
Samedi	4 11 18 25	1 8 15 22	1 8 15 22 29
	AVRIL	MAI	JUIN
Dimanche	6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29
Lundi	7 14 21 28	5 12 19 26	2 9 16 23 30
Mardi	1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24
Mercredi	2 9 16 23 30	7 14 21 28	4 11 18 25
Jeudi	3 10 17 24 31	1 8 15 22 29	5 12 19 26
Vendredi	4 11 18 25	2 9 16 23 30	6 13 20 27
Samedi	5 12 19 26	3 10 17 24 31	7 14 21 28
	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Dimanche	6 13 20 27	3 10 17 24 31	7 14 21 28
Lundi	7 14 21 28	4 11 18 25	1 8 15 22 29
Mardi	1 8 15 22 29	5 12 19 26	2 9 16 23 30
Mercredi	2 9 16 23 30	6 13 20 27	3 10 17 24
Jeudi	3 10 17 24 31	7 14 21 28	4 11 18 25
Vendredi	4 11 18 25	1 8 15 22 29	5 12 19 26
Samedi	5 12 19 26	2 9 16 23 30	6 13 20 27
	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Dimanche	5 12 19 26	2 9 16 23 30	7 14 21 28
Lundi	6 13 20 27	3 10 17 24	1 8 15 22 29
Mardi	7 14 21 28	4 11 18 25	2 9 16 23 30
Mercredi	1 8 15 22 29	5 12 19 26	3 10 17 24 31
Jeudi	2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25
Vendredi	3 10 17 24 31	7 14 21 28	5 12 19 26
Samedi	4 11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27



Organisation de Libération
de la Palestine OLP

**Malgré
l'occupation et la répression,
le peuple Palestinien lutte pour la
réalisation de ses droits nationaux
sous la direction de son
seul représentant légitime, l'OLP**



Document 17 : Extrait d'un bulletin de l'AMFP paru en 1977 (cf. chapitre 3).

association médicale franco-palestinienne

Supplément au Courrier de liaison n° 9

- Septembre 1977



La délégation du CRP conduite par le Docteur Fathi Arafat à Strasbourg

«Prouver quotidiennement à notre peuple qu'il existe une autre pratique médicale que celle qu'ils ont connue jusqu'à présent dans les structures traditionnelles et notamment que :

- La médecine peut être mise à la portée de tous et non le privilège de quelques-uns ;
- Nous devons instaurer entre le médecin et les masses des rapports différents, des rapports d'échange et non de pouvoir et de dépendance ;
- Le médecin est avant tout un militant parmi les autres et que par conséquent, il doit communiquer aux autres ce qu'il sait et ne jamais oublier qu'il a beaucoup à apprendre d'eux.

Je précise ces points parce que nous savons à quel point la médecine est un instrument de pouvoir qui se retourne fatalement contre le peuple s'il n'est pas mis à son service».

Dr Youssef Iraki, Dr Abdelaziz Labadi (2 médecins du camp de Tell El Zaatar)

AMFP :

Présentation, bilan et perspectives d'action

AMPF - 24 RUE DE LA RÉUNION - 75 020 - Paris

CCP La Source 3452185

